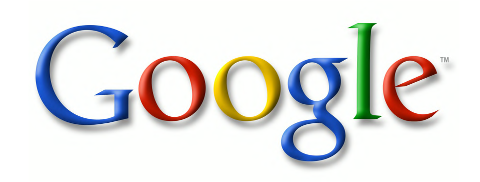
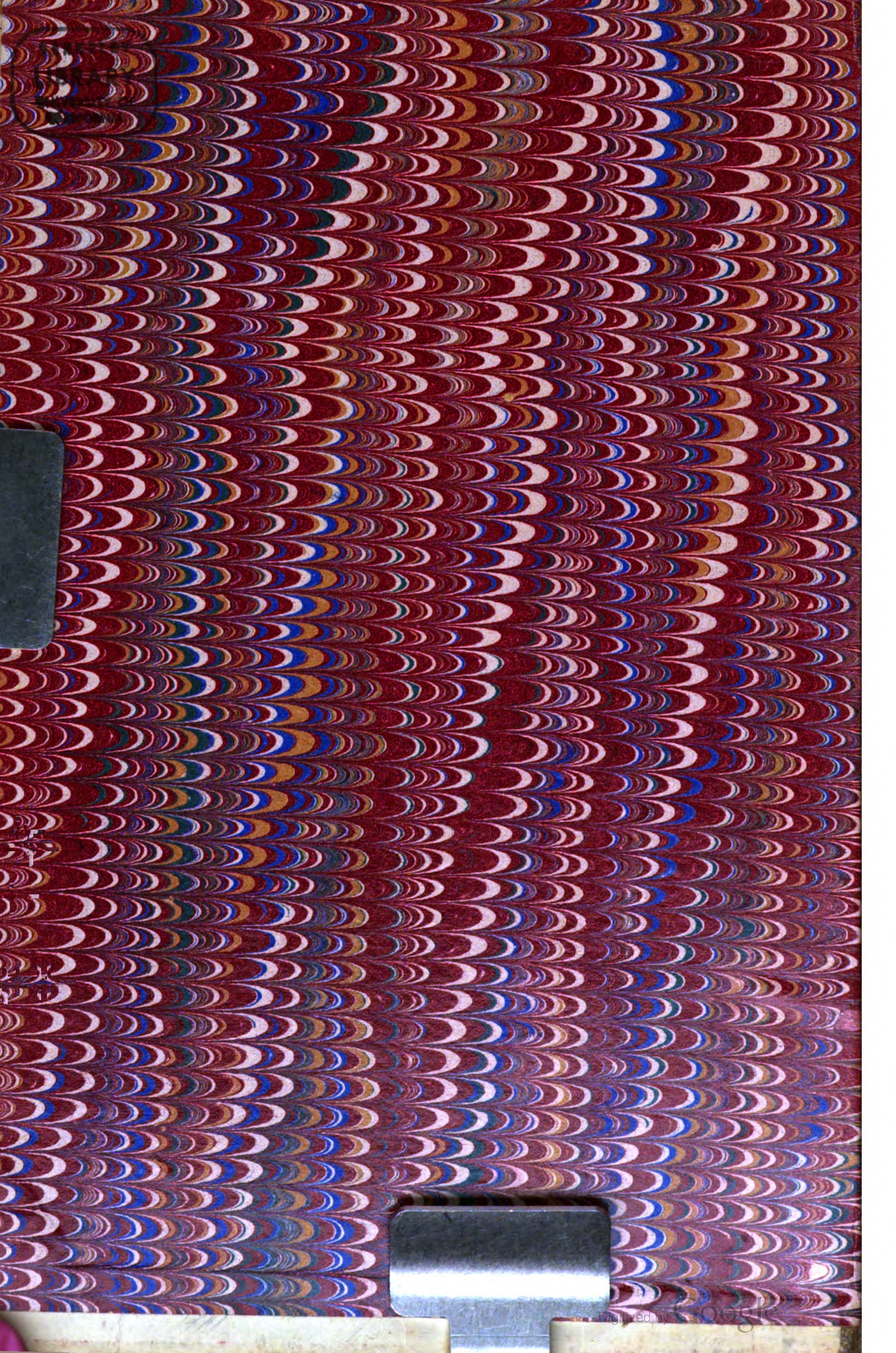




Bulletin

Société d'émulation du Bourbonnais, Moulins







Société

D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS

du Bourbonnais


E A
ESPE RANCE
ET. AVCLAIRE. MOULINS

Société d'Emulation & des Beaux-Arts Du Bourbonnais

Bulletin Revue

PUBLICATION MENSUELLE

Suite au « Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier »
et aux « Annales bourbonnaises »

TOME SIXIÈME

MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS
1898

Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts

DU BOURBONNAIS (Janvier 1898)



NOTRE-DAME DE MOULINS

TELLE QU'ELLE EST

Gravure extraite de *Notre-Dame de Moulins* ou *la Vierge noire miraculeuse de la Cathédrale*, avec planches, par M. l'abbé J. Clément, aumônier au pensionnat de la Madeleine, membre de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais. — Imprimerie Et. Auclaire.

Chez l'éditeur, M. Bauculat-Roulleau, et les principaux libraires de Moulins.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1898.

SÉANCE DU 7 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. BERTRAND

Étaient présents : MM. Bertrand, Pérot, Seulliet, abbé Clément, Delaigue, Vié, E. Olivier, Capelin, Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve le 4me tome des *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*. Ce magnifique ouvrage nous est offert par l'auteur, M. le comte de Chabannes.

— M. l'abbé Joseph Clément offre à la bibliothèque de notre Société un exemplaire du dernier ouvrage qu'il vient de publier chez M. Bauculat-Roulleau, libraire-éditeur à Moulins, et qui a pour titre : *Notre-Dame de Moulins*, dite *la Vierge noire miraculeuse de la Cathédrale*, avec nombreuses planches, en-têtes de chapitre, culs-de-lampe et lettrines inédites.

Au nom de M. Paul Larroque, typographe, notre collègue offre deux exemplaires d'une étude intéressante sur l'*Imprimerie, son origine jusqu'à nos jours*, imprimée chez M. Crépin-Leblond et renfermant une étude sur l'imprimerie à Moulins et dans l'Allier.

M. l'abbé Clément, après avoir montré aux membres de la Société une fort belle hache en serpentine qui paraît provenir de l'Allier, nous entretient des découvertes archéologiques faites à Deux-Chaises, par M. l'abbé H. Aucouturier, lors de la construction du nouveau presbytère.

Notre collègue estime que ces découvertes de l'église primitive sont assez intéressantes pour faire l'objet d'une note plus étendue, qui sera insérée dans

un de nos prochains bulletins. En effet, les restes de l'édifice de Deux-Chaises, que viennent de mettre à jour les fouilles en question, peuvent être ceux de l'église dont parle le cartulaire de la Chapelaude et qui fut donnée au VIe siècle à l'abbaye de Saint-Denis. Tout autour des restes de l'antique basilique à unique abside, on a mis à découvert de nombreuses sépultures qui paraissent appartenir aux diverses générations qui se sont succédé là depuis l'âge de la pierre polie jusqu'à nos jours.

Enfin, M. l'abbé Aucouturier conserve, avec les objets trouvés à l'occasion de la construction de son nouveau presbytère, des silex que les docteurs de la *préhistoire* seront bien aise, sans doute, de connaître.

— A propos du passage du procès-verbal de notre dernière séance où il est parlé du projet d'entente entre la ville et le département, pour fusionner les deux Musées, M. E. OLIVIER croit qu'il est opportun que notre président fasse des démarches auprès de M. le maire pour qu'un de nos confrères soit membre de la commission qui s'occupe de cette affaire.

— M. PÉROT dépose sur le bureau un travail qui a pour titre : *Inventaire des découvertes archéologiques en 1897*. — XVIe année.

Notre confrère prie les membres de notre Société qui feraient des découvertes en Bourbonnais, analogues à celles qu'il signale chaque année, de vouloir bien lui en donner connaissance pour qu'il puisse les insérer dans son travail annuel.

M. Pérot a reçu de M. l'inspecteur d'académie une note relatant la découverte d'un nouveau souterrain à Girardière, à Arfeuilles. Cette note est de Mme Reinhart, institutrice au Rousset, par Châtel-Montagne. M. Pérot fera l'analyse de ce rapport.

— M. BERTRAND donne lecture de la note suivante :

« J'aurais bien désiré être le premier à vous annoncer le don dont je vais vous entretenir, mais, comme cela est arrivé plusieurs fois déjà, j'ai été devancé par le *Courrier de l'Allier*, qui l'a fait connaître dans son numéro du 1er janvier ; le blâme ne s'adresse pas à ce journal, mais à l'auteur anonyme qui, au mépris de toutes convenances, lui a fourni cet article qui n'aurait dû être rendu public qu'après que notre Société en aurait été informée.

» Je viens donc vous annoncer que, sur ma demande, M. le ministre des beaux-arts a accordé au Musée départemental, les restes de stalles gothiques en bois sculpté de l'église de Châtel-Montagne.

» Ces bois, dont la plupart ont été peints, auront besoin d'être passés à la potasse et encaustiqués, car la peinture empâte les fins détails d'une partie notable de la sculpture des montants, dans lesquels se montrent des lions rampants qui sont, je crois, des de Chabannes ; sur les accoudoirs qui tiennent à ces montants, il ne reste que d'infimes portions d'un lion couché. Chacune de ces stalles était pourvue de cinq sièges qui ont disparu, de même que les



dossiers qui devaient être ornés de sculptures de têtes de prieurs d'un fort relief, comme on en voit dans de semblables mobiliers de cette époque ; seuls, les accoudoirs moulurés sont conservés ; néanmoins ces restes sont intéressants et méritaient d'être enlevés de la place qu'ils occupaient, sous le porche, exposés à toutes les injures du temps.

—

» Le petit fragment de sculpture sur pierre, resté dans la façade ouest de la maison du doyenné, en face de la cathédrale de Moulins, où se voyaient deux personnages un peu mutilés à la base, où d'aucuns avaient cru remarquer que l'un enlevait une épine du pied de l'autre, vient d'être descendu, sur les ordres de la propriétaire et d'après les observations de son architecte qui, en l'étudiant attentivement, y a reconnu une scène d'un autre genre ; il a été provisoirement déposé dans la maison, pour être, plus tard, encastré dans la façade de la cour, — beau spécimen d'architecture du XVe siècle, — la plus belle et la plus intacte de notre ville. — Les démarches que j'ai faites pour obtenir pour le Musée, ce fragment sculpté, n'ont pu aboutir, malgré qu'elles aient été présentées par l'homme d'affaires de la propriétaire. »

Le même confrère fait passer sous les yeux de la Société une hache trouvée dans la commune de Coulange, dans un terrain d'alluvion quaternaire ; elle présente le type chéléen de la première époque.

Il a été découvert à Aurouër une petite hachette en serpentine mélangée de grenat.

— M. Ballu, conservateur des hypothèques à Vannes, s'est adressé à notre secrétaire pour lui demander l'adresse des héritiers de M. Michelon, qui, d'après ce qu'il avait entendu dire, possédaient les manuscrits d'un poète du nom de Tardif, poésies très précieuses pour l'histoire littéraire de l'Anjou. Notre secrétaire a écrit à Mme Amelot, qui a répondu qu'elle n'a pas trouvé le manuscrit que désire M. Ballu. Ce dernier a prié M. Bernard de demander aux membres de notre Société s'ils ont des renseignements sur ce manuscrit.

— On fait observer que dans la livraison du *Bulletin-Revue* de décembre, ne se trouve pas la liste des sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en correspondance ; or, dans l'intérêt de notre compagnie, il faut continuer à entretenir avec ces sociétés des relations, car si nous avons une bibliothèque d'une certaine importance, c'est à elles que nous le devons. G. B.





LA NOBLESSE MILITAIRE

DU BOURBONNAIS

SOUS LOUIS XIV

(*Suite*)

Chantellot, seigneur de Beaupoirier : Claude de Chantelot, époux de Marie de la Blanchisse, était aussi seigneur de la Chaise (dans la même paroisse du Breuil). Son frère cadet, qui va suivre, n'en possédait probablement que le titre de chevalier. — *Chantellot, seigneur de la Chaize, qui fut du duel Nemours-Beaufort*, devait être Jean-François de Chantelot de la Chaise, qui en 1659 vendit son domaine de l'Espinasse (Chassenard) (1). Voici en quels termes Mademoiselle de Montpensier raconte dans ses Mémoires (2) ce fameux duel (juillet 1652), dans lequel le chevalier de la Chaise joua son rôle comme gentilhomme attaché au duc de Nemours : « M. de Nemours avait avec lui Villars (3), le chevalier de la Chaise, Campan et Luserche. M. de Beaufort avait le comte de Bury, de Ris, Brillet et Héricourt.

(1) *Les Fiefs du Bourbonnais : La Palisse*, p. 596.

(2) Collection Petitot, 2e série, t. 41, 288.

(3) Pierre de Villars, père du maréchal de ce nom, fort adroit aux armes, tua son adversaire d'Héricourt, qui était lieutenant des Gardes du duc de Beaufort. Avec l'Eglise et les hommes de bon sens, nous réprouvons le duel, mais, dans cette circonstance, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer le dévouement de ces amis, qui, au premier appel d'un des leurs, venaient s'engager dans un combat à outrance contre des adversaires, dont ils n'avaient aucun motif d'être les ennemis.

Le comte de Bury fut fort blessé; de Ris et Héricourt moururent dans les vingt-quatre heures. Pour les autres, s'il y en eut de blessés, ce fut légèrement » : on sait que le duc de Nemours fut tué raide par les trois balles qui étaient dans le pistolet de son adversaire et beau-frère, le duc de Beaufort. Remarquons que dans ces redoutables rencontres, bien différentes de nos duels actuels, ceux dont on demandait l'assistance, n'y figuraient pas en placides témoins, mais en combattants acharnés armés d'épées et de pistolets. Un an avant la mort du duc de Nemours, il y eut en Nivernais un duel semblable entre Louis du Lys et Adrien de Chéry, assistés chacun de trois combattants : Louis du Lys et Louis de Chéry y perdirent la vie, et deux autres furent blessés. — *Chantellot, seigneur de la Varenne* (Saligny) : François de Chantelot, ou plutôt son fils Louis qui épousa en 1658 Gabrielle de la Richardie. — *Chantellot, seigneur des Gardais* (Besson) : Jean de Chantelot, mari de Jeanne de Gouzolle. Son fils nommé *Saint-George* était Gilbert, baron de Saint-Georges (à Marcillat), qui en 1661 épousa Angélique du Deffend, veuve de Louis du Lys, dont nous venons de raconter la mort tragique. Quant à son autre fils, seigneur de *Longeville*, c'était Jean, qui en 1665 se maria avec Marie de Vellard.

Lebeil, seigneur de Belle Chassaigne (Chamblet). — Claude Le Bel, mari de Louise des Ages, capitaine de cavalerie, fut tué en duel vers 1666 par Louis de Fougères (1).

Ducarlier, seigneur de Monceau. — Nous n'avons sur lui aucun renseignement. — *Du Carlis, seigneur de Thorière* (Hérisson) : Jean du Carlier, qui épousa en 1632 Marie du Mothet, habitait avec elle en 1633 au château d'Arthet, paroisse de Merry-les-Egleigny. Nous ne savons s'il était le même que Jean du Carlier, seigneur de Venas, vivant en 1659.

Villelume, seigneur de la Roche. — Louis de Villelume, seigneur

(1) Communication de M. des Gozis, qui au moyen de ses innombrables notes sur les familles, nous a obligeamment donné de nombreux renseignements.



de la Roche-Othon, près Hérisson, mari d'Isabelle de Bron. Leur fils « *galant homme* » était Nicolas-Louis, capitaine des Gardes du maréchal de Schomberg, qui épousa en 1665 Jeanne du Buysson.

Courtais, seigneur de Courcelle. — Joseph, époux de Léonore de Saint-Julien. Ses deux frères, *fort braves*, étaient : 1. Gilbert de Courtais, seigneur de la Guierche (Nassigny), capitaine des Gardes du maréchal de Schomberg, qui mourut chevalier de Saint-Louis et brigadier des armées après 72 ans de service, ayant épousé en 1677 Marguerite Alexandre de Beausson ; et 2. Louis de Courtais, seigneur de la Souche, capitaine exempt des Gardes du corps du roi (1), époux de Marguerite de Ballerin.

Du Buisson, seigneur de Beauregard. — André du Buysson, seigneur de Corgenay (Neuvy) et Beauregard (Iseure), né en 1636, nommé capitaine au régiment de Champagne en 1663, était en garnison à Verdun lorsqu'il épousa Marie Le Duc. Etant devenu veuf en 1666, il quitta le service, devint trésorier général, et se remaria en 1668 avec Marie Trottier. — *Du Buisson, seigneur de Sazeret* devait être Antoine, né en 1630, lieutenant au régiment de Saint-Geran en 1648, nommé en 1650 capitaine d'une compagnie de nouvelle levée au même régiment : il avait épousé en 1665 sa cousine Marie Lequin, et mourut sans postérité en 1700. Sazeret avait été acheté par lui de son frère Pierre en 1650 : aussi il est plus que probable que le gentilhomme cité au siège d'Hérisson sous le nom de Sazers ou Saserat n'était autre qu'Antoine du Buysson. Après sa mort, il laissa Sazeret à sa sœur Marie, épouse de Claude Boutet. — *Du Buisson, seigneur de Montors*, était probablement Gilbert, né en 1610, bien qu'il ait vendu Montor en 1643 à son cousin Nicolas du Buysson de Veauce. D'après M. le comte du Buysson (2), il aurait eu, non pas *deux*, mais quatre

(1) Note de M. des Gozis.

(2) Généalogie manuscrite de la famille du Buysson, que l'auteur nous a obligeamment communiquée.

frères tués dans le service. Comme lieutenant de chevau-légers, il se distingua à la bataille d'Avein (Luxembourg, 1635) : il fut blessé au siège de Turin (1650), étant alors capitaine dans une compagnie d'ordonnance du Roi, et mourut sans postérité en 1675, ayant épousé en 1643 Madeleine de Chalus.

Capony, seigneur de Pont : était peut-être Gilbert de Capony, seigneur de la Font Saint-Magerand (1) ou la Font d'Ambérieux (Broût-Vernet), époux de Louise Fougerolles. — *Capony, de même naissance :* pouvait être Jean, seigneur des Granges, marié en 1656 à Gabrielle de Cistel.

Denis, seigneur des Prugnes (Vallon) : Jean, époux de Madeleine Roy, qui était veuve en 1673.

Villards, seigneur de la Brosse, devait être Louis de Villars, seigneur de la Brosse-Raquin (Tortezay), époux de Louise de Bosredon depuis 1627, ou son fils François, capitaine au régiment d'Anjou, aide de camp des armées, qui épousa en 1669 Marguerite de Viry. Remarquons que nous avons trouvé plus haut un autre seigneur de la Brosse-Raquin en la personne de Melchior de la Tour, comte de Noaillat. En 1677 Isabelle de Chamborant, fille de Catherine Billard, l'épouse en secondes noces de ce dernier, résidait au château de la Brosse-Raquin.

Biotière, seigneur de Possonnière : Antoine de Biotière, seigneur de Pochonnière, mari de Gilberte de Biotière.

Murat, chevalier de Malte : sa famille est connue, mais nous n'avons pas retrouvé ce personnage dans les listes de Vertot.

Cadier, capitaine au régiment de Normandie : Michel, seigneur du Peschin, qui commandait en 1672 un corps d'ingénieurs, et ne semble pas avoir laissé de postérité (2).

(1) Saint Magerand, patron de l'église de Brout, est appelé Majorien ou Mazorien dans *Les Petits Bollandistes,* dont l'auteur, trompé par le mot latin *Broco,* l'a fait patron du prieuré du Broc en Auvergne. Voir la *Semaine religieuse de Moulins* du 11 sept. 1897.

(2) Fils d'Antoine Cadier et de Marie Pion (généalogie par *St-Allais*).

Gerbaud, seigneur de la Serre. — Annet de Gerbault, écuyer, seigneur de la Sarrée (Savigny-Poil-Fol, Nièvre), de Thaix (Nièvre), de Champagny (Maltat, Saône-et-Loire), de Saint-Etienne en Mâconnais où il résidait, était le mari de Françoise de Franc (1). Vers 1600, sa famille possédait encore entre Fours et Bourbon-Lancy la seigneurie du Pont-de-Cressonne (Nièvre).

Legroing, seigneur de la Salle (Vieure). — Claude Le Groing, fils de Jean, et d'Anne Coiffier, neveu du maréchal *d'Effiat*, marié en 1638 à Anne Boizal ou de Boizay (2).

Aspremont, seigneur de Noyant. — Claude de la Motte d'Apremont, marié à Anne de la Souche, qui lui apporta Noyant, étant veuve de Gilbert Aymé, seigneur des Roches (Auvergne), qu'elle avait épousé en 1635. Anne de la Souche eut des enfants de ses deux mariages, et sa succession donna lieu à un procès, dont parle Auroux des Pommiers dans ses *Coutumes de Bourbonnois*, II, 42. Il s'agissait de savoir si son fils aîné, François Aymé, avait droit de prendre Noyant pour son préciput, bien qu'il se fût mis déjà en possession du château des Roches, situé dans la Coutume d'Auvergne, qui différait de celle du Bourbonnais pour le droit d'aînesse. En mars 1670, le Présidial de Moulins adjugea Noyant pour préciput à François Aymé, qui peut-être n'eut que le manoir et le droit à 40 toises autour des fossés, car les de la Motte d'Apremont, devenus probablement possesseurs du reste de la terre, continuèrent à se qualifier seigneurs de Noyant jusqu'à la saisie de ce fief faite en 1728 sur Jacques d'Apremont. La famille Aymé existe encore dans le Puy-de-Dôme, et ses représentants portent le titre de comte de Noyant.

Debrons, seigneur de Charragon. — Claude de Bron, seigneur de Bernay, la Glolière, Pontlung (Ygrande), mari de Gilberte Pailloux (3).

(1) Note de M. de Flamare, archiviste de la Nièvre.
(2) *Père Anselme*, VIII, 146.
(3) *Annales bourbonnaises*, III, 380.

Tracy, seigneur de Parais. — François d'Estut de Tracy, marié en 1639 à Edmée de la Platière, dont la mère, Claudine de Villars, était dame de Paray-le-Frésy (1).

Fillot, seigneur de la Fauconnière, près Gannat. — Marien Filhol, seigneur aussi de Marcelange, près Moulins, épousa en 1644 Elisabeth du Buysson, servit sous le comte de Saint-Geran au siège d'Hérisson, et mourut en 1688. Son fils Philibert était en 1686 major au régiment d'Enghien (infanterie).

Marcelange, seigneur d'Arson (Vic). — Louis de Marcelange, qui épousa en 1660 Madeleine de Saint-Hilaire (Registres paroissiaux de Saint-Hilaire).

Coubladour, seigneur de Briaille (Saint-Pourçain). — Claude de Coubladour, seigneur dudit lieu (Loudes, Haute-Loire) vendit Briailles en 1671 au baron de Bianki (2), ancien grand-trésorier de Pologne, et épousa en 1677 Antoinette de Foudras.

Saint-Hilaire, allemand de naissance. — Probablement Mathias de Saint-Hilaire, comte du saint Empire romain, dont la mère Marie de Zernouitz était allemande. D'après les registres paroissiaux de Saint-Hilaire, il était en 1630 mari de Gilberte de Thianges, et vers 1642 on lui trouve pour femme Madeleine de Troussebois, qui en devint veuve en 1682 : il avait alors environ 80 ans. — *Saint-Hilaire, seigneur du Coudreau :* Antoine, seigneur du Coudrais (Souvigny), de la Trolière (Autry), et de Gennetines (Saint-Plaisir), habitait le Coudrais ou Coudreau avec sa femme Françoise de la Roche.

Saint-Aubin, seigneur de Saligny (Bagneux). — Jacques de Saint-Aubin, également seigneur de Bagneux, et autrefois de Saragousse, terre donnée à sa fille Julienne, était en 1662 veuf de Jeanne du Bois. — *Saint-Aubin, seigneur de l'Espine, son fils :* Claude, seigneur de l'Epine (Agonges), était en 1657 le mari de Marie du Creuzet, et en 1672 celui de Catherine de Sacconyn de Bressolles. En 1664 il acheta les Bordes (Couzon) à

(1) *La Chesnaye-des-Bois.*

(2) Et à Marie Phélippes, son épouse, pour le prix de 120,000 livres (Arch. de Segange).

François des Escures, seigneur de Cindré. Le sieur Lespine, cité parmi les assiégeants d'Hérisson en 1651, était peut-être Claude de Saint-Aubin.

Rochebut, seigneur de Beauregard. — Beauregard était jadis dans la paroisse de Maillet, et appartenait vers 1645 à Jean de Rochebut, époux de Marie de Chateaubodeau. En 1655 on trouve un Jacques de Rochebut, puis vers 1700, Gilbert, brigadier des mousquetaires du roi, époux de Catherine de Meschatin.

Montasiéger, seigneur de Darrie. — Gabriel de Montassiégé, seigneur de Montassiégé (Néris), époux de Claudine François, eut un fils nommé aussi Gabriel, qualifié seigneur d'Arnoux, qui épousa 1° : Elisabeth Alamargot en 1662, 2° : Bonne d'Aubigny en 1672 (1), et fit donation en 1720 de sa terre de Montassiégé à son neveu Jean Alamargot, seigneur de Villers. Il doit s'agir du père, ou d'un autre Montassiégé, seigneur de la Jarrie, qui nous est inconnu.

Dreuille, seigneur de Boucherolle (Tréban) : Marc de Dreuille, qui épousa en 1634 Philiberte Vernoy de Montjournal, et n'existait plus en 1670. — *Dreuille, seigneur dudit lieu, son frère* : Nous ne connaissons pas de frère au précédent, mais en 1664 le seigneur de Dreuille (Cressanges) était son cousin François-Senectaire, marié en 1659 à Marguerite de Montsaulnin. Ce dernier pendant les troubles de la Fronde perdit deux de ses frères. L'aîné, Mayeul, fut tué au château de Grossouvre, et l'autre, Antoine, assassiné à Sancoins en novembre 1651. — Dreuille, seigneur de Villeban (Autry-Issart) : Gilbert, seigneur de la Lande (Rocles), qui fut aide de camp des armées, et épousa en 1659 Gasparde ou Madeleine de Chantelot.

Le Long, seigneur de Chenillac. — On trouve en 1641 Jean le Long de Chenillat, seigneur de la Faige et de la Monnoye, époux de Marguerite de Chantelot, et habitant Chaveroche (2),

(1) *Archives historiques du Bourbonnais*, II, 286, note de M. des Gozis.
(2) *Les Fiefs du Bourbonnais : La Palisse.* 10.

puis en 1687 Annet le Long, mari de Catherine Roux de Gaubert (1).

Du Crost, seigneur de la Mothe-Morgon (Saint-Etienne-de-Vicq). — Gaspard du Croc épousa en 1636 Claude de Montjournal, veuve de Claude de Coligny-Saligny et dame de la Motte-Mourgon. N'ayant pas d'enfants, ils laissèrent cette terre à François Bardon du Méage (2). Les du Croc (Forez et Auvergne) portaient : « d'or à deux fasces de sinople. »

La Mousse, seigneur de Beaune. — Gilbert de la Mousse, qui épousa Catherine de Guynes en 1642, et acheta de son beau-père en 1652 la seigneurie des Miniers (Saint-Pierre-Laval) (3).

De Lange, seigneur de Chasteau-Regnaut (Germigny-l'Exempt, Cher). — C'était probablement Nicolas de Lange, gentilhomme nivernais, capitaine au régiment de Clermont (cavalerie), qui épousa Marie de Lévis (4). Il fut condamné par contumace en 1676 à avoir la tête tranchée en effigie pour avoir tué près de Guérigny un orfèvre de Paris (5).

Fonglatier, seigneur dudit lieu, domestique de la maison de Nemours. — Cette famille peu connue était de Saint-Menoux, et devait y posséder des biens considérables, puisqu'on attribue à notre gentilhomme environ 15,000 livres de rente. D'après les registres de la paroisse de Saint-Menoux, il existait en 1630 un Jean de Fonglatier, probablement neveu de Thomas-Constant de Fonglatier, qui fut curé de Saint-Menoux de 1636 à 1640. On trouve ensuite en 1682 Henri de Fonglatier, mari d'Anne Voisin : il mourut en 1686 et sa veuve se remaria en 1695 avec Jean-François Aubery de la Trolière, capitaine au régiment de Bourgogne. Le personnage de la statistique pourrait être le susdit Jean de Fontglatier, dont la seigneurie de

(1) Archives de la Creuse.

(2) *Les fiefs du Bourbonnais : La Palisse*, 345.

(3) Même ouvrage, 8.

(4) *Bulletin de la Société nivernaise*, 2e série, III, 238. Germigny était autrefois le siège d'une châtellenie du Bourbonnais.

(5) Arch. de la Nièvre, B, 223.

même nom est maintenant un domaine de Saint-Menoux appelé la Fontglaterie (1).

Amiot, seigneur de Vosmas (Vaumas). — François Amyot d'Albigny, d'une famille lyonnaise.

Balaine, seigneur de Purre (?) *père et fils.* — Nous ne pensons pas que le nom de Baleine ait existé en Bourbonnais comme nom patronymique (2), mais il y avait deux seigneuries de Baleine, l'une aux de Mars dans la paroisse de Bost, l'autre bien connue près de Villeneuve-sur-Allier, appartenant aux de Pierrepont. Il s'agit sans doute de membres d'une de ces deux familles, qui étaient fort *anciennes.*

Bonneval, seigneur de la Varenne (Sauvagny-le-Comtal). — Annet de Bonneval, qui vivait en 1665, et épousa vers 1656 Marie André, bourgeoise de Montluçon (3). Il semble avoir succédé à un autre Annet de Bonneval, et avoir eu pour fils un Annet, troisième du nom, mari de Renée de Chambon en 1695.

Beaufort, seigneur de la Nouzière. — Jean de Beaufort, *à présent fort cassé,* avait épousé Marguerite de Bonneau, et vendit en 1646 la seigneurie de Seauve (Chavenon) à Louis de Chabannes. Son fils aîné « *brave et fort adroit à cheval* » s'appelait Gilbert, et épousa en 1638 Jeanne Garreau. Ces Beaufort, qui appartenaient à la Creuse, devaient porter d'après l'*Armorial de la généralité de Bourges :* « d'argent à une bande de gueules. »

Le Taillet, seigneur du Coudray (*12 à 15,000 livres de rente*) : était probablement Gabriel de Thianges, seigneur du Taillet et du Coudray (Le Veurdre), marié avant 1657 à Madeleine de la Platière (4). — *Thianges, seigneur de Chailloux :* En 1624 Guy de Thianges, seigneur du Creuzet, d'Atanges, de Chailloux, fut parrain de son petit-fils Guy de Léan dans la paroisse de

(1) Renseignements obligeamment donnés par M. l'abbé Moret, curé de Saint-Menoux.

(2) *L'inventaire des archives de l'Allier*, I, B. p. 25, porte à tort un Gilbert de Balleine, seigneur de la Maison neuve : il faut lire *Ballerin.*

(3) Note de M. des Gozis

(4) *Noms féodaux*, et *Père Anselme*, IX, 472.

Neuilly-en-Dun (Cher) (1). Nous lui connaissons pour fils : Paul, chevalier de Malte, et François, seigneur du Creuzet. On trouve en 1649 un Philibert de Thianges, seigneur du Chailloux, qui était sans doute le frère des deux derniers, et le personnage en question. — *Thiange, seigneur de Valigny :* Joseph de Thianges, qui vivait en 1669, et était probablement le même que Joseph, seigneur de Lussat, marié à Gabrielle de Montaignac.

Plantadier, seigneur de la Vernette. — Claude-Gilbert du Plantadis, seigneur de Paneyreix et de la Vernède (Mérinchal, Creuse), né en 1629 de Gilberte de la Souche, épousa en 1652 Jeanne Guillouet (2). Cette famille appartient principalement à la Marche et à l'Auvergne. Armes : d'argent au chêne de sinople glanté d'or sur une terrasse de même.

Des Ages, seigneur du Luc. — Famille connue, dont nous n'avons pu retrouver le membre ainsi désigné.

La Trolière, seigneur dudit lieu. — Jean Mulatier, seigneur de la Trollière (Theneuille), marié en 1637 à Claude ou Marguerite Piaud. — *La Trolière, seigneur d'Espinon,* était peut-être Antoine, seigneur de Gosinière, frère du précédent. Epinoux et Gosinière sont dans la commune de Theneuille.

D'Ossandon, seigneur de la Batisse (Puy-Guillaume, Puy-de-Dôme). — Pierre d'Ossandon, capitaine d'infanterie au régiment d'Alais en 1649, époux de Gabrielle de la Forest, eut pour fils Guillaume et Henri. Cette famille, anoblie en 1596 pour services militaires, portait : « d'or au chevron d'azur, accompagné de trois hirondelles au naturel. »

La Verchière, seigneur dudit lieu. — En 1631 Gabriel de la Verchière, seigneur dudit, acheta pour 10.000 livres à son frère Antoine la terre de la Ramas dans la paroisse de Vesse. C'est tout ce que nous savons sur cette famille.

Saint-Jean, seigneur de Saint-Etienne, nous est absolument inconnu.

(1) Arch. du Cher, E, 790.
(2) Tardieu : *Dictionnaire de la Haute-Marche.*

La Gastine, seigneur de Beaumont. — En 1648 Léonard de la Gastine, seigneur de Lombost (Archignat), était veuf de Marguerite de Chastillon. Il eut probablement un fils, seigneur de Beaumont dans la paroisse d'Huriel : on trouve vers 1660 un Gilbert de la Gastine, seigneur de Lombost et Saint-Gérier (Archignat). Cette famille devait appartenir au Limousin, et porter pour armes : « parti, au 1er d'azur au lion d'or, lampassé de gueules ; au 2, coupé : 1 d'azur à une tête de cerf d'or, 2, d'argent à une fleur de lys de gueules (1).

La Brosse-Morlay, capitaine au régiment de Tomière (2). — Gabriel de la Brosse-Morlay épousa vers 1640 Françoise Palierne, et mourut avant 1675 (3).

Daste, seigneur des Millets (Saint-Didier-en-Donjon). — Jean d'Aste, ancien capitaine au régiment de Louvigny, époux de Lucrèce de Foudras, n'eut qu'un fils mort jeune, et vivait encore en 1676 (4).

Bosnay, seigneur du Bissay. — Antoine de Bonnay, seigneur du Bessay (Toury-sur-Jour, Nièvre), né en 1607, épousa en 1638 Marie Blondet, fille du hérault d'armes du Roi. Il fut obligé de vendre le Bessay en 1641 pour acquitter les dettes de son père et de son oncle, et mourut avant 1670 (5).

Lamaille, seigneur de Fleurier. — Gilbert de la Maille, seigneur de Fleuriel et Beauregard (Huriel), fut le mari d'Andrée de Mauvoisin, dont il n'eut pas d'enfants, car étant décédé avant 1682, il laissa alors pour héritier son neveu Gabriel de la Maille, fils mineur d'un autre Gabriel, seigneur de la Roussille et de Léonarde Périgot.

Le Tailleur, seigneur de Plarnon. — Antoine Le Tailleur, seigneur de Plamont (6) (Gennetines), figure comme parrain

(1) Note de M. des Gozis.

(2) Les auteurs des *Fiefs du Bourbonnais* nous ont appris que le sieur de Commières dit Bras de fer, qui possédait un régiment, et se distingua pendant la Fronde, s'appelait Henry d'Augerolles.

(3) Note de M. des Gozis.

(4) *Les Fiefs du Bourbonnais : La Palisse,* 550.

(5) Note de M. de Flamare, archiviste de la Nièvre.

(6) Ce Plamont a été omis par Chazaud dans son *Dictionnaire.*

en 1644 sur les registres de Gennetines. Nous le croyons fils de Jean Le Tailleur et de Péronnelle de la Condemine : c'est lui probablement qui devint plus tard seigneur du Thonin (Gennetines) et de la Presle (Bellenave). Il épousa vers 1650 Geneviève Noudard du Martray, et n'existait plus en 1682. Son cousin Louis Le Tailleur, seigneur des Loutauds, filleul de Dom Louis Le Tailleur, religieux de Souvigny, son oncle, était en 1653 exempt des gardes du corps du duc d'Orléans.

Guillonet, seigneur de Garène. — Il faut lire Guillouet, seigneur de la Garenne : nous ignorons son prénom.

De Mazières, seigneur dudit lieu. — On nous dit qu'il a servi dans le régiment de Lévis, mais ce renseignement ne suffit pas pour nous faire reconnaître s'il s'agit de Gilbert du Peyroux, de François de Bonnevie, de Jean-Louis Le Groing, ou enfin de Rémy de Saint-Martin, qui à cette époque étaient seigneurs d'un lieu nommé Mazières.

Du Mousseau, seigneur dudit lieu. — Ici encore on peut se demander si on a désigné Claude de la Roche, capitaine de cent cavaliers, ou Jean-François de Chambord. Comme notre gentilhomme servit dans le régiment de Saint-Geran, nous pensons qu'il s'agit sans doute de Jean-François de Chambord, seigneur du Mousseau (actuellement Jappe-Renard, Cindré) ou de son fils Claude, qui épousa Anne Pailhoux en 1656. On sait que deux frères de Chambord servirent au siège d'Hérisson sous le comte de Saint-Geran. L'un d'eux est peut-être celui que nous trouvons désigné ainsi qu'il suit : — *Chambort, seigneur dudit lieu, a fait quelques campagnes.* Le vrai nom de cette famille était de Bord de Champropin. (Voir *les Fiefs du Bourbonnais : La Palisse*, 408.)

Desboyaux, seigneur de Collombière (Saint-Aubin). — Charles, époux de Simonne de Beaucaire depuis 1633, ou son fils Pierre des Boyaux, seigneur de Colombière, Gipcy, Fortignoux, qui épousa en 1661 Gabrielle de Tollet, du Berry, laquelle mourut en 1669.

Ducreux, seigneur dudit lieu. — On nous dit que ce personnage

est *fort incommodé de goutte ;* aussi sommes-nous tentés de voir en lui le fameux gouverneur du château d'Hérisson, de la famille de Fougières ou Fougères, auquel M. Audiat donne le prénom de Charles (1). D'après l'inscription de la cloche de l'horloge d'Hérisson qui date de 1644, il devait plutôt s'appeler François. L'auteur de la statistique nous semble avoir eu des renseignements assez confus sur les membres de cette famille, car un peu plus loin il désigne sous le nom de « *Fougères, seigneur du Cluzeau* » le gouverneur en question. Il rappelle avec quel sang-froid il ajusta celui qui tenait son jeune fils prisonnier, mais il désigne ce traître sous le nom de *Meschatin*, tandis que nous savons par des documents certains que la tentative fut l'œuvre de Simon Sanson, beau-frère de ce dernier. Son stratagème échoua, et l'adroit coup de fusil du gouverneur ne lui laissa que deux heures de vie. On sait aussi que ce Fougères était seigneur du Creux, près Hérisson, et que son fils aîné portait le nom de seigneur du Cluseau. Nous trouvons en 1662 un Gilbert de Fougères, seigneur du Creux, époux de Gabrielle de Villars : s'il n'était pas le susdit capitaine d'Hérisson, nous pensons voir en lui son fils aîné appelé du Cluseau en 1650. On nous dit encore dans notre document que le sieur *Ducreux a un frère chevalier, nommé Fougères, bien fait et brave.* Il s'agit sans doute d'un chevalier de Malte, mais, en ouvrant Vertot, nous trouvons de 1599 à 1664, sept chevaliers appartenant à cette famille !

La Forest-Mauvoisin. — Pierre de Mauvoisin, seigneur de la Forêt (Courçais), mari de Germaine des Ages. Sa fille Anne « *à qui il avait tout donné en la mariant* » avait épousé en 1657 Denis de Louan, qui devint ainsi seigneur de la Forêt-Mauvoisin et de Courçais. Les de Louan possèdent encore les ruines du château de la Forest (2).

(1) *Assises scientifiques du Bourbonnais*, 633. Voir aussi sur cet épisode, p. 585 du même ouvrage, le récit de M. Bouchard ; l'*Ancien Bourbonnais*, p. 231, 232 du Voyage pittoresque ; et l'article de M. Grégoire, *Archives historiques du Bourbonnais*, I, 69.

(2) BOURGOUGNON : *Monographie du canton d'Huriel*, 132, 134.

Vellard, seigneur de Montifault. — Gabriel de Vélard, né en 1604, seigneur de la Brenne (Meillard), et Montifaut (Meillers), épousa en 1646 Jeanne de Chantelot, dont il eut dix enfants. — *Vellard, seigneur de Logère* (1) (Châtel-de-Neuvre) : Antoine de Vélard, né en 1607, possédait aussi la Motte-Beaudéduit (Gouise), et était le cousin-germain du précédent. Dans une lettre de 1630, le maréchal de Saint-Geran le traite de compagnon, et lui dit de se tenir prêt à se rendre à l'armée : il y servait en 1639. Cette même année, il épousa Elisabeth Vernoy avec laquelle il vivait encore en 1676. En 1652 il fut parmi les assiégeants de Montrond au service du Roi. Ses trois fils aînés moururent avant 1667 ; il eut en tout onze enfants, qui, croyons-nous, n'eurent pas de postérité. La famille de Vélard ou Vellard possédait au XVIe siècle la seigneurie des Salles (Meillers), sous le nom de laquelle elle était fréquemment désignée. Ainsi Françoise de Vélard, tante d'Antoine et épouse d'Antoine Le Tailleur, est le plus souvent appelée Françoise des Salles. Il suffit de lire les registres paroissiaux de Gennetines et la généalogie des de Vélard (2) pour se convaincre que la famille des Salles, mise dans l'*Armorial du Bourbonnais*, n'est autre que la famille de Vélard, et fait double emploi avec elle.

Balle, baron de Poncenat (Montaigu-le-Blin) *a 10,000 livres de rente.* — Balthasar Bayle, aussi seigneur de Cordebeuf et du Fay par sa femme Madeleine Gaudon qu'il avait épousée en 1656, vivait encore avec elle en 1702.

Faverot, seigneur de Neuville (Neuvy). — Gabriel Faverot, seigneur des Cadeaux, de Saint-Aubin, et des Loges, ne posséda probablement pas Neuville (3), car sa mère Gilberte Bayle le laissa à sa sœur Henriette Faverot, mariée à Claude Guérin

(1) La famille de Vélard possède actuellement un autre Logère ou l'Augère dans la commune d'Agonges.

(2) Par le comte de CORNULIER. Nous lui avons emprunté plusieurs renseignements.

(3) Voir *Annales bourbonnaises*, VI, 7. Les petits-fils de Léonard Faverot et de Gilberte Bayle, qui portèrent encore le nom de Neuville, nous semblent avoir pris à tort cette qualification

de Chermont. Il fut longtemps lieutenant-colonel au régiment de Langeron, épousa Anne-Marie de Rochefort, et mourut à Moulins le 25 janvier 1700.

Boe, seigneur de Laforest et Fourchault, dans l'alliance des Troussebois. — Une branche de la famille Roc ou Rocque possédait ces deux seigneuries, et en outre on trouve en 1659 une Marguerite Rocque, veuve de Jean de Troussebois, seigneur de Saint-Aubin. Il s'agit probablement d'un neveu de cette dernière, peut-être de Jean Rocque des Modières, seigneur de Fourchaud (Neuilly-le-Réal), dont Marie Meaulme était veuve en 1696.

Tissandier, seigneur de Quinssaine (près Montluçon). — Jean-Pierre de Tissandier, aussi seigneur de Fretaize (Ronnet), épousa en 1655 Marie Pelin.

Regault, seigneur de Venize (1) (Cusset). — François Regnault ou Renaud, marié à Elisabeth Hugon de Givry, fut anobli pour services militaires. Ses deux fils, dont l'un était *capitaine au régiment royal*, et l'autre *volontaire au régiment de Piémont*, s'appelaient Louis et Pierre (2).

SECONDE CLASSE

DES GENTILSHOMMES OU VIVANT NOBLEMENT

QUI SONT ET ONT ESTÉ OFFICIERS DES MAISONS ROYALES ET QUI ONT PORTÉ LES ARMES.

Tel est le titre que met l'auteur de la statistique aux individus classés dans la seconde catégorie. Il dit aussi qu'il place dans cette classe ceux qui ont le moins servi ou sont les moins riches. On remarquera que, parmi eux, tous ne sont pas nobles, mais qu'il en existe un certain nombre qui seulement « *vivaient noblement* » selon l'expression de l'époque. Un bourgeois vivait noblement (3) lorsqu'il faisait profession des

(1) Chazaud a omis ce nom de lieu dans son *Dictionnaire.*

(2) *Les Fiefs du Bourbonnais : La Palisse*, 174.

(3) Sur l'état de capitation de 1696 pour la ville de Moulins (Arch. Allier, C, 91), on trouve parmi les personnes classées comme « *vivant noblement* »

armes comme officier, ou lorsque sa fortune lui permettait de vivre sans emploi, et de mener le même genre de vie que la noblesse ; généralement il possédait alors certains droits féodaux que lui avait donnés l'acquisition de terres nobles. Quelques emplois dans la maison du roi ou des princes, différentes charges, conféraient aux titulaires la qualification d'écuyer sans pour cela les anoblir : il en était de même des gendarmes et des chevau-légers du roi. En résumé on voit que la noblesse et la bourgeoisie étaient beaucoup plus mêlées qu'on ne le suppose, et il est peu de familles nobles dans lesquelles on ne trouve aucune mésalliance. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'*Inventaire des Archives départementales de l'Allier*, beaucoup moins complaisant que la plupart des généalogies publiées autrefois ou de nos jours. Nous allons continuer l'examen des noms de la liste, mais nous placerons à la fin tous ceux malheureusement trop nombreux sur lesquels nous n'avons rien pu savoir.

De la Croix, seigneur de Pomay (Lusigny). — François, aussi seigneur de la Cour, de la Chassaigne, eut encore le Vousset ou Housset (Verneuil), à la suite de son mariage en 1649 avec Isabelle de Chamborant. Il était écuyer ordinaire du roi en 1652, trésorier-général de France en 1665-77, et n'existait plus en 1694 ; sa veuve se remaria alors avec Louis de Mareschal de Franchesse, sous-brigadier des gendarmes du roi.

Des Mauguins, fourrier de la maison du roi, était Claude Charton, seigneur des Mauguins, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, qui servit jusqu'en 1666, d'abord dans les gardes françaises, puis dans les gendarmes du roi. Son fils Claude entra en 1661

deux gentilshommes du duc d'Orléans, deux gentilhommes de la vénerie du roi, un valet de chiens et un écuyer du roi, la femme d'un brigadier des gendarmes du roi, le garde de la prévôté, un commis de l'extraordinaire des guerres, le directeur des postes, les maîtres de poste de Moulins, Bessay et Villeneuve, le commis des carrosses d'Auvergne, le lieutenant des Gardes du comte de Charlus, qui était lieutenant-général pour le roi en Bourbonnais. Il faut remarquer que le titre de gentilhomme donné aux officiers de la maison royale ne leur conférait nullement la noblesse, mais seulement ses privilèges, dont leurs veuves avaient aussi la jouissance.

dans la même compagnie dont il devint porte-étendard en 1691 ; son petit-fils, Gabriel-Claude, seigneur de Ruzière (Bourbon-l'Archambaud) et des Mauguins, fut anobli en 1722 pour ses brillants services militaires. D'Hozier, qui nous donne ces détails (reg. I, 125), décrit ainsi qu'il suit les armoiries des Charton, dites inconnues dans l'*Armorial du Bourbonnais :* de gueules à la bande d'or chargée de trois étoiles d'azur.

Champfeu, seigneur des Garennes (Varennes), *maître d'hôtel ordinaire du duc d'Orléans.* — Jean de Champfeu, né en 1623, épousa en 1658 Anne Dorat. *Son bien principal dans la paroisse de Deux-Chaises* était le Tilloux que sa fille porta à Nicolas Coiffier en l'épousant en 1683. Jean de Champfeu n'eut pas, croyons-nous, de postérité masculine.

Jeannot, seigneur de la Cave, écuyer du duc d'Orléans. — Antoine Jehannot, né vers 1622, qui épousa Gilberte Semyn, et mourut en 1691. Ses deux fils moururent sans postérité ; l'un d'eux, André, fit en 1740 donation de la terre de la Cave (arrondissement de Montluçon) à son cousin Louis-Joachim Jehannot, marquis de Bartillat (Saint-Martinien), capitaine au régiment de Condé. On sait que ce dernier eut pour père et grand-père (1) des officiers supérieurs distingués ; en outre son oncle Michel fut tué à Fleurus en 1690 comme brigadier des armées.

Chrestien, seigneur de Segange (Avermes). — Claude Chrestien, gentilhomme du duc d'Orléans, était en 1655 l'époux de Madeleine Alleaume ; il se maria ensuite avec Marguerite Collin, puis en troisièmes noces en 1677 avec Marie Phélippes, veuve du baron de Bianki. Avant d'épouser cette dernière, il avait échangé avec elle la terre de Segange contre celle de Briailles, près Saint-Pourçain (Arch. de Segange). — *Chrestien,*

(1) Son grand-père Nicolas Jehannot, mestre de camp du régiment de Bartillat en 1676, fut inspecteur général de cavalerie en 1688, et lieutenant général en 1693. Il mourut en 1718, gouverneur de Rocroy, ayant eu pour fils Joachim, mestre de camp de cavalerie, capitaine châtelain de Montluçon.

seigneur de Blanzat (Chareil-Cintrat), *frère du précédent :* Jacques, époux de Marie Richard, ancien lieutenant de cavalerie.

Chenebrard. — Jacques Chenebrard, gentilhomme du duc d'Orléans, seigneur de Courdin et la Tour (Souvigny) et de Barsagne, était en 1661 l'époux de Marguerite-Charlotte Alleaume, et en 1679 celui de Claude Despineu : il possédait à Souvigny ce qui restait de l'ancien château des ducs de Bourbon. On le trouve comme « vivant noblement » sur l'état de capitation de 1696 : en 1698 il se remaria une troisième fois avec Marie-Catherine Dupuy.

Guillouet. — Jean Guillouet, seigneur de la Rochette (La Ferté-Hauterive), était en 1631 exempt des Gardes du Corps de Gaston d'Orléans : ayant reçu défense de suivre ce prince, il obtint la permission d'aller vers le roi pour y prendre ses ordres. Il avait épousé cette même année Anne de Vellard.

Semin, seigneur de Saint-Sornin. — Louis Semyn, nommé gentilhomme de Gaston, duc d'Orléans, en août 1640, n'existait plus en 1678, laissant veuve Marie Roussel.

Saulsay, seigneur des Fontaines (Billy). — Emmanuel Sauzay ou du Saulzay, ancien gendarme du Roi, époux de Marie d'Obeilh, acheta Rax (Saint-Félix) en 1636. Son fils Antoine, seigneur de la Chapelle (Périgny), gendarme du roi en 1664, épousa d'abord Antoinette Colin, puis en 1650 Marie du Buysson (1).

Fombert, seigneur de Saurie. — Claude de Fombert, seigneur de Jarrie ou Saint-Allyre (2) (Sanssat), lieutenant-colonel du régiment du Havre, anobli en 1665, épousa en 1646 Marie du Buysson, et n'existait plus en 1692.

(*A suivre.*)

Commandant du Broc de Segange.

(1) *Les Fiefs du Bourbonnais : La Palisse*, 334. Chazaud, dans son *Dictionnaire*, appelle Rax « la Ra » ce qui ne facilite pas les recherches.

(2) *Les Fiefs du Bourbonnais : La Palisse*, 329.



INVENTAIRE

DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES EN BOURBONNAIS EN 1897 (*XVI[e] Année*).

Bien que les découvertes aient été moins fréquentes que les années précédentes, nous continuons à les enregistrer au fur et à mesure qu'elles se produisent ; et nous sommes encouragé à continuer ce travail, sachant combien les inventaires des années précédentes ont été consultés.

ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE

YZEURE

Les Jardiers ont donné un gros grattoir qui paraît n'avoir jamais été utilisé ; trouvé avec onze débris de silex fragmentés, éclats. (N. C. n° 2659.)

GENNETINES

L'aire archéologique de cette commune était si étendue, et la population qui l'habitait était si dense, que l'on découvrira pendant longtemps les épaves laissées par elle. Les Péchins, station déjà très connue, ont fourni un instrument rudimentaire, se rapportant à l'époque moustérienne, c'est un épais racloir arqué en silex des galets de la Loire et portant de grands enlevages. (N. C. n° 2671.)

Dans les environs, un grattoir discoïde, en silex avec retouches. (N. C. n° 2664.)



Un beau couteau triangulaire en silex rouge translucide.

Un grattoir s'adaptant à la main droite, en silex des galets.

Une pointe de lance très épaisse et fortement retouchée sur les deux bords.

Une pointe moustérienne amygdaloïdale en silex jaune, retouchée sur une seule face. (N. C. n° 2669.)

Nous avons découvert une nouvelle station dans cette commune, au domaine des Gauthiers, sur la limite extrême de la commune touchant à Trevol; elle nous a fourni plusieurs grattoirs arqués retouchés, une quantité de débris de silex de toute nature, prouvant l'utilisation des galets sur place, et enfin une scie en silex, avec deux encoches latérales; les deux bords sont denchés, contrairement à ce qui se pratiquait: un seul côté était denché, l'autre était parfois poli et très adouci. (N. C. n° 2681.)

Avec ces silex taillés, nous avons recueilli un fragment de hache polie en dolomite veinulée d'Auvergne, et brisée par l'usage dans le sens veiné de la roche.

Les deux époques se sont donc succédé chez les tribus habitant Gennetines ainsi que nous l'avions déjà constaté ; de plus, cette dernière hache, en dolomite d'Auvergne, montre les relations commerciales qui existaient entre ce pays et le nôtre. (N. C. n° 2682.)

A Lucenay-le-Vallée, où de nombreux habitats touchaient ceux des Péchins : un couteau en silex rouge en provient ; il est très effilé et tranchant, et mesure $0^m,076$ de longueur et $0^m,010$ de largeur ; il porte trois enlevages parallèles. (N. C. n° 2676.)

Un autre couteau concave convexe, de mêmes dimensions, est en silex brun avec enlevages longitudinaux. (N. C. n° 2678.)

Une pointe de flèche moustérienne porte des enlevages très fins sur les deux bords ; elle est fortement patinée. (N. C. n° 2677.)

SAINT-ENNEMOND

Les Jendumets, qui ont déjà tant fourni, ont donné

plusieurs grattoirs discoïdes renforcés, l'un d'eux avec enlevages fins et réguliers. (N. C. n° 2663.)

COULANGES

Une très belle hache chelléenne patinée, en silex noir et blanc, paraît être d'une facture bourguignonne, avec de fines retouches ; hauteur $0^{m},135$. (N. C. n° 2654.)

HÉRISSON

Une pointe chelléenne en pétrosilex blanc de faible épaisseur, retouchée sur les deux faces et pouvant être susceptible d'être emmanchée dans une gœyse.

Une scie en silex des rognons crétacés de l'Yonne et paraissant provenir du célèbre atelier des Sèves à Saint-Julien-du-Sault ; elle porte deux encoches aux extrémités.

Un instrument de forme ovalaire allongée, en silex mince et denché sur les bords, quoique sans encoches ; cet instrument peut bien répondre aux besoins d'une scie dont elle a les caractères ; longueur $0^{m},90$.

Ces diverses pièces font partie des collections de notre collègue M. Grégoire.

ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

MOULINS

Dans un jardin de la rue de Bardon, nous avons trouvé un petit polissoir de $0^{m},045$ de hauteur sur $0^{m},043$ de côtés, en roche noire basaltique d'Auvergne, présentant ses surfaces fort usagées. C'est le second que nous trouvons dans ces environs. (N. C. n° 2686.)

Une hache en serpentine a été trouvée sur la berge de l'Allier, en aval du pont de Moulins, rive gauche, et acquise par notre collègue, M. l'abbé Clément.

YZEURE

Un polissoir fragmenté en arkose de Saint-Félix et ayant



beaucoup servi ; il mesure 0^m,085 sur 0^m,066, et 0^m,060 d'épaisseur ; il peut se rapporter à l'âge de bronze. Trouvé à la Baltière, à 1^m de profondeur. (N. C. n° 2668.)

GENNETINES

Lucenay-le-Vallée. — Une belle flèche à ailerons, soie, en silex jaune, retouchée finement sur toutes les faces. (N. C. n° 2675.)

Les *Gautiers* ont également fourni une flèche en silex jaune translucide avec deux encoches dans la partie inférieure pour être fixée à un manche ; travail solutréen. (N. C. n° 2683.)

Un perçoir en silex avec fines retouches. (N. C. n° 2684.)

Un tranchet avec biseau, silex opaque et de forme triangulaire. (N. C. n° 2685.)

Nous donnerons prochainement sur ces instruments singuliers assez rares, une étude sur leur époque appelée *Campignienne*, et qui est le hiatus entre le paléolithique et le néolithique.

Une pointe triangulaire de 0^m,080 de longueur, avec tranchant vif.

LE DONJON

Une belle hache en silex rougeâtre, provenant des galets de la Loire, a été trouvée sur la terre de Contresol, dépendant autrefois de l'ancienne commune d'Huillaux ; elle mesure 0^m,132 ; son tranchant est très vif.

BEAULON

Une belle hache en silex rouge de 0^m,112 de longueur et d'un beau poli, provient du curage d'un étang de cette localité ; elle fait partie des collections du pensionnat Saint-Gilles, à Moulins.

SAINT-CAPRAIS

Une hache en silex gris a été trouvée entière, puis brisée ; elle mesurait 0^m,240 de longueur. (Coll. de M. Grégoire.)

Une hachette à pointe de 0^m,070 de longueur, en serpentine verte (N. C.)

HÉRISSON

Une pointe de flèche en silex, offrant quatre pointes à peu près égales, et très curieuse par cette particularité. C'est la première fois que nous ayons vu un type semblable et qui nous paraît unique. Cette flèche pouvait être utilisée autant de fois qu'il y avait de pointes après le brisement de l'une d'elles. (Coll. de M. Grégoire.)

MARCILLAT

Une hache polie en diorite noire, de forme plate et biseautée sur l'une des faces ; facture auvergnate. (Même collection.)

AGE DU BRONZE

BOUCÉ

Une pointe de lance en bronze de $0^{m},070$ de longueur, avec douille portant encore le rivet qui la fixait à la gœyse.

CHARROUX

G. de Mortillet signale dans le bulletin de la Société d'Anthropologie de 1894, n° 5, mai, page 302, une cachette de marchand, consistant en bracelets et divers objets usuels.

Le même auteur cite, dans un travail qui vient de paraître : *Formation de la France*, g. in-8° 1897, p. 113, une hache trouvée à Charroux, et qui correspond au type bien défini de la troisième formation de la hache de bronze : le premier type est la hache à bords droits (1) ; le second, la hache à talon ; le troisième, la hache à ailerons dont la caractéristique est celle de Charroux, et le quatrième est la hache à douille si commune en Bretagne, et qui a fourni le type de la hache en fer.

BÈGUES

M. G. de Mortillet signale encore la découverte à la Serre, de douze haches en bronze à bords droits de l'époque Morgienne, et trouvées empilées les unes sur les autres.

(1) Semblable aux 75 haches trouvées à Argenty, commune de Teillet, et dont nous possédons cinq exemplaires.

VAUX

Le même auteur cite également la découverte de dix haches en bronze, faite aux Trilliers en 1865, et décrites comme les précédentes dans le bulletin de la Société d'Anthropologie du mois de mai de l'année 1894, p. 302.

ÉPOQUE ROMAINE

CHANTELLE-LA-VIEILLE

Une bague en bronze très épaisse partant une intaille sertie dans le chaton.

VALLON

Un bracelet en bronze de grande taille offrant des bossages de haut relief qui lui donnent beaucoup de caractère, et une fibule avec patine. (Coll. de M. Grégoire.)

VARENNES

Une meule concave en grès a été trouvée aux Gaudons, et déposée au Musée départemental.

MERCY

Une pièce de Postume, grand bronze, a été surfrappée sur un flan d'Antonin-le-Pieux ; une autre, de la même trouvaille, a été surfrappée sur un flan de Commode.

MOYEN AGE. — TEMPS MÉROVINGIENS

SAINT-LÉGER-DES-BRUYÈRES

Deux boucles avec ardillons ; une fibule avec ornements concentriques ; une plaque de ceinturon, en bossage ; une autre fibule terminée en ogive avec dessins géométriques en creux, et ornée de cinq cabochons formés de têtes ; une troisième fibule avec de fins ornements gravés en creux, et plusieurs anneaux ornés dont la disposition rappelle le swastika.

NUMISMATIQUE

ARFEUILLES

Un écu d'or de François I[er] a été trouvé au village Brière. Ecu couronné au revers croix X R S . &.

COULEUVRE

Dix-huit écus d'or de Louis XII, croix et buste, de François I[er] et de Charles IX, datés : M D L X I I.

DOCUMENTS

Dans une vente faite à Lyon le 26 novembre dernier, figurait au catalogue, sous le nº 363, un petit volume pour lequel nous avons fait des offres en vue de l'acquérir pour la bibliothèque de la Société, mais qui ont dû être dépassées : *Jugement concernant la sédition du 23 juin 1640 à Moulins.* « Curieux volume pour les noms cités. »

Dans le 203[e] catalogue de E. Charavay, octobre 1897, nº 17, se trouve une lettre autographe de Pierre II, duc de Bourbon, à Philippe le Beau, datée de Blois, « ce 1[er] may 1495 ».

Dans le catalogue de la même maison, nº 197, sous le nº 14 : lettre du même, datée de Troyes, le 11 mai 1486, entièrement écrite par Pierre de Bourbon, ainsi que la suscription, et signée : V[re] BEAUJOLOIS PIERRE.

Dans le 200[e] catalogue, nº 294 : pièce signée du maréchal de Villars et de son aide de camp Marreton, du 26 juin 1694.

Francis PÉROT.





CHRONIQUE

La Société des gens de lettres vient d'attribuer le prix du colonel Fix à M. Gilbert Stenger, et le prix Raoul Bonnery à M. Charles des Granges. Les deux lauréats sont nos compatriotes.

***

Nous apprenons la mort de M. Charles-Louis Livet, ancien commissaire du gouvernement près les thermes de Vichy, et en dernier lieu, directeur de l'Etablissement thermal d'Aix-les-Bains, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Charles-Louis Livet, âgé de soixante-dix ans, était né à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire) ; il fut chef d'institution, chef de cabinet de préfet sous l'Empire, et commissaire du gouvernement à Vichy. Il avait été inspecteur des écoles d'arts et métiers, et s'était consacré à des études littéraires sur le XVIe siècle et sur Molière.

Ses ouvrages les plus connus sont : *Précieux et précieuses*, *la Grammaire française et les Grammairiens au seizième siècle*, *les Intrigues de Molière*, *Portraits du grand siècle* (Marie Mancini, Louis XIV), *Lexique de la langue de Molière*, dont le dernier volume a paru l'an dernier et qui a été imprimé aux frais du gouvernement.

M. Livet s'était aussi occupé un peu d'archéologie, et avait chez lui quelques objets intéressants.

***

La Société des Connaissances utiles a repris, le 8 janvier, ses conférences annuelles, à l'hôtel de ville. M. Desdevises du Désert, professeur à la Faculté de Clermont, a raconté, avec grand succès, un voyage en Espagne.

D'autres conférences seront faites successivement par M. des Essards, sur Alfred de Musset ; par M. Erhard, sur l'Autriche-Hongrie ; par M. le Dr Girard, sur les volcans d'Auvergne ; par M. Parenty, étude sur Zenger ; par M. Salone ; M. Chatanay parlera « de l'homme » ; M. Boucher, de Mistral, son compatriote ; M. Arbelet fera connaître Ibsen ; M. Roger de Quirielle, notre vice-président, fera l'histoire du pont de Moulins ; M. le Dr Dujon expérimentera les rayons X ; M. Burelle, avocat, traitera cette question délicate « les droits de la femme ».

Ces sujets si intéressants et le talent des savants professeurs et érudits

qui les traiteront promettent à nos compatriotes d'agréables soirées, et à la Société des Connaissances utiles, un nouveau succès à ajouter à ceux des années précédentes.

***

QUELQUES PROGRAMMES DU VIEUX THÉATRE DE MOULINS. — Débuts de la troupe Clairville, 26 février 1807. *L'Intrigue épistolaire*, comédie en cinq actes, de Fabre d'Eglantine, et *Bonne Aubaine*, vaudeville en un acte de MM. Barre, Rodet et Desfontaines.

5 mars. — *Le Méchant*, comédie en cinq actes, et *Plus de peur que de mal*, vaudeville.

12 mars. — *Fénelon*, tragédie en cinq actes, et *Les deux croisées*, vaudeville.

19 mars. — *L'Ecole des femmes*, comédie en cinq actes, de Molière, qui n'a pas été jouée à Moulins depuis 25 ans. — *La jeunesse d'Henri V*, comédie en trois actes et en prose, de M. Alix Duval.

24 mai 1807. — *La fausse magie* et *Blaise et Babet*.

26 mai. — *Adolphe et Clara*, opéra. — *Le Grand-Père ou les deux âges*.

31 mai. — *Euphrosine ou le tyran corrigé*. — *Maison à vendre*.

5 juin. — *Euphrosine*. — *Les Prétendus*.

7 juin. — *La caravane du Caire*, grand opéra. — *Le concert interrompu*.

11 juin. — Avec le concours de M. Jausserand, comédien de l'Empereur, allant à Montpellier, *Richard Cœur de Lion*, opéra. — *Le prisonnier de la ressemblance*, vaudeville.

16 juin. — *Une folie*, opéra. — *Les visitandines*.

20 juin. — *La Belle Arsène*, grand opéra féerie. — *L'oncle valet*, vaudeville. Entre les deux pièces, M. Jausserand chante : « Il est trop tard, » romance nouvelle de M. Blangini, et « le bouton de rose », romance de M. Garat.

28 juin. — *Gabrielle d'Estries*, opéra nouveau, et *La jambe de l'or*, opéra.

5 juillet 1807. — *Sargines ou l'élève de l'amour*. — *L'anglais à Verdun*.

11 août 1807. — *La famille des innocents*, pièce vaudeville nouveau, grand orchestre. — *Le glorieux*, de Destouches, comédie en cinq actes et en vers.

26 août. — *L'embarras comique*, de Thiémet, comédie-proverbe à deux acteurs ; l'auteur fera un niais, un ivrogne et un bègue. — Dans un entr'acte, M. Thiémet fera une scène de ventriloque, dans le parterre, à trois voix. Le spectacle commencera par *L'Ecole des maris*, de Molière.

20 septembre. — *La mort de Turenne*, mélodrame en trois actes et en prose,



orné de tout son spectacle. — *Le menuisier de Livonie* ou *illustres voyageurs*, comédie en 3 actes et en prose.

15 octobre 1807. — *Les quatre Henri*, vaudeville nouveau, précédé des *Amours de Bayard*, comédie héroïque en quatre actes, et du *Parleur éternel*, comédie en un acte.

17 octobre. — *Zelmeri*, tragédie en cinq actes, suivie des *Pages du duc de Vendôme* ou *Espiègleries sur espiègleries*, vaudeville nouveau.

1er décembre. — *La mort de Jeanne d'Arc surnommée la Pucelle d'Orléans*, tragédie nouvelle en trois actes et en vers. — *Agnès Sorel, la belle des belles, et Charles VI, roi de France*, opéra vaudeville en trois actes.

Pour augmenter l'affluence, les Muses et les Grâces semblent s'être accordées.

12 février 1808. — *Le triomphe de Trajan*, tragédie lyrique récitée par M. Esmenard, suivie d'*Une matinée du maréchal de Catinat*, opéra nouveau, paroles de Martelier, musique de Daleyran, suivi de la *Bataille de Friedland*, transparent historique peint par M. Marlet, professeur de peinture, de dessin, et médailliste de l'académie de peinture de Dijon, avec un dialogue analogue aux prologue et épilogue. Le spectacle sera terminé par le *Sorcier du village ou les heureux effets de la chasse aux loups*, opéra vaudeville nouveau en deux actes, paroles et musique d'un amateur de cette ville, qui n'a jamais rien fait jouer sur ce théâtre, sujet analogique qui peint la bonne naïveté d'un bon paysan du Bourbonnais.



BIBLIOGRAPHIE

Annuaire de l'Allier pour 1898, suivi des *Adresses bourbonnaises*, in-16 de 632 pages. — Moulins, imprimerie Et. Auclaire. — Tirage 3,000 exemplaires.

Annuaire du Bourbonnais. Guide du voyageur. (Année 1898.) — Moulins, Crépin-Leblond ; in-16 de 260 pages. — Tirage 2,000 exemplaires.

Le véritable almanach de Liège. Mathieu Lænsberg.(Année 1898.) — Moulins, Et. Auclaire, imprimeur ; in-32 de 168 pages. — Tirage 10,000 exemplaires.

Véritable almanach bourbonnais. (Année 1898.) — Moulins, Et. Auclaire, imprimeur ; in-32 de 192 pages. — Tirage 4,000 exemplaires.

Catalogue des oiseaux capturés et observés dans le département du Puy-de-Dôme, par Ernest Olivier. — Moulins, Auclaire, imprimeur ; in-8° de 19 pages, 1897 ; (extrait de la *Revue scientifique du Bourbonnais*).

Notre-Dame de Moulins ou la Vierge Noire miraculeuse de la Cathédrale, par M. l'abbé Joseph CLÉMENT, aumônier du pensionnat de la Madeleine, membre de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais. — Moulins, imprimerie Et. Auclaire. — In-18 jésus de 132 pages, avec planches, en-têtes de chapitre, culs-de-lampe et lettrines inédites; édité par la librairie Bauculat-Roulleau.

De l'imprimerie depuis son origine jusqu'à nos jours, par Paul LARROQUE. — Moulins, Crépin-Leblond, 1897, in-8° de 31 pages. — Tirage 100 exemplaires. (Extrait du *Bulletin trimestriel de l'Association des Anciens Élèves de Saint-Gilles.*)

Epidémie circonscrite de fièvre typhoïde (thèse de doctorat), par Albert VAUQUELIN. — Montluçon, Herbin, imprimeur, 1897. — In-8° de 41 pages.

Les plus heureux en ce monde, par J. de Lias. — Moulins, Lamapet, imprimeur, 1897. — In-8° de 212 pages.

Notre collègue, M. F. Pérot a donné dans le n° 11, du 24 décembre dernier, du *Moniteur des Arts*, une description du musée eucharistique disposé dans le palais du Hiéron à Paray-le-Monial, et fondé par M. le baron de Sarachaga.

Dans son supplément du 25 décembre dernier, le *Courrier de l'Allier* a reproduit le « Noël sanglant », publié il y a quelques mois dans la *Libre Parole*, par M. Delahaye.

Nous ne connaissons aucun document parlant du drame dont M. Delahaye a fait son « Noël sanglant », qui se serait passé au château des Aix, en Bourbonnais, le 25 décembre 1793, et qui aurait eu pour principal acteur Jérôme Sanvoisin, et pour victime, Elisabeth des Aix, fille, petite-fille et sœur des du Buysson des Aix ; c'est probablement une légende recueillie dans le pays.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1898.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. SEULLIET

Étaient présents : MM. Seulliet, Guillaumier, l'abbé Clément, Mitton, Dubois, l'abbé Berthoumieu, Pérot, Claudon, Vié, Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. le Secrétaire informe la Société que M. le président de la Société d'agriculture a adressé à notre Président une carte d'entrée au concours d'animaux gras qui vient d'avoir lieu à Moulins, le 27 janvier 1898.

M. l'abbé J.-H. Clément donne lecture de la note suivante :

« La mort vient d'enlever à notre Compagnie un membre d'une haute valeur intellectuelle que sa modestie trop grande tenait malheureusement à l'écart des honneurs que nous aurions aimé lui rendre, s'il avait pris une part active à nos travaux.

» M. Alfred Bujon a fait partie de notre Société pendant de longues années. Mais, éloigné de Moulins, par ses fonctions, il ne faisait que de rares apparitions en Bourbonnais.

» Sur sa tombe, M. Bernard, son ancien camarade de l'école de Nancy, ancien conservateur des forêts à Bourges, s'est fait l'interprète éloquent et ému de l'administration forestière. »

Notre confrère communique ensuite des notes accompagnées d'une planche sur les découvertes d'une ancienne église et de sépultures d'époques diverses dans le bourg de Deux-Chaises, dont il a été parlé dans la précédente séance.

Ce même membre présente à la Société une plaque en plomb trouvée à Bellenaves et que lui a communiquée M. l'abbé Bourdelier, curé doyen.

Cette plaque commémorative de la pose d'une première pierre paraît avoir été gravée au siècle dernier et reproduire une inscription plus ancienne, dont voici le texte :

ANNA ! FRANCIÆ PETRI BORBONENSIUM DUCIS UXORE
INCHOATAM · DEO · SACRAM · AEDEM
AUSPICE · D · D · P · F · BOUDIER · " PRÆPOSITO · GENERALI·
FAVENTIBUS · D · R · GILLOT · D. P. JEHORS · ASSESS°RIBUS
SUADENTE · D. BOURDON · PROV, · CAS-BENED · VICE · VISITATORE
EADEM · PROVINCIA · SPONTANEOS · IMPENDENTE · SUMPTUS.
CÆTUS · BENEDICTINI · S · MAURO · NUNCUPATI.
PIETAS · PERFICIT
PRIMUM · HUNC · LAPIDEM
PREPOSITI · GENERALIS · NOMINE
POSUIT D M PITOUT · PRIORISSA · 2° ELECTA
B . D · L · PE. PARTHENONI

Au revers, la plaque de plomb en question porte l'inscription suivante en grandes capitales :

CETTE INSCRIPTION A ÉTÉ
DÉPOSÉE ICI PAR VENERATION
POUR LES PREMIERS FONDATEURS

M. PÉROT donne lecture d'un travail sur un denier inédit de Louis VI, pour le Bourbonnais.

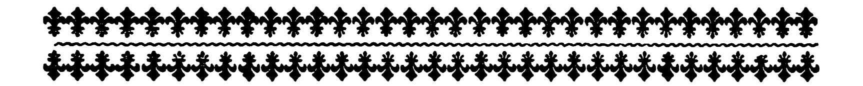
Il lit ensuite un rapport sur un mémoire relatant la découverte d'un souterrain de refuge, faite par Mme veuve Reinhart, institutrice du hameau Rousset, commune de Châtel-Montagne.

M. CLAUDON communique un fragment de copie moderne d'une histoire du chapitre de Moulins, rédigée au XVIIIe siècle. Il prie les membres de notre Société de lui donner les renseignements qu'ils pourraient avoir sur le manuscrit original.

— Dans sa séance du 5 novembre 1897, sur la proposition de M. Grégoire, la Société a voté une somme de 400 francs, comme souscription à l'*Histoire de Saint-Pourçain*, que doit publier M. Bouchard. Dans la séance du 3 décembre, M. de Quirielle a trouvé cette somme insuffisante et proposé de la porter à 600 francs ; cette majoration, sans être votée, a été favorablement accueillie en principe. M. Bernard, mis au courant de l'importance du travail de M. Bouchard (cet ouvrage aura non pas un volume, mais deux), propose de porter, comme le désirait M. de Quirielle, l'allocation de la Société à 600 fr. Cette proposition est adoptée.

Est présenté en qualité de membre titulaire dans la classe des lettres, par MM. les abbés J. Clément et Berthoumieu et par M. Pérot, M. l'abbé Bujon, avocat et missionnaire apostolique.

G. B.



DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU PRIEURÉ DE SOUVIGNY



'ÉTRANGER, qui arrive pour la première fois à Souvigny, considère toujours avec intérêt, cette masse imposante que présentent la vaste église de l'ancien monastère des Bénédictins, les bâtiments du couvent, du prieuré et ceux un peu plus éloignés de la maison « des Voûtes » que les religieuses bénédictines habitaient. Il admirerait bien davantage cet ensemble d'édifices, s'il le voyait dans l'état où il se trouvait en 1789 : sur les tours aujourd'hui découronnées de l'église abbatiale s'élevaient majestueusement dans les airs les deux hautes flèches ; sur le 2e transept, un gracieux clocheton ; au bas des murs de la basilique, percés d'élégantes verrières, s'étendaient les cloîtres du couvent, des terrasses garnies d'orangers, de vastes jardins que divisaient de larges allées ornées de statues, de bassins et de charmilles.

Pénétrant dans les rues étroites de la ville, longeant leurs vieilles maisons, aux façades séculaires, soutenues par de solides pans de bois, aux portes massives bardées de fer, le voyageur serait arrivé devant le pavillon d'entrée du couvent que surmontait cette horloge à répétition, objet de curiosité pour l'époque, devant la magnifique façade de l'église décorée si richement par l'architecte et le sculpteur ; ouvrant la lourde

porte de l'édifice, il serait entré dans la nef immense et silencieuse, et l'aurait trouvée intacte avec ses statues de saints et l'antique mobilier de ses chapelles. Au milieu, devant le chœur, le tombeau des saints Mayeul et Odile, « sépulture de pierre eslevée ». Au fond, à droite et à gauche, dans leurs chapelles encadrées de délicates dentelles de marbre, les sépultures des Bourbons « magnifiquement eslevées avec les » figures au naturel en fin marbre ».

Notre voyageur aurait pu assister à un spectacle impressionnant s'il fût arrivé un de ces jours de fêtes qui amenaient à Souvigny, de tous les points du Bourbonnais et des provinces voisines, une foule de pèlerins venant faire leurs dévotions aux tombeaux des deux abbés, et se prosterner devant leurs châsses exposées sur deux crédences, au milieu des cierges flamboyants, pendant que, assis dans les stalles, cachés derrière les hautes boiseries, les moines psalmodiaient les offices, soutenus par la voix puissante de l'orgue.

Le riche prieuré, la belle église n'étaient pas alors, comme de nos jours, les seuls monuments et constructions intéressants à voir ; on trouvait des restes importants « des hautes » et vieilles murailles hors d'eschelles, fondées sur arcades » et environnées de fossés secs », des tours (1), dont parle Nicolay, des portes de Saint-Menoux (2), de Queune (3), de la Barre (3), de Richevieille, de Nevers et de Moulins. On voyait l'église Saint-Marc et sur le haut de la ville la petite chapelle de Saint-Eloi (4) et les vieux bâtiments de l'Hôtel-Dieu des pauvres (5). Derrière l'église Saint-Marc, s'élevaient le château et ses dépendances, « auditoire, chambre du con-

(1) Une partie importante de tours et de fossés se voit encore au-dessus du champ de foire.

(2) Le cintre de cette porte menaçant ruines, fut démoli en 1752, à la suite d'une ordonnance des trésoriers généraux de France de la généralité de Moulins.

(3) Les montants de ces deux portes existaient encore en 1770.

(4) Démolie en 1792.

(5) Vendue en 1792. Au commencement de ce siècle les bâtiments servaient pour la verrerie.



» seil, chapelle, cachots, cour, le tout en ruines et inhabi-
» tables. »

Mais, empressons-nous de dire que nous n'allons pas écrire l'histoire de Souvigny et de ses couvents; ce serait un travail au-dessus de nos forces. Nous ne voulons que fournir aujourd'hui quelques matériaux à celui qui entreprendra ce travail d'un si grand intérêt pour notre cher Bourbonnais, en faisant connaître un document qui paraît être resté inconnu jusqu'à ce jour, et que nous avons copié dans les archives de la mairie de Souvigny, mises à notre disposition par M. Minier, maire de cette commune, avec une obligeance dont nous le remercions vivement.

Il s'agit de la déclaration faite, en 1790, par les religieux Bénédictins, les religieuses Bénédictines, et le curé de la paroisse de Souvigny, pour se conformer au décret de l'Assemblée Nationale des 13 et 18 novembre 1789, et indiquer leurs revenus de toutes natures, leur actif et leur passif, leurs immeubles, mobilier, argenterie, en un mot tout ce que leurs communautés possédaient. Ce document est très curieux : non seulement il renseigne exactement sur la fortune des deux couvents, mais il donne une description détaillée de l'église des Bénédictins, de son mobilier, de ses tombeaux et de ses reliques, au moment de la Révolution.

La déclaration de 1790 fut revue et complétée en 1791, sur quelques points ; les notes qui accompagnent ce travail signalent ces modifications.

Nous avons également ajouté en notes ou intercalé dans le texte, des renseignements que nous ont fournis les archives de la mairie de Souvigny, sur les événements de la période révolutionnaire, en ce qui concerne le clergé de cette ville, les couvents, leur mobilier, les églises, etc.

C. Grégoire.



Le présent registre contenant quarant-sept feuillets, celui-ci non compris, cotté et paraphé par nous François-Louis-Charles Crosse, maire de la ville de Souvigny (1) *a été par nous remis es mains du sieur Gabriel Michel* (2), *secrétaire greffier de la Municipalité pour par luy y enregistrer la déclaration des Revenus, charges et mobilier des maisons religieuses, prieuré et cure de cette ditte ville faitte en exécution du décret de l'Assemblée nationale des 13 et 18 novembre 1789.*

Fait à Souvigny ce premier mars 1790.

Signé : CROSSE, *maire.*



DÉCLARATION DES REVENUS, CHARGES ET MOBILIER DE LA MAISON CONVENTUELLE DES R. P. BÉNÉDICTINS DE SOUVIGNY, ORDRE DE CLUNY, EN EXÉCUTION DU DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DATE DU 13 NOVEMBRE 1789, SANCTIONNÉ PAR LE ROY LE 18.

Par devant les maire et officiers municipaux de la ville de Souvigny (3), les Prieurs et religieux déclarent qu'ils possèdent dans la ville de Souvigny en Bourbonnais diocèse de Clermont, juridiction de Souvigny, une maison conven-

(1) Crosse François-Louis-Charles, procureur du roi à Souvigny, en 1789 ; membre de la Société des Amis de la Constitution de Moulins ; maire de Souvigny, 1790-1792 ; commissaire nommé par le département et le district pour la vente des biens nationaux, de leur mobilier, pour le recrutement et les réquisitions.

(2) Michel Gabriel, notaire, greffier de la justice seigneuriale de Souvigny, en 1789 ; greffier de la municipalité de 1790 à l'an VI ; secrétaire de la mairie en l'an 8.

(3) Maire : Crosse. — Officiers municipaux : Bouyot père, arpenteur des eaux et forêts, maîtrise de Cérilly ; Chaumas Antoine, propriétaire ; Barichard Mayeul, marchand forain ; Charrier Martin, sieur de Chantegrelet, directeur de la poste aux lettres ; Huillier Martin, propriétaire. — Procureur : Thibault de Beauregard, notaire.

tuelle dépendans de l'ordre de Cluny composé de treize religieux (1) tous Prètres Profets de l'Etroite observance de l'Ordre de Cluny, laquelle maison consiste en plusieurs Bâtiments joignans et se tenans ensembles, cours, jardin, Ecuries, Remise, caves, cloîtres et Eglise contenans le tous ensembles Environ Six arpends de laquelle maison conventuelle dépendent plusieurs terres, Prés, Etangs, Bois, dixmes, terriers, Rentes, tant à cause de leur manse conventuelle que de leurs Bénéfices claustraux et leur petit convens ou acquisitions, ainsi que le détail S'en suit.

ETAT DES BIENS dépendants de la maison conventuelle appartenands au second lot adjugé aux dits religieux en vertu du partage provisionel fait avec M. Jacques Gabriel Delachaise D'aix Prieur commendataire de Souvigny en datte du 21 Janvier 1699.

MONTAIGUE. — La Seigneurie du cloître de montégue le Blin consistant en terriers (2) et dixmes affermé à Mr Féjard par acte reçu Soulier Le 18 Novembre 1781 moyenans la somme de mille soixante quinze Livres ci . . . . 1.075 livres

LA SALLE DE BRESNAY. — Le terrier De la Salle de Bresnay affermé à M. François Bouyot fils par acte reçu Soulier Le 27 mars 1788 moyennant la somme de douze cents Livres ci 1.200 »

Plus la réserve de cens que doivent les R. P. chartreux de Moulins au terrier à raison de trente-deux Livres par an ci . . . . 32 »

PARTIES DE DIMES DE TREBAN. — Plus une partie de

A reporter. . . . . 2.307 livres

(1) Les Bénédictins étaient au nombre de 13 : Joseph Delgorgue, prieur claustral ; Pierre-Joseph Vacheron, sous-prieur ; Charles-Joseph-Théodore Berger, procureur-syndic ; Antoine François Poussot ; Claude Picard ; Jean-François Henriot ; Balthazard Chaillot ; Pierre-François Michel ; Pierre-Joseph Maillant ; Joseph Brirot ; Jacques Richardot ; Joseph Collet ; Jean Sion ; Jeanriaud et Bizot. Ils avaient pour prieur commandataire, Gaspard Bardonnet, prieur de Sermaize, chanoine de Metz, âgé de 83 ans, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, paroisse de Saint-Sulpice.

(2) Ce terrier est une description de tous les héritages, féodaux ou roturiers, qui relevaient d'un seigneur. Les droits, dîmes, coutumes, terrages, corvées, rentes foncières, seigneuriales ou non, étaient indiqués dans le papier terrier. Ainsi qu'on le verra, les religieux affermaient la perception de leurs terriers.

Somme de l'autre part ci. . . . . 2.307 livres

dîme consistant en deux portions de huit, dont une portion appartient à l'office du chambrier, les dites deux portions rapportant annuellement trente-six Boisseaux soigle par transaction passée avec M^{r} le Curé de Treban en 1776 Estimé Trente-six livres ci . . . . 36 »

PRÉ DE L'ETANG AUX MOINES. — Les Prés (1) des deux queues de l'Etang aux moines Paroisse de Souvigny affermé à Estienne Batissat par acte reçu Soulier Le 20 Avril 1785 moyennant la somme de huit cents livres ci . . . . 800 »

DIXME DE BLEDS DE BRESNAY. — La dîme des blés dans la P^{sse} de Bresnay affermé au s^{r} Dufour par acte reçu Soulier Le 21 Juin 1784 y compris les réserves faites dans le Bail moyenant la somme de Six cent neuf Livres ci. . . . 609 »

DIXME DE VIN DE BRESNAY. — La dîme de vin dans la P^{sse} de Bresnay que la maison fait valoir déduction faite des frais de la levée de la dîme, Entretien des Poinçons, conduitte d'yceux de Souvigny à Bresnay et de Bresnay à Souvigny avec les droits de courtiers, jaugeurs et inspecteurs aux Boissons estimé annuellement six cents Livres ci. . . . 600 »

GRANGE AUX MOINES. — Le domaine de la Grange de Besnay autrement Grange aux moines dont les bâtiments sont converts en tuile consistant en Cinq cent cinquante Boissellées de terres labourable ou Environ, que la maison fait valoir à moitié y compris le chetel estimé annuellement cinq cent livres, pour notre moitié, ci. . . . . 500 »

ETANG DE LA GRANGE AUX MOINES. — Plus dépend du domaine de la Grange aux moines un petit étang que la maison fait valoir estimé produire annuellement déduction faite des frais d'empoissonnement, de pêche, de transport, la somme de trente livres ci. . . . . 30 »

PRÉ DE LA FOUDRE. — Plus un pré appelé le Pré de la foudre ou Pré chambarier affermé à Pierre Cherrion par acte reçu Soulier le 27 X^{bre} 1784 moyennant la somme de quatre cents livres ci. . . . . 400 »

A reporter. . . . . 5.282 livres

(1) Le domaine de la Grange de Besnay ou Grange aux Moines, commune de Souvigny, s'appelait ainsi parce qu'il existait là une grange immense où étaient placés tous les produits de la propriété et des terres voisines.

Somme des autres parts ci.	5.282 livres
Boucheron. — La Seigneurie de Boucheron (1) qui consiste en cens, rente et dîme affermé à M. Jean François Allix par acte reçu Soulier le 27 Mars 1782, moyennant la somme de quinze cent quatre vingt dix livres ci	1.590 »
Longvé. — La seigneurie de Longvé (2) consistant en cens rente et une portion de dîme dans la Psse de Bressolle affermé à M. Pierre Soulier par acte reçu Michel le 11 Mars 1788 moyennant la somme annuelle de sept cent vingt livres ci.	720 »
Calais. — La Seigneurie de Calais (3) consistant en cens, terre et prés, affermé pour la partie des cens et rentes à Made veuve Billaud par acte reçu Soulier le 21 Juin 1784 la somme de deux cent quarante Livres et pour la partie des terres prés et étangs et Bois affermée à Pierre Simonnin par acte reçu Soulier le 28 Juin 1784 moyennant la somme de quatre cent deux livres faisant en tout la somme de six cent quarante deux livres.	642 »
Courtille. — La seigneurie de Courtille (4) qui consiste en un terrier qui s'étend dans les Psses de Souvigny, Noyant, Cressange, Comps (5) et Treban que la maison fait valoir estimé annuellement la somme de mille livres ci. . .	1.000 »
Plus dépend de la seigneurie de Courtille un petit bois tailli en non valeur ainsi pour mémoire	»
Plus dépend du dit Courtille un domaine dont les bâtiments sont couverts en tuile, affermé à Jean Mangin par acte reçu Soulier le 13 août 1785. Distraction faite des Domaines du Pechin et du Cherreux et la partie appartenant au petit couvent comme il sera expliqué ci-dessous la somme de cinq cents livres ci.	500 »
Plus dépend encore de la ditte seigneurie de Courtille un étang qui produit annuellement déduction faite des frais d'empoissonnement et de pêche la somme de trente Livres.	30
Le total de la manse conventuelle monte à la somme de neuf mille sept cent soixante quatre livres.	9.764 livres

(1) Commune de Souvigny.
(2) Commune de Bressolles.
(3) Commune de Thiel.
(4) Voir les renseignements donnés sur Courtille, par Nicolay, édition Vayssière, t. I, page 177; librairie Durond, à Moulins.
(5) Paroisse de Cressanges.

***ETAT DES BIENS** appartenant au tier lot délaissé par M. le prieur commandataire selon le même partage provisionnel ci-dessus desnommés aux dits religieux pour acquis des charges détaillés dans les dits partages.*

LES FORGES ET LOCATERIE DES BERTHELOTS. — Les Domaines des forges et Berthelots dans la Psse de Couson affermé à Jean et autre Jean Mangin par acte reçu Soulier 15 Mars 1788 moyennant la somme de huit cent Livres ci. 800 livres

YGRANDE. — La moitié des dîmes Bleds dans la Psse d'Ygrande affermé à M. Antoine Jean Baptiste Royon par acte reçu Soulier le 20 avril 1785 moyennant la somme de trois cent cinquante cinq livres 355

RENTE DE SUAUVE. — Une rente foncière de cent vingt sept livres quinze sols cinq deniers sur la seigneurie de Suauve (1) suivant le contrat du 16 Octobre mil six cent trente et un signé Faure notre. 127l 15s 5d

TERRIER DE LA PITANCERIE. — Le terrier de la Pitancerie consistant en dîme cens, rentes et autres droits seigneuriaux affermé à M. Pierre Soulier par acte du 21 Juin 1784 reçu Thibault moyennant la somme de douze cent livres plus les profits de lots et vente estimé annuellement quatre cent Livres en tout la somme de seize cent Livres ci. 1.600

Plus dépend du dit terrier de la Pitancerie des réserves que la maison fait valoir qui produisent annuellement la somme de cent Livres ci. 100

DIXME DE St HILAIRE. — La partie des dixme en Bleds dans la Psse de St Hilaire affermé à Claude Bernard par acte reçu Soulier le 11 Mars 1788 moyennant la somme de deux cent cinquante livres ci. 250

MESSARGES. — L'étang de Messarges donné à Bail amphitéotique pour quatre vingt dix neuf années qui ont commencé le premier janvier 1776 à M. Joseph Moniot de Fourret par acte reçu Garnier notaire au Chatellet de Paris moyennant huit cents Livres, un millier de fers, deux cents de fonte et la moitié du poisson en tout la somme de mille trente livres ci 1.030

PRÉ DU VERNAY. — Le pré du Vernay produisant vingt-cinq à trente charrois de foin ou environ que la maison fait valoir rend annuellement la somme de six cents Livres ci. . 600

A reporter. 4.862l 15s 5d

(1) Seauve, commune de Chavenon.

Somme des autres parts ci.	$4.862^{l}\ 15^{s}\ 5^{d}$
MONÉTAY. — La portion de dixme de Bleds dans la P^{sse} de Monétay affermé à Estienne Gervois par acte reçu Soulier le 30 Janvier 1781 moyennant la somme de deux cents Livres ci	200
Le total des Biens du tier Lot délaissé aux dits Religieux monte à la somme de cinq mille soixante deux livres quinze sols cinq deniers.	$5.062^{l}\ 15^{s}\ 5^{d}$

ETAT DES BIENS dépendant des Bénéfices claustraux.

CHAMBRIER

VALLON. — De l'office du Chambrier dépend le prieuré de Vallon consistant en dixme et terrier affermé à M. François Allix par acte reçu Soulier le 22 Juillet 1784 moyennant la somme de cinq cents Lívres ci	500 livres
CHIRAT L'EGLISE. — Le Prieuré de Chirat l'Eglise consistant en dixme et terriers affermé à M. François Allix par acte reçu Soulier le 22 Juillet 1784 moyennant la somme de cent vingt livres	120
PATRONNAGE. — Un droit de Patronnage de vingt cinq livres par an dû par M. le Curé de Souvigny ci.	25
IDEM. — Un droit de Patronnage dû par M. le Curé de St Plaisir de la somme de trois livres ci.	3
RENTE. — Une rente foncière due par M. le Prieur de Mars (1) de la somme de deux livres ci.	2
Un petit terrier perceptible dans différentes P^{sses} vallant annuellement quatre livres deux sols.	$4^{l}\ 2^{s}$
Le total du revenu de l'office du chambrier est de la somme de six cent cinquante quatre livres deux sols. . . .	$654^{l}\ 2^{s}$

INFIRMIER

BOUTIBAULT. — De l'office d'infirmier dépend la partie des dixmes de Boutibaut perceptible dans la P^{sse} de Souvigny affermé à Jean Gaillard par acte reçu Soulier le 27 Mars 1782 moyennant la somme de deux cent trente six livres ci. . .	236 livres
POUILLY. — La partie des dîmes de Pouilly de la P^{sse} de Souvigny affermé à Pierre Cherrion par acte reçu Soulier le 27 X^{bre} 1784 moyennant la somme de cent cinquante Livres ci	150
A reporter.	386 livres

(1) Canton de Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre).

Somme des autres parts ci. . . . . 386 livres

Besson. — Le canton de la dîme des Granges en neuf portions de seize, des dixmes de Bleds et Vin de la Psse de Besson et lieux circonvoisin avec les prés de Breuilly affermé à Jean Patissier par acte reçu Soulier le 13 Août 1785 moyennant la somme de deux mille six cent trente Livres. 2.630

St Maurice. — Le domaine de St Maurice Psse d'Autry affermé à Gilbert Mathet par acte reçu Soulier le 26 Juin 1784 moyennant la somme de six cents livres ci. 600

Plus le terrier de St Maurice consistant en cens rente et droits seigneuriaux affermé à M. Soulier par acte reçu Michel le 11 Mars 1788 moyennant la somme de quatre cent vingt Livres ci 420

Fubleine (1). — Plus le terrier de Fubleine affermé à M. Soulier par acte reçu Thibault le 21 Juin 1784 moyennant la somme de quatre cent vingt livres ci. 420

Rente. — Une rente sur le duchet de Bourbonnais de treize livres deux sols huit deniers ci. 13l 2s 8d

Patronnage. — Le Patronnage du sur la chapelle de St Jullien situé rue d'Allier à Moulins de la somme de trois livres ci 3

Le total des revenus de l'Infirmier monte à la somme de quatre mille quatre cent soixante douze Livres deux sols huit deniers 4.472l 2s 8d

AUMONIER

Longuichard. — De l'office de l'aumônier dépend le domaine de Longuichard Psse de Montilly affermé à Jean Mangin par acte reçu Soulier le 24 Juin 1788 moyennant la somme de quatre cent cinquante livres. . . . . 450 livres

Dixmes des Ombres. — La portion de dixme des ombres perceptibles dans la Psse de Marigny affermé à Claude Allix par acte reçu Soulier le 1er Juillet 1784 moyennant la somme de quarante huit livres 48

Terrier de l'Aumonerie. — Un terrier consistant en cens, rente, et droits seigneuriaux s'étendant dans plusieurs Pssces que la maison fait valoir estimé produire annuellement la somme de cinq cent livres. 500

Le total des revenus de l'Aumônerie monte à la somme de neuf cent quatre vingt dix huit livres. . . . . 998 livres

(1) Fubleine, commune de Limoise.

CHANTRE

REDEVANCE DE M. LE PRIEUR. — Le revenu du chantre consiste en sept septiers de froment dû par Mr le Prieur commandataire estimé annuellement la somme de cent vingt livres ci . . . . 120 livres

Plus huit septiers aussi froment dû par les prieurs de Montampuy, Bron, Janzat Mars, Chantenay Chappe Colombier et Champvoux estimé annuellement la somme de cent trente huit livres ci. . . . . 138 »

Plus une pièce de vigne appellée la Chantresse, sise aux condemins de dessus, vignobles de Souvigny de la contenance de quinze œuvres en non valeur ainsi pour mémoire.

Le total des revenus de la chantrerie monte à la somme de deux cent cinquante huit livres . . . . 258 livres

HOTELIER

Ste VALLIERE. — De l'office de l'hotelier dépend la locaterie de Ste Vallierre où existait autrefois une chapelle, consistant en quatre Boissellées de terre où sont bâties actuellement une maison et une tuilerie affermé à Jean Philippard par acte reçu Soulier le 20 Février 1790. La somme de trois cent dix livres ci. . . . . 310 livres

SACRISTAIN DE SOUVIGNY

TERRIER DE LA SACRISTIE. — De l'office de sacristain de Souvigny dépend un terrier perceptible dans différentes Psses que la maison fait valoir estimé produire annuellement la somme de cent quatre vingt livres. . . . . 180 livres

GRANGE AUX MOINES. — Plus une pièce de terre de la contenance de cinquante Boissellées environ qui est réunie au domaine de la grange aux moines et que la maison fait valoir à moitié. Estimé produire annuellement la somme de cent livres ci. . . . . 100 »

Le total du revenu du Sacristain de Souvigny est de la somme de deux cent quatre vingt livres. . . . . 280 livres

SACRISTAIN DE LA FERTÉ

SACRISTIE DE LAFERTÉ. — De l'office du sacristain de Laferté dépendent soixante quatre boisseaux froment, trente deux boisseaux soigle deux pièces de vin blanc et dix livres en argent que M. le prieur commandataire doit annuellement comme possédant la terre de Laferté, le tout estimé valoir la somme de cent quarante livres. . . . . . 140 livres

RÉSUMÉ DES OFFICES CLAUSTRAUX

Les revenus du chambrier sont de la somme de six cent cinquante quatre livres deux sols.	654l 2s
Ceux de l'infirmier de.	4.472l 2s 8d
Ceux de l'aumônier de	998l »
Ceux du chantre de.	258
Ceux de l'hôtelier de	310
Ceux du sacristain de Souvigny.	280
Ceux du sacristain de Laferté	140
Le total de tous les revenus des offices claustraux est par conséquent de la somme de sept mille cent douze livres quatre sols huit deniers.	7.112l 4s 8d

ETAT DES BIENS d'acquisition depuis la commande et qui forment aujourd'hui le petit couvent.

Courtille. — Du petit couvent dépendent une pièce de terre sise au terroux de l'Etang de Courtille contenant quarante couppé de terre ou envirron.

Plus une autre pièce de terre assise au dit terroux contenant douze couppé ou environ. Les dites deux pièces de terres acquise de noel Dupieux le 8 juin 1675 par acte reçu Foussier.

Plus une mazure de Bergerie et une chambre au village de prunat paroisse de Cressange, Plus un pré appelé le pré des creux contenant trois chartées de foin ou environ, Plus une Boissellée appellée péronne contenant quarante Boissellée ou environ appellé Le grand champ, plus une autre pièce de terre assise au terroux de la férole contenant quinze Boissellée de terre, plus une autre pièce de terre appellée Loschon contenant trois Boissellée, le tout acquis de Gabriel de Charbonnière le 10 mars 1676 par acte reçu Foussier.

Plus les terres des Prunats telles qu'elles se comportent et confinent acquis de Gabriel de Charbonnière le 21 Xbre 1676 Par acte reçu Foussier.

Plus un pré appellé pré des creux a produire deux chartrées de foin ou environ, une pièce de terre contenant dix couppes aux terroux des Creux Psse de Cressange, Plus une portion de Bois appelé Bois de Courtille de la contenance de quinze Boissellées le tout acquis de M. Pierre Donnet le 2 juin 1700 par acte reçu Cousson, les sus-dites Pièces de terres et prés ci-dessus ont été réunis au Domaine de Courtille affermé à Jean Mangin et rendent annuellement la somme de Deux cents Livres ci . . . . 200 livres

Cherreux. — Le Domaine des Cherreux Psse de Noyant acquis de Mr François Namys le 28 juillet 1707 par acte reçu

A reporter. . . . . . . 200 livres

Somme des autres parts ci.	200 livres
Cousson affermé à Jean Mangin par acte reçu Soulier le 13 Août 1783, moyennant la somme de six cents livres ci. .	600 »
PESCHIN. — Le Domaine des Péchins dans la Psse de Souvigny et circonvoisines acquis de M. Gilbert Clermont le 12 7bre 1707 par acte reçu Cousson affermé à Jean Mangin par acte reçu Soulier le 13 août 1785 moyennant la somme de Cinq cents livres	500 »
ETANG DU PÉCHIN. — Plus dépend du dit domaine du péchin un étang estimé produire annuellement la somme de quinze livres ci	15 »
MAISON DU BANDOUX. — Une maison sise en la ville de Souvigny appelé le Bandoux acquise de M. Sébastien Beraud le 9 juin 1681 par acte reçu Foussier affermé à Jacques Dupuy par acte reçu Soulier le 29 mars 1788 moyennant la somme de cent vingt livres ci.	120 »
MAISON DE DEFFERÉ. — Plus une maison sise en la ville de Souvigny appellé de defferé et un petit Jardin où est une fontaine (1) acquise de Michel Defferé le 1er Juillet 1703 par acte reçu Fleuri, loué à Michel menuisier moyennant douze livres par an ci.	12 »
VIGNE ACTUELLEMENT EN TERRE A LA GRANGE AUX MOINES.— Une vigne de 14 hommées ou environ située dans le clos thomas mousnier vignoble de Souvigny acquise de Jean Chatard le 10 8bre 1703 par acte recu Fleury la ditte vigne actuellement en terre que la maison a réunie à la grange aux moines, estimé produire annuellement cinq livres ci.	5 »
LES BLIMS. — Le Domaine des Belims dans la Psse de Coulandon acquis de Jean François Roy de la Chaise le 4 juillet 1735 par acte reçu Charrier affermé à Simon Douet par acte reçu Soulier le 27 mars 1781 moyennant la somme de quatre cent quatre livres ci.	404 »
Plus dépend du dit Domaine des Blims un petit Bois tailly de la contenance de quarante sept arpends et demy en presque non valeur vallant annuellement la somme de six livres	6 »
CHATELLET. — Le Domaine du Chatellet dans la Psse de Coulandon acquis du Sr Claude Tixier et autres le 17 juillet 1736. Par acte reçu Charrier, affermé à Made Martinat par	
A reporter.	1.962 livres

(1) Cette fontaine est signalée comme alimentant le couvent et les bassins du jardin.

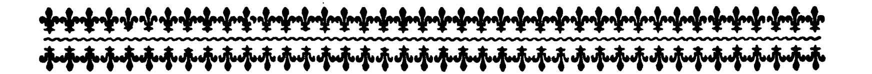
Somme des autres parts ci.	1.962 livres
acte reçu Soulier le 30 Mars 1782 moyennant cinq cents livres ci.	500 »
ETANGS DU CHATELLET. — Plus dépend du dit domaine du Chatellet un grand et un petit étang de Seize arpends estimé produire annuellement déduction faite des frais d'empoissonnement et de pêche la somme de soixante-douze livres.	72 »
BOIS. — Plus un petit bois taillis de vingt neuf arpends que la maison fait valoir estimé rendre annuellement la somme de douze livres.	12 »
PRÉ VERNAY. — Un petit pré de la contenance d'un charrois de foin acquis de M. Pierre Reignier le 14 juin 1737 par acte reçu Charrier, le dit pré est réuni au pré du Vernay ainsi pour mémoire.	
VIGNE. — Une vigne contenant trois œuvres sise aux Condemins de dessus vignoble de Souvigny acquise de dam^elle^ marie Reignier le 26 avril 1738 par acte reçu Charrier Ladite vigne en non valeur ainsi pour mémoire.	
MAISON DE BESSON. — Une maison au Bourg de Besson acquise de Claude Belin le 7 juin 1704 par acte reçu Cousson affermé à Jean Patissier par acte reçu Soulier le 13 avril 1785 la somme de deux cents livres.	200 »
RENTE. — Une rente de trente quatre livres treize sols sur les tailles de la généralité de Moulins au principal de dix sept cent trente deux livres dix sols créé le 30 juin 1724 et renouvellé le 7 juin 1765	34^{l} 13^{s}
Le total des revenus du petit couvent monte à la somme de deux mille sept cent quatre vingt livres treize sols. . . .	2.780 13^{s}

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Les revenus de la manse conventuelle sont de la somme de	9.764
Ceux du tier Lot de celle de.	5.062^{l} 15^{s} 5^{d}
Ceux des officiers claustraux de celle de.	7.112^{l} 4^{s} 8^{d}
Ceux du petit couvent de celle de.	2.780^{l} 13^{s}
Le total de tous les revenus de la communauté de Souvigny est de la somme (1) de	24.718^{l} 33^{s} 3^{d}

(1) Il faut ajouter à ce chiffre les aumônes qui étaient faites par les voyageurs riches logés dans le couvent, à leur passage à Souvigny, ou y venant au moment des grandes fêtes, le produit des cérémonies religieuses, mariages, baptêmes, première communion, confirmation, enterrements, services que les Bénédictins avaient le droit de faire lorsqu'on s'adressait à eux, le prix des bancs qu'ils louaient à plusieurs personnes, le droit de sépulture dans leur église ou leur cimetière.

Les 24,000 livres de revenus du couvent représenteraient peut-être aujourd'hui 100,000 francs. *(A suivre).*



NOTES D'HISTOIRE LOCALE

SUR LES RIVES BOURBONNAISE & AUTUNOISE DE LA LOIRE

Le Fief et le Village de Putey

(*Suite*)

III. — ANTOINE DESESSARDS ET SES DESCENDANTS

A peine installés, les arrivants exercent le patronage de la famille disparue des Viry. Ils ont vite fait connaissance avec les métayers de la terre : les Gousset, les frères Rappiat qui arrivent de Beaulon, les Brugnon, les Millien, les Perdriseau, etc. En un an, les foyers de Putey s'augmentent de huit nouveau-nés : ils en tiennent cinq sur les fonts du baptême ; un sixième, Jean Cimetière, « filz de Louis, tailleur d'habits du village de Putay, et de Blaise de Chollet », a pour marraine et parrain « haulte et puissante dame *Françoise de La Guiche* et « Monseigneur le baron de Saligny, son petit-fils, nommé « *Jehan de Coligny-Saligny,* absents, et présent pour eulx, quy « a porté [l'enfant] sur les fonts baptismaux [de] Gilly Anthoine de Sainct-Laurent, page de madicte dame, quy a « signé, et Denise de Chollet, cousine, assistant pour madicte « dame marraine. » (28 septembre 1643.)

En ce monde d'épreuve, aux carillons des naissances, souvent répondent quelques glas tragiques : le 4 avril 1644, on travaillait dans les vignes, assez nombreuses alors sur les premières ondulations des coteaux de la rive bourbonnaise du

fleuve. Le digne vieillard Guillaume Borday, dont nous avons vu, par anticipation, la fin victimée, présidait à ce travail dans le village, au milieu de ses fils. Jean, l'un d'eux, marié, qui venait de faire à Diou son devoir pascal, tombe mort, « suffoqué par une crise ». Quelques jours après, le « bacq » apporte la nouvelle d'un événement qui s'est passé à Sommery, presque en face, sur la rive de Bourgogne. « A esté » tué malheureusement un palefournier de M. de Freize (1), » d'un coup de fusil. L'accident est arrivé dans la basse-cour » de Sommery, innocemment et se jouant par ensemble. » Monsieur le Sous-Prieur de Freize, religieux, s'y rencontra » aussitost et luy fist demander pardon à Dieu et luy bailla la » bénédiction. » — Trois mois ensuite, nouvel émoi sur le rivage : « Mort pitoyable de M. de Charnay, de ses deux » filles et de la fille-de-chambre. Le dimanche X[e] juillet 1644, » M. de Charnay avec ses deux filles et la fille de chambre se » sont noiés dans Loyre en se bainiant, en présence de » Damoiselle la mère » (2). A peu de distance, se succèdent aussi trois décès dans le village. C'était en 1645. Le jubilé d'Innocent X, récemment publié, avait son retentissement à ces lits d'agonie.

Parmi ces expressions de la fragilité des choses, se poursuit le labeur du pain quotidien. Lazaire Lermelin, le pontonnier de Gilly, passe et repasse sans cesse de Bourgogne en Bourbonnais. Jean Desgranges moule sa terre dans la tuilerie de Putey et il y a, autour du château, assez à faire pour que des journaliers de Lucenay-les-Hais, Jean de la Vault et sa famille se fixent au village. Cependant Antoine Desessards s'employait à la direction de son « mesnage des champs ». Il eut à lutter contre une dure série d'années de disette par inondations et orages qui désola les riverains de 1648 à 1654 (3).

(1) Le seigneur de Sommery était alors Louis de Fonteste, écuyer, et sa femme Léonore de Fraize (de Grandval).

(2) *Livre de raison* du chanoine Symonin.

(3) « Notandum est tantam famem atque rerum omnium inopiam fuisse » illo tempore, scilicet anno millesimo sexcentesimo quadragesimo octavo,

Ce fut pourtant dans cette période qu'il acheta la terre et le château de Putey. Pour la vente des produits, il occupait une position avantageuse ; car, sans parler de la Loire, un « grand chemin royal tendant de Lyon à Paris » (1), — on dira plus tard « de Moulins à Bâle », — passait devant Putey et trouvait, non loin de là, dans Digoin, et tout près, dans Pierrefitte, avec ses marchés hebdomadaires les jeudis (2) et ses cinq foires annuelles, un débouché facile. Marie Symonin était d'une famille établie dans ce bourg ; elle contribua sans doute à y orienter les relations fréquentes des siens. Cette paroisse importante alors, siège d'un archiprêtré et d'une justice, et qui avait même reçu au xve et au xvie siècles le nom ambitieux de ville, était le centre principal de leur vie morale ; ils y avaient une maison ; ils appartenaient à ses confréries et y voyaient entre beaucoup d'autres, M. de La Porte (3) et le châtelain Guerry. Antoine Desessards possédait aussi vers Pierrefitte des biens assez notables : au village et port de *La Trèche*, d'une part, où la trace de ses ancêtres était marquée, dès 1508, par une ruelle de leur nom (4) ; au village *du Chambon*, d'autre part, dont Antoine était le maître et où il avait fait élever ou relever un logis et construire un « Coulombyer » (5).

» quadragesimo nono, quinquagesimo primo, secundo et tertio ut media
» populi pars ex esurie oppressa ac penitus absumpta mortem opetierit, eo
» quod istis bonorum penuriæ annis unusquisque præsenti pecunia, frumen-
» tum nullum, nullumque ferè panem nancisci atque invenire posset ; venum-
» dabatur tritici semi modius libris tribus, immo etiam amplius ; quamobrem
» hæc publicis litterarum monumentis ut perpetuam posteritati relinquérem
» memoriam, commendavi et prodidi. »

Signé : « A. De Lavaivre, tum temporis Giliaci vicarius. »

(1) *Acte de procédure* du xvie siècle.

(2) *Terriers de Pierrefitte* xvie et xviie siècles.

(3) « Noble Jacques de La Porte, homme d'armes, demeurant à Pierrefitte. » Ainsi est-il qualifié comme témoin dans un acte de 1644.

(4) François Desessards est nommé comme possesseur à La Trèche et, en particulier, vers le finage du *Pré Merlet*, en 1603. Cela peut faire supposer qu'Antoine Desessards, fils de Jean, procureur fiscal au Donjon, était le petit fils de l'enquêteur François.

(5) *Cfr. Terrier de Pierrefitte* de 1659, art. *Chambon*. Gilbert et Benoît Symonin étaient propriétaires au même lieu en 1521.

Ce fut, croyons-nous, la restauration modeste de l'antique fief du Chambon qui avait nommé aux XIII[e] et XIV[e] siècles une famille noble (1), laquelle avait vendu, depuis environ quatre cents ans, une partie de ses droits aux Châteaumorand, seigneurs de Pierrefitte. Ce domaine du Chambon, voisin de la grande communauté des Boisseaux et bordé par la Loire, entrera dans le lot du plus jeune des fils de notre Antoine et ce fils, mourant sans postérité, le léguera à sa sœur Françoise. Celle-ci, dans son partage entre ses sept enfants, le donnait au second de ses trois fils, Gaspard Picard du Chambon, mort lieutenant-général des armées du roi qui en fit donation à un de ses neveux et filleuls, Gaspard Picard des Guyons, mestre de camp, et après avoir passé par ces trois générations successives d'oncles morts sans postérité, il vint enfin en possession d'un autre Gaspard Picard du Chambon, neveu et filleul du précédent, militaire encore, que nous retrouverons à Putey.

Les rapports de famille et d'amitié qui attiraient aussi les Desessards à Pierrefitte nous découvrent une anecdotique figure de chanoine. Des deux frères prêtres de Marie Symonin, l'un était archiprêtre en titre de cette paroisse, tout en étant curé de Saint-Agnan, et l'autre en était, à partir de 1653 tout au moins, curé de fait. Ce dernier, Jacques Symonin, chanoine de N.-D., avait été curé (2) ou archiprêtre de Moulins et s'en était retiré. Il avait connu là les hommes les plus distingués de la province, et y avait assisté aux cérémonies les plus remarquables, du temps où cette ville eut une célébrité particulière. Il semble avoir affectionné la famille de sa sœur. Dans ses visites à Putey, situé, comme nous l'avons dit, sur la route de Moulins, avec quel intérêt ses neveux l'enten-

(1) En 1301, notamment, un *Inventaire* des titres de Châteaumorand, mentionne une acquisition faite sur le seigneur de Chambon. (Communication de M. l'abbé Reure.) Il existe aux Archives départementales une « Liève » de devoirs pour Philippe s[gr] du Chambon, le même, sans doute, qui est mentionné dans les *Noms féodaux*. Ces données me font voir à Pierrefitte même le siège d'une seigneurie ancienne du nom de *Chambon*; mais c'est une supposition.

(2) D'après une indication de M. Vayssière, archiviste.

daient narrer, dans ce style que nous a conservé son *livre de raison*, la mort et le bout de l'an de Madame de Frémiot, baronne de Chantal, fondatrice de la Visitation Sainte-Marie (1641-1642) ; — en 1643 « la mort de nostre bon Roy Louis XIII[e] » et le service fait pour lui à la Collégiale ; — en 1644 la mort du pape Urbain VIII ; — en 1645 les grandes solennités funèbres pour la translation des restes mortels du duc de Montmorency ! Il était l'organe de la vie générale dans l'isolement de la vie locale.

1654. — Dès le début de 1653, Marie Symonin était ravie à sa famille. « Le vendredy 16[e] janvier, le service de bout de l'an de Dame Desessardz, ma sœur, a esté fait à 16 prebtres, et ay heu du coffre pour faire l'aumône X l. 5 s. » (1). Cette année fut calamiteuse par les intempéries. De décembre jusqu'au 16 avril ni pluie, ni neige, ou fort peu. Mais du 16 avril au milieu de juin, pluies presques continuelles et débordement des rivières ; le 4 mai, en particulier, une violente tempête avec grêle, brisa les céréales et hacha les vignes (2).

— Le 2 août 1654, à Putey, contrat de mariage entre Jean Picard, procureur du roi aux Basses-Marches de Bourbonnois, fils de feu Jacques, aussi procureur du roi audit siège et de Jeanne Cymetière (3), avec Françoise Desessards, « en

(1) *Registre du chanoine Symonin.*

(2) « Notandum est postridie Inventionis sanctæ Crucis, die scilicet quartà » Maii (1654), hanc Gilliaci parochiam tantà grandine tantà que tempestate » fuisse percussam, ut nullus in eà fructus, nullumque frumentum restiterit, » id quod Incolas ac paræios ad summam illo anno post ingentem clapsam » Annonæ caritatem millesimo sexcentesimo, quinquagesimo quarto indigen- » tiam adduxit...

» Item, animadvertendum est eodem supradicto mense maïo, eodem que » calamitatis immensæ anno dierum decem spatio his Ligerim amnem extra » ripas effusum fuisse, cujus una exundatio plana loca ad exitium... omnino » vocavit ; elapso temporis istius intervallọ, statim nostræ adhuc grando » successit indigentiæ... quà de causà nisi nos juvisset Deus optimus maxi- » musque, fame oppressi perissemus. » S. « A. de la Vaivre. » — *Reg. Gilly.*

(3) Elle était fille de *Renaud alias* Regnaud *Cymetière* (le nom s'écrit aussi Cymitière et Cimetière), écuyer, s[r] de La Bazole, ancien homme d'armes dans la C[ie] de Mgr de La Guiche.

Le 24 juin 1616, Renaud Cymetière étant « en la maison d'habitation

» présence de M. Jean Cymittière, s^r de la Bazolle, advocat » en parlement, Bailly du Donjon, oncle maternel du Futur, » Me Jean Desessards, advocat en parlement demeurant au » Donjon, oncle paternel de la Future, Me Claude Symon, » aussi advocat en parlement dudit Donjon, cousin du futur » espoux, Me Robert Gay, marchand du bourg du Donjon, » demeurant à la Motte-Saint-Jean, Me Claude Poncet, pro- » cureur en la sénéchaussée de Bourbonnois et siège présidial » de Moulins, et plusieurs autres parents, amys et voisins. »

Antoine Desessards est à Putey comme au sein d'une communauté familiale ; ses deux fils, ses gendres, ses filles s'y rencontrent souvent ou y résident tour à tour.

Leur présence n'est pas sans être sollicitée pour quelque parrainage ; car souventes fois « l'ange des berceaux » visite le foyer des Laboureurs (1).

Antoine Desessards présidait encore, neuf ans après (le 21 novembre 1665), au mariage de sa plus jeune fille, qui fut béni en l'église de Gilly. « Entre honeste *Philipe Prevereau*, fils » d'Anthoine Prévereau, sieur d'Obepierre et du Morinot, de

» d'honneste François Terrier m^d et m^e du logis où pand par enseigne le » daulphin au lieu et bourg de Roanne, dans une chambre haulte dudit, dans » ung lict, retenu de malladie... » fit son testament et partagea ses biens tant de Bourbonnais que « de Charollois et Bourgongne » entre ses quatre enfants : Jehan et Claude, Philiberte et Jehanne, en présence « dudit sieur Terrier, » François Agrin, orfaivre, Jehan Courdier charpentier en bateaux, Me Pierre » du Max, chirurgien, Claude Servajan, clerc de Vaulgy demeurant audit » Roane, Jehan Gardan, tailleur d'habitz, d'Ambert ; Jehan Fouet m^d, de » Bertignat en Auvergne, et sieur Jehan Jannette, sieur de la Fay et en » partie de Collon, paroisse de Sainct-Leandz (St-Léon) en Bourbonnois, y » demeurant. » *Archives de l'Allier.*

(1) « Baptisé Anthoine filz de Jean Lermelin et de Claudine Maurize. » Parrain Anthoine des Essards et marraine Marguerite Thein. »

— 4 août 1653 baptisée Mayeulle Borday, fille de Germain et de Martine de la Forest. Parrain « honorable maistre Claude Tanier (*al.* Taignier), chi- » rurgien de Pierrefitte. »

— « Jean Baillon, fils d'Antoine et de Pierrette... du village de Putay » de cette paroisse a esté baptisé par moi prêtre natif et vicaire [de ce lieu] » ce 24 novembre 1654 et a esté parein et mareine noble Jean Picard, c^er du » Roi et son procureur ès *Basses Marches*... et Marguerite Bourbon alliée » dudit Baillon. A. De la Vaivre, vicaire. »

» la paroisse Donjon et honeste Damoiselle Marie Deses-
» sards... je soussigné, curé de la paroisse de Sainct-Aignan,
» archiprêtre de Pierrefitte, oncle des contractants, du con-
» sentement de M[r] Begien [curé] de Gilly... leur ay donné la
» bénédiction nuptiale. » Signé « Symonin ».

Dans l'intervalle de ces deux mariages, avant que la mort ou l'absence dispersent la réunion de ces existences, écoutons le chanoine Symonin nous signaler divers événements.

1655. — C'est d'abord, en 1655, la venue de Mgr d'Attichy (1), évêque d'Autun, alors que 1,000 personnes furent confirmées à Pierrefitte. Un corps de 50 hommes de la paroisse lui fut au-devant jusque près de Coulanges, tambour battant et enseignes déployées. « Et le mardy matin on le vint prendre
» en son logis en procession, où assistèrent MM. les curés de
» Coullange, de Monestay et son neveu, de Salligny avec son
» vicaire, M[r] de Dompierre avec son vicaire et M. Boisset,
» M. le curé de Diou, M[rs] les curés de Gilly, Fonteste, Saint-
» Ainian, Digoin, nos deux vicaires et moy Curé, assistés du
» P. supérieur des Jésuites de Molins qui a presché, de MM.
» Vialet, Palierne, trésoriers de France, M[r] Rongier et
» M[r] Desessards le jeune, médecin, tous de Molins ; de MM. de
» Fonteste (2) et de Pargny (3), de tous nos habitants et des

(1) Louis Doni d'Attichi, d'une famille originaire de Florence et fixée en France depuis plusieurs siècles, naquit en 1597. Il était fils d'Octavien Doni seigneur d'Attichi près Compiègne et de Valence de Marillac. Il entra dans l'Ordre des Minimes en 1624 et devint supérieur de la maison de Paris, puis provincial de la province de Bourgogne. Richelieu qui, durant sa retraite à Avignon, avait eu l'occasion de remarquer sa science et sa modestie, le fit nommer en 1628 évêque de Riez. Le nouveau prélat fit un grand bien dans ce diocèse, non sans traverse. Il fut nommé à l'évêché d'Autun en 1651 et entra dans ce siège le 19 janvier 1652. Après une douloureuse maladie il mourut le 2 juillet 1664, à l'âge de 67 ans, et fut enterré dans l'église des Minimes à Beaune. Il a écrit plusieurs ouvrages considérables en français et en latin, entr'autres l'*Histoire générale de l'ordre des Minimes; la Vie de la reine Jeanne, fondatrice des Annonciades; la Vie du cardinal de Bérulle; l'Histoire des Cardinaux*, etc.

(2) Melchior de Fonteste, écuyer, seigneur de Sommery, Gilly et Chavanche, époux de Léonore de Grandval.

(3) Le seigneur de Périgny.

» paroisses circonvoisines, et le poille a esté porté par Mes-
» sieurs Corre procureur d'office, M. l'avocat Guerry en
» l'absence de Mr son Père juge, par Mr Desessards, sieur de
» Putay et par Mr Piccard, son gendre, procureur du Roy
» des Basses-Marches. »

— « Le lundi 7e juin 1655, à midy est arrivé en ce lieu Mr le
» marquis d'Arpajoux en personne, avec sa compagnie d'or-
» donnance, en nombre de cent et dix maistres effectif, qui
» ont demeuré jusques au mercredy 9e dudit mois et ont
» ransonné tous les habitants, les ont battus... emporté et
» brullé les meubles en divers lieux » (1).

— « 16 août 1655, ma niepce Piccard est accouchée d'une
» fille directement à midy, dans Putay, et a esté baptisée
» dans Pierrefitte le jeudy 19e dudit mois et a esté parrin
» Mr Anthoine Desessards, sr de Putay, grand Père et Damoi-
» selle Catherine D..... femme de M. l'avocat Guerry [mar-
» raine]. Et avoit esté inondée par le nommé Saint-Amour,
» domestique dudit Putay,... crainte de mort. »

— « Nota. Que le 20e aoust 1655, le vendredy au soir,
» arrivèrent à Putay, messire le Prieur et Mr de la Motte
» Despré. Et en sont partis le lundy 23e. Et Mr le Prieur a
» emporté une coppie en papier signée par M. Guerry du
» contrat de la vente de Putay et a donné une quittance de
» 100 fr. des pensions des religieuses d'Auvergne pour
» 1652. »

1656. — « Le jeudy 7e septembre le service de Ste-Raine a
» esté fait, et Me Anthoine Desessard de Putay a fait le festin
» et le banquet (ou bouquet?) a esté donné à Mr de La Porte

(1) Arpajon (Louis d'), *al.* d'Arpajou, marquis de Severac, fait duc par Louis XIV en 1651, mort à Severac en 1679. Gouverneur de Lorraine, lieutenant général au gouvernement de Languedoc, général des armées et ministre d'Etat.

Il s'était distingué d'abord au combat de Felissant, où il reçut neuf blessures. Il leva un régiment d'infanterie en 1621, qui devint le *Régiment royal*. Il rendit des services comme général et ambassadeur, à la France... plus qu'à Pierrefitte.

» pour 1657. » — C'est le seuil entr'ouvert sur une de ces fêtes de la fraternité des vieilles confréries, union morale bien souhaitable dans la désagrégation de notre société individualiste.

— « Le 23e, jour de Saint-Georges, nous avons fait une
» procession à l'honneur de St-Roc, à cause des maladies, et
» ont esté receu des confrères de la confrérie de St-Roc.

1657. — « Le 24e juin, le roiaume a esté fait par Mr Picard
» et pour les filles par Mr l'advocat Guerry. Et le service a
» esté fait... De la Confrérie de Saint-Jehan avons eu 78 con-
» fraires. »

— « Le 4e décembre, jour de Sainte-Barbe 1657, ma niepce
» Piccard est accouchée de un fils dans Putay entre 7 et
» 8 heures du matin, et le 9 décembre a esté baptisé et ont
» esté ses parrain et marraine Mr Jehan Desessards advocat
» et Damoiselle Jehanne Desessards sa fille, femme à Mr An-
» thoine Préveraud. Et a esté mis en norrice avec la femme
» de Mr le Maistre d'escolle. »

— « Le 9 février 1660 est mort dans Putay Mr Louis
» Symonin sur les 3 à 4 heures du soir.

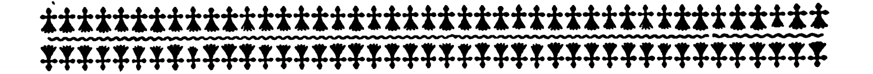
— « Nota. Que Mr d'Orléans est mort dans Blois le lundy
» 2e février, à 4 heures du matin. » — On voit aussi que le Cardinal Mazarin, allant à Nevers rejoindre le jeune roi Louis XIV et la reine-mère Anne d'Autriche, était passé entre Pierrefitte, Putey et Gilly, sur la Loire, vers le 18 janvier 1659. Il allait le même jour coucher à Decize.

Le vieux registre doit se clore. Voilà une vie révolue, et combien d'autres refermées avec ses pages !

Après Jean Picard et Françoise Desessards, Philippe Préveraud et sa femme habitent à Putey jusqu'à la mort de Desessards père. La plupart de leurs enfants sont baptisés à Gilly.

(*A suivre.*)

Léon Picard.



DÉCOUVERTE

DANS LE BOURG DE DEUX-CHAISES

DES FONDATIONS DE L'ÉGLISE PRIMITIVE

ET

DE SÉPULTURES DE DIVERSES ÉPOQUES

A construction d'un nouveau presbytère, à Deux-Chaises, entreprise le 18 août 1896, achevée le 28 septembre 1897, a été l'occasion de découvertes très intéressantes.

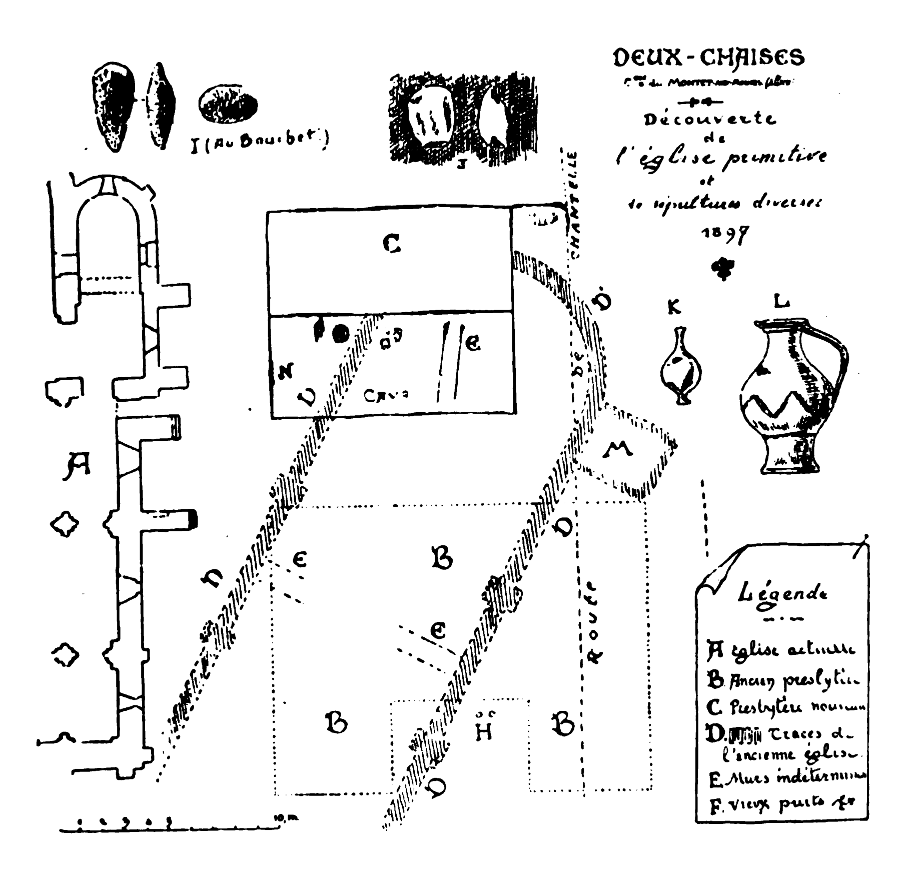
En effet, elle a nécessité des fouilles qui ont mis à jour une partie des fondations de l'église primitive de Deux-Chaises et des sépultures appartenant à des époques très diverses.

A). **L'ÉGLISE PRIMITIVE.** — Les fouilles pratiquées d'abord pour creuser la cave du nouveau presbytère, le défonçage et le nivellement de l'emplacement occupé par l'ancien presbytère ont mis à jour les fondements d'une petite basilique antérieure à l'église actuelle (voir la planche qui accompagne cette description). M. l'abbé Aucouturier, notre collègue, a pu ainsi se rendre compte de la disposition générale du monument ancien, dont il reste les deux murs (DDDD) de l'unique nef et une partie de la circonférence de l'abside (D'), aux flancs de laquelle on avait accolé plus tard un petit réduit carré (M).

M. le curé de Deux-Chaises, qui a surveillé toutes les opérations de la construction du presbytère nouveau et la démolition de l'ancien croit avec raison, selon nous, que l'édifice



dont les fondements ont été mis ainsi à jour doit être l'église mentionnée, dès le VII[e] siècle, dans le *cartulaire de la Chapelaude,* à propos « des villas et des églises primitivement données à Saint-Denis par les rois francs, et plus tard revendiquées et



reprises par l'abbaye pour en former le patrimoine du prieuré de la Chapelle-Aude. Dans plusieurs chartes, notamment en 636, en 802, et en 1088, il est en effet question de la « *villa* et *ecclesia* de Duabus-Casis ».

C'est à M. Aucouturier que nous devons les renseignements

suivants, extraits d'une lettre très détaillée qu'il a bien voulu nous écrire sur ses fouilles et dont nous transcrivons ici les parties principales, afin de conserver le souvenir de cette découverte intéressante.

Donc, vers le 25 août 1896, les ouvriers qui creusaient la cave du nouveau presbytère de Deux-Chaises s'attendaient à trouver un terrain solide et furent fort étonnés de sentir sous leurs pioches un sol déjà défoncé et une quantité énorme de moellons. Ils constatèrent alors qu'ils démolissaient de très vieux murs dont l'épaisseur leur parut varier entre 75 et 80 centimètres.

Enfin, quand, à la fin de septembre 1897, on démolit le presbytère, on se rendit parfaitement compte qu'on était en présence des murs d'un édifice antérieur à l'église actuelle de Deux-Chaises, qui est cependant déjà du XIIe siècle. Le vieux presbytère lui-même — qui paraît remonter au XVIe siècle — était construit avec les débris de ce primitif édifice. Les pierres de taille qui formaient les pieds-droits et les linteaux des ouvertures étaient taillés dans d'antiques colonnes, et dans les murs, les ouvriers retrouvèrent des bases latines composées d'un tore. Ce travail mit à nu les fondements des murs latéraux qui formaient la nef de l'ancienne église. Ils étaient bâtis en pierres réunies par de la terre glaise. Cependant, dit M. Aucouturier, certaines parties étaient construites à l'aide d'un mortier que les maçons ne purent démolir. Ces parties ne mesuraient que 0^{m},65 à 0^{m},70 d'épaisseur, tandis que les fondements qui les portaient mesuraient 0^{m},80.

Malheureusement, nous n'avons pu constater par nous-même ces diverses découvertes et nous former une opinion. Aussi nous ne savons s'il s'agit là des murs primitifs ou simplement de constructions postérieures à la démolition de l'église ancienne de Deux-Chaises.

Une partie du circulaire de l'abside a été découverte en creusant les fondations du presbytère nouveau et lors de l'élargissement de la route de Chantelle, qui le côtoie.

B). **LES SÉPULTURES.** — Ces fouilles eurent encore comme heureux résultat de mettre au jour des débris de sépultures appartenant à des âges divers. En sorte qu'on peut dire que depuis l'époque de la pierre polie jusqu'à nos jours, des générations humaines ont habité ce lieu et y ont été enterrées.

En effet, des vestiges de l'époque préhistorique ont été trouvés en creusant la cave du nouveau presbytère (en G du plan). La pioche a fait monter à la surface du sol une fort curieuse *hache en silex blanc* (J), un peu cassée, qui mesure encore $0^{m},07$ de hauteur sur $0^{m},05$ de largeur, et des fragments de verre très friable qui ont dû appartenir à un collier. Cette sépulture préhistorique avait été fouillée lors de l'établissement du premier cimetière chrétien, car ces restes de haches et de collier furent trouvés à un mètre au moins au-dessous des cercueils en pierre et près du broc en terre dont nous parlerons plus loin (1).

De tous côtés, la pioche a mis à jour des *cercueils de pierre* fort longs. Quelques-uns avaient les deux extrémités de la même dimension. La plupart, plus récents, avaient les pieds plus étroits que la partie réservée à la tête. Un cercueil de pierre, qui paraît avoir reçu un corps d'enfant, mesurait $0^{m},80$ de longueur sur $0^{m},30$ de largeur. M. Aucouturier l'avait mis de côté pour le conserver, mais, en son absence, les ouvriers jugèrent opportun de le mettre en pièces et d'en employer les morceaux dans les nouveaux murs.....

Un de ces cercueils (trouvé en N) était carré et mesurait $0^{m},70$ de haut sur $0^{m},80$ de longueur et $0^{m},70$ de largeur, comme un caisson. Un crâne énorme restait au fond, mélangé à l'intérieur. Il est probable que cette auge avait dû recevoir les débris d'une sépulture plus ancienne. Il est regrettable en tous cas qu'on n'ait pu constater par la position des ossements du corps s'ils avaient été déposés comme en un cercueil de

(1) **M. l'abbé Aucouturier conserve également dans son presbytère une belle hache en *lave d'Auvergne*, qui mesure $0^{m},165$ de hauteur, et une pierre ovoïde, aussi en lave, trouvées lors d'un labourage, dans un des champs du plateau du Bouchet, entre Deux-Chaises et le Theil (voir I du plan).**



rechange, ou s'ils appartenaient à un cadavre directement enseveli dans cette étrange bière, dans laquelle il eût occupé alors la position recourbée des morts de l'époque préhistorique.

La pierre de ces cercueils était si friable qu'il a été impossible à M. le curé de Deux-Chaises d'en conserver un seul intact. Il a constaté que dans l'intérieur, avec les débris d'ossements, on trouvait, mélangés à la terre, parfois des charbons, le plus souvent des débris de vases blancs et noirs, de lacrymatoires en verre et des verroteries qui semblent avoir appartenu à des colliers et peut-être à des chapelets.

Un broc en terre jaune avec rayures de couleur rouge sur le flanc, mesurant $0^m,18$ de hauteur et dont la forme a été conservée longtemps, a été trouvé hors des tombeaux, à côté des débris de la sépulture préhistorique (L).

Le 25 novembre dernier, M. Aucouturier, qui avait vu les cantonniers travaillant à l'élargissement de la route briser impitoyablement de petits vases trouvés par eux dans les sépultures du cimetière ancien, surveilla de plus près les ouvriers employés à niveler le terrain du vieux presbytère. Bien lui en prit, car il put ainsi faire découvrir (H du plan) deux nouveaux cercueils de pierre, juxtaposés à 10 centimètres d'intervalle et entourés de charbon de bois, dans lesquels les terrassiers trouvèrent deux petits vases en terre blanche (K), mesurant $0^m,11$ de hauteur et $0^m,30$ de circonférence et que les ensevelisseurs avaient déposés à côté des restes des morts.

Quant aux monnaies, M. Aucouturier n'a pu recueillir, de toutes ces fouilles, qu'un denier de François Ier.

Il reste à explorer complètement un puits peut-être « antique » que les travaux exécutés dans la cave firent découvrir à $2^m,30$ de profondeur et qui « est comblé de débris de pierres, etc. ».

Nous souhaitons que M. le curé de Deux-Chaises entreprenne une fouille raisonnée et consciencieuse et qu'il soit, à son tour, « comblé » de ces trésors archéologiques qu'on trouve enfouis d'ordinaire au fond des puits antiques.

Abbé J. Clément.



CHRONIQUE

M. F. Pérot a demandé à la Société d'Emulation si elle ne voyait aucun inconvénient à ce qu'il demandât, par la voie de notre publication, que nos confrères lui signalent les découvertes archéologiques qui se feraient dans leurs localités.

La Société ayant approuvé cette demande, M. Pérot fait appel à la bonne volonté de ses confrères, en les priant de l'informer de la moindre des découvertes qui pourrait se produire dans leur voisinage, afin qu'il puisse les consigner dans l'*Inventaire* qu'il publie chaque année, et dont la collection deviendra alors des plus intéressantes.

Chaque localité y trouvera l'indication des objets qui y auront été découverts, depuis les époques préhistoriques jusqu'aux temps modernes; ce sera autant de documents pour notre histoire locale.

Adresser les communications, comme papiers d'affaires, à M. F. Pérot, secrétaire-adjoint de la Société d'Emulation de l'Allier, 44, rue du Jeu-de-Paume, à Moulins.

***

Parmi les dernières nominations d'officiers d'Académie, nous signalons avec plaisir celles de nos confrères, Francis Pérot, Thérond, Dr Valois, et celles de MM. Blandin, Dr Nolé, et la nomination comme officier de l'Instruction publique de notre compatriote M. Emile Gilbert.

***

Extrait du *Catalogue*, n° 207, de la librairie Durel, rue de l'Ancienne-Comédie, à Paris :

« N° 1518. *Catalogue des livres de feu Messieurs Le Vasseur et d'Orvilliers,* » Paris, 1752. P. in-12 rel. v. avec les prix manuscrits. »

NÉCROLOGIE

M. Alphonse Buhot de Kersers, l'éminent archéologue berrichon, est décédé à son château de la Chaumelle, les Aix-d'Angillon (Cher), le 11 décembre dernier.

Il était président de la Société des Antiquaires du Centre, membre du Comité des Travaux historiques, de la Commission du Musée et correspondant de la Société des Antiquaires de France; ses publications sur l'Archéologie et la Numismatique sont nombreuses; il est l'auteur de l'*Histoire et Statistique monumentale du département du Cher,* qui a obtenu, en 1896, au concours des Antiquités nationales, la médaille d'or décernée par l'Institut.

BIBLIOGRAPHIE

Saint Lupicin, par M. l'abbé FLACHARD, curé de Barrais-Bussolles. Gr. in-8°, 16 pages. Moulins, imp. Et. Auclaire (s. d. 1898).

La vie du saint, le plus ancien connu de notre province, est tirée des Bollandistes; elle donne lieu à une étude topographique des plus intéressantes sur les textes de Longnon : *La Gaule au VIe siècle*, et sur les commentaires donnés par Chazaud dans nos bulletins : *Deux « pagi » de la Gaule au VIe siècle.*

L'auteur a cherché à résoudre la question de l'emplacement de Lubié et d'*Amalbisca*, nom révélé par la Charte de donation de Cluny, de novembre 964, et qui ne serait autre que la vigne du moine, donnée par le prêtre Raddo, laquelle est située sur le territoire de la commune de Varennes-sur-Tesche.

Trezelles, le *Transalicensis* du moyen âge, a bien reçu la dépouille mortelle de saint Lupicin ; le texte même des Bollandistes fourni par saint Grégoire de Tours, le prouve, et on peut se demander si la belle mosaïque dont un fragment est au Musée départemental, trouvée lors de la restauration du chœur de cette église ne serait pas le revêtement du tombeau de saint Lupicin ?

Matériaux pour la Faune d'Auvergne et notes ichthyologiques, par M. DUCHASSEINT. — Moulins, Auclaire, imp., in-8° de 12 p. Tirage, 150 ex.

Projet général sur l'étude de différents avant-projets d'adduction et d'élévation d'eaux potables dans la ville de Vichy, 1892, par LAPEYRE. — Cusset, Arloing, imp., in-4° de 60 p. Tirage, 100 ex.

Un émule d'André Vésola. Essai biographique par l'anatomiste J.-B. Carraud, 1515-1579, par le Dr P. FABRE, 1898. — Montluçon, Herbin, imp.; in-4° de 8 p.

Les Syndicats ouvriers avec la manière de s'en servir, par Jules COLIET. — Moulins, Robert-Dulac, imp. 1898, in-8° de 6 p.

Les grandes Entre-Actes de la Syphilis. Thèse de doctorat en médecine, par Edouard COLLARE. — Montluçon, Herbin, imp. 1898, in-8° de 84 p.

L'Œuvre des anciens. Nouvelles histoires patriotiques, par l'abbé CHAMP-D'AVOINE. — Moulins, Lamapet, imp. in-4°, 223 p. Tirage, 2,200 ex.

La Réparation d'Hector. Saynète à deux, par Robert DES AVRILLONS. — Moulins, Crépin-Leblond, imp. 1898, in-4°, 24 p. Tirage, 25 ex.

Les alcooliques persécutés. Thèse de doctorat en médecine, par COLOLIAU. — Montluçon, Herbin, imp. 1898, in-4° de 111 p.

La douche ascendante de Vichy. Procédés, instrumentation, par le Dr PONCET, 1898. — Vichy, Vexenat, imp., in-4° de 22 p. Tirage, 500 ex.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1898.

SÉANCE DU 4 MARS

PRÉSIDENCE DE M. SEULLIET

Etaient présents : MM. Seulliet, Bouchard, Claudon, Bertrand, Frobert, l'abbé Clément, de Vauchaussade de Chaumont, E. Olivier, Pérot et Bernard.

— Il est donné lecture du procès-verbal de notre dernière séance. M. l'abbé Joseph Clément présente une observation à propos de ce procès-verbal. Il avait lu à notre dernière séance une courte notice sur M. Bujon, décédé en janvier et qui faisait partie de notre compagnie depuis le mois de mai 1885 ; il regrette qu'on n'ait mis dans le *Bulletin* du mois de février que les premières lignes d'introduction et supprimé le discours qui a été prononcé sur la tombe de notre confrère et qui constituait sa biographie.

La Société s'associe aux regrets de notre confrère et souscrit à son vœu que dorénavant les notes nécrologiques soient insérées *in extenso* dans notre *Bulletin*, quand elles ne dépasseront pas la longueur d'un article ordinaire.

Après ces observations, le procès-verbal de notre séance du 4 février est adopté.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve la sixième année (1897) de la *Chronique bourbonnaise*, hommage à notre Société par notre confrère M. Crépin-Leblond, secrétaire de la rédaction, gérant de cette intéressante publication.

— M. Bertrand offre pour notre bibliothèque un volume du *Musée des Familles*, contenant dans les numéros d'avril et mai, deux articles de notre compatriote Th. de Banville, sur les petits théâtres de Paris.

— M. BOUCHARD remercie la Société d'avoir bien voulu voter, dans sa dernière séance, une somme de 600 francs pour souscription à son ouvrage : *Histoire de Saint-Pourçain*. Il en expose brièvement le plan : 1er volume « Histoire du monastère » ; 2e volume « La Cité », avec des pièces justificatives, plans et environ vingt dessins.

— M. PÉROT donne lecture d'un travail qui a pour titre : *Le Campignyen*, étude sur les silex transitoires de forme particulière de l'époque paléolithique à l'époque néolithique. Ce travail est accompagné de deux planches.

— M. CLAUDON communique la copie d'un pouvoir donné par M. de Dreuille d'Issard à M. Sallard Pierre, procureur à Moulins, le 2 juillet 1787, pour poursuivre des individus qui avaient fait indûment des fouilles dans sa propriété, à Néris, et avaient enlevé de nombreux débris gallo-romains qu'ils avaient trouvés. — Nous le reproduisons plus loin.

— M. FROBERT, trésorier, présente la situation financière de la Société tant en recettes qu'en dépenses, pour l'année 1897.

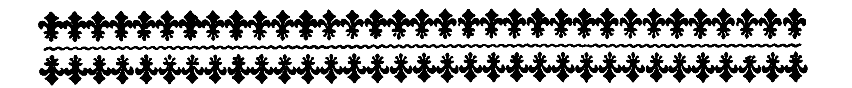
Son travail, que la commission des comptes a approuvé, est également approuvé par la Société. Il soumet ensuite le budget provisoire de l'année 1898. Les propositions de M. Frobert sont adoptées.

La Société vote des remerciements au trésorier pour son zèle et la bonne tenue de nos comptes.

Est admis, en qualité de membre titulaire, dans la classe des lettres, M. l'abbé Bujon.

G. B.





DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU PRIEURÉ DE SOUVIGNY

(*Suite*).

***ETAT DES CHARGES** tant de la manse conventuelle, tier Lot, officiers claustraux que du petit couvent.*

DÉCIMES. — La maison paye annuellement sçavoir au diocèse de Clermont pour les décimes et dons gratuit la somme de deux mille cinq cent une Livres douze sols . . . . 2.501^{l} 12^{s}

CLUNY. — A l'abbaye de Cluny une rente foncière de cent dix livres payable à chaque troisième dimanche d'après Pâques . . . . 110^{l}

BRESNAY. — A M. le Curé de Bresnay pour la portion congrue la somme de deux cent vingt livres ci. 220

ST-HILAIRE. — A Monsieur le curé de St Hilaire pour supplément de portion congrue la somme de cinquante livres ci 50

VALLON. — Au desservant de Vallon pour acquit des messes les jours de Dimanche et festes dans la P^{sse} de Vallon la somme de cent livres ci. 100

BESSON. — A M. le Curé de la Parroisse de Besson pour supplément, le vingt et unième Boisseau de tous grains et un charroir de Pail, le tout estimé deux cents livres ci. . . 200

YGRANDE. — A M. le Curé de la P^{sse} d'Ygrande pour dédommagement de l'abandon du dixme de la Balinière cinquante cinq boisseaux de bleds estimé cinquante cinq livres ci. 55

A reporter. . . . . . . 3.236^{l} 12^{s}



Somme des autres parts ci. 3.236l 12s

MONTÉGUE LE BLEIN. — A Mr le curé de Montégue le Blein pour supplément de portion congrue la somme de soixante quinze livres. 75

MARIGNY. — A M. le Curé de Marigni pour supplément de portion congrue la somme de vingt-une livres. 21

SAZERET. — A Mr le Curé de la Psse de Sazeret pour supplément de portion congrue la somme de soixante dix livres ci 70

MONTET. — M. le prieur du Montet une rente foncière de neuf livres 9

PRINCE. — Au terrier de la Chatelenie de Souvigny sur les domaines du Péchin Chereux en la maison en la ville de Souvigny en argent une livre onze sols six deniers vingt-neuf boisseaux et demy d'avoine, le tout estimé soixante livres ci. 60

NOYANT. — Au terrier de Noyant sur le domaine du Chereux en argent dix huit sols un denier, dix huit boisseaux trois quarts de soigle, dix huit boisseaux trois quarts d'avoine le tout estimé trente livres ci. 30

SOUVIGNY. — A M. le Curé de Souvigny au commencement du Carême de chaque année cent soixante harangs blancs, et deux livres et dix sols en argent en tout la somme de onze livres. 11

CRESSANGE. — A M. le Curé de Cressange pour fondation une rente foncière de trois livres ci. 3

DOMESTIQUES. — A huit domestiques pour leurs gages la somme de sept cent trente livres. 730

ORGANISTE. — Pour honoraires de l'organiste la somme de deux cent cinquante livres ci. 250

BLANCHISSEUSE. — A la blanchisseuse pour ses gages la somme de Deux cents livres. 200

BARBIER. — Au barbier pour ses gages la somme de soixante-douze livres 72

TONNELLIER. — Au tonnellier pour ses gages la somme de trente-six livres ci. 36

CHAUDRONNIER. — Au chaudronnier pour ses gages la somme de trente-six livres ci 36

LINGÈRE. — A la lingère pour ses gages quarante huit livres 48

A reporter. 4.887l 12s

Somme des autres parts ci.	4.887l 12s
CHIRURGIENS. — Aux médecins chirurgiens apotiquaire pour leurs honnoraires la somme de trois cents livres ci. .	300
PRÉDICATEUR. — Au prédicateur de l'Avent ou du Carême quarante-cinq livres ci.	45
AUMONES. — En aumônes la somme de deux mille livres ci	2.000
RÉPARATIONS. — Pour réparation tant des Parroisses que des Domaines et de la maison la somme de deux mille livres ci.	2.000
VIGNERONS. — Au vigneron pour faire planter les vignes desnommées ci-dessus la somme de trente livres ci.	30
SACRISTIE. — Pour l'entretien de la Sacristie, la somme de quatre cents livres ci	400
HOSPITALITÉ. — Pour la dépense des hostes et entretien de l'hôtelerie la somme de six cent livres ci.	600
ORANGERIE. — Pour l'entretien de l'orangerie deux cents livres ci	200
RENTE. — Pour les intérest du Principal de douze mille livres dues à Jean Mangin la somme de six cents livres ci. .	600
RENTE. — Une rente viagère de deux cents livres à M. le Curé de St-Jean de Moulins pour les livres qu'il a cédés à notre maison, ci.	200
TOTAL des charges.	11.262l 12s

TABLEAU DES DETTES DE LA COMMUNAUTÉ

DETTES ACTIVES

TERRIER DE LA CHAMBRERIE. — Par les héritiers de Made Bergerolle trois livres huit sols	3l 8s
Par Gilbert Cherrion deux livres huit sols	2l 8s
Par M. Labbé Bardonné quatre cent soixante dix livres ci .	470
TERRIER DE CHANTRERIE. — Par le prieur de Montampuy, Janzat et Broû douze livres douze sols.	12l 12s
TERRIER DE LA PITANCERIE. — Par les seigneur de Chery trente six livres.	36
Par les prieurs de Montampuy, Janzat et Brou deux cent quatre vingt trois livres dix sols	283l 10s
Par Made De Thiange.	107
Par Mr Heulliard de St-Pourçain.	18
A reporter.	931l 38s

Somme des autres parts ci	$931^{l}\ 38^{s}$
TERRIER DE LA SACRISTIE. — Par M. De Dreuil d'Issards.	$4^{l}\ 15^{s}$
Par Pierre Busserolle.	12
Par M. Fallier	$2\ 5^{s}$
Par Mr Chabot et de Montaret	$15^{l}\ 19^{s}\ 8^{d}$
Par Mr de lichy	$2^{l}\ 8^{s}$
Par Mde de la Motte	$174^{l}\ 3^{s}\ 10^{d}$
Par Gaspard Bouchand et Claude Huillier	$6^{l}\ 10^{s}$
Par les héritiers de Paul Foussier.	$9^{l}\ 19^{s}\ 6^{d}$
Par Jean Colas.	$86^{l}\ 12^{s}\ 6^{d}$
Par Jean Ducholet.	$5^{l}\ 5^{s}$
Par Mr Roussaud	$198^{l}\ 9^{s}$
Par les héritiers Dejean Arlaud.	$1^{l}\ 12^{s}$
Par M. Trocheraud	$73^{l}\ 4^{s}$
Par Mrs Desjours seigr de Mazille.	$75^{l}\ 3^{s}\ 4^{d}$
TERRIER DE COURTILLE. — Par Jean Mangin pour Mr Mathieux.	$131^{l}\ 2^{s}\ 9^{d}$
Par Made Martinat pour merciage	300
Par les héritiers de M. Gilbert Martinet.	140
Par Claude Mousset.	$28^{l}\ 14^{s}$
Par Jean Dupieux.	$3^{l}\ 2^{s}$
Par Simon Simonnin	$95^{l}\ 9^{s}$
Par Guillaume et Jacques Dechet	$24^{l}\ 8^{s}\ 2^{d}$
Par Jean-Baptiste Parent des Gommauds	323
Par Gaspard Parend à Laroche St Germain.	$14^{l}\ 14^{s}\ 8^{d}$
Par Jean Colas.	$52^{l}\ 16^{s}$
Par les héritiers de Jean Parent.	$132^{l}\ 2^{s}$
Par Jean demontet.	$10^{l}\ 10^{s}$
Par M. de St Sebut	$34^{l}\ 10^{s}\ 9^{d}$
Par les héritiers Jean Jamin	$21^{l}\ 2^{s}$
Par Mr du Montay au lieu de Mr de Vitry.	$54^{l}\ 4^{s}$
SUR LES BEAUX ET FERMES. — Plus, il est dû par Pierre Chaumas, ancien fermier de notre dixme de Boutibauds ci.	615^{l}
Par les héritiers de Basset fermier de notre dixme de poully.	300
Par Pierre Petitjean marchand de Bestiaux pour deux bœufs vendus.	600
Par Jean Mangin fermier du domaine des fons.	100
Par Jean Mangin fermier du domaine de Longuichards. . .	225
Par Mr Royon curé d'Ygrande.	300
A reporter.	$5.096^{l}\ 55^{s}\ 62^{d}$

Somme des autres parts ci	5.096l 55s 62d
Par Mr dufour fermier des dixmes de St Bleds de Bresnay. .	300
Par Claude Bernard fermier des dîmes de St Hilaire	130
Par Pierre Simonnin fermier des terres et prés de Calaix. .	200
Par Estienne Batissat fermier de l'Etang aux moines ci . . .	400
Par M. le Curé de Treban 144 Bois. de Soigle estimé valoir.	216
Par M. Labbé Bardonnet Pour arrérages de redevance . . .	569
SUR LES RENTES. — Par Claude Durend fermier de la seconde herbe du pré du Vernay.	200
Par M. Cherrion fermier du dixme de poully et du pré de la foudre.	300
Par Made de Boisrenaud pour une rente ditte de Sceauve. .	127l 15s
Par les tailles de la généralité de Moulins pour une rente de 34l 13s pour trois années	103l 19s
Par Philippard thuillier de Ste Vallière pour achat de marchandise.	718
Plus par M. Delamoignon pour trois ans dû pour partie de la rente de Sceauve ci.	270
SUR LA THUILLERIE. — Il est dû sur la thuillerie pour marchandise, fournie par Marcilliat.	53
Par Mr Michel Pernin	210l 14s
Par M. Beaumont	181l 2s
Par Mr Gueux	40l 4s
Par Counillon	77l 12s
Par Michel menuisier.	12l 8s
Par les dames religieuses	9l
Par Guillaumin maréchal.	16l 16s
Par Pistollet	9l
Par M. Bounand	60l
Par M. Pierron	8l 8s
Par Made Deleage.	27l 18s
Par Razé maçon	73l
Par la fabrique de Souvigny	21l 12s
Par le meunier de la Vernelle	9l 12s
Par la Blachette.	6
Par Gouyet charpentier.	9l 9s
Par Versac Le Préfateu.	3l 12s
Par Lagrandeur fils	3l 9s
SOMMES dues à la communauté.	9.457l 29s 62d

DETTES PASSIVES

La maison doit sçavoir aux héritiers de Jean Mangin pour emprun fait le 8 Mars 1788 la somme de douze mille livres	12.000^{l}
A Madame Bouyot Boulangère pour argent prêté.	3.402^{l}
A M. le Curé de St Jean de Moulins pour la bibliothèque vendue à la maison une rente viagère de deux cents livres.	200^{l}
Aux entrepreneurs de l'ancien dortoir.	1.900^{l}
Aux héritiers de Mr Foisy Procureur au grand Conseil pour frais de procédure	1.300^{l}
A M. Place marchand de drap à Moulins pour marchandises fournies pendant 1789	1.847
A M. Roux, marchand épicier à Moulins pour marchandises fournies pendant 1789	2.074^{l} 19^{s}
A Thomas le Bouché pour marchandise fournie.	1.961^{l} 3^{s}
A Mad^{e} Bouyot Boulangère pour Pain fourni environ.	900
A Gouyot charpentier pour ouvrage fait dans les differends domaines	395^{l} 12^{s}
A Ducholet marchand d'huille.	219^{l} 12^{s}
Aux Décimes du diocèse de Clermont.	2.501^{l} 12^{s}
Aux Domestiques environ	473
A M. Besson pour chandelle	147
TOTAL des dettes.	29.319^{l} 58^{s}

ETAT des Bestiaux, Semences, Pressoirs et cuves.

CHEPTEL. — Il y a dans les domaines de Longuichard pour 603 livres de gros bestiaux cent boisseaux de soigle trante quatre boisseaux froment deux B. chenevy que les fermiers doivent laisser à leurs sorties.

Dans le domaine du Chatellet pour mille quatorze livres de gros Bestiaux, cinq cent mère Brebis ou moutons estimé trente sols la piesse, soixante Boisseaux froment deux cent trente Boisseaux soigle pour semence que les fermiers doivent laisser à leur sortie.

Dans le domaine de Courtille pour 990 livres de gros bestiaux, une porche et quatre petits nourrins estimé 36 livres cent deux brebis estimé trente sols pièces.

Cent soixante et dix sept boisseaux soigle, 33 Bois d'orge et 117 Bois avoine que le fermier doit laisser à sa sortie.

Dans le domaine de Chereux pour 982 livres de gros bestiaux, 74 brebis estimé 30^{s} Pièce, 140 Bois. Soigle, 40 B. orge, 80 B. avoine, et 2 Bois. chenevy que le fermier doit laisser à sa sortie.



Dans le domaine du Pechin pour 800 livres de gros bestiaux et 51 brebis estimé 30s Pièces 130 B. soigle 30 B. orge 35 B. avoine que le fermier doit laisser à sa sortie.

Dans le domaine des forges Et Berthelot pour mille livres de Bestiaux cent Boisseaux de froment 12 B. avoine ensemencé et les étangs dument empoissonné à la sortie du fermier.

Dans le domaine des Bleins pour 694 livres de gros bestiaux, 80 brebis vallant trente sols pièce, 150 B soigle, 20 B. froment que le fermier doit laisser à sa sortie.

Dans le domaine de la Grange aux moines pour 1270 livres de gros Bestiaux tenus en chetel tel qu'il est expliqué dans l'acte reçu Soulier le 8 May 1774.

Dans le Domaine de St Maurice pour 600 livres de Bestiaux 45. B. froment que les fermiers laisseront à leur sortie.

Na. — Tous les grains de l'autre part énoncés doivent être laissés ensemencés lors de la sortie des fermiers.

Bresnay. — Dans la maison sise à Bresnay dont nous jouissons et qui consiste en une salle, trois cabinets, une cuisine, un petit caveau, un grand Scellier, où sont un Buffet et armoire, deux plaques en fonte dans les cheminées, trois oratoires, cinq bois de lits, trois armoires dans les embrasures, quatre tables de différentes grandeurs, un pressoir, deux cuves, cinq cuvaux cinq cuvettes 21 futs tant bon que mauvais et 23 solives environ servant de chantiers dans le sellier.

Besson. — Dans la maison Scise à Besson qui est affermée et appellée l'auberge de St Martin et qui est composée d'une cuisine, deux petits cabinets, d'une chambre et boulangerie pour le bas, deux chambres et un petit cabinet dans le haut, et deux mauvais greniers, deux caves, une cour, une écurie, deux étables un sellier un pressoir où sont deux cuves un   et deux tinnes. Jointe la dite aubergiste de St Martin une autre maison composée d'une chambre, deux petits cabinets, une petite écurie cour jardin et la dite auberge dépendant encore deux arpends de pré partagés en cinq parties, un jardin de deux Boissellées et liqueurs des fruits sur un arpend et cinq œuvres de vignes.

DÉNOMBREMENT DU MOBILIER

Thrésors. — Dans le trésor qui est dans l'église à gauche en entrant de la première porte du cloître dans les deux armoires (1) d'en bas fer-

(1) Il n'y avait qu'une armoire, beau travail du xve siècle, à quatre panneaux; c'est celle qui existe encore près de la porte du cloître, dans la nef méridionale. Les quatre panneaux représentent saint Mayol et saint Odilon et deux de leurs miracles. Les peintures sont très détériorées.



mée chacune d'une porte extérieure en bois et d'une grille de fer à l'intérieur sont les chefs de St Mayeul et de St Odile chacun enfermé dans une chasse dont la base est de cuivre doré (1) et le chef partie en argent partie en vermeil garnie de Pierres (2) de la hauteur d'environ trois pieds, plus onze petits génies en argent qui étaient attachés aux dittes chasses et qu'on a arrachés pour les faire raccommoder parce qu'on s'était aperçu que ne tenant pas bien ils pouvaient être volés comme celui qu'on a pris lors de l'exposition des chasses (3).

Plus quatre reliquaires de cuivre argenté en forme de Bras contenant différentes reliques.

Plus un reliquaire dont le pied est de cuivre et la tête surmonté d'une croix en argent contenant des reliques de St Eloy, plus un reliquaire de Ste Cécile en forme de croix partie en cuivre partie en argent.

Plus un reliquaire de St Sébastien en forme d'un quarré surmonté d'une croix en cuivre.

(*A suivre.*)



(1) Piédestal carré. (Inventaire de 1791.)

(2) Pierres du temple assez brutes. (Inventaire de 1791.)

(3) Le jour de l'Ascension 1790 Il était d'usage d'exposer, ce jour là, les chefs de saint Mayeul et de saint Odilon, au milieu de l'église, sur deux crédences. (Inventaire fait en 1791.)



LA NOBLESSE MILITAIRE

DU BOURBONNAIS

SOUS LOUIS XIV

(*Suite*)

Gaulmin, seigneur de la Goutte (Saint-Sornin). — Nicolas, qui épousa 1° en 1632 Gilberte de *Ballore*, fille de Gabriel, *seigneur de la Goutte*, cité aussi dans la statistique, et dont nous ne parlerons plus ; 2° en 1649 Anne de Beaufort. Nicolas Gaulmyn fut gendarme du prince de Condé : il eut un fils Gilbert, capitaine de chevau-légers, qui fut tué vers 1679 par Jean Morin, seigneur de Châteauneuf (1).

Revol, seigneur de Foupaux. — Noël de Revel, écuyer, seigneur de Fontpaux (Gannat), époux de Madeleine Cousin, n'existait plus en 1680. Fontpaux était en 1505 à Jean Lalier, écuyer, et vers 1722 à Claude Viard, châtelain de Gannat (*Noms féodaux*).

De Cluis, seigneur de Fougerolles. — Nous ignorons son prénom, et nous croyons qu'il possédait la Fougerolle près d'Ourouer-les-Bourdelins (Cher). — *Decluis, seigneur des Gouttes*, était peut-être Gilbert de Cluys, seigneur des Gourds ou Goux, vivant en 1680, dont était veuve deux ans plus tard Antoinette Manceau.

De Fontis, seigneur de Boisebat. — En 1668 vivait Charles des

(1) Arch. Allier, B, 746.

Fontis, seigneur du Bouchat et du Bessay, ex-capitaine et gouverneur de Bourbon-l'Archambault (1). Cette charge semblait héréditaire dans cette famille, car elle était en 1636 à Jean des Fontis, époux de Marie du Buysson de Montgarnaud, lequel mourut avant 1655 : en 1682, André des Fontis, capitaine au régiment de Piémont, époux de Marguerite de Lingendes, occupait ces fonctions.

Hardy, seigneur des Loges. — François, neveu du médecin Charles de Lorme. En 1661, il acheta à son oncle l'ancien hôtel des Popillon d'Ansac (2), situé à Moulins sur l'emplacement de l'évêché actuel ; il le revendit en 1664 à Claude de la Croix. François Hardy avait probablement pour femme Jeanne de Boulletière.

Du Buisson, de Montchoisy (Chézelles). — André du Buysson, fils de Philibert, et de Charlotte Millet, né en 1633, lieutenant au régiment de Mercœur en 1652, capitaine au régiment de Normandie en 1658. Après avoir pris part à plusieurs campagnes, il fut désigné en février 1664 pour aller en Amérique sous les ordres du lieutenant-général Lefebvre de la Barre. Il resta deux ans à Cayenne, rentra en France, et servit au régiment du grand Condé : il devint colonel vers 1673, eut une mission en Allemagne en 1680 comme aide de camp des armées ; enfin il était brigadier lorsqu'il fut tué au siège de Philipsbourg (1688). Sans alliance (3).

Claude Roy, seigneur des Bouchaines, volontaire à Gigery. — Nous croyons qu'il s'agit du fils de Jean Roy, et du frère de Gilbert ; ces deux derniers eurent successivement la charge de lieutenant-général de la sénéchaussée du Bourbonnais, ainsi que la seigneurie des Bouchênes (Saint-Clément). Claude Roy fut reçu comme avocat le 10 janvier 1664 par la cour présidiale de Moulins : il eut donc ensuite le temps de prendre part à l'expédition dirigée sur Gigery ou Djigelli par le duc

(1) Arch. de la Creuse.
(2) Ansac était le nom primitif de la ferme de Champfroid (Aurouër).
(3) Généalogie manuscrite de M. le comte du Buysson.

de Beaufort, dans le but de créer un établissement français sur les côtes d'Algérie. Parti de Toulon le 2 juillet 1664, ce petit corps d'armée s'empara de Djigelli, mais le duc de Beaufort ne sut pas profiter de son succès ; il quitta cette place en octobre, laissant le commandement au comte de Gadagne, qui, au bout de quelques jours, fut obligé d'abandonner la terre d'Afrique, et de ramener en France ses troupes, dont l'absence avait duré quatre mois. Claude Roy, qui était seigneur de Montigny, devint ensuite conseiller au siège présidial de Moulins et subdélégué de l'intendant de la même ville ; il acheta en 1665 le château de la Chaise (Monestay-sur-Allier) à son beau-frère Charles du Buysson. De lui et de sa femme Claire Coiffier descendent les Roy de la Chaise actuels : il mourut avant 1687.

Feydeau, jeune, dans les mousquetaires. — C'était probablement Jean Feydeau, seigneur de Demoux (Trevol), qui était capitaine au régiment de Picardie en 1668 lors de son mariage avec Marguerite Héroys, ou son frère Louis Feydeau qualifié en 1686 d'ancien capitaine d'infanterie.

Vernoy, fils d'un président des esleuz de Moulins, capitaine dans les [gendarmes] *Dauphins.* — Famille connue : nous n'avons pu retrouver l'individu.

Cousin, seigneur du Péage. — Gilbert Cousin, seigneur des Touselins (Neuvy) par son mariage en 1657 avec Madeleine de Villaines, était alors capitaine au régiment de Candale.

Montassiégé, seigneur dudit lieu. — C'est l'un des deux Gabriel dont il est parlé dans la première catégorie.

Pierrebrune, seigneur de Ponfloux. — Très probablement Gilbert de Pierrebrune, seigneur de Peufeuilloux (Vallon), qui, croyons-nous, épousa vers 1635 Anne Becquas. Famille originaire de Pierrebrune (Espinasse, Puy-de-Dôme).

Du Creuset, seigneur de Villeneufre : Le registre paroissial de Saint-Plaisir nous apprend que Jean du Creuset, seigneur de Villeneuve, fut parrain de la cloche de l'église le 12 juin 1633.

— *Crosse, seigneur de la Maison-neufve :* Gilbert du Creuset, seigneur de la Maisonneuve (*Noms féodaux*) ?

Séguin, seigneur du Bouchet. — Jacques Séguin, seigneur du Préau, et du Bouchat (Saint-Angel), marié en 1658 à Gilberte de Villars.

De Lingendes, seigneur de Boulerat, lieutenant au régiment d'Auvergne. — Jean de Lingendes, fils du conseiller Jean de Lingendes, maire de Moulins, était seigneur de Boulerot en partie (faubourg de Moulins), et capitaine au régiment de Picardie, au moment de son mariage en 1683 avec Marguerite-Perrette de l'Hôpital.

Louan, seigneur de la Jolivette (Fleuriel). — Pierre de Louan, marié d'abord en 1655 à Marie des Fontis, et en secondes noces en 1666, à Geneviève Heulhard.

Berthet, seigneur du Tillat. — Gilbert de Berthet, seigneur du Teillat (Sanssat), mort sans alliance, laissant ses biens à son neveu Pierre-Agapit de Berthet, capitaine au régiment de Noailles. Louis, père de Gilbert, se distingua au siège d'Hérisson en 1651, ainsi qu'un de ses frères, sous le nom de Teillac. Dans la suite de nos gentilshommes, nous trouvons un *Bertho seigneur Desfondz ?*, qui pourrait bien être de cette famille.

Gouthière, seigneur des Sureaux. — Antoine Gontier, seigneur des Dureaux (Le Pin), épousa en 1632 Antoinette de Montjournal, et vivait encore en 1679.

Regnaut, seigneur de Chuadiau. — Gabriel Regnaud ou Renaud, seigneur de Chandian (Isserpent), fils de Blaise, et de Philiberte Dosche. — *Reyand, seigneur de Boutelat*, devait être le fils d'Antoine Regnault, seigneur des Barthelats (Saint-Christophe), qui en 1628 demeurait à Champfollet (Paray-sous-Briailles), et peu de temps après laissait veuve Madeleine Le Bel (1).

(1) Arch. du château d'Avrilly (Trevol), nos 972 et 976 de l'inventaire intelligemment et minutieusement établi par M. le comte de Tournon, qui donne ainsi à tous les possesseurs d'archives un bon exemple à suivre.

Jars, seigneur de Saint-Béran. — Charles de Jas (1), seigneur de Saint-Gerand-le-Puy, époux de Marie de la Geneste.

Son second fils, Louis-Henri de Jas, seigneur de Saint-Bonnet, était en 1680 capitaine au régiment de La Ferté, lors de son mariage avec Jeanne Alarose.

Legroing, seigneur de la Romagère (Saint-Sauvier). — Charles Le Groing, qui épousa Louise du Motet en 1639, dont un fils Joseph, maintenu noble en 1669 (2).

De Bressolles, seigneur de Puisbouillard (Chazemais) : François de Bressolles de Varennes, fils de Léonard, et de Marguerite de Moussy de Puy-Bouillard, marié en 1650 à Renée de Montostre. Cette branche des Bressolles appartenait au Berry, et avait pris pour armes : d'argent au lion de sable. — *De Bressolles, seigneur de Grosbois* (Hyds) : César, qui possédait encore dans la paroisse d'Hyds Vergniaud et la Planche. Il épousa vers 1640 Françoise de Chateaubodeau, et portait l'ancien écusson des Bressolles-Breschard « d'azur à trois bandes d'argent » : il fut enterré dans l'église d'Hyds (3).

Le Borgne, seigneur du Lac (Hérisson). — Gilbert, mari de Philippe de Bonneau : il fut, croyons-nous, mestre de camp, et eut deux fils officiers de cavalerie : Gilbert, lieutenant-colonel de Dragons, et Jean, lieutenant au régiment de Lévy-Charlus.

Le Vauvre, a servi dans le régiment de Comière. — Il nous est inconnu, mais le Bourbonnais possédait au moins une famille de la Vauvre, dont les représentants occupèrent à Moulins différentes charges. Gilbert était greffier de la vice-sénéchaussée de Moulins en 1586, et Jean, avocat en parlement en 1672 : la Collégiale de Moulins avait pour chanoine en 1714 un autre Jean de la Vauvre. Dès le XVI[e] siècle, cette famille possédait des terres près de Segange, sur la paroisse d'Avermes, au hameau encore désigné sous le nom de la Vauvre. Comme

(1) Les auteurs des *Fiefs du Bourbonnais* l'appellent Jean, et lui donnent pour première femme Jacqueline Meilhard, p. 294.

(2) Père Anselme, VIII, 150.

(3) Note de M. des Gozis.

cela se pratiquait souvent autrefois, les de la Vauvre avaient donné leur nom à ce domaine, qui primitivement s'appelait les Rolliers (1).

La Lœre, seigneur du Palis, lieutenant-colonel. — Gilbert de la Loëre, seigneur de Salis (Venas), était en 1650 capitaine au régiment de Conti. Sa femme Jacqueline de Maulmont, résidait avec lui en 1640 au château de Poligny (Lurcy-Lévy).

Son cousin, Charles de la Loëre, seigneur de Buxerolles, capitaine et major au régiment de Rebecque en 1653, époux de Catherine Gervois, pourrait bien être le sieur de Busserolles, qui commandait à Hérisson contre les troupes du roi, et dut leur livrer cette place le 10 décembre 1651.

Breschet, seigneur de Palleau. — Gilles de Brachet, seigneur de Palluau (Indre), fils de François, seigneur de Villars (Trézelle) : il devint seigneur de la Jarousse (Montaigut-le-Blin) en 1680 ; vers cette époque il était capitaine au régiment de Navarre, et mari de Jacqueline de l'Espicier (2). Les de Brachet, originaires du Limousin, sont encore représentés, et portent pour armes : d'azur à deux chiens braques d'argent passant l'un sur l'autre. Ils sont distincts de la famille du même nom en Blaisois et Orléanais, qui portait dans ses armes un seul chien braque assis.

Fanier, seigneur des Hormais (Sorbiers). — François Favier, ancien capitaine au régiment d'Effiat, époux de Gabrielle de Laire, mourut en 1673 (3).

Monnamy, seigneur du Max. — Michel Monamy, seigneur du Mas du Teil (Marche) et de Chareil, époux de Marguerite de la Rouère-Chamoy. *Ses trois frères sans emploi* étaient : Pierre, seigneur de Cintrat, mari de Catherine Badier, Annet, seigneur de la Peyrouze, et Nicolas, seigneur de la Courtine (4) (Creuse), qui était en 1671 le mari de Françoise de la Rouère-

(1) Arch. de Segange.

(2) *Les fiefs du Bourbonnais : La Palisse*, 280, 437.

(3) Même ouvrage, 472.

(4) Note de M. des Gozis.

Chamoy, veuve de Nicolas du Buysson. — *Monnamy, seigneur de Churne*, était peut-être Martial Monamy, seigneur de Chareil en 1631, s'il ne fait double emploi avec Michel précité.

Marigny, seigneur des Bradines, pouvait être Denis de Marigny, seigneur des Beraux ou Braux, époux de Marie Baudet, demeurant à Saint-Menoux en 1684, décédé vers 1690.

Bonneau, seigneur de Varenne (Cérilly). — Jean de Bonneau, mari de Jeanne du Peyroux, ou son fils Claude, seigneur de la Varenne et Montréal, qui était gendarme du Roi en 1659, lors de son mariage avec Anne ou Perronnelle de Beaucaire. Le frère de ce dernier, Gilbert, seigneur de Villars, était en 1675 capitaine au régiment de la Ferté. Ses armoiries, qui manquent dans l'*Armorial du Bourbonnais*, ont été enregistrées dans l'*Armorial général :* d'azur à deux fasces ondées d'argent, surmontées de deux fasces simples d'or, accompagnées en chef d'une étoile d'or et en pointe d'un croissant d'argent.

Durgaud, seigneur dudit lieu. — Gauthier d'Ulgaud ou du Legaud, seigneur de la Gaudière (Montvicq), mari de Charlotte de la Roche des Fontaines. On trouve en 1710 un Martin du Legaud, garde du corps du Roi (1).

Turpin, seigneur de Layac. — Il s'agit sans doute d'un fils de Jean Turpin, seigneur de Layat (Trezelle), et de Claudine de Viry.

Auclerc, seigneur de la Maison-Neufvre. — Claude Auclerc ou Auclère, seigneur de la Maison-Neuve et du Mas de Voingt en 1658, d'une famille de la Marche (2).

Dinet, ancien lieutenant. — En 1621, vivait Pierre Dinet, seigneur de Vallière, frère d'un évêque de Mâcon ; plus tard on trouve Gilbert Dinet, seigneur de Montrond (Saint-Didier). Il doit s'agir de ce dernier, car Pierre Dinet ne semble pas avoir eu de postérité, sa seigneurie de Vallière (Neuvy) étant passée aux Genestoux, enfants de sa sœur Marguerite.

(1) Maillat : *Histoire de Doyet, Montvicq...*, 234, 241.
(2) Archives de la Creuse.

Brinon, seigneur des Prats, pouvait être Yves de Brinon, seigneur des Prots ou Proux (Toulon), capitaine au régiment du Havre, tué à l'armée, ou son frère consanguin Jean-Baptiste, dernier fils d'autre Jean-Baptiste, et de Catherine Duret, lequel alla combattre à Candie, sous les ordres du marquis de Saint-André-Montbrun. Il y mourut de ses blessures avec le grade de lieutenant-colonel, et laissa ses biens à son neveu également nommé Jean-Baptiste, seigneur de Beaunay, qui l'avait suivi dans cette expédition, et fut ensuite capitaine au régiment de la Reine. On sait qu'en 1669, la mort héroïque du duc de Beaufort, sous les murs de Candie, fut bientôt suivie du départ des Français, qui renoncèrent à rendre la Crète aux Vénitiens.

Brandon, seigneur de Gontière: Jacques de Brandon, ou des Brandons, seigneur de Gouttière (Saint-Genest), époux de Claude Thibaudin. — *Des Brandoux, seigneur de Saint-Martin :* Jean des Brandons, aussi seigneur de Fressineau, y demeurait en 1662 (1).

Le Maistre, seigneur de Max-Teille. — François Le Maistre ou Maistre, seigneur du Mas (Teillet), époux de Marie Boudet, mourut vers 1672, laissant le Mas de Teillet à son fils aîné Gabriel : son second fils Gilbert fut seigneur de l'Age.

Lacour, seigneur des Pontats. — Gilbert de la Cour, seigneur des Pontères (Le Bouchaud), épousa d'abord Louise de Sève, puis vers 1640 Cécile de Montcorbier; il vivait en 1673. Par sa seconde femme dont il prit le nom, il possédait Grosloup (Saint-Léon), et le laissa à son fils Jean. Les Pontères échurent à un autre fils nommé Philibert, qui les vendit à Henri-Robert de Foison. Les de la Cour, originaires du Charolais, portaient: d'argent, à trois bandes de sable, celle du milieu chargée de trois étoiles d'argent (2).

Mallet, seigneur des Granges (Magny-Cours, Nièvre) : Gabriel,

(1) Arch. de la Nièvre, B. 53.

(2) *Les fiefs du Bourbonnais : La Palisse*, 572.

aussi seigneur de Ponsu *aliàs* la Cour (Sanssat), et de Châteauvert (Paray-sous-Briailles), par sa femme Antoinette de Champfeu, qu'il épousa en 1649, étant gendarme du roi. — *Mallet, seigneur de Chevaudon :* Nicolas, frère du précédent, seigneur de Charendon (Bransat), était capitaine au régiment de Persan en 1656, lors de son mariage avec Marie de la Loëre, et n'existait plus en 1693. — *Mallet, troisième frère :* Gabriel Mallet le jeune, gendarme du roi, seigneur de la Brosse-Givreuil (Tortezay), qu'on appelait aussi la Salle, pour sans doute la distinguer de la Brosse-Raquin, située dans la même paroisse (1). Le père de ces trois Mallet était Claude, capitaine du Parc de Beaumanoir (Iseure) : il avait épousé une des filles du géographe Antoine de Laval, et mourut avant 1664.

Peurre, seigneur de Chaudun, dont deux frères ont été tués dans le service. — Ces noms, probablement dénaturés, sont peut-être « de Peulle, seigneur de Chameron ». On trouve dans l'*Histoire du Berry*, par La Thaumassière, la généalogie abrégée de cette famille, contenant précisément trois frères vivant au XVIIe siècle.

Duperoux, seigneur de la Coudre : Philibert du Peyroux, mort chevalier de Saint-Louis, et écuyer du prince de Conti. De sa femme qui nous est inconnue, il eut un fils nommé Claude, vivant en 1690. — *Du Peroux, seigneur de l'Espouse :* Julien de Peyroux, seigneur de la Spouze (La Celle-sous-Gouzon, Creuse), épousa d'abord en 1662 Marguerite de la Vérine, puis en secondes noces Jeanne de Jonas. — *Du Peroux, seigneur d'Esmand,* était peut-être François du Peyroux, frère du précédent, seigneur des Maisons (Toulx-Sainte-Croix, Creuse) veuf en 1652 de Marguerite de Poyenne (2), ou bien Claude, seigneur des

(1) Ce nom de la Salle, seul connu aujourd'hui, venait évidemment de la famille de Vieure de la Salle. En 1551 Gilbert de Vieure, époux de Blaise de Givreuil, acquit de son beau-frère Jean de Givreuil la seigneurie de la Brosse-Givreuil. En 1636, cette terre fut adjugée par décret au médecin Louis Chaulvin, et à Antoine Alleaume de Boudemange. Nous la retrouvons au XVIIIe siècle entre les mains des de Champfeu.

(2) Archives de la Creuse.

Escures (Saint-Didier), marié en 1659 à Madeleine de Rollat, et frère cadet de Philibert susnommé. — *Du Peroux, seigneur de Sourdeux :* François, seigneur de Sourdoux (Gouzon, Creuse) et Saint-Priest, épousa en 1657 Françoise Magistri. — *Du Peroux, seigneur de Fontelin :* probablement Gilbert du Peyroux, seigneur du Pontet et du Mas, marié en 1655 à Gabrielle de Chateaubodeau. Cette famille était alors fort nombreuse.

De la Garde, seigneur de la Vare, et : *La Garde, seigneur de la Vante.* — Un de la Garde était seigneur de la Barre, et en 1657 on trouve Pierre de la Garde, seigneur de la Vault. C'est donc ainsi qu'il faut lire les deux noms de terre qui précèdent. Pierre de la Garde possédait La Vaux-Sainte-Anne avec deux de ses frères, tous deux nommés Gilbert. L'un de ces derniers, Pierre-Gilbert, épousa Anne Meillet en 1635. Un autre Gilbert, qualifié seigneur de la Chapelle, prit pour femme Marguerite Gaulmyn en 1654.

Descroux, seigneur de la Chapelle. — Charles Descouts possédait dans la paroisse de Braise les fiefs de la Chapelle, la Pacodière et Verneuil. Il figure dans l'*Armorial de la généralité de Bourges*, où il est dit « ci-devant capitaine de chevau-légers, commandant du régiment du duc de la Trémoille, servant actuellement dans la première compagnie des mousquetaires du roi ». Ses armoiries étaient : d'argent à trois oiseaux de sable, deux en chef affrontés et un en pointe.

De Lanty, seigneur du Meuble. — François de Lanty était seigneur du Meuble (Beaulon) en 1664 : nous le croyons fils de René de Lanty, seigneur du Meuble, du Bost, et de Maupertuis (Dompierre ?), et de Louise Le Long des Fougis. Vers 1630, on trouve aussi comme seigneur du Meuble Philibert de Lanty, époux de Catherine de Buard (1). Les de Lanty, originaires du Morvan, seigneurs de la Vau (Cuzy, Saône-et-Loire), ont eu aux environs de Bourbon-Lancy une branche

(1) *Reg. par. de Beaulon.* Ceci explique pourquoi M. de Soultrait, dans son premier *Armorial du Bourbonnais,* avait à tort appelé cette famille de Buard de Lanty.

qui passa ensuite en Bourbonnais, et s'allia pendant le XVIII[e] siècle aux de Vauvrille, Charbonnier, Foussier, Mareschal. Armes : d'azur à trois bandes d'or, et dix étoiles de même posées 4, 3, 2 et 1.

Caliste, seigneur d'Hauteville. — Claude de Calixte d'Affry, seigneur de Sanssat, et d'Hauterive (Saint-Geran-de-Vaux), époux de Suzanne de Glené, était capitaine des chasses du Bourbonnais dès 1660, et en 1672 major général des troupes de l'Électeur de Cologne. En 1633, il avait contracté un premier mariage avec Marguerite Veau, et en 1651 il commandait, sous le nom de sieur d'Hauterive, la compagnie des gendarmes du comte de Saint-Geran. Son fils, nommé aussi Claude, colonel-lieutenant de Furstemberg-infanterie, épousa en 1684 Marie-Louise Popillon du Ryau.

Meilland, seigneur du Touzet. — Gilbert Mathé, dit Maillaud ou sieur des Maillots (Châtel-de-Neuvre), vivait en 1655 avec sa femme Noelle des Allots. Il était fils de Laurent Mathé, dit Maillaud, mari de Suzanne de Célerier en 1603 (1). Celle-ci, la dernière de sa branche, lui avait apporté le Touzet (Châtel-de-Neuvre), qui était à sa famille depuis le commencement du XV[e] siècle.

Fougières, seigneur dudit lieu. — En 1689, Gilbert de Fougières et sa sœur Elisabeth, enfants de Charlotte des Escures, donnèrent leurs terres de Fougières (Saint-Caprais), à leur neveu Antoine de Fougières. Nous ignorons le prénom du mari de Charlotte des Escures, qui était le personnage de la liste.

Lagrange-Chastenon, seigneur dudit lieu. — Archambaud le Blayer, seigneur de Trézuble et de la Grange-Chastenoys (Trézelles), époux de Gilberte de Fradel (2).

Sauvan, seigneur de la Mothe-Mazarie. — Ce nom doit, croyons-nous, se lire Savaron, car Antoine Savaron, seigneur de la Motte, neveu du célèbre président de Clermont, marié en

(1) Arch. du château d'Avrilly (Trevol), n[os] 215, 1100, 1106, 1121.
(2) *Les fiefs du Bourbonnais : La Palisse*, 430.



1632 à Marguerite de Leymerie, en eut un fils Jean, seigneur de Mazerier (1). Armes des Savaron : d'azur à trois soleils d'or posés deux et un. D'après le Père Anselme, les Coiffier auraient eu la Motte-Mazerier, près Gannat, au XVIe siècle. Les archives du château ont, dit-on, disparu : le registre paroissial, très incomplet, nous apprend seulement qu'en 1691 Jean Frelet ou Trelet, avocat en parlement, époux de Marguerite Burelle, était sieur de la Motte-Mazerier.

Forget, seigneur de Burelle, et *Forget, seigneur des Dogues*. — Ce dernier était évidemment Jean Forget, écuyer, seigneur d'Idogne (Monteignet) et de la Croix, qui épousa en 1640 à Maringues (Auvergne) Françoise Cassière. Près d'Idogne se trouve Banelle : peut-être faut-il lire ainsi le nom de la seigneurie du premier Forget qui nous est inconnu. — *Fouget, seigneur de Gourdan*, devait être Antoine Forget, seigneur de Gourdon et des Marsins à Saint-Georges-de-Mons (Puy-de-Dôme, élection de Gannat), qui épousa en 1640 Claude Dubois. Les de Forget, originaires de Touraine, détachèrent en Auvergne à la fin du XVIe siècle une branche de leur famille, qui posséda quelques terres aux environs de Gannat. En outre, Paul Forget, fils d'Antoinette de Mars, seigneur de la Quérie et Fontariol, alla s'établir en Forez en 1630 par son mariage avec la fille aînée d'Antoine de Thélis de Saint-Romain. Les de Forget d'Auvergne avaient embrassé la religion protestante : ils furent réhabilités dans leur noblesse en 1608, et maintenus en 1667-1668 avec les armoiries suivantes : d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles de même (2).

Ducluzier pouvait être Jean du Cluzier, seigneur de la Prugne et de la Vauzaine, à Charbonnières-les-Vieilles (Puy-de-Dôme). (*Noms féodaux.*)

(1) TARDIEU, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, II, 279.

(2) Bibl. nationale, Carrés d'Hozier, vol. 267, dossier Forget (notes prises par M. Ph. Tiersonnier).

Berthière, seigneur de Marcay. — François de Biotière, seigneur de Marsay, qui épousa en 1638 Eucharistie de Villelume.

La Pimpre, seigneur de la Berlière (Vaumas). — Vers 1638, François de la Pimpie ou la Pimpré épousait en Bourgogne Elisabeth de Duretal, veuve de Vincent du Périer (1), mais en 1656 ces deux époux semblent avoir disparu, et Claude de la Pimpie, probablement père du précédent, abandonne à des neveux ses droits sur la terre de la Berlière avec réserve d'usufruit.

Chambort, seigneur de la Verrière. — Philippe de Chambord, seigneur de Verrière (Deneuille), époux de Péronnelle Renaud de Chandian.

Des Maignans pouvait être Jean des Maignoux, seigneur dudit lieu (Voussac) en 1631. — *Des Magnons, seigneur de Lalis :* Antoine des Maignoux ou Maignons, seigneur de Laleuf (Isle et Bardais), vivant en 1645 avec sa femme Angélique de Lanty (2). En 1682 François des Maignoux, son fils sans doute, était le mari de Roberte de Lanty. Les armoiries de ce dernier, enregistrées dans l'élection de Saint-Amand, étaient : d'azur à deux chevrons d'or, accompagnés de trois merlettes d'argent, deux en chef, et une en pointe, celle-ci soutenue d'un cœur d'or.

Rillat, seigneur de Bart, devait être le fils de Louis de Reilhat, seigneur de Bort, qui y demeurait en 1626 (Cesset). Alexandre de Chambord était seigneur de ce même Bort en 1621 (arch. d'Avrilly).

Chamalet, seigneur de Chaumette. — En 1625, Antoine de Chamallet, écuyer seigneur de Fouranges (Mayet-d'Ecole), était le mari d'une demoiselle de Chaugy. Près de Fouranges, dans l'ancienne paroisse de Saint-Cyprien, on trouve Chaumerle : était-ce le Chaumette de notre gentilhomme, qui probablement était le fils du susdit Antoine ?

(1) Arch. de Saône-et-Loire, E, 888.
(2) Archives du château du Parc (Iseure), obligeamment communiquées par M. Corne.



Saint-Mart, seigneur de la Lourdune. — Jacques de Saint-Mort, seigneur en partie de Lourdoueix-Saint-Pierre (Creuse), habitait en Bourbonnais Fretaize, dans la paroisse de Ronnet dont il était aussi seigneur (1). Son fils Robert, qui vivait en 1676, revint habiter la Marche, dans laquelle sa famille possédait Lourdoueix dès 1515. Vers 1620, les seigneuries de Ronnet et de Fretaize appartenaient à Claude de Chalus qui avait épousé Jeanne de Murat en 1614.

La Jarrie, seigneur de Mirabel (Saint-Rémy-en-Rollat). — Henri de la Jarrie habitait la susdite paroisse en 1634 et 1645 (2); il s'agit de lui ou de son fils.

Reignier, seigneur de Saint-Rémy. — On trouve en 1645 et 1651 Charles de Régnier, sieur de Saint-Rémy.

Lapelin, seigneur du Vernet. — Jean de Lapelin, seigneur de Molles et du Vernet (Bayet), gendarme de la compagnie de Mr de Saint-Geran, épousa en 1635 Gasparde de Thianges; il habitait Molles, entre Nérignet et Chareil.

Barbevin, seigneur de Saint-Georges. — N. de Barbarin, seigneur de Saint-Georges, près Saint-Amand-Montrond. — *Barberin, seigneur du Maslan,* était Claude de Barbarin, seigneur de Chandon (Ainay-le-Chateau) et de Meslon (Coust, Cher), veuf de Marie Le Long, et remarié avant 1661 à Marie de la Châtre.

Saint-Julien. — Cette famille étant fort nombreuse, il est difficile de déterminer celui qui est ainsi désigné. C'était peut-être François de Saint-Julien, qui en 1656 habitait Chassignet (Chareil-Cintrat) avec sa femme Françoise Menudel. — *Saint-Jullien, seigneur de la Chassagne* (Sussat), était Antoine de Saint-Julien, veuf de Péronnelle de Biotière, père de Gabriel qui épousa Marie-Gilberte de Rochefort en 1665. — *Saint-Jullien, seigneur du dit lieu :* Gilbert, seigneur de Saint-Julien, la Geneste et la Quérie (Monteignet) épousa d'abord Gilberte de Courtais, dont il eut un fils nommé François,

(1) Note de M. des Gozis.

(2) *Les fiefs du Bourbonnais : La Palisse,* 544, 545.

puis en secondes noces Gilberte de Caponi, veuve de François Le Groing. En 1667, Anne-Gilberte Le Groing, fille de ces derniers, épousa le susdit François de Saint-Julien, fils du second mari de sa mère. On trouve encore en 1687, un Jean-Baptiste de Saint-Julien, seigneur du dit lieu, époux de Marguerite Le Groing, résidant avec François de Saint-Julien au château de la Quérie.

Villumes, seigneur de Flenay. — Jacques de Villaines, seigneur de Fleury-sur-Loire (Nièvre) et de la Motte-Farchat, même paroisse, grand maître des eaux et forêts de Nivernais en 1645, épousa en premières noces Françoise de la Chasseigne, et vers 1630 Marie Roux. Son fils aîné Jacques, baron de Givry et de Sermoise, né du premier mariage, mourut vers 1664; le second, également nommé Jacques, né en 1637, était seigneur de la Croix (Avril-sur-Loire, Nièvre).

Bergeron, seigneur de Groges. — François de Bergeron, seigneur de Grouges (Cindré), était dès 1652 capitaine de Montaigu-le-Blain : il épousa N... Catriot.

Dalbost, seigneur de Poifou. — François d'Albost, seigneur de Poifol ou Puyfol (Cindré), épousa vers 1666 Marie-Edmée de Pierrepont. Les auteurs des *Fiefs du Bourbonnais* lui donnent pour armes : d'azur au chevron d'or accompagné de trois roses de même.

Prouers, seigneur de Coudray. — François de Provers, seigneur du Couldray (Périgny), lieutenant au régiment d'Entraigues (*Fiefs du Bourbonnais*, 251).

Berthière, seigneur de Veillin. — Laurent de Berthier, seigneur de Navenon et du Veuillin (Apremont, Cher), de Chassy-aux-Amognes en Nivernais, gentilhomme nivernais, garde du corps de Monsieur, épousa sa cousine Françoise de Berthier, de la branche de Bizy qui existe encore dans la Nièvre.

(*A suivre.*)

Commandant du Broc de Segange.





UN DENIER INÉDIT DE LOUIS VI

POUR LE BOURBONNAIS

Ce denier, qui représente la tête couronnée et de face du Roi, était connu pour le monnayage royal de Bourges, Châteaulandon, Etampes, Langres, Mantes, Nevers, Orléans, Paris, Pontoise et Senlis.

Jusqu'à présent l'on ne connaissait pas de monnaies frappées par Louis VI à Bourbon-l'Archambault, mais un exemplaire existait dans le médailler de M. Essouville-Bligny, dont la vente vient d'avoir lieu à Paris, catalogué sous le nº 67.

Louis VI. Bourbon :

« Tête royale tournée à gauche. R. BORBONENSIS, croix cantonnée de quatre globules. Denier de billon. »

La première monnaie royale du Bourbonnais qui soit connue est de Louis VII, « au type nivernais de la serpe et de la croisette au droit et portant au revers une croix cantonnée de deux trèfles. »

Dans aucun auteur comme dans aucune collection, nous n'avions encore trouvé ce denier qui est des plus intéressants pour l'histoire monétaire de notre province; il était inconnu à M. de Soultrait, qui n'aurait pas manqué de le citer dans son *Essai de numismatique bourbonnaise* publié dans le Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, tome VI, page 130.

Depuis longtemps, nous préparons un supplément déjà important, et qui sera le complément du travail de M. de Soultrait. Dans ce travail figurera ce denier, mais nous avons cru utile de le faire connaître dès aujourd'hui, à cause de son importance.





UN SOUTERRAIN REFUGE

A GRANCHON, COMMUNE D'ARFEUILLES

Mme veuve Reinhart, institutrice au Rousset, hameau de la commune de Châtelmontagne, s'occupe de recherches et d'études sur les monuments mégalithiques et les antiquités de la Montagne bourbonnaise ; elle a découvert, ces temps derniers, un souterrain refuge au lieu dit : Granchon, à quelques centaines de mètres du bourg d'Arfeuilles.

Par la description qui en est faite, ce souterrain ressemble exactement à tous ceux que nous avons explorés à Arfeuilles, à Charrier-La-Prugne, aux Simons à Hérisson ; c'est exactement le même plan, le même mode d'exécution, les mêmes dimensions, et celui-ci répondait aux mêmes besoins que les autres.

Nous ne retiendrons de cette relation, que la découverte seulement :

Le souterrain de Granchon mesure de 1^{m},65 à 1^{m},70 de hauteur et sa largeur est de 1 mètre environ.

L'entrée est orientée au Nord ; il est creusé dans le tuf, et le pic qui a servi à son creusement y a laissé ses traces.

A 5 mètres de l'entrée, le souterrain se divise en deux branches, l'une à droite, l'autre à gauche ; elles sont dans l'axe de la colline, et elles décrivent plusieurs courbes.

Ces détails sont identiques à ceux que nous avons remarqués ailleurs, de même que le frottement des parois qui sont polies par l'action d'un passage fréquent.

Sur la paroi gauche, à 1 mètre de hauteur, sont creusées trois cupules, sur le même axe ; elles ont 0^m,06, 0^m,10 et 0^m,15 de diamètre et sont très bien polies.

Un éboulement obstrue l'allée du côté gauche.

L'auteur ne donne pas de détails sur l'allée à droite, ni sur son étendue.

Sur le sommet du plateau où est creusé le souterrain, domine la Croix-Favier, avec traces de substructions et de chemins antiques.

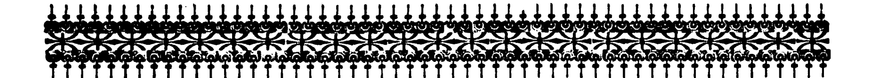
Mme Reinhart suppose que ce souterrain renferme des sépultures, et elle termine son exposé en souhaitant que des fouilles soient pratiquées, le propriétaire étant tout disposé à les laisser faire.

Ayant exploré plusieurs de ces souterrains creusés vers la période du bronze, nous avons conclu avec plusieurs archéologues, qu'ils servaient de refuge, puis à ranger des provisions et que des fouilles ne produiraient aucun résultat, car dans tous les monuments de ce genre, on n'a recueilli que des débris de silex, de petites haches polies, des poteries gauloises très grossières, faites sans l'aide du tour, et enfin des débris de tuiles à rebords.

La tradition les fait servir de cachette aux faux sauniers qui y déposaient le sel de contrebande, et souvent aussi s'y mettaient à l'abri des recherches et des poursuites de la gabelle.

Francis PÉROT.





POUVOIR DONNÉ

PAR

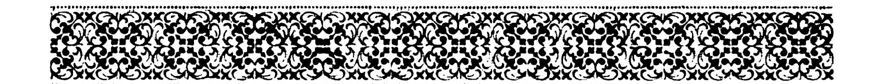
Mr de Dreuille d'Issard à Mr Sallard Pierre, procur^r à Moulins

Du 2 Juillet 1787.

Dans le courant du Mois de Juin dernier et à la S[t] Jean, M[r] de Dreuille a été instruit que depuis quelques tems que Marien Forichon cabaretier demt au bourg et psse de Néry Les bains, et François Berlon vig[on] demt au village des granges de p[sse] de néry avec plusieurs ouvriers étaient entré dans un terrain à lui appartenant y avaient fait des fouilles considérables et avaient enlevé baucoup de pierres des caros des quartiers de pierres ou marbres qui formaient des collonnades de gros pilliers dans un ouvrage souterrain et ancien des Romains, Lesquelles pierres caros, et collonne ils ont enlevés nuitament et fait conduire chez eux, dont ils ont vendus parties à différents particuliers et notament à Laurent Soulier huissier à néry et Marien Lafon aubergiste aux buis de néry. Ce fait d'enlèvement est si certain que Monsieur de dreuille a vu lui-même avec Des gens digne de foy Le restant de ces même pierre chez Les d forichon et Berton dans La grange dud forichon, et dans La cour de Berton qui en a même fait un étable, pourquoi faire assigner en La Sénéchaussée de Bourbonnais à moulins Lesd. forichon et berton pour ains de ce qu'il seront tenu de Rendre et Restituer à M. de dreuille Les pierres, Caros, Collonnes et Collonades, Marbres et pilliers et pieds destalle et autre chose généralement quelconques qu'ils ont chacun a leur égard enlevé nuitament et pour avoir fait cet enlèvement nocturne et vendu des dites pierres et[a] et[a] qu'ils seront condamné sollidairement à M. de dreuille La somme de 600[l] avec deffense de récidiver et aux depens par s[ce] qui sera executée par provision &[a] à moulins ce deux juillet Mil sept cent quatre vingt sept.

pour pouvoir, signé De Dreuille Dissard.





CHRONIQUE

Une exposition des œuvres de Mme Gabillot, née Van-Parys, artiste peintre, dont le père a été professeur de dessin au lycée de Moulins, a lieu en ce moment à Paris, dans les galeries Georges Petit. On remarque, parmi les œuvres exposées : *Deux grands portraits au fusain*, *La Fin du livre*, *Bretonne*, *Tête de Parisienne*, *Jeune fille sur l'herbe* (études au fusain) ; une grisaille : *Les échos de Paris*, *Une Tête Directoire*, *Un Eventail de roses*, *Une Etude au crayon*, *Parisienne et Fleurs de pommier;* une ravissante mine de plomb : *Fantaisie Louis XV.*

Mme Gabillot Van-Parys avait, à la dernière exposition des Beaux-Arts de Moulins, un beau portrait au fusain.

***

Les restes des fresques de Chasseriau, à la Cour des Comptes, ont été détachés des murs et placés dans des caisses.

***

La petite ville de Mehun-sur-Yèvre (Cher) va posséder prochainement sa statue de Jeanne d'Arc.

C'est de Mehun que l'héroïne partit pour faire lever le siège d'Orléans, et sa statue sera édifiée sur l'emplacement où, selon la tradition, Jeanne d'Arc mit le pied à l'étrier pour commencer ses brillantes campagnes.

La souscription qui vient d'être ouverte a donné près de neuf mille francs sur les vingt-cinq mille nécessaires pour l'édification d'un monument digne de la libératrice de la France.

***

Parmi les dernières promotions militaires, nous relevons celle de notre compatriote Ludovic Treymuller, au grade de général de division de cavalerie. M. Treymuller, fils d'un ancien chef de division de la Préfecture de l'Allier, a fait ses études au lycée de Moulins.

***

Les Fragonard de Grasse. — Les nombreux visiteurs de l'exposition des Beaux-Arts qui a eu lieu à Moulins en 1896, se rappellent certainement les belles eaux-fortes de notre compatriote Desboutins, représentant cinq pan-



neaux « les Fragonard de Grasse ». Ces peintures viennent, paraît-il, d'être achetées par un anglais, pour la grosse somme de 1,250,000 fr. Elles sont perdues pour la France, mais nous conserverons heureusement l'œuvre splendide de Desboutins.

***

Le capitaine Grandjean, du 1er chasseurs, vient de publier une notice sur les fouilles qu'il a fait faire à Bengy-sur-Craon (Cher), et qui ont amené la découverte d'une villa, et de mosaïques dont il donne le plan et les dessins.

Les cubes de pierre noire des deux mosaïques peuvent provenir des schistes de Buxières-les-Mines; l'une de ces mosaïques est formée de dessins géométriques en cercles avec large bordure; les coins sont cantonnés de poissons et de dauphins; la seconde est formée d'un ciment jaune dans lequel l'artiste a formé des dessins géométriques avec des lignes de petits cubes en schiste, ayant 20^{mm} sur 15^{mm}. Ces lignes composent un dallage de carreaux hexagonaux réunis par des carrés égaux aux côtés de l'hexagone. C'est du reste, le type des vitraux géométriques adopté du XIVe au XVIe siècle.



Notre confrère M. Francis Pérot est délégué par notre Société pour la représenter au congrès des Sociétés savantes qui aura lieu, à la Sorbonne, du 12 au 16 avril prochain.

M. Pérot y lira un travail sur les « Souterrains-Refuges du Bourbonnais ».

NÉCROLOGIE

M. le chanoine Morel, archidiacre de la Cathédrale, ancien curé de Fleuriel, de Branssat et du Montet, ancien professeur au Petit-Séminaire, est mort le 7 mars dernier.

Il est l'auteur des ouvrages suivants : *Vie et doctrine de Jésus-Christ*, 2 vol. 1854. — *L'Art de bien mourir*, 1857. — *La Montée de l'âme vers Dieu*, 1862. Traduction de Bettarmin. — *Traité des champignons* au point de vue botanique, alimentaire et toxicologique, planches noires et coloriées, 1867. *Catéchisme romain, et doctrine du Concile de Trente*, 1869. — *Vie de saint Domnin, de saint Masiran*. — *Histoire du Montet-aux-Moines*.

Collaborateur de M. du Broc de Segange à la publication des *Saints patrons des corporations*, 2 vol. in-8°.

La *Semaine religieuse*, le *Messager de l'Allier*, la *Croix de l'Allier* doivent à M. Morel plusieurs articles d'histoire et d'hagiographie.



BIBLIOGRAPHIE

Le Château de Crozant dans ses rapports avec le Bourbonnais, par M. l'abbé J. Clément. Moulins, Et. Auclaire, imprimeur, 1898, in-8° de 20 p., fig., tirage à part de la Société d'Emulation à 100 ex.

Des Complications locales et en particulier des complications infectieuses. Thèse de doctorat en médecine par M. Paul Lautaret. Montluçon, Herbin, imp., 1898, in-4° de 43 p.

Les Martyrs du devoir et de la charité, par Gaston de Broyes. Moulins, Lamapet, imp., 1898, in-4° de 44 p. Tirage : 2,200 ex.

Le Cicerone arlésien (nouveau guide du touriste), par J. Nozeron et Ruat. Montluçon, Herbin, imp., 1898, in-16 de 34 p.

Les Saintes Maries (nouveau guide du touriste et des pèlerins), par J. Nozeron et Ruat. Montluçon, Herbin, imp. 1898, in-16 de 19 p.

La Dispute des dogmatiques et des empiriques, par E. Gilbert. Montluçon, Herbin, imp., 1898, gr. in-8° de 8 p. (Extrait du *Bulletin des sciences médicales de Gannat.*)

L'Allaitement artificiel aseptique, par Pannetier. Montluçon, Herbin, imp., 1898, in-8° de 8 p.

Syndicat des jardiniers-fleuristes de Vichy-Cusset (statuts). Cusset, Fumoux, imp., 1898, in-16 de 16 p. Tirage : 60 ex.

Revue trimestrielle de l'Association amicale des Anciens Elèves de Saint-Gilles. Janvier 1898.

Une Excursion à Madagascar. Relation du voyage de Marseille à Tananarive, par le F. Girard, ancien professeur de cinquième à Saint-Gilles. Le F. Alfred, directeur de la maison de Tananarive est également un ancien professeur du même pensionnat.

Une poésie de M. S. Jardin, *le Forgeron*, termine ce bulletin.

Le malheur des autres, roman parisien, par Gilbert Stenger.

La Chanson de La Palice, par le baron de Barghon de Fort-Riou. Paris, in-8° de 8 p. — C'est un panégyrique en vers de l'illustre maréchal de France.



Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1898.

SÉANCE DU 1er AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. DE QUIRIELLE

ÉTAIENT présents : MM. DE QUIRIELLE, BERTRAND, GRÉGOIRE, GUILLAUMIER, SEULLIET, BOURDELIER, DE VAUCHAUSSADE DE CHAUMONT, l'abbé CLÉMENT, VIÉ, PÉROT, l'abbé BERTHOUMIEU, E. OLIVIER, BERNARD et TIERSONNIER.

Il est donné lecture du procès-verbal de notre dernière séance. Il est fait observer, par M. Bertrand et, par lettre, par M. Claudon, que la communication d'une copie d'un *pouvoir donné par M. de Dreuille d'Issard à M. Sallard,* a été faite par M. Bertrand. L'original de ce pouvoir a été offert par M. Bertrand, à notre bibliothèque.

Après ces observations, le procès-verbal de notre séance du 4 mars est adopté.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. PÉROT donne lecture d'un travail qui a pour titre *Les silex à formes géométriques de l'époque tardenoisienne,* avec planches.

— M. l'abbé G.-V. BERTHOUMIEU dépose sur le bureau une étude dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Documents pour l'histoire des paroisses de Moulins.*

— M. l'abbé CLÉMENT invite notre confrère P. Tiersonnier à continuer ses recherches sur les familles oubliées dans l'*Armorial du Bourbonnais.* La Société s'associe au vœu émis par M. l'abbé Clément.

— M. VIÉ informe la Société qu'il a fait, à Moulins, à l'école du faubourg de la Madeleine, une conférence sur l'*Utilité de l'Enseignement du Dessin ;* elle se résume ainsi :

1. Un aperçu de la façon dont l'enseignement du dessin s'est introduit en France.
2. Les raisons qui ont déterminé l'Etat à le prendre sous sa protection.
3. Coup d'œil sur la façon dont se donnait autrefois cet enseignement.
4. Son insuffisance.
5. Nécessité d'une réforme provoquée par les progrès faits à l'étranger.
6. L'esprit du nouvel enseignement.
7. Utilité pour le public de connaître les arts du dessin.

— M. le Président fait observer que M. Pérot s'est chargé de mettre en ordre notre bibliothèque; mais ce travail est considérable, même au point de vue matériel, et il serait utile que plusieurs de nos confrères vinssent en aide à M. Pérot. — MM. de Quirielle, Tiersonnier, Bertrand, l'abbé Clément se mettent à la disposition de M. Pérot pour l'arrangement de notre bibliothèque.

A ce propos, M. Grégoire fait observer qu'il y a, dans des cartons, des dessins de Dufour, Tudot et Bariau, qui ne sont pas classés et à l'abri de toute détérioration. — Il est répondu que ces dessins ne sont pas classés, mais qu'ils sont dans des cartons qui en assurent la conservation.

— M. l'abbé Clément informe la Société qu'il a été trouvé aux Champins, commune de Saint-Léon, chez M. E. Picard, des débris de vases gallo-romains et, du côté de Panloup, sur la ligne de Chagny, divers fragments.

— M. Audiat a envoyé à notre Société des notes prises par lui sur des registres paroissiaux de Souvigny qui se trouvent à la mairie de Besson; ces notes intéressantes seront publiées ultérieurement.

— M. Grégoire communique une lettre de M. de la Porte à M. Ribauld de la Chapelle, avocat à Gannat, datée du 8 janvier, et relative à une société de littérature et d'histoire de France qui existait à Moulins à cette époque. (Cette pièce est publiée dans la chronique avec des notes de M. P. Tiersonnier.)

— M. G. Seulliet fait la communication suivante :

Il est question de transformer les Facultés de Clermont en une Université ayant sa vie propre, sa personnalité. Mais pour qu'elle puisse rendre des services sérieux, et être un organe puissant de la vie provinciale, il faut qu'elle ait des ressources suffisantes.

En créant les Universités, l'Etat a entendu remettre en grande partie le soin de leur avenir aux régions au milieu desquelles elles sont placées. Aussi, la nouvelle Université de Clermont compte-t-elle sur les départements, les villes, les associations littéraires et scientifiques, enfin sur les particuliers.

Quel est son budget actuel?

En dehors des droits de bibliothèque et de travaux pratiques, qui ne peuvent être distraits de leur affectation, il ne reste que les droits d'inscription, c'est-à-dire 7,200 fr. C'est à coup sûr insuffisant, si on veut une Université prospère,

possédant des livres et des instruments, pouvant payer des frais de cours et d'expériences, pouvant aussi publier certains travaux des professeurs, ayant de plus un outillage perfectionné; si on veut avoir, en un mot, une Université digne de ce nom, il faut lui créer des ressources et la doter du seul enseignement qui lui fait défaut : l'enseignement du droit; ce qui augmentera son budget, en augmentant sa population scolaire.

Comme il serait peu convenable que l'Université demandât pour elle-même, on a songé à organiser à Clermont un corps indépendant, devant servir d'intermédiaire entre l'Université, les pouvoirs locaux et les habitants du ressort académique.

Il se nomme : Société des amis de l'Université d'Auvergne. Pour en faire partie, il suffit de s'engager à payer une cotisation annuelle de dix francs moyennant laquelle on recevra mensuellement la *Revue d'Auvergne*.

La Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais s'honorerait en se faisant inscrire au nombre des amis de l'Université d'Auvergne.

Elle prouverait par cette adhésion, qu'elle serait heureuse de voir conserver et développer les établissements d'enseignement supérieur qui siègent dans une ville voisine.

Elle ferait ainsi acte de décentralisation intellectuelle, donnerait aux pères de famille de notre région, la possibilité d'avoir leurs enfants non loin d'eux et prouverait aux professeurs éminents de la Faculté actuelle qu'elle a su apprécier leurs travaux et aussi le concours empressé et gratuit qu'ils apportent à toutes les œuvres littéraires et scientifiques créées par le patriotisme ou le besoin de s'instruire.

La Société vote une souscription de 10 francs.

— M. Bertrand lit la note ci-après :

J'ai reçu de M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, la copie de deux pièces qui ont quelque intérêt pour nous, et qu'il m'a autorisé à publier : la première n'est elle-même qu'une copie incomplète et M. Lex craint que l'original n'ait été dérobé aux archives de Mâcon, car, malgré les plus minutieuses recherches, il n'a pu, jusque-là, le trouver.

E. 44 (Portefeuille). — 3 pièces parchemin ; 53 pièces papier (2 imprimés).

1620-1623

. . . .

« Accord entre Jean, « vicomte d'Amauzé et Prizy, baron de Combles, le Montet, Laugères, Lessertot et Grusse, conseiller du Roy en ses conseils, mareschal de camp en ses armées, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et son gouverneur es villes et chasteaux de Bourbon-Lancy et Croisic en Bretaigne, » et Claude Ligier (1), sculpteur à Moulins en

(1) Il y a peut-être là une erreur de lecture, Ligier pour Vigier, ce dernier dont j'ai eu l'occasion de signaler en 1886-1887 à notre confrère Bouchard, une statue en marbre du dieu Mars, dans les pelouses de Versailles, en même temps que celle d'une person-



Bourbonnais, qui se charge de faire pour le dit seigneur, quatre statues en pierre d'apremont, de la hauteur de cinq pieds chacune, représentant Jupiter, Mars, Vénus et Junon, conformément au modèle en taille-douce qui lui en est donné, et ce, moyennant la somme de 65 livres pour chaque statue..... »

(*Inventaire sommaire des Archives départementales de Saône-et-Loire, antérieures à 1790*, par L. MICHON, archiviste, séries D.E., Mâcon, imp. d'E. Protat, 1877, in-4°, p. 12.)

—

« Le mardy, 26 Novembre 1630, je, Messire Claude Verchière, presbtre et vicaire de Marcigny ay faict planté et posé une croix de pierre par Me François Godard, tailleur de pierre de Mollins, de prix de 21 livres, charroy et aultres fraiz revenant à 30 livres, en la place de chair (*sic*) et l'ay bénit, le tout à l'honneur de Dieu. »

(*Registres paroissiaux de Marcigny*, aux archives de cette ville.)

— M. PÉROT fait passer sous les yeux de la Société deux calques de sculptures qui ont été enlevées de maisons de Moulins : L'une est une pierre du couvent des Bénédictines ; c'est un calque d'un dessin daté de 1650. L'autre est une pierre encastrée dans la façade de la maison du doyenné, rue François-Péron.

— M. DE QUIRIELLE signale plusieurs ouvrages intéressant le Bourbonnais et inscrits dans le catalogue de la vente (1er mars) de la bibliothèque de M. le baron J. Pichon. Parmi eux se trouvait le n° 5372 : *Description générale du pays et du duché de Bourbonnais et de ses antiquités, présentées à son Altesse Sérénissime Mgr le Duc*, par L. en 1708, manuscrit du XVIIe siècle, de 303 ff. in-fol. et un frontispice.

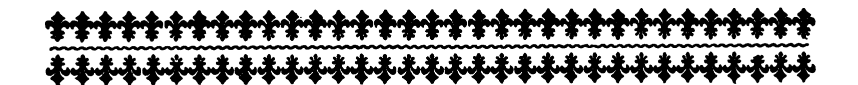
Ce manuscrit a été vendu à cette vente 380 fr. ; il est fâcheux que nous n'ayons pu l'acquérir pour le Musée départemental ; M. Pérot est prié, à son prochain voyage à Paris, de le voir et de s'en rendre acquéreur, pour le compte de notre Société, chez le libraire auquel il a été adjugé.

— M. DE QUIRIELLE appelle l'attention sur le portrait d'Achille Allier, gravé sur cuivre à la pointe sèche, par H. Dupont, 1838 ; il pense que cette planche devrait être demandée pour le musée.

G. B.



nification d'un fleuve, statue couchée en bronze, plus grand que nature, d'un autre de nos compatriotes, Regnauldin (cette dernière omise par notre confrère F. Pérot, dans son travail récent sur ce sculpteur), au moment où M. Bouchard rédigeait une savante étude sur ces deux sculpteurs moulinois, qu'il a lue en 1886 à la Sorbonne.



DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU PRIEURÉ DE SOUVIGNY

(*Suite*).

Plus une crosse d'ivoire qu'on croit être de St Mayeul, plus quatre chasses en bois doré en forme de statue représentant deux abbés, un évêque et St André contenant différentes reliques dans leur Baze, plus une petite vierge en ivoire qu'on croit avoir été trouvée sur St Mayeul.

Plus un coffret en quarré long surmonté d'une croix en bois doré contenant des reliques des Sts innocents.

Plus un reliquaire de forme quarrée en bois teint en noir contenant des reliques de St Vincent, Ste Radegonde et St Laurent, plus un reliquaire en cuivre doré dont la base quarré est surmonté de sept anges dont deux portent un scilindre en verre clos par ses deux extrémittés en cuivre où sont des reliques de St Principin, St Léger et autres saints.

Plus un reliquaire en forme de tombeau en bois revêtu de cuivre relevé en bosse ou relief représentant d'un côté la naissance de notre Seig^r, de l'autre la manifestation de la naissance aux Bergêres contenant des reliques de.....

Plus une croix en bois revêtue d'une feuille d'or moulée qu'on croit avoir été la croix pectoralle de St Odile.

Plus la tasse de St Mayeul revêtu en argent en dedans, plus une croix en argent doré qu'on croit avoir été la croix pectoralle de St Mayeul, elle est remplie du bois de la croix de notre Seig^r Jésus Christ, plus un petit reliquaire quarré en cuivre où est renfermé un peu d'étoffe.

Plus un vase d'albâtre renfermant les charbons sur lesquels s'est couché St Odile.

Dans les deux armoires du haut sont renfermés un reliquaire quarré en bois doré soutenu par un piedestal en cuivre doré par quatre anges du même métail lequel reliquaire est d'environ 14 pouces carrés long contenant des reliques de St Hugue (1).

(1) L'inventaire de 1791 ne parle pas de ces reliques.

Plus une cassette en bois revêtu en cuivre doré fermant à serrure où sont renfermé des vestements de St Mayeul (1);

Plus une éphigie de la Ste-Vierge de bois doré d'environ deux pieds et demi d'auteur (2), Plus un autre reliquaire en buste de feuille de cuivre doré contenant des reliques de St Martial (3).

Plus une boite en sapin d'environ un pied en forme de quarré long où sont renfermées différentes reliques dont il n'y a aucune inscription par dessus;

Plus une boite en noyer même forme fermant à clef contenant des reliques (4).

EGLISE, GRAND AUTEL. — Le grand autel en marbre élevé à la romaine contenant un tabernacle pareillement en marbre dans lequel est renfermé le St Ciboire d'argent doré en dedans et couvert d'une étoffe violette lequel tabernacle est surmonté et accolé de quatre colonnes en marbre soutenant un dôme sur lequel est un St Jean en bois doré (5) sur lequel autel sont une croix et six grands chandeliers d'environ quatre pieds d'argent aché couvert d'une pau blanche plus deux crédences en marbre une de chaque côté adossée contre un pilier.

SANCTUAIRE. — Il y a dans le sanctuaire une grande lampe d'argent aché, plus un siège recouvert pour le célébrant et quatre scabelles pour les enfants recouvertes, plus une table garnie par devant d'une étoffe brodée, plus un pupitre en bois le dit sanctuaire est pavé de carreaux de marbre blancs et noirs.

CŒUR. — Dans le cœur il y a sept lanternes de nuit, une porte en grille de fers où sont pendus deux rideaux, neuf crachoirs, un bénitier en bronze à l'entrée du cœur, trois petits pupitres en bois, quatre stalles, une sonnette pour avertir l'organiste, au dessus est le grand cloché (6) où sont pendues six cloches, et dans chacuns des deux autres clochers qui sont au-dessus de la grande porte de l'Eglise deux cloches (7).

(1) L'inventaire de 1791 n'indique pas ces vêtements.

(2) Que l'on porte en procession, sur un brancard, le jour de l'Assomption. (Inventaire de 1791.)

(3) L'inventaire ne parle pas des reliques.

(4) Le document indique que c'est cette boîte qui contient « quelques ou un habillement de St Mayeul ».

(5) L'inventaire de 1791 dit « ou J. C. ressuscité ».

(6) Ce clocher s'élevait au-dessus du deuxième transept et datait du XVe siècle. (OGERDIAS, *Histoire de saint Mayol*, page 309.)

(7) « Et deux autres clochers contigus placés au-dessus de la grande porte « de l'église, dans l'un desquels il y a deux grosses cloches, et dans l'autre « sont deux cloches ordinaires dont l'une est à l'usage de la ville et paroisse « de Souvigny, le jour de St Nicolas. » (Inventaire.)

CHAPELLE. — A la chapelle de St Benoist (1) il y a un autel en bois garni de sa nappe d'une croix en bois dont le crucifix est en cuivre, de deux petits chandeliers de cuivre et trois statues en pierre, la dite chapelle est fermée par une rampe en fers. A la chapelle de la vierge est un autel en bois devant lequel est une étoffe en velours brodé d'or et d'argent, cet autel est garni de sa nappe, d'une statue en pierre, d'une croix en bois dont le christ est en ivoire, de huit petits chandeliers en cuivre, de deux pots de fleurs artificielles, d'un rideau de camellot vert, contre le vitrage, la dite chapelle est pareillement fermée par une rampe de fers.

A la chapelle de Ste Marguerittte est un autel en bois dont le devant d'autel est un camelot rouge passé, en galon d'argent faux garnie de sa nappe, d'une croix de bois dont le christ est en cuivre et de quatre petites statues en pierre, la ditte chapelle est également fermée par une rampe en fer.

Dans la chapelle neuve (2) de Bourbon est l'ancien grand autel dont le devant est orné d'un cuir doré garni de sa nappe, d'une croix en bois dont le christ est d'ivoire de deux grands chandeliers en cuivre de trois statues en pierre (3) et de deux bras en fer, dans la ditte chapelle est un tombau en marbre où sont enterrés Louis Second duc de Bourbon mort le 19 aoust 1410, Anne Dauphine sa femme. Jean 1er de Bourbon mort en janvier 1434, Marie de Berrie sa femme morte en juin 1434, François de Chatellerau comte de Monpansier frère du duc Charles Second tué à la Bataille de Marignan le 13 7bre 1515 et autres Bourbons, est pareillement déposés dans la même chapelle un grand tapis qui sert aux grandes festes pour couvrir les marche-pieds du grand autel, dans le côté se trouve un réduit où sont déposés une représentation en bois pour le service des morts et une cage en bois pour netoyer la voute de l'église, à côté de la porte du cimetière est un bénitier en bronse.

L'hôtel de St Odile (4) est en bois garni de sa nappe d'une croix en cuivre de quatre chandeliers de cuivre, d'un grand tableau qu'on cache avec deux rideaux d'indienne et de deux bras de fers. La chapelle de St Mayeul est de même et garni ainsi que le précédent. Ces deux der-

(1) Proche la sacristie. (Même inventaire de 1791.)

(2) Cet inventaire de 1790 porte : « chapelle neuve » ; c'est la chapelle vieille. L'inventaire de 1791 a rectifié cette erreur. La chapelle vieille a été construite par Louis II, en 1376.

(3) Statues de saint Pierre et de saint Paul aux deux côtés, et où l'on voit au milieu Jésus-Christ sortant d'un tombeau qui y est représenté. (Inventaire de 1791.)

(4) Inventaire de 1791 « qui a établi l'office ou la commémoration des morts, 2 novembre ».

nières chapelles sont surmontées de deux grandes chasses en bois garni de cuivre doré et en argent dont l'une contient le corps de St Odile et l'autre le corps de St Mayeul.

Entre les deux chapelles devant la porte du cœur, un reverbaire à quatre feux vis à vis duquel est adossée la chaire qui est en chêne. Au milieu de la nef se trouve (1) le tombeau de St Odile et de St Mayeul dont les statues en pierre sont fermées par une petite grille de fers.

L'autel de St Nicolas sur lequel est une croix en bois appartenant à la Parroisse.

Dans la chapelle de St Jean au fond de l'Eglise est un autel en bois garnie de sa nappe, d'une croix de bois dont le Christ est de cuivre d'un tableau fermé par deux rideaux de deux chandeliers en cuivre de deux bras de fers, à côté est la statue de la Ste Vierge en pierre acoudé de deux branches en fers ;

L'autel du Sacré Cœur est en bois garnie de sa nappe d'une croix en cuivre de six chandeliers en cuivre et d'un tableau, devant le dit autel est le tombeau de Mrs Jean de Bourbon et agnese Challeu sa femme.

Dans la vieille chapelle de Bourbon (2) est un autel en bois dont le devant est orné d'un cuir doré garnie de sa nappe, d'une croix en cuivre de deux chandelliers de cuivre, de deux bras en fers, dans la ditte chapelle est le tombeau en marbre de Mr Charles premier duc de Bourbon mort le 4 octobre 1456 ; agnese de Bourgogne sa femme morte le 1er Xbre 1471 (3) ; Jean (4) duc de Bourbon mort le 4 Avril 1487, le duc Pierre (5) de Bourbon mort le 10 8bre 1503, Suzanne fille de Pierre Second et femme du duc Charles Second morte le 28 avril 1521 Anne de France fille de Louis onze femme de Pierre Second morte le 14 9bre 1522 et autres Bourbons (6) dans la dite chapelle, sont encore quatre grandes statues en pierre.

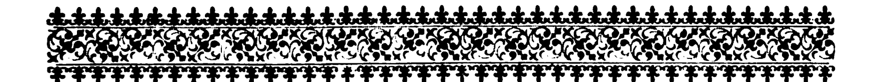
Il y a dans l'église une lampe en cuivre devant le trésor, un bénitier en bronse à coté de la chapelle vielle de Bourbon, deux conffessionnaux, un bel orgue de huit pieds renforcé, un bénitier adossé au pilier de la grande porte d'entrée et derrière le grand autel 4 chandeliers de cuivre.

(*A suivre.*)

(1) Inventaire de 1791 « les tombeaux anciens de St Odile et de St Mayeul ».
(2) C'est la chapelle neuve.
(3) C'est en 1476.
(4) Jean II.
(5) Pierre II.
(6) Notamment Louise-Marie de Bourbon, fille légitimée de Louis XIV et de Mme de Montespan, décédée à Bourbon.







LA NOBLESSE MILITAIRE

DU BOURBONNAIS

SOUS LOUIS XIV

(Suite)

Fradel, seigneur de Pierrefitte. — Claude de Fradel, seigneur d'Isserpent, capitaine châtelain des ville et château d'Artonne et de Montcel (Auvergne), époux de Michelle de Charlottier, âgé de 49 ans en 1667. D'après les auteurs des *Fiefs du Bourbonnais,* le nom de Pierrefitte aurait été pris par les Fradel de cette branche à la suite du mariage de Jean de Fradel avec Philippe de Montcorbier, fille du seigneur de Pierrefitte (Saint-Haon-le-Châtel, Loire), mais cette terre n'aurait pas été en leur possession. — *Fradel, seigneur des Dogues en partie :* nous n'avons trouvé aucun Fradel possédant Idogne (Monteignet), mais voici, d'après des preuves de noblesse de 1667, quels étaient alors les principaux membres de cette famille : 1° Guillaume, seigneur de Jarry, demeurant en sa maison des Martels (Arfeuille), élection de Gannat, âgé de 60 ans : il épousa Jeanne des Gallois de la Tour, et commandait une compagnie en 1654 ; 2° Pierre, seigneur du Lonzat (Jaligny) et de Rongères (Saint-Priest-en-Murat), capitaine châtelain de Chaveroche, époux de Suzanne de Chacaton ; 3° Jean, capitaine au régiment Lyonnais, mari de Michelle Brirot ; 4° Charles, ancien mousquetaire, qui, par suite de son mariage avec Anne Pitois de Quincize, se fixa près de Château-Chinon dans un

endroit qu'il nomma Fradel (Saint-Hilaire-le-Château, Nièvre). Ces trois derniers étaient frères et âgés de 46 à 40 ans (1).

Neuchaise, signalé comme *ayant beaucoup de biens*, était Charles de Nuchèze ou Neuchèze, seigneur du Plessis, de la Motte, de la Charnée et de Saint-Léopardin d'Augy en partie. Il épousa en 1656 Françoise des Ulmes, et entra en 1674 dans les chevau-légers du roi.

Dubroc, seigneur de Servaise. — François du Broc, seigneur de Sermoise (Nièvre) et du Nozet (Pouilly-sur-Loire, Nièvre), gentilhomme nivernais, après avoir servi pendant sept ans, épousa en 1627 Claude de la Chasseigne, dont il n'eut pas d'enfants (2). Il n'existait plus en 1657, mais sans doute, comme il habitait loin de Moulins, on ignorait son décès. Autrefois les renseignements ne devaient pas parvenir avec une grande rapidité; au temps présent, avec toutes les découvertes de la science, étant données les légendaires lenteurs bureaucratiques, peut-on affirmer qu'une liste analogue à notre statistique ne contiendrait pas un bon nombre de morts ou de disparus? Remarquons que Sermoise, situé à la porte de Nevers, dépendait alors en partie du Bourbonnais; en 1697 seulement, cette paroisse fut comprise en entier dans l'élection de Nevers.

Basmaison, seigneur de Baveron, était probablement le fils de Gilbert de Basmaison, seigneur de Bostron (Voussac), mentionné en 1619 et 1634, et le petit-fils de Louis de Basmaison, lieutenant-général et élu de Chantelle à la fin du XVI[e] siècle. Cette famille a fourni un célèbre avocat à Riom, Jean de Basmaison-Pougnet, mort en 1592; elle portait les armoiries suivantes, actuellement écartelées par les de Chabrol : d'azur au pal d'or chargé d'un lion de gueules,

(1) Archives de la famille, et *Arch. de la Nièvre*, B, 261.

(2) C'est son petit neveu qu'un mariage vint fixer définitivement en Bourbonnais. Sermoise, qui venait des de la Chasseigne, fut aux de Villaines après la mort de François du Broc.

le pal accosté de six besants d'or, trois à dextre, trois à senestre.

Morillon, seigneur de la Brosse, devait être le fils d'Annet de Morillon ou Maurilhon, qui en 1613 acheta de Gilbert de Buxerolles la seigneurie de Fitaudière (Theneuille). En 1633 un Morillon portant le même prénom, résidant à Faverdines (Cher), acquit de Pierre Aujouannet, sieur de Grandmaison, la seigneurie de Brosse (Ygrande ?), et céda quelques jours après sa seigneurie de Fitaudière à Jean Aujouannet, sieur des Chaulmes (Ygrande) (1).

Vilbardtz, seigneur du Bost. — On trouve en 1632 Gabriel de Villards, seigneur du Bost. — *Villards, seigneur de Ponchevalier,* nous est inconnu. La famille de Villars était fort nombreuse, et on confond souvent ses membres avec les de Vellar ou Vélard. Notre statistique ne parle pas du représentant de la branche de Mauvesinière (2) (Bizeneuille), Etienne de Villars, qui fut en 1639 homme d'armes des Ordonnances du roi, et épousa en 1648 Antoinette de Courtais. Il vivait encore en 1664, mais peut-être n'était-il plus apte au service militaire ?

Panoninon, seigneur de Beselle. — Sylvain de Panévinon (ou Panemvinum), seigneur de Réville (Gouzon, Creuse), fils de Jean, et de Jeanne de Peynot, fut maintenu dans sa noblesse en 1669. Armes : d'argent à la fasce de gueules brochant sur un lion de sable (3).

(1) Archives du château du Pleix (Ygrande), que M. Abel Chabot nous a aimablement communiquées.

(2) Nous avons été surpris de voir l'année dernière un journaliste de Moulins écrire, à propos de la mort de la châtelaine de Mauvesinière, qu'on conservait dans ce manoir la chambre du maréchal de Villars. Or ce dernier, né à Moulins par suite de circonstances fortuites, appartenait à une famille lyonnaise qui n'avait rien de commun avec les Villars du Bourbonnais, et était d'une noblesse bien inférieure. Plus tard le maréchal acheta en Nivernais les seigneuries de la Nocle, Ternant et la Roche-Milay : peut-être eut-il l'occasion de s'arrêter à Mauvesinière chez ses homonymes du Bourbonnais ? Dans ce cas, la chose mériterait d'être racontée et expliquée, car il importe de ne pas confondre les deux familles.

(3) TARDIEU, *Dictionnaire de la Haute-Marche.*

Rivière, seigneur de Piedmonier. — Gilbert de Rivière, seigneur de Riffardeau (Berry) et Pinonière, n'existait plus en 1656, et laissait deux fils : l'un Charles fut seigneur de Riffardeau, l'autre, nommé Gilbert, eut probablement le fief de Pinonière, qui était en Bourbonnais (à Venas ?), et avait été apporté dans sa famille par sa grand'mère paternelle Anne de Coutures.

La Planche, seigneur dudit lieu. — Vers cette époque, nous ne connaissons de cette famille que Jean de la Planche, fils de Jean, trésorier général à Moulins, et beau-frère de François de la Croix.

Montagnat, seigneur du Luday. — Nous trouvons encore ici une preuve de l'inexactitude des renseignements de la statistique. Antoine de Montaignac, seigneur de Rocheneuve (Combraille) et du Ludaix (Marcillat), époux de Rose de Saint-Julien, maria en 1615 sa fille unique Catherine avec Jean de Luchat, d'où naquit Françoise de Luchat, qui en 1637 épousa Jean de Durat. Ce dernier, dès 1638, fut qualifié seigneur du Ludaix, qui depuis n'a cessé d'appartenir à sa famille (1). — *Montagnat, seigneur de la Cour* (Domérat) : François de Montaignac, baron de l'Arfeuillerie, seigneur de la Couture (Evaux, Creuse), des Lignières, de Saint-Yrieix, marié en 1637 à Gilberte de la Rochebriant, dame de Chauvance, mourut en 1675 (2).

Beauvegon, seigneur de Pierry. — Il faut lire Bosredon, car on trouve un Annet de Bosredon, seigneur du Pierry et Bobières, lequel, veuf d'une première femme qui nous est inconnue, épousa vers 1676 Rose de Chateaubodeau, déjà veuve successivement des deux frères Guy et Pierre des Chièzes (3).

Ce nom de Bosredon nous amène à parler incidemment du seigneur de Combraille, ancien capitaine, qui se distingua à la prise d'Hérisson en 1651 (*Archives historiques du Bourbonnais*, I, 105, 106, 134). Etait-ce Gabriel de Bosredont, né en 1612,

(1) Arch. de la famille de Durat, qui a bien voulu nous les communiquer en partie.

(2) Note de M. des Gozis.

(3) MAILLAT : *Histoire de Doyet, Montvicq....* 198, 199.

seigneur de Combraille près Pontaumur (Puy-de-Dôme), marié en 1644 à Françoise de Saint-Phalle, ou Gaspard Boudet, seigneur de Combraille (1), près Viersat (Creuse), époux de Michelle de Culant, mort en 1659, ou encore Pierre Boudet, fils de ces derniers? Nous ne pouvons trancher cette question.

Jascambrandal, seigneur d'Orfay. — Ce nom invraisemblable doit, d'après nous, se lire Josian-Granval, car on trouve dans le bailliage de Bourbon-Lancy en 1628 un Pierre Josian de Granval, seigneur d'Arfeuille (2).

Defontaines, seigneur de Chevalmont. — Claude des Fontaines, seigneur de Chaulmont (Saint-Priest-en-Murat), époux d'Anne de la Garde qui était veuve en 1686 (3). Chaumont passa vers 1735 dans la famille de Rodillon de Chapette, par suite d'alliance entre Jacques Rodillon et Marguerite des Fontaines.

Murat, seigneur dudit lieu, pouvait être Michel de Murat, dit le chevalier de Pousy, qui vers 1669 était tuteur des enfants mineurs de défunts Louis de Murat, seigneur de Pousy et du Pleix (Ygrande), son frère aîné, et Anne de Fougères (4).

Dechalouze, seigneur de la Fane. — Claude de Chalouze, seigneur de la Faille, époux de Pierrette de Lormet, était au mariage de sa fille en 1632. On retrouve le même nom en 1656.

Desclies, seigneur du Chezeau. — Pierre des Chièzes ou des Chaises, seigneur du Chezaud (Doyet), épousa d'abord en 1640 Jeanne de Vellard, qui lui apporta la Motte-Beaudéduit (Gouise), puis en secondes noces Rose de Chateaubodeau, veuve de Guy des Chièzes, son frère aîné. Les armes de cette famille sont : d'argent au chevron de gueules accom-

(1) Il y avait deux paroisses appelées Combraille, situées chacune à une extrémité du pays dit *de Combrailles,* qui s'étendait entre le Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche et le Limousin.

(2) Arch. de Saône-et-Loire, B., 18.

(3) MAILLAT : *Histoire de Doyet, Montvicq.....* 203.

(4) Arch. du château du Pleix (Ygrande).

pagné de trois feuilles de houx de sinople, deux en chef et une en pointe (1).

De Brou, seigneur de Lermais. — C'était Balthasar de Bron, ou son fils Charles, seigneur de Laumois (Neuilly-en-Dun, Cher) en 1669 (*Noms féodaux*), époux d'Anne-Marie Dufaut.

Saulnier, seigneur des Bordes. — François de Saulnier, seigneur des Bordes et de Fontariol.

Dary, seigneur de la Couratte. — Hugues d'Assy, seigneur de la Touratte et la Varenne (Arcomps, Cher), marié en 1637, à l'âge de 14 ans, à Marguerite de Chalus, vivait en 1680. — *Docy, seigneur de Chandenay :* Henri d'Assy, seigneur de Chaudenay (Faverdines, Cher), cousin du précédent, n'existait plus en 1675, laissant veuve Anne de Grisieux, qui se remaria avec Gilbert du Peyroux, seigneur des Masières (Saulzais-le-Potier, Cher).

Biesse, seigneur de la Vallée. — Il existait une famille de ce nom originaire du lieu des Biesses (Leyrat, Creuse), possédant Montgalbrun (Soumans, Creuse) et le Mont (Treignat, Allier). Tout près du Mont se trouve la Valade, et un peu plus loin en allant à Saint-Pierre-le-Bost, on rencontre la Villatte et la Valette : il faut peut-être placer le fief de *la Vallée* dans un de ces trois endroits. Cette famille s'est alliée, à l'époque qui nous occupe, aux de Bosredon et Le Groing (2).

Listal, seigneur de Chabannes. — Il doit s'agir d'un fils de Blaise de Cistel, baron de la Garde, qui résidait en 1656 au lieu de Chabannes, paroisse de P..., avec sa femme Anne de Loudan. Ce fils était probablement Annet de Cistel, seigneur de Chabannes, qui fit enregistrer les armoiries suivantes : de gueules à trois lions d'or, deux et un, et un chef d'or emmanché de trois pièces d'azur chargées chacune d'une fleur de lis d'or. La famille de Listel, à laquelle l'Armorial général donne des armoiries différentes, nous paraît distincte

(1) Maillat : *Histoire de Doyet, Montvicq....* 198, 402.
(2) Note de M. des Gozis.



de la maison de Cistel, qui d'ailleurs appartenait plutôt à l'Auvergne.

Ayme, seigneur des Ramades. — François Aymé, seigneur des Roches près Pontgibaud, des Ramades (Villossanges, Puy-de-Dôme) et de Noyant (Allier), était fils de Gilbert Aymé et d'Anne de la Souche, dame de Noyant. Il fut capitaine d'infanterie au régiment du Pont du Château, et épousa en 1687 Anne de Gallay. Ses descendants portent actuellement le titre de comte de Noyant. Armes : d'azur à la bande d'or accompagnée de six étoiles d'argent (1).

La Ramas, seigneur de Beaucoutaud. — César de la Ramas, seigneur de Bostcoutaud et de Léry (Vesse), du Pavillon (Molles), époux de Jeanne Robert, descendait par sa mère des Bourbon-Busset et de César Borgia, ce qui explique son prénom de César.

Du Chailloux, seigneur dudit lieu. — On trouve sur le registre paroissial de Saint-Plaisir un Jean de Chaillo ou du Chailloux, seigneur de Combes (1643 à 1677), autorisé en 1650 à se marier à Châteauneuf en Nivernais. Nous ne savons s'il possédait aussi un fief portant le nom fort commun de Chailloux.

La Rivière, seigneur de Montenay, pouvait être le fils de Gilbert de la Rivière, seigneur de la Motte et Martinet en 1627. Il existait vers 1612 un Louis de la Rivière, époux de Charlotte de Laborie, seigneur de la Rivière (Chareil) et de Chatenay (Chantelle).

Chitin, seigneur de Saint-Estienne. — Pierre de Chitain, seigneur de Saint-Etienne (Saint-Geran-le-Puy), de la Prugne (Périgny), et Puy-Rambaud (Montaigu-le-Blin), époux de Jeanne de Poilvilain. C'est probablement son père Gaspard-François, mari d'Annonciade de Rodde, qui est cité sous le nom de Saint-Etienne au siège d'Hérisson (1651) dans les troupes royales.

Monelas, seigneur des Sallotz, devait être Claude de la Barge,

(1) Tardieu, *Dictionnaire des anciennes familles d'Auvergne.*

seigneur de Monclar, qui en 1664 demeurait avec sa femme Gilberte de Lestrade à la Telier ou l'Atelier (Fleuriel). Celle-ci avait épousé en premières noces en 1621 Jean des Allots, seigneur dudit lieu (Monestier), qui bâtit la maison de la Telier; à sa mort vers 1631, elle hérita de ses biens, et contracta une seconde union avec Pierre de Massé, seigneur du Goutet. Claude de la Barge, son troisième mari, paraissait dans une situation gênée, comme l'indique la statistique, car on trouve de nombreuses ventes faites par lui et sa femme jusqu'à la mort de cette dernière vers 1668. La famille des Allots semble s'être éteinte avant 1664 en la personne de Philippe des Allots, neveu de Jean (1).

Fournoux, seigneur de Thiolles. — Julien de Fournoux, seigneur de Tiollet (La Celle-sous-Gouzon, Creuse), épousa en 1639 Gabrielle de Chaussecourte.

Blanc, seigneur de Poirier (Broût-Vernet), désigne un fils ou petit-fils de Pierre Blanc, seigneur du Poirier en 1631. — *Blanc, seigneur de Pellignière,* nous est inconnu. Il était de la même famille que le précédent, car Pellinière était dans la paroisse de Saint-Didier-en-Billy, voisine de Vernet.

Brun, seigneur de Cornasset. — Il s'agit sans doute d'un fils de Gilbert Le Brun, seigneur de Cornassat en 1634, et d'un frère de Françoise Le Brun, épouse d'Antoine de Fradel (2).

De Brosses, seigneur dudit lieu, était peut-être Claude, né en 1617 de Toussaint de Brosse, seigneur de Brosse, et de Marie Grenier, qui habitaient la paroisse de Franchesse, comme nous l'indique le registre paroissial.

Reclever, seigneur de la Chaise (Espinasse-Vozelle). — Antoine de Reclesne, époux de Claude de Baudinot de Sellone, mourut en 1665 (3) : il devait être fils de François de Reclesne, seigneur de Bègues et de la Chaise, écuyer du prince de Condé.

Champlon, seigneur de la Migraine. — Nous ne connaissons de

(1) Arch. du château d'Avrilly (Trevol).
(2) *Les Fiefs du Bourbonnais : La Palisse,* 302.
(3) Note de M. l'abbé Martin, curé d'Espinasse-Vozelle.

cette famille que Michel de Champlon, écuyer, seigneur de Beaulieu, lieutenant au régiment de la Reine à Paris en 1670, ayant précédemment habité Moulins, fils de Pierre de Champlon et de Bonne Mizaud.

Charmartin, seigneur dudit lieu, était sans doute Charles de Chermartin, seigneur de la Bresle (Périgny) depuis 1653 (1).

Du Vernet, seigneur de Fromentault, et *Du Vernet, seigneur de Prilauds*, étaient évidemment de la même famille, car Fromenteau et Preslaud sont tous les deux dans la commune de Saint-Plaisir. L'*Armorial du Bourbonnais* en fait deux familles distinctes. Vers 1646-48, on trouve trois du Vernet qualifiés seigneurs de Preslaud : Louis, mari de Gilberte de Bis, Claude et Vincent.

Du Fragne, seigneur de Chalons. — Etienne de Fraigne, écuyer, seigneur de la Vaux (Sauvagny-le-Comtal) et Chaloche (Verneix), marié avant 1651 à Anne de Bron, céda Chaloche en 1667 à Bénigne de Fraigne, seigneur de Fraigne (Verneix).

Deguion, seigneur d'Aumont, devait être le fils de Jean de Guyon, demeurant à Montor, qui en 1609 fit à Moulins acte de foi et hommage pour le bois d'Aumont (Fleuriel) (2). En 1596 Gilbert de Guyon était seigneur d'Aumont.

Voici maintenant les noms des gentilshommes appartenant à des familles connues, dont nous n'avons pu retrouver les prénoms, ni l'emplacement des seigneuries :

Devaux, seigneur de Pierrat. — *Pins* (Pin), *seigneur des Estimaux.* — *Luchat, seigneur de Neufville.* — *Charbonnier, seigneur de Montmirat.* — *Viguet, seigneur de Chamboz,* (Vigier, seigneur de Chambon à Saint-Rémy-en-Rollat) ? — *Jonas, seigneur de Varennes.*

Suivent les noms de ceux qui nous sont complètement inconnus : *De Faust, seigneur d'Estringues.* — *Delormet, seigneur de Molins*, et *Delormet, seigneur de Chazeuil en partie ;* ils appartenaient probablement à la famille auvergnate Cheminade de Lormet, dont les membres portaient de préférence ce dernier nom. —

(1) *Les Fiefs du Bourbonnais : La Palisse*, 257.
(2) **Arch. du château d'Avrilly, 1093.**

Vigneux, seigneur de Chivry. — *Le Bourgeois, seigneur de Berna.* — *De Mézy, seigneur dudit lieu.* — *Chambertière, seigneur de Champais.* — *Du Brost, seigneur du But.* — *La Vau, seigneur dudit lieu.* — *Lebled, seigneur du dit lieu.* — *Rozet, seigneur de la Cave.* — *Chaslna, seigneur de la Brame;* de Chaslus? — *Bellevay, seigneur du dit lieu,* Bellefay? — *Ganetier, seigneur de Leynaud.* — *Periez, seigneur de Lapeu.* — *Dubois, seigneur du dit lieu.* — *De Sacoulas, seigneur de Villards.* — *De Laryes, seigneur de Tercuris ;* Terceries? Nous connaissons deux lieux nommés les Terceries ou Tierceries, l'un près de Saint-Eloi (Puy-de-Dôme), l'autre, désigné maintenant sous le nom des Bressolles (Loriges), qui en 1574 appartenait à Nicolas de Villaines, seigneur de Fleury, et à sa femme Marguerite de Vigenère. — *Saint-Nien, seigneur du dit lieu.* — *Fontarabie, seigneur du dit lieu:* Fontarabier est un hameau de la commune du Brethon. Il serait intéressant de retrouver l'origine de ce nom espagnol. — *Demelin, seigneur de Villardiz.* — *Redoureau, seigneur de Vinzelles* (Lenax). — *Dissatz* (d'Eissat ?), *Cornelier, seigneurs de Cornasset.* — *Marquat, seigneur de la Chassagne :* il existait une famille Marquet ou Maquet, qui a fourni sous Louis XIV plusieurs gendarmes du roi.

On voit que, si nous ne sommes pas aidé, trop de noms resteront malheureusement inconnus : il est à croire que les laborieux auteurs des *Fiefs du Bourbonnais* trouveront au milieu de leurs patientes recherches les éclaircissements qui nous manquent. Leur volume de *La Palisse*, comme on l'a vu, nous a fourni de nombreux renseignements. Nous avons remarqué que la Marche et le pays de Combrailles semblent avoir eu avec le Bourbonnais des rapports plus fréquents que les autres provinces : il en résulta des alliances entre les familles, qui finirent par posséder des terres des deux côtés. Les noms des fiefs variaient autrefois assez fréquemment, les nouveaux propriétaires imposant quelquefois le leur, ou même celui d'une ancienne seigneurie, afin de ne pas changer de qualification.

En commençant ce travail, nous avons omis de faire ressortir à quel point en 1664 il était nécessaire de réorganiser la cavalerie française. Cette arme, qui à cette époque jouait dans les armées un rôle très important, et y figurait dans une bien plus grande proportion que de nos jours, avait été licenciée progressivement après la paix des Pyrénées. On ne conserva que quatre régiments complets; les autres furent réduits à leur compagnie-colonelle et à celle du major. En 1663, vingt-six de ces compagnies furent envoyées en Italie, d'où elles passèrent en Hongrie l'année suivante. Elles y furent ralliées par quatorze autres compagnies venues de France, de sorte qu'il ne restait presque plus rien de disponible : aussi en 1665 on s'empressa de former trente-sept régiments dans lesquels purent trouver place quelques-uns de nos gentilshommes.

Nous avons affirmé un peu témérairement que Louis XIV avait taxé le prix des régiments et des compagnies : cette assertion se trouve inexacte au moins pour l'infanterie, car le maréchal de Villars, dans une lettre adressée au roi le 12 octobre 1703, constate l'infériorité des colonels d'infanterie, et en donne les causes suivantes : « Je ne puis assez me louer des troupes de V. M. à cheval, je ne me plains pas de l'infanterie; mais certainement, Sire, il y a un peu de négligence, et je crois du service de V. M. de prendre un peu garde désormais aux colonels; c'est-à-dire quand les régiments se vendent, de laisser moins de liberté d'en tirer tout ce que l'on peut, et que V. M. modérant un peu le prix, choisisse des sujets connus par le courage, et l'application. Elle voit bien que les régiments de cavalerie taxés lui donnent une liberté entière de choisir dans tout le corps de cavalerie ce qu'il y a de meilleur. V. M. par la connoissance qu'elle a de ses colonels, jettant les yeux sur tous ceux qu'Elle a faits dans la Cavalerie et l'Infanterie, trouvera quelque différence pour la capacité entre les uns et les autres. »

En examinant la liste de notre document, on s'étonnera

peut-être de ne pas y voir figurer des noms dont la noblesse est indiscutable. Probablement ceux qui les portaient n'étaient pas mobilisables en 1664, ou bien ils habitaient momentanément une autre province. Ainsi les Bourbon-Busset n'étaient représentés à cette époque que par un vieillard de 67 ans, et un enfant né en 1648. Ce dernier, Louis de Bourbon, comte de Busset, devint lieutenant-général de l'artillerie de France, et fut tué au siège de Fribourg en 1677, laissant quatre enfants. Nous ne trouvons pas non plus sur la liste François Gaulmyn, seigneur de Montgeorges (Chavenon), nommé capitaine de chevau-légers en 1650. Il servit au siège d'Hérisson sous les ordres du comte de Saint-Geran, fut nommé en 1658 major du régiment de Foix, et était prisonnier de guerre en 1661. Une cause quelconque le força sans doute à quitter momentanément le service vers 1664, car il fut nommé trésorier de France à Moulins le 2 juin 1665. Il n'exerça pas longtemps ces fonctions, et reçut le 8 avril 1668 une commission de mestre de camp de cavalerie, avec laquelle il leva le régiment *dit de Montgeorges*. Il le commanda jusqu'en 1675, et devint alors brigadier des armées. D'après d'Hozier, il aurait été tué à Arnheim, ce qui doit être inexact, le siège de cette ville ayant eu lieu en 1672. Son neveu Gilbert Gaulmyn, dit le comte de Montgeorges, eut, comme on le sait, les plus brillants états de services, et devint maréchal de camp en 1704 (1).

Si nous voulions remplir le cadre que semble tracer le titre peut-être prétentieux de ce travail, nous aurions certainement une liste bien longue de nouveaux noms à présenter. Le Bourbonnais, pendant les nombreuses guerres de Louis XIV, envoya comme les autres provinces, son contingent de braves sur les champs de bataille, et au moment des grands efforts, ne resta pas sourd aux appels réitérés du monarque. On en trouve immédiatement une preuve éclatante dans l'histoire

(1) Voir *Annales bourbonnaises*, I, 237, sa biographie par le vicomte de Gaulmyn.

de la maison de Louan. Denis de Louan, seigneur de Coursays et de la Forêt-Mauvoisin, frère du seigneur de la Jolivette cité dans notre statistique, ne s'y trouve pas lui-même pour un motif inconnu, mais six de ses fils furent tués à la bataille de Fleurus le 1er juillet 1690. Louis XIV, pour rappeler cette page glorieuse de l'histoire de sa famille, fit présent à Denis de Louan d'une riche et grande tapisserie des Gobelins. Elle représentait le roi décorant de la croix de Saint-Louis un officier, au-dessus la Renommée sonnant de la trompette, et dans les angles de magnifiques fleurs de lys. Au grand regret de la famille de Louan (1), cette tapisserie, qui était autrefois au château de la Pacaudière (Braise), a disparu depuis plus de cent ans.

Nous ne voulons pas terminer sans parler de trois frères qui, vers la fin du règne de Louis XIV, durent certainement à leur seul mérite d'arriver aux grades élevés de l'armée, car ils étaient fils d'un simple gendarme du roi, Gilbert Badier, seigneur de Verseille (Saint-Etienne de Vic), marié en 1655 à Marguerite de la Ville. L'un d'eux, nommé Jacques, que nous croyons l'aîné, nous paraît avoir été un officier des plus distingués d'après ses états de services (2), et les emplois spéciaux qui lui furent confiés.

Jacques Badier de Verseille entra dans les mousquetaires en 1674, fut promu lieutenant au régiment Dauphin (cavalerie) en 1684, capitaine en 1690, se démit de sa compagnie en mars 1702 pour devenir le 8 mai suivant maréchal général des logis de l'armée d'Allemagne. C'est dans ce service que se fit sa carrière militaire jusqu'en 1719, année de sa dernière campagne en Espagne. A chaque formation d'armée (3), il recevait une nouvelle commission lui attribuant cet emploi,

(1) La famille de Louan, toute militaire, a encore perdu quatre de ses membres au service du roi Louis XV. Son représentant actuel, le baron de Louan de Coursays, habite le château de la Touratte (Arcomps, Cher).

(2) Nous avons pu en obtenir copie au ministère de la guerre.

(3) Les officiers d'état-major étaient licenciés après chaque campagne.

qui en 1708 lui fut donné avec le titre de *maréchal général des logis des camps et armées du roi*. Depuis l'organisation faite par Louvois en 1678, le maréchal général des logis de l'armée avait des attributions à peu près semblables à celles de nos chefs d'état-major actuels. Ses fonctions étaient très multiples, car il devait prendre les devants pour choisir le lieu du campement, installer les grand'gardes, et envoyer les patrouilles et reconnaissances ; en outre, il avait à assurer le service des subsistances et la régularité des marches. Etant en quelque sorte chargé de la sécurité de l'armée, qui, à cette époque, n'était pas comme aujourd'hui fractionnée en nombreuses colonnes marchant sur un front étendu, le maréchal général des logis avait besoin d'éclaireurs hardis, connaissant la langue du pays. C'est pourquoi Villars, qui commandait l'armée dite de Bavière, mit le 14 mars 1703 à la disposition de son maréchal des logis Jacques Badier, plusieurs compagnies de hussards formées avec les meilleurs éléments du régiment autrefois commandé par l'aventurier Corneberg, et ensuite par le Wurtembergeois Mortani.

Jacques Badier, qu'on appelait M. de Verseille, avait reçu la croix de Saint-Louis le 14 janvier 1703, mais il n'était pas encore mestre de camp, et il demandait ce grade après la prise de Kehl (11 mars), où il s'était distingué, ce qui l'avait fait citer dans le rapport envoyé au roi. A ce propos, on trouve cette phrase dans une lettre de Chamillart à Villars du 18 avril 1703 : « Il n'y a encore rien de décidé, Monsieur, sur les commissions de colonel, et M. de Verceilles n'a pas lieu de désespérer. » Ce même ministre de la guerre écrivait le 14 mai suivant à notre gentilhomme, et le chargeait « de l'informer le plus en détail et le plus souvent qu'il sera possible de tout ce qui se passera à l'armée du roi sous les ordres de M. le maréchal de Villars (1) ». Aussi nous trouvons dans

(1) Les chefs d'état-major ont encore dans leurs attributions, les rapports à adresser au ministre de la guerre, pour l'informer des marches et opérations.

La campagne de Villars en 1703, un premier rapport envoyé par M. de Verseille à Chamillart, du camp de Riedling le 29 mai, et un autre du camp de Gundelfingen le 18 juin suivant. Tous les deux, écrits en fort bons termes et de la façon la plus correcte, donnent un résumé des marches de l'armée et des mouvements particuliers des troupes.

La veille de la bataille d'Hochstett (19 septembre 1703), M. de Verseille fut le premier officier que Villars dépêcha à son allié l'Electeur de Bavière pour l'engager à presser sa marche. Après lui en avoir envoyé plusieurs autres, le maréchal se décida à aller lui-même triompher de ses atermoiements, et l'amena coucher à Donawert. Le lendemain pendant la bataille, Villars, comme on le lit dans ses mémoires, vint à l'aile gauche occupée par la cavalerie bavaroise, notre alliée; la cavalerie ennemie *tira et plia*, les Bavarois en firent autant, de sorte que le maréchal se trouva maître du champ de bataille avec ses officiers d'état-major, parmi lesquels était M. de Verseille. Le comte du Bourg, à la tête de cavaliers français, vint heureusement réparer ce désordre par une vigoureuse offensive (1).

On sait que, malgré sa victoire, Villars ne put s'entendre avec l'Electeur de Bavière, et demanda son rappel qui lui fut accordé. M. de Verseille, qui n'était toujours pas colonel, sollicita l'appui de ce prince, comme le prouve une lettre de

(1) La victoire d'Hochstett nous amène à parler de Charles-Eugène de Lévis, comte de Charlus, brigadier des armées, qui, dans cette bataille, commanda très brillamment la cavalerie. Il appartenait au Bourbonnais par ses seigneuries de Lurcy, Poligny, Champroux, Bouquetraut, Plaisance, la Chaussée, etc., qui plus tard en 1723 furent érigées en sa faveur en duché de Lévis. Entré au service en 1688, il eut bientôt un régiment de cavalerie de son nom, et assista à toutes les grandes batailles qui suivirent. Il devint lieutenant-général des armées en 1708, et eut en 1715 la charge de lieutenant-général du Bourbonnais déjà possédée par son père Charles-Antoine, et par son grand-père, Roger, cité dans notre statistique. Il fut appelé au commandement du comté de Bourgogne en 1718, et mourut en 1734, le dernier de sa branche.

l'Electeur à son ministre le comte de Monasterol (1), du 15 novembre 1703. On y lit ce passage : « Verseille et Beaujeu (2) m'ont aussi fait prier aujourd'hui pour que je m'intéresse afin qu'ils ayent la commission de colonel ; ce sont des créatures du maréchal mais servent bien ; s'ils l'obtiennent, faites que cela vienne plus par moi que par le maréchal. J'espère que le roi aura égard aux officiers que je recommande. J'en ai écrit aussi à M. de Chamillard. »

Malgré cette nouvelle recommandation, Verseille n'obtint son grade de mestre de camp (ou colonel) de cavalerie que le 15 mars 1704, mais son régiment de hussards ne fut définitivement formé sous son nom que le 6 novembre 1705. Cette troupe était composée principalement de déserteurs allemands et hongrois, dont le commandement devait présenter quelques difficultés, car voici le jugement porté sur eux par Villars dans une lettre à Chamillart, écrite du camp de Dillingen le 30 juillet 1703 : « C'est un mauvais peuple à gouverner que ces Hussards, dans des pays où l'on veut vivre sagement ; M. l'Electeur est bien las des siens, et moi souvent embarrassé des nôtres. On n'oseroit les envoyer à la guerre, sans être soutenu de cavalerie, parce qu'ils ne vont point en avant, et ne font que piller ; ils ne nous servent que pour les escarmouches dans les marches, à la tête des armées. » Les services qu'ils rendirent dans les petites opérations de la guerre, compensèrent sans doute leurs défauts, car depuis cette époque il y eut toujours des hussards dans l'armée française (3). Nous

(1) De Solars, comte de Monasterol, était un ancien officier piémontais, et l'ennemi de Villars, qui l'accusait d'avoir sur l'Electeur la plus fâcheuse influence. Dans ses lettres, le maréchal l'appelle *ce petit fripon* ou *ce joli monsieur de Monasterol*.

(2) M. de Beaujeu était le maréchal des logis de la cavalerie, placé sous les ordres directs du maréchal des logis général, ainsi que le major général de l'infanterie, qui était M. de Tressemanes.

(3) Un peu comme les zouaves à notre époque, les hussards ont accompli leurs plus brillants faits d'armes, lorsqu'ils ont été débarrassés des éléments étrangers dont la troupe au début était uniquement composée.

croyons pouvoir attribuer ce résultat à Jacques Badier, qui fut à la fois un vigoureux officier de cavalerie légère et un bon chef d'état-major. Probablement il sut discipliner ces sauvages cavaliers, et en tirer bon parti. Remarquons qu'il fut le *premier colonel français* donné aux hussards à la solde de la France (1) : à ce titre il devrait être plus connu par les brillants militaires qui composent actuellement l'arme des hussards, et par les Bourbonnais, ses compatriotes.

Les hussards de Verseille se distinguèrent à l'armée du Rhin le 2 juillet 1705, en poussant jusqu'à Landau les débris du corps de 6.000 hommes, qui n'avait pu conserver les lignes de Wissembourg ; en mai 1706 ils étaient à la prise de Drusenheim par le comte d'Evreux (2), qui fit ensuite avec toute sa cavalerie un mouvement offensif du côté de Germersheim. Un an plus tard au moment de la victoire de Stolhofen, Villars, ayant occupé Rastadt, détacha aussitôt M. de Verseille avec 500 chevaux à la poursuite des Allemands. Cet officier culbuta quatre régiments de cavalerie impériale, tua beaucoup de monde à l'ennemi qui se retirait en désordre, et fit un grand nombre de prisonniers. Le 20 juin 1707, à l'affaire de l'abbaye de Lorch contre le général Janus, qui commandait 5,000 hommes retranchés derrière une petite rivière, Jacques Badier fut chargé de simuler un fourrage avec ses hussards et 200 grenadiers. Ses hommes se mirent à faucher au bord de la rivière, ce qui rassura l'ennemi sur leurs intentions, mais, à un signal convenu, Villars rallia subitement tout son monde. On franchit la rivière peu profonde pour tomber sur les Impériaux, lesquels, complètement défaits, s'enfuirent en laissant leur général blessé et prisonnier. Quatre jours après, nos hussards se trouvaient à

(1) L'Electeur de Bavière avait un régiment de hussards, commandé par M. de Saint-Geniès, qui passa en 1706 au service de la France ; le baron hongrois de Ratski en fut nommé colonel en 1707.

(2) Henri-Louis de la Tour d'Auvergne, colonel-général de la cavalerie légère.

Suabsgemund, à 50 kilomètres de Stuttgard, et contribuaient à la déroute du reste de la cavalerie ennemie (1).

Nous ne connaissons pas malheureusement la suite des hauts faits des hussards de Verseille. Nous savons seulement que Jacques Badier se démit de son régiment le 8 janvier 1709, et qu'il fut remplacé par son frère, Gilbert Badier, chevalier de Verseille, major au régiment-Royal de cavalerie. Quelques jours après, il fut nommé brigadier de cavalerie; en 1719 il devint maréchal de camp, et cessa de servir en 1734 avec le grade de lieutenant-général. Depuis 1675 en Flandre jusqu'à 1719 en Espagne, Jacques Badier compte 29 années de campagnes, et une blessure reçue le 30 août 1705 près de Schweighausen. Il fut nommé commandeur de Saint-Louis le 3 juillet 1719 : enfin il mourut en 1737, laissant de Barbe-Louise du Plessier deux fils qui servirent brillamment sous Louis XV. On donne à Jacques Badier le titre de marquis de Verseille sur ses états de services, mais cette érection ne semble pas avoir été régulière, car lui et ses fils sont habituellement qualifiés du titre d'écuyer ou de chevalier. Il possédait de grands biens, entre autres les seigneuries de Verseille, Creuzier-le-Neuf, Cérezat, Chazeuil.

Nous avons peu de renseignements sur Gilbert Badier, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp des hussards de Verseille après son frère. Son régiment, réduit à un escadron, fut maintenu en 1714, puis licencié en 1716. Gilbert fut probablement alors réformé avec le grade de brigadier des armées, qui lui est donné dans quelques actes. Il fut enterré dans la Collégiale de Moulins le 3 juillet 1721, laissant veuve Marguerite Semyn, par laquelle il était seigneur de Longeville (Deux-Chaises), et de Moulin-Neuf (Châtel-de-Neuvre). A son enterrement, il y eut contestation pour sa dépouille mortuaire entre le major du régiment de Bretagne, en garnison à Moulins, et les chanoines de la Collégiale. M. de

(1) Renseignements tirés des *Mémoires de Villars*, 2e vol.

Peseux (1) chevalier de Malte, commandant pour le roi en Bourbonnais, fit rendre à Marguerite Semyn la croix de son mari ; les armes furent laissées aux chanoines. Dans un camp, une place de guerre, ou si le défunt avait été de son régiment, le major aurait eu droit à ce qu'il demandait.

Le troisième Badier s'appelait Pierre ; il fut aussi chevalier de Saint-Louis, et après avoir été capitaine au régiment Dauphin (cavalerie), il passa dans l'infanterie comme capitaine de grenadiers. Il succéda en 1708 à M. Desmarets dans le commandement de son régiment, qui prit le nom de Verseille-Infanterie (2), et fut licencié en 1714. Après avoir été gouverneur du Fort-Saint-André sur Salins (Jura), Pierre Badier mourut à Paris le 17 avril 1741 (3).

Nous venons de parler du maréchal de Villars. Ce grand capitaine et son contemporain le maréchal de Berwick n'appartenaient pas à la noblesse bourbonnaise, mais ils naquirent dans la ville de Moulins, qui, pour tout souvenir, leur a accordé le nom d'une de ses rues. Certes il y aurait lieu pour notre cité moulinoise de faire quelque chose de mieux à l'égard de deux enfants aussi illustres, d'autant plus que de nos jours on voit élever des statues à des célébrités médiocres, quelquefois malfaisantes. Chacun dans leur genre, ces deux hommes de guerre furent absolument remarquables. Berwick, qui avait le froid caractère de l'Anglais, semblait surtout exceller dans la défensive ; Villars nous plaît davantage parce que c'était le type du vrai soldat français. Il était brave, gai,

(1) C'était, croyons-nous, Clériadus de Pra-Balesseau, chevalier de Péseux, lieutenant-général des armées du roi. Il commandait sans doute en Bourbonnais à la place de M. de Levis-Charlus, qui avait été appelé au commandement du comté de Bourgogne.

(2) D'après l'*Histoire de la cavalerie française*, par le général Susane, un M. de Verceil fut colonel de dragons de 1703 à 1705. Remarquons qu'il existait en Champagne une famille Guyot de Saint-Michel, qui portait le nom de Verseilles (Haute-Marne).

(3) Note de M. Paul Duchon, avocat à Cusset, qui nous a obligeamment communiqué plusieurs renseignements sur les Badier de Verseille.

plein d'audace et d'à-propos, et possédait toute la science nécessaire à son commandement : il se plaisait dans l'offensive, et jusqu'à l'âge de 81 ans, il conserva son entrain et sa fougue. Un boulet de canon frappa Berwick de la mort des braves au siège de Philipsbourg le 12 juin 1734 ; Villars, qui l'apprit et envia son sort, donna un grand exemple en faisant quelques jours après une mort chrétienne, glorieuse aux yeux de Dieu. Le prêtre, qui l'assista à ses derniers moments, put lui décerner ce bel éloge : « le maréchal de Villars est aussi bon serviteur de Dieu qu'il l'a été de ses rois. »

Commandant DU BROC DE SEGANGE.

Notes supplémentaires. — *De Langlade*, baron des Eparvières en Vivarais, portait pour armes : *parti au 1, d'azur à l'aigle d'or, au 2, d'hermine.* — *Le Long,* seigneur de *Chenillat* (Cesset), était plutôt Charles, aussi seigneur de Rangou, fils de Pierre, et d'Eléonore de Cavalque, marié en 1641 à Gilberte de Rollat. — *Chenebrard* portait probablement les armes parlantes suivantes : *d'or au chêne de sinople,* attribuées par M. Tardieu à une famille Génebrard, de Riom, qui évidemment devait écrire son nom *Chénebrard.*





CONFÉRENCE (1)

sur

L'UTILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

On pourrait dire que l'enseignement du dessin existe depuis que l'on cultive les arts. Le besoin de transmettre les connaissances acquises, l'empressement des jeunes près de ceux dont ils admirent le talent et dont ils envient les conseils, ont fait de chaque artiste un professeur.

Dans l'antiquité comme dans les temps modernes, aussi souvent que l'art s'est manifesté, on voit en effet les maîtres entourés d'élèves et faire école. Raphaël, le plus grand peintre de la Renaissance, marchait accompagné d'une suite nombreuse, avide de travailler sous ses ordres, de l'entendre et de le regarder faire.

Mais il s'agit là d'un apprentissage individuel plutôt que d'une étude collective. L'idée d'ouvrir des cours publics en vue d'inculquer la science du dessin à tout un groupe comme on le fait pour les autres facultés, n'est cependant pas nouvelle. Et elle a dû venir à l'esprit de plus d'un philosophe des temps passés. Comme exemple à l'appui, on cite Pamphile, peintre de Sicyone, qui fit rendre obligatoire l'enseignement du dessin dans les écoles de la ville, 400 ans avant J.-C.

Sans nous arrêter à celles des tentatives qui ont été faites dans le même sens aux époques suivantes, nous arrivons aux institutions modernes.

En premier lieu, c'est l'académie romaine de Saint-Luc, établie

(1) Faite à l'école communale de la Madeleine, chez M. Raynaud, instituteur, le 6 mars 1898.



en 1573 par le pape Grégoire XIII sur la proposition du peintre Muziano. Puis, vers la fin du XVIe siècle celle de Bologne, fondée par les Carrache, laquelle a été copiée plus d'une fois par d'autres.

En France, il existait alors quelques écoles de dessin entretenues par des corporations ou des particuliers. Ces établissements privés se spécialisaient souvent dans un cercle étroit et n'étaient pas toujours d'un abord facile.

Pour trouver de véritables écoles publiques, il faut remonter jusqu'à Louis XIV. C'est ce roi, en effet, qui, en 1648, autorisa la création de celle des Beaux-Arts de Paris, librement ouverte à la jeunesse et qui, en 1666, établissait l'Académie de France à Rome. Cent ans plus tard, Louis XV gratifiait à son tour la capitale, de l'Ecole des Arts décoratifs. Puis, après la Révolution, c'étaient celles de Toulouse, de Dijon et de Lyon qui bénéficiaient des libéralités de l'Etat et tombaient dans le domaine public.

D'ailleurs, les autres villes de France, du moins le plus grand nombre, ne tardèrent pas à organiser des cours municipaux.

Ces créations successives, qui allaient ainsi se multipliant, étaient un grand progrès pour l'époque. Mais elles ne s'adressaient qu'au public de certaines villes seulement. Et il restait encore beaucoup à faire pour étendre, dans la mesure du possible, le nouvel enseignement à tous les centres populeux et jusque dans les campagnes les plus reculées.

Comme il était impossible d'établir des écoles spéciales partout, le seul moyen pratique sur lequel on pouvait fonder des espérances, consistait à introduire le dessin dans les établissements publics où il serait enseigné aux élèves, de pair avec les autres branches du programme. Cette décision fut adoptée, en partie, vers 1802. A cette époque, un arrêté consulaire prescrit que dans chaque Lycée, il y aura un maître d'écriture et un maître de dessin. Un peu plus tard, vers 1809, on substitua à ces professeurs du début, des maîtres d'arts d'agrément sur les aptitudes spéciales desquels on comptait beaucoup pour donner du prestige à la situation. En 1821, on constate une nouvelle prise d'extension. Le dessin linéaire s'enseigne en même temps que celui de la figure dans toutes les classes les plus importantes.

Trois heures par semaine étaient alors consacrées à ce genre d'exercice qui, en raison du peu d'efforts intellectuels que son étude semblait exiger, passait pour très propre à donner le change aux fatigues de l'esprit. Et l'on ne se trompait guère, comme nous allons le voir dans un moment.

Tandis que l'enseignement du dessin se transformait ainsi dans les cours secondaires, on le laissait s'introduire de lui-même dans les écoles primaires. En raison de son caractère facultatif, la plus grande latitude était accordée aux maîtres. Ils pouvaient le diriger dans un sens ou dans un autre, lui attribuer une certaine importance ou l'évincer complètement.

En général, il prospérait davantage dans les centres populeux où l'exemple donné, l'obligation de s'instruire nécessitée par les besoins locaux, en faisaient apprécier les bienfaits et créaient une émulation salutaire à son développement.

Vers 1878, il n'existait plus guère, en France, d'écoles publiques où le dessin ne fût pratiqué.

Ainsi donc, il n'avait pas fallu moins de deux siècles à cet enseignement pour s'installer chez nous, pour parvenir jusqu'aux citoyens les plus humbles et leur apporter une ressource de plus avec la faculté de se révéler comme d'autres quand ils posséderaient les dons précieux de la volonté et du génie.

En faisant l'esquisse de cette longue période d'enfantement, mon but est surtout de vous faire remarquer la progression toujours croissante suivie par son développement. Car cette marche ascendante est une preuve, déjà, que l'enseignement du dessin a son utilité, puisque, à un moment donné, il est reconnu par l'Etat, digne d'une considération qui non seulement ne s'est point démentie, mais s'est plutôt accentuée jusqu'à nous.

Pourquoi ce parti pris en faveur d'une science dont il avait si longtemps laissé le monopole à d'autres ? Pour en bien saisir la cause, il suffit d'examiner en quoi consiste l'art.

En général, ce mot est employé pour désigner la bonne manière d'être, la bonne façon, si l'on veut, des œuvres créées par l'homme, et cela, pour les distinguer de celles qui sont de mauvais goût, c'est-à-dire banales, insignifiantes, vulgaires. Faute de mieux, ces dernières peuvent tout de même offrir des

ressources. Mais il leur manque ces qualités essentielles qui les rendent plus propres au rôle qu'elles doivent jouer et plus agréables à la possession.

Les œuvres d'art peuvent se diviser en deux catégories. Les unes, qui répondent aux aspirations les plus nobles et les plus élevées, constituent l'art proprement dit. Tels sont les beaux produits de l'architecture, de la peinture, de la sculpture, de la gravure, etc. Les autres, qui s'adressent à des besoins plus ou moins matériels, forment l'art industriel et se rapportent à toutes les branches de l'industrie humaine.

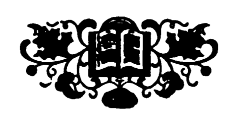
Or ces deux sortes de productions, en raison des qualités spéciales qui les caractérisent, exercent sur les destinées d'un pays une influence analogue à celles des lettres et des sciences. Et cela s'est vu souvent qu'elles étaient de nature à établir la suprématie des nations.

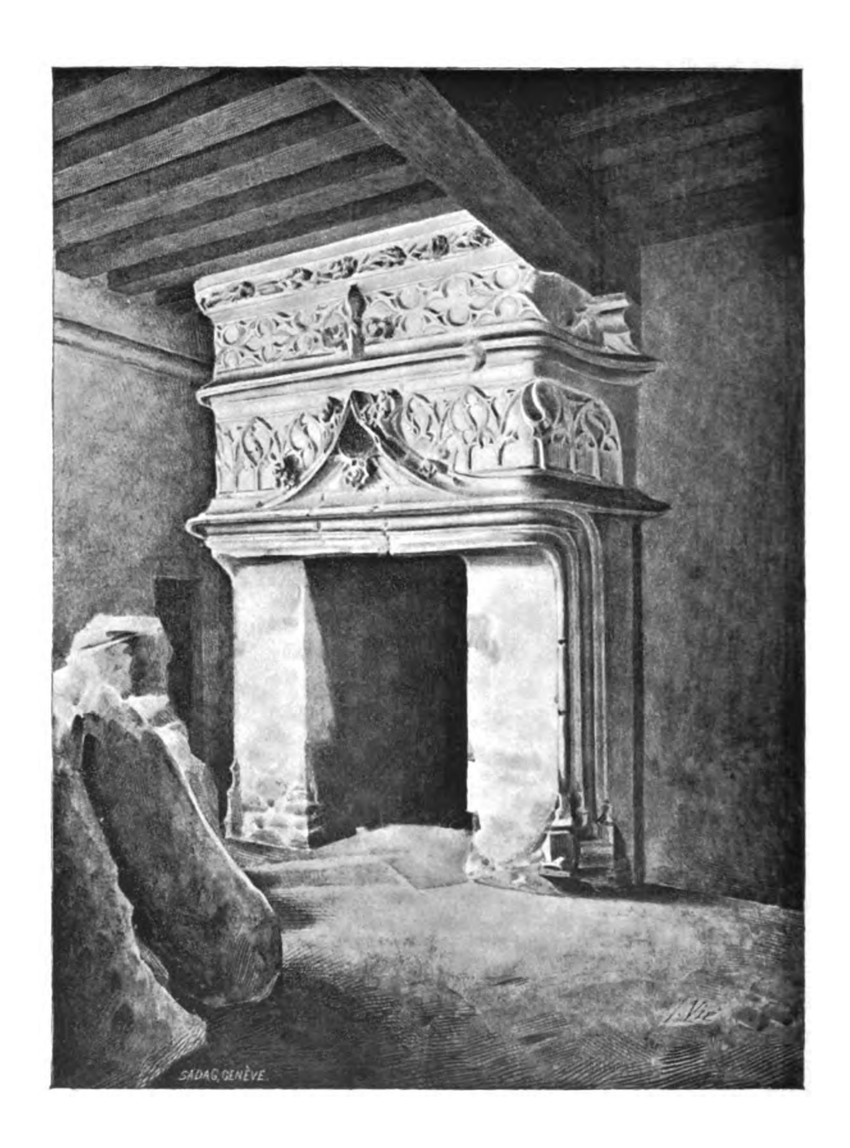
Celles des arts proprement dits embellissent les lieux qui les reçoivent. Elles en font des séjours uniques chers aux citoyens et auxquels les étrangers viennent payer tour à tour leur tribut d'admiration. Comme elles sont l'expression même des ressources intellectuelles, elles établissent la réputation d'un peuple et contribuent à sa gloire et à sa grandeur morale.

Dans un autre genre, les œuvres de l'art industriel sont plutôt destinées à satisfaire nos besoins journaliers. Elles s'associent à nos occupations, préviennent tous nos désirs et de ce fait sont les compagnes indispensables de notre existence. Celles que leur pays d'origine n'utilise pas sont exportées, et le bénéfice de leur vente contribue à l'accroissement de la fortune publique.

(*A suivre.*)

J. VIÉ.





La Cheminée de la Rue du Pont-Ginguet.

(DESSIN DE M. J. VIÉ).

Imp Ét. Auclaire, Moulins.



LA CHEMINÉE

DE LA RUE DU PONT-GINGUET

C'est dans le bas Moulins, dans le Moulins du bord de l'eau, que notre confrère Jacques Vié, l'excellent maître du crayon, a été dessiner, avec sa coutumière et consciencieuse précision, l'intéressante cheminée qui illustre ce Bulletin.

Ce beau spécimen de « foyer » est resté debout et parfaitement intact, au nº 16 de la rue du Pont-Ginguet, dans un logis gothique de la fin du xvᵉ siècle, dont les délicats vestiges d'architecture fleurie, verdissent et s'effritent dans la misère et l'humidité des masures qui l'environnent. Ce logis s'élève en plein cœur de ce qui fut le quartier des « mariniers » ; et l'écusson fleurdelisé, au bâton en bande qui timbre le fin couronnement de sa porte, indique qu'il représentait là-bas, dans la cité pittoresque de la batellerie, l'autorité ducale.

On y accède donc par la rue du Pont-Ginguet pauvre rue, aujourd'hui, morte et loqueteuse, qui va butter contre la « levée » et donne l'impression d'une rue emmurée. Cette rue, cependant, eut son heure de prospérité et de vive animation, lorsqu'elle était, ainsi que son nom en conserve la mémoire, la voie d'accès du pont sur l'Allier ; pont éphémère, comme tant d'autres qui le précédèrent et que les fonds mouvants de la rivière ne supportèrent jamais longtemps.

Construit en 1685, par l'entrepreneur Ginguet, le pont en question s'écroula en 1689. M. de Régemortes, « premier ingénieur des Turcies et Levées », auteur du pont magnifique dont les Moulinois sont justement fiers, mentionne ces circonstances dans l'*avant-propos* de la « description » magistrale qu'il nous a laissée de son œuvre.

On me pardonnera cette parenthèse qu'il m'a semblé utile d'ouvrir, mais que je me hâte de fermer, pour revenir bien vite au curieux morceau d'architecture gothique qui nous occupe.

La maison ducale de la rue du Pont-Ginguet n'est pas apparente de cette rue. Il faut s'engager dans l'étroit corridor de la bâtisse misérable portant le n° 16 et atteindre une étroite cour tout encombrée de débris innommables. C'est, en effet, sur cette cour que donne ce qui subsiste de la façade du vieil hôtel.

Cette façade se compose d'un corps de logis fort étroit, n'ayant qu'un étage sur rez-de-chaussée. Deux larges fenêtres superposées, fenêtres autrefois à croisillons, meublent cette façade que flanquent deux pavillons latéraux. Celui de droite renferme l'escalier et s'ouvre, sur la cour, par une porte fort élégante que couronne une accolade richement ornée de crochets frisés et de pinacles. Cette accolade est portée par des consoles décorées d'animaux, et encadre l'écusson de nos ducs.

Tel est l'aspect actuel de cette maison qui, sans aucun doute, a eu, primitivement, soit par elle-même, soit par ses dépendances, une plus grande importance. Les vestiges d'une large porte ou arcade, dont la pierre blanche, finement moulurée, apparaît encore, dans la maçonnerie du mur de la cour, à droite, le prouvent clairement.

Cela dit, pénétrons dans le vieux logis, par la jolie porte au tympan fleurdelisé. L'escalier est là, avec ses degrés usés et branlants qui conduisent à l'étage supérieur, occupé par une salle, répétition de celle du rez-de-chaussée, où se trouve la belle cheminée de pierre que M. Vié nous fait admirer. Cette salle supérieure possède aussi une ample cheminée gothique, mais en bois — celle-là — et très simple. Il est superflu de s'y arrêter.

Redescendons donc au rez-de-chaussée et ouvrons cette misérable porte disjointe et verte de moisissure. Nous voilà dans une salle plus longue que large, au sol noir et humide, aux murailles lépreuses, nid de misère, où apparaît, dans un contraste tout à fait saisissant, l'opulente et monumentale cheminée, dont nous donnons, ici, la fidèle reproduction. Elle se trouve érigée à l'extrémité de la pièce, dans la lumière de la large fenêtre qui éclaire fort bien les délicates broderies de ses sculptures.

Le dessin si fin, si poussé, de notre distingué confrère, dispense vraiment d'une description détaillée.

Je me contenterai donc de faire admirer l'élégance achevée, la richesse décorative et l'ingénieuse ordonnance de cette magnifique cheminée, spécimen tout à fait remarquable de ces « foyers » de la fin du xve siècle, dont on peut, sans doute, citer des types plus importants et plus riches, mais non pas mieux composés.

On remarquera, en particulier, l'heureux agencement de la hotte, aux angles arrondis et aux puissantes moulures qui séparent, en deux bandeaux égaux, le remplage flamboyant dont sa surface est couverte.

Et peut-on souhaiter plus ingénieux et plus charmant motif que cette fine accolade qui s'élève de la moulure initiale de la hotte et, traversant de sa pointe les deux bandeaux de remplage, rompt l'uniformité du décor général, qui aurait pu, sans cela, paraître monotone.

Cette belle cheminée, sculptée dans un calcaire au grain fin et blanc, a eu son âtre diminué par un blocage intérieur, que notre planche indique, d'ailleurs, très clairement.

Voici les dimensions de ses diverses parties, très soigneusement relevées :

Hauteur totale : 3^{m},53 ;

Hauteur, sous la hotte : 1^{m},70 ;

Hauteur de la hotte : 1^{m},83 ;

Plus grande largeur, en arrière : 3^{m},44 (avec la saillie des moulures) ; sans la saillie des moulures : 2^{m},84 ;

Largeur en avant : 2^{m},40 ;

Profondeur, depuis la plus grande saillie des montants jusqu'au mur d'appui de la cheminée : 0^{m},90 ;

Profondeur du foyer : 1^{m},68.

En terminant cette rapide description, qu'il me soit permis de souhaiter que le dessin de M. Vié, si fidèle et si séduisant, n'allume pas la convoitise des antiquaires marchands. Mais la Société d'Emulation, qui fait connaître ce charmant monument domestique, ne négligera pas son devoir de veiller sur lui.

Roger DE QUIRIELLE.





CHRONIQUE

M. l'abbé Vichy, doyen du chapitre de la Cathédrale de Moulins, et M. l'abbé Melin, chanoine archiprêtre, tous les deux anciens vicaires capitulaires, viennent d'être nommés, par rescrit pontifical, protonotaires apostoliques *ad instar participantium* ; cette dignité leur donne le titre de Monseigneur.

***

LETTRE DE M. DE LA PORTE, DE MOULINS (1).

A monsieur Ribauld de la Chapelle, avocat, à Gannat (2).

Moulins, le 8 janvier 1742.

Je n'ai pas voulu confondre, monsieur, le remerciment que je vous devois avec les compliments vulgaires de ce moment cy ; celui que j'ay reçu de vous, quoiqu'en huit lignes, ma plus flatté que les phrases longues et recherchées dont mes premières lettres ont été remplies. Je m'y trouve trop loué, et c'est le seul reproche que je puisse vous faire. Mais tout est permis à qui se sert aussi élégamment que vous du talent de bien dire.

.... Pictoribus, atque poëtis,
Quidlibet audendi, etc.

Il faut donc malgré soy approuver tout ce qu'il vous a plu de dire, fondé sur une prévention qui m'est trop avantageuse, et sur l'habitude des fictions.

(1) M. DE LA PORTE. — Voici ce que je trouve dans le *septième abrégé de la carte générale du militaire de France sur terre et sur mer* jusqu'en décembre 1740.
A Paris 1741.
Première partie, page 11. — Le Roy a nommé Intendant du Dauphiné le sieur BERTIER DE SAUVIGNY, maitre des Requêtes, lequel est remplacé dans l'Intendance de la Généralité de *Moulins*, par le sieur de *La Porte*, maître des Requêtes.
Première partie, p. 118. — Moulins, 7 élections, M. de La Porte, maistre des Requestes, intendant en septembre 1740, 8 subdélégués.
Selon moi, c'est donc l'Intendant de La Porte qui écrit en 1742 à M. Ribauld de La Chapelle.

(2) Jacques Ribauld de La Chapelle, Ecuyer seigneur de La Chapelle d'Andelot, du Boulas et du Claudis, avocat en parlement. Anne Elisabeth de Chauvigny de Blot, qu'il épousa le 27 juin 1745, était fille de Gilbert de Chauvigny, comte de Blot, seigneur de Pleix, et d'Elisabeth de Fradel.
(Renseignements tirés des archives de Mme la chanoinesse comtesse de Fradel.)

Ce n'en sera pas une que de vous faire part du degré de consistance que commence à prendre la société de littérature et d'histoire de France, que j'ay essaïé, il y a quelques mois, d'établir à Moulins, et à laquelle vous m'avez promis de prendre part, elle n'est quant à présent composée que de huit personnes :

M. de St.-Mesmin (1),
M. de Lassérée (2),
M. de la Matherie (3),
Le père Petit, jésuite,
M. de la Jonchère (4),
M. de Montmerquet (5),
M. Vialet (6) et moi.

Sauf à augmenter le nombre quand les bons sujets se présenteront, ou que du moins ils se laisseront appercevoir.

La prémière séance se tint le lundi 4 décembre 1741 ; et on commença par envisager la matière à laquelle chacun se proposoit de donner son application, et par prévoir d'un prémier coup d'œil les matériaux dont on pourroit avoir besoin. Chacun promit en se retirant de réfléchir plus mûrement sur le choix qu'il étoit en état et en volonté de faire, et d'en venir rendre compte à la prochaine séance de l'assemblée littéraire. Je m'engageai solennellement à procurer à mes confrères de littérature tous les livres de ma bibliothèque dont ils pourroient avoir besoin pour la partie qu'ils embrasseroient. Le 18 décembre, jour de la seconde séance, chacun à la réserve de la Jonchère qui s'est déterminé depuis, vint annoncer à l'assemblée son choix, et son plan de travail ; je me chargeai des fonctions de secrétaire, et je rédigeai ce que je vous envoie pour vous instruire de notre objet ; je vous prie de me le renvoïer quand vous l'aurés lû. Je n'ai que celui-là.

Je vous prie aussi, monsieur, de vous joindre à nous en qualité d'associé correspondant, de trouver bon que je vous demande au nom de la société, et au mien, tous les secours que vous êtes plus capable que personne de nous procurer.

Nous tinmes le lundi 8, la troisième séance. J'y lus un morceau de moi, sur les notions les plus communes qui nous restent des finances et du commerce des Grecs et des Romains. Comme je me charge de traiter toutes les parties d'histoire de France qui concernent les finances et le commerce intérieur du royaume, je crus qu'un traité sur celles des anciens, y serviroit d'avant-propos. Je lirai à la prochaine séance un autre morceau sur les monnoies des 2 prémières races.

Pendant ce temps-là nos messieurs ont le temps de préparer leurs lectures qui commenceront pour eux au mardi 6 mars.

Voilà, monsieur, le compte que j'ay cru devoir vous rendre de nos amusements littéraire ; lumières, secours, concours et fraternité, c'est ce que je vous demande pour nous ; je vous offre en reconnaissance l'attachement le plus sincère, et toute l'estime avec laquelle j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur :

DELAPORTE.

(1) M. DE ST-MESMIN. — C'est Gilbert-Ignace de St-Mesmin, Ecuyer, Prévôt Général au département du Bourbonnais, marié à Elizabeth Farjonel, sœur de M[e] Philibert Farjonel, Ecuyer, seigneur de la Queusne, les Odilles et autres lieux, conseiller du Roy, Lieutenant Criminel en la Sénéchaussée de Bourbonnais.

Le 6 septembre 1755, Gilbert-Ignace de St-Mesmin et sa femme ainsi que leurs cohéritiers vendirent la terre de la Queusne leur venant de la succession du susdit Philibert Farjonel, au sieur Jacques Le Gros, caissier de la maison de Madame la Dauphine (*alias* Jacques Legros Ecuyer gentilhomme servant de Madame la Dauphine).

De son mariage, Gilbert-Ignace eut : M[re] Philibert de St-Mesmin, escuyer, chevalier de St-Louis, Lieutenant-Colonel du régiment provincial de Poitiers, demeurant à Moulins paroisse d'Yzeure, en 1772.

Messire Jacques de St-Mesmin, ecuyer, chevalier de St-Louis, Conseiller du Roy, prevost général de la maréchaussée de la généralité de Moulins, y demeurant paroisse d'Yzeure, en 1772.

Gabrielle de St-Mesmin, déjà morte en 1772 laissant des enfants de son mariage avec Messire Jean Baptiste Besse Dumas escuyer seigneur de la Chassagne et autres lieux. (Les Besse du Mas sont originaires de La Marche.)

L'*Armorial du Bourbonnais* indique le blason des Saint-Mesmin, les signale comme seigneurs des Prugues dans la châtellenie de Murat, mais ne donne pas une seule de leurs alliances. C'est pour ce motif que je fournis les quelques détails généalogiques ci-dessus.

(Renseignements tirés des anciennes archives du château de La Charnée près le Veurdre. — Pièces de la famille Farjonel. Ces pièces, aujourd'hui déposées aux Archives départementales de l'Allier, feront partie *du fonds Jourdier*.)

(2) M. DE LASSERÉE. — Il s'agit évidemment d'un Perrotin de La Serrée et probablement de Jean Jacques Perrotin de La Serrée, conseiller au présidial de Moulins, 1754.

(Voir AUDIAT, *Terreur en Bourbonnais*, tome II, p. 237, en note.)

La famille Perrotin est citée dans l'*Armorial du Bourbonnais* de Soultrait.

(3) M. DE LA MATHERIE. — L'imprimeur a dû faire une faute d'impression et c'est La Matherée qu'il faut lire.

La famille Beraud (prononcez Braud) possédait alors entre autres fiefs celui de *La Matherée*.

C'est donc d'un Beraud de La Matherée qu'il doit s'agir, mais je ne saurais déterminer lequel.

La famille Beraud est citée dans l'*Armorial du Bourbonnais*, par Soultrait.

(4) M. DE LA JONCHÈRE. — Il doit s'agir d'un M. de Chambaud de La Jonchère. Les Chambaud ont, en effet, possédé le fief de La Jonchère en la châtellenie de Gannat.

(Voir l'*Armorial du Bourbonnais*, par Soultrait.)

(5) MONTMERQUET. — Je ne connais qu'une famille du nom de Montmerqué, originaire d'Ile de France. Le Montmerquet en question en devait être.

M. de Montmerqué était sans doute officier en garnison à Moulins. Peut-être était-il dans la Cie des gendarmes de la garde du Roy qui séjourna pendant une partie du XVIIIe siècle dans cette ville, et s'y trouvait encore en 1753, ainsi qu'il résulte de pièces de mes archives personnelles.

(6) VIALET. — Dans des notes qu'elle a bien voulu me communiquer, Madame la chanoinesse de Fradel indique que les Vialet cités dans l'*Armorial du Bourbonnais* de Soultrait, alliés à sa famille, se sont éteints au commencement du XVIIIe siècle. Je crois néanmoins que le M. Vialet de 1742 appartenait à cette famille.

On connaît une autre famille Vialet, en Bresse, portant : d'azur au sautoir d'or accompagné en chef d'une étoile du même.

(*Notes de M. Philippe Tiersonnier.*)



Le *Moniteur des Arts* publie en première page de son n° du 25 mars dernier, une étude de notre confrère M. Francis Pérot, sur une peinture du XIIIe siècle, conservée dans le riche trésor de la cathédrale de Laon.

Cette peinture représente une Sainte-Face (*Veronica*), peinte à la cire sur un panneau de sapin légèrement creusé en cuvette ; il fut envoyé de Rome par Jacques de Troyes, ancien archidiacre de Laon, devenu pape sous le nom d'Urbain IV, à sa sœur Sibille, abbesse du couvent de Montreuil-en-Tiérache. La lettre d'envoi, qui accompagnait cette peinture, avait été conservée au monastère de Montreuil jusqu'en 1793 ; elle portait la date du 3 juin 1249. C'est donc la date de cette œuvre si remarquable, qui n'a subi aucune restauration.



BIBLIOGRAPHIE

. *Bulletin de l'Œuvre de Saint-Joseph de la Délivrance*, par M. l'abbé PÉRONIN. — Montluçon, 1898, Herbin, imp., in-16 de 8 p.

Affaire de la Compagnie des machines à coudre de Montluçon. Rapports d'experts. — Montluçon, 1898, Herbin, imp., in-4° de 63 p.

Almanach du Centre. Allier et Creuse, 1898. — Montluçon, Herbin, in-8° de 80 p.

Annales de l'Association amicale des anciens élèves du collège de Cusset. Statuts. — Cusset, in-8° de 16 p. Tirage : 150 ex.

Excursions en Provence, 2e série, par RUAT. — Montluçon, 1898, Herbin, imp., in-16 de 63 p.

Brochure des Anciens, par Jules DELAHAYE. — Saint-Pourçain, 1898, Dupuis, imp., in-8° de 101 p.

Conférences diplomatiques sur l'alliance Franco-Russe, par Robert CHAUVELOT. — Montluçon, 1898, Herbin, in-4° de 23 p.

Etude des Cirrhoses hépatiques chez les enfants, par le Dr Spiro LOUVOS. — Montluçon, 1898, Herbin, imp., in-4° de 25 p.

Bulletin de l'Œuvre du Bienheureux de la Salle. District de Moulins-Orléans. Revue trimestrielle, n° 31. Avril 1898. — Moulins, rue de Paris, n° 87. — In-8°. Imp. Auclaire.

Le Carême dans les Petites Paroisses (Extrait du « Ministère pastoral », revue mensuelle publiée sous la direction de M. l'abbé Moret, curé-doyen de Saint-Menoux. — 1re, 2e et 3e partie, trois brochures in-8° de 184 pages). — Imp. Et. Auclaire, Moulins.

Les orages en décembre et novembre dans le centre de la France (Extrait de la revue « Ciel et Terre », plaquette in-8° de 12 pages, par M. DE ROCQUIGNY-ADANSON. — Moulins, imp. Et. Auclaire.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1898.

SÉANCE DU 6 MAI

PRÉSIDENCE DE M. BERTRAND

Etaient présents : MM. Bertrand, Pérot, l'abbé Clément, Bourdelier, l'abbé Berthoumieu, Vié, Girard et Bernard.

Il est donné lecture du procès-verbal de notre dernière séance.

— M. de Quirielle demande une rectification à ce procès-verbal, à propos de la communication relative à la vente de la bibliothèque du Bon Pichon.

M. de Quirielle, en offrant à la Société les catalogues de cette vente, avait appelé l'attention sur un certain nombre de numéros intéressant notre province.

Une confusion de titres, dans le procès-verbal, a fait appliquer un projet d'acquisition, formulé par plusieurs de nos confrères, au nº 5372 (*Description générale du pays et du duché de Bourbonnois...*) ; tandis qu'il s'agissait d'un exemplaire de la première édition des *Coutumes du Bourbonnais*.

M. Pérot qui avait été chargé d'acheter ce volume à M. Lortic, libraire à Paris, a vu, avant son départ, cet ouvrage chez M. Durond, libraire à Moulins, qui l'avait acquis. Le prix qu'en demande M. Durond est trop élevé pour les ressources de notre Société.

Notre bibliothèque possède déjà un assez grand nombre de coutumes, dont plusieurs reliées en un recueil, sont d'un grand intérêt ; quelques-unes sont du XVIe siècle.

Après cette explication, le procès-verbal est adopté.

M. Pérot donne ensuite lecture d'un rapport sur la dernière réunion des sociétés savantes, à la Sorbonne, où il a lu deux travaux qui ont

pour titre : 1° *Les souterrains refuges du Bourbonnais* ; 2° *Le Chevau-Fug de Montluçon*. La Société décide que ces deux travaux seront envoyés à la commission de notre *Bulletin-Revue*.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouvent offerts par l'auteur, M. G. de Rocquigny-Adanson, deux brochures qui ont pour titre : l'une, *Les orages en novembre et en décembre dans le centre de la France* ; l'autre, *Le retour des hirondelles dans le centre de la France*, d'après un demi-siècle d'observation.

— M. Pérot offre à la Société un annuaire de l'Allier de 1810, puis un exemplaire des *Etrennes de la Généralité de Moulins pour l'année 1766*. Il fait connaître que ces étrennes étaient imprimées chez J. Pavy, qui avait ses presses au fond de la cour d'une maison de la Place d'Horloge, qui vient d'être démolie pour l'agrandissement de la Caisse d'épargne de Moulins ; cette publication a été commencée en 1764.

M. Pérot désirerait que notre collection d'annuaires fût complétée, et fait appel aux personnes qui pourraient avoir de ces ouvrages en double, afin de combler les vides de notre série.

Il demande aussi à nos confrères les doubles des publications suivantes, qui sont incomplètes dans notre bibliothèque :

1° *L'Art en province* ;
2° *La Revue Bourbonnaise* ;
3° *Les Archives historiques du Bourbonnais*, par M. Vayssière ;
4° *Les Annales bourbonnaises*.

— M. Bertrand fait les communications suivantes :

Sur sa demande, le Conseil municipal d'Escurolles a donné au Musée départemental la pierre sur laquelle sont sculptés en bas-relief, sur une de ses faces : un bougeoir ou une patère, un vase vinaire, un pain, une ascia ou herminette et un niveau semblable à ceux des maçons ; et sur l'autre face, des haches de silex emmanchées, une lance, un ciseau et un marteau à deux têtes semblables, à manche court.

M. Bertrand avait signalé, dans la séance du 15 novembre 1878, cette pierre, dont il avait fait un moulage pour notre Musée, et il avait essayé d'expliquer ces hiéroglyphes des premiers temps de la Gaule ; depuis il a vu sur un autel taurobolique du Musée de Valence, des sculptures semblables à celles représentées sur la première face de notre pierre, sauf que l'un deux, le premier, est formé d'un casque.

M. Bertrand a fait dernièrement une nouvelle démarche auprès du Conseil de fabrique de l'église Saint-Pierre de Moulins, au sujet des débris de sculpture recueillis dans la démolition du clocher ; ce conseil a décidé de les conserver dans une des dépendances du presbytère.

Notre confrère ajoute que M. le comte René de Chavagnac a, sur sa demande, fait don au Musée d'une tête de bélier en terre cuite, d'un dessin un peu primitif, fragment d'un chenet de foyer de la période gallo-romaine, trouvé dans des fosses de drainage, à Grouger, commune de Boucé.

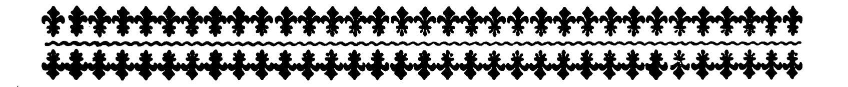
M. Thibier, entrepreneur à Villeneuve, a donné également une tête d'évêque sculptée sur calcaire, datant du XVIIe siècle, qu'il a trouvée dans un vieux mur, à Nonay (Nièvre). La mitre, dont les pointes sont brisées, est ornée de cabochons diamantés ; comme presque toujours, les traits du personnage ont été détruits.

M. Léon Coutil, correspondant du ministère de l'Instruction publique aux Andelys (Eure), qui a lu un travail à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, sur les *Figurines gallo-romaines*, et veut donner dans son ouvrage un grand nombre de ces images, nous demande de lui communiquer des bois qui figurent dans le catalogue du Musée départemental, afin de les faire reproduire avec d'autres figurines présentant avec celles de notre Musée des points de ressemblance qui intéresseront les travailleurs.

La Société consent à l'envoi de ces bois à M. Coutil. M. le Conservateur du Musée s'entendra à ce sujet avec lui.

G. B.





DOCUMENTS

pour servir

A L'HISTOIRE DU PRIEURÉ DE SOUVIGNY

(Suite).

SACRISTIE. — La Sacristie contient une boiserie toute neuve de la hauteur d'environ dix pieds dans tous son contour scultées et vernicés dans la quelle sont quatre armoire avancés dans le bas dont celle qui est au couchant sert de chapier surmonté de trois autres armoires dont la partie de celle du millieu est garnie d'une glace entouré d'un cadre doré et dans la quelle est enfermé un chassi de bois garni de feuilles mauve dorée qui contient des reliques de St Principin dans les deux côtés du dit chapier sont deux oratoires ornés de carton sous glaces et en cadre dorés pour la préparation de l'action de grace, l'armoire qui est au levant corespond à la précédente les mêmes dimansions et les mêmes ornements que celle du couchant, l'armoire du milieu en dessus contient une chasse de même figure et métail que celle ci dessus et renferme des reliques de St Léger, un vase en Plong, pour les Stes huilles, une petite fiole de ver, un peu cassé ou sont les reliques trouvé dans l'ancien chapitre. L'armoire du midi contient les chasubles et dalmatiques des solennités, au haut de la boiserie de cette armoire est un christ d'ivoire encadré et l'armoire du nord qui contient les chasubles de toutes couleurs est surmonté d'une pareil glace que les deux autres, a coté de cette dernière se trouve une grande armoire où sont renfermés les calices et les aubes de chaque religieux, elle contient deux bras de fers pour le St Sacrement, une pierre d'autel et les palmes pour le dimanche des rameaux.

Il y a dans la sacristie quatre cabinet de decharge dont le premier à droite en entrant contient deux porte manteaux et dix rayons le second



entre le chapier et la croisée est pour la desserte du sacristain et renferme une table de bois, les clefs des différantes armoires et une croix de bois avec un christ d'ivoire pour les libéra. Le troisième sert aux enfants de cœur. Il n'y a qu'une mauvaise table, le 4e sert à tenir la piscine, un essui-mains les burettes et missels.

LINGE DE LA SACRISTIE

Il y a dans la sacristie huit aubes fins garnie de dentelle, six aubes communs garnie de petites dantelles, vingt-cinq aubes communs sans dantelles, douse aubes communs petites garnies de dentelle, huit aubes communs Petites sans dentelles quatre surplis pour les enfants les jours de solennité, six nappes garnie de dantelles, quatre nappes pour les crédances garnie de dentelle, une nappe garnie en mousseline, deux nappes pour les crédances garnie en mousseline, une nappe à filets deux nappes à filets pour crédances, une nappe de communion, vingt sept nappes communes sans dantelles, six nappes de dessous, onze essuie mains 27 amicts 64 Purificatoires cinquante manutergium ou Lavabo 30 corporeaux, neuf couvertures de pale, 29 cordons de différantes couleurs, une garniture de grand autel et crédances couleur rose trois tabliers blancs, une paire de manche.

ORNEMENTS

Quatre chappes, une chasuble et deux dalmatiques sur un fond blanc broché en or quatre chappes, une chasuble et deux dalmatiques sur un fond blanc brodé en or quatre chappes une chasuble et deux dalmatiques sur un fonds rouge brodé en or, trois chappes une chasubles et deux dalmatiques en noir, six chasubles violettes dont trois à fleurs d'or, trois chasubles blanches, quatre chasubles rouges, trois chasubles vertes, trois chasubles noires, Dix dalmatiques ou tuniques de différentes couleurs et dix chappes de différentes couleurs.

Plus il y a dans la Sacristie un tapis et deux coussins velours cramoisi à galon d'or et quatre glands pour le célébrant deux tapis de pupitres noirs, un tapis et deux coussins de velours d'Utrec, deux tapis de prie-Dieu, une écharpe en fleurs d'or et argent, un Encenssoire et sa navette, un batton de chantre, deux chandeliers d'étain, six paires de burettes, quatre cuvettes, six chandeliers en cuivre, quatre robes rouges et quatre bonnets quarrés pour les enfants de cœur, quatre soutannes pour les enfants, une robe de bedeau, avec une baleine, deux chandeliers pour les acolites, un ostensoir en vermeil, deux calices, une Paix, une croix processionnelle une grande croix un bénitier, sept lustres en bois, un chandelier pasqual en bois ainsi qu'une souche et cinq clous en cuivre dorés, quatre bandes du dai en fleur d'argent avec son sommet. Les



quattre Battons et quatre plumets, deux branquards en bois pour porter les chefs de St Mayeul et de St Odile, deux draps de morts, seize pieds de bouquets en bois doré, dix pieds de bouquets en bois peint, neuf en terre ou espèce de fayence le tout renfermé soit dans la sacristie soit dans les magazin de la Sacristie, où sont une armoire plusieurs chaises, boites torchons, lambaux déchirés et autres choses qui ne peuvent servir à rien et dont il serait difficile de faire l'inventaire.

Dans le chapitre est un autel en bois garni de sa nappe, d'une croix et de deux chandeliers.

Dans la chapelle de St Eloi qui est dans la ville (1) est un autel en bois, une croix de bois quatre chandeliers et deux ou trois pupitres de bois à tenir un livre de chant, un tableau de la Ste Vierge, un autre tableau et une boiserie tout autour de la chapelle et un oratoire.

CHARTRIER

ETAT DES TITRES ET PAPIERS qui sont au chartrier de la maison convemcluelle de Souvigny à la disposition des dits religieux.

TITRES DE LA PITANCERIE

Un terrier de 1475 sur parchemin relié en peau violette signé Belon.

Un terrier de 1523 en deux volumes reliés en peau violette dont le premier est signé Philippart, Baron et Raoult, le second Raoult, Philippart et Foucat.

Un terrier de 1553 en deux volumes reliés en peau violette signé Meraud.

Un extrait du dit terrier couvert en parchemin contenant les droits perceptibles sur la Passe de Soupaise.

Un autre extrait du dit terrier couvert en parchemin contenant les droits perceptibles sur la Psse de Souvigny.

Un autre extrait du dit terrier pour les objets perceptibles sur le mat et tènement des maisons scise en la Psse de St Germain au village du Mousset.

Copie du dit terrier couverte en parchemin et collationné par Quemé en 1606 la minute dudit terrier couverte en parchemin.

Un terrier de 1685 relié en peau verte et signé Monin.

Copie du terrier signé Raoul collationné par de Villaine de la lande et Berthomet.

Un terrier de 1448 couvert en parchemin perceptibles sur la Psse de Montluçon et signé Dépré.

(1) Et dépendante de la maison (Inventaire de 1751).
La chapelle Saint-Eloy fut achetée par la commune en 1791 ; elle était en ruines et fut démolie pour agrandir le champ de foire.

Un terrier de 1413 signé Benu fils.

Copie du terrier Belon reliée en parchemin et collationné par lui-même.

Une lieve de 1648 couverte en parchemin et signé F. R. Grégoire de la Martheme.

Une lieve (1) couverte en parchemin commençant à la St Jean Baptiste 1744 et finissant à pareille époque 1750 affirmé en justice par M. Jacques Martinet le 1er 7bre 1753.

Une lieve commençant en 1726 et finissant en 1734 affirmé en justice par M. François Charrier le 20 7bre 1738.

Une lieve couverte d'un petit carton comprenant les années 1711, 1716 et intermédiaire affirmé en justice par M. Foussier le 4 7bre 1724.

Une lieve comprenant les années 1736 et 1744 et intermédiaires affirmé en justice par M. Jacques Charrier le 25 Janvier 1745.

Une lieve couverte en parchemin pour les années 1682 jusque et y compris 1692 affirmé en justice par M. Martin Amonnin et Gabriel fleuri.

Une lieve couverte en parchemin pour 1705 jusque et y compris 1711 affirmée en justice par Jacques Foussier et François Charrier le 13 avril 1717.

Une lieve couverte en parchemin pour les années 1690 jusque et y compris 1694 faite par dom Pierre Vallards, Procureur du monastère.

Une lieve couverte en simple papier comprenant les années 1699 jusque et y compris 1704 affirmé en justice par Pierre François Bazin le 16 mai 1707.

Il y a encore dans la même case différents arrêts, sentences, procédure et mémoires.

TITRES DE MONTÉGU LE BLEIN

Un terrier relié en Basane de 1499.

Un terrier de 1646 signé Ray.

Un terrier de 1668 couvert en papier signé Guidon.

Un terrier de 1766 relié en basanne signé de Fréminville.

Une lieve affirmé en justice par M. Jean Guidon le 19 xbre 1678.

Une lieve pour les années 1699 jusque et y compris 1703. Signé Baron curé de Montégu et Delaire.

Une lieve certifié véritable par Jacques baron curé de Montégu et Jean Delaire chatellain du dit lieu le 20 aoust 1703.

Un lieve affirmé en justice par Catherine Boucaumont Vve Delaire et Claude de Vaux le 2 7bre 1761.

SALLE DE BRENAY

Un terrier de 1390 relié en veau signé Desrue.

(1) Registre de baux, rentes, cens et autres droits seigneuriaux.

Un terrier de 1428 relié en basanne signé Chatard.

Un terrier de 1542 relié en basanne signé Grangier.

Une lieve couverte en parchemin affirmé en justice par Pierre Bergerolle le 11 mai 1671.

Une lieve couverte en parchemin et affirmé en justice par Jean Roussaud le 20 9bre 1679.

Une lieve couverte en parchemin affirmé en justice par Gabriel Fleury le 15 Juillet 1697.

Une lieve couverte en simple papier affirmé en justice par Charles Thibault le 30 7bre 1714.

Une lieve couverte en parchemin affirmé en justice par dame Marie Laurend Vve Bazin le 18 Mars 1726.

Une lieve couverte en parchemin affirmé en justice par Ellizabethe Besson Vve Vidalin le 26 Juillet 1736.

Une lieve couverte en simple papier affirmé en justice par le même le 11 Février 1740.

Une lieve comprenant les années 1683 1689 et intermédiaires faite par M. Fleury non signée.

Une lieve couverte en papier affirmé en justice par Antoine Vidalin et encore par Pierre François Bazin subrogé au lieu et place du 1er avril 1733.

Un cayet de neuf reconnaissances du terrier par acte reçu Parrat le 29 28 et 27 Janvier 1693. dans la même case se trouvent encore divers sentences, procès-verbaux, procédures et mémoire.

BOUCHERON

Un terrier de 1423 couvert en parchemin signé Vattends,

Un terrier de 1457 relié en basanne signé Coqueville.

Une lieve couverte en parchemin pour 1678, 79 et 80 faite par Fleury et non signé.

Une lieve couverte en parchemin faite par Berthomet non signé mais paraphé par le juge royal d'après un procès-verbal dressé le 1er Aoust 1648.

Un petit terrier couvert en parchemin de 1376, signé Jean Amidy.

LONGVÉ

Un terrier de 1430 relié en peau signé Bertrand, coppie du dit terrier.

Un terrier de 1446 relié en Bazanne signé Monier.

CHAMBRIER

Un terrier de 1448 relié autrefois en bazanne signé Després coppie du dit terrier.

Un terrier de 1599 couvert en parchemin signé Barthélemy.

Un terrier de 1527 couvert en parchemin perceptible sur Vallon signé Raoul.

Un terrier de 1599 signé Aujouhannet.

Un terrier de 1620 couvert en parchemin signé Chambon.

Une lieve pour 1670 jusque et y compris 1685 affirmé en justice par dom Vallard.

Un terrier de 1609 relié en Bois signé Fournier et coppie du dit terrier, coppie du même terrier couvert en parchemin signé B F. R Estiard coppie du dit terrier couvert en parchemin et collationné le 16 Janvier 1635 par Foussier.

Un terrier de 1525 couvert en parchemin signé Raoul coppie du dit terrier. Un cayet de 95 feuilles qui sont des reconnaissances des cens et devoirs signé Guillaumet 1767.

Un cayet de plusieurs reconnaissances de 1767 signé Guillaumet.

Plus un Cayet, plus un cayet de même de 1767 et signé du même.

Une lieve de 1636 jusqu'en 1640 affirmé véritable par André Delaplanche Le 15 Juillet 1642,

Une lieve de 1734 jusqu'en 1747 signé Baraton.

Une lieve de 1733 jusqu'en 1736 affirmé le 20 Mars par Gilbert Barathon et Gilbert Duplasse.

Une lieve de 1733 jusqu'en 1738 affirmé en justice le 30 Octobre 1756 par Pierre Richard.

Deux lieves d'une simple feuille pour 1686 jusqu'en 1699 affirmé en justice le 9 Juin 1701 par Gilbert Soldon,

Une lieve de 1719 jusqu'en 1729 affirmé en justice par Gabriel Raquin le 4 7bre 1730,

Deux reconnaissances du droit de patronnage du par M. le Curé de St Plaisir sont renfermée dans la même case différante liasse d'anciens baux des sentences et autres papiers.

AUMONIER

Un terrier de 1533 couvert en parchemin signé Chappeau ; un terrier de 1542 couvert de même signé Auclerc,

Coppie du terrier de la louerre de 1598 reliée en Parchemin.

Une lieve commune au Sacristain au Chantre et à l'Aumônier pour 1642 jusqu'en 1662 et par eux signé.

Une lieve de 1672 signé de Philipard et autres.

Une lieve de 1690 signé Dom Pierre Vallard.

Une lieve de 1709 signé dom Vauriou.

Une lieve de 1660 signé de Camberonne.

Une lieve courante signé dom Lorin et autres.

Copie du terrier Auclere couverte en peau violette.

Un terrier de 1466 couvert en parchemin signé Borde.

SACRISTAIN

Un terrier de 1556 couvert en parchemin signé Maraud, coppie du dit terrier,

Un terrier de 1543 couvert en parchemin signé Meraud,

Un terrier de 1454 couvert en parchemin signé Vignot,

Extrait du même terrier pour les objets perceptible sur Longvé et Chemilly,

Un terrier de 1522 signé Philipard et Raoul.

Un terrier de 1636 signé Foussier,

Une lieve de 1578 couvert en parchemin signé dom Jean Bardon sacristain.

Une lieve de 1570 couverte en parchemin signé Vernu.

Une lieve de 1620 et de 1621 reliée en bazanne signé dom Memmin sacristain.

Une lieve pour 1631, 32, 33, 34 signé D. V. Thonin, sacristin.

Une lieve pour 1635 jusque et y compris 1641 Partie signée Pierre Foucrierre et autre partie non signé.

Une lieve pour 1648 jusqu'en 1659 faite par Fradet non signé.

Une lieve couverte en parchemin pour 1760, 61, 62 signé François Soutthier,

Une lieve pour 1675, 76, 77, 78 couverte en parchemin signé dom Laurend Breton.

Une lieve pour 1692 signé partie Dom de Combronde et partie dom Vallard.

Une lieve pour 1690 signé dom Pierre Vallard.

Une lieve pour les années 1737 jusqu'en 1747 partie signé de dom Vaurion partie dom Estiard, partie dom Lorin.

Une lieve couverte en parchemin qui est la courrante signé dom Laurin et autres.

Un cayet contenant deux reconnaissance au terrier de Courtille, deux au terrier de l'aumonerie et une au terrier du Sacristin, plus un contrat d'échange entre le Sacristin et Mr de Ninerolle, tous les actes collationnés par Bouyat et Martinet.

Les titres primordiaux de la fondation de la chapelle de la Vivers alias ducheri.

Une liasse contenant plusieurs beaux à fermes et autres actes.

COURTILLE

Un grand terrier relié en peau jaune de 1554 signé Meraud,



Un terrier couvert en peau violette de 1427, 1429 et 1430 signé Pierre de Lustet et autres.

Un terrier couvert en papier de 1607 et année suivante signé Derreur.

Coppie couverte en peau violette du même terrier.

Plusieurs reconnaissances détachées signé Soulier.

Une lieve couverte en carton, d'Antoine Faulconnier affirmé en justice le 5 avril 1658, pour 1641 jusque et y compris 1652.

PETIT COUVEND

Une liasse contenant les nouvelles acquisitions des domaines des Cherreux, Péchins etc.

Une liasse contenant divers acquisitions.

Une liasse contenant les quittances d'amortissement d'iceux.

Le surplus des titres se trouve dans les différentes cases de la Procure et du chartrier où sont plusieurs liasses d'anciens Beaux, des arrêts du grand Conseil des sentences, des procédures des Etats et des mémoires.

Quant aux titres concernant le second lot et partie du tier lot, ils sont renfermés au prieuré sous quatre clefs dont Mr le prieur commendataire en garde deux et les religieux les deux autres, comme ils sont dans une confusion inconcevable et qu'il faudrait plusieurs années pour les arranger et les inventorier les religieux déclarrent qu'ils ne peuvent en donner aucun état ne pouvant surtout aller dans le dit chartrier sans Mr le prieur commendataire qui est toujours absent et son fondé de Procuration qui n'est chargé que de garder les clefs.

La maison est dépositaire d'un grand coffre, et d'une caisse fermant à clef où sont les titres du prieuré de moutier Jaligny, lesquels coffres et caisse sont dans le chartrier de la maison.

BIBLIOTÈQUE (1)

Il y a dans la bibliotèque environ cinq cent vingt volumes In f° cinq cent trente un volumes In 4°, neuf cent soixante dix sept volumes in 8°, seize cent sept volumes In 12, trois cent vingt neuf volumes In 16 en tout trois mille neuf cent soixante quatre volumes (2).

(1) Le manuscrit connu sous le nom de *Bible de Souvigni*, n'est pas indiqué dans cet inventaire; mais il est signalé dans un procès-verbal dressé, le 8 mai 1791, par le Maire et le procureur de la commune. (Procès-verbaux de la Société d'Emulation, tome XII, pages 236 à 240.)

(2) Les religieux ne fréquentaient guère cette bibliothèque, et Nicolay avait dit : « Deux sont aux estudes, et les autres étudient au jeu de paume et « à la cuisine, comme vrais moines... »



Nota. — Dans le nombre sont compris les livres du cœur, tant ceux qui servent actuellement que les anciens Brévieres collectaneum, missels anciens et nouveaux imprimés et manuscrits. Les livres qui sont dans la Procure, et dans les chambres particulières de chaque religieux excepté ceux qui leur appartiennent en propre qui ne sont point compris dans le détail ci-dessus dans le nombre sont aussi compris les manuscrits anciens et nouveaux sacrés et profonanes.

Nota 2°. — Parmi tous ces livres plusieurs ne sont que brochés, d'autres reliés en parchemin.

Il y a dans la bibliotèque beaucoup de factures, de mémoires, de mandements, de journaux, de gazette, de fasciculaire qui n'ont point été inventoriés soit parce qu'ils sont incomplets soit parce qu'il est impossible de les classer.

(*A suivre.*)





CONFÉRENCE (1)

sur

L'UTILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

(*Suite*).

Puisque l'art a tant de prestige, il est donc bien naturel que les nations le protègent et fassent des sacrifices pour assurer le recrutement des artistes.

Cependant, en France, jusqu'au XVII[e] siècle, on avait laissé à ces derniers le soin de se former entre eux sous le patronage des corporations. A la vérité, celles-ci avaient exercé une influence sérieuse en des moments qui les rendaient nécessaires. Mais ces temps n'étaient plus et leur intervention devenait encombrante. Les bons artistes en souffraient sans pouvoir y remédier. Car ils n'étaient ni assez nombreux ni assez soutenus pour secouer le joug des coutumes surannées et pour inaugurer un système d'enseignement conforme aux tendances nouvelles.

Cependant Louis XIV et Colbert qui méditaient de grands projets et avaient vu dans l'art un puissant moyen d'aboutir à leurs fins, n'eurent que faire d'associations où trônait la médiocrité. Ils optèrent pour les artistes et non contents d'assurer leur indépendance, ils songèrent aussi à favoriser la tâche des jeunes. C'est dans ce but que fut fondée l'Académie Royale, aujourd'hui l'Ecole des Beaux-Arts. Désormais, les étudiants allaient trouver là toutes les facilités voulues pour travailler.

(1) Faite à l'école communale de la Madeleine, chez M. Raynaud, instituteur, le 6 mars 1898.

Puis, le moment venu, ils passeraient à Rome pour se perfectionner dans l'intimité des grands maîtres.

Les résultats donnés par cette organisation officielle vinrent démontrer qu'elle avait du bon. En effet, les nouvelles générations d'artistes lui doivent l'éducation qui leur assura la gloire, et l'on sait que les arts français tiennent de ces mêmes générations la prépondérance qui leur avait toujours échappé auparavant même dans les meilleurs jours.

Il est possible que l'Etat s'en fût rapporté longtemps à la compétence de ces deux grandes écoles, et à celles de quelques autres non moins recommandables, si les événements qui survinrent n'en avaient rendu le nombre insuffisant.

Jusqu'à Louis XV, le luxe s'était confiné dans les milieux riches. Mais il se produisit alors une révolution importante dans les mœurs et les habitudes. La sensualité de l'époque nécessite un confortable inconnu jusque-là. On s'applique à rendre l'habitation commode et agréable. Le goût est à mille fantaisies destinées à embellir le séjour de la vie intime.

Sous Louis XVI, les mêmes classes riches se prononcèrent pour ces commodités intérieures avec plus de frénésie que jamais. L'ameublement, la décoration portent l'empreinte d'une coquetterie raffinée. Et l'on s'éprend de toutes les belles productions de l'industrie. « L'exemple, qui part de haut, dit Henri Martin, est suivi par la bourgeoisie. Et l'ouvrier des villes a déjà des tentations qui ne tarderont pas à venir aux masses populaires. »

La Révolution n'étouffera pas ces instincts de luxe. En disséminant la fortune, elle créera, au contraire, les moyens de les satisfaire sur une plus grande échelle. Déjà c'est pour tout le monde que les arts travaillent. Et ce tout le monde est avide, difficile même. Le moment n'est peut-être pas éloigné où il aura du mépris pour les choses grossières.

Mais ce n'est pas seulement en France que les passions se déchaînent. L'étranger, qui nous contemple, suit le mouvement, fasciné par le charme de nos produits. Incapable de se contenter lui-même, c'est à nous qu'il s'adresse et c'est nous qui le pourvoyons, car, visiblement, nous sommes les arbitres de la mode et du bon goût.

En attendant, pour répondre à cette fièvre du dedans et à cet engoûment du dehors, à ces besoins toujours plus nombreux et plus pressants, il nous faut des artistes. Et pour les découvrir et les former, il est nécessaire d'ouvrir des écoles, d'organiser des cours, non seulement dans les villes, mais partout, jusque dans les petites communes, là où les talents sont plus qu'ailleurs exposés à périr dans leurs germes en l'absence des occasions qui ont le don de les faire éclore.

D'ailleurs, le désir d'apprendre s'empare même de ceux qui comptent le moins exercer le métier des arts. Il eût été vraiment surprenant de voir des choses exciter ainsi toutes les convoitises, s'adjuger toutes les sympathies sans que la science qui en forme la base n'éveillât l'attention publique et ne recueillît un peu de crédit.

Peut-être aussi commençait-on à comprendre, dans les sphères intelligentes, que cette science met en jeu les facultés les plus nobles et que, par la nature des exercices qu'elle leur impose, elle en exalte la puissance et la vivacité.

Toujours est-il que l'Etat semble vouloir rendre justice à ses qualités en étendant son enseignement aussi loin que possible. Non seulement il fonde ou subventionne de nouvelles écoles spéciales destinées à le donner, mais, comme nous l'avons vu, il l'introduit encore dans les différents établissements universitaires, dans les Lycées, les Collèges, les Ecoles normales et les écoles primaires.

Cette dernière mesure concordait parfaitement avec les tendances de l'esprit national et conciliait toutes sortes d'intérêts en définitive assez sérieux. Notamment, elle permettait aux élèves qui fréquentaient ces cours, c'est-à-dire à la presque totalité de la jeunesse, d'acquérir des notions utiles qui n'étaient, auparavant, qu'à la portée des professionnels. En outre, elle procurait au dessin le bénéfice du mutuel appui que se prêtent les facultés groupées. Enfin, elle faisait de ces cours scolaires la pépinière naturelle des écoles spéciales.

Il semblerait qu'à la suite d'une diffusion si complète, opérée dans des conditions si favorables, la vitalité de nos arts doive grandir encore. Si l'on compte sur leur enseignement universitaire pour opérer ce progrès, vain espoir. Car il a été frappé de

stérilité à son entrée dans le temple. Le même décret qui élevait le dessin à un rang officiel laissait entendre qu'il ne l'occuperait qu'à titre d'art d'agrément.

Du coup, on avait tué son initiative et donné libre carrière à des licences et à des abus qui lui furent fatals. Effectivement, il ne tarda pas à se perdre dans des théories erronées et dans de ridicules façons de procéder, tout au plus bonnes à dévoyer les élèves.

Ainsi, on assimilait le dessin à l'écriture, on niait qu'il fût l'objet d'une théorie, on le montrait comme le fait d'un travail purement manuel, n'exigeant aucun effort intellectuel et on exaltait l'habileté de la main.

Au reste, la dénomination d' « Art d'agrément » peint bien tout l'enfantillage de la situation. Car, avant de connaître le dessin au point de s'en faire un jeu et de l'utiliser à son agrément, il est essentiel de commencer par l'acquérir, ce qui ne va pas sans nécessiter de longs et pénibles efforts. En sorte que les débuts ne peuvent être agréables qu'en évinçant la difficulté et qu'en passant à côté de la question.

Il faut en convenir, nous n'avions que peu de bons professeurs. Ceux qu'on nommait spéciaux étaient recrutés un peu au hasard. En général, il suffisait d'exposer au Salon pour être agréé. Souvent aussi, on donnait la place à un artiste nécessiteux. C'était une compensation à sa malchance et le plus souvent à son incapacité. Il était tiré d'embarras, la bonne action était accomplie, mais neuf fois sur dix, l'enseignement était dupé. Car, malgré leurs aptitudes spéciales, ces maîtres improvisés ne comprenaient pas toujours leur mission d'une façon très large bien que tous visassent à former des artistes.

Au-dessous d'eux, les instituteurs agissaient modestement, point préparés, s'en remettant aux méthodes en vogue, sortes de petits recueils où s'entassaient pêle-mêle des figures souvent incorrectes ou d'un goût douteux. Ce qui ne les empêchait pas d'avoir certains avantages marqués. Tout d'abord, ils possédaient de l'instruction et savaient enseigner. De plus, comme ils étaient en contact direct avec les classes laborieuses, ils se trouvaient dans des conditions excellentes pour comprendre l'utilité du dessin et se rendre compte de la façon de le donner pour qu'il

soit bon à quelque chose. Aussi, chaque fois qu'ils n'écoutaient que leur bon sens et leurs propres inspirations, obtenaient-ils encore des résultats pratiques là où les autres eussent échoué avec leurs prétentions à l'art.

Malheureusement, les professeurs spéciaux avaient du prestige. Les travaux qu'ils faisaient exécuter avec une minutieuse patience, avaient l'approbation des élèves, des parents et du public. D'ordinaire, ils se bornaient à faire copier des estampes crayonnées avec une recherche effectivement digne d'émerveiller les plus paisibles citoyens. De méthode, il n'en était pas question. On abordait sans préambule les sujets les plus compliqués et les plus difficiles. La tête, la figure entière, le paysage, l'ornement, les animaux et en particulier tout ce que l'estampe propageait de précieux dans le faire, étaient mis à la disposition des élèves dans l'ordre du bon plaisir.

Certains maîtres exigeaient encore de ces derniers qu'ils prissent la peine de dessiner le sujet choisi en dehors des moyens prohibés. Mais le plus grand nombre les laissaient s'affranchir de cette besogne ennuyeuse, prendre les mesures au compas, tracer les lignes droites à la règle, établir un quadrillé ou décalquer tout simplement, ce qui était encore plus prompt et plus exact. On ne voyait à cela rien que de très ordinaire, car dans la copie de ces modèles l'on s'attachait moins à l'étude de la forme qu'au rendu minutieux des teintes. C'est-à-dire que l'on se confinait dans un travail où la main jouait un plus grand rôle que l'intelligence. Ceux des élèves qui avaient une belle main et un bon coup de crayon, comme on se plaisait à le dire, réussissaient dans ce genre d'exercice. Il s'en trouvait d'assez habiles pour imiter le modèle à s'y méprendre et qui allaient même jusqu'à le surpasser en fini. Ils étaient bien doués et faisaient la réputation des maîtres et l'orgueil des parents.

Mais les autres qui n'avaient pas la patience de s'astreindre pendant des mois entiers à l'insipide corvée de modeler les lignes et de polir des teintes, étaient regardés comme n'ayant pas de dispositions.

Il est inutile d'ajouter que l'artiste rentrait dans sa famille muni d'un talent qui ne trouvait d'application dans aucune des circonstances de la vie, et qu'il se trouvait aussi avancé que celui

que le dégoût avait empêché de travailler. A quoi pouvait, en effet, lui servir l'habileté de sa main, puisque son intelligence était dépourvue des moyens de l'utiliser.

Cet enseignement stérile et discrédité finit par devenir la risée des chefs d'établissements, des maîtres et des élèves. Les fonctionnaires des Lycées traitaient leurs collègues du dessin de professeurs d'accessoires, pour bien montrer le peu de confiance qu'ils avaient en leurs capacités.

Quant aux personnes autorisées, elles n'attendaient que le moment favorable pour demander la suppression d'un cours aussi singulier et son remplacement par un autre de même nature, mais plus digne de bénéficier du temps qu'on accordait.

Que cet enseignement fantaisiste demeurât sans donner de résultats, cela aurait pu ne pas avoir de conséquence. L'art n'avait pas compté sur lui pour s'élever jusqu'aux sommets qu'il occupait. Et les mêmes moyens qui l'y avaient porté étaient encore à sa disposition. D'autre part les véritables artistes, ceux qui sont poussés par la vocation, arrivent toujours en dépit de la pauvreté des débuts. Il eût donc été possible aux choses de se perpétuer sans que l'art en souffrît, si ces moyens qui lui avaient réussi eussent pu présenter des garanties constantes. Malheureusement il leur fallait se perfectionner encore et se multiplier en prévision d'un avenir qui s'annonçait gros de menaces.

On l'a vu, cette impulsion que la France s'était donnée faisait sentir depuis longtemps ses effets. Nos artistes étaient recherchés de toutes les puissances et beaucoup parmi ceux qui s'expatriaient tenaient avec raison les premières places dans la faveur des souverains amis des arts. Quant à la supériorité de nos produits, elle s'affirmait dans tous les genres, et leur cachet d'origine leur assurait la préférence sur tous les marchés du monde.

Aussi, chaque exposition internationale était-elle pour nous l'occasion d'un succès nouveau.

En 1855, nos arts industriels remportèrent sur ceux de l'Angleterre, de la Russie et des Etats-Unis, une victoire des plus éclatantes. En 1867, bien que le Jury constate un abaissement général des études sérieuses, notre prééminence ne se dément pas. En 1878, on remarquait, non sans étonnement, le développement

considérable pris par nos créations de toute nature. Partout enfin, à Londres, à Vienne, notre supériorité avait été incontestable. La France transfigurée portait une auréole, de laquelle les nations rivales ne pouvaient détourner leurs regards pleins d'admiration et d'envie.

Cependant, ces succès continuels ne provoquaient pas toujours que des élans de sympathie. En établissant l'infériorité de nos concurrents, ils les humiliaient plutôt dans leur orgueil national. Chacune de nos victoires était comme un défi porté à leur impuissance. Et, naturellement, il en résultait des ressentiments qui faisaient naître de redoutables projets de revanche.

Parmi les hommes illustres qui se sont préoccupés de la vulgarisation des arts, il s'en est rencontré un d'une rare compétence, M. Guillaume, membre de l'Institut, directeur de l'école de France à Rome. Artiste, savant et pédagogue à la fois, il réunissait toutes les qualités voulues pour prévoir quel parti avantageux on pouvait tirer de l'enseignement du dessin en le donnant dans un sens pratique. Lui, il en avait pénétré les mystères, formulé la théorie et réglé le mode d'application. Il en montra le côté humanitaire et, avec la conviction d'être utile à son pays, prouva qu'il y avait lieu de le démocratiser, aussi bien dans l'intérêt du peuple que dans celui de la patrie.

Sa méthode logique fut discutée chez nous. Mais, comme bien on pense, elle reçut à l'étranger l'accueil le plus favorable. Là, on comprit parfaitement toute l'importance de ses révélations. On trouva en elles la possibilité de progresser dans la pratique des arts et le moyen de parvenir enfin à la réalisation des rêves depuis longtemps caressés.

Bientôt l'on vit l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Suisse, les Etats-Unis d'Amérique, toutes les puissances hantées par la civilisation, se couvrir d'écoles professionnelles, se pourvoir de cours où les éléments de l'art étaient enseignés à tous aussi couramment et aussi sûrement que les autres facultés les plus positives.

Il est impossible de donner une idée plus juste de l'intérêt qu'on attache à cet enseignement hors de chez nous qu'en montrant l'étendue des sacrifices accomplis.



A l'heure actuelle, il existe en Angleterre 20,000 écoles primaires, recevant plus de 2,190,000 élèves. Tous apprennent le dessin. Et précisément à l'effet d'entretenir ce simple cours que nous regardons, en France, comme un supplément de travail bon à rien, l'Etat donne une subvention de 4,112,000 fr. En outre de ces cours élémentaires, il en existe 1,800 autres spécialement destinés au dessin, qui comptent 137,000 élèves et reçoivent une subvention de 2,840,000 fr. En sorte que l'enseignement populaire du dessin dispose, en Angleterre, d'une somme égale à environ 7,000,000 de francs.

A lui seul le petit pays de Suisse n'accorde pas moins de 2,000,000 de francs. Les autres Etats de l'Europe, l'Allemagne en tête, marchent avec la même générosité. Quant aux Etats-Unis, la conviction de s'élever par le moyen des industries d'art est si bien établie chez eux, que les crédits affectés à l'étude de la science qui en forme la base, ne le cèdent en rien à aucun des pays d'Europe.

Voilà des sommes qui comptent et qui laissent bien loin derrière elles le modeste budget de 475,000 francs voté par la France.

Ces intéressants documents, que j'emprunte au remarquable discours prononcé à la Chambre par M. Aynard, député du Rhône, ont leur éloquence et sont de nature à nous donner à réfléchir.

En même temps que les états, nos rivaux commençaient à jeter les bases de ces cours d'art que nous trouvons aujourd'hui en pleine activité ; ils prenaient leurs dispositions pour se procurer des professeurs capables de les diriger. Déjà nos produits leur servaient de modèles. En les copiant, en les imitant et en les contrefaisant, leurs artistes se formaient à notre école. Mais le plus sûr moyen de nous bien comprendre, était d'entrer en relation directe avec nous, qui étions le but de leurs convoitises. Cela ne leur était pas difficile. La France est un pays essentiellement hospitalier. Elle accueille indistinctement et se livre tout entière pour le plaisir qu'elle a de pratiquer la bienséance. L'étranger le sait et en profite à l'occasion. A la vérité, rien ne l'intéresse plus que de se confondre avec nous, de vivre de notre propre vie et de s'assimiler nos mœurs et nos habitudes. Il en

vint de partout qui envahirent nos écoles, nos ateliers, nos manufactures, nos musées, qui suivirent les leçons de nos grands maîtres, s'assimilèrent leurs méthodes, dérobèrent leurs secrets et parvinrent enfin jusqu'à s'identifier avec ce génie si souple et si pur qu'on ne retrouve nulle part ailleurs aussi vivace et aussi intense que dans l'atmosphère de Paris. Ce génie national qui faisait notre supériorité, ils allaient désormais l'acclimater chez eux, le mettre au diapason de leur tempérament propre et se créer ainsi une originalité tout aussi digne que la nôtre de mériter les suffrages des peuples.

Pendant que ces progrès s'accomplissaient à l'étranger, la situation demeurait stationnaire en France, autrement dit elle perdait à mesure que s'améliorait celle des autres puissances. En réalité, nous ne pouvions compter que sur nos écoles spéciales. Bien qu'étendues à la majorité des villes, ces dernières étaient en trop petit nombre pour réveiller de loin ces aptitudes disséminées dans la solitude des campagnes et opérer à elles seules la mobilisation de toutes les forces vives que la nation avait besoin d'opposer à celles de ses adversaires. Car ce n'était pas seulement avec les sujets de quelques puissances privilégiées qu'elle allait se mesurer, mais avec ceux de tous les pays civilisés, autant dire du monde entier.

Le moment était donc venu où ces cours de dessin des établissements primaires et secondaires ne pouvaient plus passer pour des quantités négligeables et où il leur fallait se mettre en mesure de répondre aux exigences du présent. Or, leur demander qu'ils prêtassent un concours efficace, c'était réclamer leur réorganisation complète.

Le gouvernement n'hésita pas à faire droit aux pressantes revendications de la nécessité. En 1879, il confia à une commission spéciale le soin de régler les conditions d'un autre enseignement. Cette assemblée élabora de nouveaux programmes et institua des inspecteurs chargés de les faire appliquer.

Paris, le premier, donna l'exemple de la réforme, et la province suivit de près. En 1882, l'étude du dessin était déclarée obligatoire dans toutes les écoles de l'Etat et des programmes parfaitement bien définis étaient remis aux maîtres.

Cependant, l'on pouvait craindre que le passage d'un état de

choses à l'autre ne piquât certaines susceptibilités et ne donnât lieu à des luttes capables d'entraver le succès de l'entreprise, luttes contre les préjugés, les habitudes acquises et les prétentions de l'ignorance et, s'il faut le dire, luttes aussi contre la volonté des parents, plutôt disposés à suivre les conseils du premier venu qu'à écouter la voix de la raison. D'où la nécessité de faire porter ses fruits le plus vite possible à cet enseignement que l'on venait d'inaugurer, afin de confondre les calomniateurs et de persuader les incrédules pour conquérir la confiance du public.

On se préoccupa donc d'abord de former le personnel avec soin. Des examens furent institués pour la délivrance des diplômes de professeurs dans les Lycées, les Collèges et les Ecoles normales. Le recrutement des aspirants, assez difficile à opérer vers les débuts, ne tarda guère à dépasser toutes les espérances, grâce aux avances faites pour attirer à des réunions préparatoires les personnes désireuses de tenter la chance des examens. Là, dans des conférences intéressantes, on leur traçait la marche à suivre dans leurs études, on les initiait à l'esprit du nouvel enseignement, on les façonnait pour la tâche future.

Ainsi dirigés en dehors des voies routinières, les professeurs actuels sont, dans leur genre, des maîtres éclairés, comprenant l'importance de leur tâche et n'ayant plus rien de commun avec la plupart de leurs prédécesseurs, les professeurs d'accessoires. Ce qui n'empêche pas qu'aujourd'hui encore ils échappent difficilement à la malignité des vieilles rancunes.

En quoi donc consiste cet enseignement destiné à prendre une extension universelle ? C'est ce que nous allons examiner.

En général, dessiner c'est reproduire, sur une surface donnée, les objets que nous voyons et ceux que nous imaginons.

Or, on ne peut représenter un objet que de deux manières : en perspective, comme on l'aperçoit avec les déformations qui résultent de la place occupée par rapport à lui, ou bien en géométral, comme on le conçoit sous ses aspects différents et dans ses mesures exactes.

Le dessin perspectif porte plusieurs noms. On l'appelle dessin d'imitation, dessin à main levée, dessin artistique, toutes dénominations aussi impropres les unes que les autres à qualifier l'objet qu'elles visent, puisqu'elles peuvent s'appliquer également



au dessin géométral. En effet, ce dernier, lui aussi, peut être exécuté à main levée, imiter le sujet qu'il représente et être artistique aussi bien que l'autre. Il l'est même davantage toutes les fois qu'il est exécuté dans de meilleures conditions. Ce qui n'empêche pas que cette qualification lui est assez souvent contestée.

Le dessin géométral a aussi ses dénominations. On l'appelle géométrique, graphique, linéaire. Cela est évident qu'il met en pratique les principes de la géométrie, qu'il s'exécute avec l'aide d'instruments spéciaux et procède par lignes. Mais nombreux aussi sont les cas où le dessin perspectif utilise les mêmes données géométriques, emprunte le secours des mêmes instruments et s'effectue sous la forme linéaire.

Toutes ces appellations ne sont donc pas sérieuses et ne servent qu'à jeter la confusion dans l'esprit du public, qui finit par ne plus savoir au juste à quoi s'en tenir.

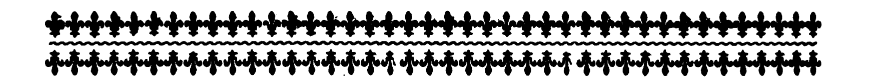
Chacun de ces deux modes de représentation est également utile. Quand l'un d'eux est insuffisant l'autre intervient pour compléter les renseignements. Et en raison du mutuel appui qu'ils se prêtent, il a été reconnu nécessaire que leur étude aille de front.

Le nouveau programme ne bannit pas précisément les estampes si en faveur précédemment. Mais il en restreint l'usage et n'admet pour modèles que les objets eux-mêmes. Et comme il est impossible de les faire tous dessiner, que cela est même inutile, on opère parmi eux un choix qui se porte sur les types les plus purs des formes créées par l'homme ou par la nature, sur les morceaux les plus propres à éveiller le sentiment du beau chez l'élève qui les copie.

Ces modèles sont classés par ordre de difficultés et mis en rapport avec les exigences des centres, le sexe, l'âge et les aptitudes des enfants.

(*A suivre.*) J. VIÉ.





NOTES D'HISTOIRE LOCALE

SUR LES RIVES BOURBONNAISE & AUTUNOISE DE LA LOIRE

Le Fief et le Village de Putey

III. — ANTOINE DESESSARDS ET SES DESCENDANTS

(*Suite*)

1666. — « 14e novembre, a esté baptisée Jeanne, fille de » sr Philippe Preverost et de Damoiselle Marie Desessards, » ses père et mère, laquelle Jeanne est née le 7e dudit mois. » Son parrain a esté Mr Anthoine Desessards son grand'père » et la marraine a esté Damoiselle Jeanne Des Essards sa » grand'mère (1), qui ont signé. »

1667. — « 27e septembre a esté baptisé à Gilly Anthoine » Préverot fils de Me Philippe Préverot et de Damoiselle » Marie Desessards, demeurant au château de Putay, lequel » fils leur est né le 21 dudit mois. Et ont été parrain et mar- » raine discrète personne Me Anthoine Preverot son ayeul et » Damoiselle Marie Dosche femme de Me Claude Poncet, » procureur au siège présidial de Molins ; témoin Me Jacques » Guerry chastelain de Pierrefitte. »

(1) Mère de Philippe Préveraud et épouse en secondes noces d'Antoine Préveraud sr du Morinot, de l'Aubepierre et de la Boutresse, l'un des chefs les plus considérables de cette famille Préveraud très répandue et importante dans les environs du Donjon. Il eut au moins 9 enfants, dont Philippe plus haut nommé. (Renseignements extraits des notes dues à l'obligeance de M. Aubert de La Faige.)

— « Le 3e du mois de février 1669 ont esté administrées » les cérémonies du baptême à Noël Préverost, lequel a esté » baptisé à la maison de Putay par monsr Anthoine Deses- » sards advocat son oncle le 30e janvier, y ayant nécessité de » mort ; parrain monsr Noel Préverost » et « marraine Marguerite Desessards, femme de François Simon, en présence de Jean Préverost, avocat, et de Antoine Desessards du Chambon témoins requis, et aussi de sr Anthoine Desessards qui a témoigné avoir baptisé. »

— Le 28 juillet 1670, baptême d'Antoinette Préveraud, fille de « Philippe et Marie Desessards sa femme ». Parrain : Antoine Desessards avocat, fils de Antoine Desessards, sieur de Putay ; marraine Delle Antoinette Simon, femme de Jean Préveraud avocat, qui ont signé. Présents, Jean Préveraud, avocat, et Antoine Desessards frère, qui signe : « du Chambon. »

— Le 4 février de la même année, « Jean Charbonnier, tailleur d'habits du village de Putey épouse Pierrette Ligour, servante chez Mr de Putey (1) ».

(1) Etat des personnes, en ce temps, aux village et domaines de Putey.
(Le signe † indique une mort, la lettre *N* une naissance.)
† Sébastienne Baillon, veuve de Toussainct Bullay dit *La Planche*, du village, âgée de 65 ans (6 février 1644). — † Gilbert Larmerot, métayer au *village Essards*, paroisse de Saligny (27 avril 1644). — † Jehan Bourday, marié en la communauté de Guillaume, son père, au village (4 avril 1644). — † Jean Gousset, métayer du château (21 avril 1645). — *N*. Françoise Perdriseau, fille d'Etienne et de Georgette Bergerin (métairie du Perroyer). — François Lermerin et Pierrette de la Foretz, métayers à Putey (1645). — † Catherine de Villeneuve, 53 ans (23 octobre 1645). — † Louise Freschet, veuve de Jean Merle (au Perroyer), belle-mère de Jehan Desgranges, tuilier de la tuilerie de Putey (25 février 1646). — *N*. Jacqueline Brugnon, fille de Germain et de Françoise Hermelin, métayer en la métairie Branquet (1646) (a pour marraine Jacqueline Desessards). — *N*. Claudine de la Vault, fille de Jehan et de Guillemette Perard, de la paroisse de Lucenay-les-Hais, demeurant au village (avril 1646). — *N*. Jacques Millien, fils de Claude et de Jehanne Large, a pour parrain Jacques Martin, laboureur, « demeurant métayer audit Putay » ; marraine, Claudine Brugnon, dudit village. — † 3 octobre 1647, Guillaume Bourday, laboureur, qui gagne sa vie jusqu'à l'âge de 100 ans. — *N*. Cire Beaupry, fils de Claude et de Pierrette Voisin, « mestayers demeurant au Perroyer » (4 juillet 1649). — † 24 février 1652, Louis de La Varaine, « homme de bien et crai-

Nous avons cherché vainement la présence d'Antoine Desessards père, à partir de 1672. Il a dû mourir à cette époque et n'a pas été, croyons-nous, enterré à Gilly.

En 1673, ses deux fils « Antoine l'aîné et Antoine le jeune, sieurs de Putay, y demeurant », vendent, comme héritiers de leur mère et de leur oncle Jacques Symonin vivant curé de Pierrefitte, à Jean Veru et à sa femme Claudine Poulet, marchands à Pierrefitte, une maison située en ce bourg, « couverte à tuiles plates, escuries, cour, grenier, jardin, appelée vulgairement la maison Cornu » qui leur venait du chanoine Symonin ; plus une terre dite des *Liannes* « provenant de l'antien (*sic*) des Simonin. Les acquéreurs payeront annuellement aux vendeurs, à simple cens, la somme de 5 sols ; le tout pour le prix de 660 livres et 30 livres d'étrennes. L'acte est passé en présence de « m^ire^ Gilbert Barrois prestre chapelain » de Pierrefitte et Clément Regnaud, clerc audit lieu ».

14. — Antoine Desessards, *fils aîné.* — Le père n'est plus là : les enfants se dispersent. Ils quittent momentanément Putey et l'afferment, en 1675 environ, à Me Antoine Lorphelin s^r^ de Conneau, marchand à Bourbon-Lancy. Sa femme, d^elle^ Claudine Pupelin, et lui, paraissent assez souvent de 1676 à 1678 et sont parrains des enfants des métayers. Mais ils ne semblent pas résider à Putey ; ils y laissent Jean Rousseau, leur valet. Pendant ce temps, Antoine Desessards du Chambon habite le bourg de Pierrefitte. Antoine, son frère aîné, sieur de Putey, où il succède à son père, a laissé la toge pour l'épée : il a pris du service dans la cavalerie, et il était, en 1678 (1), capitaine de dragons en l'un de ces régi-

gnant Dieu, personnier mestayer avec Laurent Pasquet au lieu du Perroyer, village de Putey ». — † 18 mai 1652, Catherine Benoist, femme de Pierre Chatellet, métayer au village. — † 17 août 1652, Nouvelette Voisin, femme de Cyr Protat, demeurant au village. — † 30 décembre 1670, Morise Bardin, laboureur au Perroyer (enterré à Diou). — *N.* 17 novembre 1673, Girard Sabot, fils de Benoît, laboureur du village ; la marraine est Denise Millien, femme d'autre Benoît Sabot, vigneron à Putey. — Etc.

(1) Cette année-là, son frère renouvelle en son nom la reconnaissance du domaine des Larmiers au terrier des chapelles de Pierrefitte.

ments de Listenois qui eurent une part très active à la campagne d'Allemagne sous le maréchal de Créquy, notamment à la prise du fort de Kell à Strasbourg. Il était de retour en 1682. A la fin d'octobre, un de ses métayers, François Douaire, le vint prier d'être parrain d'une de ses filles jumelles; il accepta. Nous le voyons alors établi à Putey avec sa femme, Louise Farjonnel, d'une famille moulinoise. Ils y séjournent peu de temps. Antoine l'aîné meurt sans postérité en 1691 (1). — Il avait laissé en héritage ses biens à ses sœurs. Putey appartint presque entier sinon tout à fait à Marie.

15. — **Philippe Préveraud.** — Nous ne nous arrêterons pas beaucoup à la période qui suivit immédiatement la mort d'Antoine Desessards l'aîné; le château y semble un peu désert. On y voit de temps en temps venir son maître Mr Philippe Préveraud, époux de Marie Desessards, qui habite à la Tour, paroisse d'Huillaux (2), puis, en 1698 y séjourne un fermier, Me Jean Chanlon, de Pierrefitte, marié, cette année même, à damoiselle Marie-Jeanne Bayon de la paroisse de Gilly, parente de Me Claude Bayon, avocat, et fille, sans doute, de celle que les registres nomment « très-vertueuse dame Françoise Bayon ». — Ils résident à Putey jusqu'en 1707, époque où, avec Catherine Péret sa femme, vient s'y fixer François Préveraud, seigneur de la Tour et dudit lieu, fils de Philippe et de Marie Desessards.

16. — **François Préveraud.** — Le 27 avril 1708, il leur naît un fils, *Jean*, qui, baptisé le 29, a pour parrain « monsieur » Jean Péret sr du Coudray, conseiller du Roy, contrôleur » dans l'Election de Moulins et pour marraine Dame Hélaine » Rivière, épouse de noble Jean-Marie Préveraud sr de la » Bouteresse, cer du Roy, lieutenant des Basses-Marches et » baillif du Donjon ».

(1) La veuve se remaria, en 1693, avec Jacques Salierne, écuyer, sr de la Brenne, capitaine d'infanterie.

(2) Il mourut en 1695 et fut enterré dans l'église des Cordeliers du Donjon. (Note de M. Aubert de la Faige.)

Pour montrer les nouveaux seigneurs dans leurs fonctions patronales, citons deux actes qui nomment aussi leurs laborieux collaborateurs.

— 5 décembre 1707, baptisé Jean Duret, fils de Catherin, laboureur à Putay et de Catherine Bobot. Son parrain : Annet Feulion, lab^r du Perroyer, et sa marraine dame Catherine Perret.

— 14 février 1708, « baptisée Catherine Derfeuille, fille de Léonard et de Jeanne Lamotte, lab^rs, de Putay. Parrain Claude Batasot, valet de Putay, qui la porte pour M. Barthélemy Préverost, s^r du Plantais, et la marraine Benoiste Laforêt, servante de Putay, qui la porte pour madame de la Tour de Putay » (Catherine Perret).

A partir de 1710, je perds la trace des châtelains. Que de transitions ! que d'instabilité en ce petit manoir, amas de pierres qui voit s'user tant d'hommes ! Vraiment l'étude du passé ne doit pas plaire à ceux qui prétendent faire tout leur paradis sur la terre (1). Des enfants de François Préveraud,

(1) Nous trouvons, à cette époque, à Gilly, ce sentiment de l'éternité, en présence des vicissitudes humaines, affirmé dans un exemple frappant et dans un type attachant. Plusieurs fois, et, en particulier, le 17 février 1701 où il était parrain, venait à Gilly un jeune docteur en médecine, un lettré qui lisait son Hippocrate en grec, grand propriétaire de la paroisse, Jean-François Poncet, fils de Jean c^er médecin du Roi, Intendant des Eaux minérales de Bourbon-Lancy. — Le 30 novembre 1712, il y revient sous le camail des chanoines de la Prée, pourvu, par Mgr Charles-François d'Allencourt, évêque d'Autun, de la cure de Gilly. Catherine Mayneaud de Bizefrand, sa femme, était morte en la fleur de l'âge, lui laissant cinq enfants. Frappé d'aspirations nouvelles en face de son cercueil, et devenu prêtre, il sera, de longues années, le Père vénérable de sa paroisse. Originale figure que celle de ce bon médecin des âmes et des corps, entouré de la famille de ses paroissiens, de ses métayers et de ses propres enfants dont il bénira tour à tour lui-même les mariages, après les avoir conviés à l'amour fraternel.

Nous citerons ici un passage de ses notes intéressant Putey et les riverains :

« Le jeudy 10 février 1718, la rivière de Loire se prit et s'arrêta au Perron,
» en trois jours de gelée et, le samedy suivant, on la passa à pont de glace, ce
» qui n'était pas arrivé depuis le mois de janvier 1709 que le grain de la
» terre et les arbres fruitiers gelèrent. Le 20 dudit mois de février, les h^ts du
» village de Putay passèrent à pont de glace pour venir à la messe, et, la
» nuit, la glace partit. »

Une autre main a écrit en 1790 :

un seul devait survivre, sa fille Gilberte (1) et encore mourut-elle jeune et sans postérité. Elle partagea Putey par moitié entre ses deux cousins qui suivent :

17. — Antoine Pélassy, s^r de la Tour (2), petit-fils de Philippe Préveraud et de Marie Desessards, et

Antoine Picard, châtelain de Pierrefitte, l'un des fils de Françoise Desessards.

Ils firent au roi l'aveu et l'hommage du fief en 1717. Antoine Picard mourut en 1719, à l'âge de 43 ans, laissant, de Marguerite Gay, sa femme, cinq enfants qui furent confiés à la tutelle de Gaspard Picard, écuyer s^r du Chambon son frère, alors maréchal des logis des gendarmes de la garde et mestre de camp. Ce dernier renouvela pour eux l'aveu de la moitié de la seigneurie de Putey en 1725 et soutint, en leur nom, au Parlement de Paris, un procès qu'il gagna contre Me Renault Dabost, procureur au Parlement. Celui-ci agissait « comme » tuteur des enfants mineurs de lui et de défunte damoiselle » Catherine Péret, son épouse, avant Vve de François Préveraud s^r de Putay » (3). J'ignore la contestation, mais il est probable qu'elle était née de prétentions de Me Dabost sur l'héritage de Putey.

Quant à Antoine Pélassy « s^r de La Tour et de Putay en partie », nous le trouvons fixé au château depuis 1734 avec ses enfants. Son fils *Louis* l'habite à son tour avec Marie Pré-

« Il faut ajouter à ce cas extraordinaire, celui où le 11 novembre 1790, la » rivière déborda et emmena les bâtiments de Roanne, de Digoin et toutes les » marchandises chargées dans les bateaux ; la rivière estoit couverte de toute » espèce de meubles, marchandises et tonneaux de vins. Les eaux estoient à » un tel degré de hauteur, qu'elles furent auprès de la porte de Symphorien » Beaufrand, ce qui ne se verra jamais, à raison que depuis 1796 jusqu'à pré- » sent, la rivière s'est considérablement élargie et contient beaucoup plus » d'eau. » (*Rég. Gilly.*)

(1) Cfr. *Noms féodaux* et *Terrier de Sept-Fons* (1752).

(2) Fils de Claude, bourgeois de Sail, et de Jeanne Préveraud, laquelle était fille de Philippe et de Marie Desessards.

(3) Pièce de la procédure. *Archives départementales de l'Allier.*

veraud sa femme (1) ; ils y ont un fils, le 4 avril 1744, *Claude-Marie*, dont le parrain est Claude-Hector Simon, bourgeois du Donjon. « Mlle Jeanne-Marie Préveraud, sa tante », est sa marraine.

18. — **Jean-Baptiste Picard de Launay.** — En 1749 ou 1750, Louis et Marguerite Pélassy, enfants d'Antoine, vendirent leur portion de Putey, équivalant à la moitié du fief, à Jean-Baptiste Picard de Launay, écuyer, qui, dans le partage des biens de son père Antoine Picard, avait eu dans son lot l'autre moitié du même fief.

Il faut faire intervenir, à cette date, une procédure pendante depuis 1708. Elle va nous fournir l'occasion, au terme du sentier, de jeter un regard en arrière sur tout le chemin parcouru depuis notre départ, en l'année 1285. — L'abbaye de Sept-Fons possédait de temps immémorial, des droits de taille sur une partie des héritages constituant au XVIIIe siècle la seigneurie de Putey. Ces droits n'ayant pas été acquittés au début du siècle, sous le gouvernement de dom Eustache de Beaufort, le Procureur des Religieux forma demande en payement à François Préveraud qui mourut dans l'occurrence et, comme les devoirs dus étaient assis sur la portion des sieurs Pélassy, l'instance fort lente, il faut en convenir, avait été reprise contre ces derniers en 1748 ; la dette subsistant, ceux-ci en avaient vendu la charge avec l'assiette, à Jean-Baptiste Picard de Launay qui dut l'éteindre en 1753, et alors tous les détenteurs des héritages frappés de ces redevances envers l'abbaye et situés sur la limite ou dans les environs de la seigneurie de Putey, en passèrent nouvelles reconnaissances au terrier de Sept-Fons. Nous transcrivons en note quelques fragments qui les désignent (2). On y remarquera

(1) Elle était fille d'Antoine, s^r^ de Bacquetière, et de Lucrèce Cymetière. (Note de M. Aubert de La Faige.)

(2) Voici quelques-uns des héritages portés à taille à cause de la seigneurie appelée le *Corps de l'Abbaye*, et situés à Putey. Les reconnaissances en sont, la plupart, faites au terrier signé Lévêque et au terrier signé Brunettière :

les noms de beaucoup d'habitants du village qui étaient en même temps tenanciers de Putey. Cela indique une possession très ancienne de l'abbaye dans des biens limitrophes ou même dépendant en partie de notre fief ; les lecteurs versés dans l'étude du passé y reconnaîtront ces intrages à long terme qui ont été les premiers agents et les bienfaisants fondateurs de la plupart de nos communautés bourbonnaises. Bien que nous ayons déjà parlé de cette sorte de contrat à propos des droits seigneuriaux de Putey, il ne sera pas inutile d'y insister au sujet de Sept-Fons, en citant un passage d'un grave historien de cette abbaye, car nous croyons que l'influence monastique n'a pas été étrangère à l'établissement et à l'expansion de cet usage.

« Jusque vers la fin du XVI[e] siècle, beaucoup de baux de » ferme, appelés *intrages*, se donnaient à termes illimités, » moyennant une somme quelconque payée de la main à la » main, et quelques redevances annuelles de taille appelées » droits d'intrage. Un père, nanti d'un contrat semblable, » laissait sans formalité aucune à son fils la terre qu'il avait

Intrage fait par frère Louis Le Long abbé, à Guillaume Litaud (1419) à Putey; Jeannette Vve Thevenin Boër dit Camelin, tutrice de ses trois enfants (22 mai 1439) ; Pierre Janet et Pierre Litaud, pour lui Antoine et Philippe Litaud (19 août 1458) ; les Durand du Meix ; les Daveurdre de Putay et les Daveurdre de Diou (1458) ; Guillaume Davaux et Martin Bourdois (1458) ; Jean Cornu et Anthoine Gauthier (1458) ; les Barillets (XV[e] s.) ; Pierre du Paroyer (1458) ; Martin Bourdoyer ; Jean Gonneau *al.* Jean Gonin ; Pierre Gauthier ; Hugonin Belin, Thibault Robin, tous en 1458. Ces héritages sont possédés en 1752 par : MM. Borday et Bernachez ; par les héritiers Duvernoy, les Davaux, les héritiers de Sulpice Giraud, J.-B. Picard de Launay, Françoise Picard, épouse d'Antoine Heuillard, écuyer, greffier en chef du Bureau des finances de Moulins, Barthélemy Picard, c[er] Procureur du Roi aux Basses-Marches, Jean-Baptiste Picard c[er] médecin du Roi à Moulins, et autres. Parmi les confins, notons : une terre des Branquets appelée la *pierre mouvante* ; le ruisseau de *Vieille Loire* ; « l'ancienne rue des *Mautemps*, détruite et inusitée, laquelle allait de Gilly à Putey. » Le pré des Davaux au-dessus duquel « sort la font *Saline* ou *Salué* et le *rys* de la *font Saline* » ; la grande *Beluse*; la petite *Beluse* commune ; le ruisseau de *Courtesson* ; le tural des *Villars* ; la ganche de *Loire vielle* où coule le ruisseau de *Gentefin* ; les terres appelées des *Prayes* ou Perroyer ; le territoire du *Batel* ; la *Boëse de Cornejaux* ; les *Brosses du Prince*, etc. (Ces termes sont ceux du XV[e] s., croyons-nous.)

» reçue, et le bail se transmettait aux mêmes conditions de » génération en génération. Le domaine ne revenait au bail- » leur que dans le cas où le dernier fermier mourait sans hoir » légitime ; jusque-là la ferme prenait le nom de la famille » qui l'exploitait ; faveur inappréciable pour le pauvre labou- » reur qui voyait ainsi l'avenir de ses enfants assuré et qui » recueillait lui-même le fruit de ses sueurs ; car le domaine, » s'il l'exploitait avec intelligence, s'améliorait... le revenu » augmentait dans la même proportion, sans que le prix » d'allocation variât. Le monastère ne gagnait rien à cet état » de chose. Il en résulta même, dans la suite des siècles, de » graves atteintes au droit de propriété : les titres se per- » daient ; les fermiers, devenus riches, s'affranchissaient de la » taille ; les seigneurs puissants cherchaient chicane aux reli- » gieux et les évinçaient (1). »

C'est afin d'éviter la perte de ces titres, négligés quelque peu depuis longtemps, que dom Jalloutz, sous la direction de dom Sibert, fit renouveler le Terrier de l'abbaye.

Il y aurait, pour achever l'histoire de Putey, à éclairer les obscurités qui règnent sur l'entremêlement des droits de notre fief et du monastère. Les biens sur lesquels ce dernier possédait des tenures, étaient situés « dans la justice haute, moyenne et basse de l'abbaye ». Les *droits de justice*, tel est le point sur lequel il convient, pour compléter ce travail, d'appeler, en cet endroit, l'attention.

On a pu observer que dans les actes ici résumés, relatifs au fief qui nous occupe, on le trouve muni des diverses redevances féodales : tailles, cens, dixmes, mais aucunement des droits de justice. Un seul de ces actes fait exception, c'est le premier de tous, celui de 1285, qui mentionne les droits de la justice haute, moyenne et basse de Putey, dénotant la puissance primordiale de la famille qui l'avait possédé. Depuis

(1) *Sept-Fons, Etude historique sur l'abbaye.* — Moulins, Ducroux, 1873, p. 34-35.

cette date, depuis la vente que le chevalier Hugues fit de son fief à Robert d'Artois, jamais, que je sache, nul de ses successeurs n'a revendiqué aucune prétention à les exercer : nouvel exemple de cette règle des coutumes que « la justice était indépendante du fief » ; preuve certaine aussi qu'en cédant de nouveau Putey aux descendants de Hugues, les sires de Bourbon en retinrent la juridiction dans leur domaine. La question qui demeure donc à poser est celle-ci : Ces droits de justice que le procès de 1708 à 1750 vient de nous montrer au pouvoir de l'antique abbaye et qui recouvraient comme d'un réseau une portion du fonds jadis haut-justicier de Putey, Sept-Fons ne les avait-il pas reçus de Robert d'Artois ou de ses successeurs, et ne représentaient-ils pas une partie des droits primitifs de notre seigneurie ?

La question peut paraître d'une faible importance. La réponse qu'y donnerait un écrivain versé dans les chartes de l'abbaye serait, au contraire, sans doute, pleine d'intérêt.

Il nous reste peu à dire pour achever ces notes (1). Jean Picard de Launay, notre hôte en ce moment, n'est presque jamais là pour accueillir ses visiteurs. Gendarme de la garde très jeune, depuis 1728, sous-ayde major de cette com-

(1) Après avoir donné jusqu'à la deuxième moitié du XVII[e] siècle, les noms de la plus grande partie des habitants de notre petit territoire, afin de suivre le plus possible, la succession des familles diverses qui ont laissé là quelque empreinte, nous continuons ici cette liste et la terminons vers la fin du XVIII[e] siècle.

1° Habitants de Putey à la fin du XVII[e] siècle. (Métairies et communautés du Village.) — (Le signe *N* indique une naissance.)

1669 (18 juin), mariage de Gabriel Poirier, journalier de Putay, et Jeanne Pincot, servante chez M. Préveraud. — † (8 décembre), inhumé dans l'église de Gilly « Laurent Baillon, lab[r] de la métairie de mons[r] de Putay, proche le » château... âgé de 45 ans, a receu tous les sacrements. » — † 1670, « est » décédé en notre mère sainte Eglise, au Perroyer,... Morise Bardin, lab[r] de » Putay, lequel a été enseveli au cimetière de Diou. » — Jean Rousseau, valet domestique dans le château, et Jeanne Potin, sa femme, ont une fille, Claudine, en 1676, et une autre, Marie, en 1678. — *N*. Claudine Douaire, fille de Claude et de Georgette Henri, laboureurs de la métairie du château (6 août 1677). — *N*. Girard Sabot, fils de Benoît, parrain, Girard Charlot, valet du château (1673). — *N*. Pierre Guerrier, fils de « François, charpentier de Putay-» Gilly » (1681). — *N*. Françoise et Antoinette Douaire, filles de François et

pagnie, puis mestre de camp, il a tenu les campagnes durant près de 40 ans, à la suite de son oncle ou de son frère aîné. A leurs retours, ils rapportent dans la fraîche tranquillité de ces rivages, tout un monde d'images et d'anecdotes recueillies dans les cités, les champs de bataille et les sièges de l'Allemagne, de la Hollande, des Flandres, et la vision du lieu natal les suit à son tour dans les pays lointains. A la fin de la guerre glorieuse de 1748, l'un d'eux, annonçant d'Oudenardes son arrivée prochaine, se réjouit de voir ses moissons. Leurs présences sont signalées surtout par les baptêmes de leurs neveux ou nombreux petits-cousins, haltes familiales où leur uni-

de Françoise Chartier (1682). — *N.* Louise Douaire, fille de Catherin et de Jeanne Mousseau, sa femme, « laboureurs de Putay-Gilly ». Marraine, « Mademoiselle Louise Farjonnel dame de Putay » (mai 1685). — Mathieu Dorard, « lab^r de Putay », signe comme témoin de la sépulture de Claudine Pelletier, femme de Claude Debos, laboureur de Putay, « morte en bonne « chrétienne » (1685). — *N.* Antoine, fils de Benoist Guerreau et Jeanne Brugnon; parrain, Antoine Desessards, sieur de Putay, marraine, Denise Douhaire, tous dudit village. — † Gilbert, fils de Jean Papillon et de Jeanne Vernois, « valet domestiques de mons^r de Putay, âgé d'environ 20 ans, qui » est décédé le 19e (août 1686), a receu tous les sacrements et est mort « en bon chrestien. » — *N.* Baptisé Antoine Giraud, fils de Pierre et de Françoise Merle, « lab^rs de Putay, parr. mons^r Antoine Desessards s^r de Putay, » marr. Anne Merle » (1686). — *N.* Bapt. Georges, fils de Jean Duc, tisserand de Putay (1691). — † « Décédé J. B^te Hymbert journalier, de la par. de » Senas, de 32 ans, qui a reçu tous les sacrements et est mort dans de bons » sentiments de chrestiens... en présence de Pierre Minguet valet domestique » de M. Préveraud de Putay (février 1693). — *N.* Benoît Giraud, fils de Benoist, laboureur de Putay; parrain, « mons^r Claude-Agnan Borday n^re r^al et procu- » reur au siège de Pierrefitte et marr. Damoiselle Claudine Ternat femme de » s^r Duvernoy, châtelain de Cheselle et Diou » (18 août 1696). — 1698, Jacques Paquet, laboureur de Putey, est parrain à Gilly. — Même année, « Bapt. » Claudine Racousot, fille de Jean prop^r et journalier de Putay et de Pierrette » Sabot sa femme; parr. Léonard Arfeuille, marr. Claudine Gitton femme de » Ziacre Merle tous lab^rs de Putay-Gilly. » — *N.* Marie-Jeanne « fille de Léo- » nard Arfeuille lab^r de Putay », a pour marraine « Dam^lle Marie-Jeanne » Bayon » (1699).

Vers ce temps, sont potonniers de Gilly-Putay, Claude Dumagnis, qui signe les actes, puis Agnan Jonchery, qui est aussi marguillier.

2° Au XVIIIe siècle.

Annet Feulion et Françoise Baubot, sa femme, laboureurs du Perroyer (1700). — 29 août 1701 « décédée en n. mère saincte Eglise, Reine Gilotin » âgée de 32 ans servante de mons^r Chanlon fermier de Putay, y dem^t » laquelle... est morte dans des véritables sentiments d'une bonne chré-

forme adoucissait ses notes éclatantes aux reflets des berceaux. M. de Launay ne paraît pas avoir résidé longtemps à Putey, habité par son garde, Jean La Forest, qui lui servait d'agent d'affaires. Il avait, quant à lui, son domicile au bourg de Pierrefitte. Au moment de son mariage, toutefois, il fit entreprendre la restauration d'une partie du manoir, selon le témoignage de la date 1753 surmontant la porte centrale, comme nous le verrons dans la courte description qui va suivre, dernier regard sur ces lieux. En cette année 1753, le 25 ou le 26 juin, il épousait, à Moulins-Engilbert, en Nivernais, Jeanne-Charlotte Sallonyer de Challigny, fille de Guillaume, écuyer, c^er^ auditeur en la chambre des comptes de Dôle, et de dame Anne Rousseau. Il eut de ce mariage, entre autres enfants, une fille qui fut mariée à M. Heuillard de Certilly, le dernier maire de Moulins avant la Révolution, et un fils qui lui succéda. Il

» tienne. » — 8 novembre 1701, mariage de Jean Duret, laboureur et « vallet » domestique au château » et Claudine Lamotte, aussi de Putey ; témoin, Jean Morise Valet, demeurant au château. — 9 janvier 1711, baptême de Jeanne-Marguerite Giraud, fille de Sulpice et de Magdeleine Dubois, laboureurs de Putay. Parrain, Me Aubin Borday, n^re^ r^al^ de Pierrefitte, et marraine, Mademoiselle Jeanne Picard, fille de Me Denis Picard, procureur du roy. — Martin Douaire, laboureur de Putay en 1714, est parrain de Martin, fils de Gilbert Jacob, aussi lab^r^ de Putay. — François Père, laboureur (1734). — Jean Merle et Louise Laforest, sa femme (1765). – *N.* Jean-Baptiste, fils de Jean Laforest, « garde de Mr de Putay », et de Gabrielle Jacob, son épouse (1768). — En 1770 : Gaspard Giraud, propriétaire à Putey, et Martine Paquier, son épouse. — Jacques Batillat, laboureur, et Marguerite Courtois, son épouse. — Louis Sotty, journalier, demeurant à la Goutte-au-Merle. — Blaise Vernin, métayer au domaine du château. — Jean-Marie Quartier, m^d^ fermier à Putay, et Anne Laucrochat, son épouse. — Jean Vernin, métayer. — Jean Catillot, manœuvre. — Jean Reverdy, propriétaire, et Marie Giraud son épouse. — Jacques Jallet, métayer, et Claudine Durand, sa femme. — Jean Baillon, manœuvre. — Pierre Peguin, journalier. — Charles Chavignon, laboureur, et François Virot, son gendre. – Claude Guerreau, manœuvre, et Marie Robin, sa femme (1779). — Simon Durand, laboureur (1779). — Louise Lamotte, servante à Putay, native de Pierrefitte, épouse Jean Batillot; témoins, Jacques Geloy, laboureur à Putay, et « Jean Laforêt agent de Mr de Launay s^r^ de Putay » (1774). (*Reg. Gilly.*)

Le 21 avril 1775, acquisition du domaine des Davaux, près Putay, faite par Mr Jean Bernachez fils, m^d^ fermier et propriétaire, demeurant à Diou, vendu par M. Christophe Fonjeau, bourgeois, demeurant aussi à Diou. (*Arch. de l'Allier*, Fonds de *Sept-Fons.*)

vivait encore en 1779, année où il agrandit Putey par l'acquisition du domaine des Breugnons et de la locaterie Cornus, au Village, achetés 9,600 livres de MM. Aubin et Jean Borday, de Pierrefitte. L'investiture de cette vente fut donnée en 1780 par Sept-Fons (1).

19. — **Gaspard Picard du Chambon,** fils du précédent, et petit-neveu du général du même nom, hérita de toutes les propriétés territoriales de ce dernier, à Pierrefitte, à Saligny et à Vaumas, par l'intermédiaire de son père et de son oncle Picard des Guyons, et il eut une importante fortune. Marié le 21 septembre 1778 à *Antoinette Cymetière de la Bazolle*, en reformant avec cette famille un lien déjà contracté en 1622 par un de ses ancêtres, il ajoutait à ses terres de Montrousset (2) et de Putey, celle de Beaupoirier, dot de sa femme, située en la paroisse du Breuil, près de La Palisse et dont le nom se trouve enchâssé, de la sorte, dans les deux anneaux extrêmes de notre chaîne documentaire, aux dates 1300 et 1780.

Comme ses prédécesseurs, Gaspard Picard du Chambon fut chevalier de Saint-Louis, et il fut gendarme de la garde jusqu'à la suppression de ce beau corps de cavalerie d'élite par Louis XVI. Dès lors, il se retire à Pierrefitte.

Il ne nous appartient pas de l'y suivre, laissant à ses descendants le soin des documents qu'ils possèdent sans doute. Et nous voici au but de notre exploration. L'époque révolutionnaire, issue d'un universel besoin de réformes, avait dévié, sous l'influence occulte des sectes, en ère de barbarie et de sang. Membre du Directoire du district du Donjon jusqu'en

(1) *Archives de l'Allier*. Fonds de Sept-Fons, obligeamment indiqué par l'actif et docte archiviste, M. Claudon.

(2) Montrousset, seigneurie qui, jadis, étendait des bois giboyeux sur les coteaux de Vaumas, du côté de Saligny, fut acquise par Gaspard Picard du Chambon, du comte d'Anlezy (de Damas), en un contrat passé à Versailles le 20 mars 1745. Le 27 juin 1747, peu d'années avant sa mort, il en fit don à Gaspard Picard, écuyer, s^r^ des Guyons, alors aide-major de la Cie des gendarmes, son neveu, qui mourut brigadier des armées, en laissant tous ses biens, ou presque tous, à son neveu du Chambon.

1792, Gaspard Picard du Chambon ne se montra pas hostile aux améliorations, mais devant l'orage d'excès qui se déchaînait, il suivit le courant de l'émigration. La plus grande partie de ses biens fut vendue et notamment Putey (1).

Désormais, pour le petit château, c'est le délaissement. Les fossés se couvrent de conferves, les lézardes ne sont plus bouchées; dans « la grande salle », la couronne de lauriers de la haute cheminée de pierre se noircit à loisir. L'ancien logis restera, depuis lors, dans l'abandon de ses maîtres. C'est pourquoi nous avons aimé à le saluer en ami, à ranimer son passé, à réveiller quelques-unes des douleurs et des joies qui sommeillent dans ses murailles, vulgaires à l'œil vulgaire de l'oubli, mais qui gardaient, silencieuses, l'émotion des souvenirs et les enseignements de la mort.

Nous demandons au lecteur pardon de l'avoir bien longtemps attardé devant un foyer si restreint, et des faits qui n'intéressent qu'une petite portion de notre province; nous ne pouvons, cependant, sortir de ce récit, sans parcourir les débris des appartements qui lui servent d'écho. Nous prendrons pour guide, dans ce rapide coup d'œil, un ami aussi docte que généreux, dont le crayon, loyal organe de l'artiste et du si consciencieux archéologue, a reproduit les principaux aspects et détails de l'habitation dans les deux planches jointes à cette étude. M. l'abbé Joseph Clément voudra bien souffrir que j'inscrive ici son nom avec gratitude.

(*A suivre.*)

Léon Picard.



(1) **La propriété de Putey a été vendue à deux principaux acquéreurs durant la période révolutionnaire. Vers 1809, M. Pierre-Jacques Picard, docteur en médecine et propriétaire à Pierrefitte, acquit le château, qui fut revendu par M. Jacques Picard, son fils, vers 1827. Il a été acheté depuis par un membre de la famille Bernachez, et c'est de cette famille qu'il a passé, par alliance, ainsi qu'un domaine, à M. Perraud, notaire à Decize, son propriétaire actuel.**



CHRONIQUE

Congrès des Sociétés savantes a la Sorbonne, en 1898. — Notre confrère. M. Francis Pérot, a lu, dans une séance de ce congrès, un travail concernant les souterrains-refuges du Bourbonnais existant à Arfeuilles et à Hérisson.

D'après l'auteur, ces galeries, qui ont servi plus tard de refuges aux populations en temps de guerre, remonteraient à l'époque néolithique.

Cette dernière opinion nous semble discutable, et, comme bien d'autres, nous pensons que les souterrains refuges remontent à une époque bien moins ancienne.

***

Le Musée Condé, à Chantilly, vient d'être ouvert au public ; il renferme de véritables trésors : 450 toiles, 300 miniatures, 500 portraits dessinés, 700 dessins de maîtres, 600 dessins de Raffet, 500 portraits de Carmontelle.

La bibliothèque a 1,400 manuscrits, 5,000 estampes, 12,000 volumes imprimés anciens et 15,000 volumes modernes, 1,900 chartes et documents. Enfin des marbres, des bronzes, des émaux et une précieuse collection de spécimens de porcelaines fabriquées à Chantilly.

***

LES BOURBONNAIS AU SALON

Le 1er mai, se sont ouverts, à la Galerie des Machines, les Salons annuels des Sociétés des Beaux-Arts. Nous relevons dans le catalogue les noms bourbonnais suivants :

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

Peinture. — Amédée, né à Montluçon, 29, *Viviane victorieuse de Myrdhinn*; 30, *L'Amie du silence.* — Eugène Charvot, né à Moulins, 454, *Intérieur arabe à Tunis*; 455, *Paysage en Bourbonnais.* — Favier (Mlle Jeanne), née à Vichy, 802, *Portrait.* — Pierre Outin, né à Moulins, 1558, *La Bouquetière* ; 1559, *L'atelier de modiste.* — Perret (Marius), né à Moulins, 1603, *Les remparts du Bardo* (Tunisie) ; 1604, *Fin du Bardo.* — P. Leprat, *Le labourage dans la Creuse.*



DESSIN.— Charnay (Armand), 2277, *Bûcheron au bord de l'Allier* ; fusain rehaussé. — Daunis (Mlle France), née à Gannat, 2340, *Portrait* ; miniature. — Favier (Mlle Jeanne), 2444, *Enfant* ; pastel. — Fournier (Marcel), né à Chantelle-le-Château, 2456, cinq aquarelles.— Fournier-Sarlovèze (Raymond), né à Montluçon, 2457, *La Potinière au Bois de Boulogne* ; aquarelle.

SCULPTURE.— Coulon (Jean), né à Ebreuil, 3290, *Le grand Ferré* ; groupe bronze.

« Oh ! brigands, vous venez donc pour me prendre
au lit ! Vous ne me tenez pas encore !... »

3291, *Galathée après la mort d'Acis* ; groupe plâtre. — Debienne (Mlle), née à Moulins, 3316, *Portrait de M. Bélières* ; buste bronze. — Laurent, né à Montluçon, 3572, *Portrait de M. Lansiaux* ; buste plâtre. — Mony (Adolphe), né à Commentry, 3688, *Jeune fille au bois* ; buste marbre ; 3689, *Le règne de la bête* ; scène antédiluvienne ; groupe plâtre.

ARCHITECTURE. — Moreau (René), né à Moulins, 4408, *Hôtel de la Caisse d'épargne à Moulins-sur-Allier.*

GRAVURE.— Lopisgich, né à Vichy, 4826, une gravure (pointe sèche originale) : *Le Grain* ; 4827, une gravure (pointe sèche originale) : *Le vieux saule.* — Pénat (Lucien), né à Vallon-en-Sully, 4896, une gravure (burin) : *Portrait.* — Puyplat (Jules), né à Cusset, 4919, quatre gravures sur bois ; 1re *Escalier en bois* ; 2e *Porte Renaissance* ; 3e *Cour du Palais ducal* (Venise) ; 4e *Escalier de l'Hôtel de Ville* (Paris) ; 4920, six gravures sur bois d'après MM. L'Hermite, Bail, Julien Dupré, Benelt et Datti.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES BEAUX-ARTS

PEINTURE.— Andreau, né à Moulins, 32, *Les vieux bateaux*, Wissant (Pas-de-Calais). — Cassard, né à Vichy, 246, *L'église* ; 247, *Carrière de sable* ; 248, *Le coteau normand* ; 249, *Atelier de Charronnerie* ; 250, *Automne* ; 251, *Octobre* ; 252, *Les ruines.* — Desboutin (Marcellin), né à Cérilly, 401, *Marchand d'oignons de la Riviera* ; 402, *Une dame milanaise* (étude en ovale) ; 403, *Portrait de M. Maurice Barrès* ; 404, *Portrait de M. Bailly* ; 405, *La poule au pot* (nature morte). — Desboutin (Tchiquine), fille du précédent, 406, *La baie des Anges*, Nice (matin) ; 407, *Environs de Nice* (matin).— Desliens (Mlle Cécile), née à Chavenon, 415, *Portrait de M. Edmond Turquet,* ancien sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. — Rousseau (J.-J.), 1077, *La Roche aux Vipères* (Allier) ; 1078, *Les hauteurs de Cusset* (Allier).

GRAVURE. — Desboutin (Marcellin), 1921, portrait de l'auteur (pointe sèche) ; 1922, *La Marguerite* ; *Pas du tout !* (pointe sèche).

***

Un chercheur a trouvé que la France possède actuellement environ 22.357 peintres, soit 260 par département.



Il a également calculé que la superficie des toiles couvertes chaque année par nos peintres représentait une étendue de 15 kilomètres carrés, se divisant ainsi :

Paysages	2 300 kilom.
Portraits.	1 200 —
Scènes militaires.	3 900 —
Scènes d'intérieur.	1 » —
Peinture décorative	2 100 —
Peinture antique.	3 500 —
Peintures diverses.	1 » —

Si on admet que cette statistique est exacte, on se demande ce que deviennent ces kilomètres de toiles, qui ne peuvent, comme les livres et les journaux, finir dans la boutique de l'épicier et du marchand de tabac.



BIBLIOGRAPHIE

Excursions pittoresques parmi les sciences et les arts, par PILLET, 1898. — Cusset, Arloing et Boucher, in-4°.— Tirage, 300 ex.

Société des Eaux thermales d'Evaux-les-Bains. (Statuts).— Montluçon, Herbin, imp. ; in-4° de 8 pp.

La ville de Vichy, assainie, embellie et prospère sans emprunt, par ROULEAU. — Vichy, Vexenat, imp. ; in-8° de 23 pp.

Sainte-Solange, poésie, par Hugues LAPAIRE. — Moulins, Crépin-Leblond ; in-16 de 68 pp. — Tirage, 530 ex.

Néris ancien et moderne, thermo-minéral et médical, par le Dr PEYROT. — Montluçon, Herbin, imp. ; in-16 de 23 pp.

La fin d'un siècle sans Dieu (épisode de la terreur), par Jean des LIGNERIES. — Moulins, Lamapet, imp. ; in-8° de 223 pp. — Tirage, 2.500 ex.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1898.

SÉANCE DU 3 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Etaient présents : MM. R. de Quirielle, Bertrand, l'abbé Berthoumieu, Grégoire, Pérot, Claudon, l'abbé Joseph Clément, Vié, Seulliet, Tiersonnier et Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Dans leur nombre, se trouve offert par l'auteur, M. G. de Rocquigny-Adanson, une brochure ayant pour titre : *Altitude d'habitat de « Saturnia Pyri » Schiff.*

— M. de Quirielle fait passer sous les yeux de la Société une brochure de M. L. Palustre qui a pour titre : *Le triomphe d'Anne de Montmorency.* Dans cette brochure est reproduite une miniature du xvi[e] siècle qui porte ces mots écrits sur la partie inférieure de l'encadrement : à Movlins : le : X de Febvrier : M CCCCC XXX VIII.

— M. l'abbé J. Clément fait part à la Société de l'intention du Conseil de fabrique de Vaumas (canton de Dompierre) de faire refondre la sonnerie de l'église et de comprendre dans cette refonte une très intéressante cloche que l'on peut regarder comme une des doyennes des sonneuses de notre département.

Cette cloche a été étudiée déjà par feu M. Conny, ancien bibliothécaire de la ville de Moulins (m[s] 95 ; n° 186), qui, dès le 9 novembre 1864, avait envoyé à M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts un estampage des inscriptions qui se lisent sur les saussures et le cerveau de cette cloche.

Cette pièce paraît à M. l'abbé Clément et à MM. Bertrand et Pérot très antérieure au xv[e] siècle, date de naissance que lui assignait M. Conny.

Elle a la forme d'une poire très allongée, mesure $0^m,55$ de diamètre, pèse environ 100 kilog. d'un bronze gris. Elle est d'une admirable venue. Enfin elle porte, d'après des notes un peu hâtives, en relief, ces mots : *Vox Domini vocat*, et en creux : A + Ω : *Mentem sanctam spontaneam, honorem Deo, patriæ liberationem*, la belle devise un peu tronquée : La sainteté et l'indépendance pour l'esprit, la gloire pour Dieu et la liberté pour la Patrie.

Notre confrère demande, puisqu'il lui paraît impossible d'obliger la commune à laisser suspendu dans le clocher de Vaumas cet intéressant spécimen de l'art campanaire, que notre Société offre à la fabrique l'équivalent en bronze de la précieuse cloche qui deviendrait dès lors notre propriété et pourrait être déposée au Musée.

Cette motion, qu'appuie M. Bertrand, conservateur du Musée départemental, est accueillie favorablement et M. le Président charge M. l'abbé Clément de négocier cette affaire avec qui de droit.

— M. TIERSONNIER donne lecture de : « *Quelques notes intéressant le Bourbonnais* », relevées par lui, dans différents ouvrages.

— M. F. PÉROT dépose sur le bureau les deux manuscrits des travaux qu'il a lus à la réunion des Sociétés savantes : 1° *Les Souterrains refuges du Bourbonnais*; 2° *Le Chevau-Fug à Montluçon*. Ces manuscrits sont renvoyés à la Commission du *Bulletin*.

— M. Pérot donne lecture d'un deuxième rapport sur la bibliothèque de notre Société ; grâce au concours que lui ont prêté MM. de Quirielle, l'abbé Berthoumieu et Bertrand, notre confrère fait espérer qu'on pourra, avant peu, grâce à un classement méthodique, consulter les ouvrages que nous possédons.

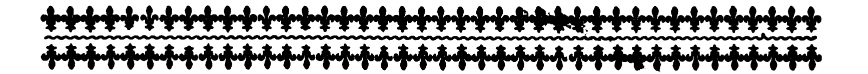
— M. R. DE QUIRIELLE fait une communication sur les vases en ancienne faïence de Nevers, qui se trouvent à la pharmacie civile de Vichy, et qu'il a examinés lors de son dernier séjour dans cette ville.

— M. l'abbé J. CLÉMENT offre à la Société, pour le Musée départemental, au nom de son père, M. Charles Clément, autrefois fabricant de poterie à Montluçon, un moule plâtre à l'aide duquel furent faits, sous le 2e empire, un très grand nombre d'aigles de terre cuite qui servirent pendant plus de 15 ans, depuis 1855, à la décoration des établissements publics et privés.

— Est présenté en qualité de membre titulaire dans la classe des sciences, par MM. R. de Quirielle, abbé J. Clément et F. Pérot : M. DE ROCQUIGNY-ADANSON.

G. B.





NOTES D'HISTOIRE LOCALE

SUR LES RIVES BOURBONNAISE & AUTUNOISE DE LA LOIRE

Le Fief et le Village de Putey

(*Suite*)

LE CHATEAU

Nous avons vu que, dans un acte de 1444, le premier où nous en ayons trouvé mention, le château est appelé : *l'hôtel* de Putey, nom qui peut convenir à une habitation défendue mais pas à une forteresse. C'est une demeure qui se soustrait, derrière ses fossés, à un coup de main, aux surprises de la rapine, sans pouvoir tenir contre une bande régulière, surtout alors que l'artillerie, ayant voix dans les combats, couronne déjà, pour les rendre bientôt inutiles, les castels forts du voisinage.

Les actes de 1285 et de 1353 ne désignent pas la résidence du seigneur. Faut-il en conclure que le château n'existait pas à ces deux dates et qu'il était neuf, quand, au milieu du xve siècle, Philippe de Putey fit l'aveu et l'hommage de son fief au Duc de Bourbon ? — Nous croyons pouvoir en douter. — Sa forme, qui est un parallélogramme rectangle entourant une cour de trois corps de logis, ses tours assez saillantes aux angles, son pont aboutissant au centre de la cour, offrent un ensemble qui correspond trop au type bien défini des petits châteaux de plaine élevés vers le milieu du xiiie siècle, pour qu'on ne

soit pas sollicité, ce nous semble, à rattacher à cette époque sa disposition fondamentale.

Viollet-Leduc a donné la description du château de Villandraut, près Bazas, l'un des spécimens caractéristiques du XIIIᵉ siècle. On retrouve à Putey l'analogie du plan général, mais en très petit, avec la pénurie des matériaux résultant et de la rareté des pierres sur cette rive de la Loire et d'une certaine gêne ou infériorité du possesseur (1).

Si, selon les règles normales de la défense et d'après les lacunes évidentes de sa configuration actuelle, interprétées par M. l'abbé J. Clément dans sa gracieuse vue rétrospective (pl. II, fig. 1), notre château était autrefois muni de 4 tours, une à chacun des angles, il aurait été une miniature de Villandraut, remplaçant les tours du pont par des piliers, les murs de 10 pieds par des murs de 2 à 3 et offrant une superficie de 22 mètres sur 33, en y comprenant les tours, au lieu de 39 m. sur 47 m. 50. Peut-être aussi faut-il voir dans la minime épaisseur des tours une reconstruction faite sur la base d'ouvrages disparus. Pendant la guerre des Anglais, on bâtit peu de châteaux; on eut, à la suite, à en réparer beaucoup. Il est bien certain qu'en gardant l'assiette de son premier établissement, Putey a été modifié en la plupart de ses parties. Nous donnerons à ce sujet nos conjectures, mais nous allons d'abord le parcourir tel qu'il est.

Je prie le lecteur de vouloir bien consulter ici les documents les plus vivants que je puisse lui soumettre : ces deux planches dans lesquelles mon savant compagnon de route a

(1) « A partir de saint Louis, la féodalité décroît; elle est absorbée par la » royauté d'une part, et entamée par le peuple de l'autre; les édifices qu'elle » élève se ressentent naturellement de cette situation politique; ils se dressent » sur le sol lorsqu'elle reprend de l'influence, ils sont plus rares ou *plus* » *pauvres* lorsque le pouvoir royal et l'organisation nationale prennent de la » force et se constituent..... Et, en effet, on rencontre peu de châteaux, de » *quelqu'importance*, élevés de 1240 à 1340, c'est-à-dire pendant cette période » de la monarchie française qui marche résolument vers l'unité de pouvoir et » de gouvernement. » (VIOLLET-LEDUC, *Diction. rais. de l'Architec.*, art. *Château*.)

su réunir, en peu d'espace, des renseignements multiples et précis.

Accompagnés de l'obligeance polie des locataires et de l'entrain d'enfants heureux de voir leurs dix ans photographiés (dans ce cadre poudreux de tant de vies), nous visitons l'intérieur.

Sur la cour D, qui fut pavée, s'ouvrent cinq portes (pl. I, fig. 6) : l'une en F, conduit à une cave sous l'aile Nord, une autre en P, une autre en L, une 4e en J, qui est le pavillon de l'escalier, enfin celle en G qui seule retient le visiteur. Elle est encadrée de deux pilastres sculptés (pl. II, fig. 2), et présente sur la clef saillante de son arcade à plein cintre, un cartouche en forme de cœur, surmonté de trois clous et dans le milieu duquel est gravé le monogramme du Christ : JHS. Je regrette de ne savoir interpréter et attribuer cette indication parlante, qui réserve son secret à des visiteurs mieux documentés. Trois degrés inégaux ou rompus mènent, par cette porte, dans la grand'salle H. Son plancher à la française, d'un chêne conservé neuf, a des poutres puissantes; sa large et haute cheminée de pierre, à montants moulurés (pl. II, fig. 3), porte sur son manteau un écu sans armoiries entouré d'une couronne de lauriers. De cette salle H qui servait de cuisine en 1808, nous passons à la chambre I, s'ouvrant dans son fond à l'Est. Les deux pièces autrefois ont pu n'en faire qu'une, qui aurait eu 14 m. de long sur 6 de large environ. La chambre I a une cheminée de pierre, moins brunie que celle de la grande salle. Par le couloir de la cage d'escalier (pl. I, fig. 6. J), qui sert de palier entre la descente de la cave Sud et la montée du premier étage, on passe de I en L. La pièce désignée par cette lettre a dû jouer un rôle principal après les réparations de 1754, dont sa porte extérieure a la date sur la clef de son linteau. Cette baie, haute de 3 m. au moins, et large comme pour appeler l'air et la lumière, a dû être garnie d'un châssis vitré; il ne reste, pour la fermer, que deux volets disjoints. C'est là que commence la trace des

retouches faites au XVIIIe siècle : deux fenêtres à léger cintre, à petits carreaux, une cheminée basse, de même époque, en pierre blanche. La pièce a été plafonnée. Sur une porte intérieure se découpe un panneau Louis XV. On passe dans la chambre M, comprise aussi dans la restauration du XVIIIe s. et qui, toute dévastée, en conserve des traces d'élégance. Elle a de 7 à 8 m. de longueur sur près de 6 de large. Dans le fond, était une vaste alcôve à deux lits, démarquée par les montants moulurés qui la divisent en 3 arcades (pl. II, fig. 4. A), une grande au milieu et 2 moindres sur les côtés, correspondantes aux lits. La découpure supérieure de chacune de ces arcades, moulurée comme les montants, a du style, de la grâce et dénote un appartement soigné. La cheminée, taillée et sculptée dans le même goût, est en marbre blanc, non poli. La tour N, qu'on a carrée à l'intérieur, servait de cabinet et l'on avait formé, dans le garnissage, un placard dont les battants ont aussi des panneaux Louis XV. La hauteur de cette chambre, sous solives, est de 3 m. 30 ; elle a deux fenêtres à petits carreaux. Elle sert de dépôt de bois.

La pièce P n'a d'accès que par la cour ; on y parvient par 2 ou 3 restes de marches. Elle est grande, à peu près comme la précédente, et s'ouvre sur la tour O. Parmi la paille et les débris, on ne distingue guère que la cheminée à manteau, dont les montants sont abattus en biseau, sans ornement. Elle est en pierre blanche comme toutes les autres et, sans doute, de ce marbre de Gilly officiellement exploité jadis et qui, poli, fournissait au XVIIe siècle, aux Châteaumorand, par exemple, des tablettes pour leurs consoles.

Revenons à la montée d'escalier en J. La rampe haute et massive a des barreaux fuséiformes avec des renflements. Une vingtaine de marches en bois conduisent au premier étage. On y arrive sur un couloir correspondant à celui du rez-de-chaussée. On trouve alors sur sa gauche une porte à barreaux, exactement pareille à la rampe, qui est d'un effet antique et original. Elle ouvre sur l'aile Sud dans un grand

espace de 14 à 15 m. sur 5 à 6, autrefois divisé en 3 chambres dont on voit encore l'enduit et maintenant tout d'une pièce. Les 3 fenêtres de ces chambres, donnant sur le sud, sont murées. (Pl. I, fig. 4.) Deux cheminées à manteau, toujours en pierre blanche, se voient à chaque extrémité de cet espace dégarni. Revenant par le couloir de l'escalier dont l'ancienne fenêtre murée est remplacée par une sorte d'ouverture ruinée qui semble le trou d'un boulet de canon, nous entrons dans un passage qui lui fait suite, long de 6 à 7 m. et large de 2 à 3, soupenté du côté de la cour, sur lequel s'ouvre une chambre. On avait dissimulé dans celle-ci la charpente d'une ferme par une alcôve en arcature moulurée, dont un fragment (pl. II, fig. 4. B) est d'un dessin du XVIIIe siècle, à la fois très pur et très hardi. Cette chambre à lucarne présente aussi au-dessus de la porte un panneau vide qui a dû renfermer un sujet peint ou une tapisserie. Au fond, le passage aboutit à un vaste grenier qui règne sur l'aile Nord et donne dans les deux tours. La petite est divisée en deux étages très bas dont la signification m'est obscure, ses murs sont épais de 0 m. 75 environ. L'on descend pour entrer dans la tour O ; elle a 3 m. 30 de diamètre intérieur et représente une chambre ; on y voit une trace de solivage. Le logis et les tours ne correspondent pas d'étage au 1er.

La charpente de tous les combles est en beau chêne d'une bonne conservation, fortement ordonnée. Le travail du comble du pavillon se distingue surtout avec ses poinçons à chanfrein abattu et ses vigoureux assemblages.

En descendant l'escalier, on remarque, après le premier tournant, une porte ouvrant sur une sorte de couloir ou de petite chambre (pl. I, K). Nous n'y sommes pas entrés ; car c'est le domaine d'une lapine qui y exerce toute sa nichée.

En X, soutenu par un encorbellement au-dessus des fossés, dans l'angle rentrant que font à leur rencontre les corps de logis Sud et Est, est un petit édicule d'aisance ou latrines ruiné, dont les murs de briques sont ouverts et dont le toit est écroulé.

L'escalier de la cave Sud continue, avons-nous dit, celui du premier, mais il a ses marches en pierre; il en compte 11 environ. Vers le bas, sur la gauche en descendant, un réduit s'enfonce dans la pénombre avec un certain mystère. On nous dit: « C'était la prison ! » (prison un peu légendaire, il faut en convenir, dans un fief dépourvu de justice, dès la fin du XIIIe siècle). A côté, s'ouvre la cave voûtée qui s'étend sous l'aile Sud, au-dessus de l'eau des fossés. Son sol est sec et un conduit profond, qui va on ne sait où, part de cette cave.

De cet aperçu intérieur du petit château quelle conclusion tirerons-nous sur son histoire? — Aucune, sans y adjoindre l'épithète d'hypothèse ou de probabilité.

Du château de défense, il reste, croyons-nous :

1°) Les deux tours, dans leurs dimensions et position primitives; elles sont des spécimens de celles qui devaient protéger l'aile Sud. Leur sommet a été endommagé; alors on les a coiffées de toits carrés. Leurs ouvertures ont été bouchées ou déformées (pl. I, fig. 3).

2°) Le fossé, qui a bien, par endroit, 10 m. de large.

3°) Le pont étroit et pavé où l'on peut remarquer la reprise en maçonnerie de l'arche qui a remplacé l'ancien pont volant ou levis en bois (pl. I, fig. 6, C).

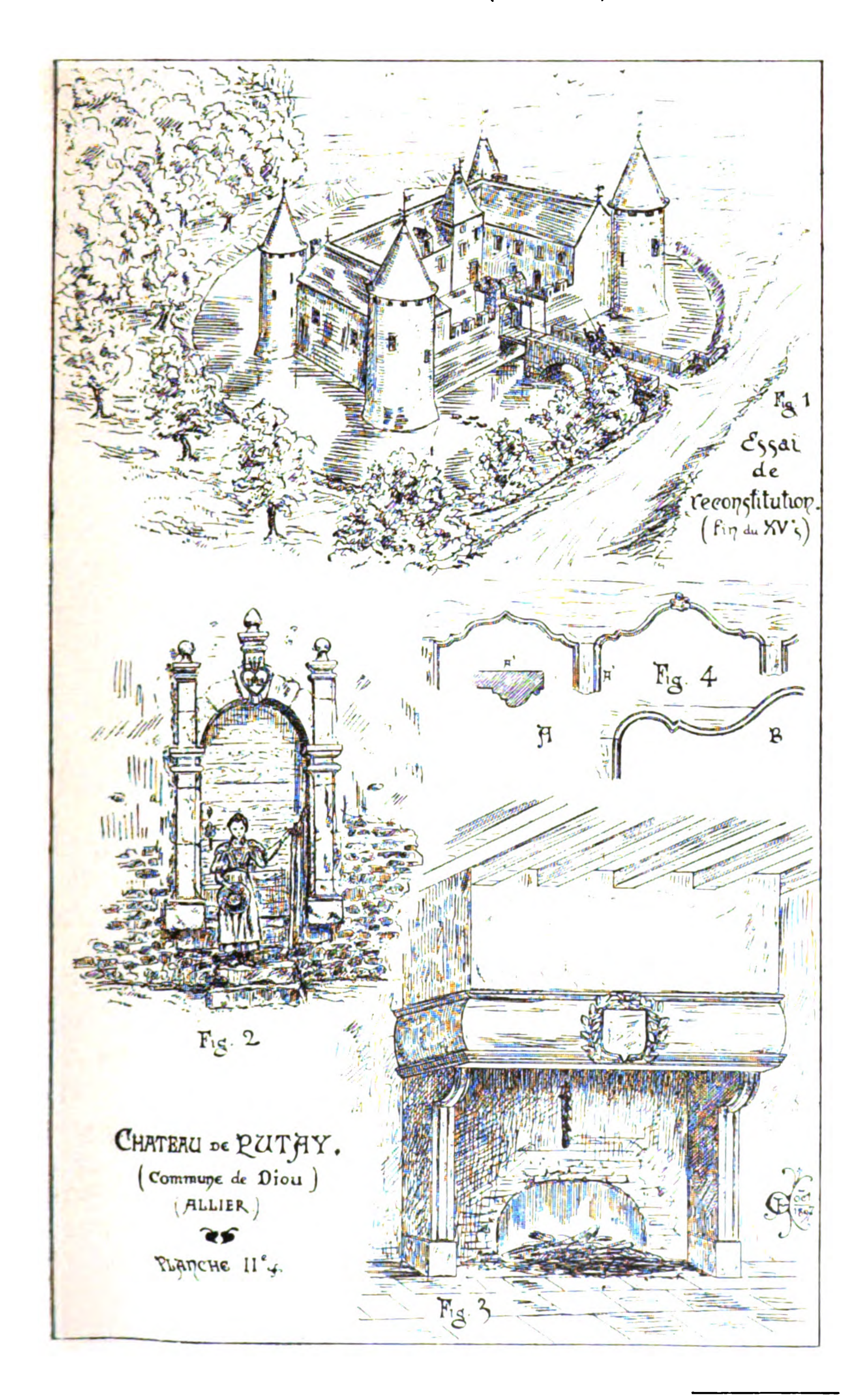
L'aile Nord et le logis Est sont un vieux bâtiment dépourvu de son caractère ancien depuis les remaniements faits par J.-B. Picard de Launay, qui s'adressa, semble-t-il, pour la menuiserie, à un ouvrier habile.

L'aile Sud a dû être reconstruite sur une partie ruinée, et tout à fait reprise; sa porte sculptée, ses deux larges fenêtres carrées du rez-de-chaussée me la font croire du début du XVIIe siècle ou même de la fin du XVIe; mais il a dû rester, des anciens bâtiments contemporains au moins du XVe siècle, une portion de muraille vers l'orient.

Depuis que Hugues de Putey, appauvri peut-être, comme tant d'autres seigneurs, à la suite des croisades, laissa son fief

Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts

DU BOURBONNAIS (JUIN 1898)



Imp. Ft. Auclaire, Moulins.

par échange au duc, son suzerain, l'« *hostel* » fut plus ou moins habité, dans un état qui semble modeste ou précaire, par Pierre et Perrin de Putey, au XIVᵉ siècle. Philippe de Putey ou Louis de Thellis lui donnèrent des réparations dans le courant du XVᵉ : (la petite lanterne suspendue (planche I, fig. 5 et 6, X) semble de cette époque à M. l'abbé J. Clément.) Le château avait dû, auparavant, dans la guerre de Cent Ans, subir un choc dont avait souffert beaucoup la partie Sud. Les de Viry, qui habitent La Forêt, le laissent sans doute à l'abandon, jusqu'à l'arrivée de l'écuyer Antoine, dont il est l'unique héritage, et qui aménage l'aile Sud. C'est peut-être de son temps qu'est taillée la porte à colonnes dont nous avons vainement cherché l'auteur. Mais toutes ces suppositions sur les vicissitudes architecturales de cette demeure ne sont appuyées sur aucune preuve écrite.

Ainsi, le Putey féodal, celui qui avait justice haute, moyenne et basse, paraît avoir perdu ses couronnements. Il a vu des fenêtres modernes agrandir ses jours étroits et des cabinets de toilette se disposer dans ses tours. Il a pris une physionomie d'ermitage rural qui depuis..., à en juger par les trous de ses toits et les fentes de ses murs, n'aura bientôt plus que l'aspect des ruines.

Et maintenant, nous allons te quitter, vieux manoir. En franchissant par l'esprit ton seuil, nous saluons, non sans affection pour plusieurs, tes hôtes séculaires, qui ont fait accueil à notre pensée dans ces quelques heures d'une pieuse visite. Et, nous retournant, une dernière fois, de leur côté, nous sommes étonné du nombre qu'en a fait la mort, de la variété de leurs costumes et de leur physionomie : armures des croisades, soubrevestes rouges de Malte, colerettes du roi Henri, écarlate et or aux revers noirs des gendarmes de la garde, épées des nobles, rabats des magistrats, bure des laboureurs... Ils remplissent la petite cour, ils débordent vers le village éloigné, en une grande foule multipliée par le temps. Blancs cortèges des baptêmes, vues d'intérieur, drames du

labeur et de la guerre, départs d'un jour et de toujours... tout a passé comme un rêve. Ces murs ont abrité vingt générations et il n'en faut pas trois pour effacer une mémoire. Et pourtant ! comment l'âme rajeunit-elle les souvenirs antiques et garde-t-elle à leurs pleurs des émotions toujours neuves ? — C'est qu'elle sent par besoin, par l'instinct de sa force immortelle, c'est qu'elle connaît par la nécessité de la Justice, par la loi de la Conscience et la logique de la vie que la mort tourne, sans les raturer, des pages dont le présent est la suite et dont le sens total et le dénouement ne se lisent qu'au delà de ce monde. *Vita mutatur, non tollitur !*

Voilà pourquoi l'histoire, même infime, les ruines, même sans nom, ont un prestige, un langage, un appel ! « *Historia, quoque modo scripta, delectat.* » (1).

Et, de tous ces soupirs, de tant d'angoisses, de remords, d'agonies, de sacrifices et de mérites que je surprends en ce petit coin de terre, et qui ne sauraient être perdus, j'entends sortir comme à-Dieu, comme au revoir, un mot qui retentit sous l'humble toit et dans la grande Nation, un mot qui est celui de l'énigme des familles, le mot de l'histoire, de la raison, du cœur humain et de la Destinée : PROVIDENCE !

Léon PICARD.

FIN



(1) PLINE LE JEUNE, *Epistolæ*, lib. V, ép. VIII.

APPENDICE

Dans les travaux sur le passé, la solide méthode consiste à ne rien avancer qu'on ne soit capable d'en fournir la preuve. Mais cela ne suffit pas. Il faut encore ne tirer cette preuve que de la connaissance entière *des documents sur lesquels on s'appuie. J'ai vérifié combien il est utile, selon le conseil de dom Betencour, de consulter, non pas seulement des extraits, mais les archives mêmes.*

M'en tenant d'abord à un résumé très succinct de la transaction de 1285 entre Hugues de Putey et le comte d'Artois, j'avais cru que ce dernier avait acheté seulement la justice de Putey : le résumé ne parlait que d'elle.

La communication du texte intégral m'a révélé qu'il acquit le fief tout entier.

Il convient donc de citer Robert d'Artois et peut-être d'autres ducs de Bourbon, ses successeurs, parmi les possesseurs *de Putey, qui se retrouve, en 1353, — moins la justice, — aux mains d'un descendant de Hugues, Pierre de Putey.*

Je crois ne pouvoir mieux compléter mon texte primitif qu'en reproduisant l'acte total de cet échange. Il tire, par ailleurs, son intérêt de l'ancienneté de sa date et de la célébrité d'un de ses contractants.

« Cession de la Terre de Putey a Robert d'Artois » (*7 décembre 1285*).

» Universis presentes litteras inspecturis Laurencius Pelorde custos » sigilli prepositure Bituricensis salutem in Domino. Notum facimus » quod presens coram Guillelmo de Castro Novo Clerico dicti Sigilli nota- » rio et jurato loco nostri et vice et auctoritate nostra Hugo de Putei » miles cessit et quictavit in perpetuum sponte et proinde illustriximo » viro domino Roberto comiti Attrabatensi et domine Agneti ejus uxori, » domine Borbonnensi et eorum heredibus dominis Borbonnensibus in » perpetuum in recompensationem et eschangium medietatis queste terre » de Fontial que partitur cum terra Guoti de Montgarnaut in qua terra

» que est dicti Guioti predicti dominus et domina Agnes sibi et suis » questam ut dicitur retinuerunt, omnem et omnimodam justitiam altam » et bassam magnam et parvam grossam et minuitam, cum omni blaeria » quam habet et habebat et habere consuaverat apud Putei et in perti- » nenciis dicti loci et quidquid juris, possessionnis, proprietatis et » dominii habebat vel habere poterat seu debebat quocumque jure, qua- » cumque ex causa seu qualibet ratione apud Putei et in pertinenciis de » Putei, se desaisiens idem miles de predictis justicia, jure, blearia et » dominio et aliis juribus que habebat apud Putei et in pertinenciis dicte » ville et ipsos dominum Robertum et dominam Agnetem et eorum » heredes dominos tamen Borbonnenses saysitos esse voluit de predictis » ipsos quo adhoc procuratores constitutos in rem suam. Promittens » idem miles quod contra premissa vel premissorum aliqua per se nec per » alium non veniet in futurum; immo promisit et ex pacto quod premissa » omnia et singula eisdem comittisse domine de Borbonnio et domino Bor- » bonnensi pro tempore et predicto domino Roberto et suis heredibus » dominis de Borbonnio de se et suis garentiet in perpetuum et deffendet » et in predictis nichil (*sic*) juris, possessionis seu proprietatis de cetero » reclamabit nec faciet nec consenciet reclamare, et perdat missionem pro » deffectu cujuslibet premissorum eisdem promisit idem miles plenarie » restaurare et ad hoc voluit se et suos heredes compelli voluit per domi- » num regem et ejus gentes et per nos et nostros qui pro tempore fuerint » successores, obligans ad hoc se et heredes suos et omnia bona sua » mobilia et immobilia presentia et futura jurisdictio preposititure suppo- » nens, renuncians et ex pacto idem miles exceptioni de dolo, conditioni » sine causa, omni privilegio dotis et omnibus aliis exceptionibus et pri- » vilegiis quibuscumque sicut id est juris cui idem adhibimus nobis » retulit una voce.

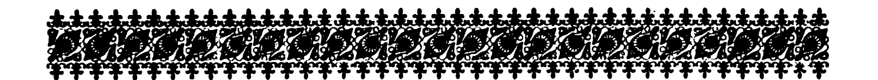
» Actum apud Molins in Auvernia et Sigillo dicto proprio nostro sigilla- » bimus anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quinto die vene- » ris post festum beati Nicholais Yemalis. Guillelmus. »

(Extrait des *Archives nationales*, p. 1376.)

ERRATA

N° DE MAI 1898. — P. 163, note (1) : *Palierne* et non *Salierne ;* — p. 164, dernière ligne de la note : *Une autre main a écrit à la suite et beaucoup plus tard* et non *en 1790 ;* — p. 166, note (1) : *Antoine s^{r} de Racquetière,* et non *Bacquetière.*





NOTES

SUR QUELQUES FAMILLES OUBLIÉES

DANS L'*ARMORIAL DU BOURBONNAIS* (1)

BEZAS

Je ne saurais dire si la famille Bezas est originaire du Bourbonnais, mais aux XVIIe et XVIIIe siècles, elle tenait rang à Moulins dans la robe et l'Eglise.

L'*Armorial général de France*, dressé en vertu de l'édit de 1696, nous fournit seulement sur les Bezas le renseignement suivant (Généralité de Moulins) :

« Page 38, n° 89 : Marie Vigier, veuve de Jean Bezas » avocat [à Moulins] porte : d'azur à deux fasces d'argent » accompagnées de six besants d'or posés trois en chef, deux » en fasce (2) (*sic*) un en pointe. »

Il est manifeste que Marie Vigier a fait enregistrer ci-dessus les armes de son mari et non les siennes propres. Le même armorial nous apprend, en effet, que :

« Jean Louis Vigier sindic du chapitre de Notre-Dame de » Moulins porte : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef » de deux palmes et en pointe d'un visier (3) de même et un

(1) Voir la livraison de mars 1897.

(2) C'est : « deux rangées entre les fasces » qu'il faudrait dire, mais les commis à l'enregistrement ne se piquaient point de parler la pure langue héraldique que d'Hozier lui-même a défigurée sous prétexte de la réformer et de la rendre plus claire (?).

(3) Le « visier » dont il est ici question doit désigner un *osier*. Les paysans bourbonnais, dans leur patois, appellent encore « visières » les brins d'osier dont ils font des liens.

» chef de sable chargé de trois étoiles d'argent. » (Page 282, n° 187.)

— « Jean Vigier conseiller au présidial de Moulins porte : » d'azur au chevron d'or et un chef de gueules chargé de » trois étoilles d'or. » (Page 11, n° 55.)

— « Claude Vigier notaire royal à Moulins : de sinople à » un chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes ados- » sées et en pointe d'une flamme aussi d'or et un chef cousu » de gueules chargé de trois étoiles d'argent (1). » (P. 283, n° 73.)

On trouve encore au nom de Vigier, page 282, n° 187 :

« Gabrielle Deschamps, veuve en premières noces de Phi- » lippe Bourdier et en deuxièmes de Jean Vigier sieur de » Pringy porte : de sinople à un mouton paissant d'argent » surmonté de deux étoiles de même rangées en chef. »

Il est à noter que ce sont ses propres armoiries que fit enregistrer Gabrielle Deschamps.

Pour en revenir aux Bezas, il est hors de doute que c'est leur blason qui est enregistré à l'Armorial page 38, n° 89, du volume du Bourbonnais, car un peu plus tard nous voyons Gilbert Bezas, chanoine de Notre-Dame de Moulins (1714-1749), sceller ses lettres d'un cachet portant un écusson à deux fasces accompagnées de six besants, 3 en chef, 2 entre les fasces et un en pointe (2).

Les personnes au courant de l'héraldique bourbonnaise remarqueront sans doute que ces armoiries sont identiques à celles portées par les Aladane de Paraize. Comme il y a eu une alliance entre les Bezas et les Aladane, il est à supposer que l'une des deux familles a emprunté le blason de l'autre à

(1) Ce blason est imposé d'office, mais son analogie avec ceux portés par les autres membres de la famille Vigier montre bien qu'il n'a pas été forgé de toutes pièces comme il arrive d'ordinaire pour les armoiries de cette catégorie. Les variantes qu'on y relève sont sans doute voulues et données à titre de brisure.

(2) Commandant du Broc de Segange : *La Collégiale de Moulins*, page 62.

la suite de ce mariage. Le rapprochement qu'on peut établir entre le nom de *Bezas* et les *besants* du blason induit à penser que les armoiries en question furent primitivement celles des Bezas.

En tous cas, ce n'est point l'*Armorial Général* qui éclaircit la question, car les Aladane négligèrent d'y faire enregistrer leurs armes.

On y trouve seulement dans le volume de la généralité de Moulins (page 481, n° 49), des armoiries imposées d'office à Jean Aladane, procureur à St-Pierre-le-Moustier. Le commis à l'enregistrement donnant carrière à son imagination, comme il arrivait souvent en pareil cas, accoucha de l'à peu près héraldique suivant : « Parti d'or et d'azur à une teste d'âne de gueules brochant sur le tout » (1).

Ce commis avait-il à se plaindre des procureurs et prit-il pour tête de Turc le pauvre Aladane en le gratifiant d'une tête d'âne, c'est ce que je ne saurais déterminer. L'hypothèse admise, on peut dire que si ce n'était pas le *summum jus*, c'était bien *summa injuria*.

Une chose certaine, c'est que les Aladane de Paraize n'ont pas adopté ce blason fantaisiste et que depuis longtemps ils portent : d'azur à deux fasces d'argent accompagnées de six besants d'or, trois en chef, deux entre les fasces et un en pointe.

MARTINANT DE PRÉNEUF

Dans leur livre *Les fiefs du Bourbonnais, arrondissement de Lapalisse*, MM. Aubert de la Faige et Roger de la Boutresse citent

(1) Dans l'*Armorial du Bourbonnais*, Soultrait dit à tort, à l'article Aladane de Paraize, que ces armoiries sont fausses.

Les armes imposées d'office sont en effet devenues la propriété des familles à qui on les avait octroyées, plusieurs les ont prises, d'autres les ont ajoutées à leur ancien blason familial, tels par exemple, en Bourbonnais, les Jaladon de la Barre qui chargent leur écu patrimonial d'un écusson aux armes qui leur furent données d'office faute de déclaration.

maints exemples de familles qui, enrichies dans l'agriculture, s'élevèrent rapidement à de bonnes situations par des offices de judicature.

Au nombre de ces familles, on peut ranger celle des Martinant, qui a pris le nom de Préneuf, d'une des terres qu'elle a possédées dans notre province.

Le premier auteur connu des Martinant est, je crois, un laboureur de Nizerolles vivant au XVIIIe siècle, dont un fils commença l'élévation des siens par la charge de receveur des dames de Cusset pour leur seigneurie de la Chapelle.

Les Martinant ont fourni entr'autres un lieutenant criminel de robe courte, un exempt de la Connétablie de France, un lieutenant général de Bailliage, le tout à Cusset (1).

Les Martinant de Préneuf portent : « d'azur à une épée d'argent posée en pal, la pointe en haut, garnie d'or, accostée de deux mouchetures d'hermines (2).

DE LA POIX DE FRÉMINVILLE

Ce n'est pas sans un certain étonnement, je l'avoue, que j'ai constaté l'absence des La Poix de Fréminville dans l'*Armorial du Bourbonnais*. Un membre de cette famille vivant dans notre province a joui, en effet, d'une réelle notoriété : Edme de la Poix de Fréminville, jurisconsulte estimé. Il fut notaire à Marcigny, puis, en 1725, nommé lieutenant de la justice de La Palisse par M. Brunet d'Evry, alors possesseur du marquisat de La Palice, et enfin bailli de la même justice par François-Antoine de Chabannes-Pionsat, m^is^ de La Palice, à la suite d'une acquisition grâce à laquelle les Chabannes rentrèrent en possession de l'importante seigneurie autrefois tenue par leur maison.

(1) *Les Fiefs du Bourbonnais*, par MM. Aubert de la Faige et Roger Préveraud de la Boutresse. — Généalogie des du Saray, archives de Philippe Tiersonnier.

(2) Communication de M. Paul Duchon, avocat à Cusset.

Les Fiefs du Bourbonnais (arrondissement de La Palisse) consacrent une note assez détaillée aux La Poix de Fréminville et nous apprennent que cette maison tire son origine de Raoul de La Poix, sire de Fréminville, porte-bannière de Hugues III, duc de Bourgogne, qui fut tué en 1191 au siège de Saint-Jean-d'Acre.

Le même ouvrage signale que le premier de cet estoc fixé en Bourbonnais, fut justement Edme, le jurisconsulte dont il a été question plus haut. Né en 1680 à Verdun-sur-Doubs, il était fils de messire Edme-Louis de la Poix de Fréminville, lieutenant général des armées du Roy, capitaine de la ville de Verdun et de Claudine Anché. Edme, le jurisconsulte, mourut à Lyon, en 1773, âgé de 93 ans, laissant un fils, François-Louis-Robert de la Poix de Fréminville, lieutenant général de la châtellenie de Chavroche, lequel eut à son tour Jean-Baptiste, lieutenant civil et criminel de La Palisse, qui, en 1783, résigna sa charge en faveur de son fils Christophe.

Le capitaine Aubert de la Faige et M. Roger Préveraud de la Boutresse signalent aussi que Jean-Baptiste-Claude de la Poix de Fréminville, demeurant à la Croix-Rousse (Lyon), figure parmi les victimes du tribunal révolutionnaire du Rhône en 1794. Ils ajoutent que la majeure partie de ses biens confisqués fut vendue à cette époque et que le reste de ses possessions bourbonnaises fut aliéné en 1820 par ses héritiers.

Les La Poix de Fréminville ont possédé dans notre province (arrondissement actuel de La Palisse) les fiefs des Grands Villards, des Grandes Brosses, des Foucaulds et des Jeanrais.

Parmi les alliances contractées par les La Poix de Fréminville en Bourbonnais, MM. Aubert de la Faige et de la Boutresse signalent les suivantes : Bardonnet de la Toulle, Griffet de la Baume (1) et Renaud, en rappelant qu'à la suite de cette

(1) Au contrat de mariage de Gabriel Tiersonnier avec Marie-Antoinette Chardon du Thermeau, passé à Paris le 12 mai 1830, devant Froger des Chesnes, notaire, on voit figurer parmi les cousins du futur, Mr Antoine-Louis

alliance, les représentants actuels de cette dernière famille ont pris l'habitude d'ajouter à leur nom patronymique, dans l'usage courant, celui de Fréminville.

Les La Poix de Fréminville sont encore possessionnés en Saône-et-Loire et, je crois, en Bretagne.

Ils portent : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois coquilles d'or ; au chef du dernier émail, chargé de trois bandes de gueules* (1).

COLOMB (*en Bourbonnais*).

Cette famille ne m'est connue que par un article du vicomte de Poli paru en 1893 dans l'*Annuaire du Conseil héraldique de France* (2). On y voit qu'elle portait les armoiries suivantes : « D'argent à la colombe de sable tenant en son bec un rameau » d'olivier de sinople ; au chef d'or chargé de trois étoiles » d'argent. »

BEZAS

Châtellenie de Moulins.

Alliances : Aladane, Vigier.

« D'azur à deux fasces d'argent accompagnées de six besants » d'or, trois en chef, deux entre les fasces et un en pointe. »

Armorial général de la Généralité de Moulins. — Commandant du Broc, *la Collégiale de Moulins.*

[de la Poix] de Fréminville, chef d'escadron, maréchal des logis de première classe du Roi, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, et dame Clémentine Griffet, son épouse. Cette dernière descendait de Marguerite-Françoise Petit-Jean de la Font, mariée le 25 juin 1755 à messire Philibert Griffet, écuyer, seigneur de la Baume et de Chapette, président trésorier de France en la généralité de Moulins, veuf de Marie Michel. Une sœur de Marguerite-Françoise, Marie-Jeanne Petit-Jean de la Font, avait épousé, le 18 juin 1753, messire Charles Tiersonnier, écuyer, trésorier des troupes de la maison du Roi, depuis conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Moulins et seigneur de Gipcy (châtie de Souvigny).

(1) Baschelin-Deflorenne, dans son *Etat présent de la noblesse française*, consacre un article aux La Poix de Fréminville. (Editions de 1873 et de 1883-1887.)

(2) Page 61, preuves. — Les Colomb au service de France.



MARTINANT DE PRÉNEUF

Châtellenie de Cusset.

Alliances : du Saray, Ponthenier, Martin, Martinet.

« D'azur à une épée d'argent posée en pal, la pointe en » haut, garnie d'or, accostée de deux mouchetures d'her- » mines. »

Fiefs du Bourbonnais, par AUBERT DE LA FAIGE et Roger DE LA BOUTRESSE.

DE LA POIX DE FRÉMINVILLE

Seigneurs des Grands Villards, des Grandes Brosses, des Foucaulds, des Jeanrais. Originaires de Bourgogne. Bourbonnais.

Châtellenies de La Palisse et Chavroche.

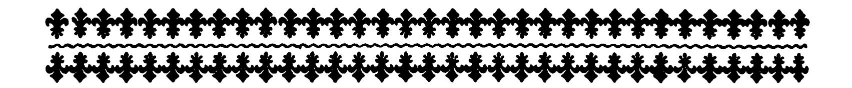
Alliances : Bardonnet de la Toulle, Griffet de la Baume, Renaud.

« D'azur au chevron d'argent accompagné de trois coquilles » d'or ; au chef du dernier émail chargé de trois étoiles de » gueules. »

Les Fiefs du Bourbonnais, par MM. AUBERT DE LA FAIGE et Roger PRÉVERAUD DE LA BOUTRESSE. — Archives de Philippe Tiersonnier. — Baschelin-Deflorenne, *Etat présent de la Noblesse française*, etc.

(A suivre.) Philippe TIERSONNIER.





DOCUMENTS

pour servir

A L'HISTOIRE DU PRIEURÉ DE SOUVIGNY

(Suite).

HOTELLERIE ET INFIRMERIE

Dans la chambre de St Mayeul sont un lit garni, un canapet ou lit de repos, une vieille tapisserie de Bergamme, un feu garni, un fauteuil et deux chaises en tapisserie, une vieille table à tiroir avec un tapis vert, un cuvette, un pot à eau, trois chaises de paille, deux rideaux de croisée, à côté de la dite chambre est un cabinet pour domestiques où est un mauvais lit, un fauteuil de tapisserie qui a les bras cassés, une chaise de tapisserie et deux petits fauteuils de paille dont le dossier est garni en indienne.

Dans la chambre de St Jean sont une tapisserie haute lisse, un lit garni, un feu garni une mauvaise table, une cuvette et pot à eau quatre chaises de paille un christ d'ivoire sur velours cadre doré.

Dans la chambre de St hugue sont une tapisserie lissé, un lit garni, un feu garni, une table à tiroir un tapis vert, une cuvette et pot à eau, une table de nuit, onse chaises de paille, un christ en ivoire sur velours cadre doré, un mauvais rideau de toile croisé.

Sur la chambre St Jean sont une vieille tapisserie en Bergamme, un lit garni, un petit Poile en fayance, une pince et une pelle à feu, une mauvaise table de bois. une cuvette et pot à eau une commode ordinaire, deux chaises de paille, un mauvais rideau à la croisée un plaquard devant lequel est un rideau de serge jeaune.

Sur la chambre St Hugue est celle de St Léger où se trouve une mauvaise tapisserie en Bergamme, un bois de lit et Pailiasse, avec un rideau indienne, une tablette, une table de bois trois chaises de paille, un plaquard.

Entre ces deux chambres est un cabinet de domestiques où sont un oratoire, un bois de lit, une pailliasse, un traversin deux mauvais rideaux et une bande en haut.

Dans la chambre St Paul sont une tapisserie haute lisse, un lit garni un mauvais fauteuil en tapisserie, une mauvaise chaise en tapisserie en toille, un feu garni, un christ d'ivoire sur velours, un rideau de croisée.

Dans la chambre de St Pierre sont une tapisserie haute lisse, un lit garni, un mauvais fauteuil en tapisserie une mauvaise chaise garnie en toille et une en tapisserie, un feu garni, un christ d'ivoire sur velours, et un rideau de croisée. Dans le pavillon deux chambres de domestiques a cheminé dans l'une un lit garni, une mauvaise tablette, mauvaise table.

Dans la chambre du four sont deux moulins à la Bach montées et quelques rappes.

Dans La couture un établi une tablette, une armoire, trois vieux tableaux et quelques chaises.

Dans la salle de compagnie se trouve une tapisserie d'Aubusson, une table de marbre les pieds en bois sculpté, dix fauteuils de paille couverts en indienne, dix chaises en tapisserie un fauteuil tapisserie haute lisse deux chaises même tapisserie un feu garni sans pelle, une cheminée en marbre sur laquelle est une glace, la dite salle est parquetée.

Dans la salle à manger sont une table de marbre sur un pied en bois sculpté un grand poile en fayence un grand plaquard deux rideaux de croisée et vingt-cinq chaises en pailles, à côté un cabinet avec des rayons et un plaquart pour la desserte de la salle.

Dans le réfectoire sont une petite chaire pour la lecture, un bras de fer qui sert de chandelier un christ d'ivoire sur velours noir dans un cadre de bois, une petite armoire des chaises en paille et des tables.

Dans le réfectoire gras une mauvaise table un petit buffet dans l'encognure.

Dans la Dépense un grand coffre, trois mauvaises tables, un placard, deux armoires.

Dans le petit dortoir des domestiques pour la chambre du fond, se trouve un lit, une pailliasse, un oratoire, deux chaises en paille deux mauvaises tables.

Dans la suivante à gauche une alcove une pailliasse, un mauvais traversin un guéridon à côté un grand magazin où est une table.

Dans la première à droite un lit garni deux oratoires, une tablette, deux tables un fauteuil de bois une chaise de paille ;

Dans la suivante une alcove, un lit garni trois chaises de paille et un fauteuil en bois, dans celle du fond un lit garni, une table et deux chaises

en paille. Dans la chambre commune un grand tableau sur la cheminée et une table, trois chaises de paille mauvaise.

Dans le grand dortoir, une pendule, un grand tableau et une tablette.

Dans le clocher une horloge qui ne va pas.

Dans le nouveau dortoir un grand tableau à chaque bout.

Dans l'orrangerie quatorze grandes quaisses d'orrangers deux de citronnier quatre de laurier rose, huit de mirthes onze de grenadiers deux petits lauriers rose en petites caisses, une caisse neuve, un diable pour sortir les dites caisses.

Dans le jardin cinq statues en pierre quatre arrosoirs en cuivre, deux bèches, quatre ratissoirs trois rataux de fer, deux paires de ciseaux, trois cercloires deux fourches de fer, un cordeau, trois brouettes et deux bayards.

Dans le jardin et fruitiers quelques vieux soliveaux pour chantier de rayons pour les fruits, dans la cave dix grands chantiers, un poulin, un dressoir pour écouler les bouteilles, quelques tinnes et quelques cercles.

De cinq chevaux qui étaient dans la grande écurie dont deux pour monture et trois pour les voitures, les religieux déclarent que depuis que le décret de l'Assemblée nationale du 13 9bre 1789 est porté, ils se sont défait des trois chevaux de voiture avec leurs harnais et les voitures 1° parce que ces trois chevaux leur dépensaient le triple de ce qu'ils pouvaient leur gagner 2° Parce qu'ils leur devenait absolument inutiles par la cause qu'ils ont fait de la thuillerie de Ste Vallière en faveur du tuillier auquel ils ont cédé ce qui était nécessaire pour l'exploitation de la tuilerie.

Il y a dans la dite grande écurie une alcove, un lit garni, un mauvais oratoire, un coffre double, deux scelles et trois seaux de bois garni en fer, dans la petite écurie une alcove un lit garni et un mauvais oratoire.

Dans les remises des tonnes pour la pêche.

Dans le bucher, trois coings deux scies et deux coingnées;

Dans la cuisine un feu garni, un tourne-broche, un coffre à sel, une table deux bancs, deux armoires, deux vaisselliers des rayons tenant la batterie de la cuisine,

Dans l'allée de la cuisine à la salle un placard.

(*A suivre.*) C. Grégoire.







CONFÉRENCE [1]

sur

L'UTILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

(*Suite*).

Au dessin perspectif les premiers sujets adoptés sont des ornements plans, tels que des mosaïques, des grecques, des fragments de dallage et de papiers peints. Par le genre de connaissances élémentaires qu'ils comportent, ils sont bien tels qu'on peut les désirer pour servir d'introduction à l'étude des corps. Les plus simples parmi ces derniers sont les solides géométriques comme le cube, la pyramide, le prisme et le cône. Ils conduisent à l'étude des objets usuels les plus corrects. Viennent ensuite des ornements d'un faible ou d'un haut relief, des moulures, des oves, des denticules, des feuilles et des fleurs ornementales, des palmettes et des rinceaux. Puis ce sont des piédestaux, des bases, des fûts et des chapiteaux de colonnes, des antes et des frises; et toujours les sujets prennent de l'importance et les difficultés augmentent à mesure que les aptitudes des élèves se développent. La tête humaine et celle des animaux apparaissent enfin, et leur étude ouvre la voie à de nouvelles applications intéressantes comme les mascarons, les griffes et griffons, les masques de théâtre, les têtes décoratives, les cariatides, les vases ornés et les frises. L'élève étudiera ensuite, les unes après les autres, les différentes parties du corps humain et passera ainsi, par une transition bien ménagée, à la copie des

(1) Faite à l'école communale de la Madeleine, chez M. Raynaud, instituteur, le 6 mars 1898.

antiques. Le modèle vivant sera le couronnement de ses études qui représentent. pour le dessin, ce qu'on peut appeler la période primaire, celle qu'il est indispensable d'avoir accomplie pour entrer dans une autre, que l'on veuille faire de l'art proprement dit ou de l'art industriel.

Le dessin géométral débute aussi par des sujets plans et continue de même par les corps les plus simples pour remonter graduellement l'échelle des difficultés aussi loin qu'il est possible ; seulement, à mesure que le cas se présente, il faut étudier les principes nécessaires au relevé des figures.

La seule différence, qui existe entre les sujets propres à chacune de ces deux façons de reproduire, consiste en ce que le géométral s'adresse de préférence aux motifs les mieux définis, comme par exemple ceux de l'architecture et de la mécanique, alors que l'autre s'accommode de tous les sujets possibles. Un arbre, un buisson, un rocher, en raison de la complication ou de l'indécision de leur forme échappent aux évaluations rigoureuses et ne peuvent donner lieu qu'à une représentation géométrale approximative alors que cette imprécision et ce pittoresque se prêtent aux plus séduisantes interprétations perspectives.

Au dessin perspectif, les élèves se groupent autour du modèle pour le reproduire, chacun à sa façon, de la place où ils le voient ; en sorte qu'il y a autant de copies différentes que d'exécutants. Au géométral, la place occupée n'est pour rien dans le résultat puisque l'élévation, le plan, le profil et la coupe d'un sujet, c'est-à-dire les différents aspects sous lesquels on a besoin de le représenter pour en avoir une connaissance complète, sont les mêmes pour tout le monde.

La copie d'un objet consiste dans la reproduction de ses lignes et de ses teintes. Pour reproduire une ligne il est indispensable d'en concevoir la forme, l'étendue et la situation. De même pour indiquer une teinte, il faut se rendre compte de sa configuration, de son intensité et de la place qu'elle occupe. Au dessin perspectif, on évalue la forme, la grandeur et la situation des lignes, on apprécie la configuration, la valeur et la position des teintes de l'endroit même que l'on occupe, sans avoir besoin de se déranger, par des comparaisons purement intellectuelles. Au dessin géométral, au contraire, les données linéaires en ques-

tion sont directement recueillies sur l'objet lui-même par des mensurations très exactes. Quant aux teintes d'ombres elles sont conventionnelles, et s'il y a lieu de les exprimer, on les détermine par des procédés mathématiques sur le dessin que l'on a exécuté.

Or les notions relatives aux lignes et aux teintes ne sont pas abstraites comme certaines autres que la moyenne des intelligences saisit pourtant. Elles sont, au contraire, des plus persuasives par suite de la réalité sous l'aspect de laquelle elles nous apparaissent. Ces lignes et ces teintes, qui définissent un sujet, l'esprit ne les cherche pas dans le vide. Elles sont là, devant lui, matériellement exprimées, visibles, évidentes. Et tant qu'il s'agit de nos modèles inanimés, on n'a pas à craindre non plus qu'elles se transforment, et on peut à son aise les abandonner et y revenir, on les retrouvera toujours les mêmes.

Le premier travail du dessinateur consiste d'abord dans la compréhension de ces données visibles. Certains sujets bien doués les perçoivent et se les assimilent sans efforts. Mais ce sont des exceptions rares. La plupart des gens regardent sans voir ou, si l'on préfère, sans comprendre. A ceux-là il est nécessaire de venir en aide pour leur faire toucher du doigt ces choses dont ils ne soupçonnent pas l'existence. C'est pourquoi la copie d'un modèle demande à être précédée ou accompagnée d'une leçon au cours de laquelle le professeur fait la description du sujet et donne, le plus clairement qu'il est possible, la raison de ses manières d'être. Devant les preuves palpables le voile qui s'obstinait à cacher la vérité finit toujours par s'évanouir. Et parmi les élèves, même les moins favorisés, il en est peu qui ne se rendent à l'évidence à un moment ou à un autre.

Ainsi, grâce à ces explications multipliées sur l'état des modèles, on parvient à faire comprendre, à une intelligence ordinaire, des choses qu'elle n'eût sans doute jamais remarquées, si on se fût reposé sur elle du soin de les chercher et de les découvrir.

Certes, on ne prétend pas ici vouloir faire des artistes de tout le monde. Mais on peut affirmer sans exagération qu'il est possible d'amener ceux des élèves qui se donnent la peine de travailler à copier et à relever ce qu'ils voient, avec une certaine habileté.

Dans l'enseignement du dessin, comme dans les autres, c'est donc à l'intelligence qu'il faut s'adresser quand on veut obtenir des résultats. La main et l'œil ne sont que les serviteurs passifs de l'esprit. Et à moins d'infirmités qui en paralysent l'usage, ils lui obéissent naturellement. D'ailleurs leur éducation s'effectue d'elle-même par la répétition des exercices qui leur sont imposés. Il est donc absolument inutile de se préoccuper d'eux au delà du rôle secondaire qu'ils remplissent, comme on se croyait obligé de le faire autrefois.

En résumé, l'enseignement du dessin, tel qu'il a été conçu en 1879, cesse d'être une chose vague et incertaine, pour prendre le caractère d'une science parfaitement définie et accessible à tous. La nature de ses modèles lui permet d'initier les jeunes gens aux premiers principes des formes en général. Aussi les études auxquelles il donne lieu servent-elles d'introduction à toutes les spécialités. Qu'on se destine à être peintre, architecte, sculpteur, tapissier, mécanicien, lithographe ou céramiste, on a besoin d'avoir fait la connaissance de ces données préliminaires qui sont la base de tous les travaux d'art.

Malgré les garanties indéniables qu'il présente, cet enseignement n'est pas à l'abri de la critique. Une chose notamment qu'on lui reproche souvent, c'est l'apparente froideur qui se dégage de ses modèles. A la vérité les formes typiques qu'il s'approprie, débarrassées de ces superfluités qui les agrémentent aux yeux d'un certain public, se trouvent réduites à leur plus simple expression. Ainsi épurées elles se drapent dans une beauté sévère bien faite, il est vrai, pour déconcerter ceux qui ne cherchent. dans l'apprentissage de l'art, qu'un moyen de se distraire.

Arides sont les sujets plans qui n'expriment que des ordonnances correctes, les corps géométriques, les objets usuels et les fragments d'architecture qui ne parlent que de tracés perspectifs ; arides ces têtes placides, ces membres séparés de leur tout, ces antiques aux allures recherchées ; exécrable enfin toute cette légion de corps inertes d'une perfection désespérante, peu en rapport avec la frivolité de l'âge auquel on les destine.

Ainsi pensent, du moins, les détracteurs inconscients. ceux qui prétendent que pour être appris l'art n'a pas besoin de s'appuyer sur tant de science. Ils n'oublient qu'une chose, c'est que

cette aridité qu'ils déplorent se dissipe sous la parole du professeur pour faire place à des visions qui ne manquent pas toujours de charme, même pour les plus petits élèves, comme les maîtres peuvent le constater.

Quinze ans déjà se sont écoulés depuis la mise en vigueur du présent enseignement. Cette période assez longue a permis de le voir à l'œuvre et d'apprécier l'étendue de ses ressources. Cela est vrai, il a donné moins qu'il n'avait promis. Ses adversaires le constatent avec plaisir et le font remarquer avec ostentation. Mais ils se pressent trop peut-être de l'accuser. Car s'il a failli, c'est la faute des circonstances et non la sienne. Le jour où l'on voudra bien régulariser sa situation fausse, libre enfin d'agir dans la plénitude de ses moyens, il ne manquera pas de donner satisfaction complète.

En attendant que la question se résolve, les raisons qui militent en faveur de l'étude du dessin continuent de s'accroître journellement. Dans ces derniers temps surtout, elles ont acquis un regain d'importance presque soudain, engendré, entre autres mobiles, par l'instruction. Le développement rapide de cette dernière lui a permis de communiquer une poussée nouvelle à tout ce qu'elle a pu atteindre même indirectement. En vertu des rapports obligés qu'elle entretient avec les autres facultés et particulièrement avec les lettres, les sciences et l'histoire, celle qui nous occupe ne devait pas échapper à l'impulsion générale. Et en dépit de notre insouciance et de notre dédain pour ce qui est art, comme à notre insu, nous nous sommes engagés plus avant dans la voie, entraînés par le courant des idées.

On n'a qu'à jeter les yeux sur ce qui se passe autour de nous pour juger de la situation.

Il n'y a pas bien longtemps de cela, nous ne connaissions, en France, d'autres moyens de produire que ceux qui consistaient dans les arts proprement dits. Les différents genres de peinture, l'architecture, la sculpture, la gravure au burin et la gravure sur bois, l'eau-forte et la lithographie, étaient à peu près les seuls procédés de reproduction utilisés, procédés lents, en somme, et coûteux. Aussi les œuvres qu'ils mettaient au jour, de par leur rareté et leur valeur, se maintenaient-elles à des prix élevés qui ne les rendaient abordables qu'à une certaine catégorie de per-

sonnes. Et comme elles étaient la plupart du temps soigneusement conservées par leurs propriétaires, elles échappaient aux regards de la multitude, qui demeurait étrangère aux différentes manifestations de l'art.

Aujourd'hui, nous possédons les mêmes moyens de reproduction qu'autrefois et, en plus, une quantité de nouveaux infiniment plus expéditifs, plus féconds et moins dispendieux. Ce qui ne les empêche pas d'avoir leur prestige incontestable. La photographie, la zincographie, l'héliogravure, tous les procédés que l'illustration met en œuvre, s'emparent des scènes les plus diverses pour les répéter chacune des milliers de fois. Ils en peuplent les journaux, les revues, les livres les plus vulgaires comme les plus luxueux.

A côté des illustrations à une seule teinte, nous avons celles en couleur empruntées aux genres les plus divers et exécutées dans tous les formats. Grâce aux derniers perfectionnements, on en produit même de très estimables. Or depuis les réclames à la main et les sujets de vente jusqu'aux affiches de la rue tout se déverse dans le public.

Enfin l'art du mouleur n'est pas moins productif que les précédents ; et le nombre des copies qu'il nous donne en plâtre, en terre ou en métal est incalculable.

Ces gravures, ces images en couleur et ces moulages, qui représentent les œuvres remarquables des artistes de tous les pays et de tous les temps pénètrent jusque dans les demeures les plus modestes, parlent à tous les regards avec une éloquence qui défie les meilleures descriptions. Même s'ils ne sont que les pastiches dégénérés des belles choses qu'ils imitent, ils conservent encore, dans leur décadence, assez d'attraits pour flatter certains penchants et déposer leur empreinte au sein des natures qu'ils impressionnent.

(*A suivre.*) J. Vié.





VASES

EN ANCIENNE FAIENCE DE NEVERS

A LA PHARMACIE DE L'HOPITAL CIVIL DE VICHY

La pharmacie de l'hôpital civil de Vichy conserve un certain nombre de récipients en ancienne faïence de Nevers, épaves intéressantes d'une apothicairerie du vieux temps (1).

J'ai compté, au total, 43 pièces, dont plusieurs qui appartiennent à la première moitié du XVII[e] siècle me semblent dignes d'une mention.

Les voici, décrites par rang de mérite :

1° Une bouteille à panse déprimée sur deux faces, décorée, dans le goût persan, d'oiseaux, d'insectes et de feuillages en blanc fixe, sur fond bleu lapis. Jolie pièce, parfaitement conservée, d'une famille rare et recherchée. Hauteur, $0^{m},24$.

2° Mignonne potiche, de style oriental, à base étroite s'épanouissant, dans sa partie supérieure, en un élégant renflement sphérique. Elle est ornée de fleurs, de feuillages et de lambrequins, émaillés en bleu, sur fond blanc. Hauteur, $0^{m},24$.

3° Autre potiche, celle-ci à pans et de forme ovoïde, brodée, en bleu, de lambrequins, sur fond blanc. Hauteur, $0^{m},24$.

4° Quatre pots cylindriques, à piédouche et quatre cruches ovoïdes, dont la décoration, traitée uniformément pour les huit vases, est concentrée, autour de l'inscription pharmaceutique

(1) J'ai grand plaisir à remercier, ici, M. Décoret, de Vichy, qui a été mon très obligeant introducteur à l'hôpital.

qui s'étale sur chacun d'eux. Cette décoration, formant encadrement de l'inscription, se compose d'un large cartouche feuillagé, qu'animent des figures hybrides, des chiens, des oiseaux, etc., exécutés en bleu, relevé de jaune ocre. Hauteur, 0^{m},25.

Les archives hospitalières de Vichy ne fournissent aucun renseignement sur les donateurs ou les circonstances d'acquisition de l'élégante pharmacie de faïence, dont témoignent seules, les quelques pièces que je viens de signaler.

Il faut donc se contenter de constater que ces vases sortirent des fours nivernais, vers le même temps que ceux, dispersés aujourd'hui, qui meublaient les deux pharmacies moulinoises de l'hôpital Général et de l'hôpital Saint-Joseph. On leur connaît encore d'autres compatriotes et d'autres contemporains, chez nous, tels, par exemple, que ces vases qui garnissent l'hôpital de Saint-Pourçain. Autant de preuves que les faïenciers de Nevers eurent, au commencement du XVIIe siècle — période de leur belle fabrication, — une grande vogue dans notre Bourbonnais. N'est-ce pas une constatation flatteuse, pour le goût éclairé de nos bons ancêtres ?

Roger DE QUIRIELLE.





CHRONIQUE

Le Congrès archéologique de France (65e session) se tiendra à Bourges, du 6 au 12 juillet prochain. Le programme comprend, en outre des séances et visites à Bourges, des excursions à Dun, Meillant, La Celle-Bruère, Plaimpied, Mehun-sur-Yèvre, Ainay, Drevant, Noirlac, Saint-Amand-Montrond. Parmi les dix-huit questions du programme, nous remarquons celles relatives aux points ci-après :

Principaux travaux des sociétés savantes ou des particuliers ; les découvertes faites en Berry depuis 30 ans.

Signaler les vestiges de l'âge de pierre, du bronze, du fer dans le Cher ; les enceintes de pierres, tumulus, sépultures de ces époques.

Siège d'Avaricum par César. — Les inscriptions gauloises de Genouilly. — Tracer les voies antiques du Berry. — L'époque franque : faire connaître les constructions, les cimetières, armes, bijoux, poteries de cette époque.

Edifices de l'époque carlovingienne.

Monuments religieux de toutes les époques ; mobilier des églises ; objets d'art ; leurs donataires ; inventaires ; archives ; documents ; marchés.

Constructions militaires du Moyen-Age ; constructions civiles les plus importantes jusqu'au XVIIe siècle ; le mobilier, etc.

Influence des ducs de Berry sur les arts et l'architecture de la province.

Industries locales, forges, les plaques de foyer.

Epigraphie, numismatique, anciennes mesures, etc. etc.

***

L'armure que portait le connétable de Bourbon, lorsqu'il fut tué au sac de Rome, en 1527, vient d'être placée au Vatican, dans la galerie Borgia, restaurée pour recevoir toute une série d'armures historiques.

Celle du connétable, qui est l'une des plus intéressantes, a la trace du coup d'épingard que lui porta un prêtre.

***

Notre compatriote Lopisgich vient de recevoir de l'Etat, la commande d'une gravure à la pointe sèche, d'après le *Philosophe en méditation* de Rembrandt.





BIBLIOGRAPHIE

Le *Centre médical et pharmaceutique de Gannat* a publié dans son n° 11, du 1er mai dernier, la *Légende des eaux de Vichy*, par M. F. Pérot.

Revue trimestrielle des anciens élèves du Pensionnat Saint-Gilles (avril 1898). — Moulins, C.-Leblond, imp. — Contient en chronique une poésie de S. Jardin : Lettre ouverte à J.-B. M. (Moretti) ; — Nécrologies de Vincent Lebreton et de Charles Lacour, soldat en Sénégambie, décédé à Tombouctou ; — *Les Casiers*, — puis une revue des bulletins des autres associations.

L'instruction sous l'ancien régime, les sciences exactes au Moyen-Age, l'Enseignement populaire avant 1789, par Charles de la Romagère, 1898. — Montluçon, Herbin, imp. ; in-8° de 70 pages.

Au désert, par Alexis Trouvé, 1898. — Moulins, Crépin-Leblond, imprimeur ; in-8° de 119 pages. Tirage, 150 exemplaires.

Faune de l'Allier. Tome I, Vertébrés, par M. Ernest Olivier, X-170 pp. In-8°. — Librairie Durond à Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

La Noblesse militaire du Bourbonnais sous Louis XIV, par le commandant du Broc de Segange ; 78 pages, in-8° (Extrait du bulletin de la Société). — Moulins, imprimerie Et. Auclaire.

Altitude d'habitat de Saturnia Pyri, par M. de Rocquigny-Adanson ; 8 pages, in-8°. — Imp. Et. Auclaire.

Notre-Dame de Vichy, dite Notre-Dame des Malades, par M. l'abbé Crouzier, curé-doyen de Saint-Blaise. — 82 pages, petit in-8° avec 5 planches hors texte et dessins intercalés. — Tiré à 3.000 exemplaires. — Imprimerie Et. Auclaire.



Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1898.

SÉANCE DU 1er JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. SEULLIET

Etaient présents : MM. Seulliet, Bertrand, l'abbé J. Clément, Pérot, E. Olivier, l'abbé Berthoumieu, Claudon, de Vauchaussade de Chaumont, Bourdelier, Tiersonnier et Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Dans leur nombre, se trouve offert par l'auteur, notre confrère M. l'abbé Berthoumieu, un ouvrage ayant pour titre : *Monographie des Ichneumonides d'Europe et des pays limitrophes.*

— M. l'abbé Joseph Clément lit, sur plusieurs objets trouvés à Saint-Gilles, pendant les travaux d'agrandissement de ce pensionnat, une note qu'on trouvera insérée *in extenso* dans notre Chronique.

Il communique ensuite à la Société une curieuse narration faite par M. l'abbé Boussac, alors vicaire de Saint-Pierre de Moulins, de son voyage en Italie, en 1792, pour fuir la déportation qui atteignait les prêtres non assermentés. Ce document n'offre pas seulement un caractère d'intérêt local, en ajoutant une page à l'histoire religieuse de ce pays, mais il dépasse comme intérêt les limites de notre province, puisqu'il mentionne, parmi les compagnons de route de l'auteur, des prêtres de diverses régions de la France qui ont partagé son exil jusqu'au rétablissement du culte.

— M. Bertrand donne lecture d'une note sur une médaille gauloise recueillie par lui dans les fouilles de la villa gallo-romaine des Craux, à Moulins.

— Le même confrère nous informe de trois dons faits au Musée, sur sa demande :

M. Mazuel, entrepreneur des travaux de la Caisse d'épargne, a donné un tympan trilobé sur lequel se trouvent, à la rencontre des arcs, deux têtes de serpent, grès fin de Coulandon, XVe siècle ;

Une inscription gravée sur pierre d'Apremont : PIERRE : POSEE : PAR : IOSEPH : ANTOENE (*sic*) BOVGAREL : CE : 2 IANVIER : 1764 ;

Une autre pierre d'Apremont où est gravé le nom FCOVDONIER.

M. Dion a offert une petite lanterne à six faces vitrées, du XVIIIe siècle, et une cruche en poterie vernissée, de Lourdy.

— M. PÉROT montre plusieurs dessins d'objets antiques trouvés dans le faubourg Saint-Etienne, à Gannat ; ils ont été acquis par M. le comte de Costa Beauregard, et dessinés par lui.

La description de ces objets figurera dans le prochain inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais, que notre confrère donne à la fin de chaque année.

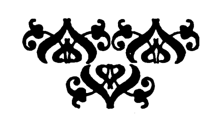
— M. E. OLIVIER rend compte d'une réunion de la Société des Sciences médicales de Gannat, qui vient d'avoir lieu à Montluçon, sous la présidence du docteur Bousquet, directeur de l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand. M. E. Olivier représentait notre Compagnie. Parmi les travaux lus à cette réunion figure une étude de M. F. Pérot, sur les anciens médecins de Moulins depuis le XVIe siècle. La prochaine session de cette Société aura lieu à Riom.

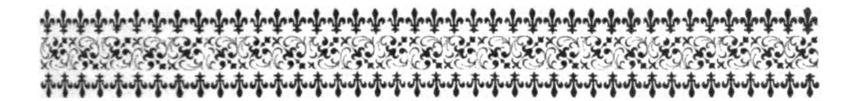
— M. H. Faure, président, pour Moulins, du Comité des fêtes qui doivent avoir lieu à Lisbonne pour honorer la mémoire de Vasco de Gama, prie notre Société de s'associer à cette manifestation, en souscrivant une somme de 5 francs ; cette demande est favorablement accueillie.

— Est admis en qualité de membre titulaire dans la classe des sciences, M. de Rocquigny-Adanson.

— Est présenté, en qualité de membre titulaire, dans la classe des lettres, M. Pierre Coulhon, chef de division à la Préfecture de l'Allier, par MM. Grégoire, Claudon et Bernard.

G. B.





LES ANCIENNES COMMUNAUTÉS

DE CULTIVATEURS

Dans le Centre de la France



ORSQU'ON fait des recherches dans les archives publiques ou privées, on est étonné de trouver un nombre considérable d'actes concernant les anciennes communautés de paysans, composées de plusieurs familles vivant en commun sous le même toit, à la même table, et reconnaissant l'autorité d'un des leurs appelé le chef ou le maître. Cette organisation patriarcale est si contraire aux mœurs qui tendent de plus en plus à régir notre société, qu'il nous a semblé intéressant d'étudier d'un peu plus près ces anciens usages. Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'impossibilité de voir de nos jours se renouveler semblable union des familles. Il reste bien encore des vestiges de communautés parmi celles qui subsistent dans les campagnes entre un père et ses fils ou gendres, ou même entre deux frères vivant ensemble, ce qui déjà commence à devenir fort rare. La mort du père entraîne généralement le partage entre les enfants, qui morcellent la propriété, s'il y en a une, ou ne peuvent s'entendre pour continuer l'exploitation en commun, s'ils sont fermiers ou métayers. Aujourd'hui, étant donnée la prédominance de l'égoïsme, chaque ménage, à peine formé, désire vivre chez lui, et y être maître.

L'étendue d'une cour ou d'un jardin n'est quelquefois pas suffisante pour empêcher les chocs entre ceux qui vivent sur la même propriété ; quant aux voisins, dont les intérêts ne sont pas communs, leurs relations, au lieu d'être cordiales, ne sont-elles pas souvent gâtées par la médisance ou la jalousie ? Il est facile de voir que l'affaiblissement de l'esprit religieux est la cause de ces tendances mauvaises ; on n'ose pas encore crier ouvertement *ni Dieu ni maître*, mais on agit comme si on obéissait à ce cri satanique. Si, en vivant dans cet isolement, on gagne cette liberté chérie, par laquelle, sans qu'on s'en doute, on devient esclave de mille mauvaises influences, on y perd le gain assuré par l'association des bras et des capitaux, par l'union qui fait la force, par l'indivision de la propriété, par la stabilité dans la profession et l'habitation, et par bien d'autres avantages que nous allons trouver dans nos anciennes communautés. Il y a cinquante ans, malgré la loi du 30 ventôse an XII, malgré les dispositions de l'article 1834 (1) du Code civil, conformes aux anciennes ordonnances de 1566 et 1673, on pouvait encore voir quelques-unes de ces associations intéressantes, particulièrement dans la Montagne bourbonnaise, et dans les environs de Thiers, où l'influence des idées nouvelles s'est glissée moins rapidement. En 1840, existait dans la commune de Saint-Benin-des-Bois (Nièvre) la célèbre communauté des Jault, dont l'origine, dit-on, se perd dans la nuit des temps : elle était en pleine prospérité, lorsqu'en cette même année elle fut visitée par le fameux député et procureur général Dupin aîné. Celui-ci, dans une lettre à M. Etienne, de l'Académie française, nous a initiés à l'organisation de cette société qui comprenait

(1) *Toutes sociétés doivent être rédigées par écrit, lorsque leur objet est d'une valeur de plus de 150 francs.* L'ordonnance de Moulins de 1566, art. 54, exigeait un acte notarié pour un contrat de société excédant 100 livres. Elle ne fut pas appliquée, mais l'ordonnance de 1673 qui exigeait absolument un acte écrit pour former une société, commença à empêcher la constitution de nouvelles communautés, dites *taisibles*, formées par la simple cohabitation pendant an et jour.

36 personnes. Le maître de la communauté fit à ses visiteurs l'accueil le plus cordial, montrant avec orgueil une vieille arche où se trouvaient des titres datant d'avant 1500: il déclarait en même temps que leur bien, ayant toujours été franc, n'avait jamais payé de redevance seigneuriale. Dans la vaste maison d'habitation, chaque ménage avait sa chambre particulière ; une grande pièce, chauffée par deux cheminées, servait de lieu de réunion pour la communauté, et de salle à manger pour les hommes. M. Dupin, dont nous voudrions reproduire en entier l'intéressant récit, constate tout d'abord qu'on trouve dans cette société la prospérité, puisqu'elle possède un domaine évalué environ 200,000 francs avec 300 arpents de bois ; il y voit régner en outre l'union, la probité, la charité, des mœurs pures, un état sanitaire parfait et un air de contentement général. S'il avait vécu en cette fin de siècle, il aurait pu ajouter que cette manière de vivre maintenait sur leurs terres des gens qui, aujourd'hui, ne cherchent qu'à se réfugier dans les malsains faubourgs des villes ; il aurait compris qu'elle était un remède contre la dépopulation des campagnes, et aussi contre celle plus effrayante qui sévit actuellement sur la France entière. En effet, les enfants étaient bien reçus dans ces exploitations où les bras étaient toujours utiles ; ils y vivaient aux dépens de la communauté, personne civile dont l'existence était immuable : il était ordinairement stipulé que jusqu'à leur mariage, ces enfants devaient être *nourris et entretenus en travaillant de leur pouvoir*.

Les filles, qui se mariaient au dehors, recevaient une dot, et cédaient leurs places à celles qui devaient être les compagnes de leurs frères. Quelques communautés tenaient beaucoup à garder leurs hommes, mais pourtant il arrivait qu'un mariage les en faisait sortir : dans ce dernier cas, ils étaient dotés et apanés comme les filles dont nous venons de parler. Quant aux vieillards, dit Guy-Coquille, on en fait compte pour le conseil et pour la souvenance de ce qu'ils ont fait.

Le bonheur constaté chez les Jault résultait d'une association bien organisée, mais pour que celle-ci pût subsister, il fallait autre chose dont M. Dupin néglige de parler, mais qu'il nous fait largement pressentir. Il déclare en effet que sa visite aux Jault ayant lieu le jour de l'Assomption, ils étaient tous aux vêpres lorsqu'il se présenta, qu'une vieille femme seule gardait la maison, mais que bientôt les 35 membres de la communauté rentrèrent au logis, conduits par leur chef. Ces gens, vivant en commun, avaient donc une foi vive, et étaient animés d'un réel sentiment religieux, puisque, ne se contentant pas de la messe, ils assistaient tous aux vêpres. Voilà donc le secret de leur harmonie, de leur discipline et partant de leur prospérité! Ils obéissaient à la loi divine (1), ils avaient le respect et l'amour de Dieu, et par cela même, remplissaient avec joie leurs devoirs; ils savaient se supporter et s'entr'aider parce qu'ils suivaient la maxime : *aimez-vous les uns les autres*.

M. Dupin visita ensuite la commune de Préporché (Nièvre), où se trouvaient les débris d'une grande communauté, dite des Gariots, qui avait fait le partage de ses biens depuis la Révolution. « Aux Jault, dit-il, c'étaient l'aise, la gaîté, la santé. Aux Gariots, c'étaient la misère, la tristesse et la pauvreté. » Malheureusement ces Jault si florissants allaient à leur tour disparaître sous le souffle néfaste qui prépara la révolution de 1848. M. Dupin, dans sa lettre, a encore fait une omission ; il n'a pas dit, qu'en sa qualité de vieux jurisconsulte, il s'était chargé de rappeler aux membres de la communauté des Jault, l'article 815 du Code civil : « *Nul n'est tenu de rester dans l'indivision*. » Hélas ! sans s'en douter, il jetait

(1) M. Dupin, comme le monde officiel de son époque, se gardait de montrer les sentiments religieux qu'il pouvait avoir, mais M. Albert Maron, dans son intéressante brochure *La communauté des Jault* : Nevers, 1890, ne craint pas de raconter avec quelle scrupuleuse exactitude les Jault observaient la discipline du carême, avec quelle abondance ils pratiquaient la charité et l'hospitalité, en un mot combien, chez eux, les devoirs de la vie chrétienne étaient strictement suivis.

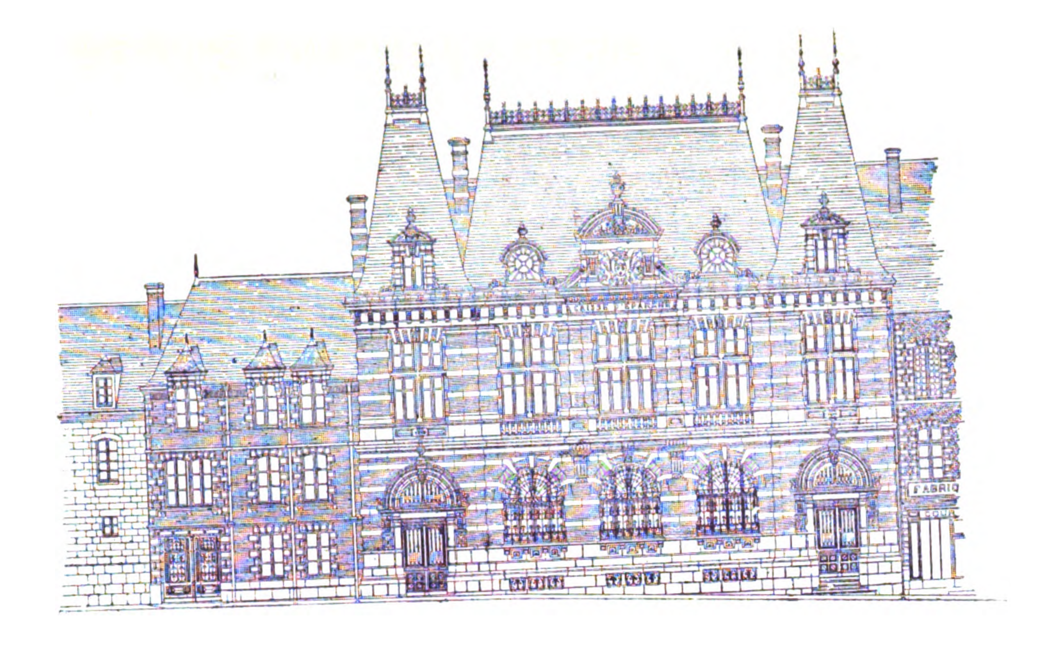
par ces paroles une semence de discorde parmi ces braves gens, qui ne songeaient pas à user de leurs droits. Depuis un temps immémorial, on ne connaissait qu'un seul membre mâle sorti de cette communauté. Il reçut en 1816 une somme de 1,350 francs, comme toutes les filles qui se mariaient au dehors; en 1843 son fils François Lejault introduisit une demande en partage, se posant comme héritier non seulement de son père, mais aussi de ses grands parents. En outre, les représentants des femmes mariées, qui avaient quitté la communauté, firent valoir certaines prétentions, pendant que le contact quotidien avec la jeunesse du pays, devenant chaque jour plus indépendante et moins chrétienne, faisait perdre peu à peu aux jeunes membres de l'association le respect des traditions séculaires. L'autorité du chef commençait à être méconnue, et il y eut des actes de désobéissance plus ou moins déclarée qui vinrent affliger les anciens déjà éprouvés par les contestations judiciaires introduites devant la Cour de Bourges. Pour mettre fin à toutes ces complications, on convint de dissoudre la communauté, ce qui eut lieu en juin 1847. Trois arbitres furent désignés pour la tâche délicate du partage, et l'accomplirent très consciencieusement : leur sentence fut déposée au greffe du tribunal civil de Nevers, qui la rendit exécutive le 28 juin 1847.

C'est donc ainsi que disparut une des dernières grandes communautés agricoles: sa prospérité matérielle évidente témoignait en sa faveur, mais elle n'était pas dans le soi-disant progrès. La présence d'une aussi ancienne institution ne pouvait subsister au milieu d'un monde moderne, qui, sous prétexte de faire mieux, ne trouve pas suffisant de démolir l'esprit patriarcal, mais fait tous ses efforts pour détruire la famille elle-même. On voudrait n'être plus arrêté par aucun lien, et on peut prévoir, si ce système prévaut, quelle effrayante lutte pour la vie on prépare aux générations futures. Un des premiers résultats est de faire revivre les théories du socialisme, qui, malgré leur ineptie notoire,

depuis longtemps reconnue, ont encore vis-à-vis du vulgaire une influence assez grande pour que, dernièrement, un président du conseil ait cru devoir les réfuter en pleine Chambre des députés. Si nous parlons du socialisme, c'est parce que peut-être on le dira pratiqué par nos communautés. En effet, dans une certaine mesure, elles faisaient du socialisme, mais il n'y avait de communs le plus souvent entre les associés que les meubles et les conquets ; chacun conservait son patrimoine particulier, et la liberté de rester ou de partir. Ajoutons que, si l'on conçoit une communauté de 36 personnes, le bon sens ne comprend plus celle de 36 millions d'individus, dans laquelle le malheureux paria placé au bas de l'échelle sociale (car il y en aurait encore une) recevrait ce que voudraient bien lui laisser les nombreux et heureux administrateurs de la fortune du pays. Celle-ci, transformée en un immense bureau de l'Assistance publique, serait vite dissipée, et ne s'alimenterait plus, les sources du travail étant taries par l'absence de la propriété. Pour que le socialisme pût réussir, il faudrait que la France fût uniquement composée de religieux, et ce n'est guère le cas actuel. Il n'y a en effet qu'un trappiste pour pouvoir travailler tout le jour, en pensant que, malgré tous ses efforts, sa couche n'en sera pas moins dure et sa table plus copieuse.

Etudions maintenant d'une façon sommaire quelle était l'origine des communautés agricoles, et comment elles étaient organisées. D'après M. l'abbé Guélon, qui parle de ce sujet dans sa savante monographie *Vollore et ses environs* (1), les communautés existaient bien avant l'époque féodale. Vers le IXe siècle la population rurale comprenait les serfs proprement dits, et les colons qui étaient les plus nombreux. De toute antiquité, les premiers vivaient en communauté sur les

(1) Clermont-Ferrand, imp. Bellet 1890 ; 1 vol. grand in-8°. Nous avons emprunté à cet ouvrage, p. 327 à 334, les détails relatifs aux communautés avant l'époque féodale. Vollore, qui est dans l'arrondissement de Thiers, avait dans ses environs un grand nombre d'importantes communautés.



Hôtel de la Caisse d'Epargne de Moulins.

(PROJET DE M. RENÉ MOREAU, ARCHITECTE)

Imp. Ét. Auclaire. Moulins.

terres de leurs maîtres; les colons en faisaient souvent autant, et dans ce cas les chartes du IXe siècle les désignent sous le nom de *consortes*. La fameuse communauté des Quittard-Pinon en Auvergne est mentionnée dans des documents en 780, ce qui peut faire supposer l'existence d'autres communautés plus anciennes. M. l'abbé Guélon croit que ces sociétés ont dû se former dès l'époque mérovingienne, au moment où la petite propriété disparaissait avec la liberté de ses possesseurs, qui se trouvaient immobilisés au sol. Ensuite la misère croissante des classes inférieures, leur isolement causé par la difficulté des relations, la nécessité de se prêter un mutuel secours, provoquèrent le groupement des familles en communautés, comme cela du reste existait en Orient, chez les anciens Germains, et dans la plupart des civilisations primitives.

Pendant les Xe et XIe siècles, on vit la féodalité se constituer, rendant plus rigoureux le servage et la condition des anciens colons. Par le droit de main-morte, le seigneur succédait à toute personne serve décédée sur sa terre, mais bientôt sous l'influence de l'Eglise et dans l'intérêt même des seigneurs, on accorda aux serfs le droit de se succéder entre eux pourvu qu'ils fussent *communs* avec le défunt au moment de son décès. Les détenteurs de bordelages (1), si nombreux en Nivernais, ou de tailles réelles usitées en Bourbonnais, eurent les mêmes droits. Il résultait de ces coutumes qu'un cousin germain, vivant avec le tenancier d'un bordelage, lui succédait à l'exclusion de son frère, si celui-ci habitait en dehors de la communauté. Guy-Coquille dit que tout d'abord ce règlement lui avait semblé dur, mais qu'en réfléchissant, il avait compris que « ceste loy rigoureuse semble estre faicte en faveur de la famille pour la conserver en union, mesme en

(1) *Bordelage* vient du vieux mot *borde*, maison aux champs. Les tailles réelles en Bourbonnais n'eurent jamais l'importance des bordelages en Nivernais. Ceux qui prenaient une terre à titre de bordelage ou de taille réelle devaient au bailleur une redevance en argent et en blé ou en plume (géline) payée au mois d'août.



ce païs où les mesnages des villages ne peuvent estre exercez, sinon avec grand nombre de personnes vivants en commun ; et l'expérience montre que les partages sont les ruynes des maisons de village..... » ; il conclut que le seul parent *commun* (1) doit succéder. A notre avis, on ne peut pas mieux dire, et il est facile de voir dans quel but se sont formées dans notre région ces communautés coutumières dites *taisibles* ou tacites parce qu'elles se passaient de conventions écrites, et qu'elles résultaient simplement de la vie en commun sous le même toit, et à la même table, pendant au moins un an et un jour. Les serfs et les tenanciers obtinrent par ce moyen le droit de succession, et aussi le nombre de bras nécessaires aux grands travaux de la terre. En voyant la prospérité produite par cette union de forces, les propriétaires libres s'empressèrent à leur tour de former des communautés sur leurs héritages allodiaux.

D'après la Coutume de Bourbonnais rédigée à nouveau en 1521, d'après celle de Berry, d'après le ch. 22 de la Coutume de Nivernais, la communauté de biens ne se contractait taisiblement entre personnes demeurant ensemble, s'il n'y avait convention expresse, mais elle existait entre frères majeurs de 20 ans, étant hors de puissance de père, ayant demeuré ensemble pendant un an et un jour et ayant fait mixtion de biens pendant le dit temps. Cette communauté coutumière ainsi acquise comprenait tous les meubles précédents et subséquents, et les conquets faits pendant sa durée. Il est à remarquer que le mot *frères* ne comprenait pas les sœurs, le travail de celles-ci ne pouvant être assimilé à celui des hommes.

Nous voyons donc comment, après la mort de leurs parents, plusieurs frères ont pu se constituer en communauté : si

(1) La nouvelle *Coutume de Nivernais* (1534), art. 19 du chap. VI, a adouci la rigueur des lois de succession dont nous venons de parler. Les enfants du bordelier purent succéder à leur père dans tous les cas. La coutume du Bourbonnais et celle de Germigny ne suivirent pas cet exemple : elles admettaient pourtant la succession pour l'enfant absent, de par la volonté paternelle, pour causes d'études ou en service.

maintenant, dans un de ces ménages, survient le décès de l'un des époux, l'art. 270 de la Coutume de Bourbonnais, et presque toutes les autres Coutumes permettent la continuation de la communauté entre les enfants et le survivant, *s'il n'est fait dans les 40 jours suivant le décès aucun inventaire, partage ou division.* Les enfants mineurs ou majeurs se trouvaient donc continuer la communauté tous ensemble, en jouissant de la portion du conjoint défunt. A défaut d'enfants, cette succession était accordée aux autres parents et héritiers collatéraux, qui pouvaient de même continuer la communauté. Il fallait encore que les enfants fussent héritiers : ainsi la fille mariée et apanée qui avait renoncé aux successions futures de ses père et mère, n'avait pas la continuation de la communauté. Il y avait bien d'autres cas litigieux dans cette législation coutumière, difficile à interpréter dans certaines circonstances. Nous ne voulons pas entrer dans ces détails, notre but étant simplement de tracer les plus grandes lignes de l'organisation des communautés.

Le chef de la communauté, qui primitivement était le père de famille, fut ensuite désigné par ses communs personniers (1), dès que l'association se trouva réunir plusieurs familles : souvent dans les grandes et anciennes communautés, cette élection était faite avec une certaine solennité. Le chef était maître absolu pour tout ce qui regardait les travaux à exécuter, la discipline générale, les mariages même, mais il savait généralement tempérer l'exercice de ses droits en consultant ses personniers dans tous les cas difficiles. Il faisait la prière du soir, et engageait chacun à accomplir ses devoirs religieux. Lorsque le poids de l'âge le rendait incapable de remplir ses fonctions, une nouvelle élection lui donnait un successeur

(1) On appelait *communs parsonniers* ou personniers les membres de la communauté. D'après Guy-Coquille, le mot parsonnier vient de l'ancien mot français *parson*, diminutif de part, *pars* en latin, et n'est pas déduit du mot personne, comme on pourrait le croire. Dans les anciennes rédactions des Coutumes, on écrivait en effet *parsonniers*, mais ensuite dans les actes, on trouve plutôt le mot *personniers*.

qui évidemment s'inspirait de ses conseils et de son expérience. Il existait aussi une maîtresse qui était la femme la plus entendue de la société : elle était chargée de la direction intérieure de la maison, de la basse-cour, du laitage, et de l'habillement des femmes (1).

Au point de vue coutumier, le chef de la communauté, d'après l'art. 268 de la Coutume de Bourbonnais, pouvait convenir et être convenu en toutes actions personnelles et possessoires pour le fait de la communauté, sans procuration de ses autres *communs*. Il ne pouvait agir seul en ce qui regardait les immeubles, ni passer de contrat pour les intérêts particuliers de chaque commun. Quand il avait le droit d'agir, il obligeait ses communs, solidairement d'après Denis Lebrun, et pour leur part ou portion d'après l'opinion de J. de Culant et d'Auroux des Pommiers. Ce dernier raconte qu'après la mort de Pierre Digonnat, dont le père, Simon Digonnat, était le chef de la communauté des Mesles, paroisse de Saint-Ennemond, le châtelain de Moulins mit les scellés sur les effets dudit Pierre, et ordonna qu'il serait fait une tutelle à sa fille mineure. Simon Digonnat s'y opposa, perdit d'abord devant la Sénéchaussée de Moulins, mais obtint gain de cause au Parlement, qui ordonna de lui donner le *coffre* (2), comme chef de la communauté et comme aïeul de la mineure dont il devait administrer les biens.

(*A suivre.*) Commandant DU BROC DE SEGANGE.



(1) Celles-ci étaient autrefois habillées *honnêtement, selon leur état ou leur condition*, comme on le lit dans les contrats de mariage, et on ne voyait pas le spectacle grotesque, qui nous est donné actuellement, lorsque des paysannes, en toilette semblable à celles des dames de la ville, conduisent à la foire, une baguette à la main, certains animaux très prisés des consommateurs.

(2) Chaque ménage de paysans aisés avait toujours en se mariant un coffre contenant ses effets. Ces meubles, qui avaient souvent la forme d'arches, sont souvent recherchés aujourd'hui par les amateurs d'antiquités.



CONFÉRENCE

sur

L'UTILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

(*Suite*).

Mais si les travaux de reproduction agissent avec succès, les œuvres originales ne manquent pas non plus leur effet. Actuellement les musées sont plus riches et plus nombreux et les expositions plus fréquentes. En ouvrant leurs portes au public, ils étalent devant lui des sujets de tentation en présence desquels les individus les plus réfractaires sont souvent ébranlés et subjugués. Il est difficile de résister à la beauté des formes, au brio des couleurs et à la magie du clair-obscur. La foule, du moins, n'y est pas insensible. Et à l'occasion, elle admire sans réserve, même ce qu'elle critique.

Si du camp des artistes nous passons à celui des écrivains, nous y retrouvons les mêmes tendances à la vulgarisation. Jamais, peut-être, on ne s'est intéressé aussi vivement à la théorie, à la pratique et à l'histoire des arts. Le nombre des savants qui s'adonnent à l'étude de ces sujets passionnants a, du reste, considérablement augmenté. Et leurs travaux, exécutés avec une compétence très propre à faciliter la compréhension du beau sous toutes ses formes, se répandent en volumes, alimentent les revues populaires et les moindres feuilles quotidiennes, ou bien ils passent dans les bibliothèques communales qui les distribuent aux intéressés.

Pour en finir avec l'énumération des causes propices à la divulgation des Beaux-Arts, citons encore la poussée imprimée par les sociétés : les unes s'occupent de conserver les restes que le temps et le vandalisme ont épargnés ; elles fouillent les vieilles

archives et retournent le sol pour exhumer les vestiges d'un passé vague et ressusciter les faits historiques. Les autres prêtent leur concours dévoué à l'évolution actuelle des arts qu'elles appuient et dirigent. Toutes rivalisent de zèle pour intéresser le public à leurs travaux et font ainsi des adeptes à l'œuvre commune en se créant des partisans.

Parmi elles, il en est une que la nature de son programme désigne spécialement à l'attention publique : il s'agit de la Société populaire des Beaux-Arts, jeune encore mais déjà prospère. Son but est de venir en aide aux artistes par l'achat de leurs œuvres, de les encourager et de les faire connaître. Elle se donne aussi pour mission d'initier la foule au goût des belles choses par le moyen de conférences et d'expositions, et avec le concours d'une publication hebdomadaire, *la Revue populaire des Beaux-Arts*, dont les matières variées constituent un véritable enseignement. Tous les ans, une gravure superbe est remise aux adhérents, et il leur est délivré un billet de tombola qui peut leur permettre de gagner une œuvre acquise au Salon de Paris ou dans les expositions de province. En faisant les sacrifices qu'elle s'impose, la Société n'a en vue que le triomphe de l'art français par l'éducation populaire. Il est bon de dire que ses louables efforts sont récompensés, car près de 12.000 sociétaires, de toutes les conditions, ont répondu à son appel en moins de quatre ans.

En résumé, la contemplation des œuvres d'art et celle de leurs reproductions, la lecture des publications et les efforts des sociétés, finissent par s'emparer de l'esprit du public, par l'intéresser à ce qui est beau, par élever progressivement sa pensée au-dessus de ce qui est imparfait et en désaccord avec ses aspirations. En faisant ainsi pénétrer le sentiment de l'art dans nos mœurs, ils donnent à l'enseignement du dessin une raison d'être qu'on finit par ne plus pouvoir lui contester.

Jusqu'ici, encore, il n'a été question du dessin qu'au point de vue des relations qu'il entretient avec l'Etat. Il reste à examiner combien il est utile au public et en particulier à ceux qui font profession des talents qu'il permet d'acquérir.

Prétendre que son étude est également nécessaire à tout le monde serait exagéré. Il est des personnes dont les occupations n'ont que des rapports éloignés avec les arts et auxquelles l'occa-

sion de les employer fait défaut. Si le dessin ne valait que par les avantages attachés à l'application qu'on en fait, ces personnes-là pourraient se dispenser de l'apprendre, et avec d'autant plus de raison que le cas échéant, rien ne les empêcherait de recourir aux lumières d'autrui pour se tirer d'affaire. Les seuls motifs qui le recommandent à elles, comme d'ailleurs ils le désignent à l'attention générale, sont d'une autre nature.

Tout d'abord le dessin est, par son étude même, un excellent moyen d'éducation. S'agit-il de reproduire un sujet donné, l'esprit est tenu d'en considérer l'ensemble et les parties, et de comparer chacune de ces dernières aux autres pour en déduire la forme, la position et l'étendue relatives.

Cette constatation faite, il doit en reporter l'objet de l'endroit où il l'a recueilli jusqu'à la surface où il veut l'exprimer. Et, tant que dure la traduction, il va de la copie au modèle afin d'opérer les modifications nécessaires à la ressemblance commune. Ce qui veut dire que pour mettre en place une seule donnée de son sujet le dessinateur est obligé d'observer sans cesse, de maintenir son attention en éveil, de comparer, de juger, de se rappeler, et même d'imaginer quand, au lieu de copier, il compose. Or ces opérations, il est indispensable de les répéter autant de fois qu'il y a de parties différentes à prendre en considération dans le modèle. Et quand c'est régulièrement et pendant des années que de semblables exercices se pratiquent, quand surtout c'est au temps de la jeunesse, le résultat n'est pas douteux. Sous les impulsions reçues, les facultés deviennent de plus en plus dociles et de plus en plus propres aux fonctions qu'elles sont destinées à remplir.

Certes, le dessin n'a pas le monopole de l'éducation intellectuelle. Mais parmi les matières qui le partagent avec lui, il est de celles qui agissent dans les meilleures conditions, attendu qu'il opère sur des données présentes et que dans ce commerce direct les organes contractent des habitudes à un travail plus sûr et plus précis.

Un autre motif qui rend le dessin digne de l'estime générale, c'est la propriété qu'il a de nous familiariser avec les sujets que nous voyons.

On ne saurait le nier, la forme est la première donnée des êtres, parce qu'elle nous tombe d'abord sous les sens. De quelque côté que nous tournions nos regards ou que nous portions la main,

nous la rencontrons sous ses aspects les plus divers. Elle nous parle à chaque instant et devient la source de presque toutes nos impressions, ce qui n'empêche que si nous nous contentons de la regarder à la dérobée, comme par habitude, si nous acceptons, sans les contrôler, les rapports officieux de notre œil, nous risquons fort de mal lire dans ce livre grand ouvert devant nous et de n'en tirer que des idées vagues, fausses et incomplètes.

Au premier abord cela peut paraître superflu que de savoir raisonner les impressions qui nous sont transmises par le spectacle extérieur des êtres. Cependant, pour ceux qui se trouvent dans la nécessité d'émettre leur opinion sur ce sujet toujours en cause, pour l'écrivain, l'avocat, le professeur, le naturaliste, pour les gens du monde, c'est une question qui mérite d'être prise en considération.

Or, tandis que, parmi les différentes branches de l'enseignement, celles qui traitent de la matière ne le font qu'à un certain point de vue ou d'une façon abstraite, le dessin, lui, aborde la question sous son véritable jour. Il met les parties intéressées en présence et la connaissance se fait sur place. Aussi, quand on a pris la peine d'envisager la forme d'un sujet dans son ensemble et dans ses détails, quand on en a distingué toutes les manières d'être, évalué ou mesuré toutes les proportions, quand, enfin, on en a effectué la perspective, le relevé géométral et exprimé le relief par des teintes, on se trouve en possession d'une somme de renseignements suffisante pour se représenter l'objet de nos investigations sous son véritable aspect. Son image d'abord vague et incertaine se précise dans notre esprit. On a en quelque sorte franchi le seuil de sa demeure et pénétré assez avant dans son intimité pour en parler en connaissance de cause.

A un autre point de vue, l'étude du dessin est utile aussi à ceux qui achètent. La variété des objets de même destination, et dont le prix de vente est à quelque chose près égal, est ordinairement assez grande pour laisser l'embarras du choix. C'est alors le goût seul qui décide. Or, on peut avoir le sentiment du beau naturellement développé et ne pas distinguer certaines nuances, faute d'avoir fait les études voulues. Cet acquis n'est pas toujours non plus le fruit d'une simple lecture. Il ressort plutôt de cette intimité que fait naître la copie des œuvres pures. Car en présence

des faits on est amené à voir en quoi consistent les beaux arrangements, la sobriété ou la richesse des détails, les heureuses proportions et l'harmonie de l'ensemble. Faute d'avoir puisé à la source même l'idée de ces notions capables de suppléer à l'insuffisance de nos dispositions naturelles, on peut s'exposer à des méprises parfois curieuses. D'ordinaire ce n'est point toujours à ce qui est sobre et élégant qu'on s'arrête mais à ce qui a le plus d'apparat, à ce qui est le plus ouvragé, le plus propre à capter le regard par l'importance et la profusion des détails, en un mot aux choses disproportionnées, surchargées et difformes. Et c'est ainsi qu'on s'entoure souvent de pacotilles indignes de l'intérêt qu'on leur porte et de l'hospitalité qu'on leur accorde.

Enfin le dessin est indispensable à ceux qui produisent. Il serait superflu de parler ici des artistes proprement dits. Arrêtons-nous seulement aux personnes qui travaillent la matière, les métaux, la pierre, le bois, en vue d'une destination quelconque et appelées « ouvriers d'art ».

Or, depuis les grands manufacturiers jusqu'aux petits fabricants, tous ceux qui dirigent doivent être préparés en raison des responsabilités qu'ils assument. Car de la façon de gérer leurs propres intérêts dépend le sort des ouvriers et l'état de l'industrie nationale. Les destinées de cette dernière sont entre leurs mains, et ils peuvent en élever ou en abaisser le niveau suivant l'étendue des connaissances qu'ils ont à mettre à son service. Les arts contribueront pour un bonne part à élargir le cercle de leurs idées. L'histoire fera passer sous leurs yeux les beaux exemples des époques écoulées, meublera leur mémoire de matériaux auxquels on ne fait jamais un vain appel. L'esthétique réglera l'activité de leur imagination et ils trouveront dans le dessin les moyens de traduire leurs conceptions. C'est d'ailleurs dans ces études qu'ils puiseront l'autorité qui leur sied pour critiquer la façon de faire de leurs subordonnés et assurer la bonne exécution des travaux. Grâce à elles aussi, ils pourront observer les progrès de leurs rivaux, s'assimiler la nature des nouveaux perfectionnements et suivre une direction qui leur ménage toujours l'avantage de la vogue.

Quant aux ouvriers, le moins qu'ils puissent faire, c'est d'apprendre à lire un dessin pour être à même de s'en servir. Mais

s'ils tiennent à réussir complètement dans la partie qu'ils ont choisie, il leur faut savoir exprimer leurs idées et celles des autres, tant au mode perspectif qu'au mode géométral, en prévision des projets demandés, c'est-à-dire qu'en outre de la vue perspective il est obligatoire qu'ils sachent faire le plan, l'élévation, le profil et la coupe d'un objet. Ces travaux doivent être clairement exécutés, minutieusement détaillés et documentés de manière à devenir compréhensibles pour l'acheteur et pour l'exécutant.

Il est facile aux ouvriers de concevoir l'intérêt qu'ils ont à s'instruire puisque sitôt qu'ils produisent des œuvres sérieuses elles courent la chance de se substituer à celles qui leur sont inférieures. Ils acquièrent de ce fait une réputation méritée qui les conduit à des postes et à des salaires plus élevés.

Dans cette courte énumération des professionnels qui emploient le dessin, il serait injuste d'oublier les femmes. Car elles aussi sont des ouvriers d'art et non des moins habiles et des moins consciencieux. A la ville, surtout, les jeunes filles trouvent dans l'industrie une occupation ordinairement bien en rapport avec leur délicate nature. Qu'il s'agisse de créer un chapeau, de l'enrubanner ou de le fleurir, de confectionner une robe ou d'orner un manteau, de broder, ou même de faire un étalage, elles excellent, il faut en convenir, sans avoir eu la plupart du temps d'autres guides que leur bon goût et celui de leur maîtresse. Que serait-ce donc si ces heureuses dispositions étaient cultivées, si le sentiment s'était épuré au contact de ces gracieux modèles dont les arts féminins semblent avoir le secret, et si les jeunes personnes initiées aux règles de leur art, s'exerçaient à les appliquer, à composer et à utiliser leurs propres inspirations ?

Certains pessimistes croient que les améliorations apportées par les industries d'art sont un mal plutôt qu'un bien, sous prétexte qu'en généralisant et en vulgarisant les beaux produits, elles avivent les instincts de luxe et excitent à de folles dépenses. Et ils voient avec regret qu'on cherche à substituer ce qui a du caractère à ce qui n'en a pas, et qu'on travaille à épurer le goût pour le détourner de ce qui est mal et le porter vers ce qui est mieux, ils appellent cela un pervertissement, quand ce n'est pourtant qu'un perfectionnement très moral.

En effet, chaque œuvre, dans son genre, si modeste qu'elle

soit, peut atteindre à une perfection qui n'entraîne, pour être exprimée, d'autres dépenses supplémentaires que celles du talent qui la crée. Car la quantité et la qualité de la matière employée, le temps passé à l'exécution, peuvent être les mêmes, aussi bien pour un bon que pour un médiocre produit. Ce qui diffère réellement, c'est la nature, la disposition et les proportions des parties constituantes, autrement dit la composition. Or, la bonne composition ne coûte pas davantage d'efforts, ne demande pas plus de temps à celui qui est à la hauteur de sa tâche, que les mauvaises n'en exigent de celui qui est ignorant, quelquefois même moins. C'est pourquoi la supériorité des œuvres peut s'affirmer, sans que le prix de vente augmente, par la seule éducation des ouvriers.

Dans ces conditions, désapprouver l'initiative des industries d'art et le développement du savoir public, c'est contester à l'acquéreur le droit et les moyens de se donner des satisfactions légitimes, c'est chercher à anéantir la notion de ce bien-être familial vers lequel aspire sans cesse l'homme travaillé par les agents de la civilisation, c'est faire l'apologie de l'absurde et le procès de tout ce qu'il y a de beau et de généreux, c'est immobiliser l'humanité dans ses travers et dans ses ridicules.

Voilà esquissée à grands traits la physionomie de cet enseignement du dessin qui, dégagé des erreurs et formulé dans un sens pratique, revêt un caractère de popularité si étrangement intense. Par sa nature positive, il s'impose à l'attention de ceux qui s'occupent de résoudre les graves problèmes. Base de tous les arts, auxiliaire des lettres et des sciences, mobile de l'intelligence, la science du dessin, qui opère son œuvre avec certitude, doit exercer une influence sur les événements. Et il n'est pas difficile de prévoir le rôle marquant qu'elle est appelée à jouer dans la lutte industrielle des temps à venir.

Levons maintenant les yeux sur les horizons prochains. Devant nous, dans les plaines du vingtième siècle, nous aurons le spectacle d'une activité surprenante. Nous verrons la civilisation s'étendre, les sciences faire des prodiges et, sous leur souffle puissant, les industries de toute nature s'épanouir dans d'étonnantes proportions.

La production sera abondante et variée et les moyens de transport tels qu'il y aura de tout sur le marché. Le public,

éclairé, n'achètera cependant pas davantage. La tendance de ses goûts vers le beau le portera à se réserver pour ce qui aura la note d'art. En raison de ce raffinement général, les nations rivaliseront d'ardeur et de génie pour briguer l'honneur de plaire et se disputer la prépondérance. Dans ce tournoi gigantesque auquel elle prendra part, la France sera sur la brèche, au premier rang, occupée à soutenir glorieusement ses droits, et pour mieux les faire valoir, elle s'assurera le concours de tous les citoyens éclairés. Il s'établira une rivalité plus vive entre les industriels comme entre les nations. On sera occupé sans cesse à perfectionner, à compléter, à innover, et chaque jour verra naître de nouvelles spécialités et de nouvelles fonctions. Mais, par suite du degré de supériorité nécessaire à la vente, on recherchera de préférence les ouvriers qui connaîtront la pratique et la théorie de leur art, parce qu'ils présenteront des garanties, parce qu'on pourra compter sur eux pour prendre des initiatives, pour créer des œuvres dignes d'être aimées du public. Quant à ceux qui n'auront rien fait pour sortir des sentiers de la routine, il leur sera difficile de contribuer à une œuvre qui semble devoir être réservée au talent.

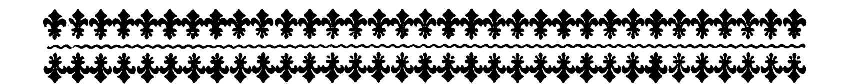
Honneur donc à ceux qui profiteront des avantages que l'Etat met à leur disposition, car ils seront appelés les premiers dans toutes les professions et bénéficieront des meilleurs salaires.

L'époque où les arts du dessin étaient considérés comme un vain passe-temps vient de finir ; celle qui en fait des instruments nécessaires, des moyens d'existence assurés, s'annonce impérieuse et pleine de promesses. L'élan est donné et il ne s'arrêtera pas, car le mobile qui l'engendre s'appelle le progrès. Or, le progrès marche et plus vite que jamais.

Ayons donc pour les arts du dessin toute la considération qu'ils méritent, puisqu'ils sont de nature à améliorer le sort de l'homme. Vous, les parents, que l'expérience des choses de la vie a mis à même d'en apprécier les avantages, parlez-en devant vos enfants, en des termes qui leur en fassent prendre l'étude au sérieux. En ce faisant, vous aurez accompli une bonne action, car vous aurez fait œuvre de bons chefs de famille et de bons citoyens.

Jacques Vié.





DOCUMENTS

pour servir

A L'HISTOIRE DU PRIEURÉ DE SOUVIGNY

(*Suite*).

RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES

DÉCLARATION DES RELIGIEUSES DE SOUVIGNY

ETAT DE LA MAISON ET COMMUNAUTÉ des religieuses bénédictines de Souvigny (1) *diocèse de Clermont en Auvergne sous la juridiction de l'ordinaire fondé par Mr Jean de Nignerole* (2) *seigneur d'Ambrun capitaine et chatellain de la chatellenie de Souvigny en l'année 1632 confirmé par lettres patentes de Sa Majesté en datte du 12 août 1650.*

MAISON DES VOUTES. — La ditte fondation consiste en la donation de la dite maison appelée des Voutes (3) et d'un clos comprenant environ vingt Boisselées de terres chargés de redevance qui seront rapporté dans

(1) La communauté se composait de Marie-Anne Gilberton de Saint-Augustin, supérieure, née en 1720 ;
Sœur Jeanne-Marie Thonnier de Sainte-Suzanne, dépositaire, c'est-à-dire économe, née en 1701 ;
Marie-Benoîte Faulconnier, née en 1708 ;
Marie-Geneviève Dury, 1729 ;
Louise Doyen, 1735 ;
Marie-Anne Michelet, 1741 ;
Jeanne-Marie Renaud, 1745 ;
Catherine Douyet, 1758 ;
Marguerite Soulier, 1757 ;
Marie-Jeanne Michel, 1757 ;
Marie-Jeanne Ursule Pérot, 1765 ;
Françoise-Julie Pérot, 1770 ;
Jeanne-Geneviève Beraud, 1719 ;
Françoise Mizon, novice, 1757.

(2) Jean de Ninerolles, seigneur d'Embourg.

(3) Le rez-de-chaussée de la maison était, en grande partie, composé de pièces voûtées, qui existent encore.

l'article des charges, le surplus des revenus vient des acquisitions faites par les économies de la ditte maison conciste :

DOMAINE DE LA BORDE. — Premièrement. — Le domaine de la Borde diocèse de Bourges dont les bâtiments sont couverts partie en thuille P^{sse} de Theneuille partie en paille affermé par contrat passé devant M. Soulier notaire à Souvigny le 28 juin 1788 à Philippe Madet et Thérèse Madet moyennant la somme de sept cent livres ci. . . . . . 700^{l}

Plus le dit fermier est obligé de payer les cens de fournir et faire employer deux charrois de paille à ses frais sur les bâtiments du dit domaine estimé trente livres . . . . . . 30^{l}

DOMAINE DES PERRODATS. — Domaine des Perrodats p^{sse} de Souvigny dont les bâtiments sont couverts partie en thuille partie en paille affermé par Baille reçu Soulier not^{re} à Souvigny le premier février 1782 à Martin Huillier moyennant le prix de cent dix sept livres huit sols dix deniers . . $117^{l}\ 8^{s}\ 10^{d}$

Plus trois cent Boisseaux de froment estimé six cent livres ci. . . . . 600^{l}

Plus est obligé de faire des charrois pour la maison estimé trente livres . . . . 30^{l}

Plus deux charrois de paille un pour l'utilité de la maison et l'autre pour être employé à ses frais sur les bâtiments du domaine estimé trente livres ci . . . . 30^{l}

Garni de bestiaux estimé mille livres.

DOMAINE DES BOUTIBAULT. — Domaine des Boutibault P^{sse} de Souvigny dont les bâtiments partie couverts en thuille partie en paille afermé par acte reçu Soulier not^{re} le 26 janvier 1782 à François Berthet moyennant le prix de six cents livres ci . . . . 600^{l}

Plus deux charrois de paille estimé trente livres ci. . . . 30^{l}

Plus servine sept livres dix sols. . . . . $7^{l}\ 10^{s}$

Plus est obligé de faire dix charrois pour l'utilité de la maison estimé trente livres ci . . . . 30^{l}

Garni de bestiaux onze cents livres.

DOMAINE DES GOVIGNONS (garni de bestiaux estimé mille livres). — Domaine des Govignons P^{sse} de Souvigny dont les bâtiments partie couverts en thuille partie en paille affermée par acte reçu Soulier le 14 Mars 1782 à Pierre Tomas moyennant le prix de six cent quarante livres, le pré appelé Chambon compris dans le dit bail.

A reporter. . . . . $2.174^{l}\ 18^{s}\ 10^{d}$



Somme des autres parts ci. . . . . 2.174^l 18^s 10^d

Plus il est chargé de la conduitte de dix charrois pour l'utilité du monastère estimé trente livres ci . . . . 30^l

Plus estimé pour un charrois de paille garni de Bestiaux estimé mille livres.

DOMAINE DES QUANTE. — Domaine des Quante Parroisse de Souvigny dont les bâtiments partie couverts en thuille partie en paille afermé par acte reçu Soulier not^{re} le treize mai 1783 à Pierre Tomas moyennant le prix de huit cents livres ci. . . . . 800^l

Plus dix charrois pour l'utilité de la maison estimé . . . . 30^l

Plus deux charrois de paille estimé trente livres ci . . . . 30^l

Garni de Bestiaux estimé sept cent douze livres.

DOMAINE DE LAGRANGE COUZON. — Domaine de la grange Couzon P^{sse} de Souvigny dont tous les bâtiments sont couverts en thuilles et afermé par acte reçu Soulier le 14 Mai 1783 à François Berthet moyennant six cents livres. . . 600^l

Plus il est chargé de la conduite de dix charrois pour l'utilité de la maison estimée trente livres. . . . . 30^l

Plus un charrois de paille pour la maison . . . . 15^l

Pour servines estimé sept livres huit sols . . . . 7^l 8^s

Garni de Bestiaux estimé huit cent quatre vingt livres.

DOMAINE DU MAY. — Le Domaine du May P^{sse} d'Autry dont les bâtiments partie couverts en thuille, partie en paille afermé par acte reçu Soulier le 25 Janvier 1790 à Gilbert Mathet moyennant trois cent cinquante livres . . . . . 350^l

Plus cent Boisseaux de froment estimé deux cents livres ci 200^l

Plus deux cents de soigle estimé deux cents livres ci. . . 200^l

Plus la conduite de dix charrois pour l'utilité de la maison estimé trente livres. 30^l

Plus deux charrois de paille estimé . . . . 36^l

Plus un charrois de rame estimé . . . . 4^l

Garni de bestiaux estimé mille livres.

PRÉ DELACROIX. PRÉ BLOND. — Et un pré appelé Delacroix et un autre appelé Blond Pré. La Clauture P^{sse} de Souvigny dont la maison joint estimé vingt quatre livres. . 24^l

1e RENTE. — Une quittance de finance en rente provincialle sur les tailles de la généralité de Moulins créé par l'Edit du mois d'Aoust 1720 au denier cinquante au principal

A reporter. . . . . 4.730^l 26^s 10^d

Somme des autres parts ci. . . . . 4.730^{l} 26^{s} 10^{d}

de quatre mille huit cent trente deux livres, sous le courant de quatre-vingt douze livres onze sols. . . . . 92^{l} 11^{s}

2e Rente. — Une rente sur la terre de Beaumont de trente-cinq livres au principal de mil quatre cents livres par contrat reçu Charrier le 16 Février 1724. . . . . 35^{l}

3e Rente. — Une rente sur la terre de Chezel au denier cinq de cinquante livres au principal de mille livres . . . . 50^{l}

4e Rente. — Une rente de deux livres dix sols . . . . . . 2^{l} 10^{s}

Sur une boisselée de terre joignant le grand chemin de St Menoux elle ne se paye pas.

Total des revenus tant des domaines que des rentes constituées, prés dépendant de la dite maison montant à la somme de cinq mille quatre cent quarante une livres sept sols dix deniers . . . . 5.441^{l} 7^{s} 10^{d}

TOTAL DES CHARGES ANNUELLES DU MONASTÈRE

DES CENS ET DEVOIRS A DIFFÉRENTS SEIGNEURS.

1° Chatelnie de Bourbon. — Il est dû à la chatellnie de Bourbon à cause des domaines situés dans la P^{sse} de Theneuille argent dix livres ci. . . . . 10^{l}

Plus cinq boisseaux soigle mesure Bourbon estimé six livres cinq sols . . . . 6^{l} 5^{s}

Plus quatre vingt Boisseaux avoine même mesure estimé soixante livres. . . . . 60^{l}

Plus à la Seigneurie duplais argent. . . . . 15^{s}

Plus avoine 28 boisseaux même mesure estimé vingt-une livres . . . . 21^{l}

2° Chatellenie de Souvigny. — Plus pour les domainnes qu'elle possède dans la P^{sse} de Souvigny argent vingt livres 20^{l}

Plus cent vingt coupes soigle mesure de Souvigny estimée 70^{l}

Plus quatre-vingt deux coupes avoine même mesure estimé vingt-cinq livres quatre sols . . . . 25^{l} 4^{s}

Plus vingt sept pintes de vin estimé six livres quinze sols 6^{l} 15^{s}

Plus soixante seise froment mesure Moulins estimé soixante dix huit livres. 78^{l}

Pour le may Amenevy soigle huit couppes et demi mesure de Souvigny et huit couppes avoine le tout estimé huit livres. 8^{l}

Plus argent un sol cinq deniers. . . . . 1^{s} 5^{d}

OFFICES CLAUSTRAUX DES BÉNÉDICTINES DE SOUVIGNY. — Plus froment trente quatre coupes soigle six couppes avoine, cinquante huit couppes mesure Moulins deux gélines le tout estimé cent livres . . . . 100^l

Plus argent quatre livres trois sols deux deniers. . . . . 4^l 3^s 2^d

Argent quatre sols . . . . 4^s

PATRONAGE DE SOUVIGNY. — Plus vingt-deux coupes et demi et quart froment avoine quatre boisseaux mesure Bourbon estimé . . . . 36^l

Trois livres un sols six deniers . . . . 3^l 1^s 6^d

Argent quatre deniers . . . . 4^d

AU TERRIER DE CLUZOR. — Froment un boisseau mesure Bourbon estimé . . . . 2^l 10^s

Total des cens, année commune se monte à la somme de quatre cent cinquante une livres dix neuf sols cinq deniers.

SACRISTIE. — Entretien des ornements et linges de la sacristie Luminere chandelle pour l'office de nuit la lampe pour le St Sacrement le vin des messes des hosties et de l'ancens monte à cinq cent livres . . . . 500^l

Plus pour l'aumônier 120^l. 120^l

Plus pour le service du petit clerc . . . . 9^l

GAGES DES DOMESTIQUES. — Gages des domestiques, un jardinier un garçon de peine, deux filles de peine, une tourière et une cuisinière trois cent quatre-vingt six livres ci. 386^l

INFIRMERIE. — L'entretien des meubles des malades, médecins chirurgiens apoticaire, le luminaire, le bois les gardes et autres besoins nécessaires monte à la somme de Sept cent vingt livres. . . . . 720^l

RÉPARATION. — Entretien et réparation tant de la maison convenctuelle que des domaines année commune sans compter les accédants mille livres ci . . . . 1.000^l

DÉCIMES. — Payé à Clermont pour nos décimes cinquante deux livres dix sols . . . . 52^l 10^s

RENTES CONSTITUÉS. — Un contrat de mille livres à M. Dalphonse quarante deux livres . . . . 42^l

Un contrat aux révérends Pères cordeliers de Champaigne de mille livres, cinquante livres ci. . . . . 50^l

Un contrat de mille livres aux dames religieuses bénédictines de St Pourçain cinquante livres ci. . . . . 50^l

Un contrat de cent soixante livres tant du principal que des interrets d'une année dû à la jeune Autord. . . . . 160^l

Par contrat de fonds ci-devant nommés à Mr d'Alphonse aux révérends Pères cordeliers de Champaigne, aux religieuses de St Pourçain trois mille livres 3.000l

DETTES EXIGIBLES. — Les religieuses de Souvigny devaient à leurs fournisseurs, boulanger, boucher, marchand d'huile, cloutier, drapier, marchand de bois, à leurs domestiques pour leurs gages et à quelques personnes pour argent prêté, une somme de. 12.070l 33s 3d

INVENTAIRE DES ORNEMENTS ET MEUBLES DE LA SACRISTIE

ARGENTERIE. — Un calice avec la pataine en partie doré un soleil, un saint Ciboire, un enssansoir, des burettes et son plat, deux reliquaires, une lampe le tout en argent.

Un bénitier, une croix, quatre chandelier de bois argenté, un tabernacle doré, quatre anges dorés un autel à la romaine, un crucifix d'Étein, deux crédances.

A LA SACRISTIE DU PRÊTRE. — Une oratoire, une nappe et un devant, un grand tableau de la viergé, un oratoire de St Joseph, un fauteuil, deux chaises garnies, un miroir, deux chaises, un prie-dieu, une chaise garnie et une table.

LA SACRISTIE DES RELIGIEUSES DANS LE CŒUR. — Une oratoire, dix devant d'autel, quatre nappes, un crucifix, deux anges dorés, une boiserie d'environ six pieds d'auteur qui forment les stales, une armoire, une comode, deux chazubles vertes deux à fond blanc, deux rouges, une noire, deux draps de mort, une chasuble violette, une chappe, deux dalmatiques, une autel, un tableau.

Dans la chapelle qui sert de sépulture, deux devant d'autel et deux nappes, quatre chandeliers de bois pour les morts, deux pavillions pour le tabernacle, six chandeliers d'Étein en grand, six en petits, sept haubes, deux nappes, quatre sous nappes, quatre sur les deux crédances, deux tours du maître autel, huit serviettes, deux douzaines de purificatoires, douze amys, vingt deux douzaines de lavabaux, sept corporeaux, deux nappes de communion, une en rouge et une en mousseline, un pupitre et son tapis et deux bancs (1).

(1) Dans le salon de la Supérieure, au premier étage de la maison, à droite en entrant, il y avait cinq ou six beaux panneaux de tapisseries d'Aubusson à personnages ; ils s'y trouvaient encore lorsque la maison appartenait à M. Garnier, notaire, et furent vendus après son décès. Ce salon était une pièce carrée, avec un beau parquet, et une cheminée de marbre. Les sièges, vendus au moment de la Révolution, étaient couverts également en tapisseries d'Aubusson.

Chambre commune. — Deux chambres a cheminée avec leur feux, une antichambre et un cabinet, une pèndule une douzaine de chaises trois mauvaises tables deux armoires.

Infirmerie. — Une chambre garnie de trois lits garnis une cheminée et son feu, une armoire, deux tables un tapis six chaises, trois fauteuils, deux plats de Seigné et leurs Palettes une bassinoire, une seringue, un bassin et deux chaises.

Noviciat. — Une chambre à cheminée avec son feu un petit autel avec un tableau deux armoires et un coffre et deux tables.

Réffectoire. — Un reffectoire garni de six tables avec des tiroirs les religieuses sont obligées de se fournir de linges, de tables de couverts de vers, de réchaud, d'écuelles et d'autres vaisseaux d'Étein ou de terre pour leurs usages, une chaire, une piscine et un tableau.

Dortoirs. — Trois dortoirs contenant vingt quatre cellules à l'usage des religieuses dont les meubles ont été fournis et sont entretenus en tout aux frais de chaque religieuse.

Cuisine. — Une cuisine grande cheminé avec son feu une servante, un rotissoir, une broche une armoire mauvaise, un vaisselier quelques assiettes d'Etein, quelques plats d'Etein, une marmitte, cinq chaudrons, deux poilons, trois poiles une casserolle de fer quatre tourtières étamées, et deux mauvais couvercles, deux grils, quatre couvercles de fer blanc, deux lèches frites, deux seaux pour le puy, une romaine deux crochets, deux tables, un pot de fer de notre mère fondatrisse, un écumoir, une passoire de cuivre jaaune, et quelques vaisseaux en fayance et pots de terre, cuillers de bois le tout dans la pauvreté religieuse.

Cabinet de dépense. — Un cabinet de dépense garnie d'une banque, d'une table et de crochets trois couperés, deux trépieds.

Second cabinet. — Cabinet de desserte garnie de planches pour le fromage, des œufs, du beurre et d'huile.

Pensionnat. — Bâtiment séparé de celui de la communauté dans lequel il y a neuf lits garnis, quelques armoires et coffres, tables chaises une cheminée garnie de son feu une chambre de décharge.

Chambre de laissive. — Une chambre garnie de quatre grands mortiers, d'une armoire pour le linge du réfectoire panssionnaire domestique et linge de pain et dix-huit sacs.

Chambre du four. — Un moulin à farine, une maye vingt quatre paillasson, trois pelles.

Cellier et cuvage. — Une petite cuve contenant environ dix pièces de vin,

Pour le jardin deux bèches, deux brouettes, un fessoux deux mares, deux rateaux quatre arrosoires de fer blanc deux ratissoires une serpe,

une cognée, trois coins de fer une petitesie, deux fourches de fer, un cordeau, une faulx, et une petite sère pour sérer les houlets, un vend, un boisseau.

UN PETIT BATIMENT DANS L'INTÉRIEUR. — Un petit mauvais bâtiment pour servir d'écurie à deux vaches avec un petit grenier à foin — Plus deux vaches.

BASSECOUR. — Une basse cour pour quelques volailles et un petit réservoir au millieu.

Un bâtiment antérrieur joignant la maison des voutes qui consiste en deux petites chambres et deux cheminés pour les domestiques un mauvais lit plus une petite étable et grenier à foin.

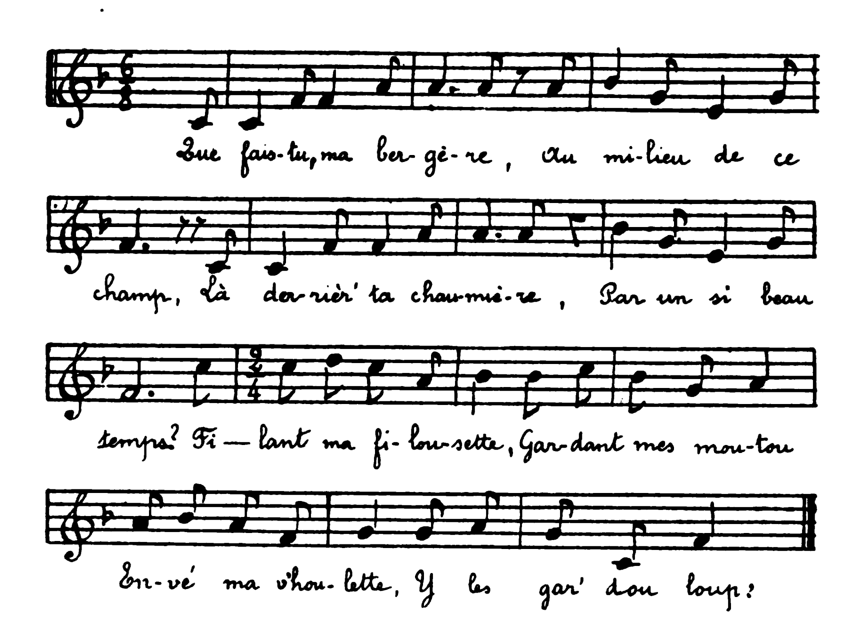
PARLOIRE. — Deux parloirs, une table cinq tabourrés sept bancs, nous n'avons point de bibliotèque générale, les livres qui se trouvent dans chaque cellule appartienne aux religieuses particulières qui les ont acheptés, il n'y a de commun que les livres du cœur qui sont au nombre de dix-sept Pessautiers, neuf antiphoniers, quatre graduels, un livre de méditation et un martirologe au réfectoire, une bible, une réflection sur les évangilles, la vie des saints par le père Giry et par Made de Blemure et méditation par le père Croisette à la chambre commune, la perfection chrétienne, et religieuse par le père Rodriguès, méditation sur la règle de St Benoit par dom Robert Morel, au noviciat la parfaite religieuse, Le maître et diciple et peut être quelques autres de dévotions et d'instruction, un cabinet de dépôt contenant un coffre fort, une table et deux cassettes où sont les papiers et contrats du monastère, je déclarre avec vérité que le présent état est véritable et que rien n'a été omis volontairement, fait dans notre monastère de Souvigny le vingt sept février mil sept cent quatre vingt dix, signé à la minutte Sœur Gilberton Supérieure, sœur Tonnier dépositaire.

(*A suivre.*) C. GRÉGOIRE.





CHANSON DU BOURBONNAIS



Que fais-tu ma bergère
Au milieu de ce champ,
Là derrièr' ta chaumière
Par un si beau temps ?

Filant ma filousette
Gardant mes moutou
Anvé ma vhoulette
I les gar' dou loup.

Dis-moi donc ma bergère
Tous tes amusements !
Toi si belle bergère
N'as-tu pas d'amant ?

Ma mèr' de ceux chouz' là
Jamais n'ma rin dit,
Presounn' au village
Ne connaît cou-tchi !

Je sais bien que ta mère
A toi n'en parle pas,
Mais ton cœur ma bergère
Te le dit tout bas.

Oh! Monsieu qu'on sé simple!
Qu'on sé simp' d'esprit!
Mon cœur n'a point d'lingue
Jamais n'ma rin dit.

Mais ton chien, ma bergère,
Est plus aimab' que toi,
Il me flatt', me caresse,
Et reste auprès d'moi.

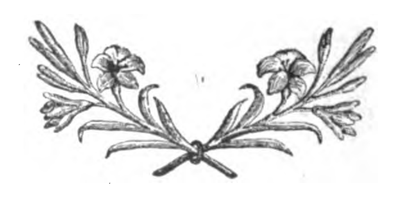
Ah! mon chin n'est pas bête!
A sent les croustou
Dedins vout' pochette,
Et reste auprès d'vous.

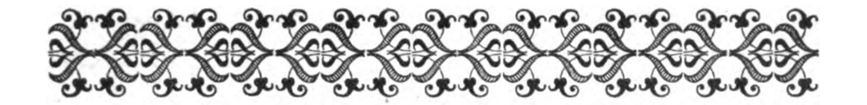
O ma bergère ingrate,
Je vois que tu n'm'aim' pas,
Car mon cœur est malade
Et tu l'guéris pas!

Des remèd' n'en sais guère
Pour guarir cou mau :
Cheu l'apothicaire
Ou gn'a tout c'qu'ou faut!

Cette chanson m'a été communiquée par M. Georges Forestier, de Saint-Gérand-le-Puy, qui la tient lui-même d'une femme de Rongères nommée Michalet. Madame Forestier a bien voulu noter la mélodie. Cette chanson assonancée à laquelle les vers de cinq pieds et de six pieds, savamment alternés, donnent un rythme vif et original, m'a paru être un modèle d'ironie paysanne et de simplicité narquoise.

Paul Duchon.





LE CHEVAU-FUG

A MONTLUÇON



ANS le programme des questions à étudier au dernier congrès des Sociétés savantes qui vient d'avoir lieu à la Sorbonne, se trouvait, au paragraphe V, la question suivante :

« *Faire connaître les divertissements publics ayant un caractère de périodicité se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes. Rechercher de préférence ceux qui sont particuliers à une région, et quelles différences ou quelles analogies ils présentent avec les jeux ayant subsisté ou subsistant encore dans d'autres parties de la France.*

Nous avons répondu à cette question, par la lecture, à la Section d'histoire et de philologie, d'une étude sur le *Chevau-Fug* de Montluçon.

Située sur les confins de la Marche, Montluçon est une ancienne ville close du Moyen-Age, qui a succédé à une ville antique dont M. Brugière de Lamotte a retrouvé les traces, et elle a été le siège de l'une des dix-sept châtellenies du Bourbonnais ; le sol granitique lui sert de base. Elle a encore son vieux château, et les ducs de Bourbon y séjournèrent longtemps, avec leur cour nombreuse ; ils se plurent à l'embellir et surtout à la fortifier.

Grâce à sa situation dans un centre boisé coupé par la vallée du Cher, le vieux Montluçon a conservé son ancienne physionomie du Moyen-Age : des rues étroites, tortueuses, montent

ou descendent du vieux château ; les pignons aigus de ses maisons élèvent leurs silhouettes au-dessus des toits modernes, et le château construit sur un mamelon escarpé plane au-dessus des deux villes, le vieux et le nouveau Montluçon, qu'il domine de tous côtés, en s'élevant majestueusement de sa ceinture de fossés qui bifurquent sur les côtés de tours massives.

Au nombre des anciennes coutumes conservées dans cette ville jusqu'en 1829, était le *Chevau-Fug*, qui consistait en une cavalcade organisée par les confrères du Saint-Esprit, et qui avait lieu régulièrement, chaque année, le lundi de la Pentecôte. Les confrères, vêtus comme les soldats du temps de Louis XI, avaient adopté une danse particulière pendant laquelle ils choquaient leurs sabres en cadence ; les uns tombaient subitement à la renverse et simulaient des blessés, ce qui s'appelait faire : *le gouneau* (1) ; d'autres simulaient une retraite. Les plus hauts de taille portaient des chevaux en bois ou en carton, peints et recouverts de riches caparaçons d'étoffe, sur lesquels ils semblaient montés, car leurs corps passaient au travers d'une ouverture ménagée sur le dos de cette singulière monture. Précédés par une musique bruyante, ils parcouraient toute la ville en chantant des refrains en patois du pays.

Que lo Rey Lanchio
Ambais san tré tonniaux...
. . . .

Après une halte chez les principaux magistrats du pays, ils allaient chez les R. P. Cordeliers, au faubourg de Presles (Prælium), puis venaient gambader sur la place du château.

Il y a deux siècles, après un repas chez les Cordeliers, la troupe se rendait à Argenty, et le seigneur du lieu offrait, à cette occasion, plusieurs minots d'avoine ; de là elle gagnait

(1) *Goniau*, *lutré*, *criaillard* (le comte Jaubert, *Glossaire du Centre de la France*), pour criard, braillard, tapageur, etc.

Lavault, Saint-Victor et Blanzat, où la population en fête la régalait de vin d'Huriel et de « glafoutis » (1).

Au retour d'Argenty, on renouvelait les haltes devant les maisons des personnes de qualité, qui donnaient des rafraîchissements et des pâtisseries aux cavaliers du cortège, et enfin, on se séparait tardivement sur l'esplanade du château.

Vers 1775, la troupe du Chevau-Fug avait obtenu du chapitre de l'église de Notre-Dame de Montluçon, la faveur d'entrer dans l'église avec ses montures de bois, et en rentrant, tous faisaient le simulacre de faire boire les chevaux dans les bénitiers et de leur faire manger l'avoine répandue sur les autels.

L'institution de cette fête avait, dans le principe, un caractère religieux qu'elle perdit bientôt. Avant la Révolution, la fête avait un caractère national et sérieux, qui s'affaiblit et fut remplacé par de mesquines parodies. Au cours de ces divertissements, au xve siècle, les Montluçonnais y mêlaient le souvenir des Anglais battus sous les murs du château, pourchassés de leur ville et du territoire ; puis vers 1815, ces mêmes Anglais furent confondus avec ceux que Napoléon Ier menaçait au camp de Boulogne.

Rappelons à ce sujet que Montluçon soutint en 1171, un siège des plus terribles contre les Anglais, et que Philippe-Auguste ne reprit la ville, tombée en leur pouvoir, que longtemps après, en 1188.

On peut croire que les réjouissances montluçonnaises furent créées pour rappeler la dispersion des bandes anglaises ; la défaite du duc de Buckingham, à Montluçon, eut lieu le lendemain de la fête de la Pentecôte, et on choisit, pour la démonstration martiale, le lendemain de cette fête.

D'après une ancienne tradition populaire, que nous croyons devoir signaler sans y attacher d'importance, le *Chevau-Fug*

(1) Patisserie faite avec des cerises ; on la nomme aussi : *gouère, gouèron.*

aurait été institué pour perpétuer le souvenir d'un cheval qui avait rendu de grands services à l'un des ducs de Bourbon, dans un combat qu'il soutint contre les seigneurs de Villebret, d'Argenty et de Montaigut.

On remarque, dans la fête du Chevau-Fug, que la troupe était divisée en cavaliers qui représentaient les Anglais, et en fantassins qui étaient reconnus pour être les Français.

Ce qui est certain, c'est que, dès l'année 1400, cette fête était instituée, et avait lieu même depuis longtemps, et que de nouveaux règlements édictés en 1430 modifièrent le programme en lui donnant plus de libertés.

L'ancienne fête de Montluçon a beaucoup de rapport avec la fête des ânes, et avec celle dite des Foux qui fut interdite dès le commencement du xve siècle, par plusieurs conciles tenus à Reims et ailleurs ; mais elle a surtout une grande ressemblance avec la fête des *Chevaux-Frux*, qui se célébrait à Aix, avec une grande pompe et beaucoup de solennité (1), le dimanche après la Trinité ; son établissement remontait au bon roi René, comte de Provence, grand amateur de jeux, tournois et représentations. Ce prince, nous dit son historien (2), employait son temps à la peinture, à instituer des fêtes, des jeux, à faire célébrer des mystères et des allégories.

La fête des Chevaux-Frux était des plus intéressantes (3) ; elle avait comme acteurs, dix jeunes gens portant un long panache et une cocarde à leur chapeau, de feutre gris, habillés de blanc avec rubans de couleurs, et portant sur leur poitrine, le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel ; ils montaient un cheval de carton peint dans lequel ils s'introduisaient par un espace laissé sous le ventre et sur la croupe, puis ils allaient, courant, caracolant, aux cadences d'une musique spécialement

(1) *Explication de la Fête-Dieu à Aix-en-Provence*, 1777, p. 101, 183.

(2) De Quatrebarbes : *Œuvres du roi René*, tome I, p. 74.

(3) Id., tome I, p. 76.

consacrée aux Chevaux-Frux, dont les airs étaient attribués au roi René (1).

On retrouve la mention de cette fête dans les « relations de l'ancienne chevalerie » (2). Plusieurs chevaliers ayant été créés dans une même promotion se réunirent pour caracoler en cadence et mêler leurs danses à celles du peuple qui les environnait ; c'est l'origine des festes ou ballets à cheval, qui se dansaient encore à la cour, du temps de Brantôme.

Dans le *Courrier de Monaco* de l'année 1775, nous lisons : « On exécuta en présence du roy d'Espagne et autres, pour un tournois, *Lus Perojas*, divertissement donné par douze cavaliers portant diverses couleurs, et faisant des évolutions cadencées au son d'une musique particulière ; » on y chantait :

Les Chevaliers estaient vertueux,
Et pour amor pleins de chevalerie,
Loyaulx, secretz, frisques et gracieux.

Froissart, dans ses *Chroniques*, donne l'étymologie du mot *frisques*, pour *fringant :*

« *Et celuy temps* (1331) trespassa le gentilz et joly duc de Wenceslas, en son temps noble frisque et souple. »

De Lacombe, dans son *Dictionnaire du vieux langage* (3), traduit *frisque* par *vif* et *fringant ;* en provençal : *Léïs chiavaux frisques*, autrefois l'on disait : *Leïs chiavaux frux*.

Dans un vieux noël montluçonnais, nous retrouvons le Chevau-Frux :

Si coué éoré y fault bé qui li meune,
Incare un ré que bé tan de son jus,
Coué le brav' ré que proumeune
Le camp-volant de Chevau-Fug.

Si c'est ce roi, il faut bien que je lui mène
Un autre roi qui boit tout de son jus,
C'est le brave roi qui promène
Le camp-volant du Chevau-Fug.

(1) De Quatrebarbes, tome I, p. 16, *Œuvres du roi René*.
(2) Vol. 69, p. 242 (août 1775).
(3) Edition de 1766.

L'usage de chanter les noëls à Montluçon s'est continué très longtemps, mais il avait cessé avant que ces chants fussent interdits à Moulins, où ils se chantaient dans toute la ville depuis le 25 novembre jusqu'au 23 décembre suivant; l'avant-veille de Noël, les chanteurs avaient recueilli quelque argent pour faire le réveillon, mais avant de se mettre à table, ils se réunissaient tous à la croix de la rue Sainte-Catherine et de celle des Potiers, d'où ils partaient pour leurs quartiers, en chantant d'une voix plaintive, sur un ton lugubre, le chant de la Passion, en français; ils s'arrêtaient devant chaque croix ou église qu'ils rencontraient.

Nous avons recueilli ces noëls ainsi que leur musique; ils se chantèrent, pour la dernière fois, en 1855.

Il existait au Moyen-Age, à Montpellier, la fête du *Chivalet*, qui consistait en une escorte paradant devant et derrière un cavalier portant un cheval de carton comme à Aix et à Montluçon; à chaque arrêt, on présentait l'avoine au cheval et du vin au cavalier. L'origine de cette fête remonte à l'année 1297, et elle se rapportait à Pierre II, roi d'Aragon, seigneur de Montpellier. Le roi Louis XV, sortant de maladie, se fit représenter, pour s'égayer, la parodie du Chivalet de Montpellier.

Suivant M. Edelestard du Méril, la tradition du Chivalet, du Chevau-Fug, se retrouve dans plusieurs villes du Midi de la France, en Angleterre, en Allemagne, au Mississipi et même dans l'empire Chinois (1).

Le musée de Béziers possède un petit vase gréco-romain, trouvé à Delas, à panse ronde et de forme aplatie, avec goulot plat; sur la panse est peint un guerrier portant un cheval postiche, car l'on voit au-dessous du cheval les deux jambes du cavalier qui galope, et le cheval lui-même ne paraît pas avoir de jambes; il a la même posture que les confrères du Chevau-Fug de Montluçon.

(1) *Revue illustrée des Deux-Mondes*.

La tradition de ces fêtes, de ces réjouissances en Allemagne, en Angleterre et ailleurs, n'a rien qui doive étonner, puisqu'elles étaient en honneur en Grèce avant la conquête romaine.

Nous avons établi la corrélation de ces réjouissances du Chevau-Fug à Montluçon avec celles d'Aix et de Montpellier ; ces fêtes ne seraient donc qu'un jeu renouvelé des Grecs et des Gallo-romains, et dont la tradition a persisté à travers le Moyen-Age, jusqu'à notre temps.

Disons en terminant que ce ne fut qu'en 1869, que la municipalité montluçonnaise fit détruire les chevaux de bois et de carton, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à la grande stupéfaction des habitants, chez lesquels le souvenir du Chevau-Fug était encore très vivace.

Francis PÉROT.





CHRONIQUE

Au moyen d'un procédé qu'il vient de découvrir, M. Louis Béchu, antiquaire, rue de la Flèche, 10, à Moulins, fait revivre les anciennes écritures, sur les vieux titres en parchemin et papier.

***

LES FOUILLES DE SAINT-GILLES EN 1898.

Les travaux exécutés dans le courant des mois de mars et de mai derniers (1), au pensionnat Saint-Gilles, à Moulins, pour la continuation du nouveau collège, ont donné lieu à des découvertes archéologiques intéressantes.

1) Une très jolie statuette de la Vierge portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, en grès d'Apremont, et paraissant dater des premières années du XVe siècle, a été trouvée dans les fondations de la chapelle actuelle. Malheureusement, les têtes des personnages manquent, ce qui est d'autant plus regrettable que cette sculpture est, dans son ensemble, un fort joli spécimen de cet art, déjà un peu réaliste, mais tout gracieux, de la fin du moyen âge. Les draperies, le corsage échancré, légèrement entr'ouvert par un badinage du divin Enfant, la finesse des mains de la Vierge, tout atteste un ciseau expérimenté, et on regrette d'autant plus ces mutilations qu'ont subies ces statues au XVIIe siècle. Cette statuette mesure, sans les têtes, 0,35 cent. de hauteur.

2) Deux pierres de fondation ont été recueillies dans le bâtiment construit en bordure sur la rue Saint-Gilles, actuellement dénommée Achille-Roche, et qui fut édifié après le passage des Calvinistes qui, en 1620, ruinèrent l'hôpital.

La *première* a été trouvée sous l'ancien vestibule. Elle est en grès et mesure 0,50 cent. de haut sur 0,22 cent. de large et 0,10 cent. d'épaisseur. Elle porte en creux :

(1) Il convient peut-être de rappeler ici que les premiers travaux d'agrandissement du Pensionnat, commencés en 1895, mirent au jour, lorsqu'on fit les fondations des cuisines actuelles, une inscription qui portait en trois lignes : AN (*no*) DO (*mini*) † 1761 / POSVIT ME FR (*ater*) / GAVDENCIVS LABOVB / — Cette inscription nous donne le nom d'un des supérieurs de l'ordre des Frères de Saint-Jean-de-Dieu qui desservaient l'hôpital Saint-Gilles. — Le Musée départemental conserve aussi, à côté d'un fragment de croix fleurdelisée et d'une statue de sainte femme, une pierre tombale provenant également de Saint-Gilles, et inscrite sous le no 115 du catalogue, et donnée par Mgr de Dreux-Brézé. Elle est fort intéressante, surtout, comme le faisait remarquer notre confrère, M. Bertrand, parce qu'elle donne les armes des Bardon, inconnues du savant auteur de l'*Armorial du Bourbonnais*, et modifie les armes indiquées par lui comme étant celles des Chrétien.

[*Ce*] STE PIERRE
[*a*] EST · E · POSEE
PAR Me NICOLAS
FEYDEAV. PRE [*tre ?*]
[*C*] ON (*seiller*) ET AVMOS [*nier*]
DV ROY. DOYEN
DE L'EGLISE. No (*t*) RE
DAME. DE. MOL [*ins*].
LE. 18... [?].
1648

Au bas, l'écusson des Feydeau : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même* (1).

La seconde inscription en pierre de grès a été trouvée vers le milieu de l'ancienne construction qui bordait la rue, dans une partie ajoutée probablement après coup. La dalle est carrée et mesure 0,35 cent. de côté et a 0,18 cent. d'épaisseur ; aux quatre angles est sculptée une croix canée légèrement pattée. Au sommet, se lit : *L.* de *M*, et, un peu plus bas : I de AB, et au-dessous, la date : 1663.

Le milieu est garni de deux écussons en losange, entourés de palmes légèrement fouillées ; l'écu de droite n'a pas reçu d'armoirie ; celui de gauche porte : *à la face de... accompagnée de trois trèfles de...*

3) Trois petites écuelles en terre ont été recueillies dans des terrains rapportés, près des fondations de la chapelle. Ce sont des spécimens de ces petits vases d'eau bénite que l'on retrouve si fréquemment dans nos cimetières, et dont Moulins avait, rue Sainte-Catherine et rue Derrière-l'Ancien-Cimetière, une fabrique longtemps prospère (2). Deux de ces écuelles sont sans engobe, la troisième est vernissée vert ; les oreilles de ces petites tasses sont découpées délicatement et offrent tantôt des feuillages, tantôt le monogramme du Christ.

4) Une immense plaque de fonte de cheminée a été trouvée à la place de l'ancien foyer de la cuisine des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. Elle mesure 1 m. 65 de largeur sur 1 m. 20 de hauteur. Elle se compose, dans un large encadrement, d'un vaste champ sur lequel émergent, en grandes lettres dont le relief atteint 0,012 mill., les mots : C I A (pour *sancta*) CHARITAS, 1660.

(1) L'érudit commandant du Broc de Segange, dans son intéressante étude sur la Collégiale de Moulins (page 57), mentionne ce Nicolas Feydeau, comme ayant été doyen du chapitre de Moulins depuis 1642.

Nicolas avait remplacé, dans sa charge canoniale, Louis Feydeau qui, par sa situation de conseiller clerc au parlement de Rennes, était obligé d'aller dans cette ville faire des semestres de conseiller et avait résigné son décanat en faveur de Nicolas Feydeau, son parent, à son tour, remplacé dans cette dignité de doyen, par François-Dominique de Beaurosier. M. du Broc démontre, dans l'article spécial qu'il a consacré dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Moulins (no du 10 mars 1894, 1re année, page 291), au célèbre Claude Feydeau, que notre Nicolas était le frère du janséniste Mathieu Feydeau, vicaire de Saint-Merry, à Paris, et un des membres bien connus de la branche parisienne des Feydeau.

(2) La riche collection de M. Francis Pérot renferme plusieurs moules de ces petites écuelles.

C'est la devise, moins la date, que porte le cachet de l'hospice de Saint-Gilles, dans les pièces du procès soutenu par les administrateurs de cet établissement contre Mme de Rolin, et qui est conservé aux archives départementales (série H).

5) Un fragment de pierre tombale, sur lequel on lisait la fin du mot *requiescat*. Il a été réemployé comme moellon dans la nouvelle construction.

Ajoutons que l'intelligent Frère Directeur n'a pas, comme cela arrive si souvent dans les reconstructions, laissé perdre ou s'éloigner les restes de la jolie porte de la renaissance qui servait d'entrée au pensionnat, ni la pierre qui surmontait la large baie derrière laquelle le concierge avait sa loge. Cette sculpture, posée à la clef de voûte, était formée d'un écusson, dont les pièces ont été martelées, peut-être en 1793, entouré d'une couronne de lauriers qui s'échappe d'une tête grimaçante tirant la langue. Le tout repose sur une banderole qui porte, en lettres de 0,03 cent. de hauteur :

LILIIS DECORATVR — CVSTODITVRQVE CHARITAS

(La charité est décorée et gardée par les lis, c'est-à-dire par la chasteté.)

Belle devise qui avait sa place à l'entrée de l'hôpital, mais qui pouvait rester comme une noble et salutaire leçon pour les pensionnaires d'une maison d'éducation.

Tous ces objets, réunis par les soins du T. C. Frère Victor, seront conservés dans le mur qui termine l'allée principale du jardin, où ils formeront, dans le cadre de la belle porte d'entrée rétablie, comme un musée lapidaire d'objets provenant des fouilles exécutées pour agrandir et embellir le pensionnat Saint-Gilles.

Abbé J. Clément.

BIBLIOGRAPHIE

De Versailles aux Bernardines de Moulins, par le Vicomte Boutry. — Moulins, Crépin-Leblond, in-8° de 72 pages. — Tirage, 200 exemplaires.

Guide-poche illustré de Vichy et ses environs, 1898, 29e année, par Gros. — Cusset, Arloing et Bouchet, imp. ; 974 pages. — Tirage, 2,000 exemplaires.

Les Français d'aujourd'hui et les types sociaux du Midi et du Centre de la France, par Edmond Demolins, 1898.

Excellente étude faite au point de vue physique, moral, agricole, et qui intéresse vivement le Bourbonnais auquel l'auteur a consacré un chapitre spécial. (Chap. V. *Le type des Plateaux de la Loire, les types bourbonnais*, pages 320-332.)

Un petit pays où l'on vit longtemps. Moyens de parvenir à une heureuse vieillesse, par M. l'abbé Moret. (Extr. de la *Rev. scient. du Bourbonnais*.) — Moulins, 1898, Et. Auclaire, imp. ; in-8° de 18 pages. — Tirage, 100 exemplaires.

Progressions arithmétiques, par M. de Rocquigny-Adanson. — Moulins, 1898. Et. Auclaire, imp. ; in-8° de 8 pages. — Tirage, 100 exemplaires.

Bulletin de l'Œuvre du Bienheureux de la Salle. District de Moulins-Orléans ; revue trimestrielle, n° 32, juillet 1898. — Moulins, imprimerie Et. Auclaire.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1898.

SÉANCE DU 5 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE

Etaient présents : MM. le baron Le Febvre, Bertrand, Grégoire, Pérot, Bouchard, de Quirielle, Bourdelier, l'abbé Berthoumieu, Girard, Claudon, l'abbé Clément et Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. l'abbé J. Clément, en présentant à la Société divers plans fort intéressants, dit qu'il a commencé à mettre à exécution le projet de relever, dans les grandes bibliothèques et musées de Paris, les titres des pièces, manuscrits ou autres, se rapportant au Bourbonnais et qui ne figurent pas dans les catalogues publiés jusqu'alors. C'est ainsi que notre confrère, dans son dernier voyage à Paris, a catalogué, au département des Estampes, les deux grands albums in-folio qui, sous le titre *Topographie de France*, recueillent les dessins, gravures, lithographies, plans, manuscrits, aquarelles, même les photographies (!) se rapportant aux villes et aux monuments de l'Allier.

Grâce à des permissions toutes gracieuses et très spéciales de M. Raffet, M. l'abbé Clément a pu relever un certain nombre de plans et de dessins qu'il montre à la Société. C'est d'abord un *plan* par terre de la ville de Moulins, de la fin du XVII[e] siècle, qui fera l'objet d'une note et d'une reproduction qu'on trouvera dans ce *Bulletin*.

Secondement : Reproduction d'une gravure originale du département des Estampes, représentant le plan et l'élévation du pont Ginguet tel qu'il était au lendemain de sa chute. Il a pour titre : « Estat auquel est le pont de la ville de Moulins renversé le 21 octobre 1689 après midy par les grandes eaux. » Ce dessin



a été exécuté par l'architecte Mathieu (1), le 25 octobre 1689, et donne entièrement la physionomie si pittoresque du pont Ginguet.

Troisièmement : Un grand plan d'une partie de la ville de Moulins et du faubourg de la Madeleine, représentant, avec les ruines du pont Ginguet, le projet du pont Mansard. On y voit au pointillé le pont à trois arches et tout un *projet d'alignement*, pour une rue qui, partant du pont Mansard, allait rejoindre la place d'Allier, près de la rue du Pont-Ginguet, et au travers des jardins et des bâtiments des Jacobins.

Quatrièmement : Une vue de l'arche centrale du pont Mansard.

Cinquièmement : Un plan, fait en 1710, indiquant l'emplacement du pont Ginguet et celui du pont Mansard, et le passage du bac.

Sixièmement : Un chevalier reçu par le duc Louis II dans l'ordre de l'Écu d'or (Atlas de portraits, duc Louis II). Le pennon tenu au-dessus de la tête du récipiendaire porte un écu... *d'... à trois lionceaux de.., à la bordure engrêlée de..*.

— M. DE QUIRIELLE présente deux vases acoustiques ou vases sonores, en terre cuite, provenant de l'église de Lenax (canton du Donjon). Il accompagne cette communication, des remarques suivantes :

Ces deux vases étaient encastrés, avec beaucoup d'autres semblables, à l'intérieur de cette église, dans la muraille du chevet. Placés horizontalement, l'orifice béant au raz de l'enduit du mur, et à trois mètres environ de hauteur, ils criblaient la maçonnerie, sans ordre ni méthode déterminés.

On a pu en compter une quarantaine, mais outre que plusieurs autres doivent encore s'y trouver qui n'ont pas été observés, beaucoup ont disparu à l'époque, très postérieure, où une baie a été percée au centre de ce chevet, qui paraît remonter au XIIIe siècle.

Ces vaisseaux acoustiques appartenaient tous deux aux types que M. de Quirielle soumet à l'assemblée. L'un qui a 0^m,30 de hauteur, sur 0^m,20 de diamètre, à sa base, affecte approximativement la forme d'une cloche ou d'une poire. Cette forme, très particulière, mérite l'attention. Il est en terre grisâtre, grossièrement façonnée, et a dû être fabriqué sur place. L'autre, plus fin, plus soigné, est en terre rose (hauteur, 0^m,20). Il rappelle par son aspect, l'urne antique, l'*olla* des Romains.

On sait que l'usage de ces vases, destinés à augmenter le pouvoir acoustique, la sonorité des édifices, était fréquent dans l'antiquité.

Le musée d'Autun possède un fragment de voûte, provenant des fouilles pratiquées à Utique par le comte d'Hérisson, et qui est entièrement formé de poteries creuses.

Le moyen âge, dans nombre de ses églises, renouvela ce procédé acous-

(1) Cet architecte avait été chargé par Colbert de diverses missions pour les réparations, le balisage à faire sur le cours de la Loire et les rivières adjacentes. L'ouvrage consacré aux *Marchands fréquentant la Loire*, par M. P. Mantellier, renferme, dans ses pièces justificatives, diverses preuves des missions remplies par l'architecte Mathieu sur la rivière d'Allier. (T. II, p. 517, 518, etc.)



tique. Il serait utile d'appeler l'attention de MM. les curés et architectes sur cette particularité.

— M. de Quirielle offre, pour le Musée, les deux vases qu'il vient de présenter et qu'il a pu se procurer, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Paput, curé de Lenax.

— M. de Quirielle fait part à la Société de son projet de donner au *Bulletin* un travail assez important sur les écrivains anciens du Bourbonnais. Ce travail sera accompagné de planches, têtes de chapitres, culs-de-lampe empruntés aux ouvrages des écrivains, et portraits. Pour que la confection des clichés de ces illustrations n'impose pas une trop forte dépense au budget de notre Société, M. de Quirielle s'engage à en prendre la moitié à sa charge. Cette proposition de notre vice-président est acceptée, et la Société lui adresse ses remerciements.

— M. Bertrand, conservateur du Musée départemental, lit une note où il nous rend compte des nouvelles acquisitions du Musée :

« J'ai acquis pour le Musée un lot d'éclats de silex provenant d'une nouvelle station préhistorique située au Gonge, commune de Châtel-Montagne, ainsi qu'une hache polie en serpentine.

« Notre confrère, M. Pouillien, de Cusset, en a également acquis bon nombre de la même provenance.

— « Pour le Musée, nous avons fait échange avec M. le comte Costa de Beauregard, ancien garde général des Forêts, à Gannat, d'une tête de femme, terre cuite gallo-romaine, en terre rougeâtre, autrefois engobée de blanc, inédite, contre une statuette de Mairée, prise dans ma collection.

— « M. Moretti Paul, sculpteur, a fait don au Musée, d'une pierre d'Apremont, provenant de l'Hôpital Général de Moulins, sur laquelle est gravée l'inscription suivante, du XVII[e] siècle :

ICY. DESOVS. PASSE. LE CONDVIST.
DES. LIEVX. DE. LINFIERMERIE.
A 4. TOIZE. DICIT. IL. Y. A. VNE. TRAPE.
POVR. Y. ENTRER. A. VNE. TOIZE.
APRES. VN. PVIS. PERDV. POVR.
EGOVTER. L (es) EAVES. . . . .
. . . . . . ET. . . . .

— « Dans un récent voyage à Lyon, j'ai eu l'occasion d'aller voir plusieurs fois notre compatriote, André Steyer, auteur de la *Nouvelle histoire de Lyon*, dont deux volumes ont déjà paru ; il m'a généreusement offert ces deux tomes, dont je l'ai vivement remercié, tout en lui demandant de m'autoriser à en faire don à la bibliothèque de notre Société, ce à quoi il a adhéré. »

— M. F. Pérot donne lecture d'un travail qui a pour titre : *La maison d'Auroux des Pommiers à Moulins.*

— M. l'abbé Berthoumieu annonce qu'on vient de faire, dans le jardin du presbytère du Sacré-Cœur, une découverte archéologique intéressante. C'est une statue, en pierre, de sainte Marie-Madeleine, de grandeur naturelle. Elle fut enfouie dans la terre lors de la démolition de la vieille église de Saint-Nicolas, M. Martinet ne l'ayant pas jugée digne de figurer dans la nouvelle église. Cependant elle ne manque pas de cachet artistique et religieux et, de plus, elle paraît remonter au moins au xve siècle ; elle a été peinte deux fois dans le cours des siècles. La sainte a la tête penchée, ses cheveux tressés tombent de chaque côté. Elle tient un livre sous son bras droit. Les deux mains manquent, elles n'ont pas été brisées, mais arrachées. Cependant elles existaient il y a 40 ans. La main gauche tenait un vase de parfums. Cette statue a dû appartenir autrefois à l'église du faubourg de la Madeleine.

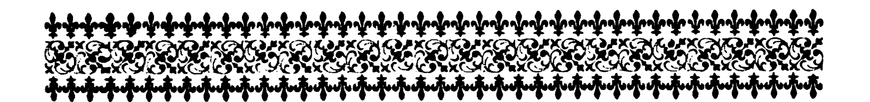
— M. Bouchard a relevé, dans le volume de la session d'avril 1898 du Conseil général de l'Allier, p. 341, un vœu de M. Bletterie, l'un de ses membres, concernant le classement, comme monuments historiques, des mégalithes du Bourbonnais. Le Conseil demande à M. le ministre des Beaux-Arts, la nomination d'une commission pour donner son avis sur cette proposition. A la suite du vœu de M. Bletterie, se trouve un travail de M. Gagnier, sous-inspecteur des enfants assistés du Rhône, sur les mégalithes de la Montagne bourbonnaise. Il semble à M. Bouchard, que notre Société d'Émulation et des Beaux-Arts ne devrait pas, quoiqu'un peu tardivement, rester indifférente à la démarche de l'assemblée départementale, attendu que déjà, et à plusieurs reprises, son attention a été appelée sur ce sujet. Après une discussion qui se produit entre plusieurs des membres présents, au sujet de l'existence de tous les monuments que signale M. Gagnier, il est décidé que MM. Bertrand et Pérot, qui se sont occupés des monuments mégalithiques de la Montagne bourbonnaise, examineront la question, et prépareront le vœu que notre Société enverra à M. le Ministre.

— M. Grégoire propose de faire pour août, septembre et octobre, un seul numéro qui paraîtrait en octobre ou fin septembre, et aurait un texte égal à celui des trois fascicules qu'il remplacerait ; cette proposition est acceptée.

— Est admis en qualité de membre titulaire, dans la classe des Lettres : M. Pierre Coulhon, chef de division à la préfecture.

G. B.





LES ANCIENNES COMMUNAUTÉS

DE CULTIVATEURS

Dans le Centre de la France

(*Suite*)

A moins de conventions particulières, les choses mises en commun ne comprenaient que les meubles et les conquets. Dans les grandes communautés, propriétaires depuis un temps immémorial, les immeubles étaient aussi communs, mais chaque ménage conservait son patrimoine particulier, formé par suite de mariage ou d'héritage. La coutume d'Auvergne autorisait les sociétés universelles (de tous biens présents et à venir) avec institution d'héritier, mutuelle ou non. Cette dernière faculté n'existait nulle part ailleurs, et elle n'était même pas révoquée si un enfant survenait pourvu que la clause en fût spécifiée expressément. L'ordonnance de 1731 abrogea cette particularité de la coutume d'Auvergne, qui permettait aussi de fonder par mariage des communautés entre plusieurs ménages, et de les continuer avec les enfants en cas de décès d'un des époux (1).

Les Coutumes précisent le moment où les divers fruits de la terre, les poissons, les fourrages, sont réputés *meubles :* cette distinction était fort nécessaire dans le cas d'un partage, soit

(1) Abbé GUÉLON, *Vollore et ses environs*, 336.

qu'il fût provoqué par un seul personnier, ou par tous à la fois. Autrement toutes les récoltes se faisaient à l'état de meubles, et concouraient à la prospérité commune. D'après la coutume de Bourbonnais, art. 276, les meubles échus par successions, étaient communs entre mari et femme et autres communs personniers, mais les héritages et choses immeubles échus par succession n'étaient pas de la communauté, et appartenaient à celui qui succédait comme en héritage de son estoc. Il en était de même dans la coutume de Nivernais, ch. 22, art. 9, qui ajoutait : « *s'il n'y a convenance au contraire.* » En effet on pouvait se trouver en présence de certaines clauses par contrat de mariage, ou d'une association organisée par écrit comprenant tous les biens présents et à venir.

L'article 283 de la coutume de Bourbonnais s'exprime ainsi : « En la propriété de chose immeuble donnée en lignée à l'un des personniers par contemplation de lui, le personnier n'y a aucune chose. » Il veut dire que si l'immeuble est donné pour être propre au donataire, ce n'est plus un conquet, mais un bien particulier sur lequel la communauté n'a aucun droit. Les charges, offices, immeubles, donnés par le Roi à un des communs pour récompenser son mérite, n'entraient pas non plus dans la communauté.

Laissant de côté divers cas concernant les héritages, les constructions de maisons, les dons, etc., pour lesquels nous renvoyons principalement à Auroux des Pommiers et à Guy-Coquille, nous arrivons à la question importante du partage. La coutume de Bourbonnais, peu explicite, dit seulement, art. 269 : « Conquets et dettes personnelles actives et passives se partent entre communs comme les biens meubles et sont réputés de même nature que meubles s'il n'y a convention au contraire. » La coutume de Nivernais, ch. 25, donne un peu plus de détails, et dit tout d'abord : « Qui demande partage, il doit faire les lots ; et s'il n'a qu'un commun, il choisira ; s'il en a plusieurs, ils choisiront par sort ; si tous provoquent et demandent le partage, la justice du lieu fera ou ordonnera

faire lesdits lots, et les choix se feront ainsi comme dit est » ; elle règle ensuite la façon dont doivent s'achever les labourages, s'ils ne sont point finis au moment du partage. Auroux des Pommiers, dans ses commentaires, recommande de ne morceler les conquets que le moins possible, et de faire plutôt des soultes. En résumé, d'après les actes que nous avons vus, il nous semble que les partages se faisaient au *pro ratâ* de la part de chacun dans la communauté ; cette opération délicate fournissait aux hommes de loi ample matière pour l'exercice de leurs talents, surtout dans les anciennes communautés, propriétaires d'immeubles communs, lorsqu'il fallait déterminer les droits de l'ouvrier de la dernière heure par rapport à celui dont la généalogie remontait à plus d'un siècle dans l'association. Si un seul personnier demandait le partage, cela n'amenait pas la dissolution de la communauté, mais forçait à faire les lots, comme si elle devait cesser d'exister. Le servage nivernais avait une clause spéciale « *un parti, tout est parti* » ; le départ d'un personnier faisait que le reste était réputé parti, et le seigneur devait succéder à celui qui décédait sans hoirs communs. La coutume de Bourgogne admettait la non-succession seulement dans le cas où les personniers se séparaient d'un commun consentement.

Tous ces usages, excepté ceux qui concernaient les serfs et les tenanciers, s'appliquaient aux communautés de cultivateurs libres, possédant des terres franches ou francs-alleux. Les coutumes de Bourbonnais et de Nivernais étaient allodiales, c'est-à-dire que les héritages étaient réputés francs, si un seigneur ne prouvait pas le contraire ; ce qu'on exprimait en disant : « *Nul seigneur sans titre.* » Il y avait même trois espèces de francs-alleux : les premiers étaient ceux dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, les deuxièmes l'étaient devenus par concession du seigneur, les troisièmes par prescription de cens ou autres devoirs annuels. Le Bourbonnais et le Nivernais contenaient beaucoup d'héritages ayant conservé leur première franchise, et certainement les grandes commu-

nautés agricoles, comme celle des Jault, étaient assises sur des terres de ce genre. Voici l'extrait d'un acte concernant une communauté de la paroisse d'Iseure, près Moulins, qui évidemment devait jouir d'un bien allodial :

Furent présents Pierre de Vesvres, Jean de Vesvres (1), son fils, Claude de la Chault, Gilbert du ...., Jean Butin, Pierre et Gilbert Garsault frères, tous commungs et personniers de la maison des Vesvres, ledit Jehan des Vesvres, chef et gouverneur (2) de leur communauté et aultres leurs personniers, tous laboureurs de la paroisse d'Iseure, conjointement et sans division, ont vendu à Jean Salladin et à Pierre Chantellier dict Perraudin, laboureurs de la paroisse d'Iseure, chefs et gouverneurs de leurs communautés, et autres leurs personniers présens et acceptans : *c'est à savoir* un bois taillis situé paroisse d'Iseure au terroux de Beauplain (3) contenant cinq quartellées de terre, tenant......... à la charge des devoirs qui se trouveront deubz sur les boys aux seigneurs et dames à quils se trouveront deubz, que lesdits vendeurs par serment onques ont dict ne savoir quels debvoirs ny a quils sont deubz pour n'en avoir jamais rien payé ny seu que leurs prédécesseurs en ayent jamais rien payé et sans autres charges, surcharges, servitudes et hypothèques quel-

(1) On voit que de simples laboureurs portaient presque tous des particules : il ne faut pas s'en étonner, car autrefois les artisans et les paysans, n'ayant pas de noms patronymiques, prenaient celui de l'endroit qui les avait vus naître. Au contraire, les nobles qui avaient déjà un nom de famille, le portaient le plus souvent sans particule, mais ils étaient toujours qualifiés *messire, écuyer* ou *chevalier*. La particule n'a jamais été un signe de noblesse, mais à l'époque actuelle, le préjugé contraire est bien difficile à déraciner. Ceci nous explique l'erreur faite par l'auteur d'une monographie bourbonnaise : ayant trouvé dans ses recherches des ouvriers et des cultivateurs portant la particule, il en tira la conclusion qu'il existait dans le pays, objet de son étude, des nobles peu fortunés exerçant des professions manuelles !

(2) Remarquons que le fils est chef de la communauté, quoique son père existe encore.

(3) En 1613, le bois de Beauplain, contenant 500 quartelées, appartenait pour une minime partie à Antoine de Launay, seigneur de Panloup, et pour le reste aux communautés des Judets ou Robinets, des Saladins, des Perraudins. (Arch. du château du Parc.) En 1614, un greffier de Moulins et les gardes du parc de Beaumanoir vinrent dans la communauté des Robinets (Iseure), faire une enquête sur la mort d'un cerf tué près de l'étang des Dames appartenant aux religieuses d'Iseure, et le lieu de la Salle appartenant au sieur Bodinat. Cet animal, sorti du parc depuis deux ans environ, s'était rendu tellement domestique (*sic*) qu'il ne quittait pas les alentours des maisons, et le taillis des dames d'Iseure. (Arch. du château d'Avrilly.)

conque jusques aujourd'huy......... La présente vente faicte moyennant la somme de 60 livres tournois que les acquéreurs ont promis payer auxdits vendeurs et pour eux audit Jean de Vesvres, leur chef.......... fait au bourg d'Izeure le 17 janvier 1611........ signé Ligier, notaire (1).

La formule ci-dessus, relative à l'absence des devoirs seigneuriaux, se retrouve dans bon nombre d'actes de vente au XVI[e] siècle : elle indique bien que les vendeurs jouissaient d'une terre franche, qui ne devait que les impôts au roi. Si l'on considère combien la petite propriété était déjà nombreuse au moyen âge, et surtout à la veille de la Révolution (2), si d'ailleurs on se reporte aux impôts qui, de nos jours, écrasent l'agriculture dans la grande comme dans la petite propriété, on finira peut-être par trouver, en cherchant bien, qu'autrefois le petit cultivateur libre payait moins d'impôts qu'aujourd'hui. Certains écrivains, comme La Bruyère et d'Argenson, ont évidemment exagéré la misère des paysans sous l'ancien régime, soit pour produire un effet d'émouvante description, soit parce qu'ils prenaient pour base des années de disette, malheureusement assez fréquentes sous Louis XIV et Louis XV, et aggravées par la difficulté des communications jointe à de mauvaises lois commerciales. En tout cas, cet état de choses dut singulièrement s'améliorer au milieu du XVIII[e] siècle, car Voltaire (3), et tous les étrangers venus en France avant la Révolution, ont rendu hommage à l'aspect prospère des campagnes (4). Quant à nos communautés, nous croyons pouvoir affirmer que de tout temps elles ont dû vivre dans l'aisance. Cette assertion, basée sur les renseignements qui nous arrivent de divers côtés, semble confirmée par les nombreux actes qui concernent ces sociétés.

Parmi ces documents, les contrats de mariage sont particuliè-

(1) Arch. du château du Parc, obligeamment communiquées par M. Corne.

(2) En 1760, le quart du sol appartenait aux paysans : TAINE, l'*Ancien régime*, 2[e] édit. 453.

(3) *Siècle de Louis XIV*, ch. 30.

(4) Vicomte DE BROC : *La France sous l'ancien régime*, p. 401 à 405.

rement intéressants, parce qu'ils donnent une idée de l'organisation des communautés, et de la manière dont les étrangers pouvaient s'y introduire. Nous avons parlé principalement de la formation des sociétés *tacites*, mais il est évident qu'au moyen d'actes écrits elles pouvaient s'établir et s'augmenter de diverses façons. En donnant des extraits de quelques actes, nous pensons faire mieux pénétrer le lecteur au sein de ces anciennes associations. Voici tout d'abord un contrat de mariage admettant un étranger dans la communauté, dont fait partie un prêtre :

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront Jehan Dinet, escuyer, seigneur de Montrond et du Lonzat, cappitaine et chatelain de Billy et garde du scel royal estably aux contracts de la chancelleryе du pays duché et seneschaulcée de Bourbonnoys *sçavoir faisons* que pardevant Pierre Dabert juré notaire royal en la ville de Molins *personnellement* establiz Jehan Brayer, filz de feu Jehan Brayer laboureur paroissien de Sainct-Symphorien (St-Ennemond) d'*une part*, Léonard Digonnat, Catherine Guyot sa femme, Marie Digonnat leur fille....... Vincent des Tachers, Marie Parreton, sa femme........, messire Guillaume Digonnat prêtre, Jean et Loys Digonnat, lesdits Digonnatz frères, Marc Digonnat filz de feu Jehan Digonnat, Ligier Digonnat, Jean et Catherine Digonnat, enffans de feu Martin Digonnat et Anthoynette des Tachers, tous commungs personnyers paroissiens de Sainct-Simphorien, lesdits Jehan, Loys, Marc et Ligier Digonnat prenant en main et eux faisant fort pour Jehanne Reboulle, Marie Guillaud, Jacqueline Reboulle et Léonarde Loget, desquelles ils ont promys faire ratifier ces présentes....... *d'aultre part*, lesquelles parties....... ont fait, passé, traicté....... les pacts, promesses et convention de mariage et associations de communauté en la forme qui s'en suict *cest assavoir* que lesditz Jehan Brayer et Marie Digonnat se sont promys prendre lung laultre par bon, vray et loyal mariage quand lung en sera requis par l'aultre si Dieu et nostre mère saincte Esglise ad ce consentent et accordent en faveur duquel mariage et iceluy faict et accompli en face de saincte Esglise ledit Jehan Brayer yra faire sa continuelle demeurance avec sadicte future espouze en l'hostel compagnye et communaulté desdits Vincent des Tachers, Léonard Digonnat, et de leurs dits commungs et personnyers, en ladite communaulté ils seront tous ungs et commungs personnyers en tous biens meubles ja faictz et à faire et conquestes qu'ils feront et acquerront durant la dite communaulté teste pour teste aultang lung comme laultre. Pour

acquérir lequel droict de communaulté par ledit Jehan Brayer a dict qu'il apportera en icelle tous ses biens meubles qui sont la moictié dung lict garny de coitte (1), deulx linceulx et une couverture et deulx arches, appartenant pour l'aultre moictié avec Symphorien Brayer, son frère. Ce qui n'a esté accepté par lesditz Léonard Digonnat, des Tachers et leurs aultres commungs personnyers, disant que ce n'est chose suffisante pour acquérir droict de communaulté. Pour ces causes, a ledict Jehan Brayer de l'advis, conseil de plusieurs ses parans et amys accordé que la huitième partie de tous ses immeubles quelconques en quelque part qu'ilz soient situez, sorte nature d'immeubles au proffict de ladite communaulté pour acquérir icelluy droict de communaulté avecq tous les dessus nommez, et pour le résidu de ses immeubles seront et demeureront propre héritage audict Brayer, et pour les regards des foinctz (foins) seront commungs entre tous les dessus nommés comme aussi ceux des héritages desdicts Digonnat, des Tachers et aultres. Et parce que le dict Léonard Digonnat a encore d'aultres enffanz à maryer et en pourroict encores avoir, a dès à présent faict le mariage, dot et appanage à lad. Marie Digonnat, sa fille, de la somme de cinq escuz dor solz, une vache garnye de son veau, quatre chefs de brebys garnyes, ung lict garny de couette, cuissin, couverture et quatre linceulx, une arche de boys de chesgne fermant à clef, habillée de quatre robes de bureau dont deux neufves pour ses festes et deux vacques pour ses jours ouvriers, en lune desquelles robbes neufves y aura une paire de manches de drap de couleur, plus une paire de chausses de drap, le tout bon et raisonnable, et moyennant lequel dot et appanage ladicte future espouse renonce dès à présent à sa légitime au prouffict de son dict père, tant de son coté paternel que du coté maternel pour le regard des immeubles et quant aux meubles au proffict de ladicte communaulté. Le cas advenant que lesditz futurs espoux ne se voudroyent entretenir en ladicte communaulté n'auront pour leur droict de communaulté sinon que ledict mariage et appanage de ladicte Marie Digonnat avec ce que aura apporté ledit futur espoux sans aultres choses, et en cas que partage fut demandé par aultres de la dicte communaulté que lesdits futurs espoux, parteront tous les susdits les meubles de la communaulté teste pour teste aultant lung comme l'aultre à la charge touteffois que lesdits futurs espoux, seront tenuz de rembourser les dits des Tachers, Digonnat et leurs aultres commungs personnyers ou les leurs de la somme de seize écus et deux thiers d'escu dor solz faisant moictié de la somme de trente troys escuz et thiers descu dor solz que lesdits des Tachers, Digonnatz, et leurs per-

(1) Couette, vieux mot, lit de plumes.

sonnyers ont dict avoir payez des debtes deubz par le deffunt père desdictz Brayers. Item a esté accordé que au cas que ledit futur espoux décedde sans hoirs dudit présent mariaige auparavant ladicte future espouse, lesdits des Tachers et ses aultres personnyers seront quicte envers les loyaulx héritiers dudict Brayer en leur baillant tel et semblable meuble qu'il a apporté cy-dessus en ladicte communaulté avecq ses immeubles sauf et réservé le douaire de la dicte future espouze duquel elle jouyra sa vie durant, et audict cas y ait enffans ou non et que la dicte future espouze se voullut remaryer hors ladicte communaulté n'aura que tel et semblable mariage dot et appanage à elle cy-dessus ordonné par son dict père pour tout droit de communaulté et hérédité; a ledict Jehan Brayer promys de ratiffier en certain partage et contract faitz avecq feu Anthoyne des Tachers, Jeanne Carré, Esmond Carré et aultres touchant les lieux Robins et Bochevrier (1); et oultre a ledict Léonard Digonnat donné à sa fille pour les bons et agréables services qu'il a receu d'elle, et quil en espère par cy après recepvoir, la somme de cinq escuz dor solz qui demeureront propre héritaige pour ladicte Marie Digonnat et son dit futur espouz durant leur viduyté, et au cas que ladicte future décedde sans enffans dudict mariage auparavant son dict futur, rendra icelluy futur espouz lesdits cinq escuz dor solz audit Léonard Digonnat, ou ès siens. Et au mesme instant s'est présenté ledict messire Guillaume Digonnat prêtre, lequel a dict que cy devant lesdits des Taschers, Digonnatz, et aultres personnyers, luy avoient assigné droit de patrimoyne sur leur part et pourtion dung lieu antiennement appelé le lieu Cognat du Fourneau assis en la paroisse de Saint-Symphorien, laquelle pourtion ils luy auraient promys faire valloir chascun an durant sa vie la somme de dix escuz dor solz et moyennant ce aurroit icelluy messire Guillaume Digonnat quicté et renoncé en la communaulté desditz des Tachers Digonnatz et aultres personnyers tant aux meubles que immeubles pour la pourtion qu'il y avoict comme héritier de ses feuz père et mère; touteffois désirant vivre en paix avecq sesdicts frères et aultres personnyers, et voyant que la chose luy est plus commode de renoncer audict patrimoyne et retourner en son bien comme il estoict auparavant; *A ceste cause* et en faveur dudict présent mariage quicte et renonce audict assignat et droict de patrimoyne, ce qui a esté accepté par lesditz des Tachers, Digonnatz et aultres personnyers, pour par cy après maintenir ladicte communaulté comme auparavant ils faisoient tous ensemble et ont tous unanymement accordé que ledict messire Guillaume Digonnat

(1) Les Robins et les Beaux-Chevrais ou Chevriers sont deux domaines de Saint-Ennemond, paroisse appelée autrefois Saint-Symphorien.



rentrera dans son dict bien comme il y étoict auparavant ledict patrimoyne à luy dellégué et lont mys en bonne possession dicelluy et qu'il particippera en tous conquestes qui se feront par cy-après en ladicte communaulté, tant en contracts de mariaige qui se feront en icelle que aultres contracts pour telles pourtions que sesdits frères et personnyers teste pour teste aultant lung comme laultre pour le regard des meubles et conquestes, et pour le regard des immeubles demeurera ledict messire Guillaume Digonnat en sa pourtion telle quelle luy appartenoit auparavant ledict assignat............. *Car ainsi* lont voullu....... *Promettans* par leur foy......... *Obligeans* quant à ce......... *Renonçans* à toutes choses contraires............. présentes faictes audict lieu de Sainct Symphorien en la maison desdicts des Tachers, Digonnatz...., le troisième jour de janvier 1578 en présence de vénérables et discrèttes personnes messire Thomas Plottat, prestre, curé de Chatillon en Bazois, Pierre Dupuy, aussi prestre, curé de Saint-Symphorien, Etienne de Lafoucadde, laboureur de la dicte paroisse *tesmoings* les susdictes parties contractantes et ledict de Lafoucadde ont déclaré ne savoir signer, fors ledit m^re Guillaume Digonnat. *Signé* P. Dabert, notaire (1).

Nous allons maintenant donner quelques extraits d'un double contrat de mariage dans lequel on voit une fiancée étrangère admise dans la communauté, et la confirmation par écrit de l'association établie entre les divers ménages.

Furent présentz en personnes Françoys Boussard et Benoiste Reboulle, sa femme, Léonard Michon, fils de feu Françoys Michon et de ladicte Benoiste Reboulle, Gilbert Michon, fils de feu Jehan Michon et de Marie Boeslard, à présent femme de François des Vignes, pour luy et pour Françoise Faverot, sa femme, Anthoyne Boussard, fils dudict François Boussard et de ladicte Benoiste Reboulle, et Perrette Michon fille dudit feu Jehan Michon et sœur dudict Gilbert, tous commungs et personniers, paroissiens de Trevol *d'une part*, et Jehanne Pournet, vefve de feu Mayol Terrier, à présent femme de Pierre Conil......., et Léonarde Terrier, fille de feu Mayol Terrier et de lad. Jehanne Pournet, assistée de.......... tous paroissiens dudit Trevol *d'autre part ;* lesquelles parties ont confessé avoir passé les accords .... qui s'ensuivent : *C'est à savoir* que les dits Léonard Michon et Léonarde Terrier, Anthoyne Boussard et Perrette Michon se sont promis prenldre pour vray et loyal mariage..... a été

(1) Cet acte, qui nous a été aimablement communiqué par Mme de Crousaz-Crétet, née de Valtange, fait partie des archives des Prots, à Saint-Ennemond.



accordé qu'ils feront leur demeurance ensemble et seront ungs communs personniers en une communaulté chascun pour une huictième portion, en tous leurs biens meubles ja faitz et biens meubles et conquetz à faire durant leur communaulté, qui est audict François Boussard et à sa femme un quart de ses biens, audit Léonard Michon et à ladite Léonarde Terrier, sa future, un aultre quart, audit Anthoyne Boussard et à Perrette Michon un aultre quart, audit Gilbert Michon et à Françoise Faverot un aultre quart. Et pour acquérir le droit de communaulté par ladite Léonarde Terrier, Jehanne Pournet, sa mère, promet payer audit Boussard, et ses personniers, la somme de onze escus deux tiers descu dort soleil, une vache de la valeur de quatre escus dor ou quatre escus dort soleil au choix de ladite Jehanne Pournet, quatre chefs de brebis garnies, ung lit garni de simple couette, cuissin, une couverture et quatre linceulx, ung coffre fermant à clef, et oultre ladite Léonarde Terrier apportera en la communaulté tous les héritages et biens immeubles à elle appartenant pour raison de la succession à elle advenue dudit défunt Mayol Terrier, son père; et ce faisant a esté accordé que où ladite Léonarde Terrier convollera en secondes nopces, lesdits François Boussard et communs personniers seront quictes envers elle pour luy payer et deslivrer pour une foys pour tous ses droits de ladite communaulté, tant meubles, conquetz que dhouaire pour semblable somme onze escus deux tiers descu dort soleil et meubles sus désignés, aussi les héritages propres à elle advenus par le décès dudit feu Mayol Terrier, son père, lesquels héritages et bastiments lesdites partyes seront tenuz les entretenir bien et duhement comme leurs propres héritages et durant leur jouissance......, en oultre luy seront tenuz payer pour ses agréables services la somme de un escu et deux tiers descu dor, et ce cherra quil ny aura hoyrs dudit mariage; et où ladite future espouze desceddera sans hoirs du présent mariage, ou ses hoirs sans hoirs aucuns, lesdits François Boussard et ledit futur espoux et leurs personniers seront quittes envers les loyaulx héritiers de ladite future espouze pour leur payer, bailler et délivrer pour une fois la somme de onze escus deux tiers descu dor sol revenant à la somme de 31 livres tournoys, francs et quittes de toutes debtes et frais funéraulx, et ce pour tous les biens tant meubles qu'immeubles quelle porroit avoir en ladite communaulté.

Ensuite sont fixées les époques de ces divers paiements, puis plusieurs arrangements sont pris entre Jeanne Pournet et sa fille, cette dernière renonçant à sa succession et « *moyennant ces choses, étant amenée franche et quitte à la porte de l'église* ». D'après quelques actes, nous avons remarqué que *ceux* ou *celles* qui

entraient dans une communauté par mariage, étaient généralement ainsi apanés par leurs parents, moyennant quoi ils renonçaient à toute succession ultérieure, et se trouvaient en même temps *francs et quittes de toutes dettes et charges*. Le contrat, qui nous occupe, continue ainsi qu'il suit :

Si Perrette Michon, future épouse d'Anthoyne Boussard, décède sans hoirs, ou ses hoirs sans hoirs du présent mariage, elle institue par ces présentes ledit Anthoyne Boussard, par moitié avec Gilbert Michon, son frère, ses héritiers seuls et pour le tout de tous les biens dont elle mourra vestue et saisie, en payant pour une fois à tous les prétendants à sa dite succession estant hors ladite communauté la somme de trois escus et un tiers descu soleil sans debtes ni fraitz funéraulx : *Item* aussi les dits François Boussard et sa femme, Léonard Michon et sa fiancée, Gilbert Michon et sa femme, Anthoyne Boussard et sa fiancée entendent que au cas que l'ung deulx dessédera sans hoirs de leurs mariages estant de présent en leur communaulté, ils veulent quils soient héritiers l'un de l'aultre, en payant pour une fois aux héritiers estant hors ladicte communaulté la somme de trois escus un tiers descu dor soleil. *Aussi* a été narré que en faveur du dit présent mariage lesdits François Boussard, Léonard Michon, Gilbert Michon et Anthoyne Boussard se sont eux quatre associés et appersonnées par ces présentes ès biens immeubles et héritages lung et l'aultre chascun pour un quart et quarte partye en confirmant une aultre association faicte entre eux par cy-devant au contrat de mariage de Gilbert Michon et Françoise Faverot ; et ont les futurs époux douhé leurs fiancées selon la coutume de Bourbonnoys, plus a voulu François Boussard que Léonard Michon lui succède après son décès comme l'un de ses propres enfans ; car ainsi........... passé en la maison des contractants en présence de discrète personne messire Pierre Colas, prêtre vicaire de Trevol, Anthoyne Reboulle....... le quatre décembre 1581 (1).

Nous pourrions multiplier les exemples de ces contrats de mariage, car il en existe un certain nombre aux Archives départementales de l'Allier, mais nous croyons devoir borner ces divers extraits. Par ceux qu'on vient de lire, on a pu voir d'une façon suffisante la formation et l'organisation des asso-

(1) Cet acte fait partie des archives du château d'Avrilly (Trevol), n° 459, que M. le comte de Tournon a eu l'obligeance de nous communiquer.



ciations par écrit, venant se greffer sur celles qui existaient tacitement. Dans ces actes étaient prévus tous les cas qui pouvaient se produire ; la communauté, tout en sauvegardant ses intérêts, pensait à l'avenir de ses membres, et accordait ce qui était juste et nécessaire à ceux ou celles qui la quittaient ou à leurs héritiers du dehors. Nous la voyons en outre agissant en bonne mère, et spécifiant par exemple qu'on rendrait à la femme remariée en dehors de la communauté les biens qu'elle y avait apportés au moment de son premier mariage : elle lui accordait même une somme pour rémunérer *les agréables services qu'elle en avait reçus.*

DÉTAILS PARTICULIERS SUR QUELQUES COMMUNAUTÉS

Les communautés prenaient le nom pluralisé de la famille principale de l'association (1) ; il arrivait que ce nom changeait lorsqu'une nouvelle famille avait fini par se substituer à la première : pourtant le lieu d'habitation gardait souvent le nom de la famille la plus ancienne de la communauté. Ainsi les *Dameriats* (commune d'Aurouer, Allier) étaient occupés vers 1620 par la communauté des Durands, mais le nom de Dameriat, qui remonte au moins à Guillaume Dameriat vivant en 1536, a subsisté, et désigne encore aujourd'hui le même lieu. Nous croyons ne pas nous tromper en affirmant que la plupart des domaines appelés sous un nom de famille pluralisé étaient autrefois le siège d'une communauté : il suffit de jeter les yeux sur la carte d'état-major pour voir qu'il existe beaucoup de lieux ainsi dénommés. Les

(1) Exemples dans l'Allier : Les Plasserons (Trevol) existant en 1522, les Ogiers (Saint-Voir) 1590, les Girauds (Ferrières) 1590, les Vesvres (Iseure) 1611, les Rapiats (Garnat) 1631, les Ramillons (Chemilly) 1633, les Voisins (Paray-le-Frésil) 1667, les Vernois (Lusigny) XVIIIe siècle. — Dans la Nièvre : Les Mousnier (Avril-sur-Loire) 1605, les Gilbons, (Lucenay-les-Aix) 1786. — En Saône-et-Loire : Les Gaignons (Bourbon-Lancy) 1617, les Didiers (Trizy) 1622, les Racoullets (Lesmes) 1623, les Drus (Ceron) 1745. — Dans le Cher : Les Renards (Mornay-sur-Allier) 1743.

communautés étaient donc autrefois fort nombreuses en Bourbonnais, ainsi qu'en Nivernais et dans le Morvan. Pour en donner une idée, nous lisons dans un rapport du procureur Coiffier (1), fait au milieu du XVII[e] siècle, que, dans la justice réservée au roi sur Trevol et Munet (Allier), comprenant *plus de quatre lieues de pays en contour*, on trouvait trente grosses communautés ou domaines, labourant à huit bœufs. Il est juste de dire que ce coin de terre paraissait être alors dans une situation agricole particulièrement prospère.

Nous pouvons en outre, grâce aux renseignements aimablement fournis par M. Léon Picard, reconstituer presque entièrement les anciennes communautés de Saint-Léon, autrefois *Saint-Lyenx* (canton de Jaligny, Allier), ou plus exactement celles des trois paroisses de Saint-Léon, Montperroux et Huvers. Depuis au moins le XI[e] siècle, un prieuré de Bénédictins s'était établi sur le sommet du Puy (2) Saint-Ambroise, et, par *intrage* (3) perpétuel, avait peu à peu donné autour de lui de nombreuses terres à des familles de laboureurs. Parfois un de ces derniers avait une part et portion en plusieurs communautés à la fois, et s'associait à divers parents ou amis. Le terrier du Puy de 1618 à 1644 montre encore ces communautés en plein exercice, payant des redevances aux seigneurs voisins, et le simple cens au prieuré qui leur accordait le régime le plus conciliant. On trouve mentionnés dans ce document les anciens sièges de communautés dont les noms suivent : les *Vetets-devers-le-bas* et les *Vetets-devers-l'haut ;* les *Jean Ray* qui s'appelaient primitivement la *Plasse de Saint-Lyens*, et doivent leur nom actuel à Jean Ray de la Plasse, associé à Pierre Cury et autres personniers en 1626 ; les

(1) Archives du château d'Avrilly (Trevol).

(2) Mamelon dont l'altitude est de 442 mètres.

(3) Le mot de basse latinité *intragium* signifie : ce que le tenancier paye au seigneur lorsqu'il prend possession du tènement. Les baux d'intrage, usités encore au XVI[e] siècle, étaient illimités, et consistaient en outre en une redevance annuelle. La terre revenait au propriétaire seulement lorsque le fermier mourait sans hoir légitime, ou personnier vivant avec lui.

Guitlons, dont les possesseurs dits aussi *Mariniers de la Grange*, avaient fondé le lieu connu sous le nom des *Mariniers*, sur le versant ouest du Puy ; le village de *Cury*, dont les propriétaires étaient à la même époque Mathieu, Louis et Jean de Cury, Claude Cury. Citons encore les *Bassots*, les *Dorards*, les *Guillermets*, les *Marmes*, les *Guettes*, *Resolles*, les *Colins*, et enfin les *Fayards* et les *Morins* qui sont aujourd'hui sur Liernolles. En examinant la carte d'état-major, on trouve de plus sur la commune de Saint-Léon les lieux dits les *Emonets*, les *Cornillards*, les *Bardets*, les *Thomas*, les *Georges*, qui certainement doivent leurs noms à des communautés. Tous ces domaines étant compris dans un périmètre de vingt kilomètres environ, on ne doit pas beaucoup errer en affirmant qu'il y avait autour de Saint-Léon presque une communauté par kilomètre carré. Vers la fin du XVIIe siècle plusieurs de ces communautés se sont dispersées ; le XVIIIe siècle en voit s'éteindre un plus grand nombre par des licitations faites « pour la paix » et, à la suite des ventes, les propriétaires abandonnent ces biens que leurs ancêtres possédaient souvent avant le XVe siècle. Nous avons vu qu'une des causes principales de ces dissolutions était l'ordonnance de 1673 : l'esprit d'indépendance venait aussi s'ajouter aux entraves mises par les lois.

Si maintenant nous nous dirigeons vers la Loire en passant par Monétay-sur-Loire (1) (Allier), nous pouvons constater aux *Gourliers* les traces d'une grande communauté, existant en 1614, dont la dissolution s'est faite seulement au XIXe siècle. Par les archives de l'Allier, nous apprenons encore l'existence à Monétay des *Resmonds* en 1605, des *Bodets* en 1614, des *Ségauds* en 1617, des *de la Borde* en 1632.

A Pierrefitte sur la Loire, deux communautés sont restées célèbres par l'étendue de leurs biens, et les villages qui indiquent encore leur ancienne importance. Ce sont les

(1) Malgré son surnom, ce Monétay est à plus de sept kilomètres de la Loire.

Chevaliers, encore existant en 1733, et les *Boisseaux*, dont le chef en 1746 était Pierre Boisseau. Dans ce dernier hameau subsistent quatre ou cinq maisons, plusieurs granges, et d'anciens vergers, au sein d'une végétation plantureuse sans cesse enrichie par la Loire. En 1702, le maître des Boisseaux était second fabricien de l'église archipresbytérale du lieu. Du reste dans toutes les paroisses, on choisissait les fabriciens parmi les principaux chefs de communautés ; on leur donnait volontiers aussi les diverses fonctions municipales.

A Coulanges, paroisse limitrophe de Pierrefitte (canton de Dompierre, Allier), quelques domaines, situés sur un tènement, portent le nom des *Monnins de la Treiche*. C'était le siège de plusieurs communautés alliées en des droits communs, qu'elles défendirent toutes ensemble en 1508 contre J. de Chasteaumorand-Lévy, leur seigneur. Le débat alla jusqu'au Parlement de Paris, et se termina par un accord à l'amiable. Cette communauté, ou cet ensemble de communautés, avait un port sur la Loire d'un bon accès, et dès 1444 un acte d'échange les montre en possession du pontonage de la Treiche (1). En 1495, dans un procès pour une pièce de terre entre Jean Delhorme de la Treiche et Antoine de la Varenne, écuyer, seigneur de Vesvre, on trouve comme témoins Imbert et Jean Marchant, de la Treiche, et Denis Boisseau, tous paroissiens de Pierrefitte. Au XVIIe siècle, la susdite communauté fut l'objet d'une tentative de dispersion, et elle s'adressa à un jurisconsulte pour lui soumettre ses vieux titres et projeter une séparation. Ce dernier donne d'abord en tête de sa consultation la généalogie de la famille Laroze, la plus ancienne du village, et, après avoir défini les droits de tous les propriétaires, il termine ainsi : « On se sent obligé d'advertir les Laroze et Jaillot de vivre en paix comme ils ont toujours faict et chercher les moyens de plutôt conserver leur communauté que de la détruire ; car s'ils viennent à un partage

(1) Le gué de la Treiche était signalé comme bon en 1587.

et que quelqu'opiniastre de parmy eux fasse naistre la moindre contestation, aussitôt qu'ils auront un peu commencé, on leur donne parole qu'ils trouveront assez de matière pour se ruiner et faire passer insensiblement leurs biens entre les mains des gens de justice qui ne les manqueront pas dans l'occasion. Et c'est là le meilleur advis qu'on leur puisse donner. » *Signé* « Deshaires » (1).

On voit que ce jurisconsulte, homme sincère et de bon conseil, se trouvait parfaitement d'accord avec Guy-Coquille, dont nous avons déjà cité l'opinion.

Plus au nord, en descendant la Loire, on rencontre le grand territoire de la commune de Beaulon (Allier), sur lequel se trouvaient les communautés suivantes : les *Droyers*, 1612-31, les *de la Grange* ou *Mathé*, 1619, les *May*, 1619-37, les *Morises*, 1631, les *Vernets*, qui en 1662, devaient une rente à la seigneurie du Meuble appartenant à François de Lanty ; les *Turriers*, 1667. Cette dernière et celle des Droyers paraissent avoir été très importantes, si on peut en juger par les villages actuellement subsistants. Il y a quelques années, les domaines des *Gourds* et de l'*Hopitau*, de la même commune, avaient au milieu de leur salle principale un foyer placé sous une sorte de cheminée conique, qui permettait à la fumée de traverser le toit sans trop incommoder les habitants faisant cercle autour de l'âtre. Cette disposition, qui était assez répandue autrefois, nous semble avoir été particulière aux communautés, car elle facilitait à tous l'accès du feu, et permettait de préparer une nourriture plus abondante.

Il existait au *Riau*, près de Chevagnes (Allier), un bâtiment qui, malheureusement, a été détruit vers 1870, car il montrait de quelle façon les locaux étaient disposés pour loger les divers ménages d'une communauté importante. Notre confrère M. Bertrand a eu l'obligeance de reconstituer à notre

(1) Les notes concernant Saint-Léon, Monétay, Pierrefitte et Coulanges proviennent de M. Léon Picard, auquel nous adressons nos sincères remerciements.

LÉGENDE

E. entrée.

S. salle commune et cuisine.

F. foyer central.

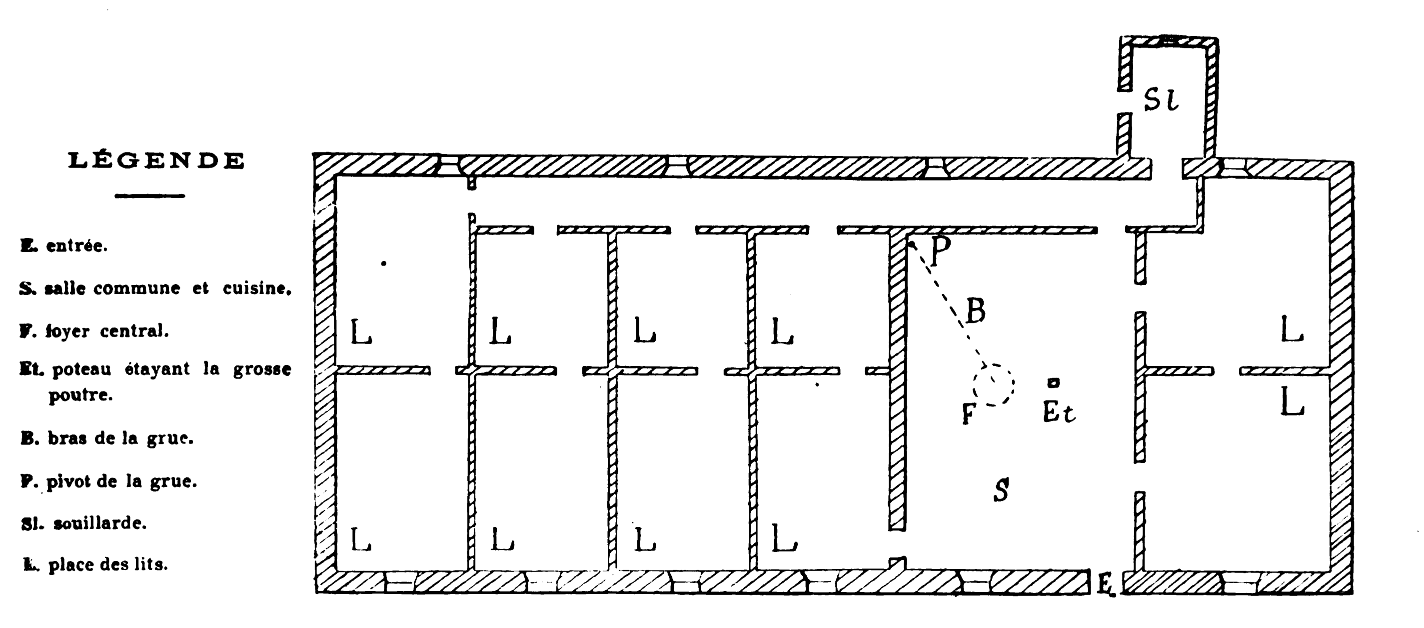
Et. poteau étayant la grosse poutre.

B. bras de la grue.

P. pivot de la grue.

Sl. souillarde.

L. place des lits.



PLAN DE LA COMMUNAUTÉ DU RIAU

PRÈS CHEVAGNES, ALLIER.

(Bâtiment détruit vers 1870), d'après un croquis de M. Bertrand.

intention le plan de cette maison, qui, elle aussi, avait sa cheminée centrale, à égale distance de l'un des murs et du poteau servant d'étai à la poutre maîtresse. Une grue en fer assez puissante, tournant sur un pivot placé dans un angle de la grande salle, étendait son levier jusqu'au-dessus du foyer, où elle servait de support à la grande marmite : elle pouvait ensuite s'appliquer le long du mur voisin. Un long banc à dossier, terminé par deux accoudoirs, était appuyé à la paroi la plus voisine du foyer (1) : c'est là que s'asseyaient les personnes les plus vénérables et les plus importantes de la communauté. Les chambres de chaque famille, comme l'indique notre croquis ci-annexé, étaient partagées en deux par un galandage, afin de séparer les enfants de leurs parents, et un corridor latéral donnait accès dans chacun des logements.

La Montagne bourbonnaise, où les communautés ont longtemps persisté, présente encore quelques cheminées centrales, par exemple à Sennepin, près Châtel-Montagne, où la veillée continue à se faire autour du foyer. Il en existe une autre dans un domaine de M. Lamy, près du village Dauge (Mayet-de-Montagne) (2).

Puisque nous sommes dans cette région du Bourbonnais, citons parmi les anciennes communautés du pays celle des *Mazioux*. Elle existait au village Mazioux (de Ferrières) vers le XV[e] siècle, et vint, avant le milieu du XVII[e] siècle, s'établir au hameau de la Bletterie (Saint-Nicolas-des-Biefs), pendant que les *Bletterie*, qui s'étaient divisés, devenaient de leur côté la plus importante famille du village des Hormières (Saint-Nicolas-des-Biefs).

(1) Généralement dans l'ouverture du plancher faite au-dessus du foyer de ces cheminées, on trouvait en outre une barre de fer horizontale, qui servait à suspendre une crémaillère. Un seul landier pouvait suffire pour soutenir les bûches, mais le plus souvent, il y en avait deux d'inégale dimension. Les enfants prenaient leur repas, agenouillés autour des landiers. A l'âge de 18 ans seulement, les garçons étaient admis à la table des hommes. Quant aux femmes, elles mangeaient debout, tout en servant ces derniers.

(2) Voir, *Revue Bourbonnaise*, *1885*, p. 39, comment on construisait ces cheminées. M. Mallet, dans son article sur *la Montagne bourbonnaise*, l'explique à propos de la cheminée de Girardière (Arfeuilles).

Le village de la Bonnière, paroisse de La Prugne, où se trouve encore une porte à ogive surbaissée, était le siège de la communauté des *Bonnebaud-Fayet* ; elle était fort ancienne, et fut dissoute par acte notarié de 1692. La famille Goutelle, qui en descend, possède actuellement les archives de la communauté (1).

Dans la paroisse de Ferrières, nous dit M. l'abbé Cognet, qui a bien voulu nous donner de nombreux renseignements sur cette région, les anciennes communautés se composaient de quatre ou cinq personniers au plus. Une des plus importantes existait au village du *Pilard,* et avait pour chef, vers le milieu du xve siècle, Pierre des Bastisses dit *Pilard.* Celui-ci en 1471 consentit une reconnaissance de cens et devoirs seigneuriaux à Jeanne de Norry, dame de Ferrières, épouse de Louis de Beaufort, comte d'Alais. En 1666, quatre nouvelles reconnaissances visant celle de 1471 furent consenties au comte de Manissy, seigneur de Ferrières, la première par Simon Desbâtisses, laboureur, habitant le Pilard, la deuxième par André Coulaud vivant en communauté avec Antoine Desbâtisses, fils de Simon, et Mary Gimel, habitants du village du Pilard, les troisième et quatrième reconnaissances par Mary Bargoin et autre Mary Bargoin avec ses personniers. En 1731 deux communautés possédaient la plus grande partie des héritages compris dans ces quatre reconnaissances. La première se composait de Pierre Barge et des maris de ses quatre sœurs, Jacques Pouzeratte, Bonnet Bargoin, Jean Desbâtisses et Thomas Mazellier ; en 1761, elle comprenait encore cinq personniers, Pierre Barge et Thomas Mazellier déjà cités, Pierre Mazellier, fils de Thomas, Gaspard et Jean Fournier. Quant à la deuxième communauté, elle était formée en 1762 par quatre personniers, Jean Bargoin, dit *le Ton,* chef, Benoît Desbâtisses, Jacques et Jean Bargoin. Si nous citons tous ces noms, c'est pour montrer à quelle ancienneté

(1) Notes envoyées par M. l'abbé Bletterie, curé de La Prugne, auquel nous adressons l'expression de notre reconnaissance.



remontent les familles qui ont vécu en communauté, car les Desbâtisses (1), les Bargoin, les Fournier sont encore honorablement représentés à Ferrières. Selon nous le maintien d'une même famille dans la même contrée doit s'attribuer principalement à la vie commune avec d'autres familles, toutes s'aidant et se soutenant mutuellement : remarquons qu'en outre le lien qui formait chacune d'elles n'était pas ébranlé dans sa solidité par le mépris de l'autorité divine, par les lois qui limitent celle du père, et enfin par la funeste faculté du divorce. Au contraire tout concourait à rendre la famille unie, prospère, stable, et suffisamment prolifique pour fonder au loin de nouveaux ménages animés du même esprit.

Les Bargoin, dont nous venons de parler, remontent à Pierre Bargoin qu'on trouve en procès avec le seigneur de Montgilbert dans la première moitié du xv[e] siècle. Un Bargoin était chef d'une communauté au village de Vesse (Ferrières) à la fin du xvi[e] siècle ; un de ses descendants Mary Bargoin-Vesse acheta en 1648 le patrimoine des *Magniaud* au village portant leur nom, près Ferrières. Le village *Fournier*, de la même paroisse, dut sa fondation à une famille de ce nom qui, en 1471, y possédait environ cent septérées de terre et trente œuvres de pré. En 1666, plusieurs Fournier y vivaient en communauté.

On voit que les vieilles coutumes empêchaient le morcellement, mais non pas toute division des patrimoines ; aussi, comme nous le fait observer M. l'abbé Cognet, il se produisait fréquemment l'essaimage d'une nouvelle communauté, qui se fixait à côté de la maison-mère et vivait avec elle en

(1) Une seule famille porte aujourd'hui le nom de Desbâtisses et habite encore le Pilard, hameau d'une vingtaine de feux. Une branche des Desbâtisses est parvenue au xviii[e] siècle à un rang élevé dans la bourgeoisie, car en 1756 Claude des Bâtisses, sieur du Moûtier, près Bessay, officier du roi, avait pour fils Claude-Nicolas, sieur de Saint-Sornin, Claude-Joseph, lieutenant de cavalerie au régiment de Clermont-Tonnerre, et Jean-François des Bâtisses de Cluzor, ingénieur des Ponts-et-chaussées (Arch. Allier, B. 772). Ce Claude était peut-être fils de Charles des Bâtisses, qualifié *sieur du Pilard*, demeurant au Moûtier en 1722.

bonne intelligence. Les terres arides de la Montagne bourbonnaise ne suffisant pas à occuper les membres de ces communautés, la plupart exploitaient des domaines en qualité de fermiers ou métayers, et vivaient en dehors de leurs petites propriétés. Pourtant, lorsque les idées d'indépendance se répandirent, quelques personniers voulurent s'installer dans leurs biens particuliers. Il en résulta des dislocations, et comme ces petits patrimoines étaient insuffisants pour assurer le vivre et le travail, leurs propriétaires se firent journaliers, sabotiers, tisserands ou peigneurs de chanvre. Ces différents métiers ne leur donnèrent guère que le nécessaire, tandis que ceux qui avaient continué la vie commune virent au contraire leur aisance s'accroître progressivement. M. l'abbé Cognet (1) cite dans cette dernière catégorie ses propres ancêtres qui firent en 1617 leur première acquisition territoriale, et arrivèrent à former au commencement de ce siècle deux communautés de dix à douze personnes chacune.

Dans toutes ces associations de montagnards, on pratiquait naturellement les vertus chrétiennes, qui — nous ne craignons pas de le faire remarquer — étaient la cause de leur prospérité, de leur durée et du bonheur dont jouissaient les associés. Il en résultait en particulier qu'on se montrait très charitable envers les orphelins, et qu'on se chargeait même d'élever ceux que laissaient les anciens membres de la communauté, n'ayant plus aucun droit à exercer sur elle. Les célibataires, peu nombreux comme aujourd'hui, étaient souvent exclus de la succession de leurs parents, moyennant apanage, mais en général ils vivaient dans la communauté sans demander autre chose que leur entretien et leur nourriture.

Si comme on vient de le lire, nous avons pu réunir d'assez nombreux détails sur les communautés du Bourbonnais entre la Loire et l'Allier, il n'en est malheureusement pas de même

(1) Nous ne saurions trop remercier M. l'abbé Cognet de l'intelligent travail qu'il nous a envoyé sur les anciennes communautés des environs de Ferrières (Allier).

pour la partie ouest de cette province. Nous croyons que ce mode d'association y existait aussi d'une façon générale, mais que peut-être il était un peu moins répandu. Ainsi nous trouvons seulement dans les *Archives de l'Allier*, une communauté à la Vallée, paroisse de Lurcy-le-Sauvage (Lurcy-Lévy) en 1628, celle des *de Tilly*, au village de Magnoux, paroisse de Vieure, en 1680, diverses associations agricoles en 1689 et 1744 à Orcenay, commune actuelle du Cher, une communauté à Lage-Goyard, paroisse de Mesples (Allier) en 1743, une autre au Crot-Chavant, paroisse de Saint-Angel, près Montluçon, en 1745, puis une communauté de vignerons à Charroux (arrond. de Gannat) en 1746. Le Monceau, paroisse de Bourbon-l'Archambault, était habité en 1740 par une communauté dont les Alaseur étaient la famille principale (1).

La plupart des communautés du Bourbonnais se composaient, croyons-nous, de cinq ou six ménages ; pourtant il s'en trouvait quelques-unes beaucoup plus importantes. Nous pouvons particulièrement parler de celle des *Mesles*, dans la paroisse de Saint-Ennemond (Allier). Elle s'est dissoute seulement un peu avant 1830 par la vente de ses immeubles, qui étaient considérables, et comprenaient plus de 400 hectares d'un terrain à la vérité peu fertile à cette époque. Une honorable octogénaire, très digne de foi, nous a affirmé que cette association réunissait autrefois trente-deux ménages, ce qui est fort élevé. La salle commune ou *maison*, comme on l'appelle dans nos campagnes, avait sa cheminée centrale : chaque ménage possédait une chambre communiquant avec le dehors, contrairement à la disposition des Jault en Nivernais et du Riau, près Chevagnes, où un corridor donnait accès dans les différents logements.

La communauté des Mesles avait pour chef au XVIIIe siècle Simon Digonnat, que nous avons déjà vu en contestation avec le châtelain de Moulins, devant le Parlement de Paris. En

(1) Archives de la Nièvre, B. 316.

1710, il plaidait contre Etienne Foussier, avocat en parlement, sieur de Lorbigny, terre voisine des Mesles, appelée aujourd'hui les Seguins. Les *Noms féodaux* nous apprennent qu'en 1725 ce fief de Lorbigny appartenait à la communauté des Mesles, et que Simon Digonnat, laboureur, au nom de ses personniers, en fit aveu ainsi que des terres dépendant dudit fief à la Brosse de Mesle et Lucenay-en-Vallée (Gennetines, Allier). Cette famille Digonnat figure déjà dans le contrat de mariage de 1578, cité par nous presque en entier. Les domaines des Prots et des Beaux-Chevrais (Saint-Ennemond) furent saisis en partie en 1620, faute de paiement d'une somme de 21 livres tournois, sur la communauté dont Ligier Digonnat était le chef (1). Il est probable que ce revers de fortune ne fut que passager, car en 1729 les immeubles de la communauté des Mesles, dont les Digonnat étaient les principaux membres, s'étendaient sur les paroisses de Saint-Symphorien (ou Saint-Ennemond, Allier), Dornes et Toury-sur-Abron (Nièvre) (2). En 1785 on trouve parmi les propriétaires de cette communauté, Gabriel Maître, Jean Malveau et Pierre Bourdelier.

Ce qui précède peut donner une idée de l'importance des biens territoriaux possédés au XVIII[e] siècle par les associations de cultivateurs. A cette époque, ces derniers commençaient à acquérir des terres seigneuriales, et comme l'a déjà fait observer M. Léon Picard, on trouve dans les seuls *Noms féodaux* près de 30 laboureurs possesseurs de fiefs en tout ou en partie.

Parmi les grandes communautés de notre région, nous devons citer celle de *Pervy* (commune de Cussy, canton d'Issy-Lévêque, Saône-et-Loire) qui a fait l'objet de la monographie de Le Play, au tome V des *Ouvriers européens*. Elle a duré 348 ans et s'est dissoute en 1867, sans intervention judiciaire ni expertise.

(1) Archives du château des Prots.
(2) Archives de l'Allier, B. 748.

C'est certainement en Auvergne, et plus particulièrement dans les montagnes de Thiers, que les communautés ont atteint la plus grande extension. On trouvait là de véritables tribus, dont certains auteurs (1) ont fait l'objet de descriptions un peu exagérées, dit M. l'abbé Guélon, par le besoin de poétiser les modèles et d'exciter l'intérêt des lecteurs. Quoi qu'il en soit, arrêtons-nous tout d'abord sur la communauté des *Quittard-Pinon*, dont les grands et beaux bâtiments existent encore près de Thiers. Cette association qui remonte à 780 (2), comprenait au commencement du XIXe siècle 30 ou 40 membres, maîtres ou serviteurs. Elle se divisait autrefois en quatre branches, et en principe les personniers ne pouvaient se marier qu'entre eux. Les filles pourtant se mariaient au dehors avec l'assentiment du *mouistre* ou maître, et, recevant 600 livres de dot, elles demeuraient *forcloses*, c'est-à-dire renonçaient à tous autres droits. Les Quittard-Pinon pratiquaient largement l'hospitalité, comme d'ailleurs tous les paysans auvergnats : ils avaient même créé une ladrerie, sorte d'hôpital toujours ouvert, où les malheureux trouvaient des lits, du pain, du vin, et la nourriture habituelle des parsonniers. Cette communauté, qui possédait 274 hectares, payait des impôts considérables, mais le roi les réduisit par ordonnance spéciale, en apprenant le bien qu'elle faisait. Cet exemple serait à recommander à nos législateurs actuels, qui font tout le contraire en faisant payer des droits exorbitants aux congrégations religieuses.

Deux intendants d'Auvergne, Leblanc et de Chazerat, s'enthousiasmèrent pour les Quittard-Pinon, et attirèrent sur eux l'attention des écrivains et de la France entière. L'intendant Leblanc, devenu ministre de la guerre, présenta au roi Louis XV Annet Quittard, *mouistre* de la communauté, lequel reçut confirmation des privilèges de taille accordés à l'asso-

(1) Legrand d'Aussy, les auteurs de l'*Ancienne Auvergne et le Velay*, Ch. Nodier, J. Taylor, etc.

(2) RIVIÈRE, *Institutions de l'Auvergne*, I, 171.

ciation. En 1787, M. de Chazerat fit donner par Louis XVI au chef des Quittard-Pinon une ceinture (1) de velours cramoisi s'agraffant au moyen d'une plaque d'argent et d'or aux armes de France soutenues par une gerbe de blé et divers instruments aratoires. Sans la Révolution, lisons-nous dans l'*Ancienne Auvergne*, les Quittard-Pinon auraient été certainement anoblis. Leur dissolution eut lieu en 1819, mais la ceinture appartient toujours au chef de cette ancienne famille, M. Alexis Quittard, qui habite au siège de la communauté, *Chez-Pinon*, près Thiers. Les armes de France, avec les attributs agricoles de la plaque de ceinture, avaient été sculptées sur la porte principale, où la Révolution vint les mutiler.

Les *Dunaud*, qui habitaient au village de la Goutte, près Vollore; possédaient au XVIIIe siècle sept domaines, mais leur situation dans la haute montagne les empêcha d'être visités et connus comme les Quittard-Pinon. La légende les représente comme bergers et chasseurs, se disputant parfois avec les Pions de la frontière bourbonnaise ; en réalité ils étaient cultivateurs, vignerons et bûcherons, excellents administrateurs et très hospitaliers (2). Ils se sont dissous en 1842, mais pour la plupart ils sont restés sur les terres que leur famille cultivait depuis si longtemps.

Citons encore dans les environs de Vollore les *Bourgade*, dissous en 1785, les *Chastel* et les *Montbartoux-Cathonnet-Guélon*, qui se sont séparés en 1848, les *Ferrier*, qui sont depuis un temps immémorial au lieu *des Ferriers*, commune d'Escoutoux. Cette dernière communauté, dont le premier contrat écrit est de 1609, a renouvelé sa société pour cinquante années, par acte de décembre 1854. En même temps se mariaient cinq garçons et cinq filles, tous de la maison et tous *Ferrier-Ferrier*, avec un contrat établissant société universelle entre les comparants. A cette époque la communauté comprenait onze

(1) Le *mouistre* portait habituellement une ceinture de laine rouge et verte ; lui seul avait droit d'avoir des souliers, tandis que ses parsonniers étaient en sabots. (*Ancienne Auvergne*. III, 112.)

(2) Abbé GUÉLON, *Vollore et ses environs*, p. 346.

hommes et dix femmes, et possédait six domaines. Nous ignorons le nombre actuel des membres de cette association, *qui existe encore*, ce qui la rend absolument remarquable à tous égards. On a vanté aussi les *Baritel* et les *Tarenteix*, couteliers et cultivateurs à la porte de Thiers, les *Magnol* et les *Rimbert* à Saint-Victor, et les *Anglade* aux Belins, paroisse du Mouthiers, faubourg de Thiers (1).

Toute cette partie de l'Auvergne jusqu'au Montoncel, à Noirétable (Loire), et au delà d'Ambert, était autrefois couverte de communautés. Pour faire seulement l'histoire des plus importantes, il faudrait un volume.

Nous profitons de cette occasion pour appeler l'attention des amateurs d'histoire locale sur les grandes communautés, dont ils rencontreront le souvenir. Dans nos monographies bourbonnaises et dans la plupart de celles des autres provinces, il n'est nullement question des anciennes communautés agricoles, et pourtant bien des faits intéressants pourraient surgir de l'inspection de leurs archives. Plus d'une de ces vieilles familles a conservé son *coffre*, comme la communauté des Jault, et l'histoire d'une société traversant sans bruit plusieurs siècles, en se vouant entièrement au dur labeur de la terre, serait peut-être faite pour étonner nos contemporains, habitués à un perpétuel changement. En tout cas, ces documents, qui présentent sous un jour peu connu la vie rurale d'autrefois, doivent intéresser tous ceux qui étudient les mœurs anciennes, en les comparant avec les usages actuels.

Après l'éloge que nous avons fait des communautés, après avoir bien fait ressortir le bonheur qui régnait dans leur sein, on croira peut-être à notre désir de les voir se reformer. Tout en disant volontiers comme M. Dupin à la fin de sa lettre sur les Jault : « Il y a de bien bonnes choses dans ce qui est nouveau, mais il y en avait aussi dans ce qui est ancien »,

(1) Voir sur toutes ces communautés les détails donnés par M. l'abbé Guélon dans l'ouvrage précité, et par les auteurs de l'*Ancienne Auvergne*, III, 107.

nous n'ignorons pas qu'on ne remonte guère le courant qui transforme les mœurs et les usages des sociétés. Sans demander le retour à des coutumes tombées en désuétude, nous réclamons seulement les mesures propres à garantir la famille contre le flot qui tend à détruire les institutions séculaires sans lesquelles il n'est pas de paix sociale.

A la campagne où on rencontre peu de célibataires, la culture est faite par des familles que nous voudrions voir nombreuses et stables, ayant chacune un foyer, près duquel l'enfant, même prodigue, pourrait toujours trouver un abri. Il faut donc encourager et maintenir tout ce qui tend à l'extension et à la solidité de la famille, par exemple la vie commune qui existe encore dans beaucoup de domaines entre un père et ses enfants ; il faudrait aussi éviter le morcellement des petites propriétés que viennent ruiner à chaque instant les frais de liquidation et de partage. L'agriculture conserverait ainsi les bras qui lui sont nécessaires, avec des terrains suffisamment grands pour se prêter à un assolement favorable. La diminution des charges énormes qui pèsent sur elle est certainement une des premières améliorations à obtenir ; ensuite il faut fortifier l'autorité paternelle de façon à maintenir les enfants dans l'obéissance et le respect jusqu'à la mort de leurs parents. Beaucoup de bons esprits demandent depuis longtemps ce résultat à une réforme du code civil rendant au père la liberté de tester (1) et d'assurer la continuation de sa lignée sur la même propriété. Il y aurait certainement de ce chef bienfait pour la famille dont la prospérité et la durée seraient assurées, bienfait pour la société qui se trouverait composée de familles n'ayant plus d'intérêt à rester stériles, bienfait pour l'armée et les diverses administrations qui recevraient des hommes déjà habitués à la discipline. Mais en dehors du code, remarquons que la religion chrétienne

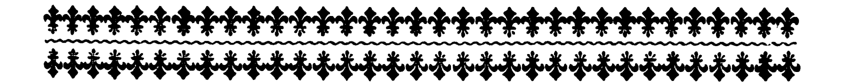
(1) Voir sur ce sujet les excellents travaux de MM. Méplain et Sévin-Reybert lus à la réunion des *Unions du Nivernais et du Bourbonnais*, tenue à Moulins le 26 avril 1885.

suffit à résoudre les problèmes sociaux les plus irritants ; nous ne pouvons nier l'influence salutaire qu'elle exerce sur la paix intérieure des familles, sur leur fécondité, et sur l'union des citoyens d'une même patrie. Il faut donc simplement chercher de ce côté les solutions faites pour étonner ceux qui se débattent au milieu des textes de loi ou des découvertes de la science. Sans la pratique des vertus chrétiennes, une bonne loi reste forcément stérile ; aussi ne peut-on que sourire en lisant les moyens gravement préconisés par ceux qui recherchent l'amélioration de la société au moyen de la science seule, ou d'une morale dont ils sont incapables d'indiquer la source.

Nos communautés, pendant plusieurs siècles, ont vécu dans l'harmonie et dans l'aisance matérielle, s'appuyant non pas uniquement sur des coutumes mal définies dont la rédaction variait d'un pays à l'autre, mais principalement sur la morale chrétienne dont la base est un rocher qui défie toutes les tempêtes. Souhaitons pour la défense et le maintien de la vie rurale que les mêmes principes continuent à apporter un obstacle suffisant à toutes les idées dissolvantes qui, sous des noms divers, tendent à désorganiser la société. La grande culture, dans le département de l'Allier, est presque entièrement assurée par le métayage, qui la rend prospère en établissant une heureuse communauté d'intérêts entre le propriétaire et le colon. Nous remarquons avec plaisir que cette bonne institution est le dernier asile de l'association des ménages en vue de la culture ; mais hélas ! combien est mince le lien qui réunit les membres de ces petites communautés, combien aussi est fragile celui qui les attache à la terre qu'ils cultivent, et même à leur noble profession d'agriculteur !

Commandant du Broc de Segange.





DOCUMENTS

pour servir

A L'HISTOIRE DU PRIEURE DE SOUVIGNY

(*Suite*).

CURE DE SOUVIGNY

DÉCLARRATION DU CURÉ DE SOUVIGNY

DÉCLARRATION que fait par devant la municipalité de Souvigny ville et Psse en exécution et pour satisfaire au décret de l'Assemblée nationale, Le Sr Antoine Augustin Verron curé de la dite ville et passe (1) des immeubles composant le revenu de la Dite cure tant pour les fonds que pour les fondations.

FONDS DE CURE. — ART. 1er.

Il est payé annuellement par le prieur commendataire de Souvigny vingt pièces de vin provenant de la dime chaque poinson contenant 240 pintes mesure du Bourbonnais, le sr curé fournit les futs et paye les droits d'entrée le tout de valeur de cinq cents livres ci . 500l

ART. 2.

Pareillement est tenu envers la cure le dit prieur du payement de 200 boisseaux de froment par chacun an mesure de Moulins, 144 boisseaux seigle, 48 Boisseaux avoine, 48 Boisseaux orge et 48 Boisseaux fèves, le tout de valeur de cinq cent quatre-vingt-six livres huit sols. 586l 8s

Et par les religieux Bénédictins la quantité de 160 arrangs

A reporter. 1.086l 8s

(1) Verron Antoine, vicaire de Souvigny en 1746, curé en 1754, prieur de Magillé, officier municipal 1790.



Somme des autres parts ci. 1.086l 8s

et deux livres dix sols en argent de valeur de onze livres ci 11l

FONDATIONS. — ART. 1er.

Est dû par la Ve Huillier Mayeulle Henri annuellement la somme de onze livres deux sols deux deniers 11l 2s 2d

La dime de Montaret perceptible sur les domaines des Echardons, de la maison rouge, des brelands et des forges des Courtais le tout afermé par devant notaire à Souvigny 300 Boisseaux soigle 120 boisseaux avoine et trois charrois de paille de valeur de quatre cent cinq livres 405l

FONDS DE TERRES. — ART. 2.

Un champ de terre de froment contenant environ 15 boissellées et un petit pré le tout affermé y compris les charges par bail emphitéotique par dt notre de valeur de soixante douze livres douze sols. 72l 12s

Plus deux boissellées environ de chenevières situé aux Pallourdes afermés par dt nore à Souvigny six livres ci. . . 6l

Plus trois boissellées de chenevières à Clorouet dont jouis le déclarrant de valeur de. 6l

Un petit pré situé à la croix rouge affermé par devant notre de valeur de vingt-quatre livres. 24l

Plus de trois autres petits près à la Fontenelle et les deux autres aux champs Barriers de valleurs de cent soixante livres ci. 160l

Plus une vigne de la contenance de quinze œuvres située au clos Longsujet au quart fruit de valeur de trante livres ci . 30l

RENTES POUR PRESTATIONS DE SERVICES ET PRIÈRES.

Les dites rentes pour celles qui sont acquittées se montent à la somme de deux cent quatre livres trois sols. . . . 204l 3s

Dans la présente déclarration n'est pas compris la maison curialle qui est en très mauvais état ni le jardin en dépendant contenant environ une boissellée de terre et un mauvais pressoir le tout pour mémoire.

CHARGES.

Le sr curé est chargé pour décimes de la somme de cent quatre vingt et dix livres 190l

A reporter 190l

Somme des autres parts ci. 190l

Envers M. le Vicaire pour ses honnoraires y compris la nourriture, lumière, blanchissage cinq cent livres ci. 500l

Pour le droit de patronnage envers les Pères Bénédictins vingt-cinq livres. 25l

Plus est chargé d'une part pour 7l 12s de cens et devoirs, plus pour neuf livres quatorze sols aussi de cens et devoirs.

D'autre part et encore de la somme de cinq livres onze sols d'autre part.

Les dits cens tant en argent qu'en grain formant la somme de vingt-deux livres 17 sols ci. 22l 17s

Plus de la somme de cinq livres douze sols de rente dû aux héritiers de Mayeulle Henry Ve Huillier ci 5l 12s

Plus pour la nourriture et entretien d'un cheval, attendu que la Psse est très considérable, deux cent cinquante livres ci . : 250l

Que la Psse est très considérable et a de très mauvais chemins et est composé de soixante dix domaines ou locaterie déclarre en outre le dit sieur curé qu'il dépend de la ditte cure plusieurs titres la consernant, lesquels sont en dépôt dans une des armoires de la sacristie et dont il a déclarré avoir la clef en sa possession.

Aujourd'hui vingt huit Fevrier mil sept cent quatre-vingt dix, heure de dix du matin par devant nous François Louis Charles Crosse maire, Gabriel Bouyot, Antoine Chauma, Mayeul Barichard, Martin Charrier, Martin Huillier officiers municipaux de cette ville la Passe de Souvigny en présence de M. François Thibault de Beauregard Procureur de la commune et assisté de Gabriel Michel que nous avons commis pour greffier jusqu'à ce qu'il en ait été nommé un par le Conseil Général de la commune après avoir de lui pris et reçu le serment en la manière acoutumée par lequel il a promis de remplir fidèlement ses fonctions a comparu Mr Antoine Augustin Verron prêtre curé de cette ville et Psse de Souvigny lequel pour satisfaire aux décret de l'Assemblée nationale des 13-14 9bre dernier sanctionné par Sa Majesté le 18 du même mois et Lettre patante du roy du 24 Janvier aussi dernier, concernant la déclarration des biens éclésiastiques nous a fait la déclaration ci-dessus et autres parts contenant le détail des immeubles et revenus dépendant de la dite cure ensembles des charges dont ils sont grevés et des titres rela-

tifs à la dite cure ainsi et de la manière dont le tout est insseré et détaillé en la présente déclarration desquels titres concernant la dite cure le dit sr Augustin Verron s'est constitué gardien, laquelle déclaration affirmée par lui véritable a été laissée entre nos mains pour être par nous envoyée à l'Assemblée nationale, a pareillement affirmé le dit sr Verron qu'il n'a aucune connaissance qu'il ait été fait directement ou indirectement quelque soustraction de titres dépendant de sa cure, desquelles déclaration et affirmation il nous a requis acte que nous lui avons octroyé pour lui servir et valoir ce que de raison et à l'instant le procureur de la commune a observé qu'il aperçoit que M. le Curé ne porte dans sa déclaration que les honnoraires d'un vicaire et que cependant la ville et Psse de Souvigny qui est composée de plus de trois mille âmes était originairement administrée par un vicaire perpétuel que représente aujourd'hui les fonctions éclésiastiques de .la ville et Psse que les deux communalistes étant décédés et non remplacés à défaut de sujets natifs M. le curé et par deux communatistes qui tous les trois remplissaient de la ville et Psse les biens et revenus de ces deux communalistes ont été attribués et réunis à la cure du dit Souvigny et qu'au lieu par M. le curé ou vicaire perpétuel de se procurer deux vicaires ordinaires pour remplacer les deux communatistes il se contente de ne se pourvoir que d'un seul vicaire que néanmoins la ville et Psse jusqu'à présent n'a pas eu lieu de se plaindre parce que M. le curé a toujours trouvé le moyen de se procurer les secours qui lui étaient nécessaires soit chez Mrs le Bénédictins soit chez Mrs les Cordeliers de Champaigne mais qu'en conséquence de la suppression actuelle de ses deux ordres religieux il ne sera plus possible de se procurer dorénavant les mêmes secours pour une bonne administration des Sacrements et du Culte divin, le dit procureur de la commune déclare qu'il réclame contre l'article de la déclaration du dit sr Curé de Souvigny qui concerne l'énonciation d'un seul vicaire et qu'à cet égard il fait au dit nom toute protestation et réserves et de fait de droit nous en requèrant acte ainsi que de ses dires remontrances et observations et réclamations nous lui avons octroyé acte pour lui servir et valoir ce que de raison, fait au dit Souvigny les jours et an que devant en l'hôtel du Maire à défaut d'Hotel de Ville et avons signé avec le dit sr Antoine Augustin Verron déclarrant le dit procureur de la commune le dit commis greffier quant aux dits sieurs Chauma et Barichard ils ont déclaré ne sçavoir signer.

PRIEURÉ DE SOUVIGNY

DÉCLARATION DU Sr ABBÉ BARDONNET

DÉCLARATION des Biens mobiliers et immobiliers dépendant du Prieuré de Saint Pierre et Saint Paul de Souvigny diocèse de Clermont pour ce qui concerne le prieur commendataire ci-après nommé au terme du partage passé entre ses prédécesseurs et les religieux Bénédictins du dit Souvigny par dt Fleury notre le 21 Janvier 1699 que fourni et fait par devant messieurs les maire et officiers municipaux de la ville et Paroisse de Souvigny, Messire Gaspard Bardonnet Prieur commendataire du dit prieuré en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 13 9bre 1789 sanctionné par Leroy le 18.

Déclare le dit Prieur abbé Bardonnet que du sus dit Prieuré consistant en hotel abbatial Bâtiments, cours, jardins, de la contenance d'environ cinq arpents dépendent les objets ci-après expliqués et désignés et desquels il explique la jouissance en conformité du partage ci-dessus daté.

Premièrement. — La majeure partie des grains de dimes de toutes espèces perceptibles en la Psse du dit Souvigny, droit de Laide et de bancs en la ditte ville, près de Laboury, la coupe de huit arpens de Bois taillis à exploiter chacun an dans la quantité de cent soixante arpends situé en la ditte Psse appellée Les Bois du prieuré le tout de valeur annuelle compris l'évaluation des charges et des clauses ménagères suivant le bail de ferme passé par dt Soulier notre le 7 Février 1782, de la somme de 4355l 13s ci 4.353l 13s

Plus la dixme de vin et une petite partie de tier et carpot perceptibles en la dite Psse de Souvigny de valeur de cinq cent vingt livres ci 520l

Observe le dit Seigr Prieur commendataire que du dit prieuré dépend le droit de Ban vin dans la ville et franchise du dit Souvigny lequel droit n'étant expliqué depuis un temps presque immémorial, ces objets ne peuvent être portés en valeur pourquoi il sera ici tiré pour mémoire ci. . mémoire

Plus le terrier de la Grenetrie concistant en cens et devoirs patronnage et redevances perceptibles en différentes Parroisse et sans droit de casualité sous la réserve des cens dûs à la bally d'Abrer, de valeur suivant le Bail de ferme reçu Tibault notre le 21 Xbre 1786 de la somme de deux mille cinq cents livres ci 2.500l

A reporter 7.373l 13s

Somme des autres parts ci.	7.373l 13s
Plus les cens et devoirs dûs à la dite Baillie d'Abrer perceptible en différentes Psse de valeur suivant le bail de ferme Reçu Soulier le 28 Xbre 1782 de la somme de deux cent cinq livres ci.	205l
Plus la seigneurie ou terrier de Bessay Le Monial concistant en cens devoirs patronnages et droits seigneuriaux perceptibles en plusieurs Paroisses de valeur suivant le bail de ferme passé par devt le dit Soulier le 18 8bre 1784 y compris l'évaluation de la moitié des lots et ventes réservé par le même bail de la somme de quinze cent vingt livres	1.520l
Plus une lambe de pré situé en la prairie des Veaux franchise du dit Souvigny de valeur de vingt quatre livres ci	24l
Plus de domaine du creux situé en la Psse de Souvigny de valeur suivant le bail de ferme reçu Billiaud notre le 7 Février 1782 de la somme de huit cent livres ci	800l
Plus qu'il dépend du dit domaine pour la somme de sept cent quatorze livres de bestiaux qui seront ici tirés pour mémoire ci.	mémoire
Plus les ensemencements du dit domaine dont sont chargés les fermiers consistant en deux cents boisseaux de froment et dix boisseaux fèves Mre Moulins qui seront pareillement pour	mémoire
Plus la rente de fourchaud dû à cause du pré rond et des Bois taillis situés en la Psse de Bresnay de la somme de vingt livres treise sols neuf deniers	20l 13s 9d
Plus la dîme de Mirbeaud de valeur suivant la ferme de quatre-vingt-seize livres ci	96l
Plus la dîme de Larchevêque de valeur suivante la ferme de quarante huit livres ci	48
Plus une portion de la dîme de grains perceptible en la Psse de Marigny de valeur de cinquante livres ci	50l
Plus la coupe de dix arpens de bois taillis chacun ans dans les bois de Mailleray situé en la Parroisse d'Autry la totalité des dits dix arpends de valeur de quatre cents livres ci	400l
Déclare le dit sr abbé Bardonnet que dans les dits bois de Malleray il s'en trouve un quart de réserve de la quantité	
A reporter.	10.536l 26s 9d

Somme des autres parts ci. 10.536l 26 9d

de soixante sept arpends et que dans ceux situés en la Psse de Souvigny près la forrêt de Moladier et des Cordelliers il y en a aussi en réserve la quantité de cent trois arpends lesquels bois réserves suivant les ordonnances ne sont point dans le cas d'être exploités devant former des bois de hautes futaies conséquament doivent être regardé comme immeubles,

Observe qu'à l'égard des bâtiments et jardin, ces objets ne produisent aucuns revenus étant occuppé tant par le dit sr abbé Bardonnet que pour l'engrangement des récoltes de grains et récoltes de vins et la jouissance du jardin étant donné au portier du dit prieuré sans rétribution pour le service dudit prieuré et pour l'entretien du même jardin . . . . mémoire

Déclare aussi le dit sr abbé Bardonnet que tous les meubles dépendant du dit prieuré de Souvigny consistent en un pressoir garni, deux cuves et douze poinssons de vendanges qui seront tirés pour mémoire. . . . . mémoire

Déclare encore le dit seigneur prieur commendataire que du dit prieuré de Souvigny dépend un Prieuré appellé le prieuré de Laferté situé Psse du même nom diocèse de Clermont concistant en un ancien château entourré de fossé cour jardin de la contenance de trois arpends ou environ duquel dépend les objets ci-après expliqués et désignés et dont il explique la jouissance en conformité du partage du dit jour 21 janvier 1699 :

SÇAVOIR :

La seigneurie, étangs et directe de Laferté à l'exception des objets perceptibles en Parroisse de Monetay et de Chatelle de Neuvre de valeur suivant le bail reçu. . . . . le. . . . . 1782, de la somme de deux mille cent trente livres ci. 2.130l

Plus les dixmes de toutes espèces de grains et charnages dépendant du dit lieu de la Ferté et perceptibles en la dite Parroisse le pré appellé Pré de Gellines, celui appellé Pré des moines, les terres jardin et verger appellé la réserve du chateau la coupe ordinaire de dix arpends de

A reporter. 12.666l 26s 9d

Somme des autres parts ci. 12.666l 26s 9d

taillis situés dans l'étendue de la dite terre de Laferté droit de paccages et pannages dans le dit bois, le tout de valeur compris les épingles ou pot de vin suivant le bail passé devant Thonier le 4 Janvier 1787 de la somme de deux mille quatre cent trente-six livres 2.436l

Plus les dixmes des grains, vins chanvres et charnages perceptible en la Psse de Chatelle de Neuvre ensembles les ports du dit lieu de Chatelle de Neuvre et de Monétay sur la rivière d'Allier de valeur y compris les charges suivant le bail de ferme reçu Tibault le 1er Février 1787 de la somme de six cent treize livres. 613

Plus les cens, rentes et devoirs et droits seigneuriaux perceptibles en la psse de Monétay et autres circonvoisinnes ensemble les dixmes de grains vins et charnage et les Bâtiments et dépendances de Pressoirs de cloitres de valeur suivant le bail passé par devant le dit Thibault le 22 juillet 1789 de la somme de treize cent vingt livres ci. . . 1.320l

Observe le dit seigneur Prieur commendataire qu'il n'y a point de quartier de bois de réserves dans les bois, taillis de Laferté, attendu que la totalité des quartiers de réserves du dit bois taillis de Laferté et de ceux du dit prieuré de Souvigny a été prise dans les bois taillis du même Prieuré de Souvigny près la forêt de Moladier et près les cordeliers de Champaigne.

Plus la ferme de la Psse de Rongères tenue par le boucher de Varenne de la somme de deux cent quarante livres. . . . 240l

Déclare le dit sr abbé Bardonnet que les meubles du prieuré de Laferté consistent en un pressoir garni de cuve.

TOTAL *de recettes*. . . . 17.275l 26s 9d

S'EN SUIT L'ETAT

Des charges annuelles dont est grevé le dit prieuré de Souvigny ainsi que celui de Laferté en dépendant pour ce qui concerne le dit sr abbé Bardonnet en conformité du partage du dit jour 21 Janvier 1699.

Premièrement. — Le dit sr déclarant paye annuellement au receveur des décimes de Clermont la somme de trois mille livres ci 3.000l

A reporter. 3.000l

Somme des autres parts ci.	3.000^{l}
Plus à M. le Curé de Souvigny froment deux cents boisseaux, soigle cent quarante-quatre boisseaux, fèves quarante huit boisseaux, orge quarante-huit boisseaux, avoine quarante huit boisseaux le tout mesure Moulins et évalué au total la somme de cinq cent quatre-vingt six livres huit sols ci.	586^{l} 8^{s}
Plus au dit s^{r} curé vingt poinssons de vins dont douze de rouge et huit de blanc évalué au total la somme de cinq cents livres ci	500^{l}
Plus au chantre des religieux Bénédictins de Souvigny quatre septiers de froment mesure Moulins évaluée au total quatre-vingt livres ci.	80^{l}
Plus pour la bourse du colège de Cluny cent livres ci. . .	100^{l}
Plus pour la taxe de la procure générale vingt-cinq livres ci	25^{l}
Plus pour les mois de nourices des enfants trouvés dans la justice du dit Souvigny la somme de cinq cent cinquante livres.	550^{l}
Plus pour frais de justice et d'administration d'icelle la somme de cent cinquante livres	150^{l}
Plus pour réparation et reconstruction des pavés de la ville de Souvigny à la charge du dit s^{r} abbé Bardonnet la somme de huit cents livres	800^{l}
Plus aux religieux Bénédictins du dit Souvigny pour l'aumônier et le sacristain du dit lieu de Laferté froment 64 boisseaux soigle 32 boisseaux le tout mesure Moulins deux poinssons de vin blanc et 10^{l} argent le tout estimé à la somme de deux cents livres ci	200^{l}
Plus au curé de Laferté, froment 32 boisseaux, soigle 32 boisseaux le tout mesure Moulins, deux poinssons de vin quatre vingt dix livres argent pour supplément de portion congrue et encore autre somme de quatre vingt dix livres pour abandon de novale le tout formant un objet de valeur de trois cent vingt six livres.	326^{l}
Plus au curé de Chatel de Neuvre pour supplément de portion congrue argent 50^{l}, froment un septier soigles trois septiers le tout mesure Moulins de valeur y compris l'argent à la somme de cent quatorze livres ci.	114^{l}
A reporter.	6.431^{l} 8^{s}

Somme des autres parts ci.	6.431l 8s
Plus au curé de Marigny pour supplément de portion congrue vingt quatre livres ci	24l
Plus pour réparation et reconstruction des bâtiments du prieuré de Souvigny ainsi que pour les grosses réparations et reconstructions du couvent, ensemble pour l'église et le clocher non compris les bâtiments de Laferté la somme de deux mille livres ci	2.000l
Plus pour la réparation et entretien des Bâtiments de Laferté et dépendance la somme de trois cents livres	300l
Plus pour réparations et entretien des cœurs et clocher dans les différentes paroisses ou le dit sr abbé Bardonnet a droit de dixme à cause du sus-di prieuré de Souvigny et de celui de Laferté la somme de huit cents livres ci	800l
Plus pour les frais de recherche, vérification et collation tant dans les archives que chez les dépositaires d'actes publics pour parvenir à l'établissement et soutien des actions en censives la somme de cinq cent livres ci	500l
Total des charges dix mille cinquante cinq livres huit sols.	10.055l 8s

Déclare le dit sr abbé Bardonnet que les titres concernant le prieuré de Souvigny ainsi que la terre de Laferté sont renfermés dans les archives du prieuré du dit Souvigny communes au prieur commendataire et aux religieux Bénédictins, lesquels archives sont fermées à deux portes et sous quatre clefs différentes dont deux pour le prieur commendataire et les deux autres pour les religieux Bénédictins que, conséquament il n'est pas possible d'y pénétrer les uns sans les autres, que d'ailleurs il y règne une confusion si grande qu'il serait tout à fait impossible d'en faire l'énumération et l'inventaire avant l'espace au moins de deux ans.

Après la suppression des ordres religieux, les Bénédictins et Bénédictines quittèrent leurs couvents, les uns rentrant dans leurs familles, les autres acceptant l'hospitalité que leur offraient, avec empressement, des maisons riches ; deux bénédictins restèrent dans la maison de M. Huilier, à Souvigny. Le Frère Picard fut recueilli par la famille Saulnier de

Praingy, à Agonges. Maillant, frère du curé de Chemilly, se rendit d'abord chez ce prêtre, puis se retira chez des parents, à Droiturier, où il mourut.

Nous trouvons, à Souvigny, en décembre 1790, Vacheron, Siou, Henriot et Richardot.

En 1791, Vacheron, Siou et Richardot sont partis, mais il y a encore quatre religieux, Michel, Henriot, Picard et Chaillot.

Leur présence n'était pas inutile pour régler la situation de la communauté, et fixer la municipalité sur les dettes concernant les travaux, visites de médecins, médicaments, fournitures de farine, d'huiles, d'étoffes.

Le 14 décembre 1790, une partie des archives des deux communautés et de la cure (terriers, lièves, baux à ferme, obligations), fut expédiée à Moulins, où les directoires du département et du district les examinèrent pour liquider la situation financière. Les autres pièces furent placées dans la salle des archives du couvent des Bénédictins ; la porte fermée, des clés furent remises au maire, au procureur de la commune et au district.

Les bâtiments restèrent pendant quelque temps ouverts à tout venant ; on en fractura plusieurs portes, et on pénétra dans l'église. La municipalité mit fin à ces désordres en installant Gilbert Batre comme garde des meubles et effets des ci-devant religieux.

L'église du couvent fermée, plusieurs paroisses demandèrent l'autorisation d'y prendre du mobilier : les marguilliers de Saint-Pierre de Moulins désiraient avoir le buffet d'orgue et firent d'actives démarches auprès du district, qui refusa de leur donner satisfaction. Le Conseil général de la commune de Souvigny avait déjà l'idée d'affecter l'église au service paroissial, et veillait, avec l'appui de d'Alphonse (1), à ce que le monument et le mobilier restassent intacts.

(1) Voir notre notice sur d'Alphonse, *Bulletin de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts*, année 1897.

Le 15 janvier 1792, le Conseil général commença officiellement des démarches en prenant une délibération dans laquelle il exposait que l'église paroissiale, qui ne pouvait contenir que 500 personnes, était insuffisante pour la population de la ville ; qu'elle était dégradée et que, les dimanches et fêtes, la majeure partie des citoyens restaient exposés aux injures de l'air ; que du temps des religieux, beaucoup de monde allait à leur église.

Le Conseil général ajoutait que la nation ne pouvait tirer parti de l'église du monastère ; qu'elle tomberait en ruines si on la laissait abandonnée ; qu'il fallait conserver ce monument d'architecture qui fixait encore l'admiration des étrangers, et il demanda à échanger cette église contre celle de la paroisse, qui serait vendue au profit de la nation.

Dans une autre lettre écrite au district, l'assemblée municipale renouvela sa pétition, en faisant valoir que la remise de l'église du couvent à la commune ne nuirait pas à l'aliénation de la maison conventuelle.

Le 7 octobre 1792 seulement, intervint l'arrêté par lequel le Directoire du Département autorisa le conseil général de la commune à occuper l'église des Bénédictins comme église paroissiale ; immédiatement on réunit le Conseil, le curé Verron, le vicaire Renon, le fabricien Soulier, et on prit possession du magnifique édifice, que cette mesure sauva certainement de la destruction, car s'il en eût été autrement, l'église, abandonnée, affectée à toute espèce d'usages : greniers, remises, dépôts divers, eût subi bien d'autres mutilations que celles qu'elle a reçues.

Les portes de communication avec le couvent furent murées ; les fonts baptismaux de l'église paroissiale furent transportés dans l'église du couvent ; la clôture du chœur fut abaissée à hauteur d'appui ; les autels de Saint-Mayeul et de Saint-Odile, qui faisaient partie de cette clôture, furent transférés, le premier dans la chapelle du Sacré-Cœur, le second remplaça l'autel de Saint-Nicolas, patron de la paroisse ;

ce dernier autel fut placé dans une petite chapelle derrière le maître-autel. La balustrade des trois chapelles derrière le grand autel fut établie dans le chœur, afin de le clore et de servir de table de communion.

Chaillot, ci-devant bénédictin et sacristain, fut invité à continuer ces fonctions.

La prise de possession officielle eut lieu le 14 octobre. Le curé Verron, accompagné des officiers municipaux et du procureur de la commune, tous ceints de leurs écharpes, transporta le ciboire de l'ancienne église dans la nouvelle, marchant sous un dais que portaient 4 gardes nationaux. La garde civique faisait escorte. On célébra une messe à laquelle assista tout le cortège.

Le même jour, Crosse et Bouyot, commissaires délégués, dressèrent un inventaire des objets, meubles, effets et ustensiles d'or et d'argent qu'il y avait dans l'église paroissiale, et les expédièrent, le 20 octobre, à la monnaie de Limoges.

Le 12 septembre, Crosse et Thibault avaient dressé l'inventaire de l'argenterie de la maison des Bénédictines et avaient invité ces religieuses à évacuer les bâtiments avant le 1er octobre.

Le 22 septembre, les membres du clergé, en résidence à Souvigny, prêtèrent le serment : c'étaient Verron, curé ; Renon, vicaire ; Guillaume Rolle, ci-devant Cordelier de Champaigne ; les bénédictins Claude Sicard, Jean-François Henriot, Chaillot et Michel.

Le 9 octobre, le serment fut prêté par Sauturon, ci-devant religieux bénédictin de la maison de Saint-Martin des Champs, à Paris, pensionnaire de l'État.

En septembre 1793, on descendit onze cloches des églises et chapelles de Souvigny, et on les conduisit à Moulins, où elles furent chargées avec d'autres provenant des églises du district, sur le bateau de Claude Gilbert, voiturier par eau, et expédiées à la Charité-sur-Loire.

Les meubles des Bénédictins et des Bénédictines furent

tous vendus aux enchères en mars et mai 1792. En général, ils n'étaient pas de grande valeur et produisirent environ 12.000 livres. Il y avait cependant quelques beaux objets qui furent payés assez cher pour le moment : Pantes de tapisserie adjugées à Marie Jeanne, pour 50 livres ; tapisseries de Bergame, vendues à Pagnon, 200 livres ; tapisseries d'Aubusson, à paysages, tapisserie à personnages, dix très beaux fauteuils à tapisserie, cheminée en marbre, table, adjugés à Mme de Bouis, à Benay, pour 300, 167, 205 livres ; pendule à cadran d'émail, marquant les heures et les minutes, 90 livres, à Charrier ; six bergères et trois fauteuils à tapisserie, 42 livres, à Billot, de Souvigny ; belle table à dessus de marbre, 85 livres, à Huilier.

Les beaux orangers des Bénédictins ne furent pas compris dans la vente ; nous n'avons trouvé aucune trace de la destination qu'ils reçurent.

Après le mobilier, on aliéna les bâtiments et les terres ; la maison des Bénédictines fut adjugée à Mauguin pour 21.000 livres ; la maison conventuelle des Bénédictins à Mathurin Pagnon, pour 160.200 livres, en l'an 3. Avant cette adjudication, le vaste immeuble avait été affermé par partie : quatre chambres à la commune, pour la mairie et le tribunal de paix, moyennant 150 livres par an ; le réfectoire, la cuisine et deux cabinets, à d'Alphonse, pour la Société populaire, au prix de 50 livres ; le reste des bâtiments à Arnaud, pour 300 livres : il y installa des logements d'ouvriers, une salle de bal. L'enclos avait été affermé à Giraud, le jardinier, à raison de 400 livres par année. Sur le terrain, on organisa un grand jeu de boules.

Les immeubles de la cure, pré Chambarrier, de la Longe, furent vendus 2.500 livres ; le verger, le champ Richevieille, 1.800 et 600 livres.

En l'an 3, eut lieu la vente de l'Hôtel-Dieu de Souvigny (1),

(1) **Situé place du foirail et composé de trois petites chambres, d'une grange voûtée, salle au-dessus pour les malades ; le bâtiment est en pierres, couvert en tuiles. Il a un jardin.**

de sa prairie de Vaux, de sa maison située près le puits Saint-Antoine ; Jean Cornillon et Claude Voller, maîtres de poste à Bessay, les achetèrent pour 37.000 livres.

A cette époque, l'église des Bénédictins n'est plus affectée uniquement au culte, et on y tient des assemblées électorales, les séances extraordinaires de la Société populaire. Dans certaines parties, on y loge du bois, des fourrages et des grains. Tout le monde entre dans l'église ; les jours de mauvais temps, le marché se tient derrière la grande porte. La loi prescrit d'effacer les armoiries des vitraux et des tombeaux ; des ouvriers, que personne n'ose diriger et arrêter dans leur œuvre de vandalisme, mutilent à coups de marteau les statues des tombeaux, leurs clôtures ouvragées, les belles verrières de l'église et des chapelles. Fouché a ordonné d'abattre les clochers : ceux de l'église de Souvigny sont renversés et leur charpente est vendue aux enchères.

Le culte cessa pendant de longs mois.

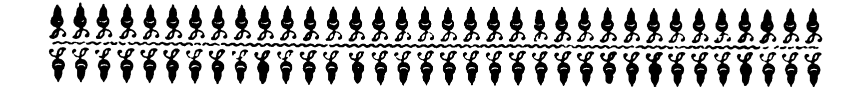
En l'an 5, l'église de Souvigny est indiquée comme ne servant plus qu'aux assemblées primaires ; le presbytère fut adjugé à Durand, 3.240 livres ; ses dépendances, 968 livres, à Fallière.

En l'an 6, des prêtres vinrent à Souvigny, où ils prêtèrent le serment de travailler à l'affermissement du gouvernement républicain : Jean-Baptiste Delepaux, ex-chartreux, Baudonnet, Collet, ministres du culte catholique, Bouyot Jean, ex-prêtre pensionné ; une ex-religieuse, Geoffroy, habitant Souvigny, prêta également serment.

Le culte reprit possession de l'église après le Concordat ; Dufour dit, dans ses notes, que les cérémonies religieuses y étaient célébrées depuis la fin de l'an 7.

C. Grégoire.





NOTES

SUR UNE MONNAIE GAULOISE





ANS mes fouilles de la villa gallo-romaine des Craux, à Moulins, je viens de recueillir une monnaie gauloise en potin, d'une bonne conservation, bien patinée, de couleur bleu verdâtre et que j'ai lieu de croire assez rare. Comme presque toutes celles de ce métal, elle a été coulée en une suite plus ou moins longue, dans un moule gravé, puis coupée en deux points pour la séparer de ses voisines ; le revers est légèrement concave et, par contre, l'avers un peu bombé ; là je crois voir une tête... d'Apollon ? car les traits du profil ne sont pas venus de fonte, mais seulement la chevelure à l'arrière de la tête, qui se déroule en boucles, ainsi qu'une portion de cercle de grènetis.

A l'avers, un cheval nu, galopant à gauche, l'encolure, la tête et la queue un peu frustes ; les jambes sont déliées, sans boules aux jointures, ce qui prouve une recherche ou progrès

dans les monnaies de l'époque ; on aperçoit au-dessus de la croupe, dans la partie mal venue, la portion inférieure d'un double annelet; d'autres ornements caractéristiques y manquent peut-être aussi? Au-dessous du cheval, et soulignée par un trait, la légende en rétrograde: IЯMIS, qu'il faut lire: SIMRI.

Est-ce un nom de chef Gaulois, ou un nom de peuple? J'inclinerais à y voir un nom de peuple, les « Kymris », d'origine scythe, qui, disséminés dans la Scythie, au Nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, envahirent la Gaule, et ont dû y avoir leur monnayage propre, copié sur celui des Gaulois.

On pourra objecter que SIMRI est différent de Kymri, mais les peuples du Nord, les Allemands entr'autres, n'écrivent-ils pas *keramik* pour notre mot: *céramique,* d'où SIMRI pour KYMRI. Nous proposons, sous toutes réserves, cette appréciation, qui est peut-être bien éloignée de la véritable lecture; car, jusque-là, cette portion des origines de notre numismatique est loin d'être définie, et les plus érudits numismates en sont encore réduits, par de patientes recherches, à déterminer les obscurités de cette science, si rebelles à se dévoiler à leurs constants travaux; aussi, je le répète, je viens bien humblement essayer de les aider par des hypothèses hasardées, sans en affirmer en rien la conséquence.

J'ai eu l'honneur de soumettre ces observations à l'un des maîtres de cette science, M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, dont les savants travaux sont consignés dans la *Revue archéologique ;* il a cru que les croquis que je lui avais donnés, de cette pièce, n'étaient pas parfaitement exacts et m'a demandé de lui adresser des moulages des dix monnaies gauloises trouvées dans mes fouilles, dont neuf sont muettes ou anépigraphes (1); il croit que SIMRI est plutôt un nom d'homme, car les noms de peuples sont des exceptions très rares, en dehors de la Narbonnaise.

A M. de Barthélemy, cette monnaie paraît être celle désignée

(1) Découverte de ruines antiques à Moulins (Allier), (*Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*, 1895, p. 12) lue à la réunion des Sociétés Savantes, à la Sorbonne, en 1894.

sous le n° 4184 du Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale, sur laquelle on lit : ISVNIS (1).

Je lui ai répondu que si cette pièce s'identifie à la mienne, c'est que la légende de la première est peut-être un peu fruste et que l'on a commis une erreur, en la lisant de gauche à droite ; que c'était le contraire qu'il fallait faire, ce nom, ayant été gravé à l'endroit dans le moule, ressortait à l'envers au coulage, comme cela est fréquemment arrivé dans les estampillages des noms de nos potiers gallo-romains.

En effet, en lisant de gauche à droite, après le premier I et prenant le jambage en console de l'R, pour un S, car il lui ressemble, pour ensuite former l'V, il faut emprunter le jambage vertical et non incliné de l'R et le premier de l'M qui lui est parallèle ; ces jambages ne se joignent pas par conséquent, par la base ; il reste donc trois jambages de l'M, dont le deuxième est lié en monogramme à la tête de l'V supposé et à la rigueur, on obtient un N à l'envers ; ce qui arrive souvent dans les noms de potiers et même encore de nos jours à quelques peintres d'enseignes ; il ne reste rien à dire du dernier I et de l'S, si ce n'est que cette dernière lettre ayant été gravée à l'envers, est ressortie à l'endroit.

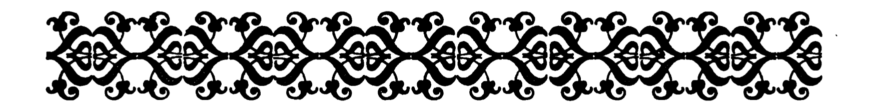
Telle quelle, je lirais ma pièce de gauche à droite (2), IRMIS, ou (en décomposant l'R), ISIMIS : plutôt qu'ISVNIS ; cette dernière lecture fait dire à M. A. de Barthélemy que cette monnaie de la Bibliothèque nationale appartient à un groupe attribué à un voisin des Bituriges, quand je suppose qu'il y a là, sans doute, plutôt deux monnaies dissemblables.

Quand notre savant confrère aura suffisamment étudié le moulage qu'il a en mains, nous ne serons peut-être pas loin d'être d'accord, et alors, nous l'espérons du moins, nous aurons apporté notre grain de sable à l'édifice de reconstitution si laborieuse de la numismatique des origines de notre station.

A. Bertrand.

(1) Cette même monnaie a été trouvée à Gergovia près Clermont, et dernièrement à Bibracte, près d'Autun, par notre savant confrère J. Déchelette.
(2) Photographie de notre confrère M. E. Capelin.





DOCUMENTS

POUR L'HISTOIRE DES PAROISSES

DE MOULINS



Les choses de ce monde sont sujettes aux changements que les hommes impriment à tout ce qu'ils touchent, et bien que l'Eglise soit l'école du respect de toute institution légitime, elle sait se plier aux exigences populaires, lorsque celles-ci n'ont rien qui porte atteinte à sa discipline essentielle. Dans cet ordre d'idées, le maintien des limites primitives des diocèses et des paroisses est un point auquel l'Eglise ne touche qu'avec la plus grande réserve. L'histoire religieuse de la ville de Moulins est, entre tant d'autres, la preuve de cette fixité de l'Eglise d'une part, et de sa condescendance de l'autre.

L'antique cité gallo-romaine d'Iseure devint, à l'époque de l'établissement du christianisme dans les Gaules, un centre religieux et paroissial, sous la dépendance des évêques d'Autun. Au IXe siècle, elle était le siège d'un archiprêtré et d'un ressort judiciaire. La fondation de la ville de Moulins, bâtie sur le territoire d'Iseure et qui éclipsa bientôt sa voisine, ne changea rien aux droits et à la juridiction établie dès l'origine ; les curés d'Iseure devinrent par le fait curés de Moulins, titre secondaire pour eux, bien que plus important que le premier.

Pour répondre aux besoins des fidèles et faciliter l'exercice du ministère paroissial, il y eut de tout temps, dans la ville, des églises ou chapelles desservies par les délégués du curé d'Iseure. La première et la plus importante fut l'église de Saint-Pierre des Ménestraux, primitivement située au faubourg de Bourgogne et plus tard transférée au centre de la ville. Dans le faubourg de la Madeleine, une chapelle vicariale desservit ce quartier jusqu'à la Révolution. Il y avait encore l'église de l'hôpital Saint-Jean, dans le quartier de Paris, où les curés de Saint-Bonnet exerçaient les fonctions curiales. Ce privilège fut accordé en 1635, en reconnaissance des services signalés que le curé de Saint-Bonnet avait rendus dans une épidémie qui avait sévi dans la ville. Toutes les maisons où il avait porté secours furent attribuées à sa juridiction (1).

Toutefois, Moulins, qui avait conquis son autonomie civile et temporelle, aspirait aussi à se séparer, au spirituel, de l'église matrice d'Iseure. Au commencement du XVIIe siècle, cette tendance séparatiste fut sur le point de se réaliser par le fait d'une transaction fâcheuse passée entre le curé d'Iseure et les chapelains de Saint-Pierre des Ménestraux. On forma même alors le projet de créer trois paroisses dans la ville (2). Mais les ordonnances des évêques d'Autun et les arrêts du Parlement firent toujours respecter les droits de l'église titulaire et matrice. Les choses se maintinrent en cet état jusqu'à la Révolution.

En 1790, l'Assemblée nationale ayant voté la confiscation des biens du clergé, voulut imposer à l'Eglise de France une constitution civile et schismatique, en vertu de laquelle les évêques devaient être nommés par élections sans l'institution canonique du Pape, les curés devaient être aussi nommés par les électeurs du district. Une fois entrés dans cette voie, les pouvoirs révolutionnaires devaient aller jusqu'au bout. Un

(1) Coiffier de Moret, *Hist. du duché de Bourbonnais.*

(2) De la Morélie, Manusc. Bibl. XCV.

grand nombre d'évêchés et de paroisses furent supprimés et leurs circonscriptions remaniées. Le service paroissial de Moulins devait nécessairement subir le coup des nouvelles lois.

En effet, le 30 juin 1791, la municipalité demande que deux paroisses soient créées à Moulins : la première à Notre-Dame avec une succursale aux Jacobins, et la seconde aux Carmes, qui comprendrait toute la partie méridionale, c'est-à-dire le côté Sud de la rue de Bourgogne, la rive gauche du petit ris, le côté gauche de la place des Lices, de la rue Saint-Gilles et de la rue des Noyers (1).

Ce vœu, présenté au directoire du district de Moulins, fut agréé comme il suit.

Du vendredi 11 février 1791.

Les administrateurs du district assemblés au lieu accoutumé, MM. Dalphonse, Radot, Rouyer, Desruelle, Perotin, Allard ; un des membres a fait rapport d'un mémoire sur la nouvelle formation et circonscription des paroisses du district de Moulins. Il a été arrêté qu'il serait inscrit, sur le présent registre des délibérations, ce qui suit :

. . . .

« Nous adoptons le plan de la municipalité de Moulins, en ce qui est d'établir la paroisse Cathédrale à Notre-Dame, une seconde à l'église des Carmes, une première succursale aux Jacobins et une seconde à Yzeure. »

« La limite des deux paroisses de Notre-Dame et des Carmes, proposée par le conseil municipal, nous a paru faite de manière à rendre la moitié des habitants de la ville étrangère à l'autre, pour le spirituel, en suivant la rue de Bourgogne depuis sa naissance, jusqu'à la rue d'Allier et au pont, en attribuant la droite à une des paroisses et la gauche à l'autre (2). »

« Nous proposerons, au contraire, tout le quartier de Bourgogne et de Saint-Bonnet à Notre-Dame ; nous lui donnerons ensuite pour limites le ruisseau des Carmes et des Tanneries, à prendre sur la ligne droite qu'on établira de la dernière maison de Saint-Bonnet, appartenant au s^r Campanel, à l'église de Bardon, en suivant son cours jusqu'au pont des Carmes, de la rue qui aboutit par angle droit de ce pont au cours de

(1) Archives de la mairie.

(2) Singulier scrupule pour un inconvénient qui existe aussi bien d'une manière que de l'autre.

Bérule ; le cours de Bérule jusqu'à l'entrée de la rue de Bourgogne, retournant par angle aigu à la rue Billonat, celle des Grenouilles, d'Allier, la place des Lices jusqu'au bas d'icelle, la rue qui aboutit de cette place à celle de la foire ou de la boucherie et au pont de pierre qui la termine ; de ce pont par une petite rue qui tend au cours de Bercy pour arriver au milieu de ce cours, retournant par angle droit et par une de ses allées au pont qui est sur les ruisseaux réunis des boucheries et de la rue de Refembre, et de là à la rivière. »

« La paroisse qui serait placée aux Carmes, aurait mêmes limites ; par le ruisseau des Carmes, le cours Bérule, les rues Billonat, des Grenouilles, d'Allier et place des Lices, au bas de cette place à retourner par angle droit à la place Saint-Gilles, à suivre jusqu'au Chambonnet et de là à la rivière d'Allier. »

« Les limites de la succursale des Jacobins se trouvent absolument déterminées par celles que nous venons de tracer. Cette succursale aurait en outre le quartier de la Madeleine et les villages qui sont au couchant de la ville (1). »

Ce projet ne tarda pas à être approuvé par le pouvoir central, comme cela résulte du procès-verbal suivant :

Le 18 avril 1791, les officiers municipaux assemblés à l'hôtel communal, le procureur de la commune a fait lecture d'un décret de l'Assemblée nationale du 1er du présent mois, sanctionné et accepté par le roi le six ; par lequel il a décrété qu'il y aura dans la ville trois paroisses : 1° la paroisse Cathédrale, 2° celle de St-Pierre qui sera desservie dans l'église des Carmes et celle de St-Nicolas dans l'église des Dominicains, suivant la circonscription expliquée par la délibération du Directoire du département de l'Allier. En conséquence, le procureur de la commune a requis la transcription du dit décret sur le registre à ce destiné (2).

Peu de temps après, les électeurs du district ayant nommé les trois curés de la ville, ceux-ci prêtèrent serment à la Constitution et prirent possession de leur poste.

Mais la Révolution ne pouvait s'accommoder longtemps d'un clergé même schismatique ; aussi à peine installés depuis deux ans, les curés assermentés durent renoncer à leurs fonctions et se virent suspectés à leur tour.

(1) Archives de la mairie.
(2) Archives de la mairie.

Après la chute de Robespierre, un semblant de liberté fut accordé à l'Eglise de France. Le représentant du peuple Guillerault fut envoyé par la Convention pour inspecter le département de l'Allier et y faire un rapport sur l'esprit de la population et des diverses administrations civiles. Après avoir constaté que les idées républicaines n'avaient pas été embrassées avec ardeur par les habitants de Moulins, lesquels désiraient reprendre le libre exercice du culte, le commissaire de la Convention prit, le 17 juillet 1795, un arrêté où il est dit :

« 1° Les habitants de Moulins auront le libre usage des édifices précédemment connus sous le nom de Notre-Dame, des Carmes et des Jacobins.

» 2° Les citoyens professant le même culte, demeurant dans la même section et désirant prier en commun, s'assembleront, les jours déterminés par la municipalité, dans celui des trois édifices ci-dessus indiqués qui servait d'église aux habitants de la dite section avant le 1er vendémiaire de l'an 2.

» 3° La cy devant église de Notre-Dame est provisoirement attribuée aux sections du Centre et de Paris, la cy devant église des Carmes est attribuée aux sections Liberté et Egalité, et la cy devant église des Jacobins est attribuée aux sections Brutus et Allier (1). »

Nous avons cité les termes d'une partie de l'arrêté du représentant Guillerault, à cause de leur conformité avec ceux de l'ordonnance épiscopale de 1802 que nous allons relater.

Ce maximum de liberté religieuse que la Convention pouvait accorder à l'Eglise était un premier pas vers une époque d'apaisement qui devait s'ouvrir par le Concordat passé entre la France et le Saint-Siège.

L'article IX de cette convention prescrivait aux évêques de faire une nouvelle circonscription des paroisses de leur diocèse, qui devait être approuvée par le gouvernement. En conséquence, Mgr Duwalck de Dampierre, récemment nommé

(1) **Archives de la Ville.**

à l'évêché de Clermont, qui comprenait les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier, rendit, au mois de mai 1802, une ordonnance qui réduisait beaucoup le nombre des paroisses existant avant la Révolution et en fixait les limites. En ce qui concerne la ville de Moulins, l'ordonnance était ainsi conçue :

JUSTICE DE PAIX DE MOULINS (EST)

	Succursales
Notre-Dame	Moulins (les Jacobins). Villeneuve. Trevol. Bagneux. Montilly. Neuvy.

Eglise principale : Notre-Dame, qui renfermera les sections du centre et de Paris et la paroisse d'Avermes.

L'église des Jacobins renfermera les deux sections du haut et du bas Allier.

JUSTICE DE PAIX DE MOULINS (OUEST)

	Succursales
Saint-Pierre.	Saint-Ennemond. Iseure. Toulon. Coulandon.

Eglise principale : les Carmes, qui renfermera les sections des Carmes et de Bourgogne (1).

Il est aisé de voir, à la lecture de cette ordonnance, approuvée par le Préfet de l'Allier, et Cambacérès, 2e Consul, que l'évêque de Clermont s'est inspiré des conseils de la municipalité de Moulins. En effet, depuis plusieurs années, la pratique basée sur l'arrêté de 1795, attribuait deux sections à chacune des églises ci-dessus nommées. De quoi ces sections étaient-elles composées ? C'est ce que nous allons étudier.

Depuis plus d'un siècle, Moulins avait été divisé en six

(1) Archives de l'évêché de Clermont.

quartiers. Leur étendue nous est connue par une délibération municipale datée du 16 janvier 1777, qui décide d'apposer dans la ville des plaques indiquant le nom de chaque rue. Ce document nomme toutes les rues selon leurs quartiers respectifs, mais cette énumération étant longue et fastidieuse, nous ne citerons que les rues principales des quartiers de Bourgogne, du haut et du bas Allier, la connaissance de ces quartiers étant suffisante pour comprendre la délimitation assignée aux paroisses par l'ordonnance épiscopale.

Quartier de Bourgogne. — Rue et faubourg de ce nom, du Pont-rouge, du Cimetière, des Potiers, de Bardon, du pont aux Cannes, etc.

Quartier du haut Allier. — Rues d'Allier, de Pont, d'Enghien, du Vert-Galant, de la Boucherie, des Bouchers, Tapet, place des Lices, rues Saint-Joseph et Saint-Gilles, etc.

Quartier du bas Allier. — Rues des Anglais, Balbec, de l'Eperon, du Manège, des Pêcheurs, des Meuniers, Crépinet, du Pont-Ginguet, des Jacobins, du Pont-Neuf, du Rivage, Saint-Nicolas, des Noyers.

Pendant la Révolution, ces quartiers furent appelés sections, et conservèrent leurs anciennes limites. Toutefois le nom de plusieurs d'entre elles fut changé ; ainsi la section des Carmes fut appelée Mirabeau et ensuite Liberté, Bourgogne devint Egalité et le Haut-Allier fut nommé Brutus.

Or, ces sections étant à peu près égales quant au nombre des habitants, en attribuer deux à chacune des trois églises paroissiales était sans doute une idée très égalitaire, mais peu rationnelle dans la pratique, quand on considère que ces églises n'avaient pas la même grandeur et la même importance, et que la petite église de Saint-Nicolas aux Jacobins, bien que simple succursale, avait autant de territoire que Notre-Dame et Saint-Pierre. Aussi bien, les critiques et les récriminations contre une délimitation si peu proportionnée ne tardèrent pas à se faire entendre : nous en avons la preuve dans le document ci-dessous que nous donnons intégralement, à cause de son importance.

Extrait du registre des délibérations de la Mairie de Moulins du vingt-deux floréal an XI de la république (1803).

Les maire et adjoints de la ville de Moulins,

Vu l'exposé du citoyen Roux, curé de la paroisse de Notre-Dame, et Delamousse, curé de la paroisse de Saint-Pierre, tendant à ce qu'il soit fixé une ligne de démarcation pour chacune des paroisses et la succursale ;

Considérant que la demande formée par les ministres du culte est admise en principe, et reconnaissant qu'il est absolument nécessaire d'établir des limites à chaque paroisse, et de déterminer leur circonscription afin que les dits curés et le desservant de la succursale puissent observer l'ordre qui doit régner dans l'exercice de leurs fonctions ;

En conséquence, pour opérer d'une manière certaine, l'ingénieur en chef du département a été invité à se rendre à la mairie, où il a, de concert avec le maire et adjoints et sur le plan général de la ville, travaillé à fixer la démarcation de chacune des dites paroisses et de la succursale, ainsi qu'il fait savoir.

CIRCONSCRIPTION DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME : A partir du Pont-rouge, limite de la commune d'Yzeure, et suivant la droite des rues Manchet, du faubourg de Bourgogne, rue de Bourgogne, traversant les Cours d'Aquin et de Bérule, suivant aussi les rues Billonat, des Grenouilles, d'Allier, place des Lices, finissant aux rues Tapet et Saint-Gilles, et toute la partie droite des dites rues, ainsi que les rues désignées ci-dessus, formeront la paroisse de Notre-Dame.

CIRCONSCRIPTION DE LA PAROISSE SAINT-PIERRE : La partie gauche des rues Tapet et Saint-Gilles ; ensuite tournant à droite le long de la rue Tapet, suivant l'emplacement du Marché aux bestiaux et joignant le Cours de Bercy, et sur la gauche, suivant la rue Saint-Gilles pour se terminer à l'avenue du Chambonnet, toutes les parties ci-dessus désignées, formeront la paroisse Saint-Pierre.

Le surplus, avec le pont et le faubourg de la Madeleine, dépendra de la succursale des Jacobins.

Copie du présent arrêté sera adressée au C[en] Préfet pour être homologué, ainsi qu'à M[r] l'Evêque de ce diocèse, après l'homologation.

Fait en Mairie de Moulins, le jour et an que dessus.

Le maire de Moulins. Dom. LAGAUGUIÈRE, *adjoint*.

Vu et homologué, 20 prairial an XI, par le préfet,

Le Secrétaire général, BURELLE (1).

(1) Archives départementales.

Dans ce document, nous devons remarquer : 1° Que « la demande des ministres du culte a été admise en principe ». Par qui cette demande a-t-elle été agréée ? Tout semble indiquer clairement qu'il s'agit ici de l'évêque du diocèse, à qui il appartient avant toute autre personne de modifier les limites des paroisses. De plus, il n'est pas admissible que des prêtres, comme MM. Roux et de Lamousse, qui ont laissé à Moulins une grande réputation de zèle et de piété, se soient adressés directement à l'administration civile, au mépris de l'autorité épiscopale. Nous devons donc croire que ces messieurs ayant exposé leurs raisons à leur évêque, celui-ci aura répondu qu'il les trouvait justes, et qu'il les autorisait à faire établir de nouvelles limites par les autorités civiles de Moulins, mieux situées que lui pour dresser un plan convenable.

On a cherché en vain, dans les archives de l'évêché de Clermont, la copie du document ci-dessus, qui a été soumise à l'approbation épiscopale. Mais l'absence de cette pièce ne peut pas faire douter que la nouvelle délimitation des paroisses n'ait été approuvée. Ce qui prouve que les deux autorités civiles et ecclésiastiques se sont entendues, c'est l'observation, jusqu'en 1888, des limites qui sont indiquées dans le document précité ; limites si différentes de celles adoptées par l'évêque de Clermont, dans son ordonnance de 1802, puisque la section haut-Allier y était attribuée à la paroisse de Saint-Nicolas, attribution entièrement contredite par la pratique de tout un siècle.

2° Nous devons remarquer, pour l'intelligence des limites tracées dans le document de 1803, que la ville y est divisée en deux paroisses et non pas en trois. En effet, d'après les articles organiques, imposés à l'Eglise de France, les paroisses succursales n'étaient qu'une dépendance de l'église cantonale à laquelle elles étaient attribuées ; le pouvoir civil prétendait réduire les succursales à l'état de chapelles vicariales, sous la juridiction du curé de canton.

C'est dans cet esprit que fut rédigé le document en ques-

tion, et voilà pourquoi nous voyons la paroisse Saint-Pierre des Carmes étendre ses limites jusqu'au cours de Bercy, conjointement avec celles de Notre-Dame ; mais ensuite, sur ce territoire assigné à la paroisse Saint-Pierre, il est tracé une autre circonscription pour la succursale.

3° Enfin, nous ferons remarquer que l'arrêté de 1803, en attribuant l'église des Jacobins à la paroisse Saint-Pierre, a commis une erreur qui est en opposition avec la division administrative alors en vigueur. Le quartier bas-Allier, dont a été formée la paroisse Saint-Nicolas, faisant partie du canton et de la justice de paix Est, c'était une anomalie d'attribuer cette succursale à l'église de Saint-Pierre, qui fait partie du canton Ouest. C'est pourquoi, peu de temps après, le juge de paix de ce canton rendit un jugement qui réformait cette anomalie en classant la succursale avec Notre-Dame dans le canton Est (1).

Les paroisses de Moulins étant délimitées d'une manière plus convenable, on pouvait croire que les choses resteraient longtemps dans cet état. Mais dans le milieu de ce siècle, il se produisit un fait remarquable qui était destiné à modifier l'acte de 1803. Nous voulons parler de la construction de l'église du Sacré-Cœur, qui remplaça la pauvre église de Saint-Nicolas.

Ce monument si remarquable, non seulement au point de vue architectural, mais aussi sous le rapport religieux, siège d'une archiconfrérie du Sacré-Cœur de Jésus pour toute la France, appartenait à la plus petite paroisse de la ville, et le conseil de fabrique se plaignait de n'avoir pas les ressources suffisantes à l'entretien de sa belle église.

Déjà en 1866, pour parer à cet inconvénient, on forma le projet d'agrandir cette paroisse, les limites proposées passaient par le milieu de la grande allée du cours de Bercy, les rues du Vert-Galant, d'Enghien, d'Alger, de la Batterie, place

(1) Archives de la mairie.

Saint-Joseph, rue des Noyers, boulevard du Chambonnet et Chemin du lavoir. Ce projet souleva alors de nombreuses oppositions, et on attendit des temps plus propices.

Il appartenait à M. Champomier, nommé en 1885 curé du Sacré-Cœur, de résoudre la question. Ses raisons et son zèle l'emportèrent sur quelques résistances. Enfin le 5 janvier 1888, Mgr de Dreux-Brézé rendait une ordonnance qui, se basant : 1° sur une pétition d'une partie des habitants de Notre-Dame et de Saint-Pierre, 2° sur la délibération du conseil de fabrique des trois églises, 3° sur le procès-verbal de l'enquête *de commodo et incommodo,* 4° sur la délibération du conseil municipal, 5° sur l'indult apostolique accordant le pouvoir de modifier la délimitation des paroisses, 6° sur le décret du président de la République, du 10 décembre 1887, s'exprime en ces termes :

ART. 1. — La paroisse de la Cathédrale sera désormais séparée de la paroisse du Sacré-Cœur par le haut de la place d'Allier, la rue des Bouchers, la place aux foires et l'ancienne ligne de démarcation jusqu'à l'Allier. La paroisse de Saint-Pierre sera séparée de la paroisse du Sacré-Cœur par le haut de la place d'Allier, les rues Paul-Bert, Bertin, Bourau frères et la rue Pasteur (Baudin), ancien chemin du lavoir.

ART. 2. — Les pouvoirs spirituels de MM. les curés de la ville seront déterminés, à dater de demain, 6 janvier, par la délimitation ci-dessus.

Dans ce document, il y a une lacune, ou plutôt une expression qui semble indiquer une connaissance incertaine des anciennes limites, dans la partie extrême de la paroisse du Sacré-Cœur relativement à celle de la Cathédrale. Cette expression est : « l'ancienne ligne de démarcation jusqu'à l'Allier. » Quelle est donc cette ancienne ligne de démarcation à partir de l'extrémité de la place aux Foires ? C'est ce que nous allons étudier.

Si nous consultons le premier acte épiscopal de délimitation des paroisses, celui de 1802, qui assignait à la paroisse Saint-Nicolas les deux sections du haut et bas Allier ; si d'un

autre côté nous nous reportons aux limites de ces sections, nous ne voyons rien qui jette quelque lumière sur notre question. En effet, celles-ci n'étant connues que par des noms de rues, les terrains situés au nord de la rue des Pêcheurs et de la place aux Foires restaient sans limites précises.

Si nous consultons maintenant l'acte de 1809, nous voyons que la limite tracée, en cet endroit, est ainsi exprimée : « Suivant le marché aux bestiaux et joignant le cours de Bercy. »

A l'époque où ces limites furent tracées, le ruisseau des tanneries, aujourd'hui couvert sur tout son parcours, coulait à nu depuis la place aux Foires jusqu'à l'Allier. Ce ruisseau aurait donc pu être assigné comme limite, cependant le document de 1803 n'en parle pas, et nous voyons, au contraire, que la ligne de démarcation dépasse le ruisseau, puisqu'il y est dit : « et joignant le cours de Bercy. » Ce cours n'a jamais été limité par le ruisseau ; entre celui-ci et l'extrémité méridionale du cours, il y a une certaine étendue de terrain, qui forme comme un îlot de maisons, entre la place aux Foires et le cours de Bercy d'une part, et les rues du Lycée et du cours de l'autre. Les plans de Moulins du commencement de ce siècle, indiquent, comme ceux d'aujourd'hui, l'espace de terrain que nous venons de préciser.

L'acte de 1807, en portant la limite jusqu'au cours de Bercy, semble donc déclarer qu'elle doit continuer à suivre sa bordure externe du côté de l'Ouest ; autrement cette partie de la paroisse serait restée sans limites. Si cet acte manque de clarté et n'est pas assez explicite en cet endroit, on doit en voir la raison dans ce que les terrains avoisinant le cours de Bercy étaient alors en culture et n'étaient pas habités : on aura jugé inutile de préciser davantage.

Mais qu'est-il arrivé de cet état de choses ?

C'est que les curés de la paroisse Saint-Nicolas, n'ayant pas entre mains le seul document capable de les éclairer sur les limites exactes de leur juridiction, et d'autre part, n'ayant pas eu l'occasion, pendant la première partie de ce siècle,

d'exercer quelque fonction de leur ministère dans ce quartier inhabité, laissèrent s'établir la croyance admise à Notre-Dame : que le ruisseau était la limite des deux paroisses. Cependant, en disant que l'espace compris entre le ruisseau et le cours de Bercy était inhabité, nous n'avons pas prétendu qu'il ne s'y trouvait aucune maison. Nous tenons à dire, au contraire, qu'il y en avait une assez importante, autrefois propriété des familles de Trochereau et de la Celle, aujourd'hui maison Bonnichon, marchand de bois. Or, d'après le témoignage des anciens propriétaires, cette maison dépendait de la paroisse Saint-Nicolas.

Mais les différents locataires qui se sont succédé dans cette maison, ont pu ignorer leur véritable paroisse, et d'autres habitations s'étant élevées dans ce quartier, la plus ancienne suivit le sort des nouvelles qui se rangèrent du côté de la Cathédrale.

Cependant en 1891 et 1892, le clergé du Sacré-Cœur fut appelé à remplir des fonctions paroissiales dans la maison dont nous venons de parler. De plus, dans le dossier envoyé au ministère des cultes, relativement à l'agrandissement de la paroisse du Sacré-Cœur, figurait un plan de la ville, encore actuellement à la mairie, sur lequel l'agrandissement projeté était marqué au crayon bleu et les anciennes limites, non modifiées, au crayon rouge : or ce trait, à partir de la place aux Foires, coupe le ruisseau, traverse la rue Durand dans son milieu et va rejoindre le bras gauche du cours de Bercy. De là des incertitudes et des controverses qui furent soumises à un arbitrage, et après examen, la majorité des arbitres, considérant que les termes de l'arrêté de 1803 sont obscurs ; que ce document n'a pas une valeur juridique incontestable ; pour ces raisons, décida qu'on devait s'en tenir à la tradition et à la pratique suivies par le clergé de la Cathédrale.

En conséquence, le 17 mars 1898, Mgr Dubourg rendit une ordonnance qui porte :

ART. 1er. — La délimitation des circonscriptions paroissiales de la ville demeure telle qu'elle se trouve décrite dans l'ordonnance du 5 janvier 1888.

ART. 2. — Les termes de l'art. 1er de cette ordonnance, donnant comme limites respectives aux paroisses de Notre-Dame et du Sacré-Cœur, à la suite de la place aux Foires, « l'ancienne ligne de démarcation », doivent s'entendre du ruisseau qui, partant d'un angle de cette place et traversant l'abattoir, va aboutir à l'extrémité du bras gauche du cours de Bercy.

ART. 3. — L'attribution à l'une ou à l'autre paroisse, des maisons construites ou à construire sur le cours du dit ruisseau, aura lieu conformément à la jurisprudence de la S. Congrégation du Concile, et sera déterminée par la position de la porte principale de chacune de ces maisons.

Le dernier mot, sur cette question, devait appartenir à l'autorité épiscopale ; elle l'aura également dans cette série de documents et de faits exposés avec impartialité.

G.-V. BERTHOUMIEU.



VU

LA VIL

A LA

L'original pro
conservé à la B
Estampes, Topogr



VUE CAVALIÈRE

DE LA VILLE DE MOULINS

A LA FIN DU XVII[e] SIÈCLE

C'EST en relevant, à la Bibliothèque nationale, les dessins, plans, gravures, vues, de la section des *Estampes*, qui se rapportent aux personnes et aux lieux du département de l'Allier, que nous avons trouvé la vue cavalière dont nous publions ici un fac-similé très réduit mais du moins exact.

L'original, qui provient de l'importante collection Gaignières (n° 502 de « l'Inventaire des collections de Roger Gaignières », par M. H. Bouchot), timbré du cachet de la Bibliothèque royale, est conservé aujourd'hui dans un des grands albums de la « *Topographie de France* » V*a*6 (1), département de l'Allier, tome premier (2).

Cette vue cavalière de la ville de Moulins nous a paru

(1) Il était, en juillet 1898, collé sur le 14e feuillet de l'album, à la suite d'une vue du chasteau de Levis et avant une aquarelle reproduisant « la veüe de la ville et chateau de Molins », en 1460, de Guillaume Revel.

(2) Le deuxième album concernant l'Allier est indiqué V*a*6 +.

extrêmement intéressante, d'abord parce qu'elle constitue, du moins à notre connaissance, le plus ancien document topographique de la charmante capitale du Bourbonnais (1), ensuite

(1) Nous ne parlons évidemment ici que des *plans d'ensemble* de la ville; car pour les plans de détail, il en existe un certain nombre de la fin du XVIIe siècle et de très nombreux du siècle suivant, aux Archives départementales et chez des particuliers. Le département des Estampes en renferme lui-même de très curieux, que nous publierons en temps opportun.

Or, en dehors de la si précieuse miniature de l'Armorial ms. de Guillaume Revel, reproduite pour la première fois par l'*Ancien Bourbonnais* et qui est une pittoresque vue cavalière du Moulins renfermé *au XVe siècle*, dans la *première enceinte*, nous ne connaissons que *cinq grands plans manuscrits inédits* de la ville, et *antérieurs* à la Révolution.

1) Celui qui fait l'objet de cette note et qui représente la ville de Moulins tout entière, à la fin du XVIIe siècle ; il a pour titre : *Moullins en Bourbonnois*, et mesure 0^m,415 de hauteur sur 0^m,355 de largeur.

2) Le plan conservé aux archives de la Bibliothèque municipale de Moulins, et attribué par une mention de M. Conny, ancien bibliothécaire de la ville, à M. Tolloin de Rochefort. Il a pour titre : *Moulins et ses environs*, et est dédié « *à M^rs les présidens trésoriers de France, généraux des finances, au bureau de Moulins, chevaliers conseillers du roy, juges et directeurs du domaine.* Il mesure 0^m,75 de large sur 0^m,54 de hauteur, marges non comprises, et paraît dater, comme le faisait remarquer M. Conny, de la première moitié du XVIIIe siècle. La commune de Moulins s'y trouve comprise à peu près en entier.

3) Un plan conservé par M. Gannat, chef du service de la voirie municipale, et qui paraît être le premier projet de M. de Régemortes. Il indique la place carrée et les longues avenues droites que se proposait d'établir le célèbre ingénieur, qui ne furent exécutées qu'en partie, faute d'argent. Ce plan, qui mesure 1^m de largeur sur 0^m,48 de hauteur est fort intéressant; il nous semble dater du milieu du XVIIIe siècle, et a précédé l'édition du précieux album de M. de Régemortes, qui en a reproduit certaines parties dans plusieurs de ses planches.

4) Un plan d'ensemble de Moulins et de ses environs, appartenant aux Archives départementales de l'Allier, ayant pour titre : *Plan de la ville de Moulins avec Ses Fauxbourgs et Ses environs, où Sont marqués les Sources, Bassins, Puits, Regards, Conduites et Fontaines qui Fournissent les Eaux.* En marge, une légende détaillée contient 76 articles. Il mesure 0^m,135 de largeur sur 0^m,95 de hauteur et paraît avoir été dressé environ vers 1775.

5) Enfin, un très grand plan, sur vaste échelle, appartenant aussi aux Archives départementales de l'Allier (C. 22), mesurant 2^m,20 de hauteur sur 1^m,93 de largeur, intitulé : *Vieux plan de la ville de Moulins*, donne toute la cité comprise dans les deux anciennes enceintes. Il paraît dater de la même époque que le précédent et, par son exactitude et ses proportions, a dû être vraisemblablement utilisé à établir, vers 1820, le plan cadastral qui sert encore aujourd'hui à la mairie pour l'alignement municipal, et les deux plans qui sont onservés dans la grande salle de la Bibliothèque de Moulins et dans les bureaux des Contributions directes et du cadastre.



parce qu'aucun autre, même plus récent, ne nous indique avec autant d'exactitude, sinon de finesse dans le rendu, les deux enceintes fortifiées de la ville, ses rues et ses principaux monuments religieux et civils.

Grâce à la bienveillance de Messieurs les archivistes de l'Allier et du département des Estampes, et à la particulière courtoisie de M. Raffet, le distingué bibliothécaire de cette importante section de la Bibliothèque nationale, et du conservateur, M. Bouchot, nous avons pu relever aussi fidèlement et aussi scrupuleusement que nous en étions capable, ce document, dont l'importance ne peut échapper à aucun des érudits et des amateurs qui s'occupent d'histoire locale.

Pour dresser ce plan qui nous occupe, l'auteur inconnu a tracé des lignes entre-croisées que nous avons nous-même entourées de *chiffres* et de *lettres* de l'alphabet, pour en rendre la description plus aisée, à l'instar de ce qui se pratique aujourd'hui pour faciliter l'examen des plans de ville.

En jetant les yeux sur cette vue cavalière, on remarque qu'elle donne en relief les deux enceintes de la ville, avec leurs portes et les tours qui les protégaient, et les principaux monuments qu'elles renfermaient.

Une étude approfondie et de détail nous permet de dire que si les édifices sont dessinés avec peu d'exactitude, ils sont du moins très bien à leur place, — ce qui rend le document très précieux, sinon au point de vue de l'art, du moins au point de vue topographique.

Seul il nous fait connaître notamment la position exacte des remparts, l'emplacement, le nombre et la configuration générale des portes et des tours de la ville.

Cette vue « en relief » se bornant aux limites de la ville proprement dite, nous sommes privés de voir indiqués certains établissements religieux ou charitables, comme les couvents des Capucins, des Bernardines, des Chartreux, l'hôpital général, la léproserie de la Madeleine..., établis dans les faubourgs extérieurs.

Il y a même quelques omissions d'édifices cependant compris dans les limites mêmes du plan. C'est ainsi qu'on ne voit point figurer en relief, comme les autres établissements, le couvent des Sœurs de la Croix, sur la place de Lices ; ni l'Hôpital général construit au milieu du XVIIe siècle ; ni même le bâtiment du vieil hôpital Saint-Julien, fondé au XIIIe siècle (1269-1290) ; l'enclos des Chevaliers de l'Oiseau qui, dès 1572, inaugurèrent la vie sportive à Moulins ; enfin, certaines parties, comme le centre du quartier des bouchers (D-8), sont « floues », sans précision.

Ces observations faites, il nous reste à étudier le plan dans ses détails ; on verra que son auteur nous a conservé encore assez d'édifices pour que les lacunes de son œuvre ne diminuent pas l'intérêt puissant qui s'attache à cette résurrection du passé.

La ville de Moulins se trouve divisée comme en deux parties par ses *deux enceintes :* la ville proprement dite, enserrée dans les fortifications des XIVe et XVe siècles, et ses faubourgs, protégés par les remparts terminés et abattus au XVIIe siècle.

La ville proprement dite est renfermée étroitement dans **LA PREMIÈRE ENCEINTE** dont les murs crénelés sont percés de quatre PORTES : celle de *Paris*, au Nord, à l'entrée de la rue Cherche-Midi (B. C-4. 5), celle de *Bourgogne*, à l'Est, à l'entrée de la rue Billonnat (D. E-3), celle des *Carmes*, au Sud (F-5), et celle d'*Allier*, à l'Ouest (E-5), vers le milieu des rues actuelles de la Flèche et d'Allier, le tout protégé par HUIT TOURS rondes baptisées de noms divers : *Fromental*, *du Bailli*, *de la Cigogne*, *Fredailh*, etc., qui forment tout un système de défense complété par les ouvrages du *château*.

Celui-ci déploie sa principale façade vers le couchant, au-dessus d'une terrasse étroite, bordée de parapets et d'échauguettes, cernés de partout par de larges fossés pleins d'eau. Au Sud, apparaissent les constructions du « *vieux palais* » des

XIVe et XVe siècles, des ducs Louis Ier et Louis II, transformées plus tard en Présidial, en Chambre du Domaine, et où furent installés les vieilles prisons, les bureaux des finances et les archives, dans divers bâtiments qui s'étagent jusqu'à la « *Mal-Coiffée* » (D-5). Au Nord, s'étend le château construit par Pierre II et sa femme Anne de France, dame de Beaujeu, dans le courant du XVe siècle et le suivant ; il n'en reste aujourd'hui de *visible*, que le mur délabré qui entoure le préau des prisonniers, et l'élégant pavillon, flanqué d'arcades, de la gendarmerie (C-5). On aperçoit, dans la cour intérieure, la gracieuse fontaine et aussi la porte d'entrée protégée par des ouvrages de défense.

Dans les limites de cette première enceinte, on voit la *Collégiale* (C. D-4. 5), fondée à la fin du XIVe siècle sur les ruines de la petite chapelle Notre-Dame, et que domine le *Petit Saint*, au milieu des pinacles, des arcs-boutants ; *l'église Saint-Pierre des Ménestraux* ou des cultivateurs (D-4) ; le *couvent des Clarisses*, fondé en 1421 (C-4) ; la chapelle de Jean Babute, maître d'hôtel du duc Louis II, appuyée contre l'hôtel de Moret, et qui date de la fin du XIVe siècle (E-4) ; le « *Jacquemard* », dans son état primitif, et au pied duquel se dresse le pilori (D-4. 5) ; les *Anciennes Halles* au blé, plus tard restaurées, dit-on, par Mansard (C-4). A droite des Halles, il conviendrait peut-être de voir, dans la construction au toit plus élancé et tout proche de la rue « du Creux du Verre », le confortable logis du « *Doyenné* », construit à la fin du XVe siècle ; comme aussi, dans le parallélogramme qui se voit au centre de C-4, il ne serait pas téméraire non plus de voir, indiqué par des hachures intérieures — ce que l'auteur, d'ailleurs, ne pratique que pour les maisons importantes, — l'emplacement de l'ancien hôtel d'Ansac, acheté en 1621 par Jean de Lormes, sieur de Beauregard, médecin de plusieurs rois et reines de France, hôtel qui fut acquis en 1760 par le roi, pour y loger l'intendant de la province et qui sert, depuis 1822, d'*évêché*.

Les nombreuses lettres « E » répandues tout autour des fortifications dans notre plan, servent naïvement à l'auteur pour indiquer que les fossés étaient pleins d'eau...

Au-dessous s'étendent les « *jardins bas* », entourés de fossés, défendus par des tours d'angle dont l'une (E-6. 7) a été conservée jusqu'à la Révolution. L'*orangerie*, qui abrita ces beaux arbres dont on voit encore des spécimens dans les serres de Versailles où ils portent le nom de « Bourbons », et qui proviennent de la succession du « connétable » ; l' « *oisellerie* », habitée par le « faulconnier du prince », et les autres édifices qui faisaient l'ornement de ces dépendances, y sont indiqués très fidèlement (B-7. D-6. C. D-7), ainsi que les charmilles et la disposition générale des parterres. Il faut sans doute voir, dans ces constructions placées comme dans des labyrinthes, « ces pavillons dont parlait Zinzerling, — le *Jodocus Sincerus* de l'*Itinéraire en France*, — entourés d'eau de toutes parts, où l'on ne pouvait arriver que par un pont construit de telle sorte que si l'on n'a pas l'attention de le fixer par une clavette de fer, on ne peut marcher dessus sans tomber dans l'eau » (1).

La **SECONDE ENCEINTE**, commencée par le bas de la ville et terminée à l'Est, en 1622 (2), est figurée tout entière sur le plan ; elle reflète bien les deux époques qui la virent édifier. Elle embrassait ces « grands fauxbourgs oppulents et bien peuplés », dont parlent tous les géographes anciens et auxquels on peut donner les mêmes noms qu'aux quartiers qui leur font suite et ont débordé hors des fortifications. C'est ainsi qu'en dehors du quartier actuel de la Madeleine, appelé alors le Chambon-Colombeau, on peut voir sur notre plan les sept quartiers de la rive droite dont parle Zinzerling : de *Paris*, de *Chaveau* ou de « *Bapaulme* », de *Sainte-Catherine*, de « *Bourgoigne* », de *Bardon*, d'« *Orfembre* » et des *Garceaux*.

(1) *Bulletin de la Société d'Émulation*, t. II, p. 245.
(2) Id., t. II, p. 252.

Pour plus de commodité, nous désignerons les parties comprises dans la seconde enceinte : quartier de PARIS, de BOURGOGNE, des CARMES, du HAUT et du BAS ALLIER.

Au Nord, se dressent la *porte de Paris,* dont la tour de l'Ouest, qui subsiste actuellement, a servi de glacière pendant la période révolutionnaire et au commencement de ce siècle (A - 4. 5) ; à l'Est, à peu près où se dresse aujourd'hui l'ancien château d'eau, celle de *Bourgogne* (E - I) ; au Midi, celle des *Carmes* ou de Lyon (H - 5) ; au couchant, la porte *Ginguet* (E - 9), dans l'axe et à l'extrémité de la rue du même nom et donnant accès au pont qui franchissait l'Allier, et dont nous parlerons tout à l'heure pour déterminer l'âge de notre plan.

La partie occidentale de cette seconde enceinte est protégée par *treize tours,* subsistantes à la fin du XVIIe siècle, et dont l'une (H - 8. 9) a servi de magasin à poudre ; la partie orientale, exécutée après l'autre, offre l'aspect des fortifications dites à la Vauban, et se composait d'un large rempart terrassé avec profonds fossés secs, tracés à angles alternativement saillants et rentrants, offrant des fronts bastionnés des défenses de la première moitié du XVIIe siècle.

Le populeux quartier de PARIS comprend, au-dessus du « Chambonnet des Peilleraux » (1) — qui devint bientôt le cours de Bercy, du nom de l'intendant sous l'administration duquel notre belle promenade fut tracée et plantée de beaux arbres, — un *moulin* (B - 6), tournant par les eaux des fossés du château ; l'église *Saint-Jean* (B - 5) ; la chapelle de la *Visitation Sainte-Marie* (A - 5) ; l'établissement du *Collège des Jésuites* (B - 4), aujourd'hui palais de justice, musée, bibliothèque des avocats, fondé en 1656 (2) ; une importante maison près de la porte

(1) C'est le nom que lui donnent tous les terriers de l'époque. Certaines parties de ce *chambonnage* conservèrent leur désignation : c'est ainsi qu'en 1734, le maire et les échevins agrandirent la pépinière du cours de Bercy, en acquérant un pré nommé « pré Peilleraud ». (Cfr. *Vieilles vues de Moulins,* par M. Roger DE QUIRIELLE, p. 27.)

(2) Nous pensons qu'il s'agit, dans notre plan, de la petite chapelle qui sert actuellement de salle au tribunal civil, car la grande chapelle que les

de Paris (A-4) et qui fut plus tard l'hôtel de Bompré et celui de M. des Roys où naquit le maréchal de Villars ; enfin les *Carmélites*, établies en 1628 (A. B-3. 4).

Dans le quartier de BOURGOGNE, on remarque le couvent des *Augustins*, fondé en 1615 (C-2. 3) ; celui des *Ursulines*, en 1620 (B. C-2. 3) ; tout à fait à l'Est, le *champ du Sommeil*, primitif cimetière municipal (D-1), et deux petits édifices (E-2 et 3) que nous ne pouvons déterminer, dans l'un desquels il convient peut-être de placer la chapelle primitive de Saint-Pierre, avant le transfert, en 1416, par Jean de Bertine, de la confrérie à l'intérieur de la cité, dans le terrain situé entre la rue de la Corroirie (aujourd'hui rue Denain) et la rue appelée depuis rue Saint-Pierre (aujourd'hui rue Voltaire).

Le quartier des CARMES, abrité derrière les fortifications, au-dessous de la petite chapelle de *Bardon* (G-1), comprend l'ancien *moulin* (devenu un *four banal* appartenant au chapitre de Notre-Dame) (F-4), reste de celui qui a peut-être donné son nom à la ville et dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par le *théâtre municipal ;* le couvent et l'église des *Carmes*, établis en 1350, hors de la première enceinte (G-5), aujourd'hui église paroissiale de Saint-Pierre ; la chapelle des *Minimes*, fondée en 1624 (F-5), et une construction, au-dessus et hors du rempart (G-4), qui pourrait être ce cavalier qu'on surnomma « la montée coquette », et qui subsista jusqu'à la la création du boulevard de Pont.

Le quartier du HAUT ALLIER semble embrasser, au Sud, la place des Lices (aujourd'hui place d'Allier), où se trouvent la *boucherie* (E-6) et diverses fontaines, et un peu au Sud, l'établissement charitable de *Saint-Gilles* (F. G-7), dont on voit l'église, le cimetière et les jardins.

Dans le quartier du BAS ALLIER se trouve la place des *Bouchers*, traversée librement par le ruisseau qui vient d'Iseure

Jésuites commencèrent un peu avant 1686, d'après le *Procès-verbal* de l'intendant Florent d'Argouges (p. 41), passe pour n'avoir jamais été terminée. (Roger DE QUIRIELLE, *Guide archéologique dans Moulins*, p. 90.)

et nommé « Grillet », plus communément des « Tanneries », qui coulait à découvert entre des arbres, et allait se jeter dans l'Allier, après avoir fait tourner un moulin (B-8). Au centre de la place, s'élève un édicule qui servira plus tard aux exécutions capitales (B-7) ; un peu au Sud, on remarque l'église et les jardins des pères *Jacobins* ou Dominicains fondés en 1515 (E-7. 8).

Enfin, au bas du plan, à l'occident de la ville, près de la rivière qu'encombrent les bateaux des « marchands fréquentant l'Allier » et des membres de l'estimable corporation des « voituriers par eaux », au milieu d'une longue courtine que des brèches ou des poternes ont déjà entr'ouverte à la place des tours défensives démolies (B. C. D. G.-9), se dresse fièrement la porte *Ginguet*, flanquée de sa tourelle, s'ouvrant sur un pont qu'il est intéressant de déterminer pour avoir l'âge approximatif de notre petite reconstitution moulinoise.

On connaît le grand nombre de ponts qui furent jetés sur la rivière et emportés par ses débordements, depuis les temps les plus reculés.

En effet, on ne compte pas moins de onze ponts jetés sur l'Allier, depuis le pont « Macheclo » ou « Macheclou », jusqu'à celui qu'édifia si solidement M. de Régemortes, et qui depuis 1763, brave vaillamment les fureurs soudaines de notre terrible rivière.

C'est en *1685* que — pour remplacer le pont élevé en 1679, à l'aide d'un emprunt fait à un sieur Challes, receveur de tailles à Guéret, pont emporté par les eaux, en 1683 (1) — la ville se décida à confier à un entrepreneur, nommé *Ginguet*, le soin de construire un pont en pierre, qui porta d'abord le nom de « pont d'Indre » puis celui de son constructeur (2).

Or le pont *Ginguet*, très éprouvé, s'écroula à son tour « par le

(1) *Procès-verbal de la généralité* de Moulins, par Florent D'ARGOUGES, p. 21.
(2) Cfr. *La Chronique bourbonnaise*, 15 août 1869, p. 317.



débordement des eaux, dans la nuit du 21 au 22 octobre 1689 » (1).

Le pont élevé pour remplacer le pont Ginguet, et à la même place — ce qui fait supposer qu'on utilisa les débris, ou du moins les fondations du pont de pierre, — fut renversé à son tour *en 1703*.

C'est alors qu'en 1705, M. Hardouin Mansard, le célèbre surintendant du roi, construisit, un *peu au-dessus* du pont Ginguet, un superbe pont en pierre, de trois arches, dont la chute, en 1710, fit assez de bruit, pour que Saint-Simon nous en ait conservé quelques échos. Ajoutons que le pont actuel, dit Pont Régemortes, dont le projet avait été dressé en 1750, commencé en 1753, fut terminé dix ans plus tard, et qu'il subsiste tel qu'il fut achevé, en 1763, par l'habile architecte, « premier ingénieur des turcies et levées » (2).

Ce court aperçu nous permet d'établir que notre plan, qui représente un pont placé en face de la porte élevée par l'entrepreneur *Ginguet*, ne peut avoir été dressé qu'entre les années extrêmes *1685* et *1703*, date de la construction du pont Ginguet et de la disparition de la passerelle qui le remplaça lui-même et s'éleva à la même place, utilisant ses pilotis.

Or, d'après les divers dessins que nous avons retrouvés du pont Ginguet et de son remplaçant, il nous semble que l'auteur de la vue cavalière n'a connu que le second pont élevé après la chute du premier, c'est-à dire après 1689. Le pont Ginguet, en effet, était construit en dos d'âne et portait sur sa partie haute

(1) Nous avons retrouvé, au département des Estampes, à Paris, dans la même collection que celle de notre plan, divers dessins représentant le pont Ginguet au lendemain de sa chute, et des plans inédits fort intéressants des ponts Mansard et de Régemortes. Voir aussi aux archives départ. de l'Allier, C. 18.

(2) Les seules réparations qui furent faites depuis, consistèrent en 1778 dans la réfection des pavés et dallages, et à notre époque dans le dallage des trottoirs et dans la mise à l'eau de nombreux cubes de pierres, travail commencé l'an dernier, interrompu depuis, dans le but d'empêcher les affouillements au-dessous du radier. En ce mois d'août, par suite du faible niveau des eaux, on découvre parfaitement les fondations des ponts Ginguet et Mansard, en aval du pont Régemortes.

une fort jolie croix avec piédestal pyramidal. Nous voyons sur notre plan, un simple pont qui ressemble bien plutôt à une passerelle en bois. Si l'auteur eût voulu dessiner le pont Ginguet, il n'eût pas oublié son architecture, au moins dans les grandes lignes, dans sa forme générale, ni surtout la croix ornée de son milieu, lui qui dessine dans l'intérieur de la cité, au coin de toutes les rues, les plus petites croix qui y étaient érigées.

Il nous semble donc qu'il faut placer notre vue cavalière de Moulins entre les années 1690 et 1700, alors que la passerelle qui remplaça le pont Ginguet était encore debout, et tandis que les remparts, dont la destruction avait été décidée en 1681, n'étaient pas encore par terre, ni les fossés comblés et transformés en boulevards (1), comme ils le furent successivement durant le XVIIIe siècle, sous les intendants dont ils portèrent longtemps et légitimement le nom (2).

C'est précisément l'époque où la ville de Moulins était dans toute sa puissance et sa splendeur.

La cité apparaissait avec ses deux enceintes de ville forte, flanquées de tours crénelées, ses portes, ses défenses, qui servaient de cadre sombre au riant tableau de ses magnifiques monuments, de ses belles maisons, entourées de luxueux jardins, que dominaient les hauts clochers de ses multiples

(1) On en parlait cependant déjà. Dans son *Procès-verbal* dressé en 1686, l'intendant d'Argouges (p. 45) dit : « On a aussi fait quelques fontaines depuis peu, assez utiles au public, et qui servent de décoration à la ville.... — (On remarque que ces fontaines sont indiquées sur notre plan. Il en existait d'ailleurs du temps même de Nicolaï, qui disait, en parlant des faubourgs de la ville : « et sont les dits fauxbourgs décorés de plusieurs et salubres sources, de claires fontaines et de beaux jardins. ») — .... « Il y a des fossés autour de la ville qui sont d'une fort grande largeur, que les *habitants demandent* à dessein de les combler pour faire un marché de bestiaux qui leur serait fort nécessaire, *quelques promenades* pour les bourgeois qui n'ont pas de carrosse pour se promener au cours... »

(2) Messire Antoine d'Aquin, fut intendant de 1690 à 1693 ; Jean-Charles Doujat de 1719 à 1723 ; Amable-Pierre-Thomas de Bérulle, de *1756* à 1760 ; Jean Depont, de 1765 à 1777. Il est véritablement fâcheux que la manie des débaptiseurs ait remplacé ces noms par ceux dont nos jolis cours sont actuellement affublés.



congrégations qui donnaient à la coquette capitale du Bourbonnais, un cachet si pittoresque et si attrayant.

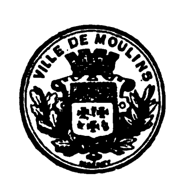
Le château lui-même, terminé à la fin de cette renaissance si merveilleuse *dans ses productions profanes*, était dans toute sa beauté, car l'incendie ne l'avait pas alors laissé défiguré, amoindri, noirci et ruiné comme il le devint dans la sinistre nuit du 3 juin, au point que peu de Moulinois qui admirent ses restes, ne se font une idée de ce qu'il était dans sa splendeur primitive.

La ville jouissait alors aussi d'une gloire toute particulière. En effet, cette vue de Moulins, à la fin du XVII[e] siècle, éveille les plus grands souvenirs de la cité, et rappelle cette floraison intellectuelle de la pléiade d'hommes illustres qui peuplaient les monastères et les hôtels de la ville, et qu'on allait en foule entendre aux pieds de la chaire, ou admirer à la tête de l'administration et de la magistrature.

Nous possédions, faites par des « maîtres écrivains », des descriptions variées et parfois charmantes de notre ville. Notre distingué confrère, M. Roger de Quirielle, a pu, en glanant leurs récits, faire une délicieuse plaquette sur « les *vieilles vues de Moulins au XVI[e], au XVII[e] et au XVIII[e] siècle* » ; il y manquait une GRAVURE SPÉCIALE, un plan en relief de la ville si gentiment ou si pittoresquement décrite par nos Bourbonnais et nos hôtes illustres.

C'est ce vide que comble, en partie du moins, le curieux plan des Estampes nationales, et c'est précisément ce qui rend cette petite et légère *vue cavalière de Moulins*, malgré ses lacunes et la sobriété de ses détails, si fort intéressante comme document topographique et historique.

Abbé Joseph CLÉMENT.



BIO-BIBLIOGRAPHIE

DES

ÉCRIVAINS ANCIENS

DU BOURBONNAIS


ex libris = roger de Quirielle
R. de Quirielle invenit



AU LECTEUR

CET *essai de bio-bibliographie bourbonnaise aspire — tout modeste et imparfait qu'il soit — à faire œuvre de propagande.*

Il voudrait, selon ses humbles moyens, propager la connaissance des anciens écrivains de notre petite patrie provinciale, et faciliter la recherche de leurs livres.

Si sa prétention *peut paraître ambitieuse, on lui saura gré, sans doute, de son* intention.

Les Bourbonnais sont fils pieux, toujours prêts — si l'occasion, ou seulement le prétexte, s'offre — à honorer davantage, le labeur des bons ancêtres.

Et ne s'agit-il pas, ici, du plus élevé, du plus noble des labeurs ? Du plus émouvant aussi, car les pages qui en gardent le dépôt, recèlent, toujours palpitantes, les pensées, les intimes impressions de l'élite des générations, d'où nous sommes issus.

Qui donc, parmi nous, pourrait se défendre d'un peu d'émotion, en parcourant ces feuillets d'où semblent se dégager des parcelles d'âmes de vieux parents?

Le lecteur, assurément, ne marchandera pas son approbation au répertoire de ces vénérables dépositaires de l'esprit des aïeux.

Mais ce recueil a d'autres raisons, moins sentimentales, d'espérer les suffrages. Il se recommande, encore, comme indicateur de sources, à tous ceux qui s'intéressent au passé intellectuel, à l'histoire des vieilles lettres de notre province.

Cette histoire littéraire, chapitre si important et si attractif de notre ancienne chronique, présente, il faut bien le reconnaître, de nombreuses lacunes. A la vérité, des ouvrages excellents, des monographies très méritantes, ont été publiés sur beaucoup de nos auteurs anciens. En particulier, les littéraires *et les* scientifiques *du XVII*e *siècle ont eu leurs commentateurs supérieurement documentés* (1).

Cependant, ces travaux, fort intéressants d'ailleurs, ne sont que des chapitres isolés, des morceaux d'histoire. Ils mettent, çà et là, une lumière

(1) Parmi ces travaux très estimables, il convient de citer plus spécialement : — Ernest Bouchard, « *Notice biographique sur Blaise de Vigenère.* » (« Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier », t. VIII, p. 196 et suivantes.) — Du même, « *Poètes bourbonnais* (*XIV*e *au XVII*e *siècle*) » (*Ibid.* t. II, p. 325 et suiv.) — H. Faure, « *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps.* » Moulins, chez Martial Place, lib.-édit. 1870, un vol. in-8o. — J.-B. Thonnié, « *Vieux livres et vieux auteurs bourbonnais, Gilbert Gibovin* » (« Archives historiques du Bourbonnais », t. III, p. 61 et suiv.)

brillante, qui fait mieux paraître les obscurités environnantes.

Et cela tient précisément — le fait est trop évident pour qu'il soit besoin d'insister — à ce que la Bibliothèque ancienne du Bourbonnais n'est pas suffisamment accessible. Aussi, est-elle peu fréquentée, et garde-t-elle, inutilisés, dans la poussière de ses rayons, d'importants matériaux. Il en sera ainsi, tant qu'elle manquera d'indicateur facile à consulter, tant qu'elle n'aura pas de guide qui soit aisément à la portée de tous.

En attendant, cette librairie n'est guère visitée que par quelques érudits professionnels, et bibliographes de carrière, qui en tirent, selon leurs goûts, et leurs tendances, des notices particulières sur tel ou tel livre rare.

Les études plus générales, embrassant l'ensemble du travail intellectuel de nos pères, ne pourront être entreprises, avec autorité, qu'après qu'un plus grand nombre d'explorateurs, ayant élargi les recherches, élargiront la critique.

Résultat trop désirable pour que toute tentative d'attirer des clients nouveaux à nos vieux livres, ne soit pas encouragée.

Cependant, ces bonnes raisons ne sont pas les seules qui donnent confiance à ce petit manuel et peuvent justifier sa tentative.

La bibliographie bourbonnaise a été fort négligée, depuis l'époque, déjà lointaine, où elle eut ses débuts. Il y a plus d'un demi-siècle, en effet, qu'un

avisé et consciencieux bibliothécaire de la ville de Moulins, M. Ripoud, donna ses « Tablettes des Ecrivains nés dans le département de l'Allier... avec l'indication de leurs ouvrages » (1) (« *Annuaire de l'Allier pour 1842.* » — *Moulins, imp. de P.-A. Desrosiers, un vol. in-12, p. p. 269-303.*)

C'est un inventaire très méritant qui résume, au point de vue spécialement bibliographique — ce qui était une innovation, — les quelques travaux antérieurs — brèves biographies d'écrivains (2), — *et les amplifie d'intéressantes mentions nouvelles.*

Les bibliophiles d'il y a soixante ans bientôt, applaudirent à cette publication qui leur procurait une clé de recherches *unifiée et rajeunie.*

Mais, à leur tour, les Tablettes *ont vieilli. C'est le sort de ces sortes de nomenclatures, de n'être jamais définitives. Complètes hier, elles ne le sont plus aujourd'hui. Et celles d'aujourd'hui, sans doute, ne le seront plus demain !*

Quelque soin que M. Ripoud ait pu mettre à la rédaction de ses notes, des noms d'auteurs lui ont échappé, d'autres, inconnus de son temps, ont pu être retrouvés. Et puis, ces notes ne répondent plus, suffisamment, aux exigences de la critique actuelle.

(1) Cette publication n'est qu'un résumé de l'inventaire bibliographique dressé par M. Ripoud, inventaire dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.

(2) De Coiffier-Demoret : « *Histoire du Bourbonnais...* » Tome second, p. p. 308-350. — « *L'ancien Bourbonnais...* » Tome second, « Biographie », p. p. 269-284.

De nos jours, les méthodes de description se sont perfectionnées et précisées. La curiosité a perdu sa simplicité, facile à satisfaire, d'autrefois. Elle exige des informations plus circonstanciées, surtout plus documentées. En outre, elle est friande du détail piquant et de la particularité singulière et rare.

S'agit-il, par exemple, de présenter quelque « bouquin » précieux ? On veut savoir pourquoi *et* par quoi *il est précieux. Il faut le signalement détaillé de ce volume exceptionnel. Il faut les renseignements essentiels sur le* contenu *et le* contenant, *sur la valeur marchande de l'ouvrage. Au surplus, on a pris goût aux* images. *Les reproductions des portraits d'auteurs, des frontispices et illustrations caractéristiques des principaux livres décrits, sont accueillies avec faveur.*

Peut-être, faut-il chercher, dans l'absence d'un recueil bibliographique mis au point de ces exigences nouvelles, l'indifférence qui pèse, en Bourbonnais, sur notre vieille librairie.

A part quelques initiés, vite comptés, qui donc, en effet, songe, chez nous, à faire une place, dans sa bibliothèque, à cette librairie digne, cependant, à tant de points de vue, d'y figurer avec honneur ?

Et n'est-ce pas étrange — et quelque peu humiliant — de constater que ces mêmes livres, à peine connus sur la terre natale de leurs auteurs, sont recherchés ailleurs, à Paris et même à l'étranger,

par des amateurs qui les payent souvent fort cher ?

C'est que les ouvrages bourbonnais anciens, très variés et, parfois, très singuliers et pittoresques, comptent de belles et rares éditions. Nos écrivains d'autrefois, en effet, eurent souvent l'élégance de faire éditer leurs œuvres par des imprimeurs réputés, et les illustrèrent, parfois, de gravures, dues aux meilleurs artistes de leur temps.

Veut-on des preuves ? De la fin du XVIe siècle au commencement du siècle suivant, deux notables auteurs bourbonnais, Blaise de Vigenère *et* Antoine de Laval, *furent les clients assidus de l'excellent imprimeur parisien,* Abel L'Angelier, *et, ensuite, de sa veuve. Certain livre de* Blaise de Vigenère, « Les images ou tableaux de platte peinture des deux Philostrates... » *renferme de grandes et belles planches gravées par* Jaspar Isac, Léon Gaultier, *et* Thomas de Leu. *La deuxième édition des* « Desseins de professions nobles et publiques... » *d'*Antoine de Laval, *est ornée (en plus d'un fin portrait de l'auteur ou de son fils) d'une image en pieds du roi* Henri IV, *et d'une allégorie de ses attributs royaux, gravées en taille douce, par ce même et fort estimé,* Thomas de Leu.

Au XVIIIe siècle, le P. d'Obeilh, *jésuite, fit imprimer la plupart de ses écrits, chez les célèbres* Elsevier, *d'Amsterdam.*

En s'appliquant à faire apprécier, à leur réelle

valeur, les livres de nos vieux auteurs ; en donnant, autant que possible, sur leur condition matérielle, sur leur degré de rareté, et sur leur prix commercial, les indications utiles, ce nouveau petit recueil aidera, peut-être, à faire cesser cette paradoxale indifférence, chez ceux qui, vraiment, ont le devoir d'être les meilleurs clients de cette librairie.

Ne réussirait-il qu'à mettre à la disposition de tous, un manuel facile à consulter et capable de fournir, vite et sans peine, le renseignement essentiel, sur tel ou tel écrivain, ou sur tel ou tel livre bourbonnais, qu'il aurait, déjà, sa raison d'être et son rôle utile.

Aussi, me suis-je efforcé de l'établir sur un plan clair et pratique, et de le préserver des longueurs inutiles, des complications de classification, et de toute cette parade *haïssable de fausse érudition qui compromet, trop souvent, ces sortes de publications.*

Tout d'abord, une question, assez délicate, se présentait : jusqu'à quelle époque convenait-il d'admettre les écrivains, comme anciens ? En d'autres termes, quelle date choisir, au delà de laquelle, il pouvait être convenu que l'ère moderne commence ? Ce choix est forcément arbitraire.

Certains auteurs, dans ce cas, se sont arrêtés à 1789, qui marque, en effet, la fin de l'ancien régime et l'aurore de la France nouvelle. J'avoue que j'ai donné la préférence à une date moins

politique, et que je n'ai vu aucun inconvénient à repousser la limite des anciens, *jusqu'au bout du XVIII*[e] *siècle.*

Les livres des auteurs bourbonnais sont donc admis, dans ce recueil, jusqu'à 1800; et même, lorsque le cas s'est présenté qu'un écrivain, imprimé déjà au siècle dernier, a eu d'autres ouvrages publiés au début de notre siècle, il m'a semblé légitime de ne pas lui refuser le droit de suite.

Pour l'énumération de ces écrivains, l'ordre alphabétique tout simple, sans complication de classements plus ou moins pédants, rendra les recherches faciles et rapides.

Seuls, les partisans de statistiques pourront reprocher à cette méthode, le petit travail supplémentaire que leur procurera le mélange des « facultés ». Ils protesteront, sans doute, contre ces pittoresques promiscuités, dues aux hasards des initiales, qui feront, peut-être, d'un poète galant le voisin d'un grave jurisconsulte, ou d'un théologien ascète le compagnon inattendu d'un astrologue !

Mais la liste de nos auteurs, du moins de ceux dont j'ai pu recueillir les noms, n'est pas assez longue pour que ces estimables statisticiens ne puissent pas, très vite, établir le compte des uns et des autres.

C'est ainsi qu'ils ne tarderont pas de constater que sur les 98 personnages qui figurent dans ce recueil, il y a 27 théologiens et commentateurs

ecclésiastiques, 20 médecins, 14 avocats ou jurisconsultes, 11 poètes, 17 naturalistes, linguistes, mathématiciens, polygraphes, 4 historiens, 2 cabalistes et astrologues, et, enfin, 3 soldats, dont 2 illustres maréchaux de France !

Il va sans dire que ce dénombrement, très sommaire, est fort simplifié. Des classeurs *exigeants ne seraient pas embarrassés pour le découper en d'autres tranches plus subtiles, tel écrivain, par exemple, qui fut historien et* voyageur, *ou mathématicien et* architecte, *ou encore, physicien et* inventeur, *pouvant être* dédoublé *et motiver des divisions supplémentaires.*

Cependant, il présente déjà, tel qu'il se trouve exposé ici, un réel intérêt, et se prête à d'instructives conclusions. Pour moi, il me plaît, surtout, d'y voir et d'y admirer les aptitudes, remarquablement diverses, de nos vieux « intellectuels ».

Donc, ce petit recueil bibliographique a été écrit, sur ce plan très simple et très pratique, pour être la clé, *accessible à tous, de la vieille Bibliothèque bourbonnaise. Il voudrait attirer à elle les lettrés et les curieux de notre province et y faire fleurir, à la fois, le culte des ancêtres et la salubre passion de leurs livres.*

Et si cette prétention peut paraître présomptueuse, je répéterai ce que le digne Jaquelot, *médecin bourbonnais du XVII*e *siècle, écrivait dans la dédicace de son* « Art de vivre longuement ». *Il adressait son livre à un autre bourbonnais et*

médecin comme lui, très célèbre alors, Charles de Lorme, et terminait par ces paroles, que je lui emprunte pour les adresser, à mon tour, au lecteur : « ... Jugez que toutes grandes choses naissent d'un petit commancement, et que cecy est un feble premice de mes effets qui pourra croistre par vostre moyen en d'autres plus dignes de vous... Considerez aussi que ma volonté satisfaict au deffaut de mon pouvoir... et si vous blasmez la témérité, au moins faictes cas du zèle... »

Roger DE QUIRIELLE.

Montaigüet, 9 août 1898.





BIO-BIBLIOGRAPHIE

DES

ÉCRIVAINS ANCIENS DU BOURBONNAIS

ARFEUIL (JEAN), « DOCTEUR DE SORBONNE, Gannatois », né dans le XV[e] siècle, vivait encore au commencement du siècle suivant. Il a été le chroniqueur charmant de la patronne de sa terre natale, SAINTE PROCULE, qu'il nomme, SAINTE POILLE(1). Le nom et l'œuvre de cet intéressant légendaire n'étaient connus, jusqu'à ces dernières années, que par la mention qui en est faite. dans une autre vie de la sainte, datée de 1714. et restée manuscrite. L'auteur, un capucin, aussi de Gannat, *Gilbert Rabusson*, en religion frère Constantin, y signale, en effet, une vie de sainte Poille, « *écrite, il y avait deux cents ans, par Jean Arfeuil, docteur de Sorbonne, Gannatois* » (2).

Mais, depuis quelques années, un exemplaire de l'opuscule de Jean Arfeuil — le seul que l'on connaisse — est entré dans la Bibliothèque populaire de Gannat. Ce n'est. malheureusement qu'un fragment : toute la première partie manque, et — lacune

(1) *Docteur Vannaire* : « La vie de la glorieuse vierge et martyre, sainte Poille, composée par maître Jean Arfeuil ». *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*. Tome XVIII, pp. 233-264.

2) *Ibid.*



particulièrement regrettable — avec elle, a disparu la page de titre. Ce petit livre mutilé reste, cependant, doublement précieux; il apporte, par une preuve définitive, un nom nouveau aux annales de nos vieux écrivains bourbonnais, et il enrichit la librairie ancienne de notre province, d'un ouvrage tout à fait curieux, que l'on peut, au surplus, considérer comme son doyen. Voici la description de cette rarissime plaquette :

De format petit in-8°, elle est imprimée en caractères gothiques et se composait, primitivement, de soixante pages, obtenues par quatre feuilles, dont les signatures allaient de A à D. Le cahier D ne compte que trois feuillets doubles. La pagination fait défaut. Enfin, le papier, de pâte commune, n'est pas filigrané. L'impression de cet opuscule est défectueuse. On y observe de nombreuses lettres retournées, des négligences grossières de ponctuation, et un emploi, souvent fautif, des majuscules.

L'ouvrage est orné de planches ; le fragment parvenu jusqu'à nous, en renferme deux : 1° Une vignette qui termine la 53e page, représentant le *sauveur du monde ;* 2° *Un christ en croix*, qui remplit, en entier, le 60e feuillet. Ce sont des gravures sur bois d'une assez bonne facture.

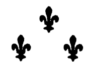
La vie de sainte Poille occupe la majeure partie du texte. Bien que le prologue de ce drame ingénu nous manque, ses plus émouvantes pages subsistent. Jean Arfeuil y retrace la touchante odyssée de son héroïne, dans une jolie langue, archaïque et naïve, qui donne à son récit une exquise couleur.

C'est une série de petits « primitifs », où les péripéties de la fuite, de la décollation et du miracle de la mignonne vierge, portant « son chief » dans ses mains, et « conduyte par les benoistz anges » jusqu'à l'église de Sainte-Croix de Gannat, évoquent les mièvres figures et les paysages menus d'or et d'azur, des enluminures gothiques.

Le paragraphe final du récit donne, vraisemblablement, le titre de l'opuscule : « Cy finist *la vie de la glorieuse vierge et martyre saincte Poille*, composée par maistre Jehan Arfeuil et par icelluy traduicte de langaige rhitmique en oraison solue, pour plus succintement et clérement icelle entendre et concepvoir. »

Deux oraisons « à saincte Poille », l'une, française et rimée, l'autre, en prose latine, terminent l'ouvrage.

J'ajouterai, comme conclusion, que ce petit livre justifie fort bien, par son aspect typographique, l'âge que lui donne le manuscrit du capucin Gilbert Rabusson, précédemment cité, qui le fait remonter à deux cents ans, antérieurement à 1714. Il aurait donc été imprimé dans les premières années du XVI[e] siècle. De plus, sa rédaction en français, et son impression grossière, le rangent parmi les publications populaires.



AUBERY (JEAN), DOCTEUR EN MÉDECINE, né en 1550, à Moulins, mort en 1620.

Médecin du duc de Montpensier, intendant des eaux de Bourbon et auteur d'ouvrages estimés de son temps, il fut un des membres les plus marquants de la vieille famille bourbonnaise — et moulinoise — des Aubery, qui compta plusieurs écrivains distingués.

Voici l'énumération des livres de Jean Aubery, tous rares, au point, pour certains, d'être introuvables et considérés comme perdus :

I. — « L'ANTIDOTE D'AMOUR (1), *auec vn ample difcours, contenant la nature et les caufes d'iceluy, enfemble les remèdes les plus finguliers pour fe préferver et guérir des paffions amoureufes*, par Jean AUBERY, docteur en médecine, — à Paris, chez Claude Chappelet, ruë sainct Jacques, à l'enseigne de la Licorne. 1599. » dédiée « à Monsieur du Laurens professeur du Roy en l'Vniversité de Montpellier. » — Un vol. in-12 de 6 ff. prelim. non chiffrés, et de 140 ff. chiffrés.

C'est la première édition, fort rare et recherchée, de ce livre étrange; édition parisienne très soignée, d'une typographie charmante. L'exemplaire de ma B. (rel. en maroq. rouge du Levant Jansén., dos à nerfs, dent. int. tr. dor. — Masson-Debonnelle —) m'a coûté 40 fr.

(1) Et non pas « L'antidote de l'amour », comme on le trouve cité souvent.



La seconde édition a été publiée à Delft, chez Arnold Bon, 1663. Un vol. pet. in-12. Il s'annexe aux Elsevier.

Ce joli livre est orné du frontispice curieux reproduit, ici, où l'on voit, se détachant sur le fond uni d'un paysage hollan-



dais, un solennel personnage, très raide dans son costume Louis XIV et sous son vaste feutre emplumé. Ce bon bourgeois de Delft, les deux mains levées, en un geste de regrets polis, refuse d'entendre une dame, non moins imposante que lui et d'aspect fort honnête. N'était le petit amour qui se tient, entre

eux, appuyé sur son arc inutile, on pourrait croire qu'il s'agit d'une discussion théologique.

Le texte de cette seconde édition, vaut celui de la première, dont il est la reproduction très précise et très complète. L'exemplaire de ma B. dans sa couv. parch. d'origine, m'a coûté 10 fr.

Sans aborder une analyse, que ces notes, consacrées bien plus à l'*extérieur* qu'à l'*intérieur* des livres, ne comportent pas, je dirai, cependant, que « l'Antidote », véritable petit traité de pathologie amoureuse, est écrit — peut-être par un raffinement d'ironie? — avec grand sérieux.

L'auteur y développe son paradoxe scientifique, d'une plume, un peu maniérée, peut-être, mais non pas dépourvue d'une certaine grâce. On s'en aperçoit dès les premiers mots de son épître « au chaste lecteur ». Voyez cette jolie phrase du début. « L'œuvre que j'expose au jour (ami lecteur) est une Vénus, mais plus chastement peinte que celle d'Apelles... »

Du reste, Aubery fréquentait les beaux esprits de son temps, et, en particulier, les poètes bourbonnais, ses compatriotes. Les pièces liminaires de ses ouvrages, où l'on trouve des poésies de Billard de Courgenay, de Bournier, de Lingendes, etc., en fournissent la preuve.

Et, précisément, parmi les stances laudatives qui précèdent « l'Antidote d'Amour », on remarque deux pièces signées d'un parnassien bourbonnais, J. Pontoise, qu'il est bon de signaler, en passant, à l'attention des chercheurs.

Ce Pontoise, homme d'esprit, propose, en ces termes, à son ami Aubery, l'*antidote* souverain :

A MONSIEUR AUBERY

« Rien ne nous sert la médecine
» Contre les amoureux appas :
» Les simples sont bons pour la mine,
» Mais cela ne nous guérit pas.
» Voulez-vous sçavoir un remède
» Pour en guérir tout en un jour,
» Il ne faut qu'une femme laide,
» C'est un vray remede d'Amour.

» I. PONTOISE, Bourbonnois. »

II. — « Les bains de Bourbon-Lancy et Larchambav de J. Avberi Bovrbonnois, docteur en médecine medecin de Môseignevr le Dvc de Môpensier, Av Roy, — chez Adrian Perier, rue S[t] Jaques. C | Ɔ | Ɔ CIIII (1604), avec privilèges du Roy » — Un vol. in-8°. L'exemplaire que je possède de ce livre rare (reliure parch.) m'a coûté 20 fr.

Ce titre, dont nous donnons la reproduction, est gravé dans les panneau et cartouche d'un frontispice architectural, figurant



une piscine, où l'eau arrive, versée par deux urnes. A droite et à gauche, posées sur ces urnes, les statues d'Esculape et de la déesse Hygie. Du haut du couronnement, dont la frise porte cette inscription : « spiritvs dni svper aqvas », l'Esprit-Saint plane sur la piscine, occupée par trois baigneurs nus.

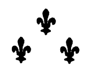
Ce livre est important pour l'histoire thermale des deux Bourbon. L'auteur donne des détails circonstanciés sur l'état des bains, à son époque, et mentionne, avec complaisance, les « antiquités » locales.

Il est bon de faire remarquer, à ce propos, que Jean Aubery s'y révèle collectionneur. Parlant, en effet, des vestiges curieux que recèle le vieux sol de Bourbon-Lancy, il écrit (page 26) : « ... Et plus bas au même niveau du costé de Loyre le bourg Sainct-Martin (jadis une très-belle ville) aux environs duquel se treuvent tous les jours en fouyant dans les vignes des medailles, et des ruynes de vieilles murailles, des grandes briques la plus part figurées, des marbres antiques en table, colonnes, cornices entablemens, frises et architraves, et entre autres un chapeau de colonne d'ordre corinthien enrichi de feuillages, et plusieurs autres fragmens, comme testes, bras et jambes de statues de marbre *que j'ay recueilli pour échantillons de l'antiquité.* »

III. — « SERMO APOLOGETICUS *de restituenda et vindicanda medicinæ dignitate.* » — Paris, 1608 (?) ; in-8°.

IV. — « HISTOIRE DE L'ANTIQUE CITÉ D'AUTUN. » — (Ouvrage qui paraît perdu.)

V. — « ANTIQUITÉS DU PAYS ET DUCHÉ DE BOURBONNOIS. » — (Même observation que pour le précédent.)



AUBERY (JEAN-HENRI), JÉSUITE, se fit connaître par ses poésies latines. — Né à Bourbon-l'Archambault, en 1569, mort à Auch, en 1656. C'était le frère puîné du médecin Jean Aubery.

On a de lui :

I. — « ELEGIARUM BIGA. » — Toulouse, 1616. — In-8°. — La première de ces élégies est sur la mort de Henri IV ; la deuxième est consacrée à la captivité des Juifs.

II. — « MISSUS POETICUS SIVE VARIA CARMINA ; *Elegiæ, poemata epica, lyrica...* » — Toulouse, 1617. — In-4°.

III. — « CYRUS, *tragœdia carmine heroïco, accessit psalmi 127 paraphrasis elegiaca.* » — Toulouse, 1619. — In-4°.

IV. — « VOTA PRO SALUTE REGIS. » — Toulouse, 1620. — In-4°.

V. — « VOTA PRO SALUTE CHRISTIANISSIMI REGIS LUDOVICI XIII. » — Toulouse, 1621. — In-4°.

VI. — « THOMŒ BONSII LITTERARUM ANTISTITIS PERFECTIO. » — Béziers, 1625. — In-4°.

VII. — « HENRICI BORBONII PRIMI FRANCIŒ PRINCIPIS, IN GALLIAM NARBONENSEM ET AQUITANIAM ITER. » — Lutetiæ, Cramoisy, 1629. — In-4°.

VIII. — « HENRICI BORBONII PRINCIPIS E GALLIA NARBONENSI IN CELTICAM REDITUS. » — Paris, 1629. — In-4°.

IX. — « THEOGONIA SEU DE DIIS GENTIUM... » — Toulouse, 1637. — In-8°.

X. — « LEUCATA TRIUMPHANS : *Carmen in Leucatam obsidione liberatam.* » — Toulouse, 1638. — In-4°, et dans le *Parnassus societatis Jesu*, class. 1, partie II, p. 410, à Francfort, 1654.

XI. — « DELPHINI GENETHLIACON. » — Toulouse, 1638. — In-8°, et à Paris, 1639. — In-4°.

XII. — « THOMŒUM, *sive sancti Thomæ Aquinatis gloriosum sepulcrum Tolosæ.* » — Toulouse, 1651. — In-4°, et dans le *Parnassus societatis Jesu*, partie II, p. 538.

XIII. — « VIRGO BURGUERIANA. » — Toulouse, 1641.

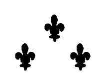
XIV. — « EXPUGNATUM CURTRACUM A DUCE AURELIANENSI. » — Paris, 1646.

XV. — « DIVA VIRGO GUARAZONIA. » — Auch, 1650.

XVI. — « DIVA VIRGO ROCAVILLA. »

XVII. — « DIVA VIRGO BERETANA. »

XVIII. — « AUGUSTÆ AUSCORUM CARMEN. »



AUBERY (JACQUES), JURISCONSULTE, avocat au parlement de Paris et lieutenant civil au Châtelet; vivait dans le XVI[e] siècle.

Il est le premier Aubery marquant, de ceux que l'on trouve fixés à Paris, où ils tinrent un rang distingué dans la magistrature et dans d'autres carrières, et fournirent plusieurs écrivains distingués. On admet qu'ils représentent une branche de la souche bourbonnaise des Aubery.

Jacques Aubery a eu son nom sauvé de l'oubli par le plaidoyer qu'il prononça, comme avocat du roi, devant le Parlement de Paris, à l'occasion de la revision du procès des Vaudois, en 1551.

Ce plaidoyer fut publié, une première fois, par D. Heinsius (Leyde, 1619).

Plus tard, Louis Aubery du Maurier, arrière-petit-neveu de Jacques, donna (1645) des commentaires nouveaux sur le courageux réquisitoire de son grand-oncle, dans un ouvrage, devenu rare, dont il est question à l'article suivant.



AUBERY (LOUIS), SIEUR DU MAURIER, littérateur et historien, arrière-petit-neveu du précédent, né dans les premières années du XVII[e] siècle, probablement, à Paris, mort en 1687.

Louis Aubery est surtout connu par ses

I. — « MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE HOLLANDE. » — 1688. — Deux volumes in-12. Il en avait recueilli les éléments en accompagnant son père, dans son ambassade aux Pays-Bas. Amelot de La Houssaye a donné, en 1734, une nouvelle édition, annotée, de ces mémoires.

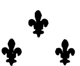
On a encore de ce même auteur :

II. — « HISTOIRE DE L'EXÉCUTION DE CABRIÈRES ET DE MERINDOL, *et d'autres lieux de Provence, particulièrement déduite dans le plaidoyer qu'en fit l'an* 1551. *Jac. Aubery.* » — Paris, Cramoisy, 1645, petit in-4°. — Ouvrage rare et recherché, vaut de 30 à 40 fr.

III. — Une dissertation « SUPER VETERE AUSTRIACORUM PROPOSITO, *de occupando mari Ballico, omnibusque Poloniæ et sep-*

tentrionalis Germaniæ mercaturis ad se attrahendis, in Galliarum et fœderati Belgii detrimentum. » — *Parisiis*, 1644. — Un volume, in-4°.

Le petit-fils de cet auteur a laissé des *mémoires de Hambourg*. — In-12. — Blois et La Haye, 1748.



AUBERY (ANTOINE), PARENT DU PRÉCÉDENT, avocat au parlement et au conseil du roi, historien. Il naquit à Paris, le 18 mai 1616, et y mourut le 29 janvier 1695. — Assez médiocre écrivain et historien soupçonné, souvent, de complaisance, ses livres ne sont pas très estimés.

On a de lui :

I. — « HISTOIRE GÉNÉRALE DES CARDINAUX. » — 1642. — Cinq volumes in-4°. Depuis le pontificat de Léon IX. Composée sur les mémoires de Naudé et de Du Puy.

II. — « TRAITÉ HISTORIQUE DE LA PRÉÉMINENCE DES ROIS DE FRANCE. » — 1649. — Un volume in-4°. Rare.

III. — « L'HISTOIRE DU CARDINAL DUC DE JOYEUSE, *à la fin de laquelle sont plusieurs memoires. Lettres, Dépêches, Instructions, Ambassades, Relations, et autres pièces non encore imprimées.* » — A Paris, chez Robert Denain, au Palais, en la salle Dauphine, à l'Annonciation. M. DC. LIV. — Un vol. in-4°. Dédié « a monseigneur l'eminentissime cardinal Mazarin », et orné d'un assez beau portrait du cardinal de Joyeuse, gravé en taille douce, ouvrage peu rare. L'exemplaire de ma bibliothèque qui a appartenu à Guichenon, le célèbre historien généalogiste de la Bresse et de la Savoie, dont il porte la signature, sur la page de titre, m'a coûté 15 fr.

IV. — « HISTOIRE DU CARDINAL DUC DE RICHELIEU » et *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu recueillies par Aubery* (et par Ant. Bertier.) A. Paris ; chez Bertier, 1660. — Trois vol. in-fol.

A propos de cette histoire, Gui-Patin, dans sa 362e lettre à Charles Spon, se montre très dur pour Aubery et son œuvre :

« Madame la duchesse d'Aiguillon, déclare-t-il, fait imprimer l'histoire de son oncle le cardinal de Richelieu, écrite par M. Aubery sur les mémoires qu'elle a fournis ; mais elle est déjà méprisée, étant trop suspecte pour le lieu d'où elle vient, et pour le mauvais style de ce chétif écrivain, qui, *lucro addictus et adductus*, n'aura pas manqué d'écrire mercenairement, et de prostituer sa plume au gré de cette dame. »

Les trois in-folios de cette première édition de l'histoire et des mémoires pour l'histoire du cardinal, sont fort peu appréciés des bibliophiles ; on les rencontre assez souvent, et les libraires n'ont guère la prétention de les vendre plus de 5 fr. le volume.

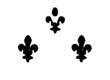
Il n'en est pas de même, pour la jolie édition *a la sphère*, Cologne P. Marteau, 1666-1667, dont les sept vol. de format in-12, se divisent ainsi : *L'histoire du cardinal*, deux vol., portrait gravé du cardinal, en tête du premier. Publiés en 1666. *Mémoires pour l'histoire du cardinal*... cinq vol. qui parurent l'année suivante.

Il n'est pas fréquent de trouver la série complète de ces sept vol qui se joignent à la collection des Elsevier. Je l'ai payée 20 fr. chez le libraire Claudin, en bonne condition de marges et de reliure. Mais elle atteint souvent des prix plus élevés, dans les ventes.

V. — « Traité des justes prétentions du roi de France sur l'Empire. » 1667, un vol. in-4°. Ce livre, qui souleva les susceptibilités des princes d'Allemagne, fit mettre son auteur à la Bastille. On le trouve moins souvent que les autres ouvrages d'Aubery.

VI. — « *De la dignité de cardinal.* » A Paris, Jean du Puis, ruë S. Jacques, à la Couronne d'Or. M. DC. LXXIII. — L'exempl. de ma B. p. 3 fr. 50, chez Claudin.

VII. — « *Histoire du cardinal Mazarin.* » Nouvelle édition. A Amsterdam ; chez Michel-Charles Le Cone, libraire dans le Nes. M. DCC. LI. Quatre vol. in-12. Ouvrage dont le seul intérêt tient à ce qu'il a été écrit, d'après les registres du parlement, dont plusieurs sont perdus.



AUROUX DES POMMIERS (MATHIEU), PRÊTRE, docteur en théologie, conseiller-clerc en la sénéchaussée de Bourbonnais. Il naquit à Moulins, vers la fin du XVII[e] siècle.

On a de lui :

I. — « COUTUMES GÉNÉRALES ET LOCALES DU PAIS ET DUCHÉ DE BOURBONNOIS, *avec les commentaires*, dans lequel ces coutumes sont expliquées suivant les observations manuscrites et sentimens des plus sçavans magistrats, et plus habiles avocats de la Province qui ont vécu depuis la rédaction de ces coutumes, jusqu'à présent ; les Sentences contradictoires de la Sénéchaussée et siège présidial de Moulins, renduës sur les contestations formées touchant l'explication de ces Coutumes : les Arrêts qui sont intervenüs sur ces sentences : l'usage qui s'observe dans la Province. A quoi on a joint les notes de M. Charles Dumoulin. Les décisions tirées des commentaires imprimés de M. Jean Papon, Jean Duret, Jacques Potier et la conformité de ces Coutumes avec l'ancienne Coutume de cette Province, le droit écrit, et les autres Coutumes du royaume. » — A Paris, au Palais, chez Paulus-du-Mesnil, imprimeur-libraire, Grand'salle, au Pilier des consultations, au Lion d'Or. — 1732, un vol. in-fol.

II. — « ADDITIONS *au nouveau commentaire de la coutume de Bourbonnois.* » — A Paris, chez Paulus-du-Mesnil, 1741, un vol. in-fol.

Ces deux ouvrages, tirés en grand nombre et très répandus, sont restés communs.

III. — « TRAITÉ SUR LA NÉCESSITÉ DE S'INSTRUIRE DE LA VÉRITÉ DE LA RELIGION, *et sur les moyens de s'en assurer.*

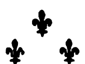
Où l'on conserve à la raison ses droits, en les resserrant dans leurs justes bornes :

Avec une exposition de la foi de l'Eglise, sur le mystère de l'Incarnation, et la divinité de Jésus-Christ, conciliée avec la raison :

Où l'on prouve contre les Déistes, que l'adoration de Jésus-Christ, dirigée par la foi de l'Eglise, ne renferme aucune idolâtrie. »

Par M. Auroux des Pommiers, prêtre, docteur en théologie,

conseiller-clerc au présidial de Moulins. — A Paris, chez Paulus-du-Mesnil, imprimeur-libraire. Grand'salle du palais, au Lion d'Or. M. DCCXLII, avec approbation et privilège du roi. — Un vol. in-8°, peu rare.



BACHOT (GASPARD), DOCTEUR EN MÉDECINE, conseiller et médecin du Roi, né en Bourbonnais, vers 1550, mort aux environs de 1630. Sa famille était alliée aux de Lorme et aux Gaulmyn. Il fit des études médicales à Paris, où il eut pour maître, le célèbre Riolan. Dans la préface du curieux livre qui a perpétué sa mémoire et dont la description suit, Bachot explique lui-même qu'il fut, pendant dix-sept ans, médecin aux gages de la ville de Thiers, en Auvergne. Il ajoute que ce fut durant cette période qu'il composa son livre, destiné à compléter, ou plutôt à réfuter, celui que Joubert avait publié sous le même titre.

Au surplus, voici l'indication de l'ouvrage de Bachot, non moins intéressant et beaucoup plus rare que celui de son précurseur :

« ERREURS POPULAIRES TOUCHANT LA MÉDECINE ET RÉGIME DE SANTÉ *par M. Gaspard Bachot, bourbonnois, conseiller et médecin du Roy, œuure nouvelle, déſirée de pluſieurs et promise par feu M. Laurens Iovbert.* » — A Lyon, par Barthélemy Vincent, en ruë Merciere, à l'Enseigne de la Victoire. — M. DC. XXVI, avec privilège du Roy. — Un vol. in-8°.

L'ouvrage est précédé d'une dédicace « à Très-Haut et Très-Puissant Prince de Condé, premier Prince du sang et premier Pair de France, Duc d'Anguyen et Chasteau-Roux, comte de Soissons et Valery, gouverneur et Lieutenant général pour le Roy es pays et Duchez de Bourbonnois et Berry. »

Les pièces liminaires sont intéressantes par les noms des signataires :

1° « Epistre de M. de Lorme le fils, conseiller du roy et son médecin ordinaire, de présent à Moulins... » qui se termine par « ... vostre très affectionné serviteur et allié. »

2° « Lettre du susdit sieur Gaulmin, lieutenant criminel au



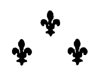
Présidial à Moulins, au sieur Bachot, médecin du Roy... » avec la formule finale : « votre très affectionné cousin. »

3° Poésie latine de Gaulmin : « *Gilberto Gaulmini Molinensis in commendationem libri clarissimi ac doctissimi viri Gaspardi Bachotii medici Regii* .. »

4° « Sonnet de monsieur de Lorme l'aisné, conseiller du Roy et son médecin ordinaire ; et premier de la Reyne mère de Sa Majesté... »

5° « Sonnet acrostiche et mystérieux, sur les erreurs populaires de monsieur Bachot, médecin du Roy, par le sieur de Lorme fils, conseiller du Roy et son médecin ordinaire... »

Le livre de Bachot est peu commun, son prix va de 20 à 30 fr. selon condition de l'exemplaire.



BANC (JEAN), DOCTEUR, et professeur à l'école de médecine de Paris ; naquit à Moulins, dans la seconde moitié du XVIᵉ siècle. Il avait fait ses études médicales à Montpellier, où il eut, parmi ses maîtres, Ortmann, médecin de Henri IV. M. H. Faure (1) remarque judicieusement, à ce propos, que les travaux spéciaux de ce maître, qui s'occupait des sources minérales, et avait écrit, notamment, un ouvrage sur les *Eaux de Balaruc*, préparèrent, sans doute, la vocation de son élève.

Toujours est-il que Banc se fit, pour me servir de son expression imagée, l'apôtre convaincu des « *nymphes françoises* ». Il alla dans nombre de stations thermales et minérales du royaume pour y procéder, sur place, à de consciencieuses enquêtes. Son renom de savant spécialiste s'y propagea, et lui attira d'utiles protections. C'est ainsi que le duc d'Epernon, qui l'appréciait, l'emmena à Bagnères (2), où il se rendait pour une cure, et lui ménagea, de cette façon, tout le loisir d'étudier les vertus des précieuses eaux pyrénéennes. Cependant, il s'occupa, surtout, des eaux curatives du Bourbonnais et de l'Auvergne.

(1) « Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps », p. 278.
(2) *Ibid.*

Mais ses voyages professionnels et sa chaire de professeur, ne l'empêchèrent pas de fréquenter Moulins. Il s'y trouvait, notamment, en 1596, à un moment où l'on apprit, avec une vive appréhension, que précisément le duc d'Epernon, à la tête d'une armée, approchait de la ville et s'apprêtait à y loger sa troupe. Une telle visite n'avait, en effet, rien de rassurant. Les habitants savaient, par expérience, quelles vexations, et surtout quelles lourdes contributions elle leur réservait. Mais ils se rappelèrent, fort à propos, que leur compatriote, Jean Banc, était le protégé du duc. Ils le dépêchèrent donc auprès de lui, pour le prier de ne pas faire passer son armée par leur cité (Arch. communales de Moulins).

Jean Banc ne publia ses écrits que plus tard. Il y résume ses observations avec clarté et méthode. Ce sont de véritables livres de propagande qui ne furent pas étrangers à la vogue nouvelle des villes d'eaux de France.

En voici l'énumération :

I. — « La mémoire renouvellée des merveilles des eaux naturelles. En faveur de nos nymphes françoises, et des malades qui ont recours à leurs emplois salutaires. Par Jean Banc, Docteur en médecine de Molins en Bourbonnois. » A Paris, chez Pierre Sevestre, imprimeur demeurant au carrefour saincte Geneviesve, 1605, un vol. in-8°.

L'épistre au lecteur, par lequel débute l'ouvrage, donne les raisons qui ont décidé l'auteur à être bref et à écrire son traité en langue française : « En quoy j'ay suyvi nostre langage vulgaire, et n'en ay point voulu imiter d'autre... imitant en cela la coustume des anciens, qui n'ont traitté les disciplines et sciences en autre langage que le leur. »

Cette épître est accompagnée des pièces liminaires, parmi lesquelles on remarque une poésie latine et des stances françaises de « Cl. Billard s[r] de Courgenay, bourb. ».

« *La mémoire renouvellée...* » est divisée en trois livres, ayant chacun une page de titre spéciale avec le nom de l'auteur, celui de l'impr. et la date répétés ; et chacun, aussi, l'épître au lecteur. On connaît déjà le titre général du premier de ces livres, voici les titres du livre second : « *De l'usage et employ des eaux naturelles contre les maladies.* »



Le livre troisième a le même titre que le livre premier : « *La mémoire renouvellée,* etc. »

Rare. — Exempl. de ma B., p. 20 fr.

II. — « LES ADMIRABLES VERTUS DES EAUX MINÉRALES DE POUGUES, BOURBON ET AUTRES, *renommées en France.* » A Paris, chez Pierre Sevestre, 1618, in-8°.

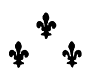


BARDET (PIERRE), SIEUR DE SAINT-JULIEN, avocat et jurisconsulte estimé, né à Montaiguet, en Bourbonnais, le 15 décembre 1591, mort à Moulins, le 20 septembre 1685.

On a de lui, publié et annoté par son compatriote Berroyer (voir sa notice, p. 357) :

« RECUEIL D'ARRÊTS DU PARLEMENT DE PARIS, *pris des mémoires de Pierre Bardet, avec des observations.* » — Paris, 1690 ; deux vol. in-f° ; ouvrage peu commun.

Une deuxième édition (Avignon, 1773, in-fol., deux tom. en un vol.) est due à La Laure qui en augmenta le texte.



BAUDE (HENRI), POÈTE, naquit à Moulins, vers 1430. Attaché à la cour, il fut pourvu, en 1458, par faveur de Charles VII, d'un office d'élu des aides pour le bas Limousin, malgré qu'il eût, un instant, suivi le Dauphin révolté. Cet emploi lui permit d'entretenir sa muse, sans trop d'embarras, mais non pas sans nombre d'aventures qu'il a rimées d'une façon pittoresque.

L'œuvre de Baude resta inédite et à peu près ignorée, jusqu'à notre siècle. Dans la partie de l'« *Ancien Bourbonnais* », rédigée par M. Batissier (tome II, « *Voyage pittoresque* », p. 36), on trouve le nom — quelque peu mutilé — de notre vieux parnassien, accompagné d'un morceau de son cru, où les industries bourbonnaises sont curieusement énumérées. « *La bibliothèque*

de l'Ecole des chartes » (t. V, p. 93) fait aussi mention de notre poète.

Mais, en 1856, M. J. Quicherat mit au service de l'oublié sa grande autorité et son érudition supérieure. Il tira des précieux cahiers de vers formés par Jacques Roberthet (Bibliothèque nationale), un choix des meilleures poésies de Baude, qu'il publia, avec une notice biographique des plus complètes. Grâce à lui, la phalange si originale des anciens maîtres du *gai savoir*, s'est accrue d'un bon compagnon, et notre Bourbonnais a retrouvé un de ses enfants dignes de mémoire.

« LES VERS DE MAITRE HENRI BAUDE poète du XVe siècle, recueillis et publiés avec les actes qui concernent sa vie, par M. J. Quicherat. » A Paris, chez Aug. Aubry, libraire, rue Dauphine, n° 16, 1856 ; un vol. in-8°, tiré à 350 exemplaires.



BEAUCAIRE DE PEGUILLON (FRANÇOIS), THÉOLOGIEN ET HISTORIEN. — D'une famille chevaleresque des plus marquantes qui tint le premier rang à la petite cour de nos ducs, Beaucaire naquit, en 1514, au château de la Creste, près de Montluçon, où il mourut en 1591. Il dut au cardinal Charles de Lorraine d'être pourvu de l'évêché de Metz, accompagna son protecteur au concile de Trente et y brilla par l'éloquence et le courage de sa parole.

On a de lui :

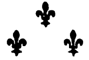
I. — « DE INFANTIUM IN MATRUM UTERIS SANCTIFICATIONE. » Paris, 1565 et 1567, un vol. in-8°.

II. — « DOGMA ADVERSUS IMPIUM CALVIN. » Parisiis, 1567 ; un vol. in-8°.

III. — « HISTORIA GALLICA, *hoc est rerum in Gallia sub regibus Lud. XI, Carol. VIII, Ludov. XII, Franc. I, Henric. II, Franc. II et Carol. IX, subinde gestarum commentarii, in XXX libros divisi, accessit oratio ejusdem de Victoria Druidensi. Edeute Phil. Dinet : Lugduni, sumptibus.* » Lyon, 1625, un vol. in-fol.

Mis au jour, selon la volonté de l'auteur, longtemps après sa mort, par les soins de Philippe Dinet de Saint-Romain, cet important ouvrage contient une réimpression du discours sur la bataille de Dreux (*Oratio de victoria Druidensi*) que Beaucaire avait prononcé au concile de Trente et publié de suite après. — Brescia, 1563 ; un vol. in-4°.

A mentionner encore quelques poésies latines du même auteur, qui figurent dans les « *Deliciæ poetarum gallorum illustrium* ».



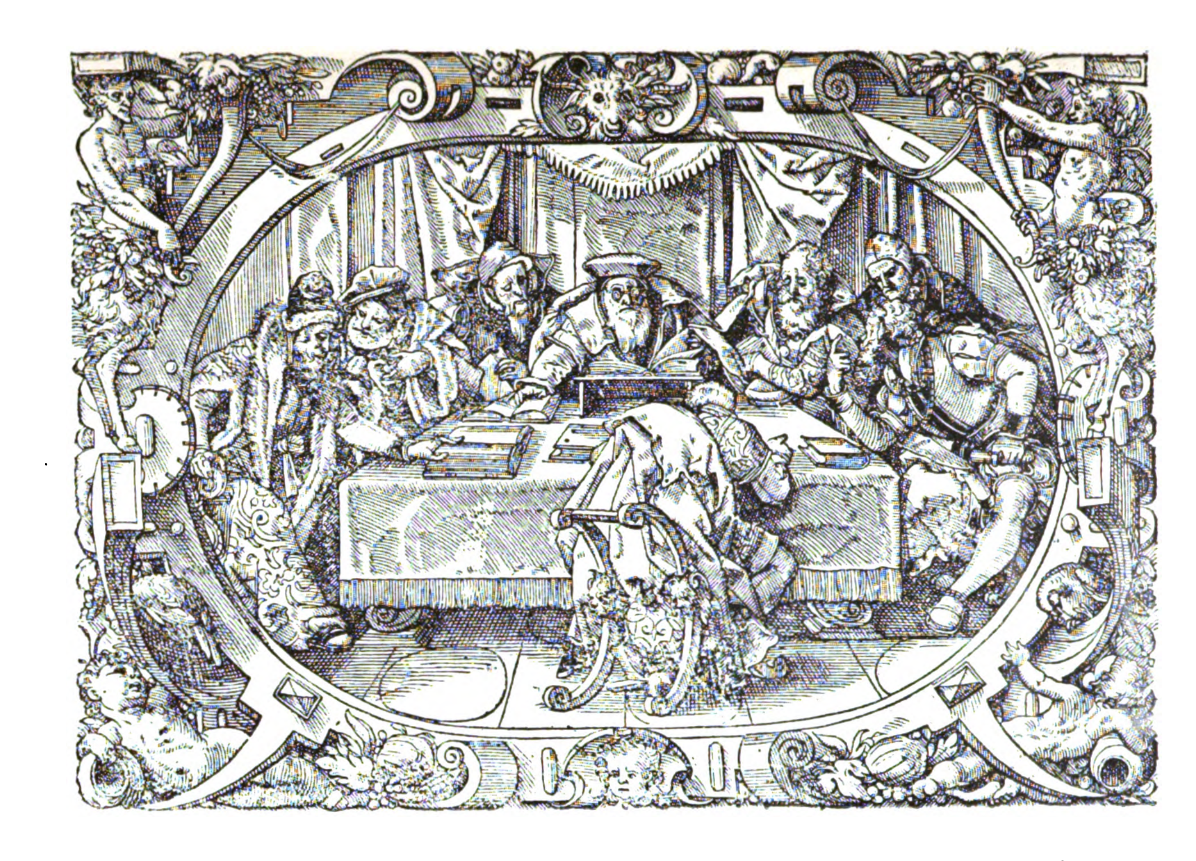
BEAUREGARD, voyez BERIGARD.



BELLEPERCHE (PIERRE DE), successivement docteur régent en droit civil à Orléans, conseiller au Parlement, évêque d'Auxerre et chancelier de France. Cet éminent jurisconsulte et homme d'Etat naquit au XIII[e] siècle, soit à Villard, sa maison paternelle, située près de Villeneuve-sur-Allier, soit à Belleperche, château des ducs de Bourbon, dans la paroisse de Bagneux, archiprêtré de Bourbon-l'Archambaud (1). Il mourut, à Paris, le 13 janvier 1307. Belleperche fut un des principaux agents politiques et diplomatiques de Philippe le Bel, qui se l'attacha plus particulièrement vers 1296 et lui confia d'importantes missions. C'est ainsi qu'il conduisit les négociations de Flandre en 1300, et prépara la paix d'Amiens, en 1302, entre la France et l'Angleterre. Ce fut lui encore qui se rendit, en 1305, auprès de l'archevêque de Bordeaux, proclamé pape sous le nom de Clément V, et l'accompagna en Italie. A son retour, l'évêché d'Auxerre et le titre de chancelier de France récompensèrent ses services (1306).

Les œuvres de Pierre de Belleperche, conservées à Orléans, restèrent manuscrites jusqu'au XVI[e] siècle. Mais alors, plusieurs de ses écrits furent imprimés, en France et en Allemagne. La

(1) Voyez, dans le Bulletin de la Société d'Emulation du dép. de l'Allier (t. IX, pp. 297-300), une intéressante communication de M. Chazaud, archiviste, sur le lieu de naissance et la date de la mort de Belleperche.



BELLEPERCHE ENSEIGNANT, D'APRÈS UNE GRAVURE PUBLIÉE A FRANCFORT EN 1531.

planche qui accompagne cette notice, montre *Belleperche enseignant*, d'après une curieuse et très artistique estampe, publiée à Francfort, en 1561, avec un *commentaire des Pandectes* de notre vieux compatriote. Voici, d'ailleurs, les ouvrages que l'on cite de lui :

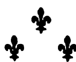
I. — « LECTURA AUREA EXCELLENTISSIMI VIRI, AC FAMOSISSIMI DOMINI PETRI DE BELLAPERTICA, *natione galli, juris cæsarie interpretis ac doctoris acutissimi, super librum Institutionum.* » Lyon, 1513 ; Paris, 1513 ; autre édition lyonnaise, 1518.

II. — Une édition allemande (en latin), d'un commentaire des Pandectes, parut à Francfort en 1561. Le même vol. (gr. in-fol., avec planches) contient encore deux ouvrages de Belleperche : 1° « *Petri a Bellapertica, jurisconsulti vetustissimi et subtilissimi, in aliquot Digesti veteris leges commentaria* » ; 2° « *Petri à Bellapertica repetitiones in aliquot divi Justiniani imp. codicis leges, jam ab infinitis mendis in utilitatem studiosorum juris purgatæ.* » L'un et l'autre, imprimés également à Francfort, même année 1561 (1).

III. — « P. DE BELLEPERTICA, LECTURA SUPER CODICEM, *una cum additionibus seu apostiliis.* » Paris, Galliet et Dupré, 1519.

IV. — « QUÆSTIONES ET DECISIONES SUPER QUÆLIBET JURIS CÆSAREI, 1607. »

Un traité des fiefs (en latin), publié à Hanovre, est encore à mentionner.



BENOIT (JEAN), DOCTEUR EN THÉOLOGIE, curé des Innocents à Paris, né à Verneuil en 1483, mort à Paris le 19 février 1573.

On lui doit de savantes annotations latines sur la Bible. Les éditions de la Bible publiées avec ces notes sont connues sous le nom de « *Benedicti* ». Il acheva les « *scholies* » de Jean Gagny, sur les Evangiles et les Actes des apôtres. — A Paris, chez Guilard, 1552.



(1) « Les jurisconsultes de l'ancien Bourbonnais... », par E. MÉPLAIN ; Moulins, lib And. Paris, 1888, un vol. in-8°. La planche de *Belleperche enseignant* a été empruntée à cet ouvrage.

BERIGARD, son vrai nom était CLAUDE GUILLERMET DE BEAUREGARD, DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET EN MÉDECINE, naquit, à Moulins, vers 1591. Niceron, dans ses « *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres...* », le fait naître le 15 août 1578.

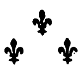
Beauregard professa avec distinction la philosophie, aux universités de Pise et de Padoue. Il revint plus tard à Paris, après avoir publié, en Italie, des ouvrages de physique qui excitèrent de vives polémiques, et mourut en 1664.

On connaît de lui :

I. — « DISPUTATIONES IN DIALOGOS GALILŒI PRO TERRŒ IMMOBILITATE. » Florentiæ, 1632, un vol. in-4°. — Beauregard fit paraître cet ouvrage sous le pseudonyme de *Galilœus Lynceus*.

II. — « CIRCULUS PISANUS DE VETERI ET PERIPATETICA A PHILOSOPHIA. » — Udine, 1643 ; Padoue, 1661. Un vol. in-4°.

III. — « IT SECUNDA EDITIO AUCTIOR. » Patavii, 1661. Un vol. in-4°.

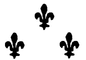


BERLAND (MICHEL), PROCUREUR AU GRAND CONSEIL DU ROI, jurisconsulte, né à Moulins, ainsi qu'il prend soin de le dire lui-même. Il vivait dans la première moitié du XVIe siècle.

On a de lui :

« SOMMAIRE DES LOIS, STATUTS ET ORDONNANCES ROYAULX, *faictes par les feux Roys de Frâce iusque au regne du Roy Henry second de ce nô a presẽt regnât. Extraict et réduict selon l'ordre alphabéticque, par maistre Michel Berland, natif de Molins, en Bourbonnois, procureur au grâd côseil du roy.* » *A Paris pour Poncet le Preux, en la grand'rue sainct Jaques, au Loup : devant les Mathurins, 1548*. Le privilège, au verso du titre, est donné à Arnoul l'Angelier, lib. Un vol. in-8°, rare. L'exemplaire de ma bibliothèque m'a coûté 25 francs, grand de marges, mais dans un médiocre cartonnage.

M. Ripoud (tablettes manuscr.) mentionne cet ouvrage, en format in-fol. (l'Angelier, 1548).



BERROYER (CLAUDE), AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS, jurisconsulte distingué ; né à Moulins, en 1655, mort à Paris, le 7 mars 1735. Il fut l'ami d'Eusèbe de Laurière, qui collabora à ses principaux ouvrages.

Cependant, il publia seul :

I. — « RECUEIL D'ARRÊT DU PARLEMENT DE PARIS, pris des mémoires de feu M. Bardet, ancien avocat en la cour, avec les notes et les dissertations de M. Claude Berroyer » ; Paris, 1690, deux vol. in-fol.

Une seconde édition de ce recueil a été donnée par La Laure, avec des additions ; Avignon, 1773, in-fol., deux tom. en un vol. Peu commun.

II.— « DISSERTATION SUR L'ARTICLE 306 DE LA COUTUME DU BOURBONNOIS » ; Paris, 1695, un vol. in-12.

Ses œuvres en collaboration avec Laurière, sont :

III. — « BIBLIOTHÈQUE DES COUTUMES, contenant la préface d'un nouveau coutumier général, une liste historique des coutumiers généraux, une liste alphabétique des textes et commentaires des coutumes, usances, statuts, fors, chartes, stiles, lois de police et autres municipales du royaume, avec quelques observations historiques » ; Paris, 1699 ; un vol. in-4°.

IV. — « TRAITÉS DE M. DUPLESSIS, ancien avocat, sur la coutume de Paris, avec des notes pour servir de preuves et des dissertations de MM. Berroyer et de Laurière » ; Paris, 1699 ; un vol. in-f°.

Ce livre eut un vif succès qui se traduisit par trois éditions en moins de dix ans.

(*A suivre.*) Roger DE QUIRIELLE.





CHRONIQUE

Le dernier numéro du Bulletin de la *Revue scientifique du Bourbonnais* annonce qu'une réunion scientifique a lieu mensuellement.

Les questions scientifiques y sont traitées, et les discussions qui en sont la conséquence développeront le goût des sciences naturelles et stimuleront le zèle des personnes qui s'en occupent.

La *Revue scientifique du Bourbonnais*, que dirige notre confrère M. Olivier, sera l'organe de ces réunions.

***

L'exposition annuelle des dessins et des modelages des élèves de l'Ecole municipale de dessin de Moulins, a eu lieu dans les salles de cette école, hôtel Moret.

Les œuvres exposées font honneur aux professeurs et à leurs élèves, à ces jeunes apprentis et ouvriers, qui viennent suivre un enseignement qui leur sera certainement des plus utiles dans leur profession.

***

Lors de son passage à Moulins, M. le Président de la République a nommé officier de l'Instruction publique, M. Bletterie, conseiller général, auteur de plusieurs monographies communales, et officier d'Académie, M. Trimouillier, conseiller de préfecture, membre de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts. Nous leur adressons nos félicitations.

***

Notre compatriote Coulon, sculpteur à Paris, l'auteur de la statue élevée à Banville sur le square de la place de la République, a exposé dans la grande salle de la bibliothèque de la ville de Moulins, deux maquettes qu'il a exécutées pour le monument que la Société des anciens combattants de 1870-1871 se propose de consacrer à la mémoire de leurs frères d'armes morts pour la Patrie.

L'une de ces maquettes représente une Gloire ailée emportant dans ses bras un jeune soldat mourant, qui brandit dans sa main un glaive brisé ; il y a dans ce groupe un effet très décoratif.

Dans la deuxième maquette, une Renommée aux amples vêtements fouettés par l'air, s'élance en avant, sonnant l'heure de la revanche ; aux accents de



la trompette guerrière, les braves tombés au champ d'honneur sortent de leurs tombes, et déjà leurs têtes menaçantes se pressent autour du socle de la statue. Cette œuvre a un mouvement, une expression remarquables. Nous espérons qu'il sera choisi par la Société. Ce serait pour notre ville un beau monument, qui serait admiré, et ferait honneur à l'artiste qui l'a conçu et à ceux qui l'auraient accepté.

Une troisième maquette a été envoyée par M. Houdin ; au pied d'une haute colonne que surmonte le coq gaulois, une renommée marche le glaive à la main, appelant les combattants aux armes. Cette œuvre serait d'un bel effet, mais nous lui préférons la deuxième maquette de Coulon.



NÉCROLOGIE

M. Charles Desrosiers, ancien imprimeur à Moulins, vient de mourir au château de Cuffy (Cher), où il s'était fixé quelques années après avoir cédé son important établissement à M. Auclaire. Le regretté défunt était un des fils de l'éditeur de l'*Ancien Bourbonnais*, de l'*Ancienne Auvergne*, de l'*Art en Province* et de beaucoup d'autres belles publications. Charles Desrosiers avait suivi l'exemple de son père et continué avec succès les travaux entrepris par lui.

Très lettré, il était toujours prêt à encourager les œuvres devant contribuer à l'émancipation artistique et industrielle de notre province ; un des premiers il avait concouru à la fondation et à la prospérité de la Société d'Emulation.

Tous ceux qui approchaient Charles Desrosiers, appréciaient ses qualités de cœur et d'esprit, sa bienveillance et sa charité. C'est un homme de bien qui disparaît, un excellent confrère que nous perdons, et nous sommes l'interprète de tous les membres de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts, en saluant son cercueil et en envoyant à cette famille qui pleure son chef bien-aimé, nos respectueuses et cordiales condoléances. C. G.



BIBLIOGRAPHIE

Notre confrère, M. Jacques Vié, professeur de dessin au lycée Banville et à l'Ecole normale des institutrices, vient de faire un tirage à part de l'intéressante étude qu'il a publiée dans notre bulletin, sous le titre : *Conférence sur l'utilité de l'enseignement du Dessin*. Ce tirage à part est accompagné d'un dessin de Mme Vié, professeur de dessin au lycée de filles. La brochure en question a sa place marquée dans les bibliothèques scolaires ; maîtres et

élèves ne peuvent que profiter des excellents et pratiques conseils qu'elle contient. En vente à la librairie Durond, Grégoire successeur, rue François-Péron, à Moulins.

M. Roux, instituteur, secrétaire de la mairie de Neuilly-le-Réal, vient de publier, comme suite à son histoire de cette commune, une série de notes curieuses qu'il a relevée dans les registres de l'état-civil de Neuilly, Bessay, et des anciennes paroisses de Longepré, La Fay, Souvigny le Tion et Neuglise. D'autres collègues de M. Roux, MM. Maillat et Bourgougnon, instituteurs, ont étudié les archives de leur commune et ont écrit des monographies très intéressantes, qui fournissent d'utiles matériaux pour l'histoire du Bourbonnais ; il serait bien désirable que leur exemple fût suivi, car il y a encore beaucoup d'archives communales qui n'ont pas été complètement dépouillées.

Le Fief et le Village de Putey (tirage à part du Bulletin de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais), par M. Léon PICARD ; 5 feuilles grand in-8°. — Moulins, imprimerie Et. Auclaire.

Manuel historique et pratique de la dévotion à Notre-Dame de Banelle, par M. l'abbé MANDET, prêtre coadjuteur à Escurolles ; 3 feuilles in-18. — Moulins, imprimerie Et. Auclaire.

Essai sur les Lois naturelles de la société politique, par notre confrère, M. l'abbé FAYET, curé d'Hyds ; 13 feuilles in-12. — Moulins, imp. Et. Auclaire.

Grammaire française (Cours préparatoire), par M. DESFRETIÈRES, instituteur libre à Toulon ; 3 feuilles in-16. — Moulins, imprimerie Et. Auclaire.

Compte rendu de la Société des sciences médicales de Gannat 1897-1898, par le docteur Ranglaret ; g. in-8° de 254 pages. — Montluçon, imp. Herbin.

Bulletin des Associations amicales des anciens élèves du collège de Felletin. — Montluçon, Herbin imprimeur. 1898, g. in-8°.

Notre compatriote M. Louis Audiat, vient de publier la nécrologie de Tamisey de Larroque (1).

Cet éminent archéologue était né en 1828 à Gautaud, où il vient de mourir après une courte maladie.

Tamisey de Larroque, érudit et littérateur, publia un nombre considérable de travaux, d'études littéraires et historiques, notamment : *Thomas A. Kempis*, *Etienne de Guyenne*, *Louise de Faix*, *Documents inédits sur l'histoire de France*, *les Pirates de la Rochelle*, *etc.*, *etc.*

(1) La Rochelle, imprimerie de N. Texier, 1898, g. in-8° de 31 pages.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1898.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE

Étaient présents : MM. le baron Le Febvre, Bertrand, Bouchard, Bailleau, Pérot, de Vauchaussade de Chaumont, Vié, Bernard.

— Il est donné lecture du procès-verbal de notre séance du 5 août.

— M. le Dr Bailleau présente les observations suivantes, au sujet de ce procès-verbal :

Il confirme la communication précédemment faite par M. de Quirielle sur les vases acoustiques des églises, et il fait connaître qu'il en possède plusieurs provenant de l'église de Pierrefitte. M. Bailleau signale la pierre branlante de la montagne de Saint-Léon, et il demande comment on peut reconnaître les monuments mégalithiques.

Il lui est répondu que la plupart de ces monuments ne peuvent être reconnus que par comparaison avec ceux qui sont parfaitement caractérisés. Il en existe encore un certain nombre en Bourbonnais, et M. Pérot a l'intention d'en donner la description et un inventaire dans le courant de l'année prochaine. La commission des monuments mégalithiques qui fonctionne à Paris, se propose de signaler ces monuments, lors de l'Exposition de 1900, et notre confrère a été invité, par M. d'Ault-Dumesnil, à rédiger cet inventaire.

Après les observations de M. le Dr Bailleau, le procès-verbal est adopté.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouvent : Une brochure relative au comité Vasco de

Gama, dans le département de l'Allier, écrite par M. H. Faure, président de ce comité ; *La Conférence sur l'utilité de l'enseignement du Dessin*, par M. J. Vié.

— M. Bertrand demande que la Société offre à M. André Steyer, auteur de la nouvelle histoire de Lyon, la collection des Bulletins de notre Société. Cette demande est favorablement accueillie.

— M. Bouchard lit deux notes sur les familles Séguier et de Guénégaud, originaires de Saint-Pourçain, et demande si on ne pourrait pas à ce sujet, lui fournir quelques renseignements. Ces notes sont extraites de son travail sur cette ancienne ville de la Basse-Auvergne, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'Allier ; il formera deux volumes in-8° : le premier contiendra l'histoire du monastère et des notices biographiques ; le second renfermera l'histoire civile de la cité. Cet ouvrage sera illustré et complété par de nombreuses pièces justificatives.

— M. de Vauchaussade de Chaumont lit un travail sur *Coups d'Épée*, (Gentilshommes du Bourbonnais au XVIIIe siècle).

— MM. Pérot et Bertrand font le rapport que leur a demandé la Société sur les mégalithes du Bourbonnais.

— M. Bailleau fait une communication sur des vases trouvés dans l'église de Chavroche (Allier).

— M. Bertrand donne les renseignements suivants :

« 1° M. Voret, conducteur principal des Ponts et Chaussées à Clermont, propriétaire à Mi-Bonnet, commune d'Yzeure, a donné au Musée la porte à deux vantaux en chêne, de l'ancienne chapelle de Mi-Bonnet ; elle a la date de 1627 et la fin d'une inscription : ET DES OMONE DES IEANS DE BIEN ; la première partie devait se trouver sur la traverse supérieure qui aura été remplacée, sans que l'on y ait reproduit le commencement de la phrase.

» Sur la partie supérieure du vantail de gauche, dans une niche, est sculptée en bas relief, la Vierge portant l'enfant Jésus ; sur l'autre, dans une semblable niche, saint Claude, évêque mitré, portant la crosse.

» Ces deux portes sont, en outre, composées d'une suite de petits panneaux élégis et embrévés, ornés de gros clous à pointes de diamant et collerette en fer à pétales de fleurs, presque au complet. — L'ancienne chapelle, depuis longtemps transformée en grange, a été aménagée en greniers à grains, par deux planchers qui ont été posés dans la hauteur de l'édifice. Autour de l'arête de la voûte, il y a quelques traces d'un bandeau de peinture rouge.

» A la base de l'un des piédroits des bâtiments d'exploitation, se voit un écusson martelé, sur lequel n'existe plus aucun des reliefs des armes.

» L'inscription, datée de 1602, relative à l'érection de cette chapelle, est toujours encastrée dans le mur extérieur. Elle a été citée par nos confrères Tudot, Bouchard et le commandant du Broc de Segange.



» J'ai remercié M. Voret de cette donation.

» 2° M. Ch. Demonferrand, propriétaire au Tachet, commune de Couleuvre, a découvert dans un de ses champs, renfermés dans un vase de terre cuite qui s'est complètement mis en menus morceaux, dix-huit écus d'or, très bien conservés : cinq de Louis XI ou XII, — sur l'un deux, Louis XI est désigné comme roi de France et comte de Provence ; six écus de Charles VI, Charles VII et Charles IX, et enfin sept de François Ier.

» 3° Mme Bourgeois, propriétaire aux Carterons, commune de Saint-Hilaire, vient de découvrir, dans un champ, des fragments de poteries gallo-romaines, tuiles à rebords, pierres de taille, etc., sur une assez grande surface ; son fils a l'intention d'y pratiquer des fouilles, après la levée de la récolte, c'est-à-dire en juillet prochain, et nous donnera connaissance des résultats. »

— Il est procédé, comme l'indique l'ordre du jour, à la nomination du bureau pour l'année 1898-1899.

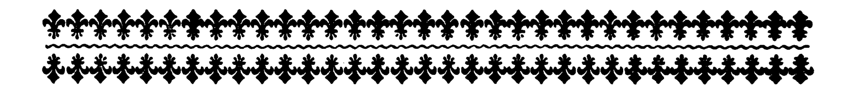
Sont nommés :

Président : M. Roger de Quirielle.
Vice-Président : M. Ernest Bouchard.
Secrétaire archiviste : M. G. Bernard.
Secrétaire adjoint et bibliothécaire : M. Francis Pérot.
Trésorier : M. Frobert.

MM. C. Grégoire, directeur du *Bulletin-Revue*, et Bertrand, conservateur du Musée, sont maintenus dans leurs fonctions.

G. B.





VASES TROUVÉS

dans l'Eglise de Chavroche (Allier)

Il y a quelques mois, dans l'église de Chavroche, en baissant le niveau du chœur et de l'abside, on a fait une singulière découverte.

Après avoir enlevé, dans l'abside, le dallage, et environ 20 centimètres d'épaisseur de terre, on a rencontré trois squelettes, l'un placé à droite, le second à gauche et le troisième en croix sur le premier.

Celui de droite, de taille ordinaire, squelette d'homme, avait le sommet du crâne perforé d'un trou, comme si l'on y eût enfoncé, de son vivant, un clou ou un instrument aigu. (Observation du docteur Tessier, maire de Chavroche.) Celui de gauche, de taille moindre, une femme selon toute apparence, était privé de sa tête.

Le troisième, de stature moins grande encore, était placé en travers du premier, les pieds au mur, la partie supérieure vers le centre de l'abside, — je dis la partie supérieure, parce que les ouvriers qui faisaient ces travaux n'ont pu me dire si un crâne placé à une certaine distance appartenait à ce squelette ; — les os en étaient très friables, et paraissaient avoir constitué le corps d'un adolescent.

A la même profondeur que ces inhumations, on a trouvé une pièce de monnaie, très fruste, mais que je puis affirmer être un moyen bronze romain de l'époque des Antonins. On m'a remis aussi une petite agrafe en bronze, à laquelle tient encore un lambeau de peau, agrafe de ceinture sans nul doute ; sa forme assez peu caractérisée me paraît cependant remonter à l'époque gallo-romaine.

Immédiatement au-dessous de ces squelettes, à 50 centimètres de profondeur, on a rencontré, et c'est là pour moi la partie la plus intéressante de la découverte, une maçonnerie faisant le tour de l'intérieur de l'abside en forme de large gradin de $0^m,60$ à $0^m,70$ de diamètre, hauteur et largeur.



Dans cette maçonnerie, de facture beaucoup plus ancienne que l'église actuelle, qui remonte au commencement du XIIe siècle, comme le prouve du reste une reprise de construction édifiée sur d'anciennes fondations, étaient noyés, l'orifice situé en dessous, onze grands vases de forme ollaire, c'est-à-dire sphérique.

Tous ces vases étaient symétriquement placés, à égale distance les uns des autres, autour de l'abside et en occupaient tout le pourtour.

Ils ont été posés sur un lit de mortier, puis enfouis dans la maçonnerie formant un gradin à l'intérieur, sans participer cependant à la construction de l'édifice. On a pu démolir cette partie sans attaquer en rien les fondations.

L'appareil de cette maçonnerie à chaux et sable, diffère de celui des fondations, de même que ce dernier ne présente pas non plus les mêmes caractères que celui de l'église du XIIe siècle.

Deux édifices se sont donc succédé sur cet emplacement, le plus inférieur appartient aux substructions d'un temple antique, détruit selon toute apparence lors de l'avènement du christianisme, — les premiers disciples de saint Martin, le grand apôtre des Gaules, ayant à Chavroche, comme partout ailleurs, renversé le temple païen pour se servir de ses fondations et de son abside, afin d'édifier sur ses ruines une église chrétienne.

A l'appui de mon hypothèse, je puis citer, comme présentant les mêmes modes de construction, l'église de Trezelles, sa voisine, où l'on a trouvé, il y a une cinquantaine d'années, en y faisant des travaux, une assez belle mosaïque gallo-romaine.

Je citerai encore, non loin de Chavroche, l'ancienne église de Cindré, placée près du vieux château, où l'on a trouvé, entre autres objets, une certaine quantité de pièces d'argent romaines, du bas empire, aux effigies de Gordien, Philippe et autres empereurs.

Mais revenons à nos vases :

J'ai dit plus haut qu'il en avait été trouvé onze. Dix sont semblables, sauf la dimension qui varie de $0^m,35$ à $0^m,45$ de diamètre. Ils paraissent avoir servi pendant longtemps ; ils sont fêlés pour la plupart et encore couverts de suie ; c'étaient donc des vases pour aller sur le feu et faire bouillir des liquides. Il est impossible de les confondre avec les vases acoustiques, qu'on rencontre ordinairement en démolissant les voûtes des vieilles églises : ces derniers sont de dimensions moindres, $0^m,20$ à $0^m,25$ de longueur sur $0^m,10$ à $0^m,12$ de diamètre pris sur la panse. Ils sont placés, l'orifice affleurant le crépissage de la voûte, de manière à ce que les ondes sonores de la voix puissent s'introduire dans leur intérieur.

Le onzième vase, de forme analogue aussi, offre cette particularité que, seul, il est muni d'une anse et d'un bec ou goulot ; c'est une cruche, en très mauvais état, mais enfouie dans ces conditions. Sa dimension est la même que celle de ses congénères ; de plus, il a été percé, dans la panse, d'un petit orifice ; cette ouverture a été forée à la main avec un instrument aigu, longtemps après la confection du vase. Il est facile de le reconnaître, par la présence du mortier qui adhère encore sur les bords.

Tous ces vases sont faits à la main, sans le concours de la roue du potier, comme le prouvent le défaut de symétrie de leur profil et l'absence de stries parallèles laissées par la main de l'ouvrier.

Leur contexture est grossière, de couleur rougeâtre, composée de terre non tamisée, parsemée de grains de quartz et de paillettes de mica. La pâte de la cruche est un peu moins grossière. J'ai déjà rencontré au fond de puits gaulois et gallo-romains, plusieurs vases semblables et identiques comme forme et comme dimensions ; l'un d'eux même, offrait aussi cette particularité qu'il avait un orifice semblable dans sa panse.

Ce vase a été trouvé dans un puits situé au milieu d'une butte de défense gauloise. Cette butte, située aux Odins, commune de Pierrefitte, faisait partie de tout un système de fortifications en terre défendant l'entrée de la vallée de l'Odde, petite rivière venant de la commune de Loddes, pour se jeter dans la Loire, à Pierrefitte.

Il ne me reste plus, pour achever la description de cette découverte intéressante de l'église de Chavroche, qu'à mentionner la présence, au-dessous de ces fondations, d'une excavation creusée dans le rocher, véritable silo, plein de terre aujourd'hui ; sa dimension était de 1 mètre de diamètre, sur $1^m,25$ de hauteur.

CONCLUSIONS. — Quelles déductions peut-on tirer de cette découverte fort intéressante et peu commune ? Il est de toute évidence que la construction de la primitive église chrétienne de Chavroche a succédé à un temple païen, et qu'on s'est servi pour l'édifier des fondations mêmes de ce temple.

L'église actuelle, ne datant au plus que de la fin du XIe siècle, elle a dû elle-même succéder au temple bâti par les premiers chrétiens.

La population gallo-romaine et gauloise, sans parler des temps préhistoriques, a été de tout temps très nombreuse dans ces riches contrées. Je puis citer, avec connaissance de cause, comme localités ayant laissé des traces du séjour de l'homme, aux temps préhistoriques :

La grotte des fées de Châtelperron ; la grotte des Burgeauds, entre Jaligny et Chavroche, — cette dernière a même servi de refuge à l'époque des invasions barbares ;

L'abri sous roches, du Grand Domaine, commune de Cindré, où j'ai



rencontré seulement quelques silex taillés, mais de beaux types en ossements d'animaux de l'époque quaternaire, restes du repas de l'homme qui l'avait habité;

Les cimetières gallo-romains des carrières des Chenaux et des Genins, à Chavroche, où j'ai trouvé côte à côte les sépultures par incinération, avec leurs vases, et celles par inhumation bien caractérisées par les pièces de monnaies romaines qu'on n'oubliait pas de mettre dans la bouche du défunt pour payer la barque à Caron.

Je citerai encore la magnifique sépulture d'un chef gaulois trouvée en 1868 au champ Bonnet, commune de Jaligny. Elle contenait, entre autres pièces importantes, deux Torques en or, un énorme bracelet d'or, et une agrafe de même métal.

Les deux Torques, brisés malheureusement par l'inventeur, ont été sauvés par mes soins du creuset des orfèvres de Moulins, achetés par l'Etat et déposés au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

C'est aussi près de ce lieu, qu'ont été trouvées, à une époque plus rapprochée de nous, les 12 agrafes de bronze mérovingien recueillies par notre ancien collègue Esmonot, et qui font partie de mes collections.

Il ne faut pas non plus oublier dans cette énumération, le colombarium de la carrière des Allais de Chavroche, contenant, entre autres pièces malheureusement perdues pour la science, un énorme vase en terre, plein d'ornements en bronze, bracelets et fibules, et de vêtements en laine parfaitement conservés;

Puis les souterrains refuges des Jacquets de Chavroche, ceux de Cindré, et autres où l'on ne trouve plus que quelques débris de poterie bien caractérisée de l'époque gallo-romaine.

Terminons enfin par l'indication d'un vaste établissement de la même époque, je veux parler de la villa gallo-romaine de Fontaine, commune de Treteau, où l'on a trouvé, à travers des débris de vasques, en marbre ciselé, la statue d'une lionne, en Volvic, avec le mufle percé pour le passage d'un tuyau d'eau, comme dans les fontaines de nos jours.

Mais revenons à nos conclusions : Lorsque les Gaulois fondèrent leur temple païen, il est probable qu'après avoir apporté dans son enceinte de l'eau puisée à la fontaine voisine (La font Saint-Pierre), ils la firent bouillir pour la purifier, dans les grands vases que nous y avons retrouvés, en aspergèrent l'emplacement, puis, renversant les vases consacrés par cet usage, ils les enfouirent dans la maçonnerie des fondations, pour bien montrer qu'ils ne devaient plus servir à aucun autre usage.

Quelle devait être la destination du silo trouvé au-dessous de ces murs? Sans aucun doute à cacher et conserver à l'abri des mains profanes soit les offrandes faites à la divinité, soit les objets consacrés au culte païen.



Quant aux squelettes trouvés à la partie supérieure des terres, on ne peut que se livrer à des hypothèses sur leur présence à une si minime profondeur ainsi que sur les caractères que présentent leurs restes.

Ils sont bien datés, pourrait-on dire, par la présence de la pièce de monnaie romaine et l'agrafe de ceinture ; mais nous savons tous que jusqu'en 1789, on avait coutume d'inhumer dans les églises, et, en les attribuant à l'époque gallo-romaine, on pourrait faire un jugement téméraire.

J'ai cependant remarqué que dans le chœur de l'église de Chavroche, où l'on vient aussi d'enlever des terres, il a été mis à jour quinze squelettes, rangés les uns vers les autres, à une profondeur un peu plus grande et d'une conservation plus parfaite ; l'un deux, ayant appartenu à une jeune fille, avait encore conservé toute sa belle chevelure blonde et portait au cou un collier de perles de verre, dont la fabrication ne me paraît pas remonter au delà du XVIe siècle. A côté, se trouvaient les débris d'un vase de verre brun cannelé datant probablement de la même époque.

Tout au plus pourrait-on hasarder cette supposition, que les trois squelettes de l'abside avaient été inhumés sur place, lors de la ruine du temple païen, témoins et restes d'une lutte entre païens et chrétiens voulant implanter une nouvelle religion à la place du culte des faux dieux. La perforation du crâne de l'un d'eux pourrait s'expliquer de cette façon.

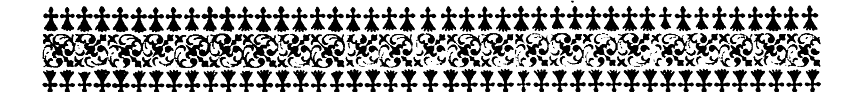
REMARQUES GÉNÉRALES. — La découverte faite dans l'église de Chavroche me paraît être unique, jusqu'à présent. J'ai consulté plusieurs archéologues, et en première ligne mon vénérable ami Bulliot, président de la Société Eduenne d'Autun, et auteur d'un ouvrage très estimé, sur la vie de saint Martin et son apostolat dans les Gaules. Il n'a jamais entendu parler de semblable découverte. Il a suivi saint Martin pas à pas dans son voyage à travers le pays éduen et partout dans notre contrée et les pays avoisinants. Il le montre évangélisant les populations, brisant les idoles, détruisant les temples païens, pour édifier sur leurs fondations et spécialement sur les ruines de leur *cella* ou abside, de nouveaux temples chrétiens. Jamais il n'a entendu dire qu'on eût trouvé d'aussi grands vases enfouis dans cette partie d'édifices anciens.

Une seule fois dans ses recherches et ses fouilles, il a rencontré, sous un temple païen, une cachette analogue à celle de Chavroche : c'est celle du Mont-de-Senne, commune de Sautenay (Saône-et-Loire).

Dr BAILLEAU.

Pierrefitte, le 26 octobre 1898.





LES AUBERY DU MAURIER

appartenaient-ils au Bourbonnais?

TELLE est la question que je me suis posée après avoir lu dans le dernier numéro du *Bulletin* l'intéressante *Bio-bibliographie* de notre distingué confrère M. de Quirielle. Autrefois je m'étais déjà demandé, en lisant le savant ouvrage de M. H. Faure sur *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais*, si réellement les Aubery du Maurier et l'historien Antoine Aubery pouvaient figurer parmi les célébrités bourbonnaises.

Coiffier a mis Antoine Aubery dans son *Histoire du Bourbonnais*, et l'a fait naître dans notre pays en 1617, contrairement à quelques biographies qui placent sa naissance à Paris en 1616.. M. H. Faure est, je crois, le premier de nos érudits ayant classé les Aubery du Maurier comme une branche des Aubery bien connus en Bourbonnais. Néanmoins, il me semble que cette famille est totalement inconnue dans nos archives bourbonnaises, où je n'ai jamais rencontré le nom d'un de ses membres. D'après d'Hozier (reg. I, 32), les Aubery, seigneurs du Maurier et du Monceau, seraient venus d'Angleterre au XVe siècle ; ils habitèrent ensuite l'Anjou. Alliés aux de Harlay, de Beauveau, de Nettancourt, ils me paraissent absolument distincts de nos Aubery qui, au XVIe siècle, occupaient à Moulins les fonctions de médecin, d'avocat, de procureur, et semblaient faire partie de la bourgeoisie du pays, dans laquelle ils prirent la plupart de leurs alliances. Pourtant ces derniers devaient avoir une origine noble, car on trouve dans les *Noms féodaux* un Jean Aubry ou Aubery, époux de Jeanne Buyat, qualifié d'*écuyer* en 1500. C'est aussi à ce Jean Aubery, seigneur de la Motte de Chapeau, que remonte une généalogie manuscrite de nos Aubery, provenant des papiers de la famille elle-même. Ce document que j'ai eu entre les mains, ne contient aucun Aubery du Maurier ; bien

qu'il (1) ne m'ait pas paru très complet, il n'aurait pas omis une branche aussi marquante, si réellement elle avait été de la même souche.

Il faut en outre remarquer que M. H. Faure, dans son livre ***Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais***, p. 97 et 98, parle d'une pièce de vers adressée par le jésuite Henry Aubery, né à Bourbon-l'Archambault, à son cousin le procureur Jean Aubery du Plessis. Passant en revue les membres de la famille qui se sont signalés par leur valeur ou par leur science, le poète ne cite aucun Aubery du Maurier, ni Jacques Aubery, seigneur du Monceau, avocat au Parlement de Paris, mais il nomme Antoine Aubery, le chanoine bien connu de la collégiale de Moulins, qui n'avait que son prénom de commun avec l'historien Antoine Aubery.

Nos Aubery à la vérité portèrent fréquemment le prénom d'Antoine, mais cela prouve-t-il leur parenté avec l'historien ? On a dit que ce dernier était de la famille Aubery du Maurier : je n'en suis pas persuadé, car il existait beaucoup de familles portant le nom d'Aubery, ayant des armes différentes, et habitant des provinces éloignées les unes des autres. On peut s'en convaincre en lisant l'***Indicateur du grand armorial général de France***, ou le ***Dictionnaire de la noblesse*** de La Chesnaye-des-Bois. Dans ce dernier ouvrage se trouvent nos Aubery, les Aubery du Maurier, les Aubery de la Motte, les Aubery de Bellegarde en Normandie, et les Aubery, marquis de Vatan en Berry, chacun avec un blason différent.

En résumé, je ne crois pas à la parenté des Aubery du Maurier avec les Aubery du Bourbonnais, ou du moins, pour y croire, je demande une preuve quelconque. D'ailleurs en admettant la communauté d'origine, peut-on classer parmi les écrivains bourbonnais les membres d'une branche habitant l'Anjou, qui ne paraissent pas avoir jamais séjourné dans notre pays.

D'après la généalogie précitée, le jésuite Jean-Henry Aubery, fils de Bertrand Aubery, avocat, n'était pas, comme on l'a souvent imprimé, le frère du médecin Jean, mais son cousin germain. Le médecin Jean Aubery, auteur de divers ouvrages, était fils d'un autre médecin nommé Antoine, et avait pour frère le chanoine Antoine Aubery, dont il a été parlé plus haut.

Je crois devoir ajouter que je n'ai pas trouvé non plus, dans la généalogie de nos Aubery, Louis Aubery, prêtre, vicaire de Saint-Pierre, fondateur des écoles charitables de Moulins. Même en Bourbonnais, il existait probablement plusieurs familles portant le nom d'Aubery.

Commandant DU BROC DE SEGANGE.

(1) M. Bontemps, possesseur de cette généalogie, m'a communiqué aussi un curieux carnet de famille de nos Aubery, allant du XVI[e] au XVII[e] siècle. Parmi les nombreux parrains cités, parmi les notes diverses, il n'est pas question des Aubery du Maurier.



BIO-BIBLIOGRAPHIE

DES

ÉCRIVAINS ANCIENS DU BOURBONNAIS

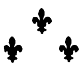
(*Suite.*)

BERWICK (JACQUES FITZ-JAMES, DUC DE), fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre, né à Moulins, le 21 août 1670, tué devant Philipsbourg, le 12 juin 1734. La naissance de l'illustre maréchal, dans la capitale du Bourbonnais, tint à une cause tout à fait fortuite. Sa mère, Arabelle Churchill, sœur du duc de Marlborough, revenait des eaux de Bourbon, lorsqu'elle fut surprise, à son passage à Moulins, par les douleurs de l'enfantement. Elle prit gîte dans une hôtellerie de la rue de la Cigogne, où elle mit au monde celui qui devait être, un jour, le vainqueur d'Almanza.

Le maréchal de Berwick a laissé des *Mémoires* qui ont été publiés par son petit-fils, le duc de Fitz-James, après avoir été revus par l'abbé Hook. Ils parurent, en 1778, sous ce titre :

— « MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE BERWICK, *écrits par lui-même, avec une fuite abrégée depuis 1716, jufqu'à fa mort en 1734; précédés de fon Portrait, par Milord* BOLINGBROKE *et d'une ébauche d'Eloge hiftorique, par le Préfident* DE MONTESQUIEU ; *terminés par des Notes et des Lettres fervant de pièces juftifi-*

catives pour la campagne de 1708. » — A Paris, chez *Moutard*, imprimeur-Libraire de *La Reine*, de *Madame*, et de *Madame la comteſſe d'Artois*, rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluny. M. DCC. LXXVIII. — Deux vol. in-8°. Peu rare, l'exempl. de ma B., p. 6 fr.



BILLARD DE COURGENAY (CLAUDE) (1), POÈTE ; né à Souvigny, vers 1550, mort à Moulins, en 1618. Il était d'une famille ancienne et considérée, que protégeait la duchesse de Retz. Attaché à la maison de cette grande dame, le jeune Claude y perfectionna son éducation littéraire, et y prit, sans doute, ce goût pour la poésie, qui lui réservait une éphémère, mais brillante renommée.

Après avoir débuté dans la carrière des armes, ses premiers essais poétiques lui valurent la faveur de Marguerite de Valois, qui se l'attacha, en qualité de secrétaire de ses commandements.

La disgrâce de cette princesse atteignit doublement le malheureux Billard qui, non seulement perdit sa charge, mais resta longtemps suspect et privé de toute faveur.

Chargé d'enfants, et réduit au maigre revenu de sa terre de Courgenay, il mena, pendant nombre d'années, une vie fort besogneuse. Ni le succès considérable de ses premières tragédies, ni ses suppliques pressantes ne purent triompher de la méfiance qu'entretenait sa réputation de protégé de l'ex-reine.

Ces vers, que l'on trouve à la fin de son poème de « *l'Eglise triomphante* », publié l'année même de sa mort, en sont la preuve :

« Plus riche de Lauriers, d'honneurs et de mérites
Que de bienfaicts des Roys, que mes braves Carites,
Ont immortalisez : mais on ne m'a rendu
Qu'un regret d'un long temps si vainement perdu.
Chargé de neuf enfans, sans pension aucune,
Office, n'y bienfait ; je dis à la fortune :

(1) Voyez « Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps », par H. FAURE.

Adieu pour tout jamais, et n'espère plus rien,
Si la Royale fleur du sang Hetrurien,
L'honneur des *Médicis*, des beautez de nostre aage.
Des libéralitez, marques de son courage,
Ne fait voir, m'obligeant, qu'un Astre si divin
Peut plus que la fortune, et commande au destin. »

A la vérité, ces vers furent écrits longtemps avant d'être imprimés (1). Lorsqu'ils parurent, Billard, selon toute probabilité, avait retrouvé quelque crédit. Le fait qu'il put, en 1611, présenter à Marie de Médicis, sa tragédie de la mort de Henri IV, et qu'il reçut d'elle l'ordre de la publier (2), permet, en effet, de supposer que sa muse fut enfin récompensée de sa peine.

Bien que Billard ait composé un poème héroïque de onze mille vers, auquel il avait consacré de longues années de sa vie, il fut avant tout, poète de drames. Sans justifier, assurément, les éloges outrés de ses contemporains et, entre autres, d'Antoine de Laval, qui l'appelle, affectueusement, « mon Billard », et traite sa plume de « divine » (3), ses œuvres sont intéressantes, en raison même de l'estime singulière dont elles furent l'objet. Cette estime accentue leur rôle, dans la littérature de l'époque. Courgenay marque la transition entre la vieille école et celle qui s'annonçait. Il fut — toute proportion gardée — le précurseur des grands tragiques du XVIIe siècle.

Voici la bibliographie de ce poète, qui tient une place importante dans la pléiade de nos vieux parnassiens bourbonnais :

I. — « VERS FVNEBRES FRANÇOIS ET LATINS, *sur le vray difcours de la mort de Monfeigneur le Duc de loyeufe, Pair et Admiral de France. A Monfeigneur l'Euesque de Paris, commandeur de*

(1) Publiée en 1618. « L'Église triomphante » est accompagnée d'une « approbation » de Claude Feydeau, datée du 7 juillet 1607.

(2) L'épître dédicatoire de Billard, à Marie de Médicis, qui précède la *Tragédie du Roy Henry le Grand*, publiée en 1613, débute ainsi : « Madame, il y a deux ans que ceste Tragédie et moy, eusmes l'honneur d'estre esclairez des rayons de vos beaux yeux, lorsque vostre Majesté me cômenda la mettre en lumière. »

(3) Sonnet d'Antoine de Laval, à la suite des « Vers funèbres... » sur la mort du duc de Joyeuse, de Billard.

l'ordre du sainct Efprit, chancelier de la Royne Yfabel Douairière de France. Par Claude Billard, Bourbonnais. » A Paris, chez *Gilles Beys*, ruë fainct Iaques, au Lys blanc. M. D. LXXXVII, auec Privilège du Roy. L'élégante marque de *Gille Beys :* une tige de lis, avec la devise : « *Casta placent svperis* », orne la page de titre. Plaquette in-4° de 24 pp., compris le feuillet du titre et celui du sonnet « à monseigneur l'Evesque de Paris ». Le feuillet 23-24 est occupé par,

« *Devx sonnets svr le mesme fubjet, par* A. de Laval, *capitaine du Parc et chasteau du Roy en Beaumanoir lez-Molins.* » Le sonnet II débute ainsi :

« Le beau loz dont ta mufe et Françoife et Latine,
Celebre, mon Billard, l'honnorable trefpas
Du Neptune François, ne se rapporte pas
A luy feul pour fubiect de ta plume diuine. »

Ce petit livre contient, vraisemblablement, les premiers vers que notre auteur ait fait imprimer. Il les a signés modestement (p. 22) : « *Par Claude Billard côseiller Esleu pour le Roy en Bourbonnois.* » Plus tard, il ne manquera pas d'adjoindre à son nom, celui de sa terre de Courgenay, près de Neuvy, aux environs de Moulins.

Les « vers funèbres... », dont il paraît avoir fait grand état, les ayant traduits en latin, et même en grec, sont lourds et emphatiques. Voici, d'ailleurs, la première strophe de ce petit poème élégiaque, qui est bien plus un chef-d'œuvre de courtisanerie, qu'un modèle poétique :

« Comme voit-on la France en tel malheur deferte
Se noyer de fes pleurs, et regretter sa perte
Vœufve de tant d'honneur, de courage et de foy ;
Comme voit-on un Mars aterré deffous foy,
Puis que rien ne pouvoit, fi ce n'estoit luy-mefme,
Rendre nuls les deffeins de fa valeur extreme ? »

La plaquette des « vers funèbres... » est fort rare. Exempl. de ma B., p. 25 fr.

II. — « Carmina græca et latina in obitvm ducis Ioyosiæ. » Paris, *Gilles Beys*, M. D. LXXXVII ; in-4°, très rare.

III. — « HYMNE DE VICTOIRE SVR LES DEFFAITES, ET LA REDDITION DES REYTRES. *A la Reyne mere du Roy. Par Claude Billard Bourbonnoys.* » A Paris. Pour *Fœlix le Mangnier*, tenant fa boutique au Palais en la galerie, par où on va à la Chancellerie. 1588. — Cette page de titre est ornée d'une marque, représentant un phénix, les ailes éployées, regardant le soleil, et posé, entre des branches de feuillage, sur un livre. En dessous, un cartouche contient cette devise : « *Mvsarvm in odore qviescit.* » Plaquette in-8°, de 32 pp., y compris le titre. Le dernier feuillet porte, au recto, « Fin », cependant, on lit, au verso, ce sonnet original :

« Or A-Dieu barboûilloz, a Dieu iufqu'au reuoir,
Venez-y pour le prix s'il vous est agréable :
Vous n'auez rien trouué qui vous feuft favorable,
Vous remportez des coups au-lieu de noftre auoir,
Heretiques maudits qui troublez le deuoir,
Qui pefchez en eau trouble, enjance miserable :
Vous n'emportez d'icy ny la mort honorable,
Ny l'efpéré butin, c'est plus que le pouuoir.
Vous auez, Procureurs, fait tres-mal vos befoignes :
Nos loups et nos matins font faouls de vos charoignes,
Vostre sang a feruy de greffe pour nos chams.
Qu'fperiez-vous (*sic*) aufsi, mais que penfiez-vous faire,
Que paffer par le fil de nos glaiues trenchans ?
Croyez qu'il est un Dieu, voftre iufte aduerfaire.

L'« Hymne de Victoire... » se rencontre fort rarement. Exempl. dans ma B court de marges, p. 20 fr. non rel.

IV. — « VOYAGE DE LA ROYNE MARGUERITE EN SA MAISON DE BOLOGNE. » — Paris, P. Mettayer, 1605, in-8°. — Rare.

V. — « TRAGÉDIES DE CLAVDE BILLARD, *sieur de Courgenay, bourbonnois, dédiées au Roy.* » Paris, *Denys Langlois*, 1610, pet. in-8° de 10 ff. préliminaires, 190 ff. chiffrés et 1 f. non chiffré. C'est l'édition originale qui ne contient que les sept tragédies, *Polixène*, *Guaston de Foyx* (1607), *Mérovée*, *Panthée* (1608), *Saül*, *Alboin*, et *Genèvre* (1609). Le recueil est dédié au roi, mais, chacune des tragédies a sa dédicace particulière : *Polixène*, à la princesse de Conty ; *Gaston de Foyx*, au duc de Nevers ; *Mérovée*, au duc de

Rohan; *Panthée*, à la duchesse de Nevers; *Saül*, à l'Evêque de Paris; *Alboin*, au duc de Retz; *Genevre* « tragecomédie », à mesdemoiselles de Rohan. Parmi les pièces liminaires qui suivent la dédicace de Billard au roi, figure un sonnet de « Claude Billard de Courgenay son fils : escolier de quinze ans ».

Une autre édition, dédiée « A très grande et très-générevse princesse la Reine Regente en France », contenant la « *Tragédie du roy Henry le grand* » parut à Paris, « *de l'imprimerie de François Hvby, ruë fainct Jacques au foufflet vert, et en fa bouticque au Palais en la gallerie des Prifonniers.* M.DC.XIII *avec Privilège du Roy.* » La tragédie de la mort du Roy, augmente cette édition de 42 ff. Les autres pièces y sont dans l'ordre de l'édition de 1610. On y trouve, avant *Polixène*, l'épître au Roi et les poésies liminaires de la première impression. — Un vol. in-8°.

En 1629, les Tragédies furent réimprimées, chez Fr. Huby, dans le même format in-8°.

La valeur de ces diverses éditions, toutes recherchées, est, à peu de chose près, la même. L'exemplaire de ma bibliothèque, qui est de 1613 (rel. pl. en mar. brun, fil. tr. dorée), m'a coûté 70 fr.

La tragédie de *Henri le grand* a été publiée, isolément, sous le titre de *La mort de Henry IV*, tragédie en 5 actes et en vers, Paris, Léon Collin, 1806, dans le format in-8°, avec une notice sur l'auteur.

VI. — « L'Eglise triomphante : *Poëme heroïque contenant les plus glorieux triomphes de l'Eglife militante et Triomphante; en la loy de Nature, en celles de Rigueur et de Grace : en la perfecution de l'Antichrift, fa ruine au grand iour du Iugement et en l'exaltation des Ames bienheureuses dans la Ierufalem celefte: Voüé, dédié et confacré à la Tres-Glorieuse Vierge Marie, mere de Iesvs, Reyne des cieux : et préfenté à Tres-grande, Tres-Illvstre et Tres-généreuse Princesse, Marie de Médicis, Reyne Mère du Roy. Par Clavde Billard, Bourbonnois, sieur de Courgeney, confeiller et secretaire des commendemens et Finances de la feu Reyne Marguerite.* » A Lyon, par Clavde Morillon, Libraire et Imprimeur de M. la Ducheffe de Montpenfier, 1618. Auec Approbation des Docteurs et Priuilege du Roy.

Au-dessus de l'adresse de l'imprimeur, marque représentant une Vierge à l'Enfant Jesus, assise dans le croissant lunaire. Un vol. in-8° de 8 ff. préliminaires et 164 ff., paginés de 1 à 326, le dernier f. n'étant pas chiffré.

La dédicace « à la Reyne mère du Roy », débute ainsi : « *Madame, ce prefent eft le troifiefme de ceux que mes Mufes ont offert à vostre Majesté tres illustre et tres-généreufe.* » Toujours en quête des libéralités royales, Billard ajoute : « *La fplendeur de ce beau nom de Marie, que V. M. tient de ceste celeste Princeffe : vos vertus infinies, et vos mérites, ne me deuoyent pas adreffer ailleurs, Madame, qu'au fauorable afyle de vostre Nom, au tres-affeuré recours de vostre faueur, et ce qu'on peut efperer de vos belles, Royales et libérales mains, affez fortes pour releuer les fortunes plus abaiffées.......* »

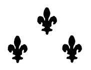
Parmi les pièces liminaires : stance « sur l'Eglise Triomphante », de « Cl. Billard, de Courgeney, fils aisné de l'autheur », et sonnet sur le même sujet, de « A. Billard, de Courgeney », autre fils, sans doute, de notre poète.

Vient, ensuite, le poème, dont les onze mille vers sont divisés en treize livres (1).

L'approbation de « Claude Feydeau, docteur en facrée Théologie et droict Canon, chanoine Theologal, et grand Penitencier en l'Eglise Archiepifcopale S. Etienne de Bourges... », datée du 7 juillet 1607, se trouve à la page 326.

Enfin, sur le verso du dernier feuillet, après l'*extrait du privilège du Roy*, on lit : « *achevé d'imprimer le dernier iour d'octobre, l'an de grance* (*sic*) 1617 ».

« *L'Eglise triomphante...* » est un des plus rares livres de Billard. Il n'a eu qu'une seule édition, dont les exemplaires, connus, sont peu nombreux. Celui de ma bibliothèque, en condition assez médiocre, m'a coûté 25 fr.



(1) M. H. Faure a donné une analyse fort intéressante, de « l'*Eglise triomphante* », dans le *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*. — Tome 12 p.p. 241-300.

BIZOT (PIERRE), HISTORIEN-NUMISMATE et LATINISTE, né à Hérisson, en 1630, mort à Moulins, en 1696. Il entra dans les ordres et fut chanoine de Saint-Sauveur d'Hérisson.

D'après certains passages de la *Dédicace* et de l'*Avertissement* de son *Histoire métallique de la République de Hollande*, on peut conjecturer qu'il déserta, souvent, sa collégiale, pour visiter les grands médailliers parisiens, où il trouva de puissants appuis et noua d'utiles relations avec les plus réputés numismates de son temps.

Colbert ne dédaigna pas de s'intéresser à ses travaux, qu'il l'avait autorisé à lui dédier, et il eut la protection du fils de l'illustre homme d'Etat, le marquis de Seignelay, heureux possesseur, d'après le digne chanoine, du « plus considérable (cabinet de médailles) qui soit dans le Royaume, après celuy de Sa Majesté ».

Erudit d'un esprit ingénieux et novateur, Bizot s'appliqua à l'étude de la numismatique moderne. Déjà il contribua, ainsi, à élargir cette science, confinée, jusqu'alors, dans la recherche, à peu près exclusive, des médailles de l'antiquité grecque et romaine. Mais, l'originalité particulièrement méritante de ses travaux, fut d'élever le rôle du numismate, à celui d'historien.

On lui doit :

I. — « HISTOIRE METALLIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DE HOLLANDE, par M BIZOT. » — A Paris, chez *Daniel Horthemels* Marchand Libraire, ruë faint Jacques au Mécenas. — M.DC.LXXXVII, avec privilège du Roy. Un vol. in-fol., nombr. fig. – On lit, à la suite du *Privilège*, « De l'Imprimerie de *François Le Cointe*, ruë des fept voyes, proche le collège de Reims ».

L'ouvrage débute par une dédicace « A monseigneur le *marquis de Seignelay*, conseiller du Roy en tous ses conseils, secretaire d'Estat et des commendemens de sa majesté ».

Vient, après, l'*Avertissement*, où l'auteur donne de curieux renseignements sur les numismates collectionneurs, ses contemporains, dont il produit, l'intéressante nomenclature, dressée par ordre de mérite. On y trouve aussi, à propos des faussaires, ces lignes que l'on croirait écrites d'hier : « ... Ajoutez à cela que

les plus rares médailles antiques sont les plus sujétes à être fausses, que leur prix excessif les a fait contrefaire avec tant d'artifice qu'il est malaisé de les distinguer; et qu'au contraire l'on reconnaît facilement quand les modernes sont frapées ou moulées... »

Bizot termine son *Avertissement*, en résumant le plan de son ouvrage, dans lequel il se propose de reconstituer l'histoire des Pays-Bas, par la production chronologique et la description des jetons et médailles frappées en commémoration des événements nationaux. « Afin, ajoute-t-il, que ces fidèles monumens de la vérité fervent de preuve à cette Histoire et qu'ils ne demeurent pas inutils (*sic*) dans les cabinets des curieux. »

L'illustration, très opulente, de l'ouvrage, débute par une page de frontispice, où un portique monumental, orné de médailles, dresse ses colonnes, et le trophée de son couronnement, en avant d'un horizon maritime. Une figure allégorique de la République de Hollande représentée sous les traits d'une femme drapée à l'antique, et tenant un sceptre, surmonté du symbolique chapeau, est assise, au centre du monument, sur un haut piédestal. Elle se détache sur un fond de draperie, où est inscrit le titre. Cette composition, gravée en taille douce, est signée : S. Le Clercinu, Lalouette f.

Les fines gravures du médaillier néerlandais se déroulent, ensuite à chaque page motivant les commentaires de Bizot.

Des bandeaux historiés, des lettres ornées, des armoiries et des sujets divers, sans rapport, souvent avec le texte, sont prodigués, aux commencements et aux fins de chapitres, avec une surabondance et des répétitions, qui ne brillent peut-être pas, par un goût sans reproche.

Quoi qu'il en soit, le livre, intéressant par lui-même et luxueusement édité, n'est pas un des moindres de la Bibliothèque bourbonnaise. On le rencontre assez facilement, et son prix est peu élevé. L'exemplaire de ma B. qui, à la vérité, a de fortes mouillures sur quelques pages, m'a coûté 10 fr. chez J. Marqueste, lib. à Toulouse.

C'est, cependant, la première édition, la moins commune et la plus estimable, de cet ouvrage, qui, l'année suivante, parut en français, à Amsterdam.

Cette seconde édition est de format in-8°. Elle se compose de trois volumes. Les deux premiers, imprimés en 1688, contiennent l'œuvre proprement dite de Bizot. A la suite du titre, on lit : « Nouvelle édition augmentée de 140 médailles. — A Amsterdam chez *Pierre Mortier* Libraire fur le Vygen-dam, à l'enfeigne de la Ville de Paris, M. DC. LXXXVIII. Avec Privilège de nos seigneurs les Eftats. » (Titre gravé.)

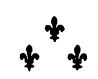
Le frontispice, répété en tête de chaque volume, est la reproduction réduite, de celui qui figure dans l'édition in-fol. de 1687, déjà décrit. On observe cependant cette variante, que le titre, au lieu d'être inscrit sur la draperie du portique, occupe la base du monument et est suivie de « Amsterdam, chez P. Mortier ». Les reproductions de médailles se retrouvent dans le même ordre. Mais le tome I[er] possède, après l'*Avertissement*, un assez beau portrait gravé de Guillaume Henri d'Orange, qui ne se trouve pas dans l'édition de 1687.

Le troisième volume a été ajouté à l'ouvrage de Bizot, et porte la date de 1690. En voici le titre : « *Supplément à l'Histoire metallique de la République de Hollande, dans lequel, outre plusieurs médailles qu'on a ajoutées, depuis la naissance de la République jusqu'à la fin de l'année 1689, on verra toutes celles qui ont été frapées fur l'expédition de S. A. le Prince d'Orange Roi d'Angleterre, et fur fon couronnement. Et les Tombeaux des Personnages Illuftres qui ont facrifié leur vie pour la Hollande leur Patrie.* » A Amsterdam, chez Pierre Mortier..... M. DC. LXXXX.

Un portrait de Marie Stuart est placé en tête de ce supplément qui, en outre de nouvelles reproductions de médailles, contient la série des tombeaux.

Ces trois volumes ne sont pas rares. L'exemplaire de ma B. p. 15 fr., chez Durond, libraire à Moulins.

Le chanoine Bizot est encore l'auteur d'une traduction en vers latins des chants I[er] et V[e] du *Lutrin* de Boileau, insérée dans une nouvelle traduction latine du *Lutrin*, 1767, in-8°.



BLANCHARD (FRANÇOIS), AVOCAT au Parlement de Paris, JURISCONSULTE et HISTORIEN, né en Bourbonnais au commencement du XVIIe siècle, mort en 1686.

On connaît de lui :

I. — « ELOGES DES PREMIERS PRÉSIDENTS *du parlement de Paris* », publiés en 1645.

II. — « LES PRÉSIDENTS A MORTIER *du parlement de Paris depuis 1631.* » — 1651.

III. — « HISTOIRE DES MAITRES DE REQUÊTE, *depuis 1260 jusqu'en 1575* », *publiée en 1670.*



BLANCHARD (GUILLAUME), AVOCAT au parlement de Paris, fils du précédent. Né dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Il est l'auteur d'une « COMPILATION CHRONOLOGIQUE *des ordonnances des rois de France* ». — Paris, 1715, deux vol. in-f°.



BOUILLET DE SAINT-PAUL (JEAN), PRIEUR de Saint-Didier-en-Bourbonnais ; né à Moulins, dans le cours du XVIIe siècle.

On a de lui :

« ABRÉGÉ HISTORIQUE DES CONCILES GÉNÉRAUX », *par Me Jean* BOUILLET DE SAINT-PAUL, *prieur de Saint-Didier-en-Bourbonnois.*

A Moulins, chez *Denis Vernoy*, imprimeur du Roy, de Monseig. l'Evêque d'Autun et du coll. Royal des RR. PP. Jésuites. M.DCCIII, par privilège de Sa Majesté. — Un vol. in-12, rare.

L'ouvrage est précédé d'un envoi de l'imprimeur « à monsieur de La Chaise du But, abbé de Manlieu, prieur et seigneur de Souvigny, etc. ». Ce prieur de Souvigny était le propre frère du célèbre père La Chaise, confesseur de Louis XIV.

(*A suivre.*)

Roger DE QUIRIELLE.

SUPPLÉMENT

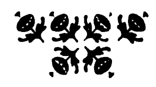
AUX ANCIENNES COMMUNAUTÉS DE CULTIVATEURS

DANS LE CENTRE DE LA FRANCE

Nous avons appelé l'attention sur la communauté des *Ferrier* qui *existe encore* dans la commune d'Escoutoux (Puy-de-Dôme). Une lettre récente, en nous confirmant ce renseignement, nous apprend que la Société se compose actuellement d'une vingtaine de personnes. Le maître, âgé d'environ 35 ans, a été nommé l'an dernier ; il est le seul garçon issu des cinq mariages dont nous avons parlé.

L'administration de tous les biens lui est confiée, et en outre son autorité s'étend sur toutes les personnes de la famille, *quel que soit leur âge*. Nous sommes grandement surpris de voir subsister au temps présent une communauté dont l'origine remonte à plusieurs siècles, et nous lui souhaitons une longue vie, car probablement elle est, dans notre région, la dernière de ces intéressantes associations.

Commandant DU BROC DE SEGANGE.





NOTES

SUR QUELQUES FAMILLES OUBLIÉES

DANS L'*ARMORIAL DU BOURBONNAIS*

(*Suite*)

DE FROMENT

Un mémoire généalogique imprimé en 1770 (1) donnait aux Froment l'origine suivante :

C'est à Tyr, en Syrie, qu'il faut placer le premier berceau de la famille de Froment (2). Elle y produisit, au IVe siècle de l'ère chrétienne, saint Frumence, apôtre de l'Ethiopie. Tyr étant devenue possession romaine, la maison de Froment se fixa en Italie où elle fut connue sous les noms de Frumens, Frumentius et Frumenti.

(1) La plupart des renseignements qui vont suivre sont tirés des *Notices historiques et généalogiques sur la maison de Froment, 1856*. Châteauroux, imprimerie et stéréotypie A. Majesté, 78, rue Grande, 1883. Je l'indique ici pour n'avoir pas à y revenir. Les autres proviennent des archives de S. Tiersonnier et des anciennes archives de La Charnée.

(2) A cette époque où la France, encore soumise aux sages règles de préservation sociale que l'Eglise avait indiquées aux peuples chrétiens, ne souffrait pas de l'envahissement juif, on ne redoutait point les origines sémites. Les Lévis, par exemple, se disaient volontiers issus de la tribu de Levy ; on sait le « Couvrez-vous, mon cousin », adressé par la sainte Vierge à l'un des « maréchaux de la foi » ; on connaît moins l'anecdote suivante, qui met en scène un Levis et un Pons. (La famille de Pons, de bonne noblesse, se croyait issue de Ponce-Pilate.) Un jour donc, M. de Lévis et M. de Pons se promenaient en devisant. A un embranchement de route se présente une croix portant N.-S. Jésus-Christ, et M. de Lévis de dire à son compagnon : « Ah ! Monsieur, votre *ancêtre* a fait bien du mal à mon *parent !* » *Si non e vero.....*



Vers 523, un Frumenti quitta Rome et passa dans la Gaule narbonnaise, donnant naissance à la maison de Froment qui se répandit dans diverses provinces de France.

Cette fabuleuse origine sent les Wulson de la Colombière et autres généalogistes à l'imagination féconde. Ils faisaient pour les familles ce que de graves historiens pratiquaient pour la France. D'après ces derniers, la Gaule, tout comme Rome, ne devait-elle pas son origine à un rejeton du pieux Enée. La conquête de Jules César n'était plus qu'un règlement de comptes entre petits cousins.

Dès le XIII[e] siècle, on trouve bien des Froment maniant gaillardement l'épée ou tenant rang distingué parmi les gens de clergie (1), mais je ne m'occuperai pas d'eux, leur jointoyement avec les Froment qui, de la Marche, passèrent en Combrailles, puis en Bourbonnais, ne me paraissant pas établi par une filiation suffisamment précise.

Par contre, les suivants, signalés par Tardieu (2), sont évidemment les ancêtres de ceux dont je vais avoir à parler :

Jean Froment, notaire et secrétaire du Roi, commissaire royal aux Etats de la Marche (1433).

Jean Froment, secrétaire du comte de la Marche (1475), châtelain d'Aubusson (3).

Jacques Froment, châtelain d'Aubusson (1501).

D'après preuves faites en 1777 (4) par les Froment de Champdumont, leur filiation suivie, sur actes authentiques, commence à : Léonnet de Froment, seigneur de Saillant, que

(1) Parmi eux, on peut citer, au XIV[e] siècle, Maurice de Froment, dit de Coulanges, évêque de Nevers (1381-1395), qui, en 1386, vint à Moulins ériger en Collégiale, la Cathédrale actuelle.

(2) Ambroise TARDIEU, *Grand Dictionnaire de la Haute-Marche* (*Creuse*) ; A. Herment, Puy-de-Dôme 1894. Article : de Froment, barons de la Borne, seigneurs de Saillant.

(3) Les *Notices historiques*, etc., citent aussi : Jean de Froment, viguier des châtellenies royales d'Aubusson et de Felletin en 1491.

(4) Filiation certifiée conforme aux titres et contrats qui lui ont été représentés par le sieur Lecler, avocat et subdélégué au département d'Evaux-en-Combrailles, à la date du 18 mars 1777.

l'on croit issu des Froment, seigneurs de Saillant et de Bise, dont le dernier habitait Langres et y mourut sans hoirs mâles après avoir été député de la noblesse du Dauphiné aux Etats Généraux de 1789 (1).

Par contrat passé le 3 août 1557 au château de Vic, en Limousin, dans la paroisse du même nom, Léonnet épousa Françoise de Pompadour, fille de François de Pompadour, seigneur de Châteaubouchet et d'Anne de Montbrun de Lusignan.

Des cinq enfants qu'eut de ce mariage Léonnet de Froment, je ne retiendrai que l'aîné, Louis, tige du rameau de Champdumont.

Ce dernier fut seigneur de Saillant, de Foureix et maître des Eaux et Forêts en Haute et Basse-Marche.

Le 15 août 1576, le contrat de son mariage fut passé au château de Lussac, devant Proiret, notaire royal. Il épousait Jeanne de Malleret, fille de René de Malleret, seigneur de Lussac, et de Marguerite Le Roy, des seigneurs de Ladapeyre.

Le pénultième octobre 1595, il transige avec ses frères pour la succession de leurs père et mère et celle de leur tante Antoinette de Froment, qui avait épousé Louis de la Soumaigne, seigneur de Fourey, de la Roche et de la Vergne, maître des Eaux et Forêts de Haute et Basse-Marche (2).

Le fils cadet de Louis continua la filiation :

Antoine de Froment, seigneur du Puylatat et de la Chassaigne, vint se fixer en Combrailles, aux confins du Bourbonnais, à la suite de son mariage (contrat du 3 février 1608, Meusnier, notaire à Evaux) avec Anne Périgaud, fille de noble Gilbert Périgaud, lieutenant en la châtellenie de Chambon, et de dame Gasparde de Vacheron.

(1) Cette origine paraît d'autant plus certaine que les Froment qui nous occupent ont possédé aussi le fief de Saillant et que des enfants issus de Léonnet ont porté le nom de Froment de Saillant. Enfin, la province d'origine commune est encore un indice de l'unité d'ascendance.

(2) Tardieu cite ce mariage et a soin de mentionner qu'Antoinette était sœur de Léonnet de Froment dont il dénomme la femme Marguerite de Pompadour, alors que les « *Notices* » donnent Françoise de Pompadour.

De cette union, il ne vint que deux enfants, Marguerite, femme de Claude de Pottières, escuyer, seigneur de Sadournault (contrat du 8 octobre 1632), et Jean l'aîné, seigneur du Puylatat et de Champdumont. Ce dernier fief, relevant de la châtellenie d'Evaux, est sur la limite du Bourbonnais et du pays de Combrailles (1).

Jean servit comme chevau-léger et obtint du maréchal de Turenne, en date du 20 novembre 1654, le certificat suivant :

« Le vicomte de Turenne, maréchal de France, général de » l'armée du roi, gouverneur et lieutenant général pour sa » majesté en sa province du Haut et Bas-Limousin.

» Nous certifions à tous qu'il appartiendra, que le sieur de » Froment du Puylatat a bien et fidèlement servi le roy » durant cette campagne, en qualité de volontaire dans la » compagnie de chevau-légers de M. le prince de Joinville, » dans l'armée que nous commandions pour le service de sa » majesté, et est encore à présent dans la dicte compagnie, » donc nous luy avons octroyé le présent certificat pour luy » valoir ce que de raison. En foy de quoy nous avons signé » les présentes de notre main, à icelles faict apposer le scel » de nos armes et contresigner par l'un de nos secrétaires.

» Donné à Paris, le vingtième novembre mil six cent- » cinquante-quatre.

» Signé TURENNE,
» par Monseigneur Duhan. »

Retiré du service, il fut, par lettres patentes du 29 novembre 1661, pourvu de l'office de lieutenant général du pays de Combrailles.

Le grand conseil du roi, par arrêt du 15 janvier 1647, l'avait maintenu dans sa noblesse.

De son mariage avec Jeanne d'Auridier, fille de Jacques, seigneur de la Plante, et de Claude de Turpine (contrat du 30 juin 1638), il eut trois fils et deux filles.

(1) Voir la carte de Cassini et la carte d'Etat-Major au 80.000 c.

L'aîné des fils, Gilbert-André de Froment, seigneur de Champdumont, servit vaillamment, comme son père :

Il est dans le régiment de Lionnais en 1658 ;

Au siège d'Alexandrie en 1658;

A la bataille de Dunkerque, il a son cheval tué sous lui, est fait prisonnier, échangé, et entre aux Gardes du Corps de Monsieur en 1672;

Il prend part au siège et à la prise de Maëstricht, le 26 juin 1673 ;

A l'attaque de Valenciennes par le baron de Quizy, et y reçoit un coup de feu à la main droite, 1677 ;

Cornette de M. de Chazeron en 1678, il est blessé d'un coup de pistolet au cou en repoussant les ennemis ;

Lieutenant dans Saint-Sylvestre le 15 mars 1679 ;

Capitaine de cavalerie, commissionné du roi pour lever sa compagnie de chevau-légers, le 20 octobre 1683 ;

Quitte le service à cause de ses blessures et de son âge en 1696.

Le 13 février 1681, il avait épousé Françoise de Luchapt, fille de Jean de Luchapt, seigneur de Mirande, et de Marie de Vernage.

De son mariage, Gilbert-André eut un fils unique qui séjourna en Bourbonnais. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, les Froment habitèrent alternativement à Champdumont et dans notre province.

Ce fils fut Fiacre de Froment, seigneur de Champdumont, capitaine du bataillon de Montluçon, milice du Bourbonnais. Lui aussi eut de beaux états de service.

Entré enseigne en 1703, il est lieutenant en 1706, capitaine le 1er janvier 1734.

Après avoir pris part à plusieurs campagnes, il mourut au service, dans la place de Longwy, ayant passé 45 ans sous les drapeaux (1).

(1) **Attestation de services par le comte de Saint-Germain, lieutenant général des armées du roi, ministre de la guerre.**

Sa femme Marie Le Griel, épousée le 24 février 1732, était fille de Jacques Le Griel, seigneur de Douleaux et de Ladenesche, et de Hélène de George.

Il en eut cinq enfants.

Le fils aîné François-Marie de Froment, écuyer, seigneur de Champdumont, de Douleaux et de Ladenesche, entra au service comme lieutenant dans ce bataillon de Montluçon, où son père avait servi (15 janvier 1746).

Lieutenant dans les grenadiers royaux de Solard en 1757, premier lieutenant dans les grenadiers royaux de Méhégan en 1759, capitaine au second régiment d'Etat-Major en 1771, chevalier de Saint-Louis en 1774, lieutenant-colonel en 1791.

Il fit 6 campagnes dans les armées du Haut et du Bas-Rhin, ayant servi pendant 46 ans.

Par contrat passé le 8 février 1773, devant Bougarel et Péronnin, notaires à Moulins, il épousa Marie-Dorothée Alarose, dame de La Garde, fille de Gilbert Alarose de la Brenne, écuyer, seigneur de la Beaume et autres lieux, président trésorier de France en la généralité de Moulins, et de Jeanne Farjonnel (1).

Le 16 mars 1789, il comparut à l'assemblée des gentilshommes de la sénéchaussée du Bourbonnais, convoqués pour la nomination des députés aux Etats-Généraux, parmi les nobles de la châtellenie d'Hérisson (2).

M. et Mme de Froment de Champdumont eurent à souffrir de la Terreur. Emprisonnés à Evaux, comme aristocrates, ils ne furent délivrés qu'à la chute de Robespierre.

(1) C'est là la source de parenté des Froment avec les Jourdier, Jeanne-Françoise Alarose des Morains, sœur de madame de Froment de Champdumont ayant épousé le 20 octobre 1778, Joseph Jourdier, procureur du roi à Saint-Pierre-le-Moutier, seigneur de la Charnée par son mariage. (Archives du château de Cronat-sur-Loire, anciennes archives du château de La Charnée, près le Veurdre.)

(2) Il est porté au procès-verbal sous ce nom « de Champ-Dumont » (Archives nationales, B III, 36, p. 219, 263, 387). Je saisis cette occasion de remercier le commandant du Broc de Segange qui a attiré mon attention sur ce fait.

Par ordonnance du 9 novembre 1814, Louis XVIII, pour récompenser M. de Froment de ses services et de ceux de ses ancêtres, lui conféra le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture.

Le baron de Froment a eu trois enfants :

1° Gilberte-Françoise-Dorothée dame des Douleaux et de Ladenesche, mariée à François baron Leclerc du Rivaud, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, lieutenant-colonel au régiment de Monsieur, puis lieutenant de roi commandant la place et citadelle de Bouchain.

2° Jean-Baptiste-Alexandre.

3° André-Louis, qui épousa Pétronille Viard de Fontpeaux, fille de M. de Fontpeaux et d'une Alarose de la Brenne. Leurs enfants sont morts sans postérité.

Jean-Baptiste-Alexandre, baron de Froment de Champdumont, fut successivement :

Sous-lieutenant dans le régiment d'Orléans, infanterie 1790, élève de la marine, le 15 août 1792. Envoyé à Toulon, on refusa de l'embarquer parce qu'il était noble.

Revenu à Evaux, il trouva les siens déclarés suspects et emprisonnés ; on lui conseilla de s'engager dans le bataillon de volontaires de la Creuse, et ses camarades le nommèrent à l'élection, capitaine quartier-maître 1793.

Quand la Restauration eut lieu, il fut en 1814 reçu Garde du Corps du roi, compagnie Ecossaise (1), le 1er sep-

(1) Il retrouva dans cette compagnie, son cousin germain, Eloy Tiersonnier de Roches. La compagnie Ecossaise était commandée par le duc d'Havré de Croy. Eloy Tiersonnier fut de ceux qui accompagnèrent Louis XVIII jusqu'à Ypres, lors des Cent-Jours. Il reçut à cette occasion, comme ses camarades, une bague en or. Je ne crois pas qu'on ait jamais décrit aucun de ces petits bijoux historiques, voici donc en quoi ils consistent : sur le chaton, deux épées en sautoir, et en exergue ces mots : « Vive le roi quand même. » Sur le cercle de la bague, à l'extérieur : d'un côté ces deux vers (?) :

A Dieu mon âme,
Mon cœur aux dames.

De l'autre côté, les deux suivants :

Ma vie au roi,
Mon honneur à moi.

tembre 1814, et nommé chevalier de la Légion d'honneur le 12 novembre de la même année.

Il prit sa retraite comme capitaine de cavalerie.

Jean-Baptiste-Alexandre de Froment s'unit à Gabrielle Rogier, fille de Pierre Rogier, écuyer, seigneur de Brosses, de Charnes, de Mongazon et autres lieux, ancien garde du Corps du roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Jeanne L'Hermite (1).

De son mariage, il eut neuf enfants (2). Je ne retiendrai que les suivants, dont la descendance subsiste encore en Bourbonnais.

D'abord le 9ᵉ enfant, une fille, Marie-Aimée de Froment devenue femme de Ferdinand Aladane de Paraize, fils de Georges Aladane de Paraize, ancien chevau-léger, capitaine de cavalerie, et de Magdeleine-Eugénie Augier du Chezeaud.

D'où :

Sur la tranche du chaton : « Ypres, 25 mars 1815. » A l'intérieur de la bague, on lit le nom du Garde du Corps : E. Tiersonnier, et derrière le chaton, inscrites dans un cœur, les lettres suivantes, ainsi disposées :

L. M. T.
P. A. F.
C.

J'ignore la signification de ces lettres.
Peut-être pourrait-on les interpréter ainsi :
« Leurs Majestés touchées, pour avoir fait conduite. »

(1) Jeanne L'Hermite avait une sœur, Marie-Jeanne, qui devint femme de Charles-Eloy Tiersonnier de Montpertuis. Les terres de Charnes et Montgazon, appartenant à Pierre Rogier, étaient sur la paroisse de Marigny aussi bien que les Perraults (Praux), dont fut seigneur Michel l'Hermite, père de Jeanne et de Marie Jeanne. Pierre Rogier eut aussi un fils, qui fut officier aux lanciers de la Garde royale, puis capitaine de cavalerie et chevalier de la Légion d'honneur. De sa femme, née Claremont, il eut Claire Rogier, mariée en 1828, à Marie-Charles Arnault, comte puis marquis de Nettancourt-Vaubecourt, d'où le marquis de Nettancourt-Vaubecourt, qui épousa une d'Ailly, et deux filles. Le frère de Pierre Rogier, Jean Rogier d'Hauterive, écuyer, ancien garde du Corps, chevalier de Saint-Louis, fut guillotiné à Lyon, le 31 décembre 1793.

(2) L'aîné, Michel-Dorothée baron de Froment, marié à Joséphine de Villedieu de Saint-Paul, était, en 1815, surnuméraire aux Gardes du Corps.

1° Gaëtan Aladane de Paraize (1), ancien officier de mobiles, ancien zouave pontifical (volontaires de l'Ouest), ancien capitaine d'infanterie territoriale, marié à Marguerite Desmercières (2).

2° Eugène Aladane de Paraize.

3° Marie Aladane de Paraize, mariée à son cousin germain, Léon de Froment (3), fils d'André-François de Froment, officier de cavalerie, démissionnaire en 1830, et de Marie Lecler du Clos.

Le 7e enfant, né du mariage du baron de Froment avec Mademoiselle Rogier, est :

Charles-Stanislas de Froment, veuf d'Emma Morel de Villiers, fille d'un ancien chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis, et de Pauline de Villedieu de Saint-Paul. M. Stanislas de Froment habite la Grange-Champfeu près Moulins. Ils ont eu 3 enfants :

1° Gaston de Froment, ancien officier, marié à Jeanne de Laire (4).

2° Berthe, qui épousa Stanislas Delacour, capitaine de gendarmerie, chevalier de la Légion d'honneur.

3° Pauline, qui, de son mariage avec son cousin germain, Eugène de Froment, fils de André-Louis de Froment, officier au 44e de ligne, démissionnaire en 1830, et de Louise Garnier des Bruères, a eu Charles-Jehan de Froment, marié au Canada à Rosy Moreau.

Les Froment portent : d'azur au chevron d'argent soutenu

(1) Par décision judiciaire, les Aladane ont été autorisés à relever le nom de Paraize porté par leurs ascendants et qui avait été omis dans les actes de la période révolutionnaire.

(2) De ce mariage deux enfants : la vicomtesse Henri de Dreuille et Henri Aladane de Paraize.

(3) D'où 4 enfants.

(4) Cette famille, originaire d'Auvergne, a pour armes : d'azur à la bande d'or chargée de 3 étoiles de gueules. Elle ne se connaît aucun lien de parenté avec les Delaire du Bourbonnais qui portent : d'azur au chevron, accompagné en chef de deux besants et en pointe d'un coq, le tout d'or, au chef échiqueté d'or et de gueules. (Voir *Armorial du Bourbonnais* par SOULTRAIT.)

de trois merlettes d'or, surmontées de trois épis de froment du même, liés par la tige : au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or rangées en fasce. Devise : Fais ce que dois, advienne que pourra.

Les Froment timbrent leur écu d'une couronne de marquis.

Ci-dessous le résumé et le complément de ce qui concerne la branche des Froment appartenant au Bourbonnais.



DE FROMENT

***Seigneurs de** : Saillant, Laroche La Vergne, Sarrazac, La Marche, Foureix, Vaveix, Puylatat, La Chassaigne, Champdumont, La Monterolles, Douleaux, Ladenesche. — Barons de La Borne, en Marche et Combrailles, barons de Froment* (titre héréditaire, ordonnance royale du 9 novembre 1814).

Châtellenies de Montluçon et Moulins.

Alliances : de Pompadour, de Miomandre, de Soumaigne, de Souillac, de Hautefort, Chapt de Rastignac, de Malleret, de Murault, d'Aubusson, d'Oyron, Saulnier de Champagnat, Périgaud, de Pottières, d'Auridier, Barthon, de Fromenton, Le Griel, Augier du Chézaud, Alarose de la Brenne, Lecler du Rivaud, Viard de Fontpeaux, Rogier, de Villedieu de Saint-Paul, Garnier des Bruères, Lecler du Clos, Bourdillon, de Palierne de Chassenay, Morel de Villiers, Aladane de Paraize, Gauthier de Claubry, de Froment, Penet de Morvan, Fayolle de Chapt, de Larne, Peyre, Meilheurat des Petiots, Garnier des Garets, Bourdillon, Luzui, Sermage, Aubry, Humery de La Boissière, Gandoulf, de Laire, Delacour, Moreau.

D'azur au chevron d'argent, soutenu de trois merlettes d'or, surmontées de trois épis de froment du même, liés par la tige ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or rangées en fasce.

Archives communales de Moulins — Archives des Froment. — Ambroise TARDIEU, *Grand Dictionnaire de la Haute-Marche.* Maintenue de noblesse, arrêt du Grand Conseil du roi, 15 janvier 1647, etc.

Philippe TIERSONNIER.





CHRONIQUE

Le ministre des Beaux-Arts a confié à M. René Moreau, notre sympathique confrère, l'entretien des édifices historiques classés dans l'Allier, et la surveillance des travaux qui y seront exécutés sous la direction de M. l'architecte Darcy.

***

Des tableaux et aquarelles, peints par Harpignies, pendant ses séjours à Hérisson, ont été vendus, il y a quelques mois, dans la salle n° 10, hôtel Drouot, à Paris. Nous croyons que ces œuvres appartenaient à feu M. D*** Les prix n'ont pas été très élevés :

« Les ruines du château d'Hérisson (Allier) », 24/64, se sont vendues 2.900 fr.

« Chênes de Château-Renard (Allier) », 80/56, 2.000 francs.

« Vieille église de Chateloy ; bords de l'Aumance », aquarelle, 380 francs.

« Vieux château de La Mothe », aquarelle, 250 francs.

« Hôpital d'Hérisson ; bords de l'Aumance », aquarelle, 40 francs.

Les « Chênes de Château-Renard » étaient une des meilleures œuvres d'Harpignies. Ce tableau n'a pas atteint son prix.

***

La bibliothèque de notre Société vient de recevoir de notre confrère, M. Crépin-Leblond, les trois années des *Archives bourbonnaises*, publiées par feu M. Vayssière, archiviste du département.

La Société remercie notre confrère de son envoi, qui comble une lacune de notre bibliothèque.

***

M. Bertrand a également offert plusieurs volumes des Bulletins de la Société d'Emulation, notamment le tome V, et les ouvrages suivants :

La seconde année des *Annales Bourbonnaises;* plusieurs numéros de l'*Alliance Française,* et de la *Revue épigraphique* de M. Allmer, de Lyon.

Dans l'un de ces numéros, se trouve une notice sur la stèle trouvée à Vichy, et déposée au Musée départemental (Catalogue du Musée, n° 101, page 7, planche II).

***

NÉCROLOGIE

La France vient de perdre son plus grand peintre, M. Puvis de Chavannes, membre de l'Institut, président de la Société Nationale des Beaux-Arts, grand-croix de la Légion d'honneur, décédé à Paris, le 25 octobre dernier. M. Puvis de Chavannes était né le 24 décembre 1824, à Lyon, où son père était ingénieur en chef des mines. Il était l'oncle de Mme la baronne et de M. le baron Le Febvre, président de notre Société, qui avait obtenu du grand artiste, en 1896, sa participation à notre exposition des Beaux-Arts, et son appui empressé auprès des artistes de Paris.

M. Puvis de Chavannes était élève de Henry Scheffer, de Delacroix et de Couture. Sa réputation artistique commença en 1865, avec les peintures décoratives du musée d'Amiens ; il arriva à la célébrité en 1867, avec la décoration du Panthéon, que suivirent en 1884 celles des musées de Lyon, Rouen, Poitiers, de l'Hôtel-de-Ville de Paris, et, enfin, en 1895, l'ensemble décoratif que lui demanda l'Amérique, pour le musée de Boston.

La mort de M. Puvis de Chavannes est une perte irréparable pour l'art français, et notre Société a le devoir de s'associer aux regrets universels qu'elle a provoqués, et d'adresser particulièrement ses condoléances à Mme la baronne Le Febvre et à son dévoué Président.

C. G.

M. Gabriel de Mortillet, archéologue, ancien conservateur du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, ancien maire de cette ville, ancien député, président de la commission des monuments mégalithiques, professeur à l'École d'anthropologie de Paris, fondateur du *Bulletin de l'Ecole d'anthropologie*, vient de mourir, à l'âge de 77 ans.

Il est l'auteur d'un grand nombre de travaux scientifiques et archéologiques : *Histoire des mollusques terrestres et d'eau douce de la Savoie ; Promenades au musée de Saint-Germain*, avec figures ; *L'origine du bronze ; Le musée préhistorique.*

Il a écrit beaucoup d'articles dans la *Revue de l'Ecole d'anthropologie*, dans *les Matériaux pour servir à l'histoire positive de l'homme*.

En 1878, Mortillet avait été nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel historique et pratique de la dévotion à Notre-Dame de Banelle, par M. l'abbé J.-P. Mandet. — Moulins, imprimerie Etienne Auclaire, 1898, in-18 de 100 pages. Approbation épiscopale, introduction : VII pages.

Lithographie de Notre-Dame de Banelle, d'après celle donnée dans

l'*Art en Province*, et représentant la statue trouvée miraculeusement entre les deux branches d'un arbre ; un bois gravé représente le même sujet, à la page 22.

L'auteur fait l'historique complet de cette statue, de la fondation de l'ancien sanctuaire édifié en son honneur, de celle du couvent, la description de Banelle, des miracles opérés, la liste des donations, l'histoire du pèlerinage, des événements de la Révolution qui ont amené la dispersion des missionnaires et la destruction de l'église et du monastère. Il termine par la restauration du culte de Notre-Dame de Banelle. F. P.

Le Centre médical et pharmaceutique, organe de la Société des Sciences médicales de Gannat, n° 3 (septembre 1898), contient un article de notre confrère M. Francis PÉROT, sur Marguerite Auroy, née à Durdat, près Néris, en 1746, qui aurait vécu pendant cinq ans, sans prendre aucun aliment.

Dans le n° 4, du 1er octobre 1898, de la même publication, M. F. Pérot a donné un article sur un médecin du XVIe siècle, Eusèbe, qui serait né en Bourbonnais, et a laissé un *Traité de la science du Poulx*.

C'est la quatrième étude publiée par notre confrère sur les *Vieux médecins du Bourbonnais* ; plusieurs autres sont en préparation.

La Revue des questions héraldiques, historiques et archéologiques contient dans son numéro du 25 août, un article de notre même confrère, sur une lettre chiffrée et inédite de François II, roi de France, appartenant à M. Choussy, de Rongères.

Ce même numéro contient les *noms* de familles dont on trouve des fragments de généalogies dans les mémoires du prieur de Mondouville, à la bibliothèque du roy, cabinet de M. Gaignières.

Nous relevons des noms, concernant notre province :

De Coiffier, C 1. — De Culant, C 3. — Hennequin, L 114. — De Laval, C 376,377. — Lhullier, L. 119. — De Longueil, C 163, L 131. — Des Ligneries, C 312, F.-G. 767.

Le registre A, Ms. Fr. 24.124. — B, 24.125. — C, 24.126. — D, 24 127 E, 21.128. — F G, 24.129 — 24.130. — L, 24.134.

Revue trimestrielle de l'Association amicale des Anciens élèves de Saint-Gilles (Juillet 1898). — Moulins, C.-Leblond.

Liste des membres ; échos et nouvelles.

Bulletin de l'Œuvre du Bienheureux de la Salle. — District de Moulins (revue trimestrielle, n° 33, octobre 1898). — Moulins, imp. Et. Auclaire.

Allocution prononcée par Monseigneur Dubourg, évêque de Moulins, en la chapelle du château de la Ronde, à Yzeure, à l'occasion du mariage de Mlle Le Febvre. — In-8° de 12 pages. — Tirage, 75 exemplaires.

Le rôle des forêts en temps de guerre, par Edouard VIVIER, 1898. — Moulins, Crépin-Leblond imprimeur, in-8° de 102 pages. — Tirage, 100 exemplaires (n'a pas été mis dans le commerce).

La vengeance de Baptiste, saynète en un acte, par CAROL, 1898. — Montluçon, Herbin imprimeur ; in-8° de 4 pages.

Un régiment de cavalerie légère sous le premier Empire, le 10e chasseurs, d'Elchingen à Friedland, 1805-1807, par Louis YVERT. — Moulins, imprimerie Crépin-Leblond, 14, avenue de la Gare, 1898 ; gr. in-8° de 20 pages. — vignette sur le titre. (Supplément au *Courrier de l'Allier* du 14 août 1898.)

Expédition italienne en Abyssinie, par Edouard VIVIER. — Moulins, Crépin-Leblond imprimeur, 1898 ; in-8° de 24 pages. — Tirage, 25 exemplaires (n'a pas été mis dans le commerce).

Collection d'autographes des rois, reines, régents et regentes de France ; des empereurs, impératrices, présidents de la République, consuls, etc., en un mot de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont détenu le pouvoir en France. Cette collection unique en France, a été réunie par notre confrère, M. Choussy, maire de Rongères. — Un volume in-8°, de 55 pages. — Moulins, imprimerie Bourbonnaise, 1898.

Le Voyage du Président de la République à Moulins (Grandes Manœuvres), par MM. Paul Belon et Paul Gers, illustré de nombreuses photocollographies, d'après instantanés. — Moulins, imp. Et. Auclaire, plaquette in-4° de 20 p.

Documents pour servir à l'histoire du prieuré de Souvigny, par C. GRÉGOIRE. — Moulins, imp. Et. Auclaire; in-8° de 64 pages. — En vente à la librairie Durond, L. Grégoire, successeur. 2, rue François-Péron, Moulins.

Les anciennes communautés de cultivateurs dans le centre de la France, par le commandant DU BROC DE SEGANGE ; in-8° de 38 pages. — En vente à la librairie Durond, Grégoire, successeur. - Moulins, imp. Et. Auclaire.

Journal d'un bourgeois de Moulins dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. In-8° de 61 pages, par M. CLAUDON, archiviste de l'Allier. — Moulins, imp. Crépin-Leblond. — En vente à la librairie Durond, Grégoire, successeur.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1898.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Etaient présents : MM. R. de Quirielle, Bouchard, Pérot, Bertrand, Bourdelier, Guillaumier, l'abbé J. Clément, baron Le Febvre, Grégoire, l'abbé Berthoumieu, La Couture, Mitton, de Vauchaussade de Chaumont, Tiersonnier, Seulliet, Delaigue, Vié et Bernard.

— Il est donné lecture du procès-verbal de notre séance du 4 novembre.

— M. C. Grégoire, à propos des observations de M. le Dr Bailleau sur les monuments mégalithiques, émet le vœu qu'une commission soit nommée pour examiner à nouveau les monuments qui se trouvent dans le département, car il pense que plusieurs ne présentent pas une authenticité certaine.

Après cette observation, le procès-verbal est adopté.

— Sont déposés sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Parmi eux se trouvent : *Sur les Tuberculoïdes des légumineuses*, par l'abbé Berthoumieu ; *Une vue cavalière de la ville de Moulins à la fin du* XVIIe *siècle*, fac-simile et texte, par M. l'abbé Clément. Le même confrère offre l'*Almanach nouveau de l'Allier*, pour 1899, et deux brochures, l'une sur une découverte dans le bourg de Deux-Chaises de sépultures de diverses époques ; l'autre : *Notes sur les fouilles pratiquées au pensionnat de Saint-Gilles, à Moulins*. Est offert également un exemplaire des *Anciennes Communautés de cultivateurs dans le centre de la France*, par M. le commandant du Broc de Segange.

— M. DE QUIRIELLE remercie la Société d'avoir bien voulu l'appeler à la présider ; il nous assure qu'il sera tout dévoué à notre Compagnie.

— M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique, relative à la participation des Sociétés savantes de province, à l'Exposition universelle de 1900. A cette circulaire est joint un questionnaire, demandant un rapport sur les travaux de notre Société depuis 1889, sur les découvertes archéologiques faites dans le département et sur les pièces de nos collections dont les originaux ou les moulages mériteraient d'être exposés. Une commission composée de : MM. Bertrand, Pérot, Delaigue et l'abbé Clément, est désignée pour la rédaction de rapports qui seront centralisés entre les mains de M. le Président. Ce dernier s'entendra avec la commission pour tirer de ces rapports la réponse à faire à M. le Ministre.

— M. l'abbé CLÉMENT entretient la Société d'une question d'iconographie religieuse aussi intéressante pour les archéologues, les artistes et les érudits que pour les fidèles pratiquants.

Il s'agit de l'explication scientifique qu'on doit donner de la couleur noire qu'affectent de nombreuses statues anciennes de la sainte Vierge et du sens du texte qui lui est appliqué : *nigra sum sed formosa*. L'explication qu'en avait donnée notre confrère dans son ouvrage sur la « Vierge noire » de la Cathédrale a reçu les approbations de plusieurs sommités de l'art et de la littérature. M. Clément lit des extraits d'une intéressante et curieuse lettre qu'il a reçue, dans ce sens, de M. Huysmans.

— M. DE QUIRIELLE présente un petit lingot, en fonte de fer, long de 4 centimètres, sur 1 centim. 1/2, environ, d'épaisseur. Ce lingot, cylindrique et convexe à ses extrémités, paraît être un projectile. Il a été découvert sur une butte factice, ronde et entourée d'un fossé que précède un épaulement. Cette butte, située dans la commune d'Andes-la-Roche (arrondissement de Lapalisse), est connue sous le nom de Butte-à-Vent. M. de Quirielle offre cette petite trouvaille au Musée de la Société.

— M. DE QUIRIELLE signale, dans un intéressant ouvrage, intitulé : « *Léonard Limosin, peintre de portraits*..., par L. Bourdery et E. Lachenaud » (Paris, Société française d'éditions d'art, L.-H. May, éditeur ; un vol. in-8° avec pl.), la reproduction en photogravure d'un portrait d'émail du connétable Charles de Bourbon.

Cette reproduction d'un portrait, qui appartient à Mme la comtesse de Paris et doit se trouver, actuellement, au château de Randan, est accompagnée de la légende suivante : « Plaque rectangulaire en émaux de couleurs... Hauteur 200 millimètres. — Largeur 150 millimètres. »

« Le personnage est vu en buste, de profil à gauche. Il est vêtu d'un pourpoint à crevés, avec col et parements de fourrures, doublé d'une sorte de gilet

blanc à arabesques noires ; le col de la chemise est lui-même orné d'arabesques analogues. Un bonnet décoré richement enserre le haut de la tête du connétable, coiffé, en outre, d'un chapeau appliqué sur l'oreille droite... ; il est orné d'une enseigne ovale et d'une grande plume blanche. Le personnage porte la moustache et la barbe pleine, mais pas très longue. Le fond est bleu. Au bas de la plaque, une tablette interrompt le buste : on y lit, à droite, les deux initiales de l'artiste, L. L. »

M. de Quirielle fait remarquer que ce portrait, peint en émail par l'artiste limousin, contemporain de son modèle, présente un intérêt considérable, pour l'iconographie du dernier de nos ducs. Il nous montre un connétable beaucoup moins idéalisé et, sans doute, plus ressemblant, que celui du Titien. Sa reproduction, dans le *Bulletin*, serait très désirable.

— M. Pérot dépose sur le bureau un travail qui a pour titre : *Biographies bourbonnaises. — I. Etienne Jeannot de Bartillat ; son portrait, ses ancêtres, sa descendance.*

Le même membre nous donne la nomenclature de 96 volumes offerts à notre Société par notre confrère, M. Seulliet, et provenant de la bibliothèque des Connaissances utiles. Le Président exprime à M Seulliet les remerciements de la Société d'Emulation, à l'occasion de ce don généreux.

— M. Bertrand et M. Belin-Dollet ont également remis à notre bibliothécaire plusieurs ouvrages concernant le Bourbonnais.

— Il est procédé à la nomination des différentes commissions.

Sont nommés :

Membres de la Commission du *Bulletin* : MM. l'abbé J.-H. Clément, Capelin, Trimoulier, Mgr Melin, Grégoire, Delaigue, Claudon, Bernard.

Commission du Musée : MM. l'abbé J.-H. Clément, Vié, Pérot.

Commission des Comptes : MM. Seulliet, Grégoire, Girard, Delaigue, Crépin-Leblond.

Commission d'Histoire Naturelle : MM. le Dr Méplain, E. Olivier, Treyve, Bourdelier, La Couture, l'abbé Berthoumieu.

— Est présenté en qualité de membre titulaire dans la classe des sciences, M. Gilbert, lauréat de l'Institut, par MM. Bernard et les abbés Berthoumieu et J.-H. Clément.

G. B.





BIO-BIBLIOGRAPHIE

DES

ÉCRIVAINS ANCIENS DU BOURBONNAIS

(*Suite.*)

BOURNIER (ETIENNE), POÈTE « molinois, Bourbonnois », né à Moulins, vers 1577. La date de sa naissance paraît, en effet, fixée, par un passage d'un sonnet de son *Jardin d'Apollon*, publié en 1606, où il déclare qu'il approchait alors de 30 ans. Après ses études classiques, on le trouve à Toulouse travaillant le droit, selon la volonté de son père, bon bourgeois pratique qui rêvait, sans doute, pour son rejeton, quelque charge paisible et solide, au présidial de sa ville natale. Mais le chaud soleil toulousin, et, aussi, les beaux yeux de certaine « Marguerite », allumèrent, chez le jeune Bournier, une fièvre poétique, très peu favorable à ses austères études, qui en souffrirent fort. Aussi, M. Bournier père, très scandalisé, fit revenir le poète amoureux (1).

Il dut, d'ailleurs, obéir sans trop de regrets, si l'on s'en rapporte à ces jolis vers, qu'il adresse à son compatriote Billard, et que l'on trouve dans son « *Jardin d'Apollon* ». L'aimable poète les écrivit, dans un moment où son *Jardinage* lui procurait de

(1) Dans un avis, rédigé en latin, que l'on trouve au verso de la page de titre de son *Hortulus Apollinis*, Etienne Bournier déclare qu'il avait 27 ans, lorsqu'il revint à Moulins.

fâcheux soucis. Lui venaient-ils de sa « Marguerite » ou des sévérités paternelles ? Il ne le dit pas, mais il envie le bonheur de son ami :

« O que Billard eft heureux
« D'eftre en pays planctureux,
« Où il peut a fouhait viure
« Libre enfanter vn beau liure.
« Franc de peine et de fouci
« Dont je fuys icy tranfi :
« Jamais ne feraye-ie a l'aife
« Dans ma terre Bourbonnoife.
« Pour faire a fouhait des vers
« Il n'eft lieu dans l'vnivers
« Plus propre a cet exercice,
« Quelque pay qu'on choififfe
« On ne faict jamais fi bien
« En autre pays qu'au fien.
« Pour imiter fon Horace,
« Ou contrefaire Bocace,
« Ce grand Pindare François,
« Efleut fon gay Vandomois :
« Pour imiter mon Tibulle,
« Ou contrefaire Catulle,
« Plus propre lieu ne vois
« Que mon païs Bourbonnois. »

Cependant, Etienne Bournier est arrivé à Moulins. Dans le familial logis, il a retrouvé ses vieux livres de droit, qui allument, en lui, le remords, d'avoir été, si longtemps, infidèle à la « docte Thémis ». Il songe que sa trentième année approche et, très repentant, protestant que son âme est guérie des folies amoureuses, il jure de rattraper le temps perdu, dans ce sonnet qui est à citer en entier :

« Ie reviens vous reuoir mes liures mes amis
« Que i'ai laiffé moifir, tandis qu'vne folie
« A charmé mes defirs apres vne Ancholie
« D'ou font nez tant de vers qu'en ce liure i'ay mis.
« J'ay faucé les ferments que vous auoy promis,
« Et qui pis eft ie voy ma ieuneffe faillie
« Egaré du chemin de la docte Themis.
« Mais comme un voyageur qui recognoift fa faute
« De s'eftre fouruoyé, s'il void l'heure bien haute

« Gaigne à pas redoublez le chemin defuoyé :
« Ie voy que ie fuy pres de *ma trentiefme année*,
« Mon ame n'eftant plus aux amours adonnée,
« Ie veux gaigner le temps que i'ay mal employé. »

Et ce fut ainsi qu'il signifia congé à sa petite muse toulousaine pour se confiner, définitivement, dans l'obscure et reposante basoche.

On doit à ce parnassien « molinois » :

I. — « ORAISON FUNÈBRE *sur le trépas de Louise de Lorraine, recueillie par E. Bournier.* » 1601 (1).

II. — « HORTVLUS APPOLLINIS ET CLEMENTIÆ *latino-gallicus. Stephano Bournierio molinenfi Authore.* »

A la suite du titre, on lit cette épigraphe : « *Viret aduerfantibus Euris* », suivie de l'adresse du libraire : « A Molins, chez *Pierre Vernoy*, marchant (*sic*) Libraire. M. DC. VI. » Un vol. in-12.

L'ouvrage est divisé en deux parties, dont la seconde est occupée par une traduction en vers français de l' « *Hortulus Apollinis...* ». C'est une suite de petites pièces, stances, sonnets, épigrammes, etc., d'une facture originale.

Voici, d'ailleurs, la description de ce rare petit recueil poétique, avec sa division et sa pagination.

Au verso du feuillet de titre, est imprimé cet intéressant avertissement : « *Compingebat hoc opufculum S. Bournierius Mol. Borb. pene peractis fuis Iurifprudentiœ et legum studiis, ab alma et inter omnes omnium celeberrima vniverfitate Tolofana inuitus ad patrios lares reuerfus, vocatus a parentib. amore fuœ Margaridis quafi confectus anno œtatis fuœ 27.* »

Vient, ensuite (pp. 2-6) : « *Author ad svvm libellum commeatum dat* »; puis (pp. 7-10) : « *Ad Lectorem* », qui précède la dédicace : « *Nobiliss. generosissimoque Domino De Chazeron Equiti torquato, confiliario Regio, Marefchallo et Senechallo Borboniorum, meritiffimo mufarum alumno.* » (pp. 11-17).

Après ces chapitres préliminaires, débute le poème : « *Hortvli*

(1) Voyez, H. Faure : « *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps.* »

Apollinis et Clementiæ Liber primus » (pp. 17-62). Le livre second est précédé d'un envoi (en prose), « *Illuftriffimo, potentiffimo, Eruditiffimoque D. Honorato Vrfeo...* » (pp. 63-64), et de strophes, au même (pp. 65-66). Il va de la p. 67, à la p. 80, et est suivi de « poëmes particuliers », odes, sonnets, etc., dédiés, le premier, à Henri IV; d'autres, « *Eruditiff. D. Claud. Billardo corgenetio Poetæ Regio* »; et encore, « *Ad Calliopen vt amicum Lingendum Molinenfem commemoret.* » Enfin, une dernière pièce est adressée, « *Meritissimo D. Gvillermo Dureto Præfuli antiquiff. vtriufque luris enucleatori impigerrimi.* » (pp. 81-91).

Au verso de la page 91 se trouve l'adresse de l'imprimeur « *Parisiis, Exendebat* Petrus Chevalier, *in monte Diui Hilarii.* » Cette indication est à retenir.

Deux feuillets blancs précèdent la traduction française, qui a sa page de titre spéciale, « LE IARDIN D'APOLLON ET DE CLEMENCE, *divisé en devx livres, par Estienne Bournier, Molinois Bourbonnois.* — A Molins, chez Pierre Vernoy, marchant Libraire. M.DC.VI. » Cette partie a sa pagination indépendante. Elle débute par des poésies liminaires, parmi lesquelles, deux sonnets, l'un de « *Claude Billard de Corgenay* », « A monfieur Bovrnier aduocat à Molins », et l'autre, de « *P. de Fourgerolles*, confeiller à Molins. » Enfin, après la dédicace (en prose) « A Haut et Puiffant Seigneur Monfeigneur de Chaferon », et un sonnet « Aux poëtes de ce temps » (pp. 2-17), on trouve, « *Imitation française du lardin d'Apollon et de Clémence, Liure I* », qui va de la p. 17 à la p. 62. Le second livre, précédé de la dédicace (en prose) « A meffire Honoré d'Urfé » se termine à la p. 83. Quelques « poëmes particuliers » occupent les derniers feuillets du recueil qui se termine à la page 105.

En résumé, l'ouvrage compte, au total, 196 pp. y compris la page de titre, plus, 2 f.f. blancs, avant la traduction française de l' « *Hortulus* ».

Il m'a semblé que ce petit livre, un des plus précieux de la Bibliothèque bourbonnaise, méritait cette description détaillée. Je l'ai faite, d'après l'exemplaire que possède la Bibliothèque de la ville de Moulins, exemplaire qui porte, à la fin, sur le premier de deux feuillets de garde, un envoi autographe, que Bournier,

par une fantaisie originale, a rédigé en italien. Il a écrit, en effet, d'une petite écriture, très lisible et étonnamment *moderne*, « *Piace a voi d'aceptare questo piciol libro que voi fara molto grato e profitenole del la man de l'Autore*.

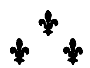
E. Bournier. »

« Paliernes », dont on voit la signature sur la page de titre, fut, sans doute, l'heureux destinataire de cet envoi.

Je terminerai cette notice par une dernière remarque. On a cru trouver, dans la date qui figure, sur la page de titre de ce petit livre, à la suite du nom de l'éditeur, *Pierre Vernoy*, la preuve que Moulins possédait une imprimerie, dès 1606. Brunet, lui-même (art. *Bournier*), qui, d'ailleurs, ne paraît pas avoir eu, sous les yeux, l' « *Hortulus Apollinis* », dont il donne une description fautive, prêta, un instant, sa grande autorité, à cette opinion erronée. Mais, plus tard, à l'art. *Marcaille*, l'auteur du *Manuel du Libraire* corrigea cette assertion, en ces termes : « après avoir rapporté le titre du *Jardin d'Apollon*, Molins, *P. Vernoy*, 1606, nous avons annoncé que ce livre était la première production des presses de Moulins; mais, depuis, *M. Conny*, bibliothécaire de cette ville, nous a fait remarquer qu'au 91ᵉ f. du volume cité, il est dit qu'il a été imprimé à *Paris*, par *Pierre Chevalier*, ce qui prouve qu'en 1606, *Vernoy* n'était pas encore imprimeur. »

Brunet aurait pu ajouter, comme preuve supplémentaire, qu'à cette date de 1606, *Pierre Vernoy* ne prend pas encore la qualification d'imprimeur.

L' « *Hortulus Apollinis et Clementiæ* » se rencontre rarement et est assez recherché. L'exemplaire de Viollet-le-Duc (v. fauve fil. tr. dor.) qui avait passé, ensuite, dans la bibliothèque du comte de Lignerolles, a été adjugé 50 fr. à la vente de cette belle collection, en mars 1895.



BRAMES (MARIE DE), POÈTE, née en Bourbonnais, et, probablement, à Cusset, dans le cours du XVIᵉ siècle.

Elle est connue par un poème élégiaque, consacré à la mémoire

de son père, le *capitaine de Brames*, gouverneur de Cusset, mort assassiné, à la suite des troubles de la succession de Henri III.

Le meurtre de l'infortuné capitaine fut commis le 6 mai 1597, et, l'année suivante, sa fille publia son élégie, sous ce titre :

« Les regrets de damoiselle Marie de Brames *sur l'assassinat du sieur de Brames, son père, gouverneur et commandant en la ville et citadelle de Cusset.* » — Lyon, M.D.XCVIII. In-8° de 30 pages.

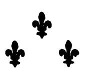
La Bibliothèque de la ville de Lyon possède un exemplaire de cette rarissime plaquette, qui a été reproduite par *M. de Montaiglon,* dans le *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles* (t. VIII, pages 139-163).

Mademoiselle de Brames y célèbre les mérites paternels, en des vers qui font plus d'honneur à sa piété filiale, qu'à son talent de poète. Voici, à titre d'échantillon, quelques strophes de ce poème, qui sont intéressantes pour l'histoire du Bourbonnais :

Il a réduit Cusset, l'orgueilleuse et mutine,
Pris par force Vichi, déffait la garnison,
Ceux de Verseilles (1) mis au trac de la raison,
Et sauvé de peril tout ce qui l'avoisine.

Ces lieux il a rangez dessous l'obeyssance
De nostre prince et Roy, assisté dignement
Du seigneur du Chaussain (2), duquel le jugement,
L'honneur et la vertu surpassent ma science.

Tous les plus apparents, c'est chose tres notoire,
D'Auvergne et Bourbonnois, Forests et autres lieux,
Mesmes de Lionnois, peuple assez gracieux,
Se sentent obligez à eux et leur memoire.

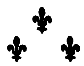


(1) Château situé dans la commune de Saint-Etienne-de-Vicq, canton de La Palisse.

(2) Château dans la commune d'Abrest, entre Vichy et Saint-Yorre.

CHAMPFEU (JACQUES DE), CHEVALIER, seigneur de la Brosse-Givreuil, fils de Bernard de Champfeu qui fut maire perpétuel de la ville de Moulins, à la création de cette charge, en 1692. Jacques de Champfeu naquit à Moulins, vers 1715, embrassa la carrière des armes et prit part, en qualité de capitaine en premier au Royal Infanterie, à l'expédition de Mahon, en 1756. Il revint mourir à Moulins, où il s'était marié en 1760, et où il employa ses loisirs à écrire ses souvenirs militaires.

Dans une notice intitulée « JACQUES DE CHAMPFEU, *capitaine au Royal infanterie et sa relation de l'expédition de Mahon en 1756* » (Moulins, Durond, lib.-édit., 1895. Broch. in-8°), j'ai publié les parties essentielles d'un curieux chapitre de cette autobiographie. Ce chapitre a pour titre « *De l'expédition en l'Isle Minorque, par Jacques de Champfeu, capitaine au régiment Royal infanterie, qui étoit de cette expédition* ».



CHANTECLAIR (1) (CHARLES DE). Il appartenait à une famille bourbonnaise noble et ancienne, qui profita des faveurs de nos ducs et, en particulier, de Pierre II.

Charles de Chanteclair naquit à Moulins, dans le cours du XVIe siècle, et mourut à Paris, en 1620. Jurisconsulte et latiniste distingué, il fut conseiller au parlement et maître des requêtes.

On a de lui :

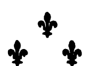
I. — « JULIANI IMPERATORIS DE CÆSARIBUS SERMO, *græce cum latina versione subjuncta et annotationibus Caroli Cantoclari.* » — Paris, 1577. — Un vol. in-8°.

II. — « LEONARDI ARETINI EXCERPTA *ex historia gothica Prisci, latine interpretata.* » — Paris, 1606, in-8°.

III. — « DE LEGATIONIBUS DEXIPPI ATHENIENSIS, *Eunapii Sardiani, excerpta, latine, interprete et notatore Carolo Cantoclaro.* » — Paris, 1610. — Un vol. in-8°.

(1) En latin, *Cantoclarus*.

IV. — « HISTORIARUM A PACE CONSTITUTA *anno 1598 liber primus Caroli Cantoclari, libellorum supplicorum magistrorum decani.* » — Paris, 1616. — Un vol. in-4°.

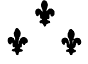


CHOMEL (PIERRE-JEAN-BAPTISTE), MÉDECIN et BOTANISTE, membre de l'Académie des sciences, doyen de la Faculté de médecine. Né à Paris en 1671, mort en 1740. Il était fils de Jean-Baptiste Chomel, né à Gannat en 1639, qui quitta son pays d'origine, pour venir occuper à Paris une charge de médecin par quartier de Louis XIV. Il y donna naissance à la lignée de savants qui procura pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècle, une notoriété brillante à sa famille déjà fort bien posée à Gannat (1), où elle avait des biens importants et où elle posséda des charges.

La principale publication de Pierre-Jean-Baptiste Chomel fut :

— « ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DES PLANTES, *dans lequel on a donné leurs noms différents, tant françois que latins, la manière de s'en servir, la dose et les principales compositions de pharmacie dans lesquelles elles sont employées.....* » — 1712, 1715, 1725, et un supplém. en 1730. — Quatre vol. in-12.

Le succès de cet ouvrage est marqué par ses nombreuses éditions. Je noterai celle donnée par les fils de l'auteur en 1761. — Trois vol. in-12. En 1803, Maillard publia la 7[e] édition, revue et augmentée. — Deux vol. in-8°. Enfin, J.-J. Dubuisson a fait paraître le même ouvrage sous le titre : « *Plantes usuelles indigènes et exotiques décrites par Chomel, au nombre de 642, dessinées dans l'état de floraison d'après nature et soigneusement gravées.* » — 1809. — Deux vol. in-8°, avec 102 planches.



(1) La famille Chomel avait encore des représentants à Gannat, à la fin du XVIII[e] siècle.

CHOMEL (JACQUES-FRANÇOIS), frère du précédent, conseiller, médecin du Roi, intendant des Eaux minérales de Vichy. Né à Paris, le 4 décembre 1678, mort, également à Paris, le 1er septembre 1756.

On a de lui :

I. — « AN NATURALES OMNES CORPORIS HUMANI *humores alibiles et excrementitii digeri possent.* » — Montpellier, 1708. — Un vol. in-4°.

II. — « UNIVERSÆ MEDICINÆ THEORICÆ PARS PRIMA, *seu physiologia ad usum scholæ accommodata.* » — Montpellier, 1709. — Un vol. in-12.

III. — « TRAITÉ DES EAUX MINÉRALES BAINS ET DOUCHES DE VICHY, *augmenté d'un discours préliminaire sur les Eaux minérales en général; avec des Observations sur la plupart des Eaux minérales de France, et en particulier de celles de Bourbon-l'Archambault, et du Mont-d'Or en Auvergne.* » — A Clermont-Ferrand, de l'imprimerie de P. Boutaudon, imprimeur du Roy, de Monseig. l'Evêque, et du clergé, 1734 et 1738. — Un vol. in-12. — Paris, 1738. — Un vol. in-12.



CHOMEL (JEAN-BAPTISTE-LOUIS), fils du botaniste, Pierre-Jean-Baptiste Chomel, DOCTEUR en médecine, né vers 1700, mort en 1765.

On a de lui :

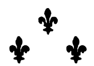
I. — « ELOGE HISTORIQUE DE JACQUES MOLIN, *dit Dumoulin.* » — 1761. — Un vol. in-8°.

II. — « ELOGE DE LOUIS DURET. » — 1765. — Un vol. in-12.

III. — « ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE EN FRANCE » — 1762. — Un vol. in-12.

J'ai signalé, à l'art. relatif à Pierre-Jean-Baptiste Chomel, l'édi-

tion de l' « *Histoire des Plantes ....* », que Louis Chomel, dont il est question ici, donna en 1761.



CINDRÉ (M. DE), d'une vieille et noble famille bourbonnaise. Il fut député de notre province aux Etats généraux de Blois.

LES MÉMOIRES DE LA LIGUE (p. 3, t. II de l'édit. d'Amsterdam) mentionnent de *Remontrances* présentées par ce gentilhomme au roi Henri III.

(*Tablettes manuscr.* de M. Ripoud.)



COIFFIER-DEMORET (1) (SIMON DE), LITTÉRATEUR ET HISTORIEN, né à Moulins, en 1764, mort à Amiens, en 1826. Il appartenait à une famille ancienne et considérée, qui était fort attachée aux Bourbons. Aussi, après avoir, dès l'âge de 16 ans, embrassé l'état militaire et obtenu, assez rapidement, un brevet d'officier dans un régiment de dragons, il s'expatria, au moment de la Révolution. Rentré en France, après l'établissement du Consulat, Simon de Coiffier y continua les travaux littéraires et historiques qui avaient occupé ses années d'exil. Cependant, le gouvernement de Napoléon le tint en suspicion. Dans l'introduction de l'ouvrage qui fait le plus d'honneur à sa mémoire, l'HISTOIRE DU BOURBONNAIS, il raconte, lui-même, qu'il fut, pour cette publication, l'objet de mesures draconiennes. Son manuscrit était terminé, à la fin de 1812, et il avait même obtenu, de la censure impériale, moyennant quelques coupures, le per-

(1) Son premier livre ayant paru en 1799, j'ai pensé que cet auteur devait prendre place dans ce recueil, avec la série de ses œuvres, bien que plusieurs n'aient été publiées qu'au commencement de notre siècle.

mis d'imprimer, lorsque, en cours d'impression, ce permis lui fut retiré. Son livre ne put paraître qu'à l'arrivée de Louis XVIII, qui, d'ailleurs, le récompensa de ses peines, en lui donnant la croix de Saint-Louis (1814). Elu député de l'Allier, en 1815, il devint, ensuite, recteur de l'académie d'Amiens, et conserva cet emploi jusqu'à sa mort.

On a, souvent, confondu Simon de Coiffier-Demoret, avec son cousin germain, Henri-Louis de Coiffier de Verfeu, connu, surtout, par des traductions de l'Allemand (1).

La nouvelle Biographie générale des frères Didot, à l'ordinaire, si bien informée, est tombée, elle-même, dans cette erreur, qui est une cause, fréquente, de fausses attributions, pour les œuvres des deux cousins.

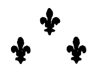
Voici l'énumération des ouvrages de Simon de Coiffier :

I. — « Les enfants des Vosges. » — Paris, 1799. — Deux vol. in-12.

II. — « Le Cheveu ». — Paris, 1808. — Deux vol. in-12. — Cette nouvelle, très libre, a été réimprimée à Bruxelles.

III. — « Histoire du Bourbonnais. » — A Paris, chez L.-G. Michaud. — Libraire et imprim. du Roi, rue des Bons-Enfants, n° 34. — Deux vol. in-8°, avec un tableau généalogique de la maison de Bourbon. Le tome premier parut en 1814 ; le tome second, en 1816, avec un titre augmenté, « *Histoire du Bourbonnais et des Bourbons qui l'ont possédé* ». Le nom de l'auteur y est accompagné de la mention, « Membre de la Chambre des Députés de 1815 ».

Bien qu'édité à Paris, cet ouvrage fut imprimé à Moulins, chez *C. Place*, dont on lit l'adresse, au verso du faux titre.

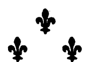


(1) *Henri-Louis de Coiffier de Verfeu*, né au château de la Faye, le 16 novembre 1770. Il fut inspecteur général de l'Université, sous l'Empire. Ses œuvres, traductions, romans, études biographiques, étant postérieures à 1799, le placent en dehors des limites assignées à ce recueil.

CRONIER (GUILLAUME), PRIEUR des Jacobins de la ville de Moulins. Orateur; vivait à la fin du XVII[e] siècle.

On a de lui :

« L'ORAISON FUNÈBRE *de très-noble et très-illustre Dame, Madame Marie-Anne Le Vineur de Tollière, religieuse professe de l'abbaye royale de Saint-Menoux.* » — A Moulins, chez *Denys Vernoy*, imprimeur du roi et de M. l'évêque d'Autun, au vase d'or. — 1690. Rare.



DAMALIS (GILBERT), POÈTE, vivait dans le milieu du XVI[e] siècle. Les renseignements, sur cet intéressant personnage, sont sommaires. Il faut se contenter du peu qu'il nous apprend lui-même. Par sa signature, qu'il accompagne du qualificatif de « bourbonnois », on est fixé sur son pays d'origine. Mais ses relations et appuis l'attirèrent en Forez, où il résida. L'« Envoi » de son poème du « Procès des trois frères », daté de Montbrison, le 11 may 1558, est adressé, en effet, « *à Monſeigneur monsieur* IAQUES DV PUY, *capitaine et châtelain de S. Galmier* », dont il se déclare l'« *humble ſubiect* », et auquel il ne ménage pas ses originales et pittoresques flatteries. Cet encens brûle, surtout, dans les dernières strophes, qui sont, d'ailleurs, à citer, parce que notre mystérieux parnassien s'y découvre quelque peu :

« Pour mettre fin à ceſt ennuyeux texte,
Ces trois galans, qui ſe dient leur reste,
Ie vous enuoye, et vous les recommande
Mon bon Seigneur. Il ne gist qu'vne emende (*sic*)
A tout meffait : ſi me les chastiez,
Comme bon iuge, et me les festiez,
Ie vous ſupply, comme ilz ont merité.
Sur eux auez pleniere authorité.
Vers vous s'en vont, comme alterez au puis,
Au puis dy-ie, dont n'en ſut oncques puis
De meilleure eau, plus viue, clere, et pure,
Le doux ſoulas de mainte creature :

Puis abondant et d'vn chacun puisé,
Et pour cela n'en est-il efpuisé,
Puis fufcité non d'vn pied Caballin,
Mais prouenant du haut ciel crystalin.
Ma mufe donq pour ceste eau fouueraine
Dorefnauant lairra celle fontaine
De Pegafus, vers vous prenant addreffe,
Vous luy donnant de ce, la hardieffe.
Receuez donq par ceste humble prefente
La verfion qu'humblement vous préfente.
Les mots ne rend par nombre, mais par pois :
Ce me permet le langage Françoys.
Et me fuis mis encore à l'aduenture
D'y adiouster quelque bonne mefure.
Ma pauure Mufe encores ieune et tendre,
Sans vous n'ofoit encores entre prendre
De sortir hors, et nager par le monde,
Craignant fon flot, et fa dangereufe onde.
Mais vous estant fon appuy et fupport,
Pourra venir, Dieu aidant, à bon port.

De Montbrison, 11 may 1558. »

On voit, par ces derniers vers, que le client de Monsieur le capitaine-châtelain de Saint-Galmier, était encore d'âge tendre, en 1558. Il avait, cependant, publié, quatre ans plus tôt, un premier ouvrage.

Gilbert Damalis, soit qu'il ait renoncé, de bonne heure, à écrire, soit qu'une mort prématurée ait brisé sa plume, n'est connu que par ces deux publications de jeunesse, l'une et l'autre rarissimes, dont voici la description :

I. — « SERMON DU GRAND SOUPER, DUQUEL EST FAIT MENTION EN SAINT LUC, *quatorzieme chapitre, reduisant le festin de caresme-prenant et autres de ce monde, à la joie et grand festin de Paradis ; plus dévot exercice pour un chacun jour de la semaine sur la vie de Nostre-Seigneur.* » — Lyon, Nic. Edouard, 1554, in-8°. Ouvrage en vers, selon Du Verdier, d'après lequel Brunet le mentionne.

II. — « LE PROCÈS DES TROIS FRÈRES. — *Livre non moins utile que delectable, et côtenant mainte bonne érudition : traduit nagueres de Thoscan en vers Françoys, par* Gilbert DAMALIS,

Bourbonnois. » — A Lyon, par Maurice Roy. et Loys Pesnot. M.D.LVIII. — Un vol. pet. in-8° de 48 ff. à 27 lig. par page.

La vignette d'éditeur qui orne la page de titre, représente une salamandre, environnée de flammes, avec cette devise : « *Virtvti sic cedit invidia.* » Voici la reproduction de cette élégante marque.



Le procès des trois frères n'est pas une version du « Thoscan » comme l'avance Gilbert Damalis. C'est une traduction française, en vers, de l'œuvre latine du célèbre littérateur italien, Philippe Beroaldo, de Bologne, intitulée : « *Declamatio ebriosi, scortatoris, aleatoris, de vitiositate, disceptantium...* », et publiée à Bologne, en 1499.

La traduction de Damalis succédait à une autre, — en prose, celle-là, — due à Calvi de la Fontaine, qui l'avait publiée à Paris, en 1556 (Vincent Certenas, un vol. in-16), sous ce titre : « *Trois déclamations, ès quelles l'ivrogne, le putier et le joueur de dez, frères débattent à scavoir lequel d'eux trois* (comme le plus vicieux), *sera privé de la succession de leur père, suivant son testament, invention latine de Beroalde, suite et amplification françoise de Calvi de la Fontaine; N. N. de Paris; avec un dialogue de Lucian, intitulé Mercure et Vertu, traduit par icelui de la Fontaine* (1). » Cette version, en prose, passe pour être plus

(1) Il existe une réimpression de la traduction de Calvi, publiée en 1874. — San Remo, Gay, pet. in-12.

littérale que celle de Damalis. Cependant, notre parnassien s'en servit, selon toute vraisemblance, pour écrire son petit poème, auquel il sut conserver, néanmoins, une grande originalité et une saveur très personnelle.

On a pu, déjà, s'en rendre compte, par le fragment de la dédicace, que j'ai donné, précédemment. Je pense, cependant, qu'on lira, encore, avec intérêt, ce début du prologue, qui contient l'argument du poème :

PROLOGUE contenant l'argument et briefve déclaration de la matière subiecte dudit proces.

AUX LECTEVRS.

« Lisez icy ô lecteurs, vn beau plaid,
Si dauenture icy lire vous plait,
De trois galans enfans d'homme de bien.
Defqls pour vray le meilleur n'è vault riè
Et toutefois nul d'eux point ne s'eftonne
Soy par forcer faire fa caufe bonne.
De leurs eftat fi vous me demandez,
L'vn eft paillard, l'autre ioueur de dez
Et d'autres ieux, et l'autre gràd yurongne.
Escoutez donq cóment vint la befongne
Que ces gallans eurèt proces enfemble,
Car cecy vault l'efcouter fi me femble.
Confyderant le pere fes enfans
Estre fi bons, gaillards et triomphants,
Luy fe mourant par teftament ordonne,
Qu'au plus infame aucun bien on ne donne,
Et que tel fuft du tout desherité.
Donq pour fauoir en ce la verité,
Lequel des trois feroit hors l'heritage,
S'en vont plaider tous trois d'un grand courage,
Se montrant l'vn plus que l'autre valoir,
Soy blafonnans fans egard ny chaloir,
Et fe pleignàts de leurs propres couleurs,
Affin que mieux cogneuës leurs valeurs,
Soit mieux iugé qui doit heritier eftre,
Et lequel doit ailleurs s'en aller paiftre.
Tantoft orrez leurs langues efclater,
L'vn cótre l'autre, et fans point fe flater.

Mais le buueur fe prend contre les deux :
Car le vin fait yurongnes hazardeux.
Le rufien contre le dit buueur
Defend fon droict, et celuy du ioueur.
Et tellement ils demenent leur cas,
Qu'eux mefmes font icy leurs aduocas.
Et s'il vous plait, iuges vous en ferez :
Tiendrôt pour fait ce que vous en ferez :
Difants qu'apres tous trois fe tièdrôt coy
Car d'appeler il n'y a pas de quoy. »

L'exemplaire de ce pittoresque et fort rare poème, sur lequel je copie cette strophe, est entré dans ma bibliothèque, en 1892, et m'a coûté 50 francs. On lit, sur la page de garde, la remarque suivante, écrite d'une fine écriture qui paraît être celle de Charles Nodier : « Exemplaire malheureusement trop rogné du duc de Lavallière, nº 3161 du catalogue de 1783. L'admission de ce faible exemplaire dans une bibliothèque aussi splendide démontre la rareté incontestable de cet ouvrage. » J'ajouterai que sa présence, parmi les livres de Nodier, est une preuve supplémentaire de cette rareté. D'autant mieux que l'éminent bibliophile a montré, par les soins qu'il donna à ce petit volume, le prix qu'il y attachait. C'est ainsi que, le couteau du relieur ayant attaqué les marges, *à la lettre*, Nodier prit la peine de collationner son *Procès des trois frères*, sur celui de la Bibliothèque Nationale, d'après lequel il a rétabli la pagination.

On peut constater, par cette restitution, que la pagination originale est très défectueuse. Les rectos des feuillets ne commencent à être chiffrés qu'à 18. En définitive, l'édition a réellement 96 pages, bien que la dernière porte le chiffre 92.

Damalis a fleuri son poème de *proverbes* et *dictons*. Je termine cette notice par quelques citations de ces petits aphorismes qui ne peignent pas seulement l'esprit de notre seul poète, mais encore l'esprit courant, les « mots » familiers des bonnes gens d'alors.

Recevoir la mort aux vers sans pomme (A 3, V°).

—

Il ne gist qu'une amende a tout meffait (A 3. V°).

—

Vn chacun est a soy mesme prochain (A. 7 R°).

Plus que la robe est proche la chemise (A. 7 R°).

—

Lyvrongne on compare au pourceau
Qui fait sa fosse au travail du museau :
Et diceluy on dit communément
Son grand amy l'a mys au monument (D. 3 V°).

—

Celui a qui Dieu porte le menton a beau nager (E. 4 V°).

—

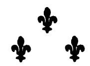
Se mirer a ses plumes (E. 5 V°).

—

Mal va qui chevauche sans frain (F. V°).

—

Qui pend là, disait-on ?
Vn homme ? non ! mais c'est un gros flascon (S. 4 V°).
(Epitaphe d'un buveur qui s'était pendu.)

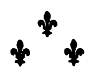


DELFAU (DOM FRANÇOIS), de la congrégation de Saint-Maur, THÉOLOGIEN, né au Montet-aux-Moines (Bourbonnais), en 1637, mort le 13 octobre 1676, dans un naufrage.

Son œuvre capitale fut la préparation d'une édition nouvelle des écrits de saint Augustin, qu'il n'eut pas le temps de finir. Cette édition, encore la plus estimée, est celle donnée par les Bénédictins, à Paris, de 1679 à 1700, et à Anvers, de 1700 à 1703. — Onze vol., in-fol.

Accusé d'être l'auteur de divers écrits, très virulents, contre l'abus des *Commendes* (« L'ABBÉ COMMENDATAIRE », à Cologne 1674. — « ENTRETIEN D'UN ABBÉ COMMENDATAIRE ET D'UN RELIGIEUX SUR LES COMMENDES », 1674, — in-12, etc.), il fut relégué dans un prieuré de la Basse-Bretagne.

Le père Delfau a laissé encore, une *Dissertation sur l'auteur du livre de l'Imitation de J.-C.* (in-8°), imprimée en 1674, et l'*Apologie du Cardinal de Furstemberg* (*Moréri*, grand dictionnaire historique).



DESBREST, DOCTEUR en médecine, d'une famille anciennement établie à Cusset et à Vichy. Le docteur Desbrest était intendant des eaux de Châteldon, à la fin du siècle dernier, mais il résidait à Vichy.

On a de lui :

I. — « TRAITÉ DES EAUX MINÉRALES DE CHATELDON, *de celles de Vichy et Haute-Rive en Bourbonnais, avec le détail de leurs Propriétés médicinales et leur analyse.* »

Par M. DESBREST, *conseiller du Roi, docteur en médecine de l'Université Royale de Montpellier, ancien médecin des camps et armées du Roi en Angleterre, en Bretagne, etc., correspondant de la Société Royale de médecine, intendant des Eaux minérales et médicinales de Châteldon, résident à Vichy en Bourbonnois.* — A Moulins, chez la *veuve Faure* et *Vidalin*, imprimeur-libraire. — A Paris, chez *Didot* le jeune, 1778. — Un vol. in-12.

II. — « LETTRE POUR ET CONTRE L'USAGE DU MERCURE DANS LA RAGE. — Un vol. in-8°. »

III. — « NOUVELLES EAUX MINÉRALES DE CHATELDON, *en Bourbonnois, avec des observations sur leurs effets* » — A Londres, 1783. — Un vol. in-12.

IV. — « NOUVELLES EAUX MINÉRALES DE CHATELDON, *moyens de se les procurer, précautions à prendre pour éviter la fraude, leurs propriétés ; manière d'en user, de les conserver, leur prix.* — A Clermont-Ferrand, de l'imprimerie d'*Antoine Delcros*, imp. du Roi, rue de la Treille, 1783. — Une plaquette in-12.

V. — « LES NYMPHES DE CHATELDON ET DE VICHY », 1785. — Un vol. in-8°.

Plus des *Mémoires* insérés dans les journaux de médecine du temps.

(*A suivre.*) Roger DE QUIRIELLE.





COUPS D'ÉPÉE

Il est parfois difficile, en songeant au temps passé, d'évoquer à notre esprit la vie de nos ancêtres. Peu de choses cependant méritent autant de fixer l'intérêt, et le succès des aventures, souvent apocryphes, qu'on leur prête, en est la meilleure preuve. En voici une où l'on rencontrera de curieux détails sur le genre de vie et d'humeurs des gentilshommes marchois (1) au milieu du XVIIe siècle. C'est l'histoire d'une partie de chasse où deux gentilshommes de cette province furent l'un tué et l'autre blessé grièvement, non pas par accident, mais bien à la suite de beaux et bons coups d'épée comme on aimait tant alors à en donner. Le lecteur voudra bien m'excuser si je lui offre ici un récit tiré d'archives de famille, mais les noms qui s'y trouvent cités ne lui sont pas inconnus.

Les maisons qui les portent, originaires de l'Auvergne et de la Combraille, ont provigné en Bourbonnais, et leur nom est familier à quiconque en possède l'Armorial. C'est ce qui m'a décidé à publier ici ces quelques notes, espérant qu'elles seraient une légère contribution à l'ouvrage si désirable et si attendu qu'on pourrait peut-être intituler : *Nobiliaire du Bourbonnais* (2).

(1) A ceux qui seraient surpris de voir parler de la Marche ou de la Combraille dans une publication essentiellement bourbonnaise, il convient de faire remarquer que, comme l'a si bien dit M. le commandant du Broc de Segange, dans un de ses derniers travaux : « La Marche et le pays de Combraille semblent avoir eu avec le Bourbonnais des rapports plus fréquents que les autres provinces », ce qui s'explique par ce fait que le pays de Combraille faisait partie de l'Election d'Evaux et de la Généralité de Moulins.

(2) « *Qui le fera ?* » Telle est la question posée par M Ambroise Tardieu, dans un de ses ouvrages, et qui me paraît malheureusement devoir rester longtemps sans réponse. Au reste, je me propose de revenir sur ce sujet dans une prochaine communication adressée à la Société d'Emulation. — Un nobiliaire ne doit pas être une énumération de dates et de noms ; Nadaud, dans son *Nobiliaire du Limousin*, l'a compris autrement, et il cite une foule d'anecdotes qui aident à mieux faire connaître les personnages dont il parle.

Un jour donc, qu'en compagnie de René Bertrand, écuyer, seigneur de Beaumont (1), suivi d'un fauconnier, d'un piqueur et de deux valets, tous à cheval, Renaud de Vauchaussade, s[r] de Chaumont (2), chassait près du château des Vergnes (3), leur petite troupe rencontra Guillaume de Veyny (4), écuyer, seigneur de Fernoël, et François Aubert, écuyer, sieur de Saint-Loup, accompagnés chacun d'un laquais. Après s'être questionnés réciproquement sur leurs intentions, les nouveaux venus, apprenant que les chasseurs se rendaient au château des Vergnes où ils allaient eux-mêmes, décidèrent de faire route ensemble.

Ils commençaient à chevaucher, lorsque François Aubert (5), piqué de voir René Bertrand, Guillaume de Veyny et leurs gens, passer devant et le laisser seul avec le s[r] de Chaumont, répondit à une question de ce dernier avec aigreur. Puis après lui avoir infligé un démenti, sans attendre sa réponse, mettant l'épée à la main, il se jeta avec impétuosité sur Renaud de Vauchaussade, qui dut dégaîner à son tour.

(1) Il était fils de Georges, écuyer, s[r] de Montgermont, et épousa en 1638, Marie de la Celle. La maison de Bertrand, jadis considérable, porte : « losangé d'hermines et de gueules, couronne de marquis, supports deux lions; devise : *Potius mori quam fœdari.* »

(2) Renaud de Vauchaussade, écuyer, s[r] de Chaumont, fils de François, écuyer, s[r] de Brousse et de Michelle de Noizat, épousa le 22 octobre 1647, Claudia de Beaufort, fille d'Antoine, écuyer, s[r] du Monteil, et de Marguerite de Durat. Vauchaussade porte : « d'azur à l'étoile d'argent surmontée d'un croissant du même, *alias*, d'azur au croissant d'argent surmonté d'une étoile du même, couronne de marquis, supports deux lions; devise : *Semper fulgens, semper nitida.* »

(3) Château situé commune de Saint-Maurice (Creuse), et aujourd'hui en partie démoli.

(4) La maison de Veyny, originaire du duché de Parme, se sépara en trois branches au XVI[e] siècle : Guillaume appartenait à celle de Fernoël qui fit ériger sa terre en marquisat en 1721. *Armes :* écartelées au 1 et 4 d'or, à l'arbousier de sinople, aux 2 et 3 de gueules, à la colombe essorante d'argent, fendant en bande ; sur le tout : d'azur à trois molettes d'or, au bâton de gueules péri en bande.

(5) Plusieurs familles de ce nom paraissent avoir existé simultanément en Marche, Auvergne et Poitou. Celle des Aubert, s[r] de Bardon, paroisse d'Angeac, élection de Saint-Jean-d'Angély, porte d'après le *Nobiliaire du Limousin :* « Losangé de gueules et d'azur, à la bande d'or brochant sur le tout. » Les Aubert, s[r] du Montel de Gelat, Pionsat, qui donnèrent un Pape à l'Eglise en la personne d'Etienne Aubert, et qui s'éteignirent vers 1442, portaient : « de gueules au lion d'argent à la bande d'azur brochant sur le tout, au chef de gueules soutenu d'azur et chargé de trois coquilles d'argent. François Aubert ou Abbert était fils d'André, écuyer, s[r] de Saint-Loup et Lafont; sa sœur Claire avait épousé Lionnet du Peyroux, écuyer, s[r] de Sourdoux, dont un fils, François.

Le valet de François Aubert se précipita au galop pour séparer les combattants, mais déjà son maître, atteint d'un coup d'épée au cœur, était tombé de cheval roide mort. Pendant ce temps, Guillaume de Veyny et son valet luttaient contre René Bertrand et ses serviteurs (1), mais bientôt le sieur de Fernoël, atteint d'un coup d'épée au bras gauche, s'enfuyait au galop suivi de son laquais. Ils traversèrent ainsi la chaussée de l'étang de Saint-Maurice, puis gagnèrent le château des Vergnes, appartenant à Gilbert Auboux, écuyer, seigneur d'Estéveny (2). Ils entrèrent rapidement dans la chambre basse du château, après avoir attaché leurs montures à la porte, et sans même saluer le cousin du châtelain, le sieur du Chassaing (3), occupé à surveiller des tailleurs de pierre. Là, aidés par le seigneur des Vergnes et par Jean le Faure, sieur du Mas (4), le laquais de Guillaume de Veyny mit à son maître un appareil après avoir étanché sa blessure qui saignait fort abondamment. Ils prirent ensuite une collation, remontèrent à cheval, et s'en retournèrent au château de Fernoël (5).

Cependant les sieurs de Beaumont et de Chaumont, après avoir constaté que François Aubert était mort et « déjà tout verdi », continuèrent à chasser et arrivèrent sur le soir à Pontcharraud (6). Ils descendirent chez Françoise Mazeau, hôtesse du village, qui après les avoir fait monter

(1) C'était alors l'usage que les témoins d'une rencontre prissent fait et cause pour les partis et c'est ce qui les rendait si meurtrières.

(2) Il était fils de Jean-Claude, écuyer, s^r des Vergnes et épousa Pétronille de Chambon en 1647. Auboux porte : « d'argent à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux hiboux de sable affrontés, et en pointe d'un arbre de sinople planté sur une terrasse de même ; un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. »

(3) C'était Gilbert de Montgrut, écuyer, s^r du Chassaing et Sécondat, commune du Compas, en Combraille. Montgrut porte : « d'azur à l'aigle double éployée becquée et onglée de gueules, accompagnée de deux étoiles d'argent. »

(4) J'ignore de quel estoc était ce dernier. Peut-être descendait-il de Jean le Faure, receveur général d'Auvergne sous François Ier. En tout cas, il a existé en Marche une famille de ce nom, qui portait : « de gueules à un dextrochère d'or. »

(5) Bâti probablement au XIIe siècle par Guillaume VII, comte d'Auvergne, le château de Fernoël passa ensuite dans les maisons de Tinière et de la Roche-Aymon, enfin vers 1540 dans celle de Veyny. Guillaume de Veyny, qui en était alors seigneur, descendait de Gilbert et d'Isabeau de Brandon ; il épousa en 1632, Anne de Bertrand.

(6) Pontcharraud, chef-lieu de commune, près de Saint Maurice, canton de Crocq (Creuse) ; ce fief appartenait alors à l'abbaye de Sainte-Valérie de Chambon.

dans leurs chambres, interrogea curieusement les laquais au sujet de leurs maîtres et des deux cavaliers qui les accompagnaient. Leur réponse l'étonna sans doute, car étant entrée elle-même dans la chambre des deux gentilshommes, elle les considéra fort attentivement. Le sieur de Beaumont était jeune et de haute taille, il avait le teint fort pâle et la barbe à peine naissante; Renaud de Vauchaussade, un peu plus âgé que lui, était encore plus grand; tous deux étaient vêtus de grands manteaux rouges comme on les portait alors. Ils soupèrent dans leurs chambres, servis par leurs valets, et le lendemain matin, se rendirent de bonne heure à l'église de Pontcharraud où ils entendirent la messe (1). Ils revinrent ensuite chez l'hôtesse, déjeunèrent, puis remontant à cheval, s'en retournèrent, René Bertrand au château de Beaumont (2), et Renaud de Vauchaussade, au château de Brousse (3).

Demeuré seul, près du corps de son maître, le valet de François Aubert, jeune garçon d'environ quinze ans, se mit à pleurer en voyant son jeune seigneur étendu mort; puis rassemblant toutes ses forces, il transporta le cadavre dans une cabane de paille située en contre-bas du lieu de la rencontre, sur les bords du chemin de Villiareix.

Là, des laboureurs du village de Chez-Blanc, accourus à ses cris, après avoir constaté que le défunt avait été atteint « de deux coups d'épée au sein gauche », l'aidèrent à charger le corps sur un des chevaux et à le ramener en sa maison de Saint-Loup.

Cependant ce meurtre ne pouvait rester impuni, et tant de gens avaient connu le résultat de la rencontre qu'il était difficile de la tenir secrète. D'ailleurs André Aubert, sieur de Lafont, père du défunt, d'accord avec son gendre, Lionet du Peyroux, sieur de Sourdoux, époux de Claire Aubert, sœur de François, porta plainte au Roi, contre les meurtriers, au nom de François du Peyroux, son petit-fils. Mais l'affaire ne paraît pas avoir été menée avec une grande rapidité, car si le 1er février 1631, le

(1) On remarquera combien était vive la piété de nos ancêtres dont le premier soin, même en voyage, était de remplir leur devoir de chrétien.

(2) Le château de Beaumont, situé commune de Chéniers, se composait alors d'un pavillon avec deux tours aux angles, fossés et pont-levis. Georges Bertrand l'avait acheté en 1606 à Louise d'Amanzé, veuve d'Antoine de Montjournal, sieur de Saindré.

(3) Le château de Brousse, qui existe encore dans la commune de ce nom, près Les Mars en Combraille, se compose d'un corps de logis très élevé flanqué d'une tour, le tout couronné de mâchicoulis. A droite se trouvait la chapelle, protégée par une tour et par des fossés. — Bâti vers 1520, par Antoine de la Grange, écuyer, il entra dans la maison de Vauchaussade, par le mariage de Claudia de la Grange, fille de Jacques et de Marguerite de Fournoux, avec Gilbert de Vauchaussade, écuyer, sr du Compas, en 1589.

procureur de la Justice de Crocq avait déjà fait information, le 18 juin 1633 seulement, une sentence rendue par François de Beaufort-Canillac, sénéchal d'Auvergne, contresignée Bretange, lieutenant-criminel, mettant en exécution un arrêt du Grand-Conseil, en date du 17 février de la même année, ordonna que les sieurs de Beaumont et de Chaumont fussent « saisis au corps, conduits en prison cloze, prisonniers, en la Conciergerie du Palais Royal de Clermont ». L'huissier royal, chargé de mettre la sentence à exécution, se rendit au château de Brousse, mais ayant trouvé les portes closes, et « n'ayant pu en faire l'ouverture », il dut se contenter de la lire « à cris publics au-devant de la grande et principale porte de l'église dudit Brousse ».

Au reste, elle ne parait pas avoir été exécutée, car tandis qu'une nouvelle sentence du lieutenant criminel d'Auvergne condamnait à la peine de mort pour homicide, Renaud de Vauchaussade, les sieurs de Beaumont et de Fernoël à la prison, le Roi (1), en considération de leurs services (2) et de ce qu'ils n'avaient pas été les auteurs de la querelle, leur octroya le 16 mai 1641, des Lettres de rémission « scellées de cire aux armes de Sa Majesté sur lac de soie rouge et verte ».

Les condamnés se rendirent aussitôt de leur plein gré en prison, afin d'obtenir rapidement l'entérinement (3) des Lettres de Grâce, mais ils n'en furent pas moins contraints de payer chacun à Lionet du Peyroux, au nom de son fils François, la somme de 1.200 livres, et à un certain nombre d'aumônes (4), après quoi ils furent mis en liberté le samedi 20 juillet 1641.

H. DE VAUCHAUSSADE DE CHAUMONT.



(1) Louis XIII.

(2) Renaud de Vauchaussade servait alors dans une compagnie de chevau-légers sous M. du Ligondès, où servait aussi Antoine de Vauchaussade, écuyer, sr du Cheix, tué l'année précédente au siège de Turin formé par le comte d'Harcourt sur le prince Thomas de Savoie qui s'y était enfermé. Gilbert du Peyroux, écuyer, sr des Moreaux, époux de Léonarde de Vauchaussade, cousine germaine de Renaud, fut également tué l'année suivante au siège de Perpignan, dans les rangs de l'armée royale, où il servait en qualité de capitaine d'infanterie.

(3) C'est-à-dire la ratification juridique ou simplement l'enregistrement des Lettres de Grâce.

(4) Coutume sans doute inspirée du vieux droit germain.



LES MÉGALITHES

DU BOURBONNAIS

Le sol granitique bourbonnais, au midi et à l'ouest de cette contrée qui se rattache à l'Auvergne, au Forez et à la Marche, montre dans beaucoup de ces localités, des rochers, quelquefois de grandes dimensions, rejetés au dehors, par les convulsions géologiques, dont plusieurs ont dû attirer l'attention des premiers habitants du continent ; ces populations errantes ont dû, sans doute, les rechercher et s'y assembler ; on a recueilli, comme preuves de leur séjour, auprès de ces témoins muets des délibérations qu'elles ont pu y tenir, des éclats de silex, des silex taillés ainsi que quelques haches polies, dont les noyaux ont été apportés de loin, car il n'y en a point dans un rayon assez étendu ; on y rencontre également des fragments de poteries grossières.

Très peu ou point de ces roches ont été remaniées, pour en former des dolmens, menhirs ou cromlechs ; la plupart sont là, telles que la nature les a abandonnées, et si quelques-unes, très exceptionnellement, sont branlantes, c'est par un jeu du hasard, qui les a déposées en équilibre ; les plus nombreuses sont à poches ou bassins ronds de $0^{m},10$ à $0^{m},15$ de diamètre et de $0^{m},04$ à $0^{m},06$ de profondeur au centre, creusés de main d'homme, en fond concave assez régulier, dont quelques-uns, dans les groupes, se communiquant entre eux, par une petite rigole ; d'autres sont isolés les uns des autres, et disposés sans ordre bien régulier ; la croyance la plus répandue voit dans ces pierres à bassins, la probabilité des sacrifices humains ou d'animaux de la religion des Druides.

Déjà, en 1892, dans la *Revue scientifique du Bourbonnais*, que dirige

avec tant de savoir, notre confrère, M. E. Olivier, ont paru en janvier et février, pp. 1-14 et 29-38, deux articles sur les mégalithes de la Montagne bourbonnaise, signés du pseudonyme de Julius Florus, qui nous pardonnera, sans doute, pour les besoins de la cause, de déchirer le voile sous lequel, par discrétion, il cachait son véritable nom : M. l'abbé Bletterie, curé de Laprugne, grand explorateur de la Montagne, à laquelle il a pu, avec mille difficultés, ravir tous ses secrets.

Il énumère d'abord, comme parallèles, les divers mégalithes du Forez et de l'Auvergne qui sont dans le voisinage de ceux qu'il a observés en Bourbonnais ; tels sont : le *Ré des Vagnons* près le *Ré-de-Sol*, et non loin de là, *la Roussille*, ce dernier au sud du Montoncel, composé d'une *pierre branlante et d'une à bassins.*

§ I. — Région de la Madeleine. — 1° *La grande pierre du Jour ou du Jou* (Iovis), le plus haut sommet de la Madeleine (1.165m) qui n'a, à la vérité, que deux bassins déformés ; près de là, on voit un vieux camp gaulois avec ses quinze ou vingt fossés tout remplis de pointes de flèches en silex éclatés ; puis le vaste plateau de *Tomberinos* (champ des tombes) où l'on trouve divers objets de bronze et de silex ; au four du Bois-Greffier, un four de verriers ou fonderie de plomb (Noëlas) établis bien plus tard, sur un emplacement où se rencontraient des silex et quelques nucleus.

2° *La pierre de la Selette* avec ses grands bassins ; une voie pavée, venant de St-Just-en-Chevalet ou d'Arcon (Loire) : le chemin de l'*Etrat* ou *via Bolena*, allant peut-être à Arfeuilles, au *Ré Murceint*, au *Ré* druidique des *Ecoliers*. — A mi-chemin, au grand *St-Nicolas*, de nombreuses pierres à bassins ont été détruites, il y a une vingtaine d'années.

3° La *pierre croisée*, à quelques centaines de mètres de là, peut-être un cromlech (Noëlas).

4° La *pierre charbonnière* qui sépare Saint-Nicolas de St-Bonnet-des-Cars, *Cars*, *Cairns*, *Kairs* et *Karris*, noms celtiques de plusieurs montagnes du voisinage ; à droite le *Ré da Dieux* (des Dieux), le *Ré de Musi* (des Muses).

5° Au *Jean Jacques* ou à *Bellefont,* un beau mégalithe à bassins ; une pierre branlante y a été détruite par des carriers.

6° Au bois de la *Halle* ou de l'*Aile* près du Jean-Jacques, un mégalithe à plusieurs bassins, et sur ce rocher, une boucle ou anse qui paraît avoir été taillée ; il y a deux saillies semblables sur ceux des Vagnons (Puy-de-Dôme). A la croix de la Bannière et à la pierre à Châtel, on trouve des silex et de vieilles poteries.

7° La grande *pierre des Bénitiers*, à deux grands bassins, et trois autres

petites *pierres à bassins,* dans le pré Mazioux ; les plus belles ont été réduites en pierres de taille.

8° Près le village Golliard, se voit un autre groupe de *pierres des Bénitiers* ou pierres à bassins.

9° La *grande pierre des Fées*, au bois de pierre taillée. Y aurait-il eu là un dolmen avec grotte à sépulture qui était surmontée d'une grande dalle portée par des supports ?... mais ce mégalithe est à moitié détruit.

10° Près du bourg de la Chabanne, non loin du cimetière, se voit une pierre debout avec bassin au sommet ; elle est accostée d'un certain nombre d'autres pierres à bassins ; l'abbé Bletterie pense que ce pourraient être des dolmens ?

11° Au bord du bois qui domine à l'Est, le bourg de la Chabanne, il y a d'autres pierres à bassins, dont une est assez remarquable.

12° Au village Périasse, commune de la Chabanne, on voit encore quelques pierres à bassins.

13° La pierre des *Seigneurs*, au bois du *Pérée*, un mégalithe à 3 bassins, en forme de trèfle (1), près des précédents et de la grande *pierre Péjat*, d'où on jouit d'une vue très étendue jusqu'à Moulins ; cette dernière pierre est-elle historique ? tout porte à le croire, dit l'auteur du mémoire. — La pierre de la Poële près de là, et qui avait aussi des bassins, a été détruite depuis peu. Le village Pérée a une vieille voie pavée appelée le chemin de la Via, évidemment une voie gauloise passant par le village *Bletterie* qui possède un souterrain-refuge semblable à ceux de Laprugne et d'Arfeuilles, auprès duquel on a trouvé de très beaux silex travaillés.

Pour corroborer ses affirmations, sur les choses celtiques, M. l'abbé Bletterie emprunte au patois du langage de la Madeleine quelques preuves de linguistique.

En langage celtique :

Aïa, se dit d'une vache qui donne son lait.
Aïa, en patois, signifie la même chose.
Bada, celtique, ouvrir.
Bada, patois, ouvrir.
Bram, celtique, crier.
Bramâ, patois, crier. *Brâma la fain*, crier la faim.
Dailli, celtique, faulx.
Dailli, patois, faulx.

(1) A Courtine, à la pierre des fées de St-Priest (Loire), et aux Cros (Puy-de-Dôme), la même forme existe dans les bassins.

Nial, celtique, brouillard.

Les Niâles, patois, les nuées.

Sabâ, celtique, sève.

Sabâ, patois, sève ; on pourrait faire les mêmes applications pour les mots patois suivants : *Sarrâ*, fermer, *virâ*, tourner, *Ebreinâ*, déchirer, *Keina*, gémir.

L'auteur cite aussi deux souterrains-refuges à Terrenoire et à Charrier, commune de Laprugne, et indique au versant Ouest de la Madeleine, la découverte de belles hachettes en serpentine.

§ II. — Région de Laprugne et des Bois-Bizins. — La montagne qui domine le bourg de Laprugne ainsi que le Ré-Ratignet montrent de nombreux objets de la pierre éclatée et polie ; au-dessus du village *Malatret*, l'emplacement de plusieurs pierres à bassins ; au bois du *Grand-Jeu* (Iovis) deux mégalithes à bassins, voire même avec sculptures.

Près le bourg de Mayet-de-Montagne, les *pierres Saint-Martin*, groupe de deux ou trois mégalithes fort endommagés par les tailleurs de pierre, mais où se voient encore des bassins ; on y trouve des silex éclatés.

Nous ajouterons que, sur la commune de Nizerolles, dans un pré, à moins d'un kilomètre du bourg, nous avons reconnu un rocher à plusieurs cuvettes.

Le mégalithe de Courtine a de grands bassins disposés en trèfles et on a recueilli auprès de belles haches.

La petite Courtine serait aussi un lieu celtique : *Pierre-Encise*, près de Ferrières et la grotte *des Fées*, près ce bourg, sont encore des preuves de la thèse de M. l'abbé Bletterie qui passe en revue, ensuite, la région du Montoncel et des pierres *du Jo*, le *Ré-de-sol* et les Rocs vagnons ainsi que les monuments mégalithiques de la frontière bourbonnaise (Loire et Puy-de-Dôme).

M. Gagnier, sous-inspecteur des Enfants assistés du Rhône, a remis au Conseil général de l'Allier, dans la session d'avril de cette année, un exposé des mégalithes de nos montagnes, dont la plupart font double emploi avec ceux de M. l'abbé Bletterie ; il en signale qui auraient des fragments d'inscriptions gravées et des dessins, et va jusqu'à inférer que les mégalithes du Bourbonnais n'ont rien à envier à ceux de la Bretagne.

Nous avons reçu dernièrement la visite de M. Levistre, instituteur-adjoint à Ferrières-sur-Sichon, qui, lui aussi, a traité le même sujet.

Dans un manuscrit avec croquis à l'appui (il a indiqué plusieurs de ces mégalithes à M. Gagnier) ; son texte est appuyé de nombreuses citations latines ; comme ce dernier, il signale sur ces pierres des grafitti et des ornements gravés.

En présence de cet ensemble de faits sur le même sujet, bien que le dernier ne nous soit pas connu entièrement, les soussignés estiment qu'il y aurait lieu, avant de proposer à M. le Ministre de l'Instruction publique d'aviser au classement de certains des mégalithes de notre région, comme monuments historiques, d'en faire contradictoirement une étude minutieuse, qui ne pourrait avoir lieu que l'an prochain, l'hiver se faisant de bonne heure dans la Montagne.

Francis PÉROT. BERTRAND.

Moulins, le 4 décembre 1898.





CHRONIQUE

L'Académie a donné à notre confrère L. Audiat un prix de 500 francs, sur le prix Guérin, pour ses deux ouvrages : *Deux victimes des Septembriseurs : Pierre-Louis de la Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et son frère, évêque de Beauvais.*

***

Nous avons mentionné au procès-verbal les dons faits à la bibliothèque de la Société par MM. Bertrand et Belin-Dollet.

Ce sont :

De M. Bertrand : Plusieurs liasses du journal de Saïgon, *l'Ere nouvelle de Saïgon*, et du *Journal Officiel de la Cochinchine*. Année 1880.

Et la seconde année des *Annales Bourbonnaises*.

De M. Belin-Dollet, les six années des *Annales Bourbonnaises*. Bien qu'il manque trois numéros, il sera possible maintenant de compléter cette publication qui n'existait pas aux collections de la Société.

M. R. de Quirielle a offert également à la bibliothèque, un portrait de Blaise de Vigenère, épreuve originale de Thomas de Leu.

BIBLIOGRAPHIE

M. A. Hachette, agrégé des Lettres, proviseur du lycée de Montluçon, a publié dans la *Révolution française*, novembre 1898, une notice sur « la légion des enfants patriotes de Montluçon », la petite garde nationale dont les plus âgés deviennent des soldats des armées de la République. On lira avec intérêt cette notice. M. Hachette annonce qu'il prépare une étude historique du collège et lycée de Montluçon. Espérons que cet écrivain ne s'en tiendra pas là, et trouvera le sujet de bien d'autres publications dans les archives de la mairie de la ville qui n'ont jamais été fouillées avec soin, et à ce propos, nous lui demandons la permission de lui signaler spécialement les documents de la période révolutionnaire.

C. G.



Annuaire de l'Allier et *Adresses bourbonnaises* pour 1899 (quatre-vingt-dix-septième année). In-16 de 650 pages. — Moulins, imp. Et. Auclaire. Tirage 3,000 exemplaires.

Almanach nouveau de l'Allier pour 1899. – Moulins, Et. Auclaire, in-16 de 160 pages, tirage 5,000 exemplaires.

Véritable almanach du Bourbonnais pour 1899. — Moulins, Et. Auclaire, in-32 de 192 pages, tirage 4,000 exemplaires.

Le véritable almanach journalier de Liège pour 1899. — Moulins, Et. Auclaire, imprimeur. In-32 de 160 pages, tirage 10,000 exemplaires.

Les Confrères du Corps-Dieu, par A. GIRAUD. — Montluçon, Verynat, imprimeur, in-4° de 48 pages.

Le roi César, comédie en un acte, en vers, par F. de MARTHOLD. — Moulins, C. Leblond, imprimeur ; in-4° de 35 pages, tirage 50 exemplaires.

Revue trimestrielle de l'Association amicale des Elèves du pensionnat Saint-Gilles (Octobre 1898). — Moulins, C. Leblond, imprimeur ; 15 pages, in-8°.

Echos et nouvelles, baccalauréat, les Grandes Manœuvres, au bivouac.

Note sur les fouilles exécutées en 1898, au pensionnat Saint-Gilles, par M. l'abbé J. CLÉMENT.

Troisième addenda à ajouter à la suite de la deuxième édition de *Jeanne Darc, sa vraie mission*, par T.-E. CHOUSSY, 8 pages in-8°. — Moulins, imprimerie Bourbonnaise, 1898.

C'est une réfutation de plusieurs passages du deuxième volume de l'ouvrage du R. P. Ayrolles sur Jeanne d'Arc.

Inventaire des Archives historiques de la ville de Vichy, par MM. VAYSSIÈRE et CLAUDON. — Vichy, Bougarel, imprimeur, in-4° de 164 pages. Titre en deux couleurs. Prix 6 francs, édition de luxe 1898. En vente à la librairie Durond, L. Grégoire successeur.

Les derniers chants, moralités sérieuses, joyeuses, etc., par Paul RIFFATIÈRE. — Montluçon, Herbin, imprimeur, 1898. In-8° de 190 pages.

Promenade à travers l'Europe, La Feuillaude à la mer Caspienne, par Paul RIFFATIÈRE. Conférences des 25 juillet 1891 et 19 août 1898. — Montluçon, Herbin, imprimeur ; in-8° de 260 pages, 1898.





LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES

ASSOCIÉS LIBRES & MEMBRES CORRESPONDANTS

de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1898-1899

MM. DE QUIRIELLE, président général.
BOUCHARD (Ernest), vice-président général
BERNARD (G.), secrétaire-archiviste.
PÉROT (F.), secrétaire-adjoint.
FROBERT, trésorier.
GRÉGOIRE (C.), I. ✿ ✿, directeur du *Bulletin-Revue.*
BERTRAND (A.), A. ✿, conservateur du Musée.

MEMBRES DE DROIT

M. le PRÉFET du département de l'Allier.
Mgr l'EVÊQUE du diocèse de Moulins.
M. le MAIRE de la ville de Moulins.

ASSOCIÉS LIBRES

M. le comte DE CHABANNES, à Lyon.
M. le colonel LAUSSEDAT O. ✱, à Paris.
M. Louis AUDIAT, I. ✿, à Saintes.

MEMBRES TITULAIRES

Classe des lettres, sciences et archéologie.

MM. AUBERT DE LA FAIGE (Genest-Emile) ✱, ancien capitaine d'Etat-major, au château de Bussolles, par Lapalisse.
AUCLAIRE, imprimeur à Moulins.
AVISARD, pharmacien au Veurdre.
BAILLEAU ✱, docteur en médecine à Pierrefitte.
BALORRE (le comte DE), maire de Contigny.

MM. BATTU, avocat à Lusigny.
BERNARD, secrétaire-archiviste de la Société.
BERTHOUMIEU (l'abbé), à Moulins.
BERTRAND A. ✿, conservateur du Musée départemental.
BOUCHARD, avocat, maire de Toulon.
BOURDELIER, ancien notaire.
BRINON (le comte DE), docteur en médecine.
BROC DE SEGANGE ✱ (DU), au château de Segange (Avermes).
BRUEL I. ✿ ✱, Dr en médecine, ancien conseiller général de l'Allier.
BUJON (l'abbé), avocat et missionnaire apostolique.
CHANIER, greffier du Tribunal de commerce de Moulins.
CHARRY (DE), receveur de l'enregistrement à Moulins.
CHENILLAT (l'abbé), supérieur du Petit Séminaire du Réray.
CHOUSSY (J.-E.), maire de Rongères.
CLAUDON, archiviste départemental.
CLÉMENT (l'abbé Joseph), aumônier du pensionnat de la Madeleine.
COULHON (Pierre), chef de division à la Préfecture de l'Allier.
DEFAYE, ancien notaire à Dompierre.
DELESVAUX, propriétaire à Charroux.
DESNOIX (l'abbé), curé de Couleuvre.
DESHOMMES, ancien avocat.
DESROSIERS (Auguste), ancien avocat.
DUBOST, inspecteur des arts et manufactures à Moulins.
Dr FABRE, à Commentry.
FAURE I. ✿ ✱, Dr ès lettres, membre de l'Institut de Coïmbre (Portugal).
FAYET (l'abbé), curé d'Hyds.
FROBERT, banquier, trésorier de la Société.
FUSTIER, notaire, docteur en droit.
GÉLIS-DIDOT, architecte à Paris.
GIRARD, ancien notaire.
GRAND-PACHA, ancien ingénieur en chef au Caire.
JALADON DE LA BARRE, avocat.
LA COUTURE, propriétaire à Franchesse.
LÉVEILLÉ, propriétaire à Saint-Hilaire.
LOUBENS DE VERDALLE (vicomte DE).
MALLET, percepteur à Gallardon (Eure-et-Loir).
MELIN, chanoine archiprêtre de la Cathédrale.
MÉPLAIN, avocat, ancien député.
MÉPLAIN, docteur en médecine.
MORET (l'abbé J.), curé-doyen de Saint-Menoux.
OLIVIER (E.), directeur de la *Revue scientifique du Bourbonnais*.
OLIVIER (H.), ✱, ancien membre du Conseil général de l'Allier.
PATISSIER ✱, ancien député, ancien conseiller général de l'Allier.
PÉROT (F.) A. ✿, secrétaire-adjoint et bibliothécaire de la Société.
PERCEAU (Joseph), licencié en droit, à Louroux-Bourbonnais.

MM. PETIT ✻, docteur en médecine.
PICARD (Léon), à Saint-Léon.
PLAINCHANT (G.) A. ✿, avocat.
POUILLEN (Alfred), propriétaire à Cusset.
RENAUD DE FRÉMINVILLE.
RENOUX (l'abbé), curé de Lavoine.
ROBERT, docteur en droit, avocat.
ROCQUIGNY-ADANSON (DE), propriétaire à Moulins.
SARROT, propriétaire à Gannat.
SARROT, docteur en médecine à Gannat.
SEULLIET, avocat, A. ✿, ancien membre du Conseil général de l'Allier.
TABOUET, château de Reterre, par Saint-Désiré.
THÉROND A. ✿, rédacteur en chef de la *Démocratie du Centre.*
TIERSONNIER, sous-directeur de l'Assurance Mutuelle de l'Allier.
TIXIER (Charles), propriétaire à Saint-Pont.
TREYVE ♣, secrétaire de la Société d'horticulture.
VAUCHAUSSADE DE CHAUMONT (DE), à Moulins.
VILLETTE (Guy DE), propriétaire au château de Contresol, par le Donjon.
YVES, docteur en médecine à Moulins.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

MM. BAER A. ✿, architecte à Moulins.
BARATHON, notaire à Moulins.
BOISSIEU (DE), au château de La Forest, à Toulon.
BRUGIÈRE DE LA MOTTE, à Montluçon.
BUCHERON fils, négociant.
BURE (DE), membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
CAPELIN (Edgard).
CHABOT (Abel).
CHARLES, pharmacien de 1re classe.
CHARVOT ✻ A. ✿, agrégé en médecine, ancien médecin principal militaire.
CHAVIGNY (Frédéric DE), aquarelliste à Limoges.
COLLAS (E.), maire de la Ferté-Hauterive, vice-président de la caisse d'Epargne de Moulins.
CONNY (le baron DE).
CORDEZ (A.), propriétaire, ancien maire de Souvigny.
CORNE, maire d'Iseure, ancien Conseiller général de l'Allier.
CRÉPIN-LEBLOND (M.), directeur du *Courrier de l'Allier.*
DELAGENESTE ✻, ancien maire de Moulins.
DELAIGUE A. ✿, ancien directeur des *Annales Bourbonnaises.*
Mlle DUCHET (Léonie), à Montluçon.

MM. FAURE (M.) I. ✿ ✱, de l'Opéra, à Paris.
GAULMIN (DE) fils.
GAUTIER, directeur de l'enregistrement et des domaines.
GRÉGOIRE I ✿ ✱, ancien chef de division à la préfecture de l'Allier.
GUILLAUMIER, professeur de dessin.
LABOULAYE (DE), artiste-peintre.
LAS-CAZES (DE), conseiller général, maire de Coulandon.
LE FEBVRE (baron) ✱, président de la Société.
LEPRAT, artiste-peintre, A. ✿, professeur de dessin, à Montluçon.
MARESCHAL (DE), docteur en droit, à Voussac.
MITTON, ingénieur-architecte.
MONY (Dr), sculpteur ✱, 9, rue Spontini, Paris.
MOREAU (René) A. ✿ ✱, architecte.
MORETTI (J.-B.), sculpteur.
QUIRIELLE (Roger DE).
Mme DE RIBEROLLES, château du Colombier, à Toulon.
MM. SAUROY A. ✿, artiste-peintre.
SORREL A. ✿ ✱, maire de la ville de Moulins.
THONNIÉ (J.-B.) ✿ ✱, avocat.
TOURNON (le comte DE).
TOURTEAU, architecte.
TRIMOULIER A. ✿, conseiller de préfecture de l'Allier.
TULLE (DE), notaire.
VIÉ A. ✿, professeur de dessin au Lycée.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BILLET, percepteur à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
DUNAN, professeur d'histoire au Lycée Louis-le-Grand et à l'école supérieure Arago, agrégé de l'Université.
JULIEN, professeur de géologie à la Faculté de Cermont-Ferrand.
LASCOMBES, bibliothécaire au Puy (Haute-Loire).
ROY ✱, professeur à l'école des Chartes et maître de conférence à l'école pratique des hautes études.
FROMENT (DE), à Montlevic, près de la Châtre (Indre).
MONERY, rue de la Sous-Préfecture à Roanne.
RONDEAU, avoué honoraire, 10, rue Bleue, Paris.

Messieurs les membres de la Société sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'inscription de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant au Directeur du *Bulletin-Revue* de la Société.





TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES GRAVURES

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 1re LIVRAISON. — JANVIER 1898.

TEXTE

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin-Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*



MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 2e LIVRAISON. — FÉVRIER 1898.

TEXTE

GRAVURE

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin-Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*



MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 11[e] LIVRAISON. — NOVEMBRE 1898.

TEXTE

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin-Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*



MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 12e LIVRAISON. — DÉCEMBRE 1898.

TEXTE

GRAVURE

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin-Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*

TIRAGES A PART

Les auteurs des travaux insérés dans le *Bulletin-Revue* pourront se procurer des tirages à part aux prix suivants :

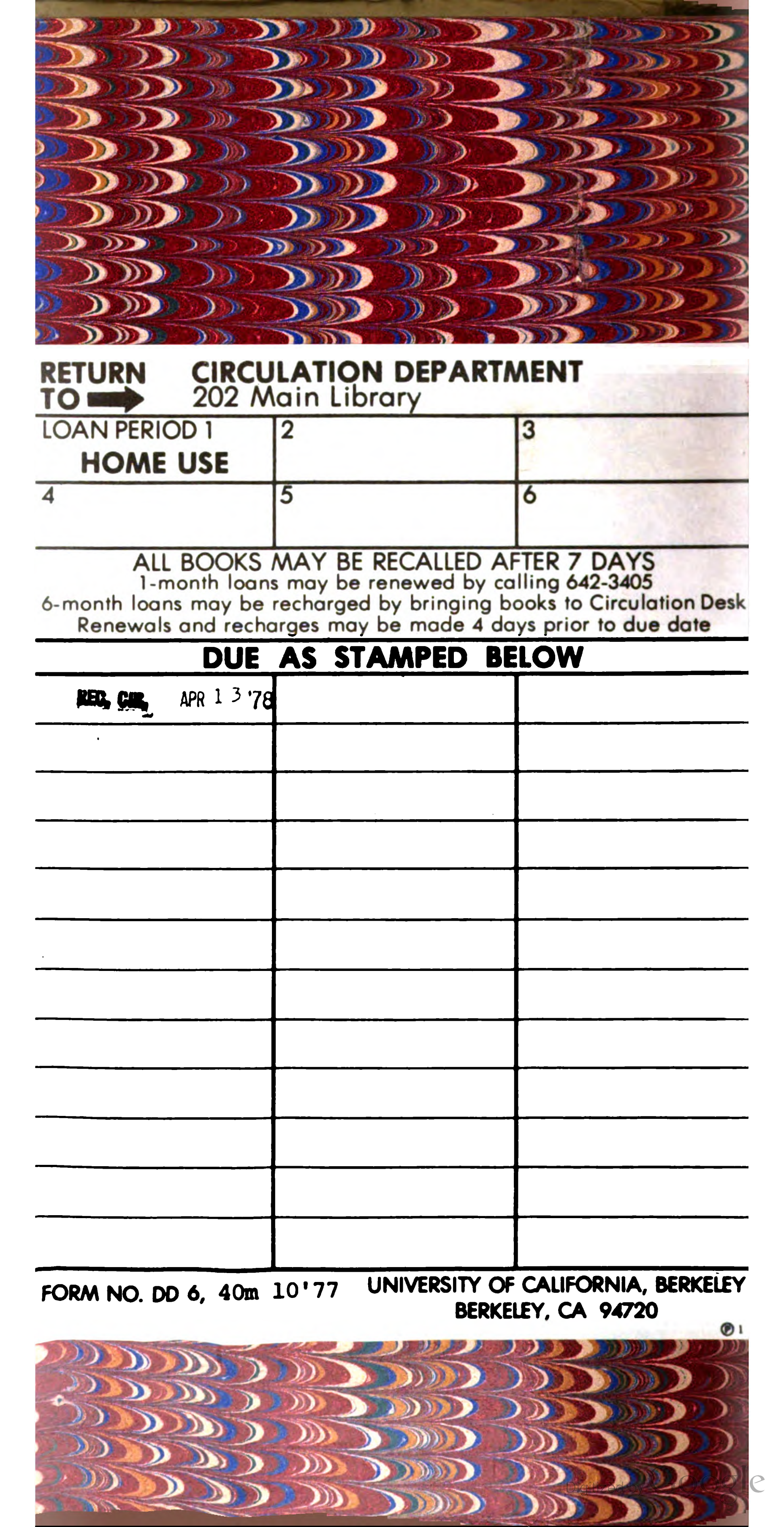
	25 ex.	50 ex.	100 ex.	200 ex.
16 pages	5 fr. »	6 fr. 50	9 fr. »	14 fr. »
8 pages	3 »	4 50	6 »	9 »
Couverture blanche	» 50	» 70	1 »	2 »
Couverture imprimée	3 »	4 50	4 »	6 »

Les auteurs sont priés de vouloir bien faire connaître leurs intentions à cet égard en envoyant leurs manuscrits et ils auront à traiter directement avec l'imprimeur.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Bulletin-Revue, un an : France.	8 »
— — : Etranger	10 »
— chaque numéro séparément.	0 75
La collection complète, moins le tome IV, des *Bulletins*, 17 vol.	50 »
Chaque volume pris séparément.	3 »
Les quatre années parues du *Bulletin-Revue*. — 1893-94-95-96.	24 »
Le Cartulaire de la Chapelle-Aude, par Chazaud.	3 »
La Chronologie des Sires de Bourbon, par le même.	3 »
Le Catalogue illustré du musée départemental.	3 »
Le Catalogue sans illustrations.	1 »

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.



RETURN TO → CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 HOME USE	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

REC. CIR. APR 13 '78		

FORM NO. DD 6, 40m 10'77

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
BERKELEY, CA 94720

